This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY

MES

MÉMOIRES

DU MÊME AUTEUR :

Mémoires du vicomte d'Aulnis. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 fr.

Paris. — Imprimerie L. Poupart-Davyl, rue du Bac, 30.

MES

MÉMOIRES

(1826-1848)

PAR

LE Cte D'ALTON SHÉE

ANCIEN PAIR DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

1826 - 1839

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Cie, ÉDITEURS

A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1869

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

A GUSTAVE DE LA HANTE

MON MEILLEUR AMI

E. D'ALTON SHÉE

MÉMOIRES

(1826-1848)

I

MON ORIGINE. — MA FAMILLE. — LETTRE DU GÉNÉRAL HOCHE A MON GRAND-PÈRE. — PLACE D'ALTON A BOULOGNE.

L'égoïsme domine d'abord en nous. Peu à peu, le choc des autres égoïsmes le ramène à de plus justes proportions, il s'épure par l'amitié, s'ennoblit par l'amour, s'étend à la famille et à la société : de l'ensemble de ces rapports se compose notre vie privée.

L'égoïsme s'élève encore à des convictions politiques et religieuses, se nationalise et devient patriotisme, couvre enfin de son intérêt l'espèce tout entière, et s'appelle amour de l'humanité : de là le sentiment collectif et notre vie publique.

La foi, politique ou religieuse, le patriotisme, l'amour de l'humanité, ces déductions extrêmes du sentiment personnel, engendrent le désintéressement, l'abnégation et le dévouement, c'est-à-dire les résultats les plus contradictoires avec l'égoïsme primitif.

J'aurais voulu faire acte d'abnégation en retraçant avec une sincérité absolue ma vie publique et privée; mais, malgré son exquise sensibilité, l'honnêteté de sa nature, la véniélité de ses fautes, son art inimitable de les raconter, Jean-Jacques n'a pas trouvé grâce devant le monde : aujourd'hui, plus de cent ans après leur publication, les *Confessions* servent encore de thème aux accusations de bassesse et d'immoralité, aux injures et au mépris sous lesquels on cherche à accabler leur auteur. Il est vrai que ces ingratitudes ne sont qu'à la surface : rentré en soi-même, chacun lui rend justice : on s'avoue tout bas qu'il est peu d'hommes dont la vie, exposée avec une égale franchise, ne contiendrait plus de souillures. Pourtant, je ne me sens pas le courage d'affronter vivant les clameurs des hypocrites scandalisés, ou de léguer à ma femme et à mes enfants une réputation atteinte par une franchise sans imitateurs, et réduite à la justice tardive d'une lointaine postérité.

Je bornerai donc ces mémoires à ma vie politique, aux faits auxquels j'ai pris part, à ceux

dont j'ai été témoin, ne donnant de ma vie privée que ce qui est nécessaire pour expliquer l'autre.

Je suis né à Paris, le 1er juin 1810, de James Wulfrand d'Alton et de Fanny Shée; ma mère et mon père étaient d'origne irlandaise et quelque peu parents. Sans prétendre faire ici la biographie de mes aïeux, je veux rappeler rapidement ceux de leurs actes qui leur ont mérité l'adoption de leur seconde patrie, et m'ont valu, à moi, le privilége d'être, par hérédité, pair de France dès l'âge de neuf ans.

La famille de ma mère vint en France à la suite de Jacques II; son père, le comte Shée, né à Landrecies en 1738, servit aux Indes et en France jusqu'au grade de colonel, et devint secrétaire des commandements du duc d'Orléans, depuis *Philippe-Égalité*.

Mon grand-père, d'Alton, né vers 1730, ne quitta l'Irlande qu'en 1738, mandé par ses deux oncles, dont l'un était évêque, l'autre, le comte Burke, maréchal de camp au service de la France. L'évêque se chargea d'abord de lui; mais, après quatre ans d'efforts infructueux, il dut renoncer à l'espoir d'en faire un homme d'Église. Le maréchal de camp le fit entrer dans le corps des cadets, et, en 1744, il fit ses premières armes à la bataille de Fontenoy. Il passa aux Indes, où il se lia d'amitié avec son cousin, M. Shée; après des débuts assez heureux, ayant

encouru la disgrâce du gouverneur, son avancement en souffrit. Aussi, lors du célèbre procès du comte Lally-Tollendal, les ennemis de celui-ci, comptant sur une déposition à charge de la part de mon grand-père, le firent venir à Paris; il trompa leur attente, et fit preuve d'une honorable modération. Vers 1786, dans un voyage à Paris, le major d'Alton étant allé voir son cousin Shée, celui-ci le présenta au duc d'Orléans comme ancien officier, père de dix-sept enfants ; le prince lui donna pour l'un de ses fils, James d'Alton, le canonicat d'Étampes; deux ans plus tard, le duc d'Orléans disait à M. Shée : « Le canonicat d'Ivoy-Carignan est vacant, donnez-le à un autre fils de l'homme aux dix-sept enfants. » C'est ainsi que mon père, James, et mon oncle, Alexandre d'Alton, devinrent chanoines, l'un à treize ans, et l'autre à onze. La Révolution ne tarda pas à les priver de leurs bénéfices. Mon grand-père se retira avec le grade de major à Brives, où il épousa M^lle^ Coilliot. Quelques années après il se fixa définitivement à Boulogne-sur-Mer, qu'habitaient les parents de sa femme, une famille boulonnaise dont presque tous les hommes furent marins. Une demoiselle Coilliot a été la mère de M. Sainte-Beuve; de là notre cousinage avec l'éminent écrivain.

Le 27 juin 1791, un brevet d'invention fut pris au nom de Nicolas Leblanc, pour une société

formée entre Nicolas Leblanc et Dizé, inventeurs, Henri Shée, mon grand-père, et Philippe duc d'Orléans, bailleurs de fonds, pour la fabrication de la soude artificielle. Cette industrie toute française a sauvé alors notre prospérité commerciale d'une ruine imminente, et a contribué plus tard à la défense du territoire. Jusque-là la France avait tiré la potasse et la soude de l'étranger. En 1793, les commissaires envoyés par le Comité de salut public trouvaient l'usine à Saint-Denis en pleine activité, et déclaraient le nouveau procédé le meilleur. Cependant la mort du duc d'Orléans, le séquestre rigoureux mis sur ses biens privèrent l'association des capitaux indispensables : une liquidation de l'actif social eut lieu; les ustensiles, meubles, matières premières furent vendus à la criée. Le brevet tomba dans le domaine public sans indemnité pour les associés.

Mon oncle Williams, l'aîné des fils du major d'Alton, était officier dès 1791. Par la protection d'un neveu du comte Shée, Clarke, depuis maréchal et duc de Feltre, qui occupait un emploi important au ministère de la guerre, deux brevets de sous-lieutenant furent donnés, l'un à Édouard, l'autre à l'ex-prébendier, Alexandre d'Alton.

Ayant fait partie de l'expédition de Saint-Domingue, Édouard mourut, peu après son arrivée, par suite de ses blessures. Quant à James, entré dans une maison de commerce considérable,

il montra une grande aptitude pour les affaires; mais bientôt, afin d'échapper à la réquisition, il se vit forcé de quitter Paris, et se réfugia en Bretagne, près de ses frères Williams et Alexandre, tous deux alors aides de camp du général Hédouville. James possédait trois cent louis; c'était en l'an III (1795) une somme importante, avec laquelle il vint en aide à ses frères et sut se créer une position.

L'armée républicaine était commandée par Hoche, dont Hédouville était le chef d'état-major: ces deux généraux, terribles dans le combat, se montraient hors de là pleins de douceur et d'équité. Un jour, des paysans se présentent devant Hoche et lui adressent de justes réclamations; voulant les indemniser et n'ayant pas d'argent, il demande dix louis à Alexandre d'Alton; celui-ci les emprunte à James. Le général les distribue aux paysans, qui, touchés de ce procédé, découvrent à Hoche la retraite de l'abbé Bernier: on s'y rend. L'abbé Bernier venait de partir; mais on mit la main sur un autre chef vendéen, Stofflet, fusillé quelques jours après. James, pour demeurer à l'armée, avait accepté le poste de secrétaire du général Hédouville; à la suite du prêt des dix louis, Hoche, qui avait un million à employer pour la pacification de la Vendée, prit James d'Alton comme administrateur de ces fonds.

Un autre incident fit passer Alexandre près de Hoche, en qualité d'aide de camp. Dans la ville de Rennes, un soir, à la sortie du spectacle, Alexandre et un de ses camarades reconduisaient deux dames quand ils aperçoivent Hoche, avec d'autres généraux, venant vers eux : pour éviter d'être vus, les deux couples se hâtent d'entrer dans une rue transversale. Au même moment, ils entendent une forte détonation : un coup de pistolet chargé de trois balles venait d'être tiré sur Hoche par un Vendéen. Le général n'était pas touché. L'assassin s'élance dans la rue où se trouvaient Alexandre et son ami; ils le poursuivent; Alexandre, très-bon coureur, se trouve en tête; le fuyard se blottit dans un fossé, Alexandre le dépasse, puis, découvrant la ruse, revient sur ses pas, se jette sur lui, et une lutte acharnée s'engage au fond du fossé. L'assassin, grand et robuste, se relève et parvient à reprendre sa course, malgré les efforts désespérés du jeune officier; celui-ci saute sur son dos, où il demeure cramponné une cinquantaine de pas. La marche ainsi ralentie du meurtrier donna à ceux qui le poursuivaient le temps de le joindre et de s'en emparer; son trouble avait été tel, que tenant un second pistolet chargé, il n'avait pas eu l'idée de s'en servir pour se débarrasser de son incommode compagnon. Le lendemain, Hoche demandait à Hédouville de lui céder son aide de camp.

Quelque temps après, le citoyen Shée, général de brigade, fut envoyé près du général Hoche avec le titre de commissaire ordonnateur général de la Vendée ; en réalité, il était chargé d'organiser une descente en Irlande. Il fut très-bien secondé par les d'Alton groupés autour des généraux Hoche et Hédouville. L'habile pacificateur de la Vendée prit dès lors en affection mon grand-père ; aussi, quand, en l'an V (1797), Hoche, devenu général en chef de l'armée du Rhin, eut remporté les victoires de Neuwied, d'Ukerath et d'Altenkirchen, il désigna, par la lettre suivante, le citoyen Shée aux fonctions d'administrateur général du pays conquis.

Au quartier général, à Cologne, le 29 ventôse, 5e année républicaine.

« Le général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse au citoyen Shée.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen,
« que, sur la connaissance que j'ai acquise de
« vos talents et des vertus que vous professez,
« je vous ai choisi pour être président perpétuel
« de la commission intermédiaire créée pour ad-
« ministrer le pays conquis entre Meuse et Rhin.

« Veuillez bien, à la réception de la présente,
« vous rendre à Bonn, et m'informer du jour de
« votre arrivée dans cette ville, afin que je
« puisse vous faire passer mes instructions.

« L. Hoche. »

En même temps, il nomma James d'Alton receveur général des nouveaux départements. A la suite du coup d'État du 18 fructidor et de la destitution de Moreau, le Directoire avait concentré dans les mains du général Hoche le commandement des deux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse réunies sous le nom d'armée d'Allemagne. Quelques jours à peine écoulés, ce héros, dont le génie honnête et pur pouvait seul maintenir la République, périt empoisonné à son quartier général de Vetzlar, le deuxième jour supplémentaire de l'an V (18 septembre 1797). Sa mort eut pour effet de dissoudre tout ce faisceau de famille. L'aîné des d'Alton, Williams, passe à l'armée d'Italie; Alexandre revient aide de camp du général Hédouville; James entre officier dans l'armée.

Mon grand-père maternel, le citoyen Shée, retourne à Paris.

En l'an VIII (1800) nous retrouvons Williams d'Alton, colonel, chef d'état-major, prenant une part glorieuse à la bataille de Marengo, et recevant une blessure mortelle au passage du Mincio. La ville de Boulogne a donné son nom à l'une de ses plus belles places, pour honorer sa mémoire.

Alexandre, revenu colonel de l'expédition de Saint-Domingue, placé à la tête d'un régiment irlandais, débarque avec son frère James sur les

côtes d'Irlande, et parvient à grand'peine à retourner en France.

Mon père, fait prisonnier, resta sur les pontons jusqu'en 1801, époque à laquelle un échange de prisonniers lui rendit la liberté. De retour à Paris, il épousa la fille de M. Shée. En 1803, le conseiller d'État Shée fut envoyé de nouveau comme préfet administrateur des provinces conquises au delà du Rhin ; il fit nommer son gendre successivement receveur général des départements de Rhin et Moselle et de la Roër.

Enfin le comte Shée, préfet du Bas-Rhin, fut appelé au sénat par l'empereur Napoléon.

II

COMMENT, A NEUF ANS, JE DEVINS PAIR DE FRANCE PAR HÉRÉDITÉ. — MON ENFANCE A LA CAMPAGNE. — MORT DE MA MÈRE. — LE MARI DE MA SŒUR, M. JAUBERT, AVOCAT GÉNÉRAL, MON TUTEUR.

Mon père avait eu deux filles et désirait ardemment un fils; ma naissance, en 1810, fut donc un sujet de joie. Nous habitions, la plus grande partie de l'année, la terre de Bois-le-Vicomte, à quelques lieues de Paris. Dès que je pus marcher, mon père m'emmena dans ses promenades; je me souviens encore qu'il me prenait sur ses épaules et nageait avec moi, à peine âgé de trois ans, dans les canaux qui environnaient le château. Sa joie fut courte : sa santé fut fortement ébranlée par les secousses politiques de 1814 et 1815; mon pauvre père tomba malade et mourut au bout de quelques mois.

Le comte Shée, pair de France, ayant perdu successivement son fils, Emmanuel, jeune officier

de grande espérance, tué en Espagne, en 1811, dans un combat d'avant-garde, et enfin son gendre, obtint la réversibilité de sa pairie sur la tête de son petit-fils, et s'éteignit bientôt après, en 1819, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

De 1815 à 1819, ma sœur aînée avait épousé le baron Fauquez, officier du génie; la seconde, M. Jaubert, avocat général à la cour royale de Paris.

Un léger refroidissement, dont j'ai toujours ignoré les motifs, avait éloigné ma mère de mon oncle, le général Alexandre d'Alton. De plus, son mari et son père avaient été jusqu'à leur dernier jour bonapartistes ou libéraux, comme on disait alors; ma mère, restée ma tutrice, se résolut à choisir un subrogé-tuteur en dehors de la famille : par le conseil de plusieurs de ses amis, entr'autres les frères de Lameth de l'Assemblée constituante, son choix tomba sur M. Gévaudan, industriel, possesseur d'une grande fortune, et chez qui se réunissaient, à cette époque, les hommes les plus marquants de l'opposition. A mes sorties de pension, j'allais tantôt chez Alexandre de Lameth, tantôt chez M. Gévaudan, où je voyais quelquefois Béranger.

Bientôt ma mère, ayant acheté une propriété à Saint-Sauveur, sur la lisière de la forêt de Compiègne, me donna un précepteur nommé Daverne, quitta Paris et me fit demeurer près d'elle

à la campagne. Aux Soupizeaux, ainsi s'appelait cette propriété, tout était à refaire, et, pendant deux ans, une trentaine d'ouvriers en bâtiment y travaillèrent, presque sans discontinuer. Comme mes leçons n'étaient ni longues ni multipliées, dans les intervalles, je vivais au milieu d'eux; grimpant sur les échafaudages avec les maçons, rabotant avec les menuisiers, taillant la pierre ou couvrant une boiserie de peinture. Quand les travaux furent enfin terminés, je remplaçai ces essais d'apprentissage par de longues courses solitaires dans les bois; je poursuivais, de toute la vitesse de mes jambes, les lapins et les chevreuils qui peuplaient la forêt; souvent je m'égarais et disparaissais pendant une journée entière. Au retour, j'étais puni par mon précepteur pour mes leçons manquées; mais ma mère, dont un reproche aurait eu sur moi plus d'influence qu'une masse de pensums, gardait le silence. Ce n'était de sa part ni faiblesse ni indifférence, mais le résultat d'un système d'éducation; elle pensait qu'en dehors des heures consacrées aux leçons de son pédagogue, un garçon devait, dès l'enfance, prendre des habitudes d'indépendance et de liberté. Je ne sais ce que, suivi jusqu'à l'âge d'homme, un pareil plan d'éducation aurait produit; très-certainement, lorsque la mort m'eut enlevé ma mère, et qu'on me mit au collége, je lui dois d'avoir souffert plus qu'aucun autre de la

contrainte, de la discipline et de ces interminables heures d'étude, où, sans donner pâture à leur esprit, on exige des enfants, contrairement aux indications de la nature, une stérile immobilité.

Sans aucun goût de domination, mon caractère est toujours resté rebelle à toute espèce de joug. Une autre circonstance a également exercé une grande influence sur mes idées. Afin d'être sûr que je m'acquitterais de la tâche qu'il me donnait, Daverne m'enfermait chaque jour, pendant un certain nombre d'heures, dans la bibliothèque; elle contenait près de trois mille volumes. Dès que j'avais expédié ma besogne, je me livrais à la lecture jusqu'au moment où il venait me tirer de captivité. Je dévorai de la sorte, d'abord le *Cabinet des fées,* en quarante volumes; puis l'immense compilation connue sous le nom d'*Histoire des voyages*. Tantôt je prenais au hasard, tantôt je choisissais des livres que je voyais habituellement entre les mains de ma mère : les *Comédies de Molière*, *Gil Blas*, *Tristam Shandy*, le *Doyen de Killerine*, les *Romans de Voltaire*; ces ouvrages si divers développaient en moi des sentiments et des facultés sans liaison, sans rapport, souvent même contradictoires : la foi au merveilleux, l'amour des courses lointaines, une connaissance précoce d'un monde que je n'avais jamais vu, le goût de l'ironie, du sarcasme, de la fine plaisanterie. L'on se tromperait fort si l'on croyait que

certaines lectures eussent dépravé mon imagination; le sommeil absolu des sens me mettait à l'abri du danger.

Ma mère partageait l'esprit philosophique du XVIII^e^ siècle; grâce à elle, mes premières années ont été exemptes de ces superstitions qui se gravent si profondément au cerveau de l'enfant qu'elles résistent parfois au mâle développement de sa raison, et reparaissent presque toujours avec la décadence de ses facultés. Ma foi aux talismans, aux génies, aux magiciens dura peu, cette religion n'ayant pas de prêtres intéressés à la perpétuer. Elle était encore entière quand ma mère, dont la santé déclinait depuis longtemps, tomba gravement malade et fut bientôt à toute extrémité. Je l'adorais : la parole fatale du médecin : *Plus d'espoir,* loin de me porter à la résignation, ne fit qu'exciter ma douleur. Pour prolonger sa vie, je résolus de recourir à la magie : je fis des évocations, cueillis des plantes, prononçai des formules, et demandai timidement à la cuisine une casserole, afin de faire bouillir un mélange bizarre d'ingrédients, parmi lesquels une terre glaise bleuâtre tenait la première place. La cuisson terminée, je me dirigeai avec la potion vers la chambre de ma mère, mais, arrivé à la porte, le courage m'abandonna; pour la première fois des doutes traversaient mon esprit. Après de longues heures passées dans des hési-

tations pleine d'angoisses, je n'osai pas aller plus avant. Sans renoncer absolument à mon projet, je cachai le breuvage, et courus me jeter en pleurant dans les bras de la mourante; telle fut la fin de ma folle tentative. C'est la seule pratique superstitieuse que m'ait inspirée la lecture sans contrôle des contes de fées.

A douze ans j'étais orphelin, mais entre ma sœur Caroline et moi existait, presque depuis ma naissance, une de ces affections tendres et fortes que rien ne peut rompre. Mon aînée de sept ans, elle résolut de remplacer ma mère; en conséquence, elle obtint de M. Jaubert, son mari, qu'il devînt mon tuteur ; comme ses neveux étaient au collége, M. Jaubert ne crut pouvoir mieux faire que de m'y mettre avec eux.

III

LE COLLÉGE HENRI IV EN 1822. — ENTREVUE AVEC LE DUC DE CHARTRES. — EFFORTS RELIGIEUX DE LA RESTAURATION. — MES CROYANCES, MON INCRÉDULITÉ.

Au mois d'octobre 1822, je commençai ma cinquième au collége Henri IV. On y enseignait le latin, un peu de grec, et, grâce aux persistants efforts de MM. Cuvier, Royer-Collard et Guizot, depuis 1820, un cours d'histoire avait été autorisé une fois par semaine.

Chaque jour, pendant quatre heures, les élèves recevaient en classe les leçons d'estimables professeurs; le reste du temps, leur direction était confiée à des maîtres d'étude, appelés *pions* par les élèves, recrutés parmi les plus incapables et les plus déshérités de l'ordre social. Rien de plus rare qu'un maître d'étude se destinant au professorat; les meilleurs étaient de pauvres étudiants en droit ou en médecine, qui trouvaient au collége

la nourriture et le logement, et aussi les moyens de payer leurs inscriptions et de passer leurs examens. S'ils n'avaient guère le temps de s'intéresser aux élèves, du moins ils ne les tourmentaient pas, et ne réclamaient d'eux que le silence. La plupart étaient des cuistres déjà mûrs, rebut de toutes les carrières, se vengeant de leur humiliation sur les enfants soumis à leur tutelle, poltrons avec les forts, cruels envers les faibles. J'ignore si, sur ce point capital de l'éducation, l'Université est en progrès; comme le remède au mal exigerait une énorme augmentation du budget de l'instruction publique, il est permis d'en douter. Mais lorsque les hommes chargés d'enseigner la littérature, les sciences et l'histoire, justement considérés, jouissent d'un traitement à peu près suffisant, il m'est impossible de comprendre que ceux qui sont préposés à l'éducation des enfants, qui les surveillent nuit et jour, qui vivent réellement avec eux, qui devraient les former par leur conversation, leur influence, leur exemple, soient pris au hasard, et moins payés qu'un laquais de bonne maison. Le jour où l'on voudra sérieusement donner aux générations qui s'élèvent l'amour de l'ordre et le respect des lois, on commencera par faire des fonctions du maître d'étude une sorte de magistrature honorée, mieux rétribuée que le professorat, parce qu'elle est à la fois plus importante et plus pénible, ayant une

hiérarchie, et présentant une carrière désirable à une portion instruite et intelligente de la jeunesse.

Je passai brusquement, d'une vie libre à la campagne, à une existence passive, renfermée, malsaine, asservie à une discipline oppressive et à des maîtres sans dignité : les conséquences de ce contraste furent également funestes à mon caractère et à ma santé. Tous les jours, deux heures et demie étaient accordées aux jeux des écoliers; pour les moindres fautes, ce temps, déjà trop court, était restreint à une demi-heure. Bientôt, constamment puni, j'eus chaque semaine une violente migraine, en même temps je devins paresseux et vindicatif.

La plus longue récréation était de midi à une heure et demie; au lieu de me rendre à la salle de retenue, je pris le parti de jouer dans la cour avec mes camarades, et lorsque, l'étude commencée, le sous-directeur me demandait pourquoi j'avais manqué l'appel, je lui répondais, invariablement, que mes parents étaient venus me voir. A la fin, irrité de m'entendre répéter sans cesse une excuse aussi dérisoire, M. Valleray s'emporta jusqu'à me frapper. La lutte ne pouvait être longue; mais en me sentant battu, je saisis un mauvais canif en corne, que je dirigeai contre lui : ayant heureusement détourné la lame avec la main, il en fut quitte pour une coupure lé-

gère. Je dois ajouter qu'il ne me punit pas et se retira sans mot dire.

L'oppression des maîtres n'était pas la seule dont nous eussions à souffrir; les élèves plus âgés ou plus forts, les *grands*, comme on les nommait nous tyrannisaient avec impunité. Je n'en citerai qu'un exemple. Je m'étais rendu coupable envers un grand d'un acte d'insubordination; sur son ordre, deux de ceux qui lui obéissaient me saisirent, me firent asseoir sur la table du quartier, me tenant les bras de manière à rendre toute résistance impossible : après avoir joui quelques instants de la frayeur que me causait l'apprêt du supplice, il me frappa au visage à plusieurs reprises. Dans ma rage, je parvins à saisir, avec les dents, sa main que je mordis violemment. Il y a quarante ans de cela; malgré ce long apaisement, au souvenir de ce traitement barbare, je n'éprouve pas le moindre remords de ma vengeance. Le *pion* en jugea autrement; il témoigna son horreur de ce qu'il appelait ma férocité, en me condamnant à rester, par un froid rigoureux, à genoux, dans la cour, à la porte de l'étude. Quant à mon bourreau, pansé, choyé, il fut l'objet de son touchant intérêt.

Ces souffrances de l'éducation universitaire ont laissé dans mon âme des traces ineffaçables; elles y ont développé de bonne heure les instincts de solidarité au point que je n'ai jamais été témoin,

jamais je n'ai entendu le simple récit d'une injustice, sans en ressentir le contre-coup ; je leur dois encore d'avoir été, dans toute l'étendue du mot, un excellent camarade.

On sait que sous la branche aîné des Bourbons le duc d'Orléans envoyait ses fils au collége ; l'aîné, le duc de Chartres, suivait les cours à Henri IV ; pendant l'intervalle des classes, il travaillait dans un appartement donnant sur un jardin particulier. Son précepteur, M. de Boismilon, qui se rappelait m'avoir aperçu, quelques années auparavant, en pension chez M. Massin, et qui connaissait mes droits à la pairie, conçut la bienveillante idée de faire de moi l'ami du prince son élève : une après-dînée, il me fit venir et nous mit en présence. Des bas tombant jusque sur mes talons, un pantalon trop court, un habit d'une longueur démesurée, une cravate noire roulée autour du cou et retenue par un noyau d'abricot, le tout couvert d'encre et de poussière, ma pâleur, mes grands yeux noirs effarouchés, mes cheveux épais, incultes, se dressant dans tous les sens, enfin mon air de chat sauvage n'étaient pas propres à attirer la sympathie d'un jeune prince, poli, élégant, distingué, au-dessus de son âge par les manières et l'éducation. Je ne répondis que par des monosyllabes aux questions qu'il voulut bien m'adresser, et je vis avec joie arriver la fin de l'entretien. L'épreuve ne recommença pas.

Sans doute, plus tard, l'habitude du monde m'a heureusement transformé; mes rapports obligés avec les souverains et les grands sont devenus plus faciles en apparence; pourtant, j'ai toute ma vie éprouvé quelque contrainte dans mes relations avec les hommes d'un rang supérieur, et aussi de la gêne vis-à-vis des inférieurs : je ne respire à l'aise, et je n'ai ma valeur qu'avec des égaux.

Je passai de la sorte près de trois années. Ma petitesse, ma chétive apparence, qui masquait une excellente constitution, me firent longtemps regarder comme peu dangereux; cependant ma complicité dans toutes les tentatives de révolte finit par attirer l'attention, et le proviseur, ayant reconnu que j'en étais l'infatigable instigateur, se décida à me renvoyer à ma famille.

Avant de quitter ces tristes souvenirs de la vie de collége, je dois dire un mot de la manière dont le catholicisme était enseigné et pratiqué à Henri IV, et les diverses phases d'indifférence, d'affirmation et de négation par lesquelles mon esprit passa successivement.

Un aumônier et un sous-aumônier avaient la direction de nos jeunes consciences. L'abbé de Salinis, aumônier, était un homme fin, joli, mondain, insinuant, préoccupé surtout de l'observance des pratiques extérieures, et tirant vanité du grand nombre d'enfants qu'il savait amener cha-

que année à la *sainte table*, sans trop s'inquiéter de l'état de leurs âmes. L'abbé Gerbet, son suppléant, était une nature sérieuse et tendre, d'une grande instruction et d'un esprit distingué ; il aurait voulu faire partager à tous l'ardeur de sa foi : ne pouvant y réussir, il n'acceptait que les adhésions sincères et réfléchies.

On se rappelle les nombreux moyens d'action employés par le gouvernement de la Restauration pour catholiciser la jeunesse universitaire ; aussi pendant le Carême, jusqu'à Pâques, les prédicateurs en vogue parcouraient les colléges. Le chef des missionnaires, l'abbé de Janson, avec sa figure de Satan repenti, cherchait à impressionner nos imaginations par le récit de sa miraculeuse conversion, de ses austérités surhumaines, de son pèlerinage à Jérusalem, et surtout par une effrayante peinture du supplice des damnés. Le prince abbé de Rohan, avec sa coquetterie chevaleresque, s'adressait à nos sentiments d'honneur et de patriotisme : « Jeunesse française ! jeunesse chrétienne ! compatriotes de saint Louis, de Jeanne d'Arc, de Bayard ! comment pourriez-vous déserter la foi de tant de héros et de saints ! » D'autres, les abbés Fayet et Guyon, plus hardis en apparence, rétorquaient à leur aise, dans des discussions sans réplique, les arguments supposés de l'incrédulité ; enfin, l'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, plus

tard des *Paroles d'un croyant*, introduit par son fervent disciple l'abbé Gerbet, réunissait les plus âgés dans des conférences où sa science et son génie luttaient avec avantage contre les objections timides et la raison désarmée des enfants.

Malgré tant d'efforts convergeant vers un même but, les croyances religieuses étaient rares parmi nous, et ne dépassaient guère l'époque de la première communion. Grandie sous la République, le Consulat et l'Empire, la bourgeoisie, dont les fils peuplaient les colléges, était généralement voltairienne; ce n'était donc pas au sein de la famille que ses fils auraient puisé les principes du catholicisme. Mais, par une routine napoléonienne, cette bourgeoisie, à peine déiste, se croyait obligée à une déférence tout extérieure envers le culte; elle se mariait à l'église, présentait ses enfants au baptême, et leur faisait faire une première communion. La source de ces tristes inconséquences était la religion officielle, le culte de parade né du Concordat, solennellement inauguré au sacre de l'empereur, servilement pratiqué par une armée de fonctionnaires, et qui a trouvé son parfait symbole dans l'invention d'une *Saint-Napoléon* dont la célébration fut habilement confondue avec la fête de l'Assomption.

De moi-même, j'étais peu enclin à la dévotion; au début et à la fin de la journée, à chaque classe, à chaque repas, tantôt un maître et tantôt

un élève récitait du bout des lèvres des prières latines que j'entendais sans les comprendre : je ne causais pas trop pendant la messe, je ne dormais pas trop au sermon, mais les grands problèmes de l'âme immortelle, des peines et récompenses dans une autre vie, n'avaient jamais éveillé mon attention ; ce fut l'abbé Gerbet qui, pour me préparer à la première communion, m'ouvrit ce monde nouveau. Je l'y suivis docilement : mon intelligence paresseuse, édifiée par l'exemple des grands esprits qui, depuis dix-huit siècles, avaient accepté, d'un cœur soumis, les dogmes et les mystères, ne concevait aucun doute.

Après mes examens de catéchisme, j'entrai en retraite ; mais alors les sombres prédications sur les peines éternelles, dont j'ai parlé plus haut, firent naître en moi les plus tristes inquiétudes. Mon premier usage de la prière avait été pour ma mère, mes premières craintes furent également pour elle. On nous répétait sans cesse que, sans la foi, la bonté, la douceur, la vertu même étaient insuffisantes au salut ; que ne pas pratiquer la religion, ne pas approcher des sacrements, mourir en état de péché mortel entraînait la damnation : je me rappelai, en frémissant, que ma mère ne hantait jamais les églises, qu'aucun prêtre ne l'avait assistée à sa dernière heure. Mon confesseur s'étendit en vain sur la miséricorde infinie de Dieu, sur les mystères de sa grâce, sur les chances de

la contrition au moment suprême, il ne réussit qu'imparfaitement à me consoler. Dès lors, sans m'en rendre compte, j'entrevoyais quelque chose de mesquin, d'insuffisant dans ce but unique du salut personnel : à une béatitude égoïste, j'eusse préféré un avenir de souffrance près de ceux que j'avais aimés.

La veille de Pâques, ayant écouté ma confession générale, l'abbé Gerbet me demanda si j'avais enfin triomphé de ma haine contre les maîtres dont je croyais avoir à me plaindre ; ma réponse fut que cette victoire était au-dessus de mes forces : il me refusa donc l'absolution, et ma communion se trouva remise à l'année suivante. En 1824, le même motif me fit échouer de nouveau ; mais cette fois, sur le conseil d'un de mes amis, m'étant présenté à l'abbé de Salinis, celui-ci m'admit sans plus ample informé.

Sans être vive, ma foi était sincère quand mon tuteur me prêta l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, de Gibbon, traduite et annotée par M. Guizot. Ce fut le premier livre sérieux qui me tomba sous la main ; son titre et l'ignorance de nos *pions* lui permettaient de circuler librement. Malgré mes quatorze ans, les questions religieuses sur lesquelles on avait, depuis plusieurs mois, dirigé mon attention, me le firent lire avec un intérêt passionné. Son esprit clair, froid, consciencieux, sa critique sévère, ses

explications simples et naturelles, enfin le précis historique de chaque dogme, avec son acte de naissance et la série de ses transformations, anéantissaient dans mon esprit tout le symbolisme chrétien. La vie de l'auteur, racontée au début de ses œuvres, venait encore ajouter au poids de sa parole : la recherche de la vérité avait été la seule passion de ce grand sceptique du XVIII^e^ siècle; né anglican, à la suite d'un premier examen, il avait abjuré le protestantisme pour le catholicisme, et c'est plus tard, après une étude plus approfondie, que, dans son livre, il avait entrepris de démontrer la fausseté de sa seconde religion.

Depuis lors, j'ai bien souvent quitté, repris, pour les abandonner encore, ces hypothèses insolubles des causes premières et finales, de la fatalité et du libre arbitre, du but de l'humanité; mais à dater de cette époque j'ai cessé d'être catholique et chrétien.

IV

LA *MARSEILLAISE*, PREMIÈRE IMPRESSION POLITIQUE. — ENTRETIEN DE MON TUTEUR AVEC CHARLES X.

A quinze ans, je quittai le collége, ainsi que je l'ai déjà dit, avec le dégoût de l'étude, le mépris de l'autorité, et une aversion insurmontable pour ses représentants. Ayant achevé ma troisième, externe à Saint-Louis, je fis encore une année de pension pendant laquelle j'appris les mathématiques élémentaires. Jusque-là, en politique, mes notions avaient été nulles, mes impressions vagues et confuses, celles d'un enfant. Une ignorance absolue de l'histoire moderne aurait pu prolonger cet état d'insouciance, dont le hasard me fit sortir.

Le frère de mon tuteur, M. Amédée Jaubert, l'orientaliste, m'avait engagé à dîner avec ses deux fils; c'était un homme d'une cinquantaine d'années, que les voyages et les fatigues avaient

vieilli avant l'heure ; il avait promis de nous mener à la Comédie-Française : au dessert, sa femme s'étant retirée pour s'habiller, par un singulier retour de jeunesse, nous versant à chacun un petit verre de vin, d'une voix un peu cassée, il entonna la *Marseillaise*. Aucun de nous ne savait que, trente-trois ans auparavant, la France républicaine avait glorieusement défendu son territoire contre l'invasion des despotes coalisés ; mais telle est la puissance de cet hymne national, qu'au dernier couplet, chanteur et auditeurs mêlaient leurs larmes dans un saint enthousiasme. Il serait absurde d'en conclure qu'à cause de cela, nous fussions devenus républicains. M. Amédée Jaubert, qui devait sa fortune à l'empereur, n'était qu'un libéral napoléonien comme il y en avait beaucoup alors, et, quant à nous, nous eussions été bien incapables de formuler une opinion ; mais, après avoir entendu ce chant héroïque, nous étions *Français, ennemis de l'étranger*, et nous prenions part aux destinées de notre pays.

A mon attention nouvellement éveillée sur les affaires publiques, toute une littérature à 25 centimes servit d'abord d'aliment : des pièces politiques : *Tartuffe*, *le Mariage de Figaro*, le *Tibère*, de Joseph Chénier ; *les Victimes cloîtrées*, de Monvel ; des brochures contre la *Loi du sacrilége et le Droit d'aînesse*, *la Villéliade*, de Méry et Barthélemy, *les Chansons de Béranger*, *la Charte*,

édition Touquet, étaient achetées, lues, apprises, discutées avec mes amis. Chez ma sœur, pendant mes vacances et mes jours de sortie, je trouvais le *Globe*, des pamphlets de Paul-Louis Courier, et des exemplaires des ouvrages que le ministère public était chargé de poursuivre.

J'apprenais plus encore par la conversation. MM. Berryer et Villemain comptaient parmi les habitués du salon de madame Jaubert; ils me prirent en affection tous les deux, et M. Berryer, l'illustre avocat, qui n'avait pas encore atteint l'âge de la députation, m'admit dans son intimité.

Mon tuteur, m'ayant donné le choix entre la vie de pension et celle qu'on menait aux pages, sans aucune vocation pour la carrière militaire, mais ébloui par l'espoir d'une liberté relative et d'un brillant uniforme, j'adoptai le second parti. En conséquence, M. Jaubert demanda une audience au roi Charles X. De cet entretien, noté par mon beau-frère, le passage suivant mérite d'être rapporté :

« Eh bien, » dit le roi, d'un air bienveillant, « qu'y a-t-il pour votre service? » M. Jaubert exposa l'objet de sa demande. — « Nous verrons « cela, » répondit le roi; puis il continua : — « Que fait-on donc, maintenant, au Palais? — « Sire, nous devons inaugurer, demain, la statue « de Malesherbes, et, chargé de prononcer le « discours de rentrée de la cour royale, j'ai pris

« pour sujet l'éloge de ce grand magistrat. — « Malesherbes ! » s'écria le roi en levant les « mains au ciel, « ah ! il nous a fait bien du mal ! « mais il a payé de sa tête ses fatales erreurs ; il « faut lui pardonner. » Puis, sans transition : — « Vous ne sauriez croire combien les petits jour- « naux nous sont nuisibles. — Sire, nous tâchons « de réprimer leurs écarts ; les magistrats de la « cour royale de Paris sont pleins de dévoue- « ment pour Votre Majesté. — Fort bien ! mais « qu'ils nous en donnent des preuves. J'aime la « magistrature : Henri IV disait que les robins « lui avaient rendu de grands services... Bona- « parte n'a jamais voulu accorder la liberté de la « presse ; il avait bien raison ! c'était un grand « homme, et il avait obtenu le respect des Fran- « çais. — Sire, vous l'avez aussi. — Oui, oui, » « et, ajouta le roi, en souriant, « nous avons « leur amour. On a prétendu que les étrangers « nous avaient remis sur le trône, c'est un men- « songe ; en 1814, on était las du joug de Bo- « naparte ; nous avons paru, et son épée est « tombée de sa main.... » .

Quelques jours après, j'étais sur la liste des pages, et le 1er octobre 1826, j'allais à Versailles rejoindre mes camarades.

V

LES PAGES. — ÉDUCATION RELIGIEUSE ET MILITAIRE. — JE REÇOIS EN SECRET LE *JOURNAL DES DÉBATS*. — LES COURS DE MM. VILLEMAIN, GUIZOT ET COUSIN. — LES OFFICIERS, LES PROFESSEURS. — MON DERNIER JOUR DE SERVICE LE 9 AOÛT 1829. — NOMINATION DU MINISTÈRE POLIGNAC.

Les pages de ma promotion, au nombre de dix-huit, avaient été triés, avec soin, parmi les rejetons d'une noblesse dévouée à la personne du souverain. Les plus riches, élevés dans leur famille par des abbés précepteurs, avaient de bonnes manières, un certain usage du monde, la mémoire exercée, des habitudes de piété, en un mot, ce qu'on est convenu d'appeler des principes; mais ils étaient imbus de la supériorité de leur naissance, personnels, timorés, dénués d'initiative, et plus encore de l'esprit de solidarité, qui se développe par la vie en commun.

D'autres venaient de Saint-Acheul, formés par les jésuites. Pendant les années passées sous la direction des Pères de la Foi, leur existence avait été douce : une bonne nourriture, de longues récréations, des soins presque paternels, leur avaient laissé un souvenir reconnaissant pour ces guides de leur première jeunesse; mais leurs études étaient faibles; leur enseignement avait été tellement expurgé, faussé par un système de fraude pieuse et de restriction mentale qu'une ignorance absolue eût été moins préjudiciable à leur jugement : les instincts d'indépendance domptés, la raison pervertie, cette virilité de l'esprit qui nous pousse à la découverte de la vérité, extirpée dans sa racine, tels étaient les vices incurables de cette éducation, qui leur enlevait jusqu'à la conscience de ce qu'ils avaient perdu.

Les premiers paraissaient plus propres à devenir des courtisans, les seconds les instruments aveugles d'un gouvernement clérical.

D'autres enfin, Provençaux, Gascons, Limousins, surtout Vendéens et Bretons, sortaient en majorité des colléges de province et fournissaient à la légitimité de braves et loyaux officiers.

Le général de Belle-Isle, commandant en chef, ayant été mis depuis peu à la retraite, la direction de Versailles était échue à un simple colonel. Celui-ci approchait de la soixantaine; il pensait bien et à propos; entré au service dans la gen-

darmerie, sa dévotion, son zèle à saluer le retour des Bourbons lui avaient fait franchir plusieurs grades à une époque de *bon plaisir*. Ses décorations, ses cheveux blancs, ses traits fins et réguliers auraient commandé le respect, mais sa physionomie manquait de dignité, et ses décorations avaient été gagnées depuis la paix. C'était un homme médiocre, faible, d'allures policières, indulgent pour les infractions à la discipline, sévère pour les étourderies naturelles à notre âge ; pour tout ce qui s'attaquait à la politique et à la religion, les coupables devenaient à ses yeux des criminels d'État.

Sous lui, le commandant de Nesle, officier de mérite qu'une blessure avait forcé, jeune encore, de quitter le service, était chargé de notre instruction militaire, et formait avec lui, sur tous les points, un contraste parfait.

Les lieutenants de Laroque et d'Ieghen complétaient le personnel de nos supérieurs. L'un, débonnaire, sans rancune contre nos espiégleries, brave de cœur et bourgeois d'apparence, avait plutôt l'air d'un garde national que d'un officier d'infanterie. L'autre, troupier fini, soigneux, ciré, brossé, cousant bien, lisant mal, que sa grossière ignorance avait retenu dans les grades subalternes, nous enseignait le maniement du sabre et l'école de cavalerie.

Pour le spirituel, nous avions un aumônier,

l'abbé Godot, et un confesseur ambulant, l'abbé de Villers, qui dirigeait en même temps les filles détenues à Saint-Lazare.

Nous relevions du ministre de la maison du roi, et les membres de la famille royale, les princesses surtout, nous honoraient d'une bienveillante protection : par suite, rien n'était négligé pour maintenir intacte la pureté de nos principes et de notre foi. Non-seulement nous assistions, dans une chapelle particulière, aux prières quotidiennes, à l'office divin, aux sermons, aux vêpres, mais nous étions tenus de servir la messe et d'approcher des sacrements.

Chaque soir, la *Gazette* et la *Quotidienne* nous initiaient à la vie politique.

Aussi, en pénétrant dans cette citadelle du *Droit divin*, mon désappointement fut extrême. Les rêves de cour et de galanterie qu'avait fait naître en moi la lecture des *Mémoires de Florian* et du *Mariage de Figaro* se trouvaient remplacés par une captivité moitié claustrale et moitié militaire. Un grand bien-être matériel, une nourriture recherchée, le plaisir d'être servi dans de la vaisselle plate par un nombreux domestique, de monter de beaux chevaux, la satisfaction de mon goût pour les exercices du corps, me semblaient des compensations trop minces d'une privation absolue de la liberté.

A peine installés, un examinateur de Saint-Cyr,

le baron Reynaud, nous interrogeait et prenait la mesure de notre instruction ; épreuve dérisoire, car il n'y a pas d'exemple que l'examinateur ait refusé pour incapacité un seul de ceux que le roi avait choisis. Le résultat me fut favorable, et M. Reynaud fonda, de prime abord, sur Max de Béthune et sur moi ses plus belles espérances. En ce qui me concerne, cette bonne impression dura peu. Dès la fin de la première année, ma paresse à remplir les devoirs imposés, mon indiscipline, mon irréligion m'attirèrent la plus dure des pénitences : je fus privé du grand congé de deux mois.

L'année suivante fut plus orageuse encore. Moyennant cinq francs par mois donnés à un palefrenier, je trouvais, chaque matin, sous une pierre, le *Journal des Débats*, dont Chateaubriand faisait une arme terrible contre le ministère Villèle ; plus tard, je recevais, par la même voie détournée, les cours imprimés de MM. Villemain, Guizot et Cousin. Les leçons de littérature étaient lues avec avidité ; la philosophie de l'histoire exigeait de ma part un travail opiniâtre ; quant à la philosophie pure, j'avouerai humblement que mon ignorance et l'emploi des termes techniques par M. Cousin me la rendaient inintelligible. On croira peut-être que chez un étourdi de dix-sept ans, avide de plaisir, le principal attrait de ces lectures était dans l'interdiction dont elles étaient

frappées et dans la difficulté de se les procurer; c'est une erreur. Ma nature était double, et les appétits de l'esprit n'étaient pas moins impérieux chez moi que ceux des sens et de l'imagination : ainsi, étant encore en pension, j'avais, faute de mieux, dévoré l'ouvrage entier de M. Orfila sur la chimie organique. Comme je partageais cette littérature prohibée avec mes camarades, je ne tardai pas à être signalé par mes chefs comme un être dangereux qu'il fallait éviter. Inutile d'ajouter que la recommandation fut vaine : tous continuèrent leurs rapports intimes avec moi, et quelques-uns furent mes amis.

J'avais rencontré dans nos professeurs de littérature, d'histoire et de mathématiques, des auxiliaires aussi précieux qu'imprévus. M. Carlier, poëte et romantique, passait d'André Chénier à Victor Hugo; puis après *Cromwell*, *Claude Gueux*, enhardi par le succès, il nous faisait connaître le *Pinto* de Lemercier, et les *Barricades* de M. Vitet. Plus réservé, M. Varin maintenait son cours dans les premières périodes de l'histoire de France, et s'arrêtait à la *Renaissance;* mais il mettait à notre disposition les chroniques et mémoires, y compris ceux de Saint-Simon. M. Dumouchel ne bornait pas son enseignement aux mathématiques : ardent et aventureux, il avait fait l'expédition de Bougainville ou de La Pérouse autour du monde; à son retour, il avait

été, pendant trois ans, secrétaire de Royer-Collard; il avait conservé le culte de ce grand esprit, et poussait l'audace jusqu'à nous réciter et commenter ses discours à la chambre des députés. Rien ne prouve mieux que ces exemples l'inutilité du réseau de précautions dont on nous entourait, et l'invincible puissance de l'idée libérale sous la Restauration.

Notre aumônier étant mort, un jeune prêtre fanatique et intolérant fut désigné à sa place. Après de vains efforts pour nous communiquer son enthousiasme, il essaya de la rigueur, et obtint du colonel des punitions qui n'étaient nullement en rapport avec le crime d'avoir causé pendant la célébration de l'office, ou d'avoir dormi pendant ses interminables sermons. Une révolte éclata; toute une semaine, un désordre complet régna dans l'hôtel des pages. Demander notre licenciement, c'était s'aliéner des familles bien en cour, peut-être provoquer sa propre destitution; le colonel se contenta de retenir Louis de Montbrun et moi en prison, jusqu'à ce que l'effervescence fût calmée. En résumé, pendant mon séjour à Versailles, j'avais passé plus de trois mois tant à la salle de police qu'en prison : cela ne contribua pas à développer en moi la vocation militaire.

A Paris, M. de Brizoult, congréganiste, fonctionnaire civil, simple secrétaire de M. de Poli-

gnac, venait d'être nommé sous-gouverneur, en remplacement du colonel de Razac ; actif, ambitieux, mêlé aux intrigues politiques, nous ne venions qu'en seconde ligne dans ses préoccupations.

Notre service avait lieu aux Tuileries les jours de réception, puis aux cérémonies publiques, aux revues, aux chasses, etc. ; il consistait en une noble domesticité. Une fois ma curiosité satisfaite, je m'en dégoûtai vite, et, le plus souvent, je cédais mon tour à des camarades mieux disposés. En dehors du service, nos sorties étaient fréquentes, et nous jouissions d'une certaine liberté : aussi, j'eus soin de ne mériter aucune punition.

Un matin que, légèrement indisposé, j'avais manqué le manége, resté seul dans la salle de topographie, je vis entrer deux dames que je reconnus, à leur approche, pour la duchesse d'Angoulême et l'une de ses dames d'honneur. Par un singulier hasard, la princesse, dans sa visite improvisée, avait pénétré jusqu'à moi sans rencontrer personne. Lui ayant demandé ses ordres, je lui servis de guide pour visiter l'hôtel en détail ; je la conduisis ainsi jusque dans nos chambres. Après s'être arrêtée un instant à la chapelle, et avoir examiné mon attitude dans le lieu saint-elle me remercia et se rendit au manége. Je cite ce fait parce qu'il montre le degré de minutieuse bienveillance dont nous étions l'objet.

Je remplis pour la dernière fois mes fonctions à la cour, le 9 août 1829, jour où parut au *Moniteur* la nomination du ministère de Polignac. Sans être exalté en politique, je partageais l'émotion de tout Paris ; aux Tuileries, au contraire, la confiance et la joie étaient sur les visages.

Seul, retiré dans une embrasure avec un lieutenant général, le prince de Hohenlohe causait d'un ton d'extrême animation ; je me dirigeai de son côté :

« Il faut le prendre encore chaud, » disait-il, « et le mettre sur un brasier ardent. »

C'était d'un chevreuil qu'il s'agissait.

VI

SORTI OFFICIER, JE PARS POUR L'ITALIE AVEC LE VICOMTE DE LANOUE. — MA DÉMISSION. — ROME. — BÉRANGER, M. DROUIN DE LHUYS. — LORD AYLMER. — LES CALABRES ET LA SICILE. — MALTE. — L'AMIRAL MALCOLM, LORD ADOLPHUS FITZ CLARENCE. — LE CAPITAINE COOLING. — ILES IONIENNES.

En sortant des pages, nous recevions un brevet d'officier de cavalerie; par exception, je fus condamné à entrer dans l'infanterie. Je pris un congé de six mois, et, peu de temps après, le vicomte de Lanoue, chargé d'affaires de France à Florence, m'ayant proposé de l'accompagner, je partis pour l'Italie.

Sous l'autorité du grand-duc et de son ministre le compte Fossombroni, la Toscane jouissait d'une liberté relative et d'une douce sécurité contrastant avec l'oppression inquiète des Autrichiens en Lombardie. La société avait le goût des arts et la préoccupation du plaisir; on regrettait la mort

récente du vieux Demidoff et son opulente hospitalité. On jouissait des fêtes que donnait le prince Borghèse; à l'un de ses bals, au milieu d'une réunion de femmes les plus élégantes et les plus jolies, je fus frappé de l'apparition d'une étrange beauté : sa toilette noire et rouge était simple et bizarre; des cheveux noirs et fins, naturellement ondés, sans aucun ornement, le front large d'un jeune Faust, des sourcils admirablement dessinés, les grands yeux écartés d'une statue antique, un regard mystérieux donnaient au haut du visage quelque chose de sévère et de profond; tandis que la perfection du nez, le délicieux sourire et l'attrait d'une fossette décelaient la grâce féminine dans tout son charme; le teint était pâle et mat: elle avait à peine vingt ans et semblait vivre pour la seconde fois. Je demandai son nom : Princesse Belgiojoso. Auprès d'elle lord Normanby, le comte de Larochefoucauld, d'autres personnages encore : la voyant si entourée, je renonçai à l'idée de lui être présenté.

L'amitié du vicomte de Lanoue, mon titre et ma pairie m'avaient valu de toutes parts le meilleur accueil; on sympathisait à ma gaieté et à ma jeunesse. Un des hôtes les plus assidus de l'ambassade de Prusse, le baron de Rosenberg, dont les chevaux aux courses *delle Cascine* remportaient presque tous les prix, beau joueur, menant grand train, fort à la mode dans la bonne com-

pagnie, m'avait pris en goût et m'invitait souvent malgré mon éloignement pour le jeu. Mais cet accueil de tous ne put me retenir : m'arrachant à ce séjour agréable, j'allai visiter le nord de l'Italie.

J'étais parti chargé de recommandations; arrivé à Milan et dînant chez le consul de France, il voulut savoir à qui s'adressaient mes lettres d'introduction. Au nom du prince Belgiojoso, il se récria :

— « Jeune homme, me dit-il, gardez-vous de faire une connaissance aussi dangereuse : le prince est un don Juan qui remplit notre ville du bruit de ses sérénades et du scandale de ses désordres, » On pense bien qu'à la suite de ce sage conseil, dès le lendemain matin, je me rendis au palais Belgiojoso; mais le propriétaire était en chasse, et je fis de nécessité vertu.

La fin de mon congé approchait quand je revins à Florence; il me fallait renoncer à la continuation de mon voyage ou à mon grade dans l'armée. Croyant la paix assurée, et ne prévoyant aucune chance de faire campagne, je résolus, malgré les pressantes remontrances de mon oncle, le général d'Alton, de quitter le service : j'envoyai, de Rome, ma démission au ministre de la guerre.

Notre ambassadeur près du saint-siége, le duc de Montmorency-Laval, était absent; mais le

véritable représentant de notre pays, celui qui accueillait nos compatriotes, les admettait à ses fêtes, et exerçait sur la société de la Ville Éternelle une influence prépondérante, était le directeur des beaux-arts, Horace Vernet. Ainsi partout, à l'extérieur comme à l'intérieur, l'aristocratie du talent, de l'intelligence, de la richesse, tête de la bourgeoisie, tendait à se substituer à l'aristocratie de la naissance. Celle-ci, dédaigneuse, exclusive, renfermait son action dans le cercle, infiniment restreint, de ses partisans.

Le 1er janvier 1830, nous célébrions à Rome l'année nouvelle, dans une réunion intime de jeunes gens, avocats, médecins, peintres, musiciens, architectes; comme d'habitude, on y chanta la *Marseillaise* et les chansons de Béranger. Pour la troisième fois, revient sous ma plume le nom du poëte que l'amour du peuple rendit inviolable et sacré pendant sa vie, et qui, depuis sa mort, a été l'objet de critiques passionnées. Quoiqu'il soit aujourd'hui de bon ton de le traiter de *bourgeois* et de *Philistin*, de lui reprocher sa *poésie roturière*, et de l'accuser, chose étrange, d'avoir été un *faux ivrogne* et un *faux libertin*, je n'aurai pas la faiblesse de renier celui qui a consolé la patrie vaincue, pansé ses blessures, relevé son courage; qui a constamment sonné la charge contre le roi de droit divin, les émigrés, les ultramontains; celui qui, pour tout dire, unissant

peuple et bourgeoisie dans le désir de la liberté, a préparé pendant quinze ans la victoire de Juillet.

Ce fut dans une de ces réunions que je connus M. Drouin de Lhuys; après avoir remporté le prix d'honneur, il voyageait en Italie. C'était un grand jeune homme au teint coloré, aux sourcils noirs et épais, au regard long et un peu sournois, singulier mélange de l'universitaire, du jésuite et de l'aspirant diplomate. Pour abréger la longueur du voyage, il recherchait la camaraderie; mais une fois en ville, il se séparait, tenait son rang et fréquentait le monde officiel. C'est de la sorte qu'après avoir fait route tous ensemble de Rome à Naples, je fus bientôt à peu près seul à le rencontrer dans les ambassades.

Je passai dans cette capitale trois mois rapides comme un jour. Au moment de partir, je reçus une lettre de Florence du vicomte de Lanoue. Il m'apprenait qu'en mon absence la fureur du jeu s'était encore accrue; qu'à la suite d'une perte considérable, M. Romanowitch avait fort injustement provoqué le baron de Rosenberg, et que dans un duel où tout s'était passé de part et d'autre avec une parfaite loyauté, celui-ci avait eu le malheur de tuer son adversaire. « Il est probable, ajoutait-il, que Rosenberg sera à Naples en même temps que ma lettre. Je vous prie, en mémoire de vos bonnes relations, de rendre

témoignage de l'honorabilité de sa conduite. »

Je visitai ensuite les Calabres et la Sicile.

Sur le vapeur napolitain, je rencontrai mon ami lord Aylmer, lieutenant général et ancien gouverneur du Canada, type accompli du gentleman anglais. A notre arrivée en rade de Malte, je fus présenté par lui à l'amiral Malcolm et au colonel lord Adolphus Fitz Clarence; j'assistai aux fêtes splendides données à bord des vaisseaux l'*Asia*, le *Great Britannia* et de la frégate *Madagascar*. Le *captain* Cooling, chargé de lever les plans des côtes d'Albanie et de Morée, m'ayant gracieusement offert de me conduire à Corfou avec mes compagnons, après avoir fait mes adieux à lord Aylmer, je m'embarquai sur la corvette *The Mastif*. Douze coups de canon furent tirés en quittant le port; j'en demandai la cause, on me dit que c'était à mon intention : par courtoisie, le *captain* Cooling m'avait accordé des honneurs que j'appris alors être d'usage à l'égard des pairs de l'aristocratique Angleterre.

Au bout de sept jours d'une cordiale hospitalité, je descendis à Corfou. Les femmes de la république des Sept-Iles sont célèbres par leur beauté : le gouverneur sir Frédérick Adam, et, à Malte, lord Ponsonby avaient épousé deux dames corfiotes; malgré ces unions fréquentes des officiers anglais avec les Ioniennes, et le souvenir encore récent de la bataille de Navarin, ces Grecs

avaient conçu une haine implacable contre leurs protecteurs, qui les forçaient au travail, et les employaient en ce moment même à la construction d'une immense prison. Tout habit rouge qui s'écartait, le soir, des habitations, était assassiné sans pitié : pendant mon séjour, dans l'espace de quelques semaines, les insulaires, désarmés, avaient assommé, à coup de sacs remplis de sable, deux soldats et un officier dont les cadavres furent trouvés au bord de la mer.

L'indifférence était le partage des Français ; les Russes seuls avaient profité du concours prêté aux Grecs contre les Turcs, et de la victoire remportée en commun par les trois grandes puissances. Partout, à Sainte-Maure, à Zante, à Céphalonie, je trouvais, suspendues à la muraille, comme chez nous les images de Cambronne et de Poniatowski, des gravures informes représentant des victoires des Russes sur les Français.

Faut-il conclure de là que le mouvement général des esprits, qui, en Angleterre et en France, de 1822 à 1828, se prononça si chaleureusement en faveur des Hellènes, fut contraire aux intérêts légitimes de ces deux pays; que poëtes et prosateurs, Byron, Chateaubriand, Béranger, Victor Hugo, Villemain entraînèrent l'opinion dans une fausse voie; que l'anéantissement de la flotte turque fut un malheur, la victoire de Navarin une

faute? Je l'ai cru longtemps : soutenir contre le sultan, notre ancien et fidèle allié, un petit peuple abaissé par un esclavage de plusieurs siècles, travaillé de longue main par des émissaires du czar, uni de religion avec les Russes, et qui, aux premiers pas qu'il faisait débarrassé de ses chaînes, semblait prêt à trébucher dans leurs bras, c'était, selon toute apparence, concourir, au prix do notre sang et de nôtre or, à livrer, tôt ou tard, l'Orient à l'ambition moscovite. Aux prévisions menaçantes de cette politique étroitement nationale, certains faits semblent opposer un premier démenti : Othon chassé, le suffrage universel lui a donné pour successeur, à la presque unanimité, le prince Alfred, second fils de la reine d'Angleterre. Les Grecs, à moitié Russes il y a trente-quatre ans, sont-ils devenus Anglais aujourd'hui? Non : mais depuis trente-quatre ans, ils se sont redressés peu à peu; ils commencent à se tenir debout et à marcher; ils ont la volonté et se sentent la force d'être une nation. Le choix du prince Alfred est le prix de la cession des Sept-Iles; de la dépouille ottomane doit se former en Europe un vaste État grec, indépendant, capable au besoin de nous servir d'avant-garde contre les envahissements de la Russie, et de soutenir les droits des neutres dans la Méditerranée, même contre les prétentions de l'Angleterre. En tout cas, il faut reconnaître qu'au-dessus de la poli-

tique nationale, il y a une politique supérieure de l'humanité, qu'au-dessus de l'intérêt particulier à chaque pays, il y a l'intérêt général de la civilisation.

Si le progrès de l'humanité consiste dans l'accroissement de son bien-être matériel et moral, de ses connaissances et de ses produits, quel plus grand progrès que la résurrection d'un peuple s'élevant par degrés, de l'esclavage à l'indépendance, de la misère à l'aisance, de l'ignorance à l'instruction, enfin à la liberté ?

VII

SÉJOUR A NAVARIN. — DUPONCHEL. — RÉVOLUTION DE JUILLET — JE PRENDS LE PREMIER LA COCARDE TRICOLORE. — PRONUNCIAMIENTO DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE A LA CITADELLE — FABREGUET. — LE GÉNÉRAL SCHNEIDER PASSE LE LENDEMAIN A LA RÉVOLUTION. — RÉSISTANCE DE L'AMIRAL DE RIGNY. — INTENTIONS HOSTILES DE L'ESCADRE ANGLAISE, SYMPATHIES DE LA POPULATION GRECQUE. — OFFRE DU COMMANDANT DE FRESNE; JE REVIENS A TOULON SUR L'*ATALANTE*. — DE TOULON A PARIS.

Je vins de Céphalonie en Morée dans une barque montée par des maraudeurs grecs, dont l'industrie clandestine consistait à enlever quelques-uns des canons turcs ensevelis, deux ans auparavant, dans la rade de Navarin. Déjà malade, je fus contraint de renoncer à suivre plus loin mes compagnons, qui continuèrent leur route vers Constantinople. Je restai d'abord chez l'agent consulaire français, M. Dijon, puis chez le

médecin de l'armée. M. Duponchel, qui me prodigua ses soins avec une amitié vraiment fraternelle. Intelligent, doux, le cœur ouvert à tous les bons sentiments, M. Duponchel était un de ces hommes qui font aimer la France à l'étranger; il parlait le grec moderne avec facilité, et non content de traiter gratis tous ceux qui se présentait, il distribuait en menues aumônes, aux plus pauvres, une partie de son traitement.

Nous étions depuis vingt jours sans nouvelles de France quand, un matin, le docteur entra dans la chambre, hors d'haleine, et jetant sur mon lit un paquet de journaux, il s'écria :

— « Charles X chassé! Gouvernement provisoire! »

Soit pour l'étude, soit pour le plaisir, j'avais à peu près perdu, aux pages, trois précieuses années de ma jeunesse; je n'avais même pas profité du brevet de sous-lieutenant qui nous était délivré à la sortie. Pourtant, dans l'ignorance des événements antérieurs, je restai muet de surprise en apprenant l'expulsion du vieux roi dont l'escadre avait vaincu à Navarin et dont l'armée venait de conquérir Alger.

Une lecture rapide des journaux, du 13 au 29 juillet, nous fit passer Duponchel et moi par de bien autres émotions. En moins d'une heure, nous avions partagé la stupeur causée par les fatales ordonnances, puis les frémissements de l'opinion,

l'indignation populaire, l'anxiété de la lutte, enfin l'enthousiasme du triomphe; au récit de tant de traits d'héroïsme, de grandeur, de désintéressement, nos cœurs se gonflaient, nos yeux se remplissaient de larmes, nous tombions dans les bras l'un de l'autre.

Partout, le drapeau tricolore avait été celui de l'insurrection victorieuse; néanmoins le bâtiment qui venait d'apporter le courrier si impatiemment attendu était arrivé sans pavillon. Seul voyageur civil au milieu de notre petite armée, je jouissais d'une entière liberté; je résolus d'adopter le premier les trois couleurs : à quatre heures, en me rendant pour dîner à la pension des officiers de l'artillerie et du génie, je traversai Navarin, donnant le bras à Duponchel, avec une cocarde tricolore à mon chapeau. Le lendemain, presque tous les habitants grecs imitaient mon exemple. Les grandes nouvelles avaient également agité Coron et Modon où se trouvait le quartier général; là M. Fabreguet, ami du futur maréchal Sébastiani, et dont la maison était un centre de réunion libérale, prit la cocarde comme j'avais fait à Navarin : malgré l'influence qu'il exerçait sur le général en chef, Schneider, celui-ci hésitait encore. Le deuxième jour, en arborant le drapeau tricolore sur la forteresse du Haut-Navarin, le corps d'officiers d'artillerie et du génie lui força la main.

A la fin de notre repas en plein air, environ une heure avant le coucher du soleil, sur l'ordre du commandant du génie, les soldats ayant formé le cercle, un sapeur monta à un mât planté au milieu de la cour de la citadelle, et y attacha une flamme tricolore. Alors seulement se révéla à nous la difficulté de la situation. Les journaux de France ne donnaient aucun renseignement sur la formation du gouvernement nouveau : au milieu de notre embarras, les uns crièrent : *Vive la République !* d'autres : *Vive Napoléon II!* et, chose curieuse à constater, pas une voix ne proféra le cri de : *Vive le duc d'Orléans !* Afin de donner un caractère de patriotique unanimité à l'acte politique dont cette portion de l'armée assumait la responsabilité, officiers et soldats chantèrent en chœur *le vieux Drapeau*, de Béranger.

Ce fut le lendemain que le général Schneider passa à la révolution, en faisant prendre à l'armée de terre les couleurs nationales.

L'amiral de Rigny, qui commandait l'escadre du Levant, ayant persisté dans sa fidélité au roi des ordonnances, Navarin offrait ce singulier spectacle de nos matelots gardant encore le pavillon blanc, tandis que nos soldats avaient adopté les trois couleurs. Huit jours plus tard, un second bâtiment apportait la nomination du duc d'Orléans, lieutenant général du royaume ; la frégate *la Fleur-de-Lis*, sur laquelle le courrier était venu,

n'avait aucun pavillon à son mât ; néanmoins elle avait été poursuivie par deux vaisseaux anglais de haut bord, et forcée de s'échouer à la côte avant d'entrer en rade. Cette menace d'agression fournit à la population grecque, aussi bien qu'aux troupes françaises, l'occasion de manifester la commune antipathie contre l'Angleterre ; en un clin d'œil Navarin fut mis en état de défense : non-seulement les hommes, mais les femmes et les enfants s'attelaient aux canons ; l'enthousiasme était général, et jamais on n'exécuta avec plus d'entrain un branle-bas de combat. L'événement n'eut pas d'ailleurs d'autre conséquence.

A l'époque où la nouvelle de la révolution de Juillet nous était parvenue, je devais partir sur la frégate l'*Atalante*, qui se rendait à Smyrne, et de là rejoindre, à Constantinople, mes anciens camarades. L'amiral de Rigny, ayant pris la résolution de retourner en France à bord du *Conquérant*, choisit comme éclaireur l'*Atalante*, qui avait la réputation d'être la meilleure marcheuse de l'escadre du Levant. Le capitaine de vaisseau de Fresne, qui la commandait, me communiqua son changement de destination, en m'offrant de me continuer son hospitalité pour retourner en France. Depuis plus d'un an loin de mon pays, le désir d'assister et de prendre part aux grandes choses qui, sans nul doute, allaient s'y accomplir, le bonheur de revoir ma sœur et mes amis me firent ac-

cepter sans hésiter. Le 25 août nous quittions la rade de Navarin.

A notre entrée à Toulon, Louis-Philippe était déjà depuis longtemps installé roi des Français. Le fait d'avoir placé sa fidélité au souverain au-dessus de celle qu'il devait à la nation, loin de nuire à la carrière de l'amiral de Rigny, lui devint un titre à la faveur du nouveau chef de l'État. Et ce ne fut pas là une exception ; partout, maintenant, dans la mesure du possible, les vieilles traditions monarchiques, on s'efforça de retenir au service les hommes connus par leur attachement à la légitimité ; on récompensa ceux qui avaient donné l'exemple de l'obéissance passive, et l'on punit ceux qui, forcés d'opter entre le point d'honneur militaire et les devoirs du citoyen, avaient sacrifié la discipline à la cause de la liberté : cela s'appela réorganiser l'armée. Tel fut, dès son début, malgré certaines apparences contraires que les circonstances commandaient, ce gouvernement que Lafayette avait surnommé : *la meilleure des républiques*.

En octobre pourtant l'enthousiasme révolutionnaire n'était pas encore éteint; la garde nationale de Marseille nous en fournit la preuve. Le duc de Valmy, notre ministre près le gouvernement grec, et le colonel Marmier, chef d'état-major de l'armée d'occupation, revenus à bord du *Conquérant*, se dirigeaient comme moi sur Paris.

A notre sortie de Marseille, descendus de diligence afin de monter la côte à pied, nous traversions les rangs de la garde nationale, réunie pour une revue, et proférant les cris répetés de : Vive Lafayette! quand le colonel Marmier se permit je ne sais quelle plaisanterie sur le héros des deux mondes. Aussitôt vingt baïonnettes étaient croisées sur nos poitrines, et malgré les cocardes tricolores qui ornaient nos chapeaux, la popularité du nom de Valmy suffit à grand'peine à empêcher qu'on nous fît un mauvais parti.

VIII

PARIS. — ENTHOUSIASME DES PREMIERS JOURS, CHATEAUBRIAND ET BERRYER.

Dans la capitale, les esprits n'étaient guère plus calmes; les fleurs-de-lis avaient été effacées sur tous les monuments; dans beaucoup d'endroits on voyait encore la trace des balles, et la foule était nombreuse devant le Louvre aux tombes des combattants de Juillet.

La lutte avait été si héroïque, la victoire si généreuse, qu'au lendemain de la révolution une clarté soudaine avait dissipé les préventions et les haines, et grandi, pour un jour, les hommes de tous les partis. Le peuple, ivre de clémence, relevait les vaincus qui, à leur tour, muets d'admiration, lui pardonnaient leur défaite. Il y a eu là comme une invasion irrésistible des idées de justice et de vérité, comme un pressentiment des destinées futures de l'humanité.

Parmi les légitimistes de cette époque, beaucoup ont oublié, d'autres seraient peut-être tentés de renier leur première impression; un fait qui m'a été maintes fois raconté par leur grand orateur sera plus concluant que toutes mes paroles. M. de Chateaubriand avait reçu dans ces mémorables journées une ovation de la jeunesse des écoles (1). Il avait noblement résisté à ses cris enthousiastes de : Vive Chateaubriand! Le premier consul aux Tuileries! en saluant la royauté d'un dernier hommage; mais le souvenir n'en était pas moins resté puissant dans son cœur. Il voyait sur les ruines du trône et de l'autel s'élever la foi républicaine; il avait visité les États-Unis; il imaginait les grandes choses réservées à la France, et le rôle glorieux des hommes appelés à diriger sa marche; il comprenait, il s'exagérait sans doute la force et la durée de sa popularité personnelle. Un matin, il se rendit chez Berryer, et lui dit en substance :

— « La légitimité est morte et bien morte; ce n'est pas Charles X ou la branche aînée des Bourbons, c'est la royauté qui s'en va (2) : l'avenir est

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, t. IX, p. 262.

(2) *Ibid.*, p. 376 et suivantes.

... « Jamais défense ne fut plus légitime et plus héroïque que celle du peuple de Paris.

... « Lorsqu'après avoir menti jusqu'à la dernière heure, on a tout à coup sonné la servitude; quand la conspiration de la bêtise et de l'hypocrisie a soudainement éclaté; quand une terreur de château

à la république. Il y a là de grandes choses à faire ; mais ce peuple, bon, honnête, généreux, cette jeunesse ardente, vouée au culte de ce qui est élevé ont besoin de direction : vous parlez bien, je n'écris pas mal ; que penseriez-vous si nous leur apportions les idées d'ensemble qui leur manquent ?

— « Monsieur le vicomte, c'est une bien grosse affaire que vous me proposez là : c'est une autre révolution, plus complète, plus imprévue que la première. Avant de rien résoudre, je vous demande vingt-quatre heures de réflexion. »

L'illustre orateur réfléchit en effet, et refusa. Devant l'expression de mes instants regrets, à mes questions pressantes sur les motifs de son refus, il répondait : « La question religieuse ne me permettait pas d'accepter. » Ainsi le catholicisme lui parut l'obstacle infranchissable. Qui oserait dire, pour l'opinion républicaine, la portée du concours de ces deux hommes, le nombre d'adhésions qu'ils auraient entraînées, les frayeurs qu'ils auraient dissipées, l'alliance qu'ils auraient

organisée par des eunuques a cru pouvoir remplacer la terreur de la République et le joug de fer de l'Empire, alors ce peuple s'est armé de son intelligence et de son courage... Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France.

... « Les conséquences de la révolution de juillet seront mémorables. Cette révolution a prononcé un arrêt contre tous les trônes ; les rois ne pourront régner aujourd'hui que par la violence des armes. »

maintenue entre le peuple et les classes supérieures? Quelle eût été la chance de formation d'une république à laquelle, avec le concours acquis d'Armand Carrel et de ses amis, Chateaubriand aurait rallié toute la portion jeune et généreuse de la noblesse, Lamennais cette immense fraction du bas clergé, ignorante et pauvre, mais enthousiaste et avide de sacrifices, tandis que Berryer aurait dissipé les préventions et les craintes de la bourgeoisie aisée? Quel eût été le sort de la démocratie dirigée par Chateaubriand, Carrel, Berryer et Lamennais? mais le catholicisme arrêta le mouvement du cœur et l'élan du génie.

Cette surexcitation des forces morales d'une nation ne pouvait se prolonger; l'habileté bourgeoise du nouveau roi ramena vite les esprits à leur ancien niveau : après ces radieuses journées de clairvoyance et d'intuition de l'avenir, la nuit revint.

IX

JUGEMENT DES MINISTRES. — ÉMEUTES. LE CAFÉ DE PARIS.

J'étais de retour à Paris depuis deux mois quand, le 10 décembre 1830, la cour des pairs s'assembla pour juger les anciens ministres de Charles X. Quatre d'entre eux, MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, et de Guernon-Ranville, avaient été pris et conduits au donjon de Vincennes. Leur attitude était résignée; celle du prince de Polignac, souriante en apparence, cachait des appréhensions assez motivées. Rien, en effet, n'était moins aisé que de sauver ces quatre existences, surtout la sienne : il était non-seulement le président du conseil; mais, au su de tous, l'inspirateur du coup d'État, vivement combattu par MM. de Guernon-Ranville et de Peyronnet, qui n'avaient obéi en signant qu'à leur dévouement à la personne royale. Dans les rangs

populaires, le vent n'était plus à la clémence ; s'il avait semblé facile de pardonner aux soldats exécutant des ordres impitoyables, il était juste de se montrer sévère envers ceux qui les avaient donnés. Des milliers de citoyens étaient morts en s'opposant à la violation des lois ; les parents, les orphelins et les veuves, le gros de la nation, une partie de la gauche à la Chambre des députés demandaient une satisfaction rigoureuse de la vindicte publique. Sans doute, le roi, exagérant son horreur naturelle de l'échafaud, redoutait ces exécutions comme un aliment à l'ardeur révolutionnaire et une intimidation des agents responsables du pouvoir ; mais il ne voulait pas exercer le droit de grâce au risque de sa popularité ; il attendait de la pairie une atténuation de la peine capitale.

Parmi les légitimistes, les uns avaient été opposés aux ordonnances, les autres, en les approuvant, gardaient au président du conseil une rancune amère de ses mesures mal prises et de leur insuccès ; d'autres enfin, se fondant sur les principes de la charte, de l'inviolabilité royale et de la responsabilité des ministres, acceptaient la condamnation de ces derniers comme une protestation victorieuse contre la déchéance de la branche aînée. Telle fut la pensée du comte de Peyronnet, qui proposa à ses co-accusés de ne pas prendre d'avocat, et de présenter, seul, en

leur nom, la commune défense, dans laquelle, sans décliner la responsabilité de leurs actes, il se serait attaché à préserver le trône. Son offre fut d'abord accueillie de tous, même de celui qui risquait le plus en acceptant. M. de Peyronnet se mit à l'œuvre, mais peu de jours après, il rencontrait à la porte de sa cellule M. de Martignac, qui se rendait chez le prince de Polignac, en qualité de défenseur. L'engagement chevaleresque ainsi oublié, chacun reprit son indépendance.

Le chef du cabinet de 1828 prêta généreusement le secours de son talent à celui à qui il devait sa chute; un jeune avocat de Lyon, M. Sauzet, parla pour M. de Chantelauze; MM. Hennequin et Crémieux pour le comte de Peyronnet et de Guernon-Ranville. M. de Martignac fut ingénieux et touchant; M. Sauzet, plaidant hardiment la nécessité du coup d'État, conquit une réputation d'éloquence supérieure à son mérite; le comte de Peyronnet ému par la noble modération de son langage.

A cause de mon âge, j'assistais aux débats avec les fils de pairs. L'émeute grondait autour du Luxembourg, dont la garde nationale protégeait les abords. Pour la première fois depuis les journées de juillet, le peuple et la milice citoyenne, séparés, se trouvaient en présence; toutefois, la garde nationale elle-même était divisée d'opinions.

Le 19 décembre, une porte de la cour du palais ayant été ouverte, pour laisser passer une voiture de l'imprimerie royale, une masse de peuple fit irruption; en un instant tout fut envahi ; les troupes qui gardaient l'intérieur parvinrent avec beaucoup de peine à faire évacuer la place. En entendant sous les fenêtres les clameurs de la foule, un effroi général saisit les juges; le baron Pasquier se couvrit, et, malgré les assurances du lieutenant-colonel Lavocat, leva précipitamment la séance. On sait comment une escorte conduite par le ministre de l'intérieur comte de Montalivet et le lieutenant-colonel Lavocat ramena, de nuit, au galop, les ex-ministres à Vincennes, et comment le 21, à dix heures du soir, en leur absence, le président Pasquier lut l'arrêt devant les siéges à peu près vides.

La chambre des pairs n'était pas le seul point de Paris en proie à l'agitation; presque chaque soir il y avait émeute à la porte Saint-Denis, mais au lieu des menaces de mort, de l'expression sinistre des visages altérés de vengeance, on n'entendait que clameurs confuses, cris de Vive la république! vive Napoléon II ! mêlés de plaisanteries grossières et d'appels à l'insurrection. Des orateurs improvisés montaient sur les bornes et haranguaient la foule; on allait à l'émeute comme au théâtre, par forme de divertissement; de temps à autre la représentation était interrom-

pue par une charge de cavalerie qui culbutait les moins agiles, sans faire usage de ses armes.

Partout les lieux publics offraient le même mélange d'opinions opposées. Au Café de Paris où je dînais souvent, la table des journalistes était présidée par l'heureux docteur Véron, le nouveau directeur de l'Opéra. Il avait l'égoïsme bon, l'esprit plein de finesse, d'invention et de ressources; administrateur habile, inaccessible par système aux séductions du sérail qu'il savait gouverner, dépensant à propos, attirant à ses fêtes l'élite des hommes de loisir, il paraissait riche ayant de l'être : il était né parvenu.

A côté de lui, Nestor Roqueplan, rédacteur en chef du *Figaro*, un des signataires de la protestation de la presse, décoré de Juillet et de la Légion d'honneur, soufflant alors la propagande et la guerre, aussi républicain qu'on pouvait l'être au Caté de Paris.

Alfred Dufougerais, directeur de *la Mode*, journal de la duchesse de Berry, écrivain et avocat, mais surtout remarquable par son air martial, son ton sec et dur, sa verve intarissable et l'originalité de ses saillies.

Lautour-Mezeray, créateur d'une feuille et d'une société d'horticulture, fin Normand, dévoué à ses amis, plus comique que spirituel.

Étienne Becquet, le plus aimable, le plus instruit, le plus intelligent des habitués de l'ivresse,

jugement droit et inflexible, le prédécesseur de Jules Janin au feuilleton des *Débats*.

Malitourne, rival de Becquet pour l'esprit et la mémoire, sachant moins les livres, mieux les hommes, caractère trop inférieur à ses facultés, un caustique poltron, mais dont les mots ne s'effaçaient pas.

Mazères, moins amusant que ses comédies.

Enfin, Valdes, le bel Espagnol, réfugié de je ne sais quel parti.

A d'autres tables :

De Septeuil, encore beau malgré ses cinquante ans et sa jambe de bois, noble, simple, bienveillant, généreux comme un grand seigneur, un des rares héros de roman que j'aie connus.

Alfred de Belmont, qui aurait été la fleur du faubourg Saint-Germain, s'il n'avait préféré la vie hors du monde, excessif en tout, jetant par la fenêtre les dons les plus précieux.

Fraser, personnage mystérieux, légendaire, parent de lord Aberdeen et de don Miguel, élevé avec le prince Félix Schwartzemberg, ex-major de la garde impériale russe, parlant également bien toutes les langues, âge problématique, nationalité incertaine.

Puis des officiers royalistes : Du Hallay Coëtquen, capitaine démissionnaire des grenadiers à cheval de la garde, bon camarade : d'abord vain

et cruel comme un enfant, à l'époque de la fureur des duels, il s'était donné beaucoup de mal pour conquérir une réputation de férocité; plus tard, collaborateur de Châteauvillars pour le *Code du duel*, il se constitua en arbitre du point d'honneur, et fut accepté comme tel.

Le commandant de Bougainville et son imperturbable sang-froid.

Le capitaine d'Épinay et sa gaieté violente, sa nature passionnée.

Charles de Saint-Vallier, brillant officier dont la démission fut un réel sacrifice.

De Barral, encore un capitaine, simple et grand, qui à des qualités de premier ordre ajoutait le charme d'ignorer sa valeur. Après avoir quitté le service pour la vie de plaisir, rentré dans l'armée d'Afrique en 1836, dix ans plus tard il mourait général sur le champ de bataille.

De Valette, surnommé *Satin*, l'homme qui conférait le plus avec son tailleur.

Avec moi deux anciens pages, Louis de Montbrun et Guy de la Tour du Pin; les plus jeunes fermaient la marche.

Puis un demi-pékin, de Saint-Saens, brave hercule, grossier et chevaleresque, toujours en colère d'avoir été empêché de suivre sa vocation militaire.

Enfin, des bourgeois égrenant doucement leur avoir, comme Charles de Chaveau, Alfred Gohin, ou d'autres dévorant à belles dents ce qu'ils n'avaient pas.

X

ACHILLE BOUCHET. — MES ASPIRATIONS RÉPUBLICAINES. — RAULIN, RÉDACTEUR DU *NATIONAL*, ME PRÉSENTE A ARMAND CARREL. — ÉMEUTE A L'OCCASION DE LA PRISE DE VARSOVIE. — MA CONVERSATION AVEC ARMAND CARREL.

J'habitais alors un petit hôtel de la rue Saint-Lazare, avec Achille Bouchet, dont M. Amédée Jaubert, l'orientaliste, avait épousé la sœur, et qui, trente ans plus tard, devint mon beau-frère. Beau, bien fait, quoique disposé à l'embonpoint, sa force herculéenne, la supériorité de son âge, son courage, son aplomb, sa gaieté bruyante, en avaient fait, dès mon enfance, l'objet de mes sympathies et de mon admiration. Il mérite une place à part à cause de l'influence qu'il a exercée sur la première partie de ma vie, et aussi parce qu'il fut un de ces types parisiens capables de faire comprendre le *libéralisme napoléonien* d'une partie de la jeunesse sous la Restauration. Né

en 1798, par son père, honnête et riche banquier, Achille appartenait à la bourgeoisie. Sa turbulence, son ignorance du danger, avaient forcé de bonne heure à le mettre en pension. Il s'en échappait souvent : un passage de troupe, une revue, un exercice à feu, l'attiraient invinciblement; en musique, il n'était sensible qu'au roulement du tambour; ses professeurs étant de simples *pékins*, il se battait avec eux sans scrupule, mais il aurait plié devant les galons d'un simple caporal.

A treize ans, il avait des aventures galantes. Après avoir roué de coups son chef d'institution, il fut renvoyé; on parvint à lui faire achever ses classes comme externe au lycée. Malgré ses supplications, en 1814 et 15, sur le refus absolu de ses parents, il avait dû renoncer à la carrière militaire; il s'en était consolé en se faisant assommer, un an plus tard, par les gardes du corps, aux représentations du *Germanicus* de M. Arnault, un des académiciens proscrits par Louis XVIII. Entré commis chez M. Ternaux, il n'avait pas tardé à confondre dans un même culte Napoléon, l'indépendance nationale, deux fois mise en danger par l'incurable ambition du grand capitaine, et les libertés retrouvées avec la Charte. Sans doute, Manuel, Benjamin-Constant lui semblaient de fameux orateurs, mais l'homme sur qui se concentrait l'enthousiasme de

sa génération, parce qu'il réunissait les caractères contradictoires de sa religion politique, c'était le général de l'Empire, le défenseur de la patrie et de la Charte, l'illustre général Foy. Pourtant, en 1830, il n'avait pu s'empêcher d'aller à Toulon assister à l'embarquement de notre armée pour Alger ; la conquête l'avait ému d'admiration, et il surveillait, à sa manufacture d'Aubusson, l'exécution de deux magnifiques tapis commandés par la duchesse de Berri, quand éclata la révolution de Juillet. Indigné à la nouvelle des ordonnances, il ne put néanmoins croire à la résistance, encore moins à la victoire d'un peuple sans armes et sans discipline contre les régiments de la garde royale, commandés par un maréchal de France. Le 28, entendant le canon de sa campagne de Meudon, il vint à cheval à Paris, poussé par la curiosité ; à peine entré dans la ville insurgée, un de ses amis, libéral ardent, le rencontre, l'adjure de prendre part à la lutte ; il se moque, s'impatiente, se querelle avec lui ; mais il n'avait pas passé deux heures dans la fournaise qu'on le retrouvait en uniforme de garde national, à la tête d'une bande nombreuse, faisant le coup de feu contre la troupe, et ne s'arrêtant que *vainqueur de Juillet*. La Restauration et la volonté de son père avaient fait de lui un industriel ; à trente-deux ans, il ne pouvait plus songer à entrer dans l'armée : doublement dé-

coré pour sa bravoure de la croix des combattants et de celle de la Légion d'honneur, il se résigna à ne servir que dans l'état-major de la garde nationale, et se voua au maintien de l'ordre sous le commandement d'un vétéran de l'Empire, le maréchal comte de Lobau.

Tel était l'homme qui, lorsque j'étais encore aux pages, m'avait lancé dans le monde brillant du plaisir et de l'oisiveté; m'avait fait admettre bien jeune à la salle d'armes de lord Seymour et parmi les habitués du Café de Paris. La part qu'il avait prise à la lutte héroïque de notre révolution avait porté à son apogée mon admiration pour lui. Depuis elle commença à décroître : le contraste entre l'évaporation graduelle de son libéralisme, son goût de l'autorité, sa passion violente de l'ordre et mes aspirations républicaines produisit un premier désenchantement. Rien de plus triste que de voir s'évanouir le fantôme du héros qu'on a rêvé : je le trouvais sec, égoïste, amoindri. Il me traitait de niais et de dupe; tandis que je m'attelais à la propagande et désirais la guerre, que je souscrivais aux bureaux du *National* pour la défense du territoire, et qu'un des rédacteurs, Raulin, me présentait à Armand Carrel, lui s'attachait de plus en plus au roi. Certainement ce n'était pas l'Empereur, mais, après tout, Louis-Philippe était le prince de la bourgeoisie; doué du bon sens pratique, habile, cou-

rageux, il comprimait avec résolution la guerre à l'intérieur, et assurait au dehors, en cédant à propos, la paix, mère féconde du commerce et de l'industrie. L'insurrection polonaise, si chère à nos cœurs, si utile à nos intérêts, en me passionnant comme la plupart des Français, vint aigrir nos dissentiments. Les qualités d'Achille, son courage, sa générosité, son esprit même, étaient physiques, indépendantes de sa réflexion et de sa volonté, elles tenaient à son tempérament; il était bon, mais bon par les yeux; il soulageait, à tout prix, la souffrance dont il était témoin; par contre, le mal qu'il ne voyait pas n'existait pas pour lui : pour exciter sa pitié en faveur des victimes, son indignation contre les oppresseurs, la Pologne était trop loin. Aussi, quand Louis-Philippe, sauvé de la coalition des souverains absolus par le soulèvement des Polonais, leur refusa tout secours armé, il applaudit à sa prudence; il fut frappé, comme de la vérité d'un axiome, des paroles si fausses de M. Dupin : « *Chacun chez soi, chacun pour soi;* » il trouva des circonstances atténuantes à l'odieuse phrase du maréchal Sébastiani : « L'ordre règne à Varsovie. »

De mon côté, je souscrivais, j'interrompais mes plaisirs pour me rendre à des conciliabules. La foi qui n'agit point ne m'a jamais paru sincère; donc, mettant d'accord mes actes avec mes senti-

ments, quand Paris tout entier était en émoi par la nouvelle de la prise de Varsovie, le 16 septembre, vers 8 heures du soir, je résolus d'aller avec Raulin au *National*. La réalisation de mon projet n'était pas sans difficulté : déjà la destruction des réverbères produisait une obscurité profonde ; sur notre passage, on forçait une boutique d'armurier. « Si nous voulons arriver, me dit Raulin, il faut éviter nos amis politiques. » Faisant un détour, nous prenons la rue du Faubourg-Montmartre, elle était sombre et déserte ; bientôt nous entendons les pas d'un bataillon de gardes nationaux. Pensant que notre mise et l'absence de tout arme ne permettraient pas de nous confondre avec les hommes engagés dans la lutte, nous continuons de marcher à sa rencontre ; mal nous en prit : en un instant nous recevons chacun un coup de baïonnette, qui, heureusement, ne déchire que nos habits. Tournant le dos au danger, nous nous jetons précipitamment dans la rue de Provence : on nous poursuit, nous doublons de vitesse ; Raulin, grand et gros, soufflait à mes côtés ; enfin, ennuyé de fuir, je fais volte-face : il était temps, l'épée d'un officier me touchait presque. Dans cette extrémité, je veux frapper de ma canne la tête de l'ennemi, mais lui, plus prompt, me saisit le bras ; je me jugeais perdu : à mon grand étonnement, il s'écrie : « Va, mon ami, je croyais que c'était un

sabre, » et il rejoint sa colonne au plus vite.

Après cette alerte, nous parvînmes au bureaux du journal, une grande effervescence y régnait, la salle de la rédaction était encombrée de visiteurs de toute espèce, et de volontaires qui attendaient le mot d'ordre pour prendre part à l'action. Dans une pièce, au fond, Armand Carrel avec Godefroy Cavaignac, Guinard, Thomas, Bastide, etc., délibéraient. Plusieurs heures se passèrent ainsi dans une fiévreuse impatience. Lassés de ne recevoir aucune communication, les moins zélés s'écoulèrent peu à peu; Raulin lui-même était parti. A minuit, il ne restait plus dans la salle que M. Charles Ledru, jeune avocat, et moi.

Carrel rentra seul, les autres membres du comité s'étaient retirés; il avait l'air mécontent, irrité, le langage ironique, l'expression hautaine. Nous nous exercions, M. Ledru et moi, à sauter à pieds joints, il prit part à nos jeux et la conspiration se termina par une partie de saute-mouton.

La cause polonaise m'avait inspiré pour la première fois le désir d'attaquer le gouvernement les armes à la main; mon désappointement fut extrême au spectacle de cette insurrection avortée. Carrel se rendait rue des Martyrs, je fis route avec lui, et chacune des paroles de cet illustre chef du parti républicain tomba comme

une pluie de glace sur mes illusions. « Que venez-vous faire parmi nous? » me dit-il. « Ce n'est pas votre place; vous partagez l'opinion républicaine, vous ne connaissez pas le parti : des fous! des brouillons!, des envieux!, des impuissants! Que de temps il faudra avant que le pays soit mûr pour la république! » Je m'arrête; sûr de l'exactitude de ces premières paroles, et du sens général de ses conseils, il ne me convient pas, à trente-six ans de distance, de refaire une conversation dans laquelle il épanchait en reproches injustes son amertume et son dégoût de l'heure présente : il n'est pas de nature, si fortement trempée qu'elle soit, à l'abri d'un instant de défaillance. Aussi, je ne rappelle cet entretien que parce qu'il eut une influence déterminante sur ma destinée.

XI

LITTÉRATEURS, ARTISTES, ÉCONOMISTES, SAINT-SIMONIENS. — LE JOURNAL L'*AVENIR*. — ABOLITION DE L'HÉRÉDITÉ DE LA PAIRIE.

Tantôt attiré par les instincts de justice et d'humanité vers les orages de la vie politique, tantôt entraîné dans le courant des jouissances, jusque-là, j'avais hésité ; de ce jour, le plaisir l'emporta. J'explique, je ne justifie pas. Mon histoire est, à part de rares exceptions, celle de la partie aisée de ma génération : combien tombèrent de leur enthousiasme, de leur dévouement à la chose publique !

Beaucoup d'officiers royalistes par tradition, qui avaient différé de donner leur démission, afin de prendre leur part de gloire et de danger dans la guerre imminente contre l'Europe coalisée, voyant leur espoir déçu, quittèrent le service. Dès lors, cette ardeur sans but, cette séve qui,

répandue au dehors, devait amener la délivrance des peuples, refoulée à l'interieur, fermenta.

Quelques-uns parmi nos aînés, déjà faits à la vie politique, ennemis d'un roi obstacle à l'expansion de leurs principes, s'offraient pour chefs aux ouvriers mécontents et irrités, s'insurgeaient, conspiraient, et, républicains, ne voyaient dans la misère qu'une provocation continue à la révolte, le terrible recruteur des soulèvements populaires; ou bien, pénétrant plus avant, ils scrutaient la misère elle-même, en étudiaient les causes, en cherchaient les remèdes, et devenaient socialistes. Tous les autres, descendus des hauteurs du sentiment collectif, se ruaient d'un irrésistible élan vers les jouissances, et cherchaient l'apaisement de leurs aspirations généreuses dans un amour effréné du plaisir.

Un contingent de réfugiés appartenant aux aristocraties italienne, polonaise et espagnole, vint encore grossir les rangs de cette jeunesse détournée de ses voies.

On était pressé de vivre, insouciant de la ruine et de la mort. Poëtes, compositeurs, artistes, venaient comme à l'envi en aide à nos penchants : toute une littérature à notre image, amusante et passionnée, tantôt chassant les heures devant elle, comme la fumée du cigare, tantôt, comme les spiritueux, embrasant l'imagination. Au lieu des grands lyriques de la Restauration, Victor

Hugo et Lamartine, l'Allemand-Français Henri Heine, souverain génie des contrastes, nous versait à volonté de sa bouteille magique le sensualisme, l'ironie, le sentiment; Alfred de Musset chantait l'amour, George Sand poétisait l'adultère; poursuivant infatigable de la fortune et du luxe, Balsac les analysait, les supputait, inventait dans ses romans les spéculations infaillibles, les associations criminelles pour se les procurer; des improvisateurs tels qu'Alexandre Dumas, Eugène Sue, présentaient à cette jeunesse en train de s'appauvrir des legendes dorées, des héros d'une richesse infinie : le prince *Rodolphe*, *Monte Cristo;* Hoffmann, naturalisé par Loeve-Veymar, mêlait si habilement le fantastique à la vie ordinaire qu'il le rendait plus vrai que la réalité. Au théâtre les nonnes bacchantes de *Robert-le-Diable*, *Mergy*, *Valentine* et leurs brûlantes amours; le libertin incessamment vainqueur, qui de *Don Juan* à *Richelieu*, *Lauzun*, *Létorières*, *Gentil-Bernard*, *Faublas*, ne trouve pas de cruelles ; la résurrection des grandes courtisanes : *Marion Delorme*, *Lucrèce Borgia*, *Marguerite de Bourgogne*, ou d'amères protestations contre la société : *Chatterton*, *Angèle*, *Antony*, *Ruy-Blas*, des princes à cœur de laquais, un laquais digne d'être roi. Une musique enchanteresse : Rossini provoquait le rire et les larmes, Meyerbeer subjuguait, Bellini attendrissait, Auber, Donizetti,

Hérold créaient sans relâche. Et quels interprètes ! Aux Italiens, Pasta et Malibran, Lablache et Rubini; à l'Opéra, Nourrit, Falcon, Levasseur et Dupré, Taglioni, les Essler; aux Français, Mars et Rachel, Madame Allan; puis sur d'autres scènes, Déjazet, Brohan, Arnal, Bouffé, Madame Dorval, Bocage, enfin Frédérick Lemaître.

En dehors de la littérature et des arts, le monde économique et industriel, et, au-dessus, écrivains et orateurs politiques, esprits élevés, penseurs austères, nageaient en pleine utopie. A la suite de Saint-Simon, Olinde Rodrigues, Bazard, Enfantin, MM. Michel Chevalier, Péreire, etc., se vouaient à la fondation d'une religion et d'une société saint-simonienne; à l'exemple de Chateaubriand, La Mennais, Lacordaire, Montalembert, Gerbet, croyaient avoir découvert le grand-œuvre par la transmutation du catholicisme en liberté, et en publiaient généreusement dans l'*Avenir* la formule (1).

(1) Voir à l'appui la belle lettre de l'abbé de La Mennais au comte de Kératry, mon ancien collègue à la chambre des pairs :

Juilly, 13 décembre 1830.

« Je suis, cher Monsieur, je ne vous le cacherai point, très-contrarié de la publicité qu'on vient de donner à la lettre que j'avais écrite au P. Ventura, parce qu'elle lui appartenait autant qu'à moi, et devait dès lors n'être connue qu'avec sa permission. Je crains d'ailleurs qu'elle ne produise pas le bon effet qu'on en attend. Il faut parler à

Plus tard, j'aurai à raconter le lendemain de toutes ces ivresses, mais alors on avait le choix entre tant d'illusions! Découragé de la politique, étranger à l'économie sociale et à l'industrie, je lisais avec avidité, dans le *Globe,* la satire de nos institutions et de nos mœurs. Je retrouve dans mes papiers deux invitations aux soirées saint-simoniennes de la rue Monsigny, de la part du *Père suprême!* Je m'y rendis en effet, mais le ton providentiel, presque dévot des orateurs, le tableau paradisiaque du monde régénéré, la mise bizarre des hommes, l'absence de beauté chez beaucoup de femmes, me laissèrent froid; mon anthipathie pour le mysticisme, ma sensibilité au ridicule,

chacun son langage, et ma lettre contient quelques expressions qui choqueront beaucoup d'amours-propres. On ne saurait avoir trop de ménagements pour certains esprits, afin de ne pas arrêter le mouvement qui ramène, et plus vite que je ne l'espérais, les catholiques aux principes de liberté. Je vois dans cette tendance, aujourd'hui si marquée, le gage de l'union prochaine des Français et qui fera d'eux le plus heureux peuple de la terre, comme ils en sont déjà le plus grand. Oh! le beau jour, Monsieur, que celui où nous nous embrasserons tous dans la liberté! Mais il faut qu'on ait le courage et la sagesse de la vouloir sincèrement et sans exceptions, de la vouloir égale pour tous, entière pour tous. Je dirais volontiers à ceux qui semblent ne pouvoir détacher leurs yeux des misères du passé, et que cette vue remplit d'aigreur et de défiance : Regardez devant vous; l'avenir est si beau, que, quand vous l'aurez seulement entrevu, vous ne pourrez plus regarder autre chose. Je vous ouvre, Monsieur, mon cœur tout entier, et c'est assez vous dire avec quelle profonde estime et quelle haute considération, j'ai l'honneur d'être votre très-humble et obéissant serviteur

« F. DE LA MENNAIS. »

combattirent mon inclination pour certaines idées grandes et justes de la doctrine. La conviction de notre inaptitude à découvrir les causes premières et finales, mon incrédulité à l'endroit d'une révélation, m'éloignaient également des généreuses chimères soutenues dans l'*Avenir*. Je me contentai de la vie commune aux oisifs de ma génération, ne me distinguant que par une ardeur excessive, et une recherche ingénieuse dans le choix de mes compagnons.

La chambre des pairs, déjà mutilée par la suppression de ses membres nommés sous Charles X, doublement impopulaire, et par les souvenirs de la condamnation du maréchal Ney, et par sa récente indulgence envers les derniers ministres de la royauté de droit divin, attaquée par l'opposition, abandonnée par Louis-Philippe, perdit, en décembre 1831, le privilége de l'hérédité. Ainsi se trouva supprimée l'indépendance d'un des trois pouvoirs nécessaires au fonctionnement normal de la monarchie constitutionnelle. A la suite de la promulgation de cette loi, treize pairs de France donnèrent leur démission; parmi eux le duc de Feltre, mon cousin, et le duc de Fitz-James, qui se porta candidat à la députation et fut nommé quelque temps après.

Je reviendrai plus tard sur la lourde part de responsabilité qui incombe à Louis-Philippe dans l'abolition de l'hérédité. Je portai alors légère-

ment cette perte, dont je ne compris la gravité qu'à l'époque où, rentrant dans la carrière que ma naissance m'avait tracée, j'étudiai sérieusement notre constitution.

XII

BARON DE ROSEMBERG. — PRINCE ET PRINCESSE BELGIOJOSO. — LE MAJOR FRASER

J'ai déjà exprimé au commencement de ces Mémoires les raisons pour lesquelles je croyais ne devoir toucher qu'avec réserve à ma vie privée : à l'abri derrière l'épais rempart de la morale mondaine, des idées reçues et des fictions sociales, les hommes se défendent contre la verité ; combien dans le secret de leur pensée sont capables de la considérer en face ? Moins encore ont le courage de la dire, et nul n'oserait l'écrire autrement que défigurée sous la pompe des ornements et des artifices du style. Il est d'ailleurs difficile d'être sincère sur soi, sans l'être aussi sur les autres, et, hors de la vie politique, c'est un droit que je ne me reconnais pas ; par ces motifs je parcourrai rapidement cette période de mon existence.

Au printemps de 1831, on me remit la carte du baron de Rosemberg, qui venait passer quelques mois à Paris. Il avait loué, boulevard Montmartre, le premier de l'hôtel Montmorency; c'était toujours même luxe, même jeu et même dépense ; un domestique nombreux, des chevaux, tout ce qui peut attirer l'attention ; une jeune ourse se promenait sur son balcon, une cantatrice célèbre le favorisait de ses visites ; enfin, plusieurs Anglais et Allemands portant des noms connus prenaient place à sa table. Je me hâtai d'aller voir celui qui m'avait si bien accueilli à Florence, et dont, malgré l'issue fatale de son duel avec Romanovitch, notre chargé d'affaires m'avait garanti la respectabilité. Je touchais à ma majorité, et autant que le permettait ma médiocre fortune, je m'efforçais de lui rendre ses politesses. Un jour qu'il m'avait fait dîner avec quelques-uns de ces étrangers, au dessert, l'un d'eux nous proposa une poule de cinq louis, le gagnant devait être celui qui approcherait le plus du nombre des noisettes contenues dans une assiette de mendiants. Je ne jouais pas, mais j'aurais cru manquer de bon goût en me singularisant par un refus : après des épreuves répétées, quand on se leva de table, je perdais une centaine de louis. Au salon on nous offrit sous le nom de *cardinal* le mélange de plusieurs vins avec un ananas ; un ou deux verres de cette boisson traî-

tresse suffirent à troubler ma raison. Rosemberg, plus désolé de ma perte, en apparence, que je ne l'étais moi-même, me prit à part, jurant qu'il ne souffrirait pas que je fusse ainsi dévalisé chez lui, et qu'il fallait me rattraper en me mettant de moitié dans son jeu. J'y consentis, mais la déveine ne cessa pas de le poursuivre; il voulut que je tinsse les cartes à mon tour, je connaissais à peine la marche du jeu ; on fit venir des dés, nous n'eûmes pas meilleure chance. A la fin de la nuit ce pauvre Rosemberg devait sur parole une somme énorme, et l'on me trouvait heureux d'en être quitte pour trente-six mille francs.

Le lendemain en m'éveillant, de sang-froid, repassant avec lucidité les événements de la soirée, j'arrivai à la triste conclusion que mon excellent ami pouvait bien n'être qu'un *Black leg* de haute volée et les autres convives ses complices. Ce rôle de dupe me semblait intolérable. Brûlant de me venger, je consultai cependant l'expérience d'Achille Bouchet. Après avoir entendu le récit de ma mésaventure :

— « Il faut payer, » me dit-il, « et te taire; rien de pire pour un jeune homme à son entrée dans le monde que de débuter par une querelle de jeu. »

Je suivis son excellent conseil.

Un soir j'allai porter à Rosemberg les trente-

six mille francs; on jouait au whist, et, parmi les victimes, je vis le marquis Félix de Lavalette et le comte Léon, un des hommes qui ressemblent le plus à Napoléon I^er^. Ce dernier, moins résigné, après une grosse perte, provoqua le principal gagnant, un ancien aide de camp de Wellington, et le tua. Rosemberg ayant voulu venger la mort du capitaine***, le murmure de l'opinion indignée le força de quitter Paris.

Telle a été ma première leçon, et la première brèche au capital économisé avec tant de zèle et de soin par le meilleur des tuteurs.

Je noterai maintenant mes relations avec quelques hommes intéressants, morts pour la plupart.

C'est à la salle d'armes de lord Seymour que je fis connaissance du prince Belgiojoso (*beau et joyeux*), nom difficile à remplir, et qui pourtant n'a jamais été mieux porté. Bientôt je me liai étroitement avec lui. Un jour il me présenta à sa femme, qui habitait un appartement dans la même maison, place de la Madeleine. J'ai eu cette chance heureuse de devenir et de rester l'ami de l'un et de l'autre. Comment ces deux natures si contraires s'étaient unies, puis séparées, et comment à Paris ils s'étaient rapprochés, c'est ce que je vais essayer de raconter.

A Milan, le nombre des familles riches est considérable, l'hospitalité y est aimable et facile;

à ces mérites l'aristocratie joint le privilége de la beauté. J'ai déjà dit quelques mots de la réputation de séduisante perversité qui, de bonne heure, s'était attachée au nom d'Émilio Belgiojoso. D'une taille élevée, les cheveux blonds et bouclés, les traits réguliers, les yeux caressants, la physionomie riante et sympathique, son absence de vanité contribuait sans doute à lui permettre de plaire aux femmes sans exciter l'envie des hommes, et comme si ce n'était pas assez de tous ces avantages du nom, de la figure et du caractère, le sort prodigue lui avait donné une voix enchanteresse; enfant, au milieu des siens, il vivait dans une atmosphère musicale, Rossini avait été son maître, à vingt-cinq ans il était un virtuose accompli. Toutes ces qualités, asservies à une intempérance Byronienne, à un désir insatiable de volupté : il avait compris la vie comme une succession de jouissances, et les poussait à l'extrême. Formé pour séduire, il poursuivait sa carrière sans scrupule et sans remords. Autour de lui, une bande de gais compagnons imitateurs de ses vices, d'artistes, de musiciens, *madamine*, *ballerine*, de femmes affranchies, tout un monde étranger à la vertu. Sa santé défiait les excès, mais il n'en allait pas de même de sa fortune; l'héritage paternel courait risque d'être entamé, quand la facilité d'un mariage, tel qu'en rêve une mère pour son fils adoré, vint troubler le courant

de ses plaisirs. Rien de plus imprévu; une demoiselle en sa fleur, d'une éducation sévère, dévote, instruite, mais curieuse et superbe, Christine, dernière descendante des Trivulce, celle qu'on appelait la *belle héritière*, dédaignant une foule de prétendants, se prit à désirer le seul qui ne songeât pas à elle. Les désordres du prince, répétés et grossis par mille échos complaisants, les représentations des parents, les périls d'un lien indissoluble entre une aspirante à la sainteté et un réprouvé n'eurent d'autre effet que de changer son désir en volonté : elle avait vu le monstre et mit son orgueil à le dompter.

Émilio ne tarda pas à savoir que, s'il se décidait à rompre ses habitudes, il ne tiendrait qu'à lui d'obtenir la main de Christine Trivulce. Les circonstances n'étaient pas favorables à sa conversion, car à tous ses caprices il joignait alors une préférence passionnée pour une dame d'un attrait singulier. Quel homme néanmoins n'aurait pas été tenté par l'offre d'une jeune fille belle et pure, d'une illustre maison, ayant pour piédestal un monceau d'or? Le prince réfléchit, hésita, se rendit aux entrevues, admira, eut encore des irrésolutions, puis, engagé par ses démarches, trop galant homme pour reculer après avoir compromis, accepté comme fiancé, se jugeant fou de refuser le bonheur qui venait à lui, il se résigna à devenir mari.

La cérémonie terminée, dans l'intention sincère de répudier son passé, Emilio alla habiter avec la princesse un château solitaire. Pendant quatre mois, union parfaite de ces deux formes de la beauté, mais la fusion morale est lente, difficile; l'association à vie peut devenir une heureuse combinaison des caractères ou le choc d'éléments opposés; entre eux elle fut un combat.

Du côté de la jeune femme une âme exaltée, chercheuse, inassouvie, une intelligence avide de l'infini, un amour entier, dominateur.

Chez lui le sens droit, un esprit positif, observateur, ennemi de la métaphysique, insouciant de l'idéal, borné à la réalité; Musset l'a fait parler dans ces vers :

> Quand la réalité ne serait qu'une image
> Et le contour léger des choses d'ici-bas,
> Me préserve le ciel d'en savoir davantage!

Son ardente sensualité couvrait un cœur endormi, la douceur de son caractère un besoin violent d'indépendance.

S'ils parlaient la même langue, chacun attachait aux mots un sens différent; peu de goûts communs, des idées et des sentiments contradictoires.

Quand ils rentrèrent en ville, la saison d'hiver

était commencée ; les fêtes s'échangeaient ; à *la Scala* les opéras de Rossini et les ballets de Vigano. Au milieu des invitations et des réceptions le tête-à-tête avait disparu. Elle se sentait étourdie, inquiète, troublée ; elle éprouvait le malaise d'une jalousie générale, indéterminée : son mari lui échappait. Le prince, au contraire, n'avait jamais été plus brillant, plus victorieux ; son mariage semblait le couronnement de ses conquêtes : seulement l'ancien tentateur était exposé maintenant lui-même aux tentations. Il retrouva la dame qui, à l'époque des premières entrevues avec sa future, lui inspirait encore une préférence passionnée, et, peu habitué à la résistance, croyant racheter sa faiblesse à force de précautions et de mystères, il renoua. J'ai dit de la société milanaise tout le bien que j'en pense, je ne tairai pas davantage ses défauts : les quatre ou cinq cents personnes qui la composent se connaissent, se voient, s'observent et se surveillent au besoin ; il n'y a pas de ville où un secret soit plus difficile à garder. Émilio avait dû blesser bien des rivaux. Sous forme d'insinuation, de preuve de dévouement, ou peut-être d'avis anonyme, la princesse fut avertie : elle voulut être convaincue. A plusieurs reprises, Émilio, courant à un rendez-vous, avait remarqué, dans l'obscurité, qu'on le suivait : une nuit il change sa route, et attirant les espions dans une rue déserte, fort et résolu, il

s'élance sur l'un d'eux, le terrasse et le contraint à révéler le nom de celle qui l'employait.

Dès lors une explication devenait inévitable : elle eut lieu. On se sépara noblement : chacun reprenait son indépendance, sa fortune personnelle, et pour éviter les embarras de cette nouvelle situation, on convint d'avoir à l'avenir une résidence différente. Par suite de ces arrangements, j'avais rencontré, vers la fin de 1829, la princesse à Florence; après notre révolution, elle se fixa à Rome. Belgiojoso, resté à Milan, s'était livré de nouveau à la licence de sa vie de garçon. Néanmoins, l'abaissement moral qu'une pareille existence exerce à la longue sur les natures les plus élevés, ne l'avait pas atteint; en lui la religion du patriotisme était entière; il voulait affranchir l'Italie du joug étranger, et dans ce but, le désœuvré, le corrompu, le débauché était prêt à sacrifier sa liberté, sa fortune et sa vie. Glorieuse époque où, sur un signe du chef de la Jeune-Italie, d'un bout à l'autre de la Péninsule, la portion intelligente, lettrée, aristocratique, exécutait une prise d'armes ; où le fermier abandonnait son champ, l'avocat ses dossiers, le grand seigneur ses plus douces habitudes pour se lancer dans des conspirations téméraires, toujours comprimées, où le *carcere duro* engloutissait ses victimes, où le sang coulait, inutilement versé en apparence, mais seulement en apparence, car

tous ces sacrifices, toutes ces douleurs sont nécessaires pendant la gestation qui précède la renaissance d'un peuple.

Depuis l'emprisonnement du comte Gonfalonieri, Émilio l'avait remplacé à la tête des associations secrètes en Lombardie ; après avoir été un des agents actifs du mouvement de 1831, sur un avis certain qu'il allait être arrêté, il avait quitté sa campagne, le fusil sur l'épaule, comme pour une partie de chasse, et s'était réfugié à Lugano. De là il vint à Paris. Un de ses frères, le comte Luigi Belgiojoso, nommé administrateur de ses biens sequestrés, trouva moyen d'économiser sur ses revenus et de lui faire parvenir chaque année une douzaine de mille francs.

Avec autant d'ardeur et de dévouement que les hommes, les femmes concouraient à l'œuvre de résurrection. Entre Christine Belgiojoso et son mari, dissentiment général, hormis sur un point : l'affranchissement de la patrie ; là, en dépit de tout, il y avait accord, et la politique, chez nous source féconde de désunion, donnait un même but à leurs efforts séparés. Elle devait leur faire partager aussi les mêmes dangers. Compromise à la suite de l'insurrection romagnole, Christine était partie de Rome à la hâte, et, comme tous les proscrits à cette époque, elle avait cherché un asile en France. Jeune fille et mariée, elle n'avait jamais eu la gestion de sa fortune, et, depuis sa

séparation, un intendant était toujours chargé de la direction de sa maison et du maniement des fonds; aussi, dans son ignorance risible et touchante, quoiqu'elle eût emporté dans sa fuite une collection de médailles et des bijoux pour une somme considérable, la grande dame, ayant à peine en numéraire l'argent du voyage, s'était crue ruinée de la meilleure foi du monde. Arrivée à Paris, elle loua au cinquième, un modeste appartement, se fit servir par une femme de ménage, et eut même pour un temps la prétention de faire sa cuisine; pour vivre elle hésitait entre les leçons de musique et la ressource des portraits.

Le général Lafayette, malgré son grand âge, MM. de Tracy, Mignet, Cousin montaient au réduit de la belle exilée; l'excellent et spirituel vieillard raffolait de cette poétique personnification de l'Italie opprimée. D'autres auraient désiré partager avec elle les soins du ménage, et Cousin, en sa qualité de philosophe, se chargeait souvent d'allumer les fourneaux. Étranges dînettes! dont le souvenir charmait plus tard ceux qui avaient obtenu la faveur d'y être admis.

Ai-je besoin de le répéter, de la part de la princesse cette imitation de la pauvreté était naïve et sincère. Le bruit s'étant répandu de la gêne où elle vivait, Émilio vola chez sa femme, lui offrit, avec une cordialité qui rendait le refus impossible, de partager ce qu'il possédait. La proposi-

tion acceptée, par un examen attentif de leur situation, il lui fut facile de se convaincre que celle qu'il venait secourir était plus riche que lui; mais il eut grand peine à détromper la princesse de son rêve d'indigence.

Après avoir courageusement lutté pour la bonne cause, tous deux se trouvaient sur la terre d'exil. La démarche d'Émilio était d'un cœur généreux; les anciens griefs firent place à l'amitié, et voilà comment, réconciliés, prince et princesse Belgiojoso louèrent deux appartements dans un hôtel de la place de la Madeleine, et vécurent d'abord fraternellement ensemble.

J'étais à cette première période de la jeunesse où, par un besoin d'expansion, les relations s'étendent, les connaissances se multiplient; on se dépense, on se donne, on se prodigue à l'aventure; la camaraderie s'établit entre les hommes d'une même génération, et de ce nombre infini d'intimités ébauchées sortent parfois les fortes et durables amitiés. J'ai dit de quelle inclination je m'étais senti porté vers le prince Belgiojoso; une sympathie réciproque non moins vive nous avait rapprochés avec le major Fraser. Aujourd'hui mes deux amis sont morts, mais ils vivent dans mon souvenir, et ceux que n'aura pas fatigués le précédent récit liront peut-être avec intérêt quelques détails biographiques sur un des types les plus singuliers du monde parisien.

Henri Erskine Fraser était d'origine écossaise et catholique ; son bisaïeul, venu en France à la suite de Jacques II, fut un des cinq ducs créés à Saint-Germain par ce prince, mais ne crut pas devoir porter son titre à cause de sa mince fortune. Son père, officier au service de France, émigra en 1790, en Portugal, et y épousa une demoiselle de noble famille alliée à don Miguel. Fils aîné, Henri eut pour marraine, selon l'usage du temps et du pays, la ville de Badajoz ; toutefois, je ne saurais donner la date précise de sa naissance, qui flotte entre 1792 et 96. La seule pièce que nous ayons trouvée à son décès est l'extrait de baptême de son frère cadet Williams, mort avant lui diplomate autrichien. Malgré une carrière des plus honorables, et dont beaucoup auraient tiré vanité, il avait à tel point le goût du mystère qu'à personne il n'a dit son âge, et à bien peu des détails sur sa famille et sa vie antérieure. Un des charmes de sa conversation était l'absence du *moi*, et même, après des années d'intimité, quand il vous avait initié à des particularités toujours intéressantes de son existence, on sentait qu'il tenait encore en réserve bien des secrets. Doué d'une mémoire extraordinaire, bon latiniste, parlant avec leur accent huit ou neuf langues, possédant à fond l'histoire, et surtout l'histoire militaire des cent dernières années, il s'amusait souvent à continuer le rôle du comte de

Saint-Germain, et il nous a toujours été impossible de discerner s'il avait ou non réellement assisté à la bataille de Waterloo. Il portait la manie du mystère jusque sur sa personne ; avec les cheveux d'un blond clair et ardent, il ne s'est jamais laissé voir à Paris que brun, les moustache et la barbe d'un noir d'ébène ; il donnait pour raison de cette teinture que, dans le premier régiment russe où il avait servi, il était d'uniforme d'être brun, qu'il en avait pris l'habitude et ne se reconnaîtrait plus autrement. Puisque j'ai commencé, achevons le portrait : des traits réguliers, des yeux bleus d'une grande douceur, la peau du visage en cuir de Cordoue sillonnée de rides profondes ; malgré un usage continuel du cigare et de la chique des dents dont la blancheur et la solidité rappelaient celles que découvrent les bâillements des bêtes féroces. De nobles cicatrices, une physionomie martiale et bienveillante ; il était petit, robuste et bien pris. Sa mise, mélange bizarre du civil et du militaire, aurait prêté une apparence de pourfendeur d'estaminet à bien d'autres, mais sa distinction naturelle prévalait.

Orphelin à douze ans, il fut conduit à Vienne, confié aux soins du comte de Lepseltern son tuteur, qui était aussi celui du prince Félix de Schwarzemberg, et envoya ses deux pupilles faire leur apprentissage dans le corps des cadets à Saint-Pétersbourg : de là son intimité avec le

grand seigneur qui devint en 1848 en Autriche le ministre intelligent, énergique, impitoyable de la contre-révolution. Officier de fortune, c'est-à-dire sans fortune (il n'avait en héritage qu'une rente d'environ deux mille francs), il sentit l'impossibilité d'imiter la dépense de ses camarades, appartenant à l'aristocratie terrienne, et ne joua jamais. Cette économie de tant d'heures perdues dans les émotions du jeu explique, autant que sa mémoire, la somme de ses connaissances acquises

Après nombre d'années passées dans les régiments de ligne, il entra aux chevaliers-gardes. En temps de paix, ces officiers privilégiés ne quittent guère la capitale ; ils font partie de la cour, sont les danseurs habituels des bals de l'impératrice, et assistent à la vie intime du souverain. Fraser y avait puisé, non le goût, mais l'habitude du grand monde, l'aisance des manières : nul n'avait plus de réserve et moins de timidité.

L'art de conter lui était naturel : c'est de sa bouche qu'il fallait entendre l'anecdote de sa morsure par un chien enragé, et l'attente des quarante jours pendant lesquels il avait bu de l'eau pour le reste de sa vie ; sa traversée sur les glaçons de la Newa en dégel, la nuit, au retou rd'un bal ; la reprise de sa pelisse perdue dans un engagement contre les Circassiens, et sa poursuite par une bande de loups troublés dans leur repas funéraire sur le champ de bataille.

Je dirai pourtant l'influence funeste que *les Méditations* de Lamartine eurent sur sa destinée. Peu de temps après son apparition, ce chef-d'œuvre faisait rage à la cour d'Alexandre, on s'en disputait les rares exemplaires, on copiait des fragments, on les apprenait; les dames surtout en raffolaient; l'heureux possesseur d'un volume des *Méditations* tenait entre ses mains un moyen de succès. Depuis un certain temps déjà, Fraser aimait en secret une belle demoiselle d'honneur de l'Impératrice; il parvint à se procurer le précieux livre. Indulgente à l'officier en faveur du poëte, la jeune fille consentit à une lecture, tête à tête, la nuit, à sa fenêtre. La chambre était au second, mais Fraser n'hésita pas à grimper sur un arbre voisin dont les branches touchaient l'appui de la croisée; ainsi rapprochés sans pouvoir se joindre, l'été, par un magnifique clair de lune, le cœur aux lèvres, il lisait à longs intervalles de beaux passages exprimant ce qu'ils n'osaient encore dire, quand survint une troupe de jardiniers, avec leurs chiens, se rendant au travail. Les hommes passent sans rien voir, mais les animaux aboyent avec tant d'acharnement au pied de l'arbre qu'ils forcent leurs maîtres à lever les yeux; on crie : Au voleur ! La fenêtre se ferme, et Fraser arrêté, dénoncé, est enfin conduit devant le czar. La famille de la demoiselle était puissante et riche, le pauvre chevalier-garde eut beau protester de

l'honnêteté de ses sentiments, la lecture de Lamartine ne parut pas une justification suffisante ; il fut envoyé à l'armée du Caucase et y resta trois ans.

Rentré depuis peu de temps dans la garde, à la mort d'Alexandre, lors de l'insurrection militaire étouffée par la suprême énergie et l'habileté de Nicolas, il remplit avec courage son devoir envers le nouvel empereur. Bien qu'il m'ait souvent raconté les épisodes émouvants de cette curieuse conspiration, et malgré sa qualité de témoin et d'acteur, je ne mentionnerai pas son récit : la vérité historique étant chose grave à mes yeux, je craindrais l'inexactitude de mes souvenirs.

Il était lié d'amitié avec un des chefs du complot et plusieurs officiers des plus compromis ; aussi son dévouement dans le combat ne l'exempta pas de quelques soupçons. Il fut incarcéré, minutieusement interrogé par Nicolas en personne ; mais, après avoir reconnu son innocence, l'empereur ne se contenta pas de lui rendre sa position, il y joignit sur sa cassette une pension de six mille francs, et le traita toujours par la suite avec bienveillance.

En 1827, le major Fraser obtint, avec un congé, d'être choisi comme porteur de dépêches au gouvernement espagnol ; il en profita pour aller en Portugal, auprès de sa famille. Ses

sœurs avaient grandi; un mariage était projeté de loin entre l'une d'elles et un comte autrichien résidant à Vienne. Le portrait de la jeune fille devait être remis au futur et décider de la conclusion : Henri en fut chargé. Ici je dois convenir que mon ami n'avait pour les beaux-arts qu'une dédaigneuse indifférence : la musique ne le gênait pas; quant à la peinture, elle lui semblait une agréable inutilité. Donc, étant parti à franc étrier, comme il était venu, il ne fut pas long à s'apercevoir de l'incommodité du portrait; il le mit successivement devant et en croupe, à l'arçon de sa selle et en bandoulière, et vers le dixième relais, convaincu qu'il trouverait à le remplacer, le lança dans un marécage; puis, ainsi soulagé, il se rendit d'une traite à Paris. Là il se reposa joyeusement.

A la fin de son congé, il se fit conduire au Palais-Royal chez un peintre italien qui tenait assortiment de portraits à des prix modérés, depuis 15 jusqu'à 60 fr. Un seul avait quelque air de ressemblance avec sa sœur; il l'achète, et regardant au bas, aperçoit un cœur percé d'une épée : un pareil ornement perdait tout. L'Italien eut beau dire : *Ma questo e allegorico, un cuore trapassato d'una spada*, le major fut inébranlable à exiger la disparition de l'emblème. Huit jours plus tard, à Vienne, il présentait avec un imperturbable sang-froid, au comte autrichien, l'image

prétendue de sa fiancée, et, sur cet à-peu-près, le mariage réussit.

L'année 1829 fut heureuse pour Henri ; quatre membres de l'ancienne branche de sa famille restée en Écosse étant morts successivement, il recueillait un héritage inespéré, et entrait en possession d'une cinquantaine de mille francs de revenu.

En Russie, les étrangers prenant du service militaire sont mieux qu'ailleurs accueillis par le souverain ; ils rencontrent dans sa faveur les chances d'un rapide avancement ; pourtant ils restent étrangers ; la langue, la religion, la patrie n'est pas la leur ; un signe du maître les élève, un autre signe les dégrade, les envoie au Caucase, ou même en Sibérie. Fraser en savait quelque chose ; aux rêves d'ambition il préféra son indépendance, parvint, non sans peine, à faire accepter sa démission, et courut se fixer à Paris. De naissance aristocratique, plié au joug du despotisme et de la discipline, lié avec Xavier de Maistre, admirateur passionné de son frère le comte Joseph, dont il partageait la foi, les principes et les idées, il n'y venait chercher que la liberté du plaisir.

Il y trouva le mouvement politique, une charte octroyée, mais jurée par le roi, sa violation prévue, dénoncée au peuple par la bourgeoisie ; la résistance poussée de conséquence en consé-

quence jusqu'à la révolte ; le coup d'État du 25 juillet 1830, ayant pour réponse une révolution, et, après trois jours de guerre civile, la condamnation du droit divin.

La grandeur de ces rapides événements ne suffit pas à modifier ses croyances. En Portugal, don Miguel dispute la couronne à don Pedro : c'est au représentant du parti absolutiste que Fraser offre son épée : il sert don Miguel en qualité de colonel chef d'état-major. A la fin d'une campagne pénible et malheureuse, blessé, fiévreux, il revient en France. On se rappelle, après le soulèvement vendéen de 1832 et pendant la captivité de la duchesse de Berry, la polémique scandaleuse suscitée par sa grossesse, et les chevaliers, plus ardents qu'éclairés, de sa vertu, provoquant en combat singulier pareil nombre de républicains du *National;* les opinions du major étaient si bien établies que, sans le consulter, le comte du Hallay l'avait inscrit sur la liste des champions de la légitimité. Il en rit avec moi, mais ne réclama pas.

A plus d'un point de vue, il est curieux d'examiner comment l'esprit de liberté envahit peu à peu cette intelligence nourrie des fortes doctrines du droit divin. Le séjour de la ville où tout se discute, s'essaye, se mesure, le débat contradictoire de chaque question sous ses faces diverses, à la tribune, dans la presse, et surtout dans les

causeries familières, où, loin du style officiel et des précautions oratoires, se dégage plus aisément la verité, devaient ronger et détruire à la longue la foi qui repose sur l'inertie de la raison. La volonté du major fut impuissante à maintenir l'asservissement de sa pensée ; elle s'éveilla, s'insurgea, et cette transformation insensible devint, à Paris, commune aux plus résolus partisans du passé. Sans doute le langage libéral des orateurs et des journalistes de la légitimité, leur insistance à invoquer contre Louis-Philippe les conséquences de la souveraineté du peuple, à faire appel au suffrage universel, n'étaient que des expédients politiques, des armes de guerre ; pourtant l'usage incessant de ces paroles de liberté avait agité les idées jusque-là immobiles de leurs adhérents. Les attaques violentes, les railleries impitoyables de *La Mode*, de *La Quotidienne* et de la *Gazette de France*, mêlées à celles de *La Caricature*, du *National* et de *La Tribune* contre la monarchie de Juillet, frappaient du même coup le principe monarchique. Après s'être rencontrés d'abord l'épée à la main avec les républicains, les légitimistes rendaient justice à leur loyauté (1) ; le génie de Chateaubriand, épris du caractère chevaleresque d'Armand Car-

(1) A cette époque, pour apaiser les conflits entre républicains et légitimistes, une conférence eut lieu. M. Berryer, désigné comme

rel, avait été entre eux le trait d'union. Ils combattaient côte à côte le même ennemi; conspirateurs couraient les mêmes dangers, prisonniers souffraient ensemble ; aussi le légitimiste de Bretagne ou de Vendée, confiné dans ses terres, pétrifié dans sa foi, ne comprenait plus le légitimiste parisien. Entre eux la différence allait parfois jusqu'à l'hostilité. A Genève, un de mes amis qui avait fait l'année précédente le pèlerinage d'Holy-Rood et se croyait fermement dévoué à la branche aînée des Bourbons, rencontre deux Bretons réfugiés contumaces de l'insurrection de 1832; on s'embrasse, on se serre la main, on s'entretient du présent et de l'avenir du parti; alors éclate l'opposition des idées. Le désaccord fut tel que peu d'heures après, sur les remparts de la ville, je servais de témoin dans un duel entre ces coreligionnaires qui s'étaient si chaudement abordés. L'utopie libérale des catholiques groupés autour de La Mennais, avait fait une première brèche dans les convictions absolutistes du major; la lecture des *Paroles d'un croyant* acheva sa conversion.

Laissons maintenant Fraser pour une personnalité bien autrement célèbre.

arbitre, rédigea une transaction signée par lui et les rédacteurs du *National* et de *La Quotidienne*; la minute doit exister encore dans les papiers de l'illustre député.

XIII

ALFRED DE MUSSET. — BELLINI. — HENRI HEINE.

Passionné pour la nage, l'été, mes journées s'écoulaient à l'école du Pont-Royal; non moins assidu, un jeune homme de mon âge ne faisait dans l'eau que de courtes apparitions; le plus souvent étendu sur les nattes, silencieux, il fumait au soleil. Au bout d'un certain temps les deux habitués se parlèrent, on se souvint de s'être vus autrefois au collége; les noms s'échangèrent; le sien était Alfred de Musset: de là date notre connaissance. Pendant une dizaine d'années nous avons vécu dans une grande intimité, qui cependant n'a jamais atteint l'amitié. Le prince Belgiojoso, le major Fraser n'ont pas mieux réussi à lui faire partager ce sentiment; tous trois amis, nous avons dû nous contenter de trouver en lui un camarade de plaisir. Y avait-il

de sa part sécheresse de cœur ? On peut répondre en citant sa constante liaison avec Alfred Tattet, ses rapports avec le duc d'Orléans; mais l'adoration d'une nature admirative pour un être supérieur, la protection amicale d'un prince n'ont rien de commun avec l'amitié virile de deux hommes qui échangent leur estime et leur dévouement. Quoi qu'il en soit, je constate le fait sans aucune amertume. Pour être simplement juste, il faut une extrême indulgence envers les souverains et les poëtes; ils sont grands si jeunes ! Si jeunes ils inspirent l'admiration, si jeunes ils savourent la louange, qu'ils se croient toujours quittes envers ceux avec qui ils se plaisent : ils leur donnent leur présence ! Ce n'est pas leur faute si l'amitié naît de l'égalité. Les poëtes ! encore enfants le génie vient les visiter.

C'est comme un inconnu qui leur parle à voix basse.

L'envers de ce magnifique privilége, c'est qu'ils restent enfants; ils traversent la vie sans la voir, ou, sans courage contre la réalité, ils s'y dérobent par l'illusion ou par l'ivresse : dieux et enfants, jamais hommes. Je parle ici des favoris de la nature purement poëtes; quand, en outre, ils sont, comme Shakespeare, sublimes historiens de l'humanité, préoccupés de la chose publique comme Milton, patriotes et proscrits comme le

Dante, philosophes comme Molière, Voltaire et Gœthe, ceux-là font les grands hommes.

Le génie de Musset est sincère et charmant ; une certaine critique lui reproche de n'avoir pas assigné un noble but à sa muse, d'exercer une action malsaine sur ceux qui l'imitent ou qui l'aiment; autant vaudrait accuser de corruption le Corrége ou l'Albane. Il a rendu service à tous par sa sincérité; jusqu'en 1833 il n'a connu et n'a chanté que le plaisir; la plus intime, la plus ouverte de ses poésies, la dédicace à Alfred Tattet, peut se résumer en deux mots : insouciance et volupté. C'est seulement lorsqu'il est blessé par l'amour qu'il l'introduit dans ses œuvres, et alors il le peint en maître. Le sentiment pur lui a inspiré *Carmosine ;* dans ses *Confessions* il excelle à rendre la passion souillée par la débauche, rongée par le soupçon. Peut-être a-t-il trop souvent dédoublé les éléments indispensables de l'amour, tendresse et volupté, les personnifiant, les opposant l'un à l'autre : ainsi, Octave et Cœlio des *Caprices de Marianne*, et, dans l'*Idylle*, Rodolphe et Albert.

Sans doute Musset avait conscience de sa valeur, mais je n'ai pas connu d'auteur plus modeste, moins enclin à se produire, à faire montre de ses ouvrages. Pendant deux ans, nous voyant presque chaque jour, il ne m'avait jamais parlé de ses poésies ; un soir seulement, comme il s'était

retiré depuis trois mois pour travailler, étant allé chez lui avec Tattet, il nous lut une partie de son *Spectacle dans un fauteuil*. De cette modestie littéraire doit-on conclure qu'il est exempt de vanité ? Rien ne serait moins exact. Il y avait transposition, sa vanité était personnelle, nobiliaire : il se piquait d'être gentilhomme, et séducteur irrésistible. Un jour il me surprit fort en m'interpellant à brûle-pourpoint :

— « Vous êtes comte et pair de France ; pourtant je parie que vous êtes moins ancien gentilhomme que moi. »

A vrai dire, je ne m'étais jamais demandé si j'étais gentilhomme. Je parlai d'autre chose. Sa vanité au sujet de ses bonnes fortunes allait jusqu'à la manie, d'autant plus singulière que le don merveilleux de poésie, sa réputation, sa jeunesse lui rendaient les conquêtes plus faciles.

Il était de tournure distinguée, blond, le teint coloré, les yeux bruns, le nez long, la bouche mignonne et un peu boudeuse, en somme assez joli garçon, mais avec des bouffées d'élégance, peu soigné : l'habitude de fumer jour et nuit la cigarette jaunissait ses doigts, ses dents et jusqu'à ses lèvres.

Avec les hommes, il parlait peu et riait volontiers de l'esprit des autres. Aux femmes il réservait toutes les grâces, tous les charmes de sa coquetterie ; près d'elles, il était gai, amusant,

éloquent, moqueur, dessinant une caricature, composant un sonnet, écoutant la musique avec délices, jouant des charades improvisées, ayant comme elles l'horreur de la politique et des sujets sérieux.

Il n'imitait pas Byron, mais il aurait voulu l'être; il rêvait le titre, le rang, la beauté, les prodigalités, les débauches, la réputation fatale du grand seigneur poëte.

Avant de quitter cette galerie des morts, je veux encore fixer mes souvenirs sur deux hommes illustres, Henri Heine et Bellini : dans le salon de la princesse Belgiojoso ils présentaient un contraste frappant. Le compositeur sicilien, naïf, superstitieux, tendre, caressant, familier, distingué par nature, mais n'ayant aucune idée des distinctions sociales, des convenances ou de la morale, s'asseyait aux pieds des dames, penchait sur leurs genoux sa tête charmante. Il vivait dans l'amour, ne comprenait rien au delà; chez lui tous les degrés d'affection, et jusqu'à l'amitié, avaient comme un reflet de ce sentiment. Un jour, en nombreuse compagnie, il m'interpellait du ton le plus simple :

— « Dis-moi donc, cher, quel est l'amant de la duchesse *** ? »

Or, la duchesse et son mari étaient présents. Je feignis de ne pas entendre. Quand plus tard je le grondai, il me fallut renoncer à lui faire sentir

le scandale de sa question. Son mérite et sa renommée étaient trop grands pour qu'il n'eût pas d'ennemis; mais il ne haïssait personne. Je ne lui ai vu témoigner de l'antipathie qu'à l'égard de Heine, voici à quelle occasion : l'impitoyable railleur l'avait choisi cette fois pour victime, et par une série de citations, il s'attachait à lui démontrer que tous les grands compositeurs mouraient à la fleur de la jeunesse ; peu à peu Bellini perdait de sa gaieté, et se tournant vers moi :

« *Questo con gli occhiali, è un jettatore.* »
(Celui-ci, avec les lunettes, est un *jettatore*.)

Ce qui est profondément triste, c'est que, quinze jours après, l'auteur du *Pirate*, de la *Somnambule* et de tant de chefs-d'œuvre, expirait à 32 ans. S'il est absurde de rendre Heine responsable de ce funeste hasard, il y a tout lieu de croire que l'esprit frappé du pauvre malade a dû souvent, dans le délire de la fièvre, souffrir du regard étrange et du rire méphistophélique du *jettatore* aux lunettes. A quelque temps de là, je rencontrai Henri Heine, je lui annonçai la mort si prompte de Bellini.

« Je l'avais prévenu, » me dit-il en riant.

Insensible comme un dieu, tel était alors le poëte dans l'orgueil et la force du génie. Il était d'origine juive, mais s'était dépouillé jeune d'une

religion qu'il appelait un malheur. Néanmoins, il avait gardé les âpres rancunes du peuple chez qui est née la peine du talion, les trésors de haine de la race persécutée. Loin de prétendre que les Israélites soient moins que nous capables de bonté, je maintiens au contraire que pour être bons envers ceux qui commencent à peine à reconnaître leurs droits, à leur rendre justice, il leur faut un cœur plus généreux, un amour plus large de l'humanité : cette clémence magnanime manquait à Heine. Jamais il n'a regretté un trait blessant, pourvu qu'il fût bon; il se regardait comme irresponsable, la malice et la satire étant ses fruits naturels. A ceux qui le blâmaient d'opposer des trivialités aux images grandioses, aux idées élevées, aux plus douces fleurs de poésie, il répondait :

« Je suis une choucroute arrosée d'ambroisie. »

Il fut le champion ardent, inspiré, sans rival, de la liberté. Après 1830, banni de Prusse, il adopte Paris, la patrie de son choix, celle qu'il n'a jamais quittée, et de là il répand sur l'Allemagne son souffle révolutionnaire. Le premier des poëtes allemands depuis Gœthe, armé de son ironie meurtrière, il continue la guerre aux religions révélées, délivre le corps opprimé, torturé pour la plus grande gloire de l'âme, le tire tout sanglant du charnier où l'a relégué l'idée chrétienne pendant dix-huit siècles, l'adore, lui resti-

tue ses titres de noblesse, chante sa splendeur, sa divine beauté. Hélas ! de quelle ingratitude devait le payer en retour l'objet de son culte ! Atteint de paralysie, son corps lui inflige huit années d'horribles souffrances ; il perd la vue, le mouvement ; ses jambes et ses bras, tordus par la douleur, semblent des lianes parasites plutôt que les membres d'une créature humaine. Le cerveau seul survit, sa bouche dicte encore : jusqu'à la dernière heure, des vers sublimes et désolés, les chants de Lazare, s'échappent de cette intelligence souveraine.

Souvent il plaisantait ses maux : à mesure que sa vue s'obscurcissait :

« Soit ! » disait-il, « comme le rossignol, je n'en chanterai que mieux. »

Son cœur s'ouvrait pour sa mère, il lui cachait son mal, et les gazettes allemandes ayant donné de tristes détails sur son état, il lui écrivit que c'était une spéculation de son libraire de le faire passer pour mourant, afin d'augmenter le prix de ses œuvres. La pauvre femme lui avait répondu que chaque jour elle adressait des remercîments à Dieu de ce qu'il conservait la santé à son cher fils.

« Et Jehovah, » s'écria-t-il, « Jehovah accepte cela sans remords ! Ah ! c'est bien là un dieu barbare de la façon des Égyptiens ! Ce n'est pas un dieu de la Grèce qui traiterait ainsi un poëte ! il

l'aurait foudroyé. Mais le faire mourir misérablement, pièce à pièce ! »

En France, ses amis ont été peu nombreux : Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, la princesse Belgiojoso, ma sœur madame Jaubert, à qui pendant les dernières années il avait arraché la promesse de ne jamais rester quinze jours sans le voir ; M. Jaubert fut son exécuteur testamentaire.

Il a aimé avec passion une seule femme, une jeune ouvrière parisienne, l'a épousée, a concentré sur elle toutes ses affections. A moins d'en avoir été témoin, il est difficile d'imaginer l'intensité et la délicatesse de ce sentiment ; il n'était touché que des attentions qu'on avait pour elle ; en ingénieuses flatteries il surpassait un courtisan, une mère en illusions complaisantes ; il lui créait des mots, lui découvrait sans cesse des qualités ; renonçait à publier ses mémoires afin de lui assurer une pension ; faisait plier ses idées, ses principes, sa philosophie même devant l'intérêt de la femme adorée.

XIV

VAINS ESSAIS DE TRAVAIL. — GÉRUSEZ. — BERRYER. SIMPLE SPECTATEUR DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES. — FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL LAMARQUE. — 5 ET 6 JUIN 1832.

Avant d'aller plus loin, il n'est pas inutile d'insister sur la règle que je me suis imposée en écrivant ces Mémoires, de ne parler avec quelque étendue que des hommes que j'ai connus et des faits auxquels j'ai pris part; je me bornerai donc à résumer, en termes concis, mon impression sur les événements principaux antérieurs à 1838.

A l'âge où l'on se regarde vivre en attendant qu'on se regarde mourir, au milieu de tant d'images effacées, la figure des hommes supérieurs reste seule vivante; on regrette la paresseuse indifférence qui nous a privés d'approcher certains d'entre eux : c'est ainsi que j'ai négligé de connaître Chateaubriand, Walter Scott, et qu'à Londres, à la fin de 1832, logeant chez Casimir

Périer et Lecouteux, secrétaires de l'ambassade française, je n'ai pas prié mes amis de me présenter à l'ambassadeur, prince de Talleyrand.

En reconnaissant ce tort, je dois avouer que l'envie de garder ma barbe y a eu sa bonne part. Oui, ma barbe : M. de Talleyrand, cet esprit si clairvoyant et si fin, avait conservé de l'ancien régime l'horreur de cet ornement masculin, horreur qu'il partageait avec tous les Anglais à cette époque; car dans ce pays la liberté politique n'a d'égale que la tyrannie des convenances. Il suffisait alors de porter la barbe ou un habit de couleur pour être mal vu, montré au doigt et suivi dans les rues. Depuis, plusieurs couches de réfugiés politiques ont familiarisé la société anglaise avec nos *shockings* habitudes; un des résultats incontestables des expositions universelles a été de rendre les moustaches populaires.

La condition d'avoir le menton rasé pour être bien accueilli du prince de Talleyrand était indispensable; je refusai de m'y soumettre. Peu de temps avant, entre le comte d'Orsay et le doyen des diplomates, cette exigence avait donné lieu à un assaut de ruses dans lequel ce dernier avait eu le dessous. Le beau comte, banni de France par d'impitoyables créanciers, bientôt élu roi de la mode par l'aristocratie anglaise, l'ami de lady Blessington, dont il avait épousé la fille, crut avoir besoin, pour mettre le sceau à ses triomphes, de

se faire présenter à la cour. M. de Talleyrand, qui ne l'aimait pas, chercha de quel prétexte il pourrait colorer son refus, et crut l'avoir trouvé dans le magnifique collier de favoris bruns qui encadrait le visage du récipiendaire. Après d'assez longs pourparlers, une transaction eut lieu; il fut convenu que si d'Orsay consentait à sacrifier le bas du collier, l'ambassadeur ferait la présentation. Au jour dit, le comte est exact au rendez-vous, le cou disparaissait dans une énorme cravate blanche, le menton rasé conformément au traité. En dépit de sa répugnance, le prince s'exécuta, l'introduisit près du roi et de la reine. La cérémonie terminée, on remonte en voiture; qu'on juge de l'indignation du vieux maître en roueries quand il aperçoit à ses côtés d'Orsay, moins rasé que jamais, ayant sorti du fond de sa cravate l'ornement abhorré et riant dans sa barbe de la mystification.

Il était temps de me préparer aux fonctions politiques dont j'étais investi par hérédité. N'ayant fait ni rhétorique ni philosophie, je ne pouvais être élève de la faculté de droit : le spirituel et fin critique remplaçant M. Villemain à la chaire de littérature, Gérusez, de probité rare, de grand savoir, de principes républicains, auxquels il a conformé sa vie, m'indiqua un répétiteur.

Avec sa bonté habituelle, Berryer m'avait offert de me faciliter les abords en élaguant de

l'étude des codes les parties inutiles à ma carrière, en éclairant de sa haute raison les connaissances qu'il me fallait acquérir. A aucune époque pourtant il n'avait été plus surchargé de travaux, je dis surchargé, non accablé, car ce vigoureux génie faisait face à tout. Défendre à la tribune la cause royaliste, au lendemain d'une insurrection vaincue; à peine sorti de prison, porter par une audacieuse diversion la guerre dans le camp ennemi, attaquer le gouvernement, le mettre en danger; plaider les procès politiques, entretenir une correspondance immense avec les départements et l'étranger; diriger un parti, lui résister, telle était sa tâche de chaque jour. Et ce n'est pas tout encore : le représentant des intérêts généraux devait descendre des hauteurs de la chose publique pour débrouiller les complications de ses affaires privées, en souffrance par suite de son dévouement à sa cause; il devait inventer des expédients, obtenir des délais, concerter des compromis. A peine hors de ces mesquins tracas, dans le monde il surpassait les oisifs en liberté d'esprit; nul n'apportait à la conversation plus de charme et de gaieté ; aucun dilettante n'entendait avec un plaisir plus complet Pasta, Lablache ou Malibran. Il remplissait ainsi plusieurs existences, s'endormait à regret, et le matin, quand j'entrais dans sa chambre, il trouvait encore à distraire une heure pour m'instruire et m'aider de

sa puissante amitié. Ma sincérité m'oblige à confesser que je profitais mal de si précieux avantages. Deux années me séparaient de mon entrée à la chambre des pairs, donc mes études étaient sans application immédiate; je manquais de prévoyance, j'appartenais au plaisir : aussi, le plus souvent, pour être exact près de mon illustre professeur, je renonçais à me coucher. Berryer prenait un vénérable *in-folio*, les *Lois civiles dans leur ordre naturel*, de Domat; sa voix, l'art enchanteur de bien dire embellissaient le style au point que je ne saurais à présent faire la part du lecteur et celle de l'auteur. Il commentait avec une admirable clarté, me communiquait son goût pour la noble simplicité des vieux jurisconsultes. Puis, s'animant en compagnie des grands hommes du dix-septième siècle, il saisissait sur un rayon de sa bibliothèque les *Sermons* de Bossuet ou de Bourdaloue, parcourait les plus beaux passages du volume chargé de marques, me faisait partager son enthousiasme pour ces maîtres de la parole. Enfin, s'interrompant, il m'examinait d'un œil pénétrant :

— Je parie que tu as encore passé la nuit, méchant garçon !... T'es-tu bien amusé au moins?

D'ordinaire c'est ainsi que se terminaient les leçons; on comprend qu'elles n'étaient pas régulières; peu à peu, elles allèrent s'éloignant; enfin elles cessèrent tout à fait : Berryer, tou-

jours indulgent, renonça à son élève sans rien lui enlever de son affection.

L'homme adonné aux jouissances devient incapable de consacrer une heure à l'étude, à moins qu'il n'ait eu une jeunesse laborieuse, un grand fonds d'instruction, et surtout qu'il ne soit pressé par la nécessité journalière d'appliquer ses facultés. Ne possédant aucun de ces avantages, je suivais le courant de mes passions. De la petite fortune que m'avait remise mon tuteur, il ne me restait que mon majorat ; la loi qui les abolissait en les mobilisant, deux fois adoptée par la chambre des députés, deux fois rejetée par la chambre des pairs, venait d'être votée une troisième fois par la première assemblée à une immense majorité. On m'assura que la pairie céderait devant la crainte d'un conflit entre les deux pouvoirs ; cette espérance me remplit de joie ; avec le capital du majorat, continuer pendant quelques années à vivre au gré de mon caprice, et quand il serait dissipé, sortir de la vie, mes désirs n'allaient pas au delà. Le projet de loi, repoussé à deux voix de majorité, ne reparut plus ; il fallut me résigner à envisager un avenir moins borné. Mon empressement à saisir l'occasion de consommer ma ruine, mon désappointement quand elle me fit défaut n'ont pas besoin de commentaires ; ils montrent, mieux que de longues dissertations, quel était l'état de mon esprit. Tout entier aux sensa-

tions, la pensée, le sentiment collectif étaient endormis ; je n'accordais qu'une attention distraite aux événements, j'y assistais comme en rêve.

C'est ainsi que, membre du *Cercle des arts*, sur la terrasse située à l'angle du boulevard et de la rue Choiseul, le 5 juin 1832, j'avais vu défiler devant moi le long cortége funèbre à la suite du cercueil du général Lamarque, le général Lafayette, les députés de l'opposition, les réfugiés polonais, italiens, et à la tête de ces derniers le prince Belgiojoso, les élèves des écoles, les membres de la *Société des droits de l'homme*, *des Amis du peuple*, enfin des milliers d'ouvriers. Sous un aspect morne, une attente fiévreuse, le pressentiment de l'insurrection agitait cette foule rangée, organisée par bataillons, ayant ses chefs, son mot d'ordre, prête à l'action.

Le char mortuaire montait le boulevard Montmartre, quand une commotion rapide comme l'éclair, se communiquant de rang en rang, une terreur panique parcourut cette masse animée ; aux cris de : Trahison ! aux armes ! tous ces hommes se débandent, s'élancent sur les sergents de ville, les désarment, arrachent les jeunes arbres plantés après la révolution de Juillet ; puis, honteux d'une épouvante sans motif, ils reprennent leur rang ; les flots tumultueux s'apaisent, tout rentre dans l'ordre, le convoi continue sa marche. Quelques heures plus tard le combat commençait : parmi les

héros de l'antiquité il n'en est pas dont les funérailles aient été glorifiées par un si grand nombre de sacrifices humains.

Je n'essaierai pas de décrire cette guerre civile de deux jours à laquelle je n'ai pris aucune part. Le roi fit preuve de sang-froid et de courage, raffermit par son exemple. Si mes souvenirs ne me trompent pas, l'attitude du maréchal Soult fut équivoque; au ministère de la guerre il y eut hésitation et confusion; mais MM. Thiers, ministre, et Gisquet, préfet de police, montrèrent de la décision ; le maréchal Lobau, commandant en chef la garde nationale, prêta un énergique appui au gouvernement. Dans l'ordre matériel l'emploi du canon, dans l'ordre moral l'union intime de la garde nationale et de l'armée décidèrent de la victoire : après une résistance intrépide, désespérée, le parti républicain succomba. Il n'était pas sans alliage, et l'élément bonapartiste s'y trouvait dans une faible proportion. Comme sous la Restauration, il y avait eu quantité de libéraux napoléoniens, il y eut encore, pendant ces premières années, un noyau d'hommes qui couvraient du manteau de la République leurs désirs intéressés au rétablissement de l'Empire.

Le fait dominant qu'il faut toujours avoir en vue pour comprendre le règne de Louis-Philippe, c'est le concours dévoué que la garde nationale lui prêta longtemps; il est le roi de la classe

moyenne et de la garde nationale; malheureusement, dans sa pensée, là finit la nation : leur adhésion fait sa force, chaque année le discours de la couronne la rappelle, et du jour où il a perdu leur sympathie, il tombe, disons-le à son honneur, sans faire usage des moyens violents de résistance que l'armée mettait à sa disposition.

XV

GUERRE CIVILE DANS L'OUEST. — LA DUCHESSE DE BERRY. — MINISTÈRE DU 11 OCTOBRE. — INSURRECTION D'AVRIL 1834, A LYON, PARIS, LUNÉVILLE, ARBOIS, ETC. — LA MENNAIS. — PAROLES D'UN CROYANT.

J'ai déjà rappelé comment en 1832 l'Ouest avait eu aussi sa prise d'armes, suscitée par la présence de la duchesse de Berry, facilement comprimée grâce au désaccord des chefs, et à une succession de contr'ordres et de fautes. Mais la publication de la brochure de Chateaubriand : *Madame, votre fils est mon roi*, l'arrestation momentanée de l'illustre écrivain, celle du duc de Fitz-James, celle de Berryer, suivie de son acquittement, un véritable triomphe, avaient plutôt accru l'importance du parti.

La capture de la mère de Henri V dans des circonstances odieuses, au moyen de la trahison soldée de Deutz, avait frappé les imaginations,

animé les sympathies. Enfin, le 5 janvier 1833, la déclaration à la tribune du duc de Broglie, président du conseil du 11 octobre, que la princesse chef de l'insurrection serait, en vertu de la raison d'État, distraite de ses juges naturels, emprisonnée à Blaye, le gouvernement se réservant de prononcer sur son sort, avait à la fois irrité l'opposition radicale et exalté l'audace des royalistes. Ce moment d'espérance fut court; le 20 février, la duchesse de Berry remettait au général Bugeaud, gouverneur de la citadelle, la déclaration de son mariage secret en Italie. On nie l'authenticité de la pièce, mais bientôt le départ pour Blaye de l'accoucheur ordinaire de la princesse, M. Deneux, dont le dévouement ne pouvait être suspecté, fait concevoir des doutes; le 9 mai, l'accouchement certifié abat les négations les plus fermes, et jette l'opinion légitimiste dans un long accablement. C'est alors surtout que leur orateur avec un inébranlable courage, obéissant à sa nature autant qu'à la tactique des partis, prend la liberté comme point d'appui.

Malgré leur défaite de juin 1832, les républicains sont encore debout, redoutables; entre eux et les partisans d'Henri V, une trève a lieu : tous saluent l'éloquence victorieuse du tribun royaliste. A la suite d'un de ses discours, la loi des vingt-cinq millions d'Amérique, dont l'acceptation a été posée par le duc de Broglie comme une question

de cabinet, est rejetée à une faible majorité : le ministère est dissous. Je dirai plus tard de quels éléments se composait cette majorité d'un jour à laquelle avaient concouru des aides de camp du roi et des familiers du Château; car les miracles de l'éloquence ont aussi leur explication.

Revenons à la session de 1833-1834.

Un ensemble de lois contre les crieurs publics, les associations, etc., propres à enchaîner l'action républicaine, avait été adopté par la chambre des députés. Une levée de boucliers était prévue. Le 4 avril, le ministère est reconstitué sous la présidence du maréchal Soult : l'amiral de Rigny passe au ministère des affaires étrangères, M. Thiers à l'intérieur; un homme d'une énergie acerbe, M. Persil, remplace Barthe à la justice. La bataille approchait : le 9, elle s'engage à Lyon, sanglante et terrible, puis à Lunéville, Arbois, etc.; le 13, à Paris. Partout elle est gagnée par Louis-Philippe : les chefs de la démocratie encombrent les prisons ; ils sont déférés à la cour des pairs ; leur nombre, leur indomptable énergie, le choix de leurs défenseurs, les sympathies dont ils sont entourés, deviennent pour le gouvernement et pour les juges un embarras, presque un danger. Une défaite ne supprime pas un parti, mais elle l'oblige à changer ses moyens de lutte. Dès lors la guerre civile fut étouffée; la monar-

chie avait le dessus; une dynastie était assise, la bourgeoisie respirait.

Autant que cela se pouvait, j'étais resté étranger à ces grandes luttes, car des instincts vagues d'opposition ne méritent pas le nom d'opinion.

Le 14 avril au soir, Achille Bouchet, lieutenant-colonel, rentrait fatigué à l'état-major de la garde nationale, après une ronde dans un des faubourgs; le maréchal Lobau appréciait ses services; il lui donne l'ordre de retourner immédiatement. Edmond Baillot offre de le remplacer, insiste et part: une heure après, on le rapportait mortellement atteint de trois balles. Un autre officier d'état-major, l'auteur Mazères, s'étant distingué par sa bravoure à l'attaque d'une barricade, est nommé sous-préfet à Sceaux. Du côté opposé, Adolphe Thibaudeau, le spirituel ami d'Armand Carrel, son collaborateur, est fait prisonnier. Tels étaient, dans le cercle de mes connaissances ou de mes amitiés, ceux qui m'avaient personnellement intéressé à la lutte

Peu de temps après ces tristes journées, le major Fraser entrait chez moi un volume à la main.

— « Laisse là ta paresse, me dit-il, si tu as encore un cœur d'homme, lis les *Paroles d'un croyant.* »

Avant de dire l'impression produite sur moi par cet ouvrage, je rappellerai brièvement le passé

de son auteur. Rien de plus instructif que l'histoire de ces évolutions d'une grande intelligence. A l'occasion de l'enseignement religieux au collége Henri IV, j'ai parlé des conférences de l'abbé de la Mennais; sa foi absolue, intolérante, n'hésitait pas à vouloir imposer à tous le joug qu'elle subissait. M. Littré, dans la *Vie d'Auguste Comte*, nous en cite un curieux exemple lorsqu'il nous montre, en 1826, l'abbé de la Mennais, profitant de l'état de démence du philosophe pour le forcer à contracter à domicile le mariage religieux. Le catholique ultramontain est impitoyable à l'égard des incrédules; pourtant, avec ses frères et sœurs en Jésus-Christ, que d'onction, quelle charité évangélique! Sa correspondance, affectueuse et tendre, respire la gaieté, l'innocente malice d'un enfant; il dépose ses terribles armes de polémiste, il retient un trait, il a peur de blesser. Mais déjà la vanité, l'égoïsme, la médiocrité de certains dignitaires de l'Église l'impatientent : il s'irrite de ne pouvoir faire parvenir la vérité au Père des fidèles. Enfin, malgré son ultra-catholicisme, la téméraire incapacité des hommes qui entourent Charles X l'effraye : avec l'intuition du génie, un des premiers il prédit la chute de la monarchie. Aussi n'est-il pas surpris par la révolution de Juillet; mais cet esprit, qui avait adopté les théories de Joseph de Maistre comme point de départ, témoin de la grandeur

du spectacle, touché de l'honnêteté, de la clémence du peuple, subit une soudaine transformation; désormais il fait bon marché des rois; il juge le peuple digne d'émancipation, l'adore et lui apporte le catholicisme et la liberté.

Son système de démocratie universelle avec le Pape au sommet trouve de nombreux adeptes dans la portion généreuse et éclairée du clergé : les abbés Gerbet, Lacordaire, le comte de Montalembert deviennent ses collaborateurs au journal l'*Avenir*. Ils prêchent la séparation de l'Église et de l'État, la suppression du budget des cultes : une propagande active, éloquente, trouble les âmes, agite les catholiques, les divise en deux camps : d'un côté des desservants, des pauvres, des cœurs aimants, prêts aux sacrifices; de l'autre les évêques et tous ceux qui reçoivent le mot d'ordre du pouvoir politique.

Le gouvernement s'émeut; le Pape est averti : les novateurs vont, pleins d'espoir, devant le souverain Pontife plaider la cause de la démocratie et de la liberté. Dans des pages d'une vérité saisissante, la Mennais a retracé les mesquines perfidies de l'entourage du Pape, les lenteurs calculées, les entraves opposées à leurs instantes suppliques, le refus d'entendre leur défense, puisqu'il n'obtient, au bout de six mois, une audience qu'à la condition de ne pas ouvrir la bouche des affaires qui l'ont amené. Puis, après tant d'a-

mères déceptions, d'attente vaine, d'humiliation, il nous dit leur lassitude et leur découragement. Dans un jour de suprême désespérance, ils quittent la Ville Éternelle; en route les atteint l'encyclique qui les condamne. Lacordaire et la Mennais semblent d'abord se soumettre également; retirés à La Chesnaye, ils méditent la cruelle sentence, la commentent; entr'eux naissent les premières discussions.

Lacordaire s'éloigne, la Mennais compose les *Paroles d'un Croyant*. Petit, maigre, chétif d'apparence, nerveux, d'une sensibilité morbide, sa tête contient un monde, un ensemble de principes religieux et politiques dont l'accord lui est une nécessité. Il ne vivra pas comme la plupart d'entre nous dans l'inconséquence : entre deux croyances contradictoires, l'une vaincra l'autre. Dans ce cerveau tourmenté s'opèrent d'énormes bouleversements; tout est en fusion comme dans l'intérieur d'un volcan. Sous l'étreinte de la logique absolue, le prêtre se débat et meurt, l'homme n'en sait rien encore; il continue les observances et les pratiques, il imagine des distinctions idéales entre la politique et la foi. Mais le prêtre n'est plus. Courbé sous une compression sans mesure, l'homme se relève; sa fière raison brise les chaînes de la foi; de l'Ancien Testament il a gardé l'inexorable justice, du Nouveau l'amour de l'humanité; mais chez lui l'amour engendre la

haine. L'âme ulcérée d'où s'échappent ces pages brûlantes agit comme à l'insu de sa volonté, elle la dépasse. Sa résolution de rompre avec le catholicisme n'est pas encore arrêtée. En effet, à son retour à Paris, il se rend chez Mgr de Quélen, Breton comme lui et dont la famille est liée avec la sienne; malgré d'anciens dissentiments entre l'archevêque gallican et le fervent ultramontain, il lui soumet le manuscrit et lui demande avec angoisses s'il ne contient rien de contraire au dogme :

— Il ne blesse pas la foi, lui répond Mgr de Quélen; mais si vous le faites imprimer, il mettra le feu aux quatre coins de l'Europe.

Soulagé, la Mennais s'écrie :

— S'il n'y a que cela, je le public.

Il loge dans une grande maison démeublée de la rue de Vaugirard, avec quelques-uns de ses collaborateurs que l'encyclique a condamnés comme lui; c'est là que le revoit M. Sainte-Beuve, à qui il confie le manuscrit des *Paroles d'un Croyant*, en le priant de le faire imprimer sans nom d'auteur. Devant les difficultés qu'oppose l'imprimeur, il hésite, puis, faisant un pas de plus, il consent à signer son œuvre, et part.

L'obligeance amicale de M. Sainte-Beuve lui avait fait accepter les soins ennuyeux de la publication; il avait lu le livre, mais comme il l'a raconté lui-même, sans en apprécier l'influence in-

stantanée sur les masses populaires. L'exagération du style, les images monstrueuses, apocalyptiques, les scènes accumulées de bourreaux, de cadavres et de pourriture devaient blesser un tact fin, un goût pur plus littéraire que politique; mais pour ceux à qui il était destiné, ces défauts disparaissaient devant les qualités supérieures. Apôtre passionné des déshérités, il pousse le cri de vengeance contre la tyrannie; son éloquence menaçante renouvelée des prophètes de l'Ancien Testament, la malédiction, l'anathème devaient trouver un écho dans les cœurs visités par la misère, toujours souffrant de la pauvreté. Ses paroles soufflaient la révolte; elles désignaient les maîtres de la terre comme les fléaux de l'humanité; on chercherait vainement une âme aussi républicaine.

L'imprimeur, effrayé, prévient M. Sainte-Beuve que ses ouvriers à la lecture du manuscrit se sont soulevés. L'ouvrage paraît, devient la Bible du prolétaire, le guide de la jeunesse ardente et studieuse; l'effet, immense dans la bourgeoisie, fut surtout celui d'une stupéfaction mêlée de crainte; plus d'une conscience s'alarma : bientôt l'habitude de l'impunité leur rendit le repos.

L'enthousiasme de Fraser dura davantage; il restait catholique en suivant le génie de la Mennais dans la voie de la liberté. Quant à moi, aucune idée religieuse ne faisait obstacle à mon admiration.

Sans doute l'égoïsme de nos passions, l'air vicié du milieu où nous respirions devait rendre longtemps stériles nos velléités d'homme et de citoyen ; pourtant cette lecture déposa en nous une semence démocratique qui, lente à germer, n'en porta pas moins ses fruits.

XVI

VOYAGE. — MON ADMISSION AU JOCKEY-CLUB ET A LA CHAMBRE DES PAIRS. — PROCÈS D'AVRIL. — ATTENTAT FIESCHI. — LOIS DE SEPTEMBRE. — DISSOLUTION DU MINISTÈRE DU 11 OCTOBRE. — ALIBAUD.

A l'automne de 1834 je fis, avec un de mes anciens camarades, le comte Louis de Montbrun, un voyage à pied en Suisse. A notre retour à Genève, nous vîmes les réfugiés légitimistes et républicains; ils dînaient ensemble, faisaient bon ménage et rivalisaient d'illusions. En se séparant de nous, les uns et les autres nous donnaient rendez-vous à Paris dans trois mois, *dernier délai*. On le voit, ils étaient tous de ceux que mon ami Ribeyrolles, mort proscrit du second empire, appelait les membres du *parti : Je fais mes malles*.

Arrivés à Milan, après avoir traversé le Simplon, je fus saisi de douleurs violentes. Souvent, pendant notre voyage à pied, accablés de chaleur et de fatigue, nous avions reposé quelques

heures étendus sur l'herbe, la tête appuyée sur nos sacs; pour moi le résultat de ces imprudences fut un rhumatisme articulaire. Le génie de Broussais a fait plus de victimes que la peste et la guerre; son système, un peu délaissé en France, était encore fort à la mode en Italie : en six jours onze saignées et quatre-vingts sangsues eurent raison de ma jeunesse. Il me fallut longtemps pour revenir à la vie : enfin je rentrai en France.

Le 4 février 1835, je fus reçu au *Jockey-Club*; son histoire, qui est celle des générations successives de la jeunesse inoccupée, mériterait d'être traitée à part. Toutefois j'en dirai quelque chose, et aussi de l'influence générale des cercles sur l'état social; enfin je veux considérer l'institution des courses au double point de vue de leur utilité et de leurs dangers.

Avant la fondation du *Jockey-Club*, il n'y avait à Paris que trois autres cercles ayant quelque notoriété : celui du boulevard Montmartre, dit du *Commerce*, des *Amis des Arts*, au coin de la rue de Choiseul, celui de l'*Union*, composé par moitié d'étrangers et de Français, auquel la présence des ambassadeurs donnait une couleur diplomatique. Le centre de réunion le plus habituel était le *Café de Paris*, qui présentait les avantages et aussi les inconvénients de la liberté. Après dîner, souvent on y jouait, et comme

il suffisait pour y être admis de payer régulièrement la note de son dîner, rien ne garantissait de l'introduction d'un fripon. Le désir d'élever une barrière contre l'envahissement de la mauvaise compagnie, l'imitation des habitudes anglaises poussaient à la création d'un cercle où la jeunesse élégante, se recrutant elle-même, surveillerait le choix des admissions. La fondation d'une société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux en France, le 11 novembre 1833, en devint l'occasion.

Après quelques hésitations le nom de *Jockey-Club* fut accepté par le Cercle et la Société d'encouragement. Nul ne pouvait être membre du Cercle sans l'être aussi de la Société, qui, elle, se réserva le droit d'avoir ses souscripteurs particuliers; de ce nombre furent le duc d'Orléans et le duc de Nemours, membres honoraires.

Chaque membre du Cercle payait à son entrée 450 fr., et 300 fr. les années suivantes. Le premier comité fut composé des fondateurs de la Société d'encouragement :

MM. H. Seymour, *Président*
Prince de la Moscowa.
Rieussec.
Delamarre.
Maxime Caccia.
Comte Demidoff.
Fasquel.

CHARLES LAFFITTE.
Chevalier DE MACHADO.
DE NORMANDIE.
Comte DE CAMBIS, écuyer du duc d'Orléans.
ERNEST LEROY.

Leur président, lord Henry Seymour, fut aussi président du *Jockey-Club*, qui occupa d'abord le premier de la maison formant l'angle du boulevard et de la rue du Helder.

Henry Seymour, second fils de la marquise d'Harford, lord par courtoisie, avait été élevé à Paris, près de sa mère. Quoiqu'il parlât purement le français, il avait tous les goûts de la *gentry* anglaise : les exercices du corps, les courses et la manie des paris. Petit, mais vigoureux, doué d'une adresse extraordinaire, bon cavalier, de première force à l'escrime, à la boxe, il avait acquis un développement musculaire qui n'était plus en rapport avec sa taille. Il n'avait jamais voulu aller dans le monde, mais, à sa majorité, vers 1824, un revenu de trois cent mille francs et une indépendance absolue lui avaient donné une position à part : sa salle d'armes était un centre de camaraderie, ses écuries de course un luxe alors inusité. Il s'était trouvé à la tête d'amis trop nombreux pour être sincères; on avait usé et abusé de sa confiance, et n'ayant pas en lui l'indulgence des natures supérieures, il avait tourné à la

misanthropie; il supposait le mal par vanité de ne pas être dupe : aussi fallait-il distinguer entre ses actes et ses paroles, celles-ci méchantes, n'épargnant personne, ceux-là honnêtes, charitables, souvent généreux. Dans les paris et les courses, c'était avec passion qu'il voulait gagner, l'enjeu lui était indifférent. Deux traits compléteront le personnage : afin d'être sans rival en quelque chose, il avait exercé pendant des années le petit doigt de sa main droite au point de lever avec ce seul doigt un poids de cent livres à la hauteur de son épaule, de telle sorte que sa main entière eût porté à peine davantage; dans le même but, il avait étudié à fond les difficultés grammaticales de la langue française et proposait à tout venant des paris sur l'orthographe de certains mots. Il fumait sans cesse, et a puissamment contribué par son exemple à généraliser en public la mode du cigare.

En 1835, il avait donné sa démission, un vote de l'assemblée générale désigna comme président M. de Normandie.

Après un Anglais, un anglomane. Non seulement Normandie parlait la langue avec l'accent d'un insulaire, montait excellemment à cheval, et courait avec succès comme *gentleman rider*, mais il avait les manières, le sang-froid, le physique, et jusqu'à la chevelure rousse d'un Anglais de théâtre; il était aimable, gai en dedans. Un de

mes amis l'ayant présenté un soir dans un intérieur de la bourgeoisie parisienne comme un nouveau débarqué d'Albion qui ne savait pas un mot de Français, de jolies dames l'examinèrent avec curiosité, chuchotèrent d'abord entre elles, puis, enhardies par son flegme imperturbable, firent peu à peu tout haut sur l'étranger les réflexions les plus singulières. Il échangeait, de loin en loin, quelques mots d'anglais avec son introducteur. Enfin, une gentille étourdie étant venue lui offrir une tasse de thé, il la remercia en français, et, au milieu de la consternation générale prit dès lors part à la conversation. Avec une grande simplicité il possédait le vrai courage : un mari ayant à se plaindre de sa femme et de lui le provoqua, l'injuria et le frappa en plein boulevard ; Normandie refusait de se battre ; quelques membres du Jockey, se mêlant de ce qui ne les regardait pas, jugèrent qu'il y avait sujet à réparation. Soit! dit Normandie, et allant sur le terrain, il essuya, le sourire sur les lèvres, le feu de son adversaire, mais refusa de tirer. Cette fois les plus raffinés durent convenir que l'honneur était satisfait.

Le 24 février 1836, M. de Normandie a été remplacé par Joseph Napoléon Ney, prince de la Moscowa, élu par 36 voix sur 59 votants, les 23 autres voix données au marquis de Boisgelin, qui fut nommé vice-président ainsi que le comte de Cambis.

Le prince de la Moscowa conserva ses fonctions jusqu'en 1849. Il ne manquait ni d'esprit ni d'intelligence, mais de jugement. Si chez lui l'aberration était un don de nature ou lé résultat d'une position trop exceptionnelle, c'est ce que je n'entreprendrai pas de décider. Élevé dans l'exil après la fin tragique de son père, il n'avait entendu parler que du martyr, jamais du coupable; du grand capitaine ayant le coup d'œil du génie sur le champ de bataille, non de l'homme médiocre partout ailleurs et perdant à réfléchir ; ainsi on lui avait appris à ne voir qu'une moitié de la vérité. Il n'était rentré en France sous la Restauration que pour épouser la fille du célèbre banquier *libéral* Jacques Lafitte. Les magnificences de son mariage avaient eu l'éclat d'une solennité politique; de là une opulence précaire subordonnée à la fortune de son beau-père. En 1830, la révolution couronnée le nomma pair de France et, d'emblée, chef d'escadron dans l'armée. En 1840 il eut le tort de siéger à la Chambre qui avait condamné son père, quand son élection certaine à la Chambre des Députés aurait offert un champ plus convenable et plus libre à son ambition. Tour à tour colonel de la garde nationale à cheval, président du Jockey-Club, compositeur, chef d'orchestre des concerts de musique ancienne, orateur, industriel et homme de plaisir, il a touché à beaucoup de choses, et n'a excellé dans aucune. Il

avait de la facilité, de la superficie. Le goût de s'essayer à tout, l'incertitude des vocations est un trait général des hommes de notre temps, et particulier aux époques de transition. Pour se montrer le digne héritier du nom qu'il portait, il fit avec honneur la campagne de Constantine; mais il revint plein de pitié pour les Arabes, il se demandait où était le droit de la conquête. L'indépendance et la philanthropie l'empêchaient d'être le véritable homme de guerre. Avec une volonté multiple, des besoins impérieux et des aspirations généreuses, il fut un assemblage d'anomalies et de contradictions; à la fois libéral, napoléonien, et ami des princes d'Orléans.

Tels ont été les présidents du Jockey-Club jusqu'en 1846, époque à laquelle j'ai donné ma démission.

Après plus d'un an d'existence rue du Helder, le nombre des membres du Jockey-Club n'excédait pas cent soixante, sur lesquels cinquante à peine, presque toujours les mêmes, se retrouvaient chaque soir : aussi une grande intimité existait entre nous. De tous les vices l'hypocrisie était le moins en honneur. Sur le bruit des sommes énormes perdues au jeu, l'excentricité de certains paris, les plaintes de quelques familles, beaucoup de parents empêchaient leurs fils de se présenter; néanmoins vers la fin de 1836 le chiffre s'éleva rapidement à deux cents. Dès

lors, au prix de 22,000 fr., on arrêta le premier de la rue Grange-Batelière; un mobilier somptueux, un nombreux domestique, une organisation mieux ordonnée donnèrent au cercle une apparence plus régulière; des membres des deux chambres, des généraux, des fonctionnaires apportèrent leur sérieux : ainsi lesté, le Jockey-Club cessa d'effrayer la société; on continua de s'y ruiner mais gravement. Le comte de Cavour, le futur grand ministre en fit partie, il n'était pas un des moins joueurs, et sortait souvent au jour, avec des différences de cent à cent cinquante mille francs dans la nuit. De tous les membres, je n'en ai connu qu'un seul admis, non comme homme du monde, mais comme homme d'esprit; c'était Auguste Romieu : ayant parlé, Belgiojoso, Fraser et moi de la présentation d'un autre homme de lettres, le poëte Alfred de Musset, nous trouvâmes une telle opposition que nous dûmes y renoncer.

Les avantages des associations appelées cercles sont évidents : l'assurance de n'être en relation qu'avec des hommes de bonne compagnie, le luxe, et le confortable relativement à bon marché, des repas plus sains que chez le restaurateur; pas de joueurs équivoques comme dans les cafés ou les tripots clandestins, pas de refait de trente et un, de double zéro, pas de prime au profit d'une banque comme dans les maisons de jeu. Mais ils

ont un envers : comme on s'habitue à tuer dans le métier des armes, dans les clubs on apprend à ruiner sans remords ses amis. Au lieu de ne hasarder que la somme qu'on peut ou qu'on veut risquer, l'usage de jouer sur parole entraîne le malheureux dans la fièvre du jeu à perdre sa fortune et au delà. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'exemple de tricherie (1), mais des débiteurs souvent insolvables, gagnant de temps à autre, et perdant sans payer. Il n'y a pas là un croupier avec des chances inégales de bénéfices; mais quelle monstrueuse inégalité entre les joueurs? Elle est tellement incontestable que pendant une longue vie M. des Chapelles et d'autres que je pourrais citer, ont réalisé annuellement un gain supérieur à cent mille francs, et pourtant le whist et le piquet, deux jeux dits de *commerce*, sont seuls autorisés. Enfin bien des gens reculaient à franchir le seuil d'une maison de jeu, d'un *enfer* comme disent les Anglais, maintenant les hommes honorables n'hésitent à se présenter dans un club que s'ils ont la crainte de ne pas être admis. Le monde se contente d'apparences et se paye de mots : de même qu'à la Bourse on ne *joue* pas, on spécule, on fait des affaires, de même là on fait sa partie, on se délasse d'occupations plus

(1) Le jeune prince de Berghes, qui avait imité les jetons du Jockey-Club, n'en a jamais fait partie.

sérieuses : l'immense danger de ces établissements est précisément leur respectabilité.

Les idées que je viens d'exprimer sont anciennes chez moi ; en 1840, cherchant à mettre l'inexpérience de Romieu à l'abri des périls de la grosse partie, je lui avais remis cinq louis, et j'avais exigé en échange qu'il signât le billet suivant :

« Je m'engage à payer dix mille francs au comte d'Alton Shée si à l'avenir je joue au whist au Jockey-Club à plus de deux francs la fiche. »

Je l'ai préservé ainsi pendant un certain temps, plus tard je l'ai jugé assez puni d'avoir manqué à son engagement sans le lui rappeler.

Je ne quitterai ce sujet qu'après avoir esquissé le portrait du doyen, aujourd'hui défunt, des joueurs du Jockey-Club. M. Potter, résidant en France depuis sa jeunesse, avait été beau et à la mode au début de la Restauration ; accueilli dans les salons du faubourg Saint-Germain, il tenait la banque contre tous, et chez mesdames de ** et de *** il avait coutume, quand il sortait gagnant, d'oublier sous un flambeau un billet de mille francs. Il était remarquable par sa loyale impassibilité. Devenu le beau-père du comte de Vaublanc, en 1835 il fut reçu au Jockey-Club. Habile au whist, surtout vis-à-vis de novices encore en apprentissage, il manquait rarement, malgré son âge, de passer la nuit, acceptait les paris les plus

élevés, et se retirait d'ordinaire gagnant des sommes considérables. Je ne jouais guère que comme occasion de veiller, et à bon marché ; mais, une fois, vers cinq heures du matin, ayant besoin d'un quatrième, MM. Potter, d'Ekmuhl et Guy de la Tour-du-Pin me demandèrent de les compléter en offrant de prendre mon jeu. La partie se prolongea jusqu'à sept heures : alors, saisi d'un sommeil invincible et voyant à peine mes cartes, je fis, avec tous les atouts en main, une renonce qui entraîna la perte de la partie. M. Potter était mon partner et ma faute lui coûtait quatorze mille francs; pour comble, les deux jeunes adversaires riant aux larmes, je fus pris moi-même d'une insurmontable gaieté. M. Potter ne proféra pas un reproche, et sa physionomie n'exprima pas le plus léger mécontentement.

Lui aussi se livrait parfois à de rares et bruyants éclats de rire; le ressort jouait, pareil à la détente d'un pistolet, et s'arrêtait à l'improviste. Aucun symptôme, aucune trace n'indiquait sur sa figure le passage de ces brusques accès d'hilarité. Sobre et patient il arrivait des premiers et attendait en parcourant les journaux le nombre de partenaires suffisant pour commencer son whist. Comme tous les hommes atteints de cette passion, après un certain temps, le sang lui montait à la tête, ses pieds se refroidissaient, il avait une chancelière pour combattre cet inconvénient.

Plus tard le stoïque vieillard rencontra de redoutables adversaires; sa mémoire baissait, et il dut restituer avec usure la totalité de ses bénéfices; mais son humeur ne changea pas.

Je serai bref sur les courses de la *Société d'encouragement*. Depuis 1834 la race des chevaux en France est-elle améliorée? Cela me paraît hors de discussion : le nombre des chevaux pur sang et demi-sang a centuplé. Les recettes de la Société à trois époques indiqueront avec l'éloquence des chiffres les développements de l'institution.

En 1838, elles s'élevèrent, avec la cotisation des membres et le produit des courses, à 46,545 francs.

En 1857, à 362,000 francs.

En 1867, année de l'Exposition, à 1,065,760 francs.

Je ne ferai à la naturalisation des courses en France qu'une seule objection. Je crains que l'invasion de cette habitude dans nos mœurs n'ait ressuscité dans les masses populaires, sous une forme plus attrayante, la passion de la loterie. Elles ne sont pas seulement un divertissement, un spectacle; elles sollicitent le goût des paris. Indépendamment de la tentation pour chaque spectateur de parier avec ses voisins, il y a aujourd'hui à Paris vingt bureaux ouverts où, depuis un jusqu'à mille francs, le premier venu trouve des engagements pour toutes les courses en France

et à l'étranger. Un seul de ces bureaux a rapporté l'an passé cent mille francs brut. N'est-ce pas avec les loteries pieuses sous le couvert de la religion, les obligations mexicaines patronées par nos ministres comme un placement de l'épargne des travailleurs, la loterie érigée en système, encouragée, nationalisée, et cela ne se combine-t-il pas à merveille avec l'arbitraire sous toutes les formes, le privilége des journaux non politiques, et cette méthode de gouvernement que deux mots résumaient sous l'empire romain : *Panem et circenses?*

Retournons aux premiers mois de 1835; dans le monde politique, de graves symptômes s'étaient produits. Depuis les journées d'avril la victoire monarchique, due à l'union intime du *pays légal* et du roi, était incontestable. Il s'agissait d'en recueillir les avantages. Pour la première fois, un désaccord se trahit entre le pouvoir royal et le pouvoir électif : sur la question d'intervention en Espagne, le roi et son ministre, M. Thiers, différaient d'opinion; le ministre insiste, offre sa démission, Louis-Philippe l'accepte, et réclame l'appui de la majorité parlementaire pour un nouveau cabinet composé d'hommes honorables, mais obscurs et dévoués. L'essai ne fut pas heureux; le ministère dura trois jours. S'avouant vaincu, le souverain s'empresse de rappeler M. Thiers, qui cette fois rentre avec M. Guizot,

l'amiral Duperré à la marine, et le maréchal Mortier, président du conseil, aux affaires étrangères. Nullement ambitieux, le duc de Trévise était plus que personne convaincu de son insuffisance à la tribune; il résigna bientôt des fonctions dont il avait eu peine à se charger, et, malgré les vives répugnances du monarque, MM. Thiers et Guizot lui imposèrent une seconde fois le duc de Broglie.

En juin, j'avais atteint les vingt-cinq ans prescrits par la charte pour siéger à la chambre des pairs : mon admission eut lieu durant le jugement des accusés d'avril. Avant trente ans, un pair ne pouvait ni voter, ni prendre part à un arrêt; j'assistais néanmoins à la plupart des séances. Je vis de la sorte les principaux chefs de l'insurrection lyonnaise : la belle et mâle figure de Lagrange, le type de l'enthousiaste politique; la physionomie énergique, mélange de bonhomie et de finesse, du gigantesque Caussidière; j'entendis l'éloquence noble et simple de Baune. Je ne me doutais guère alors, que treize ans plus tard, je me retrouverais en compagnie de ces trois hommes, dans les bureaux du journal la *Réforme*, concertant l'action contre le gouvernement qui confisquait le droit de réunion. Une heureuse évasion de la plupart des accusés de Paris abrégea les débats.

Ce drame terminé, j'avais repris mes habitudes

d'insouciante oisiveté, quand, le 28 juillet, un autre drame plus terrible répandit l'épouvante dans la capitale. Depuis un certain temps des rumeurs sinistres, des renseignements, mais des renseignements incomplets, étaient parvenus à la police et au ministère de l'intérieur; on avait parlé de machine infernale, et en dernier lieu, le 27, on avait indiqué le boulevard du Temple comme le lieu présumé de l'attentat.

En dépit de l'intelligente activité de M. Thiers et de toutes les précautions combinées, le 28, vers midi, au moment où, sur le boulevard du Temple, le roi, suivi de deux de ses fils, de ses ministres et des principaux dignitaires de l'État, se penchait sur son cheval pour recevoir une pétition, un nuage de fumée bleuâtre s'échappait de la fenêtre du n° 50, une détonation éclatait, semblable à un feu de peloton, de nombreuses victimes, en tête desquelles le maréchal duc de Trévise, tombaient autour du monarque, admirable de courage et de sang-froid.

L'indignation contre les assassins, l'enthousiasme pour celui qui avait échappé à leurs coups animaient la population. Toutefois, ce premier élan passé fit place à de tristes réflexions. Non plus que le roi, aucun de ses fils n'avait été atteint, mais il était évident que, dans les bas-fonds des partis vaincus, quelques hommes avaient voulu par un crime en finir avec la dynastie.

Le résultat fut double : au dehors il sema l'alarme, et en montrant son instabilité, il fut une cause de faiblesse pour le gouvernement français vis-à-vis des souverains étrangers ; à l'intérieur il poussa à l'excès la politique conservatrice ; il encouragea le roi et ses ministres à obtenir des lois de circonstance contre des libertés gênantes, comme toutes les libertés, mais utiles à l'avenir d'une dynastie constitutionnelle. Ce fut une faute du pouvoir et une honte pour M. Thiers, que l'arrestation non motivée d'Armand Carrel au lendemain de l'attentat : une mesure aussi grave ne devait être prise que sur des présomptions bien établies, des indices certains.

Du reste, ce n'est pas le seul reproche que j'adresse au ministère de cette époque ; il mérite un blâme plus sévère encore pour n'avoir pas osé, sans tenir compte des noms, des situations et des partis, éclairer à fond ce ténébreux complot. L'histoire rend témoignage qu'à Berlin et dans d'autres cours de l'Europe on était averti. A qui fera-t-on croire que l'assassin gagé, le corse Fieschi, le bourrelier Morey, l'épicier Pepin aient été en rapport direct d'informations avec la diplomatie étrangère ?

Le jugement n'eut lieu qu'en février 1836 ; pourtant j'ai hâte de dire mes impressions comme assistant aux débats, afin de n'y plus revenir. Elles furent pénibles ; j'étais humilié de la jactance

impunie, de la familiarité tolérée du plus vil des misérables, dirigeant les interrogatoires, couchant en joue le président Pasquier, aux éclats de rire de l'assemblée. « Je suppose, monsieur le président, que vous soyez un canard ; » j'étais indigné, moi, jeune et ardent au plaisir, de la frivolité caduque de quelques-uns de mes collègues se pâmant d'aise aux bouffonneries de l'assassin, se disputant ses autographes, ou lorgnant sa Nina Lassave. Je souffrais aussi des pleurs, des protestations pitoyables et désespérées de Pepin. Seule, la physionomie froide, inflexible, impénétrable de Morey me causait un intérêt curieux, passionné; je n'en détachais pas mon regard, je l'étudiais sans cesse, car il était le secret. Le trait suivant que je tiens du docteur Serres, appelé à soigner les prisonniers, donnera la mesure de sa tranquille énergie : pour être plus sûr de son mutisme, se méfiant même de *soi*, il avait essayé avant les débats de se laisser mourir de faim ; durant trois jours, il avait réussi à se priver de nourriture en trompant la surveillance des gardiens. Son extrême faiblesse le trahit; sur son refus obstiné de prendre aucun aliment, on fut obligé de lui ingurgiter de force, à l'aide d'un entonnoir, une quantité de bouillon suffisante pour prolonger sa vie. Fieschi, Pepin et Morey, condamnés à mort, furent exécutés.

Encore à cette heure, ma conviction est que la

tête de Morey en tombant a dû soulager la poitrine oppressée de plus d'un complice.

Longtemps avant que les coupables eussent porté la peine de leur forfait, le gouvernement avait résolu de recourir à des mesures restrictives des libertés publiques. Dès le mois de septembre, le duc de Broglie présente trois projets de loi :

1° Sur les cours d'assises, autorisant, à l'égard des citoyens accusés de rébellion, chaque procureur général à abréger les formalités de la mise en jugement, les présidents à faire enlever de force les accusés qui troubleraient l'audience et à CONTINUER LES DÉBATS EN LEUR ABSENCE.

2° Sur le jury, ordonnant le vote secret, réduisant la majorité pour la condamnation de HUIT A SEPT VOIX, et aggravant la peine de la déportation.

3° Contre la presse, punissant de la détention et d'énormes amendes toute attaque contre le roi et la forme monarchique, DÉFENDANT D'OUVRIR DES SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES JOURNAUX CONDAMNÉS, établissant la censure des gravures, lithographies et pièces de théâtre.

La majorité parlementaire, non contente de s'associer à ces lois, aggrava la dernière en élevant de 48,000 fr. à 100,000 fr. le cautionnement des journaux.

Le ministère, fort et compacte en apparence, n'avait qu'à refréner le zèle de ses partisans. Par

une singularité sans précédent, le 14 janvier 1836, le ministre des finances, M. Humann, n'ayant consulté ni prévenu aucun de ses collègues, monte à la tribune, et déclare, à propos du budget de 1837, que le moment est venu de réduire l'intérêt de la dette publique; c'était en d'autres termes annoncer la conversion des rentes. L'irritation du président du conseil fut extrême ; il crut, et le public avec lui, que ce coup imprévu, mortel au cabinet reconstitué du 11 octobre, était spécialement dirigé contre sa personnalité. Dès lors, le faisceau fut rompu, et des questions de rivalité habilement exploitées entre MM. Thiers et Guizot permirent au roi d'avoir, selon ses besoins, plusieurs ministères de rechange : au 22 février M. Thiers, au 6 septembre MM. Guizot et Molé, enfin le 15 avril 1837 M. Molé seul.

Mais il nous faut revenir en arrière; car l'année 1836 a été féconde en tristes événements.

Un an ne s'était pas écoulé depuis l'explosion de la machine infernale allumée par Fieschi, quand, le 25 juin, au moment où le roi sortait en voiture par le guichet du Carrousel, un jeune homme, armé d'un fusil-canne, tira sur lui sans l'atteindre. Le coupable, arrêté sur-le-champ, se nommait Alibaud; il était de famille honorable et pauvre. L'ignorance, une éducation perverse ne l'avaient pas poussé au crime; en fouillant ses antécédents, le ministère public ne parvint à y dé-

couvrir aucune tache : seul, le fanatisme politique avait dirigé son bras. Traduit devant la cour des pairs, il fut justement condamné : comme Fieschi, Pepin et Morey, il subit la peine capitale.

Cependant, je ne pus m'empêcher de penser qu'un acte de clémence du souverain eût été plus digne et plus habile, il aurait rompu la chaîne des régicides. Cette fois personne n'avait été victime de l'attentat, et en le commettant, Alibaud avait fait le sacrifice certain de sa vie; aucun vil calcul d'intérêt ou d'ambition personnelle ne lui était imputable. C'est mal connaître la nature humaine que de supposer qu'il aurait pu abuser de sa grâce pour recommencer : l'eût-il dit, je ne le croirais pas. Il aurait été retenu par la conviction du mépris universel.

XVII

MORT D'ARMAND CARREL. — ÉMILE DE GIRARDIN.

Le 24 juillet 1836, nous revenions d'une joyeuse partie de campagne quand, à Saint-Mandé, notre voiture fut arrêtée par un enterrement. Les amis du défunt étaient nombreux, la tristesse était profonde sur tous les visages; j'en reconnus un et lui demandai comment s'appelait celui qui était accompagné de tant de regrets : il me nomma Armand Carrel. Absent depuis plusieurs jours, j'avais ignoré le duel, ses causes et sa fatale issue. Le contraste entre la mort du chef du parti républicain et la gaieté de mes passe-temps rendit la transition plus dure; quoique je n'eusse pas le droit de me dire son ami, il suffisait de l'avoir connu pour que sa perte fût amère : fort peu d'hommes ont par leur caractère, leurs écrits, leur parole, souvent à simple vue, inspiré autant de sympathie.

Il commandait l'estime; forcés de respecter sa probité, son honneur, ses ennemis se sont rabattus sur l'accusation banale d'ambition, comme si l'ambition n'était pas la qualité, précieuse à tous, d'un grand talent et d'un grand caractère. Mais à une mémoire illustre je dois la vérité, non une apologie.

A trente ans de distance, je veux essayer d'être juste envers ce noble par excellence, dont la généalogie commence et finit avec lui. Né avec le siècle, de famille bourgeoise, à Rouen, en 1800, il surmonte la répugnance de ses parents et se fait recevoir à Saint-Cyr. Sa fière indépendance éclate dans sa réponse au directeur de l'école, qui le menaçait de le renvoyer mesurer de la toile dans la boutique de son père.

— Mon général, si jamais je reprends l'aune de mon père, ce ne sera pas pour mesurer de la toile.

Sorti officier, il se mêle aux conspirations bonapartistes : ainsi on le voit d'abord libéral-napoléonien, il est le type agrandi de sa génération, mais il ne se sépare pas encore de ses préjugés et de ses inconséquences.

En 1823, en prévision de la guerre d'Espagne, il donne sa démission, vole au secours de la liberté menacée par l'intervention française, s'enrôle à Barcelone sous-lieutenant dans un bataillon de volontaires, Français comme lui. Il est à

la Bidassoa sous les ordres du colonel Fabvier lorsque celui-ci, s'abusant sur l'effet du drapeau tricolore, le déploie vainement en face de notre armée (1). Il affronte les fatigues et les dangers de cette lutte impossible ; enfin, à Figuières, après la mort du brave colonel Pachiarotti, et deux jours d'une résistance désespérée, il obtient du général baron de Damas une capitulation honorable pour le reste de sa petite troupe et la promesse verbale de procurer des passe-ports aux prisonniers, s'il ne peut empêcher qu'ils soient traduits devant un conseil de guerre : promesse bientôt oubliée, car ils furent jugés et condamnés à mort. Pendant les interminables lenteurs de leur pourvoi en cassation, sa fermeté ne faiblit pas un instant : il donne là un des premiers exemples de ces généreux dévouements qui lui ont été si familiers : un jour, se penchant vers son défenseur Romiguières, afin de n'être pas entendu de ses compagnons : « Je voudrais mourir pour eux, » dit-il. Quelques jours après ils sont acquittés.

Carrel, arrivé à Paris, brouillé avec sa famille, subit les épreuves de la gêne et les excessives difficultés de vivre en travaillant en dehors des carrières tracées. Secrétaire d'Augustin Thierry, saint-simonien, associé à une entreprise de librairie, il ne peut ni se plier à une existence su-

(1) Voir *Études et portraits politiques*, par M. P. Lanfrey.

balterne, ni devenir l'apôtre d'une religion industrielle, encore moins a-t-il l'esprit des affaires. Ses premiers ouvrages ne le révèlent pas d'abord, mais dès qu'il touche à la politique il se sent sur son terrain. Ses deux articles de 1828 sur la guerre d'Espagne le signalent à l'attention publique; d'autres écrits leur succèdent; uni à MM. Thiers et Mignet, il fonde *le National*.

Chacun sait la polémique ardente autant qu'habile de cette feuille contre la branche aînée des Bourbons. Aux ordonnances de Juillet, Carrel et ses deux amis répondent en signant la protestation des journalistes.

La révolution s'accomplit. *Le National*, le premier, indique et soutient la dynastie d'Orléans; Louis-Philippe est sur le trône. Carrel, chargé d'une mission dans l'Ouest, la remplit heureusement; à son retour, le Gouvernement, où MM. Thiers et Mignet ont déjà trouvé leur place, lui fait offrir par M. Guizot, ministre de l'intérieur, la préfecture du Cantal; proposition dérisoire, contraire à ses aptitudes, à ses goûts, et qu'il ne pouvait accepter. Néanmoins, pendant les premiers mois, resté à la tête du journal, il continue à prêter au roi un appui indépendant. Son blâme éclate sur la question de la guerre ou de la paix; il s'indigne des complaisantes avances, des concessions excessives de la monarchie de Juillet vis-à-vis des souverains absolus. La scission se fait,

par degrés, également sur la politique intérieure les dissentiments s'aggravent; son opposition, d'abord dynastique, devient radicale; enfin, en janvier 1832, il écrit sa profession de foi républicaine, juste sujet d'alarme pour les partisans de la dynastie. Je ne sais s'ils sentirent alors la perte irréparable qu'ils venaient de faire. A mon avis, ses qualités auraient été mieux adaptées au pouvoir qu'à l'opposition : d'une mâle éloquence, énergique, libéral autoritaire, ayant foi dans l'armée contre une coalition européenne ou contre une insurrection populaire, il aurait été un premier ministre supérieur à tous ceux qui ont soutenu la royauté orléaniste, à la double condition que Louis-Philippe n'eût pas revendiqué le gouvernement personnel, et eût admis l'hypothèse de la guerre contre les despotes étrangers.

De son côté, Carrel, lorsqu'il se déclara contre la monarchie, avait-il entrevu toutes les conséquences de sa résolution? avait-il mesuré la grandeur des obstacles, les longueurs inévitables, les dégoûts, les progrès insensibles de la tâche qu'il allait entreprendre? Les fréquents découragements de cet esprit, pour qui l'action rapide était un besoin, m'autorisent à en douter.

Accueilli par les défiances de ses nouveaux coreligionnaires, jalousé par de médiocres ambitieux, bientôt il fournit un admirable exemple du courage le plus rare : le président du conseil, Ca-

balterne, ni devenir l'apôtre d'une
trielle, encore moins a-t-il l'esp
Ses premiers ouvrages ne le révèl
mais dès qu'il touche à la politi
son terrain. Ses deux articles de
d'Espagne le signalent à l'
d'autres écrits leur succèdent
et Mignet, il fonde *le Nation*

Chacun sait la polémique
bile de cette feuille contre
Bourbons. Aux ordonnan
ses deux amis réponden ... pti-
tion des journalistes. ... tain de

La révolution s'acc ... publicai-
mier, indique et sou ... contre le
Louis-Philippe est ... iforme et de la
d'une mission dans l' ... luttait jusqu'à la
ment; à son retour ... française venue en
Thiers et Mignet ... il n'avait derrière lui
fait offrir par M. ... mais c'étaient des sol-
la préfecture du ... dure le combat des trois
contraire à ses ... milieu des barricades, une
pouvait accep ... ant avec la mort, mais ayant
miers mois, r ... contre des troupes réglées,
à prêter au r ... succès de la résistance; bien
éclate sur la ... de sa passion militaire n'est
s'indigne de ... victoire. En 1831, quand, à la
sions exces ... prise de Varsovie, la nation frémit
vis des sou ... 5 et 6 juin 1832, quand la troupe

depuis sa défaite, est pour la première fois sur le point de recommencer la lutte, qu'elle hésite, que le ministre de la guerre balance, qu'un aide de camp du maréchal vient aux bureaux du *National* pour conférer avec lui, il persiste à s'abstenir, ne pouvant empêcher le combat. Même conduite en avril 1834.

Cette erreur funeste prête parfois à son ferme caractère l'apparence de l'irrésolution. S'agit-il au contraire de son action individuelle, isolée, il n'est que trop prompt à sacrifier sa vie : en 1823, à Toulouse, pour le salut de ses co-accusés; en 1830 et 32, pour la défense du droit des écrivains. Malheureusement, il la prodigue aussi pour les plus subtiles délicatesses du point d'honneur : en 1833, il accepte une rencontre avec M. Laborie, un des preux de la duchesse de Berry, et reçoit une première blessure. Trois ans plus tard, nous le verrons, sans nécessité, exiger une réparation par les armes de M. de Girardin.

J'ai démontré comment le militarisme lui ôtait toute foi aux chances de son parti dans la lutte des rues contre la troupe; d'accord avec les siens pour l'abolition de la monarchie, il en différait essentiellement sur les principes du gouvernement qui devait la remplacer.

Il lui avait fallu un travail de sa volonté pour se défaire de ses préjugés en faveur de la dictature militaire; c'est à force d'intelligence et par

une étude approfondie de la constitution américaine qu'il était arrivé à conquérir les saines idées de liberté; il repoussait d'autant plus énergiquement la dictature révolutionnaire, qui était alors le moyen suprême exigé par presque tous ceux qui marchaient derrière lui.

Sans doute, après s'être converti lui-même rien n'eût été plus utile et plus beau que d'amener graduellement la démocratie au culte de la liberté. On peut imaginer par la pensée que si sa vie n'avait pas été tranchée, il aurait accompli cette tâche immense, de telle sorte qu'en 1848, à l'heure où la couronne tombait, il y aurait eu un peuple prêt pour la république et un homme capable de le gouverner. Mais, en 1836, combien Carrel était loin de ce rêve! Jamais ses efforts ne lui avaient semblé plus vains, ses peines plus infructueuses; il succombait, inférieur à sa tâche, désespérant des autres et de lui-même.

J'ai cité les paroles de glace par lesquelles il calmait, dès 1831, mes aspirations républicaines; dans la suite il empêcha bien d'autres adhésions que la mienne, et plus importantes. Sur ce point les témoignages abondent : c'est le grand proscrit du 2 Décembre, Victor Hugo, m'écrivant de Guernesey : « J'ai connu Carrel tel que vous le dépeignez; il a fait aussi ce qu'il a pu pour m'éloigner de la république. »

Depuis plusieurs années déjà, le rédacteur du

National et l'orateur légitimiste avaient eu des relations réciproquement bienveillantes. En 1836, ils se rencontrent :

— J'aurais besoin, dit Carrel, de causer à l'aise longuement avec vous; il faut trouver un lieu retiré.

— Mais, de ma part, répond Berryer, je n'apporte aucun mystère à l'entretien.

— Il n'en est pas ainsi pour moi; mon parti est ombrageux. Vous connaissez Élisa R***; je vais lui demander pour demain soir une tasse de thé et la solitude.

Ainsi fut fait; la belle personne les laissa dans un tête-à-tête qui se prolongea de neuf heures à minuit.

Le chef radical se répandit en propos amers sur sa lassitude et son découragement.

— Les hommes que je parais diriger ne sont pas mûrs pour la république; aucun esprit politique... aucune discipline..... Nous commettons faute sur faute. Enfin, s'écria-t-il, je suis réduit au rôle de marteau; on se sert de moi pour frapper; marteau pour briser, je ne puis rien édifier... L'avenir! il est trop lointain pour que je l'atteigne.

Le surlendemain de cette triste et notable conversation avait lieu le duel entre Armand Carrel et le rédacteur en chef de *la Presse*, Émile de Girardin. Dans son *Histoire de dix ans*, Louis Blanc

en a raconté les péripéties, la sanglante issue, avec la précision, la chaleur de cœur d'un homme qui fut témoin de l'agonie du plus illustre parmi les républicains.

La polémique acerbe des deux journaux fut l'occasion, non le motif, de la querelle; tout au plus fit-elle déborder l'irritation que Carrel renfermait en lui. Les calomnies dont il était abreuvé, même par les siens, son indigne arrestation après l'attentat Fieschi, les mesquines persécutions du pouvoir lui avaient donné un dégoût violent de la vie; la condamnation et les amendes répétées à la suite des lois de septembre, en compromettant l'existence de la feuille qu'il dirigeait, devaient lui faire craindre la suppression de la seule arme de guerre encore puissante entre ses mains. Qui sait où s'arrêtèrent les suppositions de son imagination assombrie, mal protégée par une ignorance volontaire des questions d'argent? si dans l'établissement de la presse à bon marché, réduisant de moitié le prix de l'abonnement, il ne soupçonna pas une machination spécialement dirigée contre lui? Quoi qu'il en soit, la mort ne laissa pas à sa loyauté le temps de revenir de son erreur. Aux yeux d'amis ardents, inconsolables de sa fin prématurée, implacables dans leur haine pour l'homme qui l'avait causée, cette erreur acquit la force de l'évidence; ils voulurent voir dans M. de Girardin un instrument du pouvoir à la tête d'une

spéculation fictive, couvrant une manœuvre dont celui qu'ils adoraient avait été la victime désignée; pour venger le plus généreux, le plus clément des hommes, ils poursuivirent sans relâche, et par tous les moyens, celui qui, dans un combat loyal, blessé lui-même, l'avait atteint mortellement.

Dans une sincère appréciation du beau caractère de Carrel, j'ai signalé à l'admiration l'éducation libérale qu'il s'était faite à lui-même avant de tenter celle de son parti. Je n'ai caché aucun des préjugés qu'il tenait de l'époque où il était né : comme tous les hommes politiques qui l'avaient précédé, et presque tous ceux de sa génération, il resta indifférent ou hostile aux questions d'économie sociale et d'intérêt matériel; aussi a-t-il été l'honneur, la gloire du parti démocratique, il n'en a pas été la pensée. Dans la famille des esprits illustres, il m'apparaît comme un fils de Chateaubriand; avec lui finit l'ère chevaleresque du dévouement, du désintéressement. Celle de l'utilitarisme lui succède.

Il est difficile de juger les morts; néanmoins on peut en dire le mal, et aussi le bien qu'on en pense; à l'égard des vivants, la critique peut passer pour de la rancune, l'éloge pour de la complaisance : d'ailleurs ils n'ont pas dit leur dernier mot.

Malgré ces désavantages, j'entreprends le portrait d'Émile de Girardin. Né six ans après Car-

rel. combien il est éloigné de lui dans le monde des idées! Rien de plus aisé que de mettre en relief le contraste des deux natures : l'un attirait d'abord la sympathie, imposait la confiance, inspirait l'enthousiasme ; l'autre, à première vue, par ses dehors froids, son aspect concentré, éveille l'inquiétude ; on se sent en présence d'une force latente dont on ignore les tendances bonnes ou mauvaises ; l'un avait la fierté, l'autre a l'orgueil ; l'un l'incapacité dédaigneuse des questions d'argent, l'autre le génie des affaires ; pourtant ils ont en commun la résolution, l'intrépidité, et ces traits singuliers de ressemblance que tous deux ont conquis par l'intelligence : l'un ses principes de liberté, l'autre ses idées de moralité ; enfin, tous deux sont restés journalistes, sans avoir jamais pu donner la mesure de leurs facultés dans le gouvernement de leur pays.

La naissance d'Émile, le milieu où il a été élevé, les premières impressions de son enfance et de sa jeunesse sont indispensables à connaître pour qui veut pénétrer cette nature complexe. Fils adultérin de Marie Fagnan, femme de M. Dupuy, conseiller à la cour royale de Paris, et du général comte Alexandre de Girardin, il est inscrit sous le nom d'Emile de Lamothe. Jusqu'en 1814 il est l'objet des soins les plus tendres de sa mère et de son père, qui le traite en futur héritier.

Avec la rentrée des Bourbons, la liaison dont

il est né se rompt; le général, rallié au gouvernement nouveau, épouse mademoiselle de Vintimille, et sacrifie à cette union l'enfant illégitime. Pour sa mère il n'est plus qu'un regret amer du passé, un remords qu'elle voudrait chasser; elle le déporte dans un village de Normandie, chez un palefrenier du haras du Pin, chargé, moyennant 1,200 fr. par an, de son éducation. Parmi les hommes supérieurs on en citera, comme Proudhon, dont l'enfance a été plus pauvre, ou qui ont été abandonnés, ainsi qu'Émile, comme d'Alembert; mais Proudhon avait la famille, d'Alembert n'avait jamais vu la sienne; aucun autre n'a subi cette dureté du sort de tomber, à huit ans, en pleine connaissance, de la tendresse à l'indifférence, à l'aversion; de quitter un entourage de gâteries et de caresses pour la solitude, sous une surveillance mercenaire. Un si cruel contraste devait serrer jusqu'à l'étouffer le cœur de la victime, le rendre à jamais incapable d'aimer, ou si ce cœur était trop vivace pour succomber, le nourrir d'amertume, y développer une sensibilité cruelle, incurable. En le dépaysant, en le condamnant à l'ignorance et à la pauvreté, ses parents avaient espéré lui faire perdre leurs traces. Tentative insensée! à huit ans il est des souvenirs ineffaçables.

D'ailleurs, on ne prévoit pas tout : à peu de distance du village s'élevait le château de M. Du-

bourg, dont une fille, marraine d'Émile, devint plus tard madame de Varaignes; il eut ses entrées dans la maison. Sans autre moyen d'instruction, il dévora d'abord instinctivement tous les livres de la bibliothèque, composée presque en entier de romans. C'est encore là qu'à dix-sept ans il connaît madame de Senonnes; cette dame s'intéresse à lui, l'emmène à Paris, et son mari, secrétaire général de la maison du roi, lui obtient une place sous ses ordres. Peu après, M. de Senonnes ayant été révoqué de ses fonctions, Émile crut devoir l'accompagner dans sa disgrâce.

Même en 1825, 1,200 francs de rente sur les fonds espagnols ne suffisaient pas pour vivre à Paris. Il est commis chez un agent de change, joue à la Bourse, perd la moitié de son petit capital et quitte son emploi. Il veut s'engager : on le déclare trop faible pour le service.

Alors, retiré dans une petite chambre, au rez-de-chaussée de la maison n° 28, avenue des Champs-Élysées, il jette au hasard sur le papier les ressentiments de son cœur, le souvenir toujours présent d'un inique abandon, ses révoltes contre une société qui, en laissant les coupables impunis, réserve le châtiment à la victime. Auprès des femmes seulement il a trouvé de la sympathie: c'est à une Mathilde imaginaire qu'il adresse ses confidences. En relisant ces feuilles éparses, la pensée lui vient de les publier; avec l'appui d'un

courageux éditeur, l'ouvrage parut sous le titre d'*Émile*. Succès aussi grand qu'imprévu; J. Janin, bien jeune, mais déjà célèbre, toujours prompt à découvrir le talent, qualifie cette étude intime de chef-d'œuvre : l'auteur pénètre dans le monde littéraire par la brèche qu'il a faite.

Son livre eut encore un autre résultat : un matin, le portier du n° 28 entre en grande tenue chez son jeune locataire.

— Monsieur, je marie ma fille; j'ose vous prier de vouloir bien lui servir de témoin. D'ailleurs, monsieur, quoique je ne sois qu'un simple concierge, mademoiselle Horn, du premier, consent à être sa demoiselle d'honneur.

Émile accepte, la cérémonie a lieu; madame Horn et sa fille, Anglaises d'une beauté rare, l'invitent à prendre le thé. Peu à peu, les relations deviennent journalières : elles avaient lu *Émile*, il était leur héros.

Un soir, vers minuit, on frappe à sa porte :

— Qu'est-ce?

— Clémentine.

— Qu'y a-t-il?

— Ma mère est blessée; ma mère se meurt.

Quel homme de vingt ans aurait réfléchi avant de porter secours? Mais le malheur lui a inculqué la prudence : il prend la précaution d'un témoin, et ne monte qu'accompagné du père Barillé, son concierge.

Madame Horn, en dépit d'elle-même, rivale de sa fille, n'ayant ni assez d'abnégation pour la marier à Émile, ni assez de fermeté pour renoncer à des visites qui lui étaient chères, avait cherché une diversion dangereuse dans l'ivresse. Ce soir là, sous l'influence violente des spiritueux et de la jalousie, après s'être emportée jusqu'à frapper sa fille, elle s'était blessée d'un coup de couteau. On la secourut, la soigna, mais le lendemain, Émile, donnant congé de sa chambre, allait loger rue Saint-Nicolas.

Depuis plusieurs mois, il n'avait revu ni la mère ni la fille quand Barillé arrive chez lui.

— Monsieur, lui dit ce brave homme, les choses ont bien empiré depuis votre départ: mademoiselle Clémentine ne peut plus résister aux mauvais traitements de sa mère, qui est à présent plus d'à moitié folle; elle a absolument besoin de vous.

— Mais, père Barillé, comment puis-je lui venir en aide?

— N'importe, monsieur, elle a fait ses paquets, et elle vous attend en bas dans un fiacre.

Émile descend, se fait conduire chez sa marraine, madame de Varaignes, et tous deux mettent Clémentine en pension. Il écrit à Londres à M. Horn, qui, plein de reconnaissance, vient aussitôt prendre sa fille. Ce simple trait montre l'expérience précoce acquise par celui qui n'a eu

pour instituteur que l'adversité, pour conseiller que la réflexion ; car Émile, lorsqu'il calcule ainsi ses moindres démarches, en est à son premier amour ; un mutuel attachement dont quelques lettres sont aujourd'hui le seul témoignage. Dans l'une d'elles, la belle étrangère, pour rendre sa passion, a créé un néologisme qu'on est heureux d'avoir inspiré : *Je t'idolise.*

« La vie est un combat. » Ces paroles semblent écrites à l'intention d'Émile : sans soutien, il a dès l'abord à lutter contre deux familles puissantes et la vigilante antipathie d'une belle-mère. La recherche de la maternité est autorisée, mais si graves que soient les torts de sa mère, il suffit qu'elle soit femme, il n'usera pas du droit que la loi lui accorde. En revanche, le jour de sa majorité, il adresse au comte de Girardin une lettre ferme et respectueuse, lui demandant un entretien. En présence de ce père sans mémoire, il lui rappelle les souvenirs vivants de son enfance : le général persiste à ne pas le reconnaître.

— Je veux, dit Émile, prendre votre nom, qui est le mien.

— Je m'y oppose.

— Soit ! Faites-moi un procès.

Dès lors il signe Émile de Girardin. Il poursuit sa vengeance comme on poursuit un amour, une noble vengeance. Son plan est fait ; il se dit en songeant à son père : « Vous m'avez abandonné,

je vous forcerai à être fier de moi; je serai riche, influent, je parviendrai; je vous prêterai l'aide que vous me deviez; je protégerai votre ambition; je vous ferai député, pair de France. » Ce rêve sera un jour réalisé ; mais, à cette heure, à l'exception de la volonté, tout lui manquait.

Parmi les journalistes habitués du Café de Paris, j'ai déjà cité Lautour-Mézeray, Normand, un peu plus âgé qu'Émile de Girardin. Il avait été son compagnon d'enfance; en lisant dans les feuilles politiques le succès littéraire de son ami, il était accouru de sa province, certain d'arriver avec lui à la fortune. S'il parlait mal, s'il était brouillé avec l'orthographe, son ignorance ne nuisait en rien à son aplomb. Il voulait avec ténacité devenir journaliste : Émile l'ayant présenté inutilement à la rédaction de divers organes de la publicité :

— Je ne vois plus qu'un moyen, lui dit-il, de contenter ton envie; c'est de fonder nous-mêmes un journal.

— Pourquoi pas ?

— Mais l'argent?...

Après beaucoup de combinaisons impossibles, ils eurent l'idée d'une feuille qui reproduirait les meilleurs articles de tous les journaux.

— Quel titre lui donner ?

Lautour proposa : *La Lanterne magique.*

— Non : nous n'aurions pour abonnés que des

enfants. Notre chance de succès est d'avoir le courage d'être vrais; prenons pour titre : *Le Voleur*.

Henri Monnier, le dessinateur en vogue, leur fait la vignette, au-dessous de laquelle il inscrit les vers de Voltaire :

> Au peu d'esprit que le bonhomme avait
> L'esprit d'autrui par complément servait;
> Il compilait, compilait, compilait.

Les futurs rédacteurs l'invitent à déjeuner pour la semaine suivante. Émile réussit à emprunter cinq cents francs, à peine de quoi imprimer le premier numéro; aussi se garde-t-il bien de les employer en frais d'impression; IL PLACE LA TOTALITÉ DE LA SOMME EN ANNONCES. Les abonnements pleuvent; le jour où Henri Monnier se rendait à leur invitation, ils avaient déjà reçu par la poste une dizaine de mille francs : je laisse à juger si le déjeuner fut gai. Six mois après, *Le Voleur* tirait à 2,500, rapportant par an 50,000 fr. net à ses fondateurs. Que ceux qui ont connu Lautour-Mézeray se le représentent le jour de l'inventaire, incapable de faire une multiplication, couché sur une main de papier dont il joint les feuilles par des pains à cacheter, sur une interminable colonne se livrant à d'interminables additions, et répondant sans s'émouvoir aux raille-

ries de son co-intéressé : « Chacun a sa manière de procéder. »

Pareil accueil du public à une autre création de Girardin : le journal *La Mode*. Il touchait à la richesse, quand survient la révolution de Juillet : tout est à recommencer.

Dans le salon de madame Sophie Gay, Emile voyait sa fille Delphine, belle et poëte ; un mariage d'inclination les unit, le 25 juin 1831. Tout compte fait, *Le Voleur* et *La Mode* vendus, la corbeille payée, il restait aux nouveaux mariés une trentaine de mille francs : il fallait aviser. Émile obtient de Casimir Périer la promesse d'être sous-préfet à Langres ; mais le ministre, voisin et ami du général de Girardin, cédant à l'intercession hostile de la comtesse, revient sur son engagement. Forcé de renoncer à la carrière administrative, le sous-préfet, préventivement disgracié, cherche une autre voie.

Il n'est pas une entreprise de Girardin qui n'ait pour fondement une idée juste, un besoin public à satisfaire ; ses moyens sont le bon marché, la publicité. Il invente le *Journal des connaissances utiles*, « enseignant à chacun ses droits, ses devoirs, ses intérêts, » prix 4 francs par an. IL DÉPENSE SANS HÉSITER TOUT SON AVOIR EN ANNONCES. En un an 230,000 abonnés : une fortune est sa récompense. D'autres entreprises : l'*Amanach de France*, tiré à 1,300,000 exemplaires, l'*At-*

ias universel, le *Journal des Instituteurs primaires*, etc., etc., viennent constater la puissance du bon marché. Ses idées se généralisent; s'élevant de la spéculation individuelle à l'intérêt collectif, il propose à M. Conte, directeur général des postes, la suppression des onze zones, remplacées par l'abaissement et l'égalité de la taxe des lettres; son plan, traité de chimérique et d'impraticable, est adopté huit ans plus tard en Angleterre, d'où il revient en France avec la sanction du succès.

Émile peut maintenant procéder à l'exécution des projets de généreuse vengeance qu'il a conçus à l'égard de son père : il a fondé l'institut agricole de *Coëtbo*, trente-quatre caisses d'épargne dotées à ses frais de 13,600 francs; mettant à profit jusqu'à la date incertaine de sa naissance, en 1834, à l'âge de 28 ans, il est nommé, à la presque unanimité, député de Bourganeuf, et prend place au centre gauche de l'assemblée. Il trace en ces termes la ligne qu'il suivra : « Aider le gouvernement dans tout le bien qu'il veut faire, l'arrêter dans tout le mal qu'il peut faire. » Il parle et vote contre les lois de septembre, de non révélation, de disjonction.

Là s'arrêtent pour lui les faveurs de la fortune: sa première proposition économique, la réforme postale, avait été repoussée comme l'utopie d'un cerveau malade; la réduction démocratique du

prix des journaux à 40 francs lui suscita des ennemis acharnés.

Par une anomalie singulière, les premières hostilités contre l'idée nouvelle vinrent du camp républicain. La rédaction du *Bon Sens* commença l'attaque. J'ai déjà dit comment Carrel, circonvenu, fourvoyé par la situation précaire de son journal, avait vu dans cette innovation la perte de la dignité, de l'indépendance de l'écrivain ; comment, préoccupé de l'invasion du mercantilisme par la nécessité des annonces, il avait négligé la considération libérale, toute-puissante, de l'immense accroissement des lecteurs. La mort de cet homme héroïque fut le signal d'une guerre à outrance contre son adversaire : on abusa du malheur de sa naissance pour contester au rédacteur de la *Presse* sa nationalité; on fouilla sa vie; provocations, insultes, procès, rien ne lui fut épargné.

Malgré l'habile et énergique appui qu'il avait prêté au ministère du 15 avril, les haines amassées contre Girardin étaient si redoutables, si envenimées, que le président du Conseil, comte Molé, n'osa lui confier aucune fonction dans l'État, mais il était heureux de s'acquitter envers lui en faisant nommer pair de France le général Alexandre de Girardin. Cette fois encore, sa femme, la belle-mère d'Émile, informée à temps, voulant, à tout prix, éviter la reconnaissance du

père envers son fils, empêche, par ses démarches, la nomination.

Les ministères se succèdent. De 1841 à 46 le directeur de la *Presse* donne son concours au cabinet dont M. Guizot est le chef. Sous une administration opposée à l'extension des droits politiques, mais soi-disant favorable aux améliorations matérielles, Girardin a l'espoir d'occuper dans le gouvernement un poste qui lui permettra d'exécuter quelques-unes des réformes qu'il médite; il poursuit aussi avec passion le contentement des désirs secrets de son père. Sa double ambition n'est satisfaite qu'à demi : le progrès est la devise menteuse du ministère, en réalité le *statu quo*, l'inertie ; seulement le général de Girardin sera pair de France. Le légitimiste rallié est reçu en audience du roi; mais une parole blessante de M. Guizot, faisant de sa nomination un marché, irrite le général, déjà aigri par les suggestions de l'implacable belle-mère, il notifie son refus. Toutefois Émile a conquis et conservé jusqu'au dernier jour l'affection de son père.

Dès lors, dans son journal, à la tribune, Girardin fait une guerre sans trêve et sans pitié au ministre qui a trompé toutes ses espérances : elle ne cesse qu'avec la révolution de Février. On se rappelle sa présence d'esprit à l'heure où tout se décide, ses efforts audacieux, mal secondés, en faveur de la régence : proclamée par Lamar-

tine, la république l'emporte. A une bourgeoi inquiète de se trouver sans roi, Girardin c immédiatement : Confiance! confiance! prêc d'exemple, se fait pendant les premiers quin jours le plus ferme auxiliaire du gouverneme provisoire.

Qui n'aurait cru, après la cérémonie de la trar lation des cendres de Carrel, après la réconcili tion officielle de Marrast, son successeur au *N tional*, membre du gouvernement provisoire, et directeur de la *Presse*, à un utile oubli du pass Girardin avait pour ami Lamartine, l'orateur i trépide et populaire, le sauveur de la bourgeoi républicaine, le pacifique ministre des affair étrangères ; il apportait à ses alliés politiques s journal, sa plume, son talent, ses facultés de si plification, d'organisation, tout un ensemble d dées neuves et praticables ; madame de Girardi femme du monde, esprit supérieur, attirant, gro pant déjà autour d'elle les littérateurs et les po tes, noble, éloquente, passionnée, offrait son s lon à la société nouvelle, qui aurait trouvé là centre, un précieux point de réunion.

Des animosités mesquines, invétérées, font d daigner tous ces avantages ; la barrière qu' avait abaissée, on la relève ; on repousse comm une injure l'idée de la participation de Girardin pouvoir ; puis l'on s'étonne de rencontrer en lui adversaire. Aux journées de Juin, abusant de

dictature, on l'arrête, on le met au secret, on l'irrite sans le tuer, et l'on ne prévoit pas que, rendu à la liberté, il n'existera que pour se venger. Il a pressenti la puissance du nom de Napoléon ; le premier il pose dans la *Presse* la candidature à la présidence du neveu de l'Empereur. Il espère contenter à la fois son ressentiment et son ambition ; mais, au 10 décembre, la vengeance seule a son jour.

Je ne dépasserai pas la limite de 1848 que je me suis imposée. Il me suffit de constater qu'aucun des hommes soutenus ou arrivés par lui au pouvoir n'a tenté d'utiliser ses facultés dans des fonctions publiques. L'expérimentation des théories de l'auteur de *La Politique universelle* reste encore à faire. Je le regrette pour ma part ; car le principe, le moyen ou le but de toutes ses réformes, est la liberté.

XV

COMPLOT DE STRASBOURG. — ÉTAT DE L'OPINION NAPOLÉONIENNE. — LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON. — VERDICT DU JURY ALSACIEN — LOIS DE DISJONCTION, ETC., ETC. — LE JOURNAL : *La Charte de* 1830. — NESTOR ROQUEPLAN. — MA RÉFORME.

Douze années séparent la première tentative du prince Louis-Napoléon Bonaparte, au mois d'octobre 1836, de sa nomination à la présidence, le 10 décembre 1848. A la nouvelle du complot de Strasbourg, que le ministère cherchait vainement à amoindrir sous le nom d'échauffourée, la surprise du pays légal fut extrême. Cependant, elle n'était rien moins que motivée : sans doute au lendemain des journées de Juillet, la présence du duc d'Orléans à Paris, son habileté, sa popularité, sa nombreuse famille, les vertus de la duchesse sa femme, la camaraderie de ses fils avec la jeunesse universitaire, et au contraire l'éloignement du duc de Reichstadt, en parti otage, en

partie prince autrichien, élevé sous la surveillance de M. de Metternich, dans une cour étrangère, avaient écarté l'idée du retour à la dynastie napoléonienne. A peine sur le trône, Louis-Philippe avait rallié par toute la France la classe moyenne, intelligente; commerciale, industrielle et pacifique, dont il était le véritable représentant. Toute cette portion éclairée de la nation avait renoncé aux tendances napoléoniennes mêlées au libéralisme de l'opposition sous la branche aînée des Bourbons; mais la légende du prisonnier de Sainte-Hélène, restée la religion du peuple des campagnes, et dans les villes de ceux que n'avait pas atteints la foi républicaine, était surtout puissante dans l'armée. Le journal du parti, *la Révolution de* 1830, n'existait plus : son rédacteur principal, M. James Fazy, résidait à Genève; mais le duc de Reichstadt mort, les deux fils de l'ancien roi de Hollande, frère de l'Empereur, s'étaient fait connaître en combattant, en 1831, pour l'indépendance italienne; l'aîné avait trouvé une fin glorieuse, suite de ses blessures; le second, cinq ans plus tard, vivifiait par une audacieuse entreprise ses prétentions à l'empire. Enfin, après les défaites de juin 1832, d'avril 1834, et depuis la mort de Carrel, parmi les ennemis de la monarchie plusieurs avaient tourné leurs espérances vers ce prince.

On a dit et répété, non sans raison, que le gou-

vernement était renseigné, que le préfet, M. Choppin d'Arnouville, avait un agent secret dans l'intimité du prince. S'il en est ainsi, j'ai peine à comprendre que Louis-Philippe, au courant des préparatifs du complot, en ait toléré l'exécution, surtout voulant user de clémence envers le chef. Un fait capital, et qui devait affecter bien profondément un roi qui s'appuyait au moins par moitié sur l'armée et sur la garde nationale, c'est l'incroyable facilité avec laquelle des régiments entiers, officiers et soldats, s'étaient rangés sous le drapeau du prétendant. Les républicains de Strasbourg, ralliés à lui pour renverser, avaient prêté leur concours, le peuple les suivait.

Arrivons au dénoûment.

Le matin du 30 octobre, tout réussit d'abord à souhait au prince et à ses aventureux compagnons: le 3e et le 4e régiments d'artillerie, ayant en tête le colonel Vaudrey, le bataillon des pontonniers, enlevé par le lieutenant Laity, marchent au cri de : Vive l'Empereur! On se rend à la caserne de la Finkmatt, où se trouve le 46e de ligne; mais là, par une fausse manœuvre, la tête de la colonne s'égare; au lieu de prendre le large chemin du rempart, qui permettait à Louis-Napoléon le déploiement de ses forces, et lui assurait une retraite facile en cas d'échec, on s'engage dans la ruelle étroite qui conduit à l'entrée principale de la cour de la caserne; le prince y pénètre, suivi

seulement d'une vingtaine de ses partisans. Toutefois, au nom de Napoléon, les fantassins accourent; un vieux sergent saisit les mains du prince et les embrasse en pleurant; on s'émeut, on acclame le nouvel empereur; mais un adroit mensonge, répandu à propos, vient changer la face des choses : le prétendant ne serait qu'un neveu du colonel Vaudrey usurpant un nom cher à l'armée. Furieux d'être pris pour dupes, les soldats du 46e transforment leur ovation en menaces; le lieutenant Pleignier s'élance vers le prince pour l'arrêter; arrêté lui-même par les artilleurs, il se débat, ses soldats s'apprêtent à le dégager. D'un côté, le colonel Taillandier, animant de la voix et du geste les hommes du 46e, de l'autre une quantité d'artilleurs, avertis du danger, se précipitant dans la caserne et avec eux soixante canonniers à cheval. Un coup de feu, une parole engageait le combat. A ce moment suprême qui décide de la victoire ou de la défaite, la résolution du prince faiblit : faut-il attribuer son trouble à l'inexpérience ou au remords de voir tant de braves gens sur le point de s'entre-tuer pour l'ambition d'un seul? C'est ce qu'expliquera la suite de sa vie. Quoi qu'il en soit, il refusa de donner le signal : dès lors, toute chance de succès était perdue. Il rejeta de même, quelques minutes plus tard, l'offre de MM. de Gricourt et de Querelles de lui frayer passage l'épée à la main

Louis-Napoléon, le colonel Vaudrey, le commandant Parquin, le lieutenant Laity, etc., furent arrêtés.

Le 9 novembre, séparé de ses co-accusés, le prince, en proie aux plus sinistres pressentiments, arrivait en poste à Paris; aussi, en apprenant qu'on se contentait de l'envoyer en Amérique, il écrivit à Louis-Philippe une lettre où, demandant la grâce de ses complices, il lui adreseait l'expression de sa gratitude.

Un autre incident, non moins grave que la défection des troupes, fut le verdict du jury alsacien prononçant l'acquittement de tous les accusés. Rien de plus logique au fond que cette sentence; car le principal coupable ayant été soustrait à la justice nationale, son impunité devait également assurer celle de ses complices, mais politiquement ce résultat était menaçant pour la dynastie.

De tous les conspirateurs acquittés, je n'en connaissais qu'un seul, le marquis de Gricourt, un Français de la Fronde, aimable, galant et brave; en 1835, il avait été présenté au Jockey-Club par du Hallay; celui-ci, prenant d'office envers son jeune ami le rôle de tuteur, lui avait ménagé avec le marquis de Jumillac un premier duel, bientôt suivi de plusieurs autres. Après peu d'années de la vie de plaisirs, Gricourt était entré, à Baden, en relation avec Louis Bonaparte. Sa har-

diesse, sa gaieté donnaient au complot quelques traits de ressemblance avec les conspirations, sous Louis XIII, de l'abbé de Gondy, de Saint-Ibal, de Varicarville, etc., contre le cardinal Richelieu.

Avant de revenir à ce qui me regarde personnellement, il me faut encore indiquer les conséquences de ces derniers événements sur notre politique intérieure. Deux attentats contre la vie du roi : en décembre celui de Meunier, le 19 janvier celui de Champion, se suicidant pour ne pas dénoncer ses complices, assombrissaient le tableau. A une situation si périlleuse on cherche des remèdes dans la compression et un essai d'inquisition politique.

Sous l'administration du 6 septembre, le ministre des affaires étrangères, comte Molé, ancien fonctionnaire de l'Empire, mettant au service du roi les plus mauvaises traditions du despotisme, lui proposait comme sauvegarde de présenter une loi de sûreté générale, disposant, en dehors de la légalité, de la liberté des citoyens. M. Guizot repoussait cette loi des suspects; mais, afin de ne pas sembler trop inférieur à son collègue en zèle monarchique, après avoir consulté ses amis, il consentit à y substituer les trois projets : de *disjonction*, de *déportation* et de *non-révélation*. Les deux dernières mesures, et surtout la plus odieuse, celle qui punissait de la prison ceux qui

se refusaient au rôle de délateur, n'ont pas été débattues ; la *loi de disjonction* subit seule l'épreuve de la discussion. A cette monstrueuse inégalité des peines pour un crime exécuté en commun, selon que les coupables étaient civils ou militaires, les uns jugés par le jury, les autres traînés devant le conseil de guerre, la conscience des magistrats se souleva : MM. Dupin, procureur général, Nicod, conseiller à la cour de cassation, remontrèrent avec une ferme raison l'iniquité du projet. Lamartine eut le malheur de le défendre ; son antipathie napoléonienne, son désir d'empêcher le retour d'un verdict pareil à celui du jury de Strasbourg, ne sont que des circonstances atténuantes.

Mais Berryer, alors à l'apogée de sa puissance oratoire, porta le coup mortel à la loi de disjonction : « Supposez, s'écria-t-il dans un magnifique mouvement d'éloquence, supposez que vous l'eussiez eue, cette loi, la veille de l'attentat commis à Strasbourg : que serait-il arrivé ? Que serait-il arrivé si, le jury restant imbu des opinions que vous redoutez, le conseil de guerre avait été animé, au contraire, des sentiments de rigueur que vous attendez de lui ? Que serait-il arrivé après l'acquittement prononcé par l'un des deux tribunaux et la condamnation prononcée par l'autre ? Quoi ! en même temps, dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes : ici la marche funèbre

des condamnés à mort, là l'ovation aux coupables acquittés et à leurs juges ! Et vous auriez laissé passer le convoi à côté de ces joies bruyantes des triomphateurs de la justice ! » 211 boules noires contre 209 blanches décidèrent du rejet de la loi.

Dès lors, et malgré le démenti officiel du *Moniteur*, le ministère était mortellement atteint. Le projet d'apanage en faveur du duc de Nemours, perdu dans l'opinion par le pamphlet de M. de Cormenin, mit fin à son agonie. Après plusieurs combinaisons sans vitalité, le 15 avril, Louis-Philippe, soulagé de l'élément doctrinaire, choisit et favorise de sa haute prédilection un cabinet composé du comte Molé, président du conseil, comte Montalivet à l'intérieur, etc.

Aussitôt l'horizon s'éclaircit : les projets de déportation et de non-révélation sont retirés, et aussi cettte demande d'apanage qui semblait, comme l'envoi par le sultan du fatal cordon à son visir, n'avoir pour but que d'abréger l'existence d'un ministère. En mai, une mesure généreuse et populaire, l'amnistie, est signée par le roi et saluée par la nation. L'administration, faible à sa naissance, vivant de la tolérance de la majorité parlementaire et de l'appui un peu dédaigneux de M. Thiers et du centre gauche de l'Assemblée, se consolide. Le mariage du duc d'Orléans, libéral comme tout héritier présomptif, avec une princesse protestante, gracieuse, ins-

truite, appréciée pour ses qualités sérieuses, est encore un sujet de joie.

Il me faut maintenant, pour donner une idée de ma façon de vivre, rétrograder d'une année.

En 1837, par Lautour-Mézeray j'avais connu Girardin; nouvellement installé dans son hôtel de la rue Saint-Georges, il m'avait présenté à sa femme, qui étonnait, charmait avec le *courrier* du vicomte de Launay la société parisienne. Elle avait connu ma mère, et l'une de ses sœurs avait épousé O'Donel, un Irlandais, Français comme moi. Des amis plus intimes ont déjà dit en meilleurs termes tout le bien que je pense de cette femme célèbre. Mais en voyant l'essor de son talent dramatique depuis 1850, on se désole du long temps pendant lequel ce génie ailé a été retenu captif sous les plumes de plomb de la tragédie. Jamais le quiproquo n'a provoqué un rire plus franc que dans *le Chapeau d'un horloger;* jamais les nuances d'une situation touchante, rendues avec un art infini, n'ont fait verser plus de larmes que *la Joie fait peur;* des scènes, des actes entiers de *Lady Tartuffe* sont de la haute et bonne comédie. J'aurai plus d'une fois occasion dans la suite de ces Mémoires de revenir sur madame de Girardin et sur son salon, un des derniers qu'ont animé de leur souffle poëtes, littérateurs et artistes mêlés à la bonne compagnie.

Sans avoir l'énergie d'interrompre mes plaisirs

pour me livrer à l'étude, depuis mon admission à la Chambre des pairs, je me rapprochais, presque à mon insu, du monde politique. J'avais substitué à mes anciennes aspirations libérales et républicaines une indifférence au moins apparente, plus conforme au milieu où je vivais. J'avais été en relation avec M. Malacq, homme d'esprit, de talent et de bonne compagnie, Au 6 septembre, il devint chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, M. Guizot, dont il était l'ami. Chaque jour il transmettait le mot d'ordre à un journal créé défenseur officieux du ministère, qui paraissait sous le nom de : *la Charte de* 1830. J'étais lié avec les deux principaux rédacteurs de cette feuille : Nestor Roqueplan, qui avait abandonné dès longtemps les rangs de l'opposition, et Malitourne. Deux de mes amis du Jockey-Club le comte Fernand de Montguyon, brillant oisif, emprisonnant de rares facultés dans le cercle étroit du plaisir ; le marquis de Lavalette, nouvellement diplomate, conciliant et fin, mêlant toujours un peu d'utile à l'agréable, et moi, nous avions pris l'habitude d'aller, avant le whist, fumer quelques heures dans la salle de la rédaction. En aucun endroit d'ailleurs il n'était moins question de politique. Actif et paresseux, Nestor allait et venait du ministère à la préfecture de police, recueillant la chronique scandaleuse, qu'il animait de son esprit ; Malitourne s'arrachait sans peine, pour

causer avec nous, à un article commencé qu'il ne terminait jamais; Edmond Texier, Ourliac, Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Achille Brindeau discutaient littérature et beaux-arts. Là furent inventés les plus célèbres *canards* de l'époque : *le Brigand Schubry, Gaspard Hauser, la Mère de mademoiselle Nau,* sauvant en Amérique sur la corde, au milieu d'un incendie, deux jumeaux qu'elle rapportait à chaque bout de son balancier, etc., etc. Un ancien saint-simonien, que Nestor avait surnommé le nègre de la rédaction, appointé à 100 francs par mois, faisait le journal qui, devant paraître le soir, n'était distribué que le matin. M. Duvergier de Hauranne, député influent de la majorité, zélé, laborieux, envoyant un compte rendu à la fin de chaque séance importante de la Chambre, était le plus souvent cause de ce retard. Nestor demanda s'il ne vaudrait pas mieux transformer *la Charte* en journal du matin.

— Non, dit M. Guizot, en ce cas elle ne paraîtrait plus que le soir.

Peu d'hommes ayant connu l'ancien fondateur du *Figaro* ont été capables de résister à l'attrait de sa conversation, aux grâces de sa camaraderie. Il a l'esprit toujours présent, qu'il prodigue sans s'appauvrir, le courage, autre don de nature, deux qualités trop adorées des Français, qui les aiment pour elles-mêmes, indépendamment

de l'usage qu'on en fait; il possède encore une constitution de zouave, une insouciance ornée de philosophie, une verve endiablée... Mais à quoi bon décrire celui que Beaumarchais a fait agir et parler? Figaro, c'est lui.

Lorsque M. Guizot, cédant la place au comte Molé, fut rentré dans la vie privée, Malacq me présenta à l'ex-ministre; son petit logement de la rue de la Ville-Lévêque était encombré d'amis politiques convaincus de sa prochaine rentrée au pouvoir. Il me reçut avec politesse; mais, à vrai dire, n'ayant encore pris aucune part aux affaires publiques, n'ayant en rien donné ma mesure, j'avais à ses yeux la valeur insignifiante d'un trois-centième de la Chambre des pairs. De mon côté, étranger aux sujets de tant de préoccupations passionnées, au langage, aux allusions, aux plaisanteries mêmes de la coterie doctrinaire, je m'ennuyai gravement et ne reparus plus.

A quelque temps de là, je fus également introduit, sans que je puisse me rappeler par quel intermédiaire, chez le ministre de l'intérieur, comte de Montalivet; entré comme moi par hérédité à la Chambre des pairs, il m'accueillit avec bienveillance; mais quoique je me sentisse moins séparé de lui, mes efforts pour me rattacher à la politique restaient sans suite. Je revenais à la vie de plaisir avec l'ardeur qu'on met aux choses qu'il faut bientôt quitter.

J'ai déjà dit comment, dès 1834, j'étais réduit au seul revenu de mon majorat inaliénable. Une série d'accidents heureux, au moins en apparence, le partage de la dot de ma sœur aînée, au jeu quelques gains imprévus, m'avaient permis de continuer les jouissances du désœuvrement. Aujourd'hui l'expérience m'a démontré que le mieux, pour un jeune oisif, est de consommer promptement sa ruine, de même que le pire de tous les dangers est d'y arriver lentement à l'âge où il devient impossible de se relever par le travail; mais alors j'envisageais avec effroi la nécessité d'une transformation. Ma sœur, si indulgente et si tendre, puisa dans sa tendresse la force de m'exposer à nu le vrai de ma situation.

— Jusqu'ici, tu n'a fais tort qu'à toi-même; un pas de plus, tu entres dans la voie des dettes dont on ne peut assigner ni prévoir le remboursement. Au milieu de tes folies, tu as préservé ton honneur, tu le risques aujourd'hui. Si tu tombes, tu n'auras même pas la pitié de tes compagnons. Courage ! M. Berryer t'offre de passer quelques mois à la campagne près de lui, là au moins tu pourras réfléchir, arrêter une ligne de conduite et la suivre.

Je l'avoue à ma honte, mon premier mouvement fut une irritation extrême contre celle qui me sauvait. En la quittant, je protestai par une dernière partie de plaisir; mais le lendemain je me rendais en poste chez Berryer.

XIX

SÉJOUR A AUGERVILLE. — LECTURES, ÉTUDES.
ARRIVÉE DE MA SŒUR. — M. JAUBERT.

Heureux entre tous ceux à qui échoit une pareille terre d'exil ! Voisin de la forêt de Fontainebleau, traversé par l'Essonne, renfermant dans son parc des prairies, des rochers et des bois, le château d'Augerville, avec ses tourelles, ses fossés d'eau courante, sa bibliothèque, le confortable moderne de son ameublement et par-dessus tout la présence de son propriétaire, est un délicieux séjour. Madame Berryer, aussi bonne qu'elle avait été belle, sa compagne, l'amie dévouée, parfois l'excellent conseil de son mari, l'habitait avec lui. Leur affection presque paternelle facilitait l'exécution de mes projets.

Au début, je me fatiguais par une accumulation d'exercices violents ; je me plongeais dans les livres : je dévorai *Manon Lescaut*, dont la

lecture m'attrista longtemps, je repris Walter Scott. Pour moi le charme et le danger des romans de l'enchanteur écossais étaient de me transporter au milieu de ses personnages et à leur époque, au point que ma vie réelle ne tenait plus que la seconde place, une suite d'opérations machinales dont je m'acquittais avec ennui.

Sorti de ces passe-temps stériles, je m'attachai à Montaigne, l'auteur par excellence, celui qui, soulevant les questions, les examinant sous leurs faces diverses, élargit la pensée et provoque la discussion intérieure dans tout cerveau capable de réflexion. Son exemple, ses fréquentes citations m'incitèrent à me remettre au latin. Suétone parcouru, je déchiffrais laborieusement Catulle, Perse et Juvénal, et s'il faut tout dire, je fouillais souvent un énorme glossaire afin de trouver l'explication des termes aujourd'hui oubliés des débauches césariennes. Avec Tacite et Salluste, je rentrai dans le sérieux de l'histoire. C'est alors que, pour la direction de mes études politiques, je demandai conseil à Berryer. J'avais lu la *Révolution*, de M. Thiers ; mais en dehors des victoires et conquêtes, de la défaite de Waterloo et de la double invasion, j'ignorais la contre-révolution organisée par le génie du despotisme. Je savais superficiellement l'histoire des quinze années de la Restauration. Mon guide lumineux m'engagea à étudier au *Moniteur* la période révolution-

naire; sa conversation suppléa à l'absence d'une histoire exacte de l'Empire; il me montra l'administration, la législation, la politique, la religion, instruments centralisés de la volonté d'un seul; puis il m'indiqua, pour la Restauration, le résumé des premières sessions parlementaires par Fievée, et à dater de 1818, l'*Annuaire historique* de Lesur.

J'avais maintenant pour un long séjour une besogne toute tracée; je m'y livrai avec ardeur. Après plusieurs mois, me promenant avec Berryer, je le consultai de nouveau sur le moyen de procéder à un stage oratoire.

— Ta situation est différente de la mienne; le chemin m'a été facile : je n'ai eu qu'à plaider. Mais tu n'as pas fait ton droit, il faut donc essayer d'autre chose; voyons ! traduis du latin, de l'anglais surtout; tu acquerras de la sorte une facilité d'expression, des habitudes de langage, et avec les orateurs du Parlement britannique les formes parlementaires.

Nous parcourions une allée bordée de noyers dont les jeunes plants ne nous venaient pas à la ceinture. Il changea de sujet, et s'absordant dans les joies futures du propriétaire :

— Vois-tu mes noyers, comme ils poussent bien !... Ce diable de soleil est piquant... mais, bah ! dans quelques années, mes noyers nous en préserveront.

Et il se mit à marcher comme si déjà il eût été protégé par leur ombrage.

— Quand ils seront gros, il faudra en arracher la moitié pour qu'ils ne s'étouffent pas les uns les autres... Aimes-tu les meubles en noyer?

— Certainement.

— Tu as raison, c'est plus campagne que l'acajou... avec ces noyers-là, il faudra meubler toutes les chambres du second, hein? Qu'est-ce que tu en dis?

Pour toute réponse, je sautai par-dessus un des formidables noyers, et le cher maître rit de bon cœur. Peut-être jugera-t-on superflue la dernière partie de cette conversation; pourtant elle prouve la puissance de Berryer à créer l'avenir et à s'y réfugier quand le présent lui pèse; elle éclaire et explique l'homme.

En rentrant, je me mis à l'œuvre; c'est ainsi que j'ai traduit près de deux volumes de Georges Canning.

M. Jaubert et ma sœur avaient passé l'automne à Augerville; en sentant approcher l'ouverture de la session, je leur communiquai à chacun en particulier mon dessin de tirer parti de mes efforts et d'aborder la tribune. Je trouvai dans M. Jaubert, l'homme de mœurs sévères qui avait déploré mes folies sans les comprendre, un encouragement inattendu, tandis que ma sœur chérie, celle qui, s'exagérant autrefois mes dons naturels,

avait rêvé pour moi toutes les ambitions et tous les succès, déchue de ses espérances, m'infligeait la juste punition de mes années d'oisiveté. En me voyant prêt à adopter une résolution aussi téméraire, elle douta de moi, elle eut peur. L'excès de sa tendresse lui faisait redouter un début médiocre à l'égal d'une chute ; les difficultés apparaissaient agrandies à son imagination tourmentée : au lieu de songer à la moyenne des parleurs, elle me comparait à celui qu'elle avait sous les yeux, à l'orateur. Dans sa faiblesse pour moi, elle m'insinua d'avoir recours à lui : réciter un discours fait par un autre, telle était au fond sa proposition. Je refusai, mais ayant perdu le droit de m'indigner, je tus mon humiliation. Ai-je besoin d'ajouter que, dès qu'elle eut entendu mon refus, elle mit un zèle extrême à m'affermir? L'opinion de M. Jaubert, motivée avec un admirable bon sens, était que ma situation, à force d'être mauvaise, devenait excellente. On n'attendait rien de moi ; s'il était invraisemblable d'espérer que mes récentes études m'eussent déjà donné les qualités de l'orateur, le seul fait de m'entendre demander la parole causerait à mes collègues un étonnement de bon augure ; de la part d'un jeune-homme connu seulement par le bruit de ses plaisirs, un discours modéré, énoncé en bon termes, obtiendrait certainement l'approbation de la surprise.

Pour apprécier l'influence que l'avis de M. Maxime Jaubert eut sur ma détermination, il est nécessaire de le peindre en peu de mots. Son père, d'une famille de robe, avant d'être magistrat avait été, à Aix en Provence, l'avocat de Mirabeau dans ses procès contre sa femme ; c'est ainsi que, né en 1781, Maxime avait connu le grand homme qui le faisait sauter sur ses genoux. Attirée par cette protection puissante, sa famille vint à Paris, où il fut élevé pendant la période révolutionnaire. Jeune employé à l'armée d'Italie, admis à accompagner son frère aîné, interprète du général Bonaparte pendant l'expédition d'Égypte, il avait déjà beaucoup vu quand, en 1803, le premier consul signa sa nomination aux fonctions de substitut à la Cour d'appel, plus tard à la Cour impériale de Paris. Les qualités qui font les bons magistrats, le calme, l'impartialité, la droiture inflexible lui étaient naturelles ; il avait en outre la plus haute idée de ses devoirs, le respect et le goût des traditions des anciens parlements. Sans être indifférent en politique, il s'en tenait à l'écart.

La justice en lui coulait de source ; en voici une preuve. Aux plus mauvais jours de la Restauration, le journal *le Constitutionnel* ayant été traduit devant le jury, son défenseur épuisa d'abord le nombre de ses récusations ; quand ce fut le tour du ministère public, M. Jaubert, alors avocat gé-

néral, apercevant parmi les noms des jurés restants celui de Michaud, rédacteur de *la Quotidenne*, le récusa sans hésiter, et contribua par là à l'acquittement de la feuille libérale. Le lendemain, le procureur général Bellart le faisait venir dans son cabinet :

— Êtes-vous traître? Êtes-vous fou? C'est vous, Jaubert, qui venez en aide aux ennemis du gouvernement, aux professeurs d'anarchie !...

A cette furieuse diatribe, mon beau-frère, étonné, répondit avec une simplicité qui n'était pas sans grandeur :

— Mais, monsieur, je ne pouvais cependant pas laisser juger *le Constitutionnel* par *la Quotidienne*.

Il en fut quitte pour une menace de destitution.

Deux autres traits résument ses titres de noblesse. A la mort d'un gros financier qui avait eu de nombreux procès, on trouva une note à consulter contenant les noms des magistrats et les moyens d'influence à exercer sur eux; à côté de celui de Jaubert on lisait : INABORDABLE. Enfin, sur ses conclusions, une fortune considérable ayant été adjugée à un plaideur, il reçut en rentrant la visite de l'autre partie. L'homme, d'un âge mûr, s'avance vers lui en exprimant de vifs remercîments; M. Jaubert présume qu'ainsi que cela arrive parfois, il avait mal compris le prononcé du jugement. Mais point : sa reconnaissance portait sur l'impartialité avec laquelle l'af-

faire avait été exposée par l'avocat général, qui, tout en rappelant sans en oublier un seul les arguments du perdant, avait su lui faire admettre la raison déterminante en faveur de la partie adverse; rare exemple de la conversion d'un plaideur par l'éloquence d'un magistrat! Dupin aîné disait de lui : « Je ne connais pas à Jaubert un seul ennemi. »

Son courageux sang-froid ne tenait aucun compte du danger : le 27 juillet 1830, au milieu de l'insurrection, enjambant les barricades, il se rendait au Palais comme d'habitude, et revenait, surpris de s'être trouvé seul à son poste. Il était conseiller à la Cour de cassation.

Hors de ses fonctions, aimable, tolérant, de philosophie pratique, il traversait la vie sans approfondir; aussi avait-il conservé la gaieté de la jeunesse : pendant sa tutelle, à l'époque des vacances, il m'avoit emmené souvent en voyage, et malgré une différence de trente ans, je n'ai jamais eu de plus agréable compagnon. La suite de ces Mémoires complétera le portrait; il était seulement utile d'expliquer comment l'égalité de son intelligence, la modération de ses opinions donnaient une grande sûreté à son jugement.

Mon parti était pris, je fis plusieurs discours dont aucun n'a été prononcé, et en décembre je revins à Paris.

XX

JE ME LOGE PRÈS DE LA CHAMBRE DES PAIRS. — DISPOSITION DE MES COLLÈGUES. — MM. VILLEMAIN, COMTE MONTALEMBERT, MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ. — MON PREMIER DISCOURS. — COMTE MOLÉ.

Déterminé à ne revoir au Jockey-Club les compagnons de ma jeunesse qu'après un succès, pour mieux rompre mes habitudes, je louai une chambre rue de Tournon, à deux pas du Luxembourg : mes journées étaient consacrées à l'étude. Enfin, le 18, la session s'ouvrit : j'assistais assidûment aux séances, à la discussion préparatoire des bureaux, mais j'avais peu de relations. Un concours de circonstances bizarres et qu'il me faut indiquer, contribuaient à me créer une position tout exceptionnelle.

Ma connaissance avec le chancelier, duc Pasquier, en 1835, avait été singulière plutôt qu'agréable : compromis dans une rixe de quelques loges contre le parterre, à la salle Chantereine,

à la suite d'une plainte déposée par le plus maltraité de nos adversaires, d'après la Charte, j'entraînais tous les accusés devant la Cour des Pairs. M. Pasquier me pria de venir chez lui, et m'adressa une longue remontrance; dans ce cas particulier, elle était imméritée, car injuriés, puis attaqués par une foule irritée, nous n'avions fait que nous défendre. Pourtant je l'écoutai patiemment tant que je crus à son désir de nous venir en aide; mais je coupai court dès que je fus certain d'un ennui sans compensation. Heureusement, l'instruction commencée, M. Zangiacomi nous ayant confrontés avec le plaignant, celui-ci crut devoir ne pas nous reconnaître. Néanmoins, les petits journaux ayant porté l'affaire devant le public, plusieurs de mes collègues en avaient reçu une impression fâcheuse.

En outre, mes anciens rapports avec Carrel me signalaient comme républicain, et l'amitié du chef du parti royaliste, en butte lui-même aux visites domiciliaires et fort surveillé par la police, ne diminuait pas les préventions.

Enfin, à l'époque où la Cour jugeait les accusés de Lyon, à la suite d'une séance émouvante, le soir, à souper, avec le prince Belgiojoso, le major Fraser et Alfred de Musset, j'avais, dans une improvisation dont l'ironie légère couvrait un fonds sérieux, embrassé la cause de ces insurgés de la faim. Mon indignation contre un pouvoir

tuant avec la mitraille ceux qui demandaient à VIVRE EN TRAVAILLANT s'était communiquée à mes compagnons ; à un toast chaleureux en l'honneur de Caussidière, ils avaient répondu en buvant successivement à la santé des principaux détenus : une fois lancés dans cette voie, j'aurais peine à dire où s'arrêtèrent nos toasts incendiaires. Le garçon qui nous servait, espion trop zélé, avait grossi tout cela au point qu'un rapport avait été adressé au ministre de l'intérieur, contenant les propos séditieux, serments terribles d'un jeune pair de France conspirant avec deux révolutionnaires étrangers ; on avait omis le nom du poëte.

Telles étaient les principales charges qui pesaient sur moi : aussi, un pair, le baron de Crouseilhes demandait sérieusement à son ex-pupille, Alfred de Bethmont, s'il me croyait homme à venir à la tête d'une bande armée attaquer la Chambre ; un autre, mon cousin, le duc de Fesenzac, avait la vue si basse qu'il ne me reconnut qu'après mon premier discours. Le vide se faisait autour de moi.

Un de mes meilleures amis, le vicomte Paul Daru, m'avait présenté à son frère aîné, le comte Napoléon, comme moi un produit de l'hérédité, jeune homme austère, qui, travaillant seize heures par jour, ne concevait pas ma présomption de vouloir prendre la parole dans une discussion publique.

Par contre, quelques-uns des pairs de la Restauration éprouvaient une sorte d'intérêt bienveillant envers leur jeune collègue; des hommes remarquables qui composaient le petit groupe des opposants accueillaient avec indulgence une nouvelle recrue; M. Villemain, resté l'ami de ma sœur, se souvenait de m'avoir témoigné de l'affection, il m'offrait ses précieux conseils; le comte de Montalembert, à peine mon aîné, mais déjà éloquent et écouté, sans s'inquiéter de la différence de nos antécédents et de nos croyances, ne tenait compte que des rapprochements d'âge, de gaieté, d'indépendance de caractère, et m'encourageait à suivre son exemple; le marquis de Dreux-Brézé, cœur chaud, esprit généreux, ne m'accordait pas moins de sympathie. Au moment de la discussion de l'adresse on distribua les rôles; n'ayant aucune spécialité, on me désigna la question de l'Algérie. Je me mis au travail et dès que la commission eut déposé son rapport, paraphrase élogieuse du discours de la couronne, pour me couper la retraite, je me fis inscrire parmi les orateurs contre l'adresse : c'était la partie la moins difficile de ma tâche. Comme presque tous les débutants, j'avais appris mon discours écrit par cœur; j'obtins de ma sœur et de ceux qui m'étaient chers la promesse de ne pas assister à un essai qui pouvait être un désastre.

Le grand jour arrivé, j'allai le matin à l'Institut chez M. Villemain, il se promena avec moi dans sa bibliothèque et me proposa, tête à tête, une répétition. Intimidé par le talent, la réputation de cette personnalité railleuse en dépit de ses intentions amicales, je balbutiai quelques phrases incohérentes, et fus forcé de m'arrêter. Il est d'ailleurs dans ma nature de me laisser dominer par l'embarras devant une ou deux personnes, et de le surmonter devant une assemblée. A la Chambre mon supplice dura plusieurs séances; n'ayant pas l'habitude des débats oratoires, j'avais mal calculé celle où viendrait mon tour de parole : ces émotions renaissantes m'avaient tellement énervé que lorsque je ne fus plus séparé du danger que par l'orateur qui me précédait à la tribune, je me sentis sur le point de m'y dérober par la fuite. Par leurs exhortations, leurs chaleureux serrements de main, Montalembert et Brézé relevèrent mon énergie. Le dernier m'ayant dit qu'un exorde dans lequel je demanderais à l'assemblée de l'indulgence pour son plus jeune membre serait d'un effet sûr, je me rappelai avec effroi que cette phraséologie de convenance et de politesse manquait absolument à mon discours. L'avis était essentiel, aussi, quand le duc Pasquier eut prononcé la formule : *Comte d'Alton Shée vous avez la parole*, j'improvisai avec plus de facilité que je ne l'aurais espéré une série d'utiles

banalités. Ma pensée était nette, seulement la timidité produisait en moi des résultats singuliers ; ma bouche était desséchée ; je croyais crier, et ma voix, naturellement forte, s'entendait à peine ; toutefois, grâce au conseil du marquis de Brézé, la prédiction de M. Jaubert se réalisa : un murmure d'approbation parcourut l'assemblée et mon *maiden speech* obtint l'honneur d'une réplique bienveillante du comte Molé, président du conseil. Mes critiques pouvaient se résumer en un point : elles consistaient à reprocher au ministère de manquer d'initiative et de décision, d'hésiter entre la satisfaction de l'esprit français de gloire et de conquête, et la stérilité des dépenses onéreuses qu'entraînait l'occupation africaine ; de s'apprêter à suivre l'opinion de la majorité, quelle qu'elle fût, au lieu de lui faire adopter celle qu'il jugeait la meilleure.

Le blâme que j'infligeais au ministère, on aurait pu justement le retourner contre moi, car le temps et le travail m'avaient manqué pour me former une conviction raisonnée sur la question d'Alger ; mais mon excuse c'est que je n'étais pas le pouvoir. A envisager aujourd'hui cette question de nos conquêtes en Algérie, on peut dire que l'expérience a prononcé contre le système de vaste occupation et de colonisation. Cent millions par an la location d'un immense champ de manœuvres et de combats, cent millions par an l'avantage de

dresser des soldats à tuer et à se faire tuer, d'entretenir une pépinière de généraux africains, c'est évidemment beaucoup trop cher ; quant au prétexte de civiliser les musulmans, de les christianiser, il serait dérisoire d'en parler. De l'aveu du clergé, il n'y a pas eu, en trente-huit ans, une seule conversion, et, à ce moment même, plus de cent mille Arabes mourant de faim au milieu de nous témoignent de la bienfaisante civilisation que nous leur avons apportée. La sagesse froide et clairvoyante du roi avait pressenti les résultats négatifs ; il inclinait vers l'opinion du député Desjobert, l'adversaire convaincu et persévérant de l'occupation d'Afrique. Mais il prévoyait aussi que s'il refusait à l'agitation des esprits, aux aspirations belliqueuses de la nation, au souvenir de Waterloo un dérivatif en Algérie, il aurait la main forcée en Europe pour la guerre de propagande révolutionnaire, et quoique avec répugnance, des deux maux il crut choisir le moindre. En cela, il se trompait et dans l'intérêt français et dans l'intérêt dynastique ; la question des frontières naturelles, d'une solution facile en 1831, quand partout les peuples voulaient s'annexer à nous, a pesé sur tout son règne ; en servant d'aliment à la religion napoléonienne, elle a facilité le nouvel empire.

Je le répète, en Europe ou en Afrique, une guerre était inévitable : les sacrifices d'hommes

et d'argent ont-ils été moindres par l'occupation et les combats en détail depuis trente-huit ans que par une grande guerre européenne immédiate et rapide? Je suis loin de le croire : la dépense a été de près de quatre milliards en Algérie; le chiffre exact de tous les hommes morts, non-seulement sur les champs de bataille, mais par les fièvres, la dyssenterie et toutes les maladies des armées en campagne, nous ferait reculer d'épouvante. Ces deux systèmes pourraient s'appeler du nom de deux de nos maréchaux qui les ont successivement pratiqués en Crimée : le maréchal Canrobert, l'homme aux bonnes intentions, soi-disant ménager de la vie du soldat, restant dix-huit mois devant Sébastopol, plutôt que de risquer un assaut meurtrier, ne perd que quelques centaines d'hommes par jour dans la tranchée, quelques centaines gelés ou malades, mais il atteint en somme le chiffre effrayant de 80,000; le maréchal Pélissier, le dur soldat, offre résolûment au dieu de la guerre plus de 20,000 victimes en un jour, mais ce jour-là aussi s'empare de Sébastopol et termine la série des massacres.

Revenons à mon discours : Berryer écrivait le lendemain à ma sœur :

« ... Mon Dieu, que je suis en joie, pour vous et pour lui, du changement de position d'Edmond c'est tout à fait une ère nouvelle : plus de confiance en lui-même, plus de goût au travail et aux

occupations sérieuses; autour de lui une tout autre opinion de lui et une autre façon de l'apprécier. Voilà un grand bien! J'en ai eu contentement fraternel ou paternel. Aussi mon premier empressement ce matin a été d'ouvrir *le Moniteur* à la huitième colonne, et je me suis écrié à chaque alinéa : Bon! comme eût dit mon ex-collègue Martineau. Oui, je suis content de la forme et du fond, de l'à-propos de plus d'un trait et de la convenance du tout.

« Allons, bon! En voilà un de sauvé!.., »

A mon insu et malgré mes recommandations, deux camarades, le major Fraser et Auguste Romieu, alors préfet de la Dordogne, avaient été témoins de mon succès. Romieu est bien connu en un sens; sa figure a été comme le masque comique de sa génération; son esprit mystificateur, son goût pour le champagne, sa mine d'employé des pompes funèbres, son imperturbable gaieté ont été trop de fois racontés dans les journaux ou reproduits par la caricature. L'élève de l'École Polytechnique, l'administrateur et l'écrivain ont disparu sous la charge; cela n'est juste qu'à moitié. En politique, il était porté d'instinct vers la force, et il la devinait là où elle était encore cachée; sous Louis-Philippe, dès 1836, il avait adopté le général Bugeaud. Beaucoup plus tard, ses deux brochures : *le Spectre rouge* et *l'Ere des Césars* ont eu une réelle importance; elle eût été im-

mense avec une autre signature que la sienne.

De la part de l'opposition, la discussion de l'*adresse* avait été brillante à la Chambre des pairs. Pendant le reste de l'année, un peu négligés par l'opinion publique, nous avions en cette occasion l'avantage d'aborder les questions principales avant la Chambre des députés. Encouragés par ce retentissement inaccoutumé, Montalembert et moi, afin de rendre un peu de vitalité au corps politique dont nous faisions partie, nous eûmes l'idée de réclamer pour les bureaux la nomination des commissions, désignées d'ordinaire par le chancelier; notre but était de forcer ainsi la plupart de nos collègues à assister et prendre part à la discussion provisoire des bureaux. Les craintes que soulevait notre innocente conspiration, les timides adhésions, la peine que nous trouvions à l'organiser, me donnaient une première fois la mesure de notre manque d'indépendance. Le trait suivant montrera la surveillance policière à laquelle nous étions exposés et l'intimidation qu'elle exerçait sur quelques-uns. Le duc de Bassano, également respectable par son âge et sa longue carrière administrative; cédant à nos instances, consentit à attacher le grelot : nous conférions avec lui sur ce sujet, le comte Montalembert et moi; quelle ne fut pas notre surprise, en le voyant s'alarmer, s'arrêter court à l'aspect d'un huissier; et, comme je continuais à parler haut, me prier

d'attendre que le danger fût passé! Le 17 janvier, je pris la parole dans la discussion de cette proposition, qui n'eut d'ailleurs aucun succès.

Une loi destinée à améliorer le sort des aliénés avait été soumise à nos délibérations; après une étude consciencieuse du projet, des ouvrages des principaux aliénistes et la visite de plusieurs établissements de l'État, entre autres de la Salpêtrière, je pris la parole le 7 février. Je reprochais à la loi son caractère provisoire, insuffisant, la timidité de ses progrès, et, lorsqu'on n'hésitait pas à dépenser des millions pour l'essai d'un système cellulaire à l'égard des malfaiteurs, la mesquinerie des allocations attribuées par l'État à l'amélioration du sort des aliénés. J'appuyais sur cette circonstance que si, dans les établissements libres, destinés aux riches, beaucoup de fous s'étaient rendus par leurs vices coupables de leur folie, la plupart des pauvres pour lesquels je sollicitais la construction d'établissements convevenables par l'État avaient été conduits à la démence par la MISÈRE. C'est cette loi, votée en 1838, qu'il s'agit de refaire et de compléter aujourd'hui.

Le 2 avril, toujours préoccupés de l'anémie politique de la pairie, nous renouvelons la proposition de faire nommer à l'avenir les membres des commissions par les bureaux; elle est prise en considération, discutée, mais les conclusions du

rapport, adoptées par la majorité, rendent presque illusoire le nouveau mode de nomination. Toutefois, plusieurs hommes considérables du parti conservateur, le baron Mounier, M. de Tascher, etc., s'émeuvent et forment une réunion préparatoire, en dehors des séances, à laquelle le duc de Crillon offrait son salon; nous fûmes invités, Montalembert et moi, à en faire partie. Mais cet effort de vitalité ne tarda pas à se ralentir; un vote approbatif étant toujours le dénoûment de ces essais d'opposition, après deux mois la réunion fut dissoute.

De cette série d'expériences vaines, je fus amené à conclure que l'état léthargique de la Chambre des pairs était constitutionnel, et que c'était dans la Charte seule et dans la suppression de l'hérédité qu'il fallait en chercher la cause. Le désir d'indiquer le remède m'inspira bientôt la brochure : *De la Chambre des pairs dans le gouvernement représentatif.*

Mais avant de parler de cette brochure et de ses résultats, je veux terminer l'exposé de mes travaux pendant la session. La Chambre des députés, usant de son initiative, avait proposé et adopté, malgré le ministère, une loi décidant la conversion des rentes. Bien plus, se méfiant de la volonté du pouvoir exécutif, elle lui avait imposé, en dépit de la résistance désespérée du président du conseil, un article 8 ordonnant que, dans les

deux mois d'ouverture de la session suivante, il serait donné connaissance de l'exécution de la mesure. C'est cette loi, soumise à notre vote, dont la commission de la Chambre des pairs, par l'organe du comte Roy, son rapporteur, proposait le rejet : elle s'appuyait principalement sur l'inopportunité politique et financière. A mon tour, et par des motifs contraires, je crus devoir en demander l'adoption.

Cette fois, déjà plus à l'aise dans l'expression de ma pensée, me dégageant des formes convenues de la rhétorique parlementaire, et faisant un pas décisif vers la gauche, j'abordai hardiment la question politique. Je rappelai que, constitutionnellement, après le vote d'une loi qu'il désapprouvait, le ministère aurait dû donner sa démission; que cependant, « malgré la méfiance injurieuse que renfermait l'article 8, le ministère était resté ferme dans sa place (*mouvement*), qu'il avait survécu à ses défaites, et que, meurtri de tant de chutes, il semblait rester inamovible. Enfin, messieurs, le ministère s'est résigné pour vivre (*murmures*) à une dernière et dangereuse ressource : hors d'état de se soutenir contre les efforts combinés des membres de la Chambre élective, il n'a pas craint de mettre en présence deux des grands pouvoirs de l'État. Après s'être soutenu pendant un an, par l'appui successif et du centre gauche et du centre droit, voyant l'impossibilité

de quelque nouvelle alliance dans une autre enceinte, il a déplacé le champ de bataille (*mouvement*), il nous a mis les armes à la main, et il s'est fait le témoin de la Chambre des pairs : reste à savoir si la Chambre des pairs voudra se faire le champion du ministère. »

Par la vivacité de mes attaques, j'avais étonné, irrité la majorité de l'assemblée, mais j'avais conquis mon rang comme orateur. Plusieurs de mes collègues, à l'issue de la séance, se hasardaient à me donner discrètement ce que le comte de Montalembert appelait : *les approbations du couloir*. La tribune des députés m'avait applaudi, et l'un de ses membres, le chef éminent du parti radical, Garnier Pagès, entra de ce jour en relations amicales avec moi.

On a pu voir, par ce résumé succinct de mes travaux, que mon ardeur ne s'était pas ralentie un seul jour. La session terminée, je publiai la brochure citée plus haut : elle prouvait surabondamment la perte de notre indépendance politique comme pairs de France, et elle demandait instamment qu'on nous la rendît, non dans l'intérêt de la Chambre, mais dans un intérêt constitutionnel primordial, au moyen de l'hérédité ou de l'élection. Une lecture attentive des débats auxquels avait donné lieu la suppression de l'article 23 de la Charte dans les deux Chambres, avait fait naître en moi la pensée qu'en 1831 l'hérédité au-

rait eu pour adversaires, non-seulement les républicains, qui voyaient là un progrès vers la suppression de l'hérédité monarchique, et la foule peu éclairée des hommes qui voulaient punir un corps politique de sa rigueur excessive dans le jugement du maréchal Ney, ou de son indulgence à l'égard des ministres coupables de Charles X, mais encore le souverain nouvellement élu. Depuis, d'autres faits ont transformé cette pensée en une ferme conviction. Enfin, ma brochure contenait les accusations à l'ordre du jour, contre le cabinet du 15 avril, d'insuffisance, contre Louis-Philippe de gouvernement personnel, et semblait un prélude aux luttes de la *Coalition*. Elle fut citée, commentée, approuvée par la plupart des journaux, combattue par quelques-uns.

Avant de raconter la coalition parlementaire en faveur du principe : *Le roi règne et ne gouverne pas*, et la part que j'y ai prise, je crois indispensable d'exposer sommairement la situation, à cette époque, des trois pouvoirs, le roi, la pairie, la Chambre des députés; du corps électoral, de la garde nationale, du peuple, du clergé, de l'industrie; ce coup d'œil général fera le sujet des chapitres suivants.

XXI

LA CHARTE DE 1830

Je le répète en tête de ce nouveau fragment de mes Mémoires : ce qu'on va lire n'est qu'un exposé sommaire de la Charte, des trois pouvoirs constitutionnels en 1838, lorsqu'éclate la guerre entre la royauté et la Chambre élective sur cette question : *Le roi règne et gouverne, ou ne gouverne pas.* Le portrait du roi, l'esquisse de quelques-uns des principaux orateurs, le tableau des partis et des classes ne va pas au delà.

CHARTE DE 1830. — Le nom de l'architecte apparaît au seuil du monument : LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DÉCLARE, ETC.... Ainsi des journalistes ont protesté, des citoyens en uniforme de garde nationale, des élèves des écoles Polytechnique, d'Alfort, des étudiants ont dirigé les bandes insurgées, le peuple a vaincu, et la Chambre des Députés, hostile en majorité à la révolution, chez qui la résistance armée comptait à peine quel-

ques timides partisans ; la Chambre des Députés, diminuée par soixante-treize démissions, s'empare de la victoire, confère la couronne, inspire et vote la Charte nouvelle. Je sais tout ce qu'on a dit des exigences de la raison d'État : le droit divin supprimé, l'avénement de la bourgeoisie, intelligente et riche, était dans l'ordre, et elle ne pouvait mieux se personnifier que dans le chef de la maison d'Orléans. Mais il semble que des assises plus larges, un appel fait, non au suffrage universel, mais à celui des gardes nationales, une Chambre sortie d'une loi électorale moins restreinte, sans rien changer à la désignation du monarque, auraient donné plus de solidité à l'édifice.

Les modifications de la Charte de 1830 sont importantes : elle supprime le préambule de 1814, et remplace les libertés octroyées par les droits naturels.

Le drapeau tricolore a été celui de l'insurrection triomphante ; les cris : *A bas les Jésuites ! A bas les Suisses !* retentissaient, mêlés à ceux de : *Vive la Charte !* Article 67, elle adopte les couleurs nationales ; renonce, article 6, au catholicisme, religion d'État, qu'elle qualifie de CULTE DE LA MAJORITÉ DES FRANÇAIS ; et désormais, article 13, aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'État qu'en vertu d'une loi.

Des trois pouvoirs dont se compose la machine constitutionnelle, la Charte :

1° Limite le pouvoir du roi par l'abolition des tribunaux d'exception, article 54; par la suppression de l'article 14, qui n'était à vrai dire qu'un danger, elle lui enlève le monopole de l'initiative des lois, la désignation du président de la Chambre des Députés; mais elle l'accroît par le droit de nomination à vie de tous les membres de la Chambre des Pairs;

2° Au moyen du nouvel article 23, qui remplace l'hérédité par le choix du roi renfermé dans le cercle des catégories, elle annule le deuxième pouvoir politique de l'État, celui de la Chambre des Pairs, dont elle fait une annexe de la couronne; mais elle lui accorde la publicité des séances et étend ses droits comme cour de justice;

3° Article 37, elle donne à la Chambre des Députés la nomination de son président; article 15, elle lui fait partager avec la royauté et la Chambre des Pairs le droit d'initiative des lois; article 47, elle lui reconnaît le droit d'accuser les ministres sans condition de haute trahison ou de concussion.

Article 66, la Charte confie le maintien des droits qu'elle garantit au patriotisme des gardes nationales et de tous les citoyens français.

Ainsi, on le voit, la bourgeoisie, à son avéne-

ment, fixe d'abord ses limites : la garde nationale sera le point d'appui du nouveau règne ; les autres CITOYENS ne sont nommés là que comme appoint, et parce qu'au lendemain des journées de juillet, il y aurait eu imprudence à les omettre. Au peuple, elle n'accorde aucun profit de la victoire, aucun droit politique ou social.

L'article 69 et dernier contient ce qu'on a appelé les promesses de juillet, réalisées peu à peu, à l'exception de celle qui devait déterminer la responsabilité des ministres et agents du pouvoir, et de celle relative à la liberté d'enseignement.

Deux de ces promesses intéressaient le peuple :

1° La fixation du contingent annuel de l'armée ;

2° L'organisation communale.

Mais le vote du contingent appartient aux députés, et le peuple ne concourt même pas à leur nomination.

Le choix des conseillers municipaux est dévolu aux plus fort imposés de chaque commune, dans la proportion d'un dixième pour les communes de 1,000 âmes et au dessous.

Il en est de la constitution de la commune comme de la nomination des députés, comme de la composition de la garde nationale elle-même ; partout un cens électoral, des droits de patente, un triage, non fondé sur la possession de cer-

taines connaissances indispensables, mais sur une richesse relative ; partout, exclusion du peuple, c'est-à-dire des classes pauvres et salariées. Consignons toutefois que les maires et adjoints, nommés par le roi, ne pouvaient être pris que parmi les membres élus des conseils municipaux.

Deux observations compléteront ce résumé de la Charte de 1830. Comme on l'a vu, article 6, la *religion d'État* a été supprimée, mais on a maintenu le budget des cultes ; seulement on est entré dans cette voie déraisonnable et contradictoire de salarier indistinctement le catholicisme, religion de la majorité des Français, et les autres cultes chrétiens. Bientôt après, par une loi du 10 février 1831, l'État soldera encore le culte antichrétien des Hébreux. Ce qu'il faut voir sous cette généreuse tolérance, c'est la volonté persistante des gouvernements de maintenir à tout prix leur autorité politique sur les ministres des diverses religions : payer pour asservir.

Le même désir de conserver un puissant moyen d'action sur les classes riches a décidé, article 62, le maintien des titres de noblesse : « Le roi fait des nobles à volonté. » Néanmoins, obéissant au souffle égalitaire des premiers jours, en 1832 on abroge l'article 259 du Code pénal, qui punissait l'usurpation des titres. On prétend, par cette nouvelle tolérance, enlever toute valeur aux titres dont chacun pourra désor-

mais s'affubler avec impunité; mais au fond on ne veut pas plus la suppression de la noblesse, ancienne et nouvelle, qu'on ne veut la suppression d'un clergé salarié. On ne veut se dessaisir ni de l'influence que la nomination aux dignités ecclésiastiques, les traitements qui y sont attachés, toute l'habile organisation du Concordat, assurent au souverain, ni de la ressource presque inépuisable que lui procure le droit de créer des nobles à volonté.

En somme, qu'est-il résulté de l'abrogation de l'article 259?

La vanité française s'est-elle apaisée? La manie des distinctions sociales a-t-elle diminué? Bien au contraire : il en a été de la facilité des faux titres comme de la fabrication des bijoux faux; plus l'imitation des perles et pierres fines est parfaite et à bon marché, plus la passion des bijoux se généralise. 1830 a vu éclore la nombreuse génération des nobles spontanés; les uns prenant le nom de leur village ou de leur département, les riches de leur terre; les autres voyageant pour essayer leurs titres à l'étranger; d'autres recevant leur blason des mains de leur carrossier, des domestiques du club où ils sont admis; pourtant les hommes scrupuleux se mettent en règle, les sollicitent et les achètent. Au total, il y a eu recrudescence de cette forme de la vanité.

XXII

LE ROI.

Mes rapports personnels avec le chef de la dynastie d'Orléans offrent peu d'intérêt. A partir de 1836, je faisais chaque année une visite aux Tuileries ; j'étais invité soit à un bal, soit à un dîner auquel je me rendais ponctuellement, afin de bien établir que, membre de l'opposition constitutionnelle, je n'étais ni légitimiste, ni républicain. Un jour j'ai eu audience de Sa Majesté, dans le but d'obtenir la pension de 12,000 francs dont jouissaient la plupart des pairs de la Restauration : il me fut répondu que cela était devenu impossible depuis la fixation de la liste civile en 1831. Chaque fois qu'il me voyait, Louis-Philippe me rappelait qu'il avait beaucoup connu M. de Shée, mon grand-père. Par exception, en 1841, à l'occasion de la loi sur les fortifications de Paris, la conversation se prolongea ;

mais, à mon grand regret, je laissai le souverain mal satisfait de l'inutilité de ses efforts pour me ramener à son opinion. Tel a été l'état des choses jusqu'à la fin de 1846, époque à laquelle j'ai cessé de me rendre annuellement au Château.

Ce n'est donc que par la lecture des mémoires publiés sur sa jeunesse, à l'aide de quelques paroles dignes de foi de ceux qui l'ont connu, et par l'étude de ses actes, que j'ai pu arriver à une appréciation équitable de l'homme qui gouvernait alors la France depuis huit années.

A mesure que l'histoire se fait, la vérité des actes et des caractères se dégage de la légende, des mensonges officiels et des fausses impressions du moment. Dans son admirable histoire de Napoléon Ier, M. P. Lanfrey fait justice de cette erreur accréditée qui consistait à voir dans Bonaparte deux hommes différents :

L'un, le premier consul, génie universel, guerrier, législateur, administrateur, pansant les plaies de la France républicaine, conciliant une sage liberté avec le rétablissement de l'ordre, les bienfaits de la paix, et qui finit en 1803;

L'autre, dont l'ambition grandit sans mesure avec l'empire, renversé deux fois par les efforts des peuples et des rois qu'il avait foulés aux pieds, et par l'abandon des Français, las de sa tyrannie. Il le prend dès l'enfance, et prouve jusqu'à l'évidence que la vie entière de Napoléon

n'a été que le développement d'un caractère et des premières impressions qu'il a reçues.

On peut dire de même que le comte d'Artois, né avec les grâces, l'affabilité, la noblesse des manières, tous les avantages d'une écorce de roi, mais léger, compromettant, ignorant le danger, le premier à prendre un rôle dans le *Mariage de Figaro*, le premier à émigrer, indiquait déjà Charles X; le jeune homme annonçait le vieillard : c'est le même caractère qui, malgré les enseignements de l'exil et de l'âge, poussé par la dévotion comme il l'eût été quarante ans plus tôt par la galanterie, portait fatalement en lui l'élévation au pouvoir d'une maîtresse ou d'un favori, et la frivole sérénité avec laquelle, en 1830, il a signé les ordonnances.

Cette méthode d'investigation est celle que j'emploierai à l'égard de Louis-Philippe.

L'aîné des fils du duc de Chartres vient au monde en 1773; il est désigné d'abord sous le nom de duc de Valois. Dès qu'il a atteint huit ans, son père, dont on connaît l'intimité avec madame de Genlis, la consulte sur le choix d'un gouverneur à donner à son fils. Après avoir indiqué M. de Schomberg et d'autres contre lesquels s'élèvent diverses objections, le duc de Chartres lui propose, à elle qui élève déjà ses filles, de remplir également les fonctions de gouverneur. Madame de Genlis accepte, à la condition d'omnipotence. Elle s'éta-

blit à Belle-Chasse avec le duc de Valois et ses deux frères, de Penthièvre et de Beaujolais, les deux princesses, Adélaïde et sa sœur, auxquels elle adjoint sa nièce et une jeune fille nommée Paméla. Son système d'instruction et d'éducation réaliserait encore un progrès notable sur ceux en usage de nos jours; il était alors aussi neuf qu'ingénieux. Elle a à sa disposition les ressources de la richesse, et elle s'en sert avec discernement pour rendre à ses élèves l'étude facile et souvent attrayante. Des domestiques anglais, des jardiniers allemands, des professeurs italiens, l'aident dans l'enseignement des langues vivantes; elle invente la lanterne magique historique, les spectacles-voyages, intéresse les enfants en leur donnant des rôles dans des scènes d'histoire dont le peintre David dirige la composition; M. Lebrun est leur professeur de mathématiques, M. Alyon de botanique et de chimie; elle fait quitter la musique aux jeunes princes, qui n'avaient ni oreille ni voix, et la remplace par le dessin, la gymnastique, le jardinage, etc.; c'est elle enfin qui les instruit en littérature. Son activité est incessante; elle tient un journal quotidien dont elle a fait de nombreuses citations dans les *Leçons d'une Gouvernante*, publiées en 1790. On y voit souvent répétées ces indications du caractère du duc de Valois : « Un bon sens naturel peu commun... Il aime la raison comme les

autres enfants aiment les contes frivoles... Mémoire étonnante. » Et plus loin : « Esprit d'ordre, raison. »

En 1786, le grand-père du duc d'Orléans étant mort, son fils devient chef de la maison, et le duc de Valois prend à son tour le titre de duc de Chartres. Malgré la diversité des occupations, l'instruction du jeune prince est solide et non superficielle. Madame de Genlis lui fait apprendre successivement plusieurs métiers, entre autres ceux de tourneur, gaînier, fabricant de portefeuilles, constructeur de plans en relief; il excelle dans la menuiserie. Elle le conduit visiter les manufactures non-seulement à Paris, mais en province: elle veille à ce qu'il ait des notions d'hygiène, qu'il sache saigner, panser les plaies, et dans ce but elle le mène tout un hiver à l'hôpital.

Sur Louis-Philippe, l'influence de cette femme, jolie, pédante, ambitieuse et intelligente, a été immense. Jusqu'à dix-sept ans elle a été son gouverneur, sa confidente, et, après avoir lu certains passages, il est impossible de ne pas croire qu'elle a éveillé en lui un premier sentiment d'amour. Je transcris à l'appui de mon opinion la pièce intitulée : « UNE RÉPRIMANDE A M. LE DUC DE CHARTRES. »

« Je suis contente de vous tous.

« M. le duc de Chartres est un peu plus à la

« société et moins occupé de me poursuivre et « de se mettre DANS MA POCHE.

« Il sait combien de prix j'attache à son amitié, « mais il ne doit attribuer qu'à la mienne la ma- « nière fâcheuse dont je le reçois souvent lors- « qu'il oublie tout ce qu'il doit aux autres pour « me suivre, se mettre à côté de moi, et enfin ne « s'occuper que de moi, ce qui lui donne l'air « niais d'un petit garçon qui n'ose pas s'é- « loigner une minute de son mentor. D'ail- « leurs, toutes ces préférences exclusives sont « importunes et ne constituent pas la véritable « amitié; ce ne sont point ces petites démons- « trations qui la fortifient : il faut laisser les « caresses et ces manières aux femmelettes. « La confiance, l'estime, les procédés soute- « nus, l'inviolable fidélité, voilà ce qui nourrit « l'amitié.

« Enfin, je ne trouve rien de plus puéril, de « moins fait pour un homme, que cette manière « d'aimer que vous avez continuellement avec « moi, et qui fait que vous n'écoutez et ne re- « gardez que moi; que vous avez une tristesse « invincible quand vous ne pouvez vous placer en « voiture à côté de moi, etc., etc.

« Vous n'imaginez pas à quel point ces ma- « nières vous rendent maussade pour les autres; « vous devez être certain que je vous aime dans « tous les moments de la vie, mais si vous avez

« envie de me plaire, soyez aimable pour tout le « monde. »

L'empire de la sermonneuse, encore belle, sur le duc de Chartres était tel que, lorsqu'à dix-sept ans il est émancipé par son père, qui déclare son éducation finie, il demande et obtient la faveur de continuer pendant un an les leçons de madame de Genlis. En garnison à Vendôme, il sauve un douanier à la nage; c'est à elle qu'il envoie une feuille de la couronne civique qui lui a été décernée pour ce trait de courageuse humanité, reportant à l'éducation qu'elle lui a donnée le mérite de son action. C'est près d'elle qu'il assiste à la destruction de la Bastille ; elle le conduit au club des Cordeliers, et se défend mal de l'avoir fait recevoir au club des Jacobins. Rien d'ailleurs de plus incohérent que les idées politiques de cette ambitieuse; les convictions sont absentes, tout se résume en un mot : PARVENIR.

Mais bien qu'elle continue à rester l'objet de son culte, d'autres influences surviennent qui, en politique, balancent et surpassent la sienne : celle du duc son père, membre de la Convention sous le nom de Philippe-Égalité, de MM. de Sillery (1), de Laclos, de Dumouriez, celle enfin du grand révolutionnaire Danton. Officier général de l'armée républicaine, le jeune duc contribue très-

(1) De Genlis.

énergiquement au gain de la bataille de Jemmapes, en ramenant sur les redoutes ses troupes ralliées qu'il enlève au cri de : « Bataillon de Jemmapes, en avant! » Il n'est pas moins brillant à Valmy; à Neerwinden, il fait preuve de sang-froid en couvrant la retraite.

Revenu sans ordre à Paris, avant de rejoindre l'armée, il avait eu une dernière entrevue avec Danton, lié, comme on sait, par des attaches de diverse nature et par une sympathie personnelle au fils de Philippe-Égalité. Un homme d'esprit, le bibliothécaire et l'ami du roi, Vatout, m'a raconté cette conversation singulière, qu'il tenait du monarque, sur qui elle avait fait sans doute une profonde impression. Je dois au comte de Montalivet, mon ancien collègue à la Chambre des Pairs, la confirmation du fait ainsi que l'exactitude des détails.

Instruit de la présence du duc de Chartres, Danton le fait venir place Vendôme, au ministère de la justice, dans son cabinet, dont les fenêtres donnaient sur une allée de tilleuls qui existe encore aujourd'hui.

— Jeune homme, que faites-vous ici? Ce n'est pas votre place; retournez à l'armée. C'est encore là qu'on est le plus en sûreté : tâchez de vous conserver.

Et comme le prince protestait contre la préoccupation de sa conservation personnelle :

— Quand je vous demande de vous conserver, ce n'est pas pour vous, mais pour les autres : la France peut avoir besoin de vous.

Ni les ardeurs de la lutte, ni les ruines dont il était entouré, ni la dictature exercée au nom de la République n'obscurcissaient le coup d'œil politique de Danton. Les paroles qu'on vient de lire semblent le commentaire de sa phrase célèbre : « On ne détruit que ce qu'on remplace. »

Forcé d'opter entre la guillotine et l'exil, le duc de Chartres, mêlé à la défection de Dumouriez, passe la frontière, mais aussitôt se sépare de son général, refuse de se joindre à l'ennemi et se réfugie en Suisse.

Il reste plusieurs mois avec sa sœur la princesse Adélaïde et madame de Genlis, obligé de changer souvent de résidence : partout sa présence trahit son incognito. Il se décide enfin à les quitter, voyage à pied, et demeure jusqu'en juillet 1794, professeur d'histoire et de mathématiques au collége de Reichenau, canton des Grisons, sous le nom de Chabaud-Latour.

Il connut alors la pauvreté, et, comme il le racontait un demi-siècle plus tard, au château d'Eu, à la reine Victoria, il avait vécu longtemps sur le pied de quarante sous par jour. Jusqu'en 96, il parcourt les contrées septentrionales; à cette époque, sur la demande du Directoire, afin de faire cesser la captivité de sa mère et de ses

frères, détenus en France, il consent à aller en Amérique; là il est accueilli par Washington, et trouve une bienveillante hospitalité.

De retour en Europe, en 1800, il joint à Londres les princes de la branche aînée des Bourbons, et réussit à un rapprochement malgré le souvenir du vote de son père. Jusqu'en 1807, il réside avec ses frères de Montpensier et de Beaujolais à Twickenham, qu'il ne quitte que pour accompagner à Malte son jeune frère atteint d'une maladie mortelle. De là, il va à Palerme auprès du roi Ferdinand IV, dont, en 1809, il épouse la fille aînée, Marie-Amélie.

C'est peu de temps après, et comme pour donner un gage de la ferveur de ses sentiments royalistes, qu'ayant été appelé par la junte de Séville à se mettre à la tête du parti national pour repousser l'invasion française, il se rend dans cette ville, adresse des proclamations, mais abandonné par ceux-là mêmes qui l'avaient invité à venir, se rembarque pour la Sicile.

En 1814, il revient en France, accueilli d'abord très-froidement par Louis XVIII, qui lui refuse même le titre d'altesse royale. Les sentiments d'affection qui unissent la famille des Bourbons l'emportent cependant sur les répugnances personnelles du roi; le duc d'Orléans est investi par lui d'un commandement supérieur. A la nouvelle du débarquement de Napoléon, il court à Lyon,

et forcé de rétrograder, mécontent de l'inertie du gouvernement, irrité de la faiblesse de la défense, il refuse d'accompagner Louis XVIII à Gand et retourne en Angleterre.

Quelle doit être la part de responsabilité du duc d'Orléans dans les efforts tentés par Fouché, duc d'Otrante, vers la fin des Cent-Jours, pour lui faire décerner, au congrès de Vienne, la couronne de France? C'est encore là un point obscur de l'histoire. Mon impression, fondée sur l'étude de son caractère, est qu'il fut informé, mais se borna plutôt à laisser faire. Fouché avait d'excellentes raisons pour préférer au chef de la branche aînée le fils de Philippe-Égalité; il envoya donc à Vienne M. de Saint-Léon proposer la candidature au trône de Louis-Philippe; le comte de Montrond vint de surcroît dans le même but. L'ambassadeur, prince de Talleyrand, entra dans le projet; il savait combien l'empereur Alexandre avait été blessé des airs de supériorité et de la roideur maladroite de Louis XVIII à son égard lors de la première Restauration; il se hasarda à lui indiquer, avec tous les arguments à l'appui, le choix du duc d'Orléans. Aussi, à la réunion suivante, l'empereur de Russie proposa inopinément au congrès d'examiner en quoi le duc d'Orléans pourrait convenir à la France et à l'Europe. La surprise fut extrême; le représentant de l'Angleterre, lord Clancarthy, se défiant de la proposi-

tion russe, la fit échouer en déclarant n'avoir pas pouvoir pour traiter cette question nouvelle.

— Mais, dit-il, personnellement, je pense que ce serait remplacer une usurpation militaire par une usurpation de famille.

En voyant ce mauvais succès, M. de Talleyrand, comme s'il fût resté étranger à ce qui venait de se passer, avertit Louis XVIII par une dépêche que Chateaubriand prétend avoir eue entre les mains (1).

Cette tentative avortée de royauté, ainsi que la conspiration militaire qui avait éclaté peu avant le 20 mars, à laquelle était mêlé le nom du duc d'Orléans, et dont Lefebvre-Desnouettes fut le chef le plus compromis, jointes au soin qu'il avait eu de se séparer des membres de la branche aînée, causèrent la disgrâce du prince au commencement de la seconde Restauration. Il dut s'exiler à Twickenham, où il resta jusqu'en 1817. C'est sur l'intercession pressante du comte d'Artois que Louis XVIII consentit à écrire au duc d'Orléans une lettre de rappel. Le comte de Bruges, aide de camp de *Monsieur*, racontait à ce propos qu'après avoir signé, Louis XVIII aurait dit :

— Tenez, mon frère, et gardez cette plume; elle pourra vous servir un jour à signer votre abdication.

(1) Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.

On m'assure que cette plume, donnée ensuite au comte de Bruges, figure encore aujourd'hui dans les souvenirs historiques de sa famille.

Philippe d'Orléans, rentré dans sa patrie et dans ses immenses domaines, se conduit avec beaucoup de prudence et de modération; néanmoins il ne peut et sans doute ne veut pas empêcher que son nom serve de ralliement à l'opposition libérale. Il faut repousser comme sans valeur les assertions relatives à une prétendue protestation lors de la naissance du duc de Bordeaux; son mécontentement, d'ailleurs fort naturel, ne se trahit par aucun acte. Autant par goût que par calcul, il envoie ses fils au collége, il est universitaire, anti-congréganiste. De tous les arts, c'est la peinture qu'il préfère; il admet dans son intimité Horace Vernet; il s'associe à la popularité du peintre des scènes militaires et des batailles de l'Empire. Il voit des deputés, des écrivains, des avocats, Lafayette, Benjamin Constant, Dupin, Barthe, Mérilhou, le comte de Kératry, Salvandy, Cauchois-Lemaire, le banquier libéral Jacques Laffitte, le poëte Béranger. Enfin, il surmonte ses habitudes d'économie en distribuant à propos quelques secours à des officiers en demi-solde; mais il est loin de conspirer. Il a gardé de l'exil la ferme résolution de ne plus émigrer, de son ancienne pauvreté un désir d'amasser, une crainte excessive de se trouver jamais, lui et les

siens, au dépourvu : avant d'être ambitieux, il est propriétaire.

En 1822, M. Madier de Montjau, conseiller à la cour royale de Nîmes, avait adressé aux Chambres des pétitions dénonçant des actes de violence et de réaction renouvelés sans cesse dans le Midi sous l'impulsion d'un gouvernement occulte. Mandé à Paris par le ministre de la justice, M. de Serre, et jugé disciplinairement par la cour de cassation, la hardiesse de sa démarche l'avait fait adopter tout d'abord par les chefs de l'opinion libérale ; il fut accueilli au Palais-Royal. Un mot du duc d'Orléans à M. Madier de Montjau résume, à mon sens, le plan de conduite que ce prince s'était tracé.

— Croyez-moi, monsieur, il n'y a qu'une manière raisonnable de conspirer : c'est la conspiration à portes ouvertes ; dans celle-là on gagne tout, et on ne perd jamais rien, parce qu'on ne met pas d'enjeu.

Des prévenances envers les favoris de la popularité, de bonnes paroles, des serrements de main aux mécontents, quelques places données aux destitués pour opinion, c'est là tout ce qu'il se permet ; il s'observe et il observe.

En 1827, à une grande revue passée par le roi, la garde nationale a osé proférer les cris répétés de : A bas Villèle ! A bas les ministres ! Charles X a commis la faute impardonnable de la

dissoudre, Louis-Philippe la rétablira ; il la prendra non-seulement comme la base la plus large de sa royauté, mais aussi comme le guide, le baromètre à consulter pendant son règne.

Il a été également témoin de l'indépendance d'une Chambre des pairs héréditaire ; il l'a vue arrêter par ses votes les projets de lois les plus importants de la couronne : le droit d'aînesse, la conversion des rentes, modifier la loi du sacrilége, repousser la censure, contribuer à la chute d'un ministère, et puiser une telle force dans ce principe d'hérédité qu'une fournée de soixante-treize membres n'a pu modifier sa majorité. Devenu chef de l'État, loin de tenter aucun effort pour conserver l'hérédité, il s'associera volontiers à ceux qui veulent l'abolir, à la condition qu'on lui réserve la nomination des membres de la pairie.

Enfin, en 1830, la révolution éclate, il attend; elle a le dessus, il écoute les ouvertures de M. Thiers; il se fait demander, il cède, il se dévoue.

Je n'examinerai pas ici s'il a tenu assez grand compte des liens de famille, et s'il n'aurait pas dû risquer son avenir et celui de sa dynastie pour se faire accepter régent pendant la minorité de Henri V : ces cas de conscience personnelle n'intéressent pas la nation. Je suis d'ailleurs convaincu qu'à Paris, après la lutte des trois jours,

aucun membre de la branche aînée des Bourbons n'était admissible; il a été accepté *quoique Bourbon*, parce qu'il était le représentant accompli de la classe moyenne, intelligente et riche, bénéficiaire de la révolution de Juillet. Des parrains tels que Lafayette, Jacques Laffitte, Béranger, les rédacteurs du *National* ont réussi à le faire acclamer du peuple comme « *la meilleure des républiques* »; une Chambre des Députés amoindrie et dépréciée s'est hâtée de le nommer avant de mourir. Un véritable ambitieux aurait fait procéder à une élection solennelle; il aurait tiré sa force de cette élection; lui, se contente d'à peu près, s'offrant à ses frères, les souverains étrangers, comme un pis-aller du droit divin.

Le nouveau roi a cinquante-sept ans, il est humain, prudent, instruit, bienveillant, de mœurs irréprochables, ferme et courageux; mais calculateur, fin, rusé, inaccessible à la politique de sentiment, aux élans d'imagination; il a une médiocre opinion de ses semblables, une dissimulation expansive, la passion des apanages, avec la capacité, la volonté de gouverner et la vanité de paraître gouverner.

La simplicité de ceux qui ont patroné cette royauté en l'entourant d'institutions républicaines, a été de ne pas comprendre que l'équivoque ne pouvait pas se prolonger; que, fatalement, la république devait dévorer la monarchie, ou la monar-

chie la république. Il fallait opter, et le choix du roi ne pouvait être douteux : aussi mit-il d'abord ses soins à miner les institutions républicaines, puis à s'en affranchir par une lutte ouverte. Il s'est soumis trop aisément à la nécessité de l'ingratitude ; mais, pour être juste, il faut reconnaître qu'après les victoires sanglantes de la guerre des rues, Louis-Philippe a su régner et prospérer avec une liberté limitée.

Politiquement ses fautes les plus graves selon moi avaient été jusqu'en 1838 :

1° De n'avoir évité la guerre qu'au prix de notre prestige, en sacrifiant successivement nos alliés naturels : la Pologne aux insolences du czar, l'Italie à l'*ultimatum* du prince de Metternich ; en renonçant à rendre française la Belgique, qui se donnait à nous. Peut-être l'audace mieux que la faiblesse aurait-elle conjuré le fléau de la guerre : en tout cas le système de condescendance et d'oubli des injures, antipathique à la nation, diminua le souverain, échauffa les haines, et substitua la guerre civile à la guerre étrangère.

2° Roi constitutionnel, d'avoir aidé à l'annulation du pouvoir modérateur. De sorte qu'à partir de 1838, l'ordre matériel rétabli, Louis-Philippe et la Chambre élective se sont trouvés face à face, sans intermédiaire capable d'amortir les coups ou de pacifier le débat, se disputant le gouvernement du pays.

3° La plus grave de toutes, celle dont nous souffrons aujourd'hui, a été d'avoir amené la scission entre le peuple et la bourgeoisie; mais il n'a fait en cela que partager l'erreur de presque tous les hommes des classes aisées. On peut même dire qu'en s'étendant jusqu'à la garde nationale, sa vue était plus longue que celle de ses conseillers et des principaux chefs de la bourgeoisie, tous malthusiens, croyant aux maux nécessaires, la misère, l'ignorance, etc.; comme eux, il jugeait l'instruction primaire gratuite et obligatoire, une chimère; le suffrage universel, une chimère; le droit au travail, une chimère. A un mal trop intense, comme la détresse des ouvriers de Lyon en 1831 et 34, l'insurrection vaincue, il appliquait des calmants, mais jamais une solution économique : il ne la connaissait ni ne la cherchait.

Les deux premières fautes, purement politiques, lui sont personnelles; la troisième, politique et sociale, a été celle de sa classe et de son temps.

Je le louerais volontiers d'avoir recherché l'alliance de la libre Angleterre, si, avant de se jeter dans ses bras, il n'avait épuisé la série des avances dédaignées vis-à-vis de la Russie.

Au point de vue philosophique, et son système de paix absolue une fois admis, Louis-Philippe aurait pu, lui, dire avec vérité : « *Mon règne,*

c'est la paix.» Il a plus d'une fois répété : «N'est-ce pas une belle chose que d'avoir une armée capable de vaincre et de ne pas s'en servir?» Sans doute, et une plus belle chose encore eût été la suppression de l'armée elle-même. Mais, quoi qu'on fasse, il est impossible d'oublier quelles considérations d'égoïsme politique se mêlaient en lui à un sentiment supérieur d'humanité. Comme il est advenu au siècle passé de l'esprit de localité et de province, le patriotisme aussi tend à décroître; sous ce rapport, le roi devance son époque : pendant vingt ans exilé, parcourant l'Europe et l'Amérique, il est rentré plus cosmopolite, plus humain que patriote. Tel m'apparaît le souverain qui, confiant dans sa capacité personnelle, après avoir usé en quelques mois Lafayette, Laffitte et Dupont de l'Eure, avoir utilisé Casimir Périer jusqu'à la mort, subissait impatiemment le ministère présidé par le duc de Broglie, ayant pour collègues MM. Thiers et Guizot; puis, à mesure que la révolution armée était vaincue, l'ordre matériel affermi, à deux reprises se débarrassait du chef de ce cabinet, adversaire inflexible de sa prédominance dans le gouvernement; employait toutes les ressources d'un esprit inventif à introduire dans chaque ministère un germe dissolvant; stimulait les rivalités; après avoir relayé le 22 février avec M. Thiers, le 6 septembre avec MM. Guizot et Molé, compo-

sait enfin, le 15 avril 1837, une administration du comte Molé aux affaires étrangères, du comte de Montalivet à l'intérieur, serviteurs intelligents et dévoués de sa pensée politique.

XXIII

LA CHAMBRE DES PAIRS

Je n'énumérerai pas la liste trop longue des services que la pairie indépendante a rendus à la liberté sous la Restauration; j'ai déjà eu occasion dans mon étude sur le roi de signaler les plus importantes.

De tous ces faits, il serait permis de conclure que si l'hérédité n'eût pas existé en 1830, elle aurait dû être réclamée à cette époque, pour la pairie, comme la garantie essentielle de son pouvoir modérateur. Ce fut le contraire qui arriva : son déplorable effacement pendant les journées de Juillet, son mutisme et son inertie devant l'audacieuse violation de la Charte par les ordonnances avaient permis de révoquer en doute l'utilité de son rôle politique : la Chambre des députés, constituante sans mandat, expulse arbitraire-

ment tous les pairs, au nembre de quatre-vingt-quatre, nommés sous Charles X.

Comme cour de justice, la chambre des pairs avait condamné le maréchal Ney ; la France en avait gardé la mémoire. Un autre procès, celui des ministres de Charles X, augmenta, dans la capitale au moins, son impopularité ; cette fois la Cour des pairs mécontenta Paris par l'atténuation de la peine. Sous cette double impression de rigueur et de clémence, aux élections de 1831, beaucoup de mandats impératifs contre l'hérédité furent imposés aux nouveaux députés.

A ces dispositions généralement mauvaises à l'égard de la pairie, il faut joindre l'accord exceptionnel de deux ambitions rivales ne s'entendant que sur un seul point : la suppression de son indépendance. De la part des républicains, le désir d'annuler la puissance politique de la Chambre des Pairs afin de n'avoir plus à combattre que la royauté directement aux prises avec les représentants de la nation était fort naturel. De la part d'une royauté sincèrement constitutionnelle, ce même désir était insensé.

J'ai indiqué comment et sous quelle impression Louis-Philippe sur le trône fut l'adversaire de l'hérédité. Plusieurs preuves à l'appui de cette accusation se sont déjà fait jour, d'autres avec le temps ne manqueront pas de se produire. Qu'on relise tous les journaux ministériels de l'époque,

dans la presse officielle et semi-officielle on ne trouvera pas trace d'une pensée favorable à l'hérédité. Si, à la Chambre des Députés, M. Guizot et M. Thiers en prirent éloquemment et courageusement la défense, c'est, il faut le dire à leur honneur, que tous deux étaient constitutionnels aussi bien que royalistes ; comme Royer-Collard et Berryer, ils se rendaient compte des nécessités du gouvernement représentatif; en 1838, on les retrouve encore luttant, à la tête de la coalition, pour le maintien du gouvernement parlementaire. Mais les hommes, confidents et instruments de la volonté royale, ont tous parlé et voté pour la suppression de l'article 23 de la Charte.

On sait comment l'opposition, guidée par M. Barrot, après avoir voté cette suppression en haine du privilége, fut battue à son tour par une majorité de vingt-huit voix quand elle voulut faire passer un système d'élection combiné qui cherchait à assurer d'une autre manière l'indépendance politique de la pairie : de sorte que le pouvoir royal seul gagna, par ce vote, une dangereuse extension.

A la Chambre des pairs, qui devait consommer son suicide, les indications sont plus nettes.

C'est d'abord le duc Decazes, rapporteur, insérant, au nom de la commission, cette phrase significative : « La royauté seule pourrait croire gagner en pouvoir ce qu'elle perd en stabilité. »

Puis le marquis de Dreux-Brézé disant à ses collègues :

— Le pouvoir est ligué contre votre existence avec un fantôme d'opinion.

Le duc de Fitz-James, accompagnant sa démission de cette déclaration solennelle :

— La suppression de l'hérédité conduit à la république ou à un ministérialisme sans frein et sans contrôle..... Des mandats impératifs ont été imposés à beaucoup de députés par leurs électeurs, mais ces électeurs ont été trompés; il eût été imprudent de leur laisser voir que c'était le renversement du gouvernement représentatif que l'on avait en vue..... On condamne l'hérédité parce qu'elle est un privilége, mais en face de la souveraineté du peuple, qu'est-ce donc que le cens, sinon un privilége électoral?

Le comte Siméon, avec la lucidité de sa longue expérience, résumait le débat par ces paroles remarquables :

— De la question d'herédité dépend la réalité des trois pouvoirs, ou leur réduction à deux, avec l'ombre et l'insignifiance d'un troisième.

Enfin, le duc de Coigny, reprochant aux ministres leur indifférence et leur abandon, le mutisme de leurs journaux, les accusait d'avoir laissé enlever cette immense question avant toute discussion dans les colléges électoraux.

La réponse du ministre, M. de Montalivet, est curieuse à conserver :

— Nous n'avions, disait-il, que deux partis à prendre : ou faire de l'hérédité une question de cabinet, ou la livrer à l'opinion pure de toute intervention ministérielle. Dans le premier cas, c'était à l'avance la rendre impopulaire.

Ainsi un ministre, sorti de la majorité parlementaire, justifiait son abandon en disant que s'il n'avait pas défendu l'article 23 de la Charte, s'il n'avait pas fait de son maintien une question de cabinet, c'était par crainte de compromettre la question, en la faisant participer à son impopularité. Le contraire eût été plus exact. Mais la vérité, dégagée des ménagements du langage parlementaire, c'est que le roi était non pas indifférent, mais opposé à l'indépendance de la pairie.

Deux faits qui me sont personnels confirment cette opinion :

En 1838, je publie ma brochure : *De la Chambre des pairs dans le gouvernement représentatif*. En démontrant qu'une Chambre viagère, nommée par le roi, n'était plus qu'une annexe du pouvoir royal, je m'efforçais d'éveiller les sympathies du monde politique en faveur de l'hérédité, ou, comme pis-aller, de l'élection combinée. A mon agréable surprise, le *Journal des Débats* consacra un article important à l'éloge de ma publication. J'allai remercier son directeur : il

me témoigna une vive sympathie, et des relations amicales s'ensuivirent. Peu de temps après, Armand Bertin me disait en riant :

— Mylord, vous ne vous doutez guère que vous avez valu au journal une grosse semonce de Sa Majesté : on ne veut plus, en aucune façon, entendre parler de l'hérédité.

Le second fait est autrement grave et concluant. En 1839, je combattais, dans les rangs de la coalition, les empiétements de la prérogative royale sur le dernier pouvoir resté debout, la Chambre des députés.

Je voyais souvent M. Thiers, le futur chef du cabinet du 1er mars ; un jour que je cherchais à lui démontrer l'utilité constitutionnelle de rendre la vie à la Chambre des pairs, et le beau rôle du ministre qui se présenterait demandant d'une main la réforme électorale, et de l'autre l'hérédité de la pairie :

— Ah ! me dit-il, je le crois bien ! contre l'hérédité je donnerais le suffrage universel. Mais mon programme est déjà trop chargé pour que j'y inscrive encore une question aussi épineuse.

Et sur mon insistance :

— Eh bien, voyez M. Pasquier, dites-lui que je vous ai engagé à en causer avec lui.

Le lendemain matin j'étais chez notre président. Avec la chaleur de ma conviction je lui

exposai mon plan, m'autorisant du nom de M. Thiers.

— Je suis trop vieux, me répondit-il, il n'y a rien à faire. M. de Montalembert et vous, vous êtes jeunes, voyez, essayez, j'applaudirai à vos efforts.

Puis, enfin, impatienté :

— Vous voyez ces deux cartons, ils contiennent ma correspondance avec Casimir Périer en 1831 au sujet de l'hérédité : eh bien ! il n'en voulait pas, ou du moins *au-dessus de lui on n'en voulait pas.*

D'après cela, je ne mets pas en doute que les Mémoires du duc Pasquier, lors de leur publication, ne corroborent ma manière de voir sur la part que Louis-Philippe a prise, en 1831, à l'abolition de l'hérédité.

En insistant sur ce point capital, je n'ai, évidemment, d'autre intérêt que la recherche de la vérité historique. Mes regrets de l'hérédité étaient vifs alors parce qu'ils étaient mêlés d'espérances; ils seraient aujourd'hui sans objet. Profitant de la disposition générale des esprits à réclamer la sincérité du gouvernement représentatif, je travaillais de toutes mes forces à la résurrection d'un pouvoir, condition essentielle de ce gouvernement.

Quand il sera décidément mort, en 1848, je peindrai de souvenir ses principaux orateurs; je

présent de les indiquer : le chan-
.er préside et dirige les débats; les
.té, de Montalivet sont au pouvoir; par
.ère, son âge, sa position de président
.eil, qu'il a deux fois occupée, le duc de
.e, chef du parti doctrinaire, est le plus con-
.able des membres de l'opposition, M. Ville-
.in le plus brillant de ses orateurs ; puis M. Cousin, plus spécial et moins politique, le duc d'Harcourt, le comte de Pontécoulant, Pelet de la Lozère, Bignon, le duc de Bassano; la légitimité avait pour interprètes le marquis de Dreux-Brézé et le vicomte du Bouchage; sans être en dissentiment habituel avec le ministère, le comte Siméon, le baron Mounier faisaient autorité; enfin le comte de Montalembert, jeune, ardent, aussi libéral que pouvait l'être le chef du parti catholique, grandissait en éloquence et en réputation.

La Chambre abondait en spécialités.

[illegible]

[illegible] ses biens personnels à ceux [illegible] partage avec lui l'ini[illegible] président et se réserve [illegible] de mettre en accusation les ministres ; car à côté du roi inviolable sont les ministres responsables. Louis-Philippe ne pourra

créer un sous-préfet, ni destituer un garde champêtre, sans le contre-seing du ministre. Après ça, libre à lui de changer son ministère, de briser une majorité opposante par une dissolution ; mais si, après des élections successives, la majorité persiste, il sera constitutionnellement forcé de puiser ses agents responsables au sein de cette majorité ; là est le terme : *Le roi règne et ne gouverne pas*. La Chambre commet pourtant une inconséquence : elle, dont tout l'échafaudage électoral repose sur le privilége de la fortune, elle abolit le privilége de la pairie héréditaire, et laisse au roi la nomination des membres de cette assemblée.

Jusqu'en 1836, la Chambre des Députés a présenté le tableau d'une majorité compacte, unie par le danger, disciplinée par Casimir Périer, MM. Guizot et Thiers. Avec la dissolution du ministère du 11 octobre commencent ses hésitations ; elle se divise quand, au 22 février, M. Thiers compose une administration en dehors de l'élément doctrinaire ; quand, au 6 septembre M. Thiers, exclu à son tour, forme avec le centre gauche un parti dont il est le chef. Enfin, le ministère du 15 avril a été pris en laissant de côté MM. Thiers et Guizot, — les doctrinaires et le centre gauche, — dans la majorité qui accepte le gouvernement personnel.

Pendant un an l'orage gronde, les défections

se préparent au milieu des luttes intestines; des élections générales ont rendu les hostilités plus ardentes. Au printemps de 1838, à l'occasion des fonds secrets, un premier engagement a lieu. Avec sa parole spirituelle et incisive, le comte Jaubert ouvre le feu; mais M. Guizot ne peut se résoudre à attaquer franchement ceux qu'il a si longtemps défendus; dans son trouble il frappe à regret, et le plus souvent tire en l'air; témoin de sa faiblesse, M. Thiers garde le silence : la bataille est remise à la session prochaine.

Les diverses fractions dont se composent les deux armées sont :

Pour l'opposition,

La droite légitimiste, guidée par M. Berryer. Le duc de Fitz-James, grand seigneur libéral, ayant trop de talent pour connaître l'envie, avait donné l'exemple de la discipline. Sa mort fut une perte, et pour son parti, et pour celui qui en avait la direction. Des rivalités médiocres s'étaient fait jour : le marquis de La Rochejacquelein et le duc de Valmy supportaient impatiemment la supériorité d'un simple avocat, admise sans conteste par MM. de Larcy, de Surrian, de Laboulie, Dugabé, et une vingtaine d'autres.

La gauche républicaine, dont François Arago était l'illustration, et Garnier-Pagès aîné, secrétaire, de 1830 à 1834, de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, le membre le plus important.

Les premiers ministres de Louis-Philippe, JACQUES LAFFITTE et DUPONT DE L'EURE s'y étaient ralliés; AUDRY DE PUYRAVEAU, VOYER-D'ARGENSON, le maréchal CLAUZEL, ex-gouverneur de l'Algérie, et le général THIARS leur donnaient la main; elle venait d'acquérir deux précieux talents de tribune : MARTIN de Strasbourg et MICHEL de Bourges;

CORMENIN était l'écrivain du parti;

MAUGUIN et SALVERTE tenaient une position isolée entre les radicaux et les dynastiques.

LE CENTRE DROIT OU LES DOCTRINAIRES. L'homme le plus justement considéré de l'Assemblée, celui qui avait le plus fait pour l'établissement de libertés constitutionnelles, et dont les discours sur la presse et sur le jury n'ont laissé à ses successeurs que la ressource de le citer à propos, M. ROYER-COLLARD, attristé par la chute de la branche aînée, depuis l'abolition de l'hérédité de la pairie, gardait le silence du découragement.

Le parti marchait sous la bannière de M. Guizot; les plus considérables comme orateurs ou écrivains, sont :

MM. DE JAUBERT, dont j'ai déjà parlé;

DUCHATEL, de l'école du bon sens en politique, comme PONSARD en littérature, sans élévation, mais spécial sur beaucoup de questions;

DE RÉMUSAT, esprit généralisateur, libéral et

philosophique, fin et délicat, préférant trop la pensée à l'action;

DUVERGIER DE HAURANNE, courageux, consciencieux, développant les doctrines constitutionnelles, et allant jusqu'où la logique le mène;

DUMONT, caractère incertain, paresseux, mais d'une éloquence facile et persuasive;

HÉBERT, clair, sagace, énergique;

VITET et d'HAUBERSAERT, confidents de M. GUIZOT; PISCATORY, ex-officier de cavalerie, repartie vive et franc parler;

Le plus remuant sans contredit, M. JANVIER.

Sans principe bien défini, le CENTRE GAUCHE ressemblait aux terrains formés d'alluvions: des ministres en espérance, des ministres tombés en composaient les diverses couches. Les orateurs étaient nombreux :

MM. DUPIN aîné, procureur général à la Cour de cassation, quand il n'était pas président de la Chambre;

SAUZET, son compétiteur au fauteuil;

VIVIEN, conseiller d'État;

DUFAURE et BILLAULT, avocats;

PASSY et GOUIN, financiers;

THIERS, l'âme, le chef reconnu de tant d'ambitions indépendantes, et ses deux aides de camp dans les manœuvres de la tactique parlementaire : les comtes ROGER du Nord et MATHIEU DE LA REDORTE.

Le gros de l'armée, LA GAUCHE DYNASTIQUE, était commandé provisoirement par M. ODILON BARROT, ayant pour lieutenants MM. CHAMBOLLE et HAVIN ;

MM. NICOD, magistrat, dont la parole trop rare exerçait une juste influence ;

GLAIS-BIZOIN, le spirituel interrupteur ;

LHERBETTE, l'adversaire de la Liste civile, le dénonciateur des coupes sombres ;

Le marquis DE MORNAY, gendre du maréchal Soult, DE CHARAMAULE, ISAMBERT étaient les plus marquants.

Le CENTRE, gouvernemental, surpassait encore en nombre les diverses fractions de l'opposition ; pourtant la défection des doctrinaires et des membres du centre gauche avait diminué sa supériorité numérique et l'avait privé de ses organes les plus éloquents. Ses chefs actuels, les comtes MOLÉ et DE MONTALIVET, appartenaient à la Chambre des pairs.

Malgré une parole facile, MM. DE SALVANDY, MARTIN (du Nord) et LACAVE-LAPLAGNE étaient secondaires. CHARLES TESTE avait plus de talent que de considération. M. VIENNET était un ami violent et dangereux.

A l'exception de M. LIADIÈRES, les aides de camp du roi prenaient rarement la parole.

L'illustre philosophe JOUFFROY, dégoûté et mortellement malade, domait des conseils, souf-

flait des citations, suggérait des idées plus volontiers qu'il ne se mêlait aux luttes de la tribune.

Émile de Girardin était plus redoutable comme publiciste que comme orateur.

Un excellent homme, M. Cunin-Gridaine, prêtait ses salons et son nom à la réunion des conservateurs.

Seul, M. de Lamartine apportait à la majorité la puissance encore neuve de sa parole.

La grandeur de la question, la différence minime du nombre des votants des deux parts devaient passionner le débat. Convaincre et détacher une vingtaine d'esprits flottants, indécis, partagés, incapables par eux-mêmes et attendant la lumière, tel était le but, et tels sont en somme les plus beaux triomphes de l'art oratoire.

Parmi les chefs de l'opposition, quatre ont été ou sont encore la gloire de la tribune française, excellant par des moyens divers. Rien d'ailleurs de plus personnel, de moins imitable que l'éloquence. Un génie, quel qu'il soit, ne saurait faire école.

Grands orateurs et petits hommes d'État, MM. Guizot et Thiers n'ont entre eux aucun autre trait de ressemblance. D'abord journaliste, M. Thiers, député, a fait son apprentissage aux dépens de ses collègues ; mais il n'a pas tardé à passer maître. Sa parole est simple et familière, elle captive par un air de bonhomie et de camaraderie,

elle éclaire en amusant ; dépouillée de pédantisme, elle est une sorte d'enseignement mutuel ; il s'adresse au sens commun ; il n'y a pas de question si aride qu'il ne relève par des traits d'esprit ; il abuse des protestations de bonne foi et d'honnêteté, et pourtant, en politique, son côté faible est la moralité ; les mesures qu'il défend ou combat sont à ses yeux, politiques ou impolitiques, habiles ou maladroites ; justice, droit, devoir, s'il en parle, ne tiennent que le second rang. Dans les questions militaires et financières, il éblouit et s'éblouit lui-même par les masses d'hommes et de millions qu'il remue, faisant dire aux chiffres et aux statistiques ce qu'il veut. Je cherche souvent avec inquiétude ce qui peut être le plus funeste aux hommes, ou de pratiquer, comme M. Thiers, la religion du succès, ou d'étaler, comme M. Guizot, des principes supérieurs qu'on fait fléchir suivant les besoins de sa cause. M. Thiers, prolixe, intarissable, a l'art de se faire suivre de ses auditeurs jusqu'au bout de ses plus longues harangues ; pendant ces huit premières années, il ne leur sert sur chaque question que de la science toute fraîche à l'appui d'idées déjà vieilles ; il a adopté des autorités : Talleyrand, affaires étrangères ; Napoléon, guerre ; l'abbé Louis, finances, et il ne s'aperçoit pas que ces hommes de la Constituante, de l'Empire ou de la Restauration, nés un

demi-siècle plus tard, auraient pris l'état présent comme point de départ et progressé sur eux-mêmes : de là ses théories surannées. Sa personne est petite, sa voix perçante arrive aux oreilles les plus endurcies, son geste est vif et provoquant; sa personnalité est énorme ; il ne dit pas *la* politique de conservation ou de liberté, de paix ou de guerre, mais *ma* politique ; il ne dit pas *la* France, mais *mon* pays. Non-seulement il est toujours convaincu que la raison est de son côté, l'outrecuidance de sa conviction est encore un de ses moyens de persuasion : « Mon argument est irréfutable..... Je mets au défi..... Il n'y a que des insensés..... Il est absurde de contester.....» sont les habitudes un peu provençales de sa dialectique ; ses auditeurs convertis se trouvent de l'esprit, du bon sens, savent la question, possèdent la vérité, répètent ses épigrammes et prennent leur part de son triomphe. Enfin, souvent ingrat envers la Révolution et la liberté, dès qu'il les défend il s'ennoblit, grandit, et son enthousiasme éphémère parcourt l'assemblée.

La tête de M. Guizot dépasse de bien peu celle de M. Thiers, mais il y a tant de dignité dans son maintien, de majesté dans son geste, de domination dans son regard, que personne, je crois, ne s'est aperçu qu'il fût petit; son organe est beau. L'histoire et la philosophie sont

de son domaine; il élève la discussion, la généralise, monte avec la métaphysique jusque par delà les nuages; l'auditoire, flatté de se voir transporter à de telles hauteurs, admire de confiance, applaudit sans comprendre. Les mots : *ordre*, *paix*, *stabilité*, sont les points de repère de ses discours ; délicieux reposoirs pour les membres *satisfaits* de la majorité, étoiles fixes du ciel doctrinaire. S'il veut empêcher une réforme, arrêter un élan généreux, obtenir une loi contre la liberté, il descend des sphères sereines, assombrit l'horizon, déchaîne les tempêtes, fait appel à la cupidité, à la peur, et, par l'autorité de son langage, apprend à ceux qui sont atteints de ces passions basses à ne plus en rougir; il impose plus qu'il ne persuade. Longtemps exercée dans les cours de la Sorbonne, sa parole est pure et sévère ; en dehors de l'instruction publique, il est étranger aux questions spéciales, et n'a jamais abordé les discussions de chiffres. M. Guizot a toute sa valeur comme orateur du pouvoir; dans l'opposition, il est inférieur à M. Thiers.

Pour éviter le danger du panégyrique, je suis en quête de reproches à adresser à BERRYER orateur. Son improvisation est souvent incorrecte, mais comment égaler l'ampleur de sa phrase, la mâle expression de sa pensée, l'ordre habile de son argumentation, les belles proportions de son discours, le tact, la mesure, qui au

milieu des orages les plus violents, dans les plus véhémentes apostrophes, lui fait atteindre le but sans le dépasser jamais ? Les principes du défenseur du droit divin sont antipathiques à l'assemblée, mais le son de sa voix, son geste, son regard le mettent d'abord en communion avec elle; il lui expose les questions de chiffres les plus ardues, et elle en saisit les moindres détails; dans les discussions où l'honneur, le patriotisme sont engagés, elle s'élève ou s'indigne avec lui. L'ironie de Berryer est poignante ; ennemi de l'alliance anglaise, il prononce ce seul mot — L'ANGLAIS — de manière à réveiller tous les souvenirs de Poitiers, d'Azincourt et de Waterloo ; il descend de la tribune, et un député dévoué à Louis-Philippe, le général Jacqueminot, l'embrasse en pleurant. Tant que dure le retentissement de sa parole, les organisations nerveuses, les hommes chez lesquels le cœur l'emporte sur la raison lui appartiennent de plein droit : il les force à adorer ce qu'ils détestent, à mépriser ce qu'ils adorent. Le lendemain, il est vrai, s'effacent ces prodigieuses métamorphoses ; il ne faut pas espérer que l'art de la parole aille jamais plus loin.

GARNIER-PAGÈS. Le passé est vaincu, on s'en éloigne sans le craindre ; au contraire l'avenir est menaçant : là est le secret de la tolérance de la majorité à l'égard des légitimistes, quand

elle s'irrite au moindre mot d'une profession de foi républicaine. Garnier-Pagès a été nommé député en 1831, par le département de l'Isère, à une immense majorité; malgré ses préventions contre le secrétaire de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, la Chambre dut l'admettre; seul, Casimir Périer, se levant à la contre-épreuve, protesta contre cette admission.

La position de l'orateur radical est dangereuse entre toutes : une délicatesse infinie, une prudence consommée, alliées à la jeunesse, aux ardeurs des convictions généreuses, la souplesse et la droiture, la modestie et le talent lui sont nécessaires pour se faire écouter...

En 1834, il proteste avec énergie contre la loi qui interdit les associations.

— La société *Aide-toi* vous paraît nuisible depuis que vous vous en êtes servis et que vous en avez profité, depuis que par elle vous êtes devenus ministres.

Et prédisant l'avenir :

— Sachez-le, dès qu'on ne pourra plus s'associer légalement, on conspirera.

En finances, en industrie, en commerce, il indique déjà une capacité supérieure.

En 1838, la question agrandie du gouvernement royal ou du gouvernement parlementaire permet aux opinions extrêmes de s'associer à la *coalition;* sans rien céder de ses principes, il ré-

clame le gouvernement par les élus du pays légal, pas décisif vers le gouvernement de la nation par elle-même : il combat sans illusion et sans ambition, mais avec une activité infatigable.

Les sessions suivantes révéleront toutes ses qualités d'orateur; la mort seule arrêtera ses progrès.

A côté de ces quatre orateurs, LAMARTINE, chef sans soldats, commence à déployer ses ailes; il plane suspendu entre de vagues instincts de réforme sociale, le goût de l'ordre, l'amour de la liberté, l'esprit de conservation, le respect des ruines : le centre, décapité par la volte-face de MM. Thiers et Guizot, sera son armée.

Après ceux que je viens de citer, tous les autres, quels que soient leur importance et le nombre de leurs adhérents, même M. ODILON BARROT, ne sont que de second ordre. Un vieux carliste, ennemi acharné de notre révolution, disait de lui : « C'est Jocrisse chef de brigands. » Doublement injuste : M. Odilon Barrot n'est pas si niais, et nous, membres de la gauche, méritions bien plutôt d'être appelés le parti des bonnes intentions.

A la tribune, sa voix, éclatante au début de chaque période, terminait la phrase en basses profondes inaccessibles à la moyenne des auditeurs, d'autant plus émouvante qu'elle semblait se perdre dans les replis de sa conscience. Il avait

la parole honnête et convaincue, solennelle et emphatique de M. Marty dans *le Bourreau d'Amsterdam;* comme M. Moëssard (1), il était le prix de vertu de l'opposition jusqu'au jour où, reniant son passé, ministre de Napoléon, complice de l'expédition romaine...

Mais je me console en songeant que mes Mémoires n'allant pas au-delà de la révolution de Février, je n'aurai pas à noter la plus inexcusable de ses faiblesses.

Il ne savait rien en finances, rien en économie sociale, peu de chose en administration intérieure, moins encore en politique étrangère; mais il était le porte-voix de l'indignation publique : il excellait dans les incorruptibles, flétrissait d'un fer chaud les courtisans, la vénalité et l'agiotage. Malheureusement la fermeté manquait à l'avocat des nobles sentiments, et bientôt nous le verrons céder en fait la direction de ses gros bataillons à M. Thiers, le tacticien habile et résolu du centre gauche.

(1) Artiste estimable de la Porte Saint-Martin, qui obtint le prix Montyon décerné par l'Académie française.

XXV

LA BOURGEOISIE

LA BOURGEOISIE avait supplanté au pouvoir la minorité *ultrà*-royaliste et *ultrà*-catholique, qui l'exerçait sous Charles X, et s'était isolée des masses en conférant tous les droits politiques à la richesse. La plupart des intelligences cultivées sortaient de son sein, et néanmoins elle avait si peu le goût de l'intelligence que, pendant dix-huit ans, elle se refusa à l'adjonction des capacités. Elle voulait le gouvernement de ses députés, l'instruction pour elle, la liberté pour elle, la religion pour les autres. Une aristocratie financière et industrielle fait les emprunts, maintient les droits prohibitifs et protecteurs, et n'a construit jusqu'en 1838 que des chemins de fer de luxe comme ceux de Saint-Germain, Versailles rive droite, Versailles rive gauche; résultat ruineux de la rivalité des Rothschild et des Fould, qui de-

vaient ajourner en France l'esprit d'association.

La GARDE NATIONALE, expression la plus large de la classe moyenne, a combattu l'émeute avec un courage qui va parfois jusqu'à la fureur; elle a l'amour de l'ordre et de la paix, et pourtant elle souffre dans sa fierté de l'attitude du roi à l'égard des puissances étrangères; elle est en majorité de l'opposition dynastique, et verrait volontiers s'abaisser jusqu'à elle le cens électoral.

XXVI

LE PEUPLE

Le peuple. Trop peu éclairé pour discerner dans Napoléon le vrai coupable, le peuple de Paris avait sur le cœur les deux invasions, suivies chaque fois de la rentrée des Bourbons. Un roi *cul-de-jatte* (1) et un *roi jésuite* (2) ne lui avaient inspiré ni sympathie ni respect ; il connaissait les noms de Lafayette, de Manuel, du général Foy, de Benjamin Constant et chantait Béranger ; mais, étranger aux droits politiques, il n'attaquait ni ne conspirait. En 1830, pendant deux jours, les efforts de la bourgeoisie furent vains pour lui faire comprendre la portée des ordonnances et la violation de la Charte : la fermeture des ateliers, l'appel des ouvriers typographes, l'exemple de quelques gardes nationaux et de la jeunesse des

(1) et (2) Sobriquets populaires.

écoles l'entraînèrent, et la vue du drapeau tricolore le souleva. Mais il renonça vite au cri de : *Vive la Charte!* pour ceux de : *A bas les Bourbons! A bas les Suisses! A bas les calotins!*

Après la victoire, on l'appela : héroïque! admirable! magnanime! On honora ses morts, on soigna ses blessés, on souscrivit pour ses orphelins et ses veuves; quelques-uns même reçurent la décoration de Juillet, présent funeste dont le port devenait bientôt un motif d'arrestation, ou tout au moins de surveillance de la police. Parmi les cris du combat je n'ai pas cité celui de : *Vive la République!* parce qu'à cette époque c'était surtout dans la bourgeoisie et parmi les lettrés que se trouvaient les républicains. En dehors de ces souscriptions et de ces honneurs, aucun droit politique direct ou indirect ne fut reconnu au peuple; aucune préparation à l'exercice d'un droit, aucune espérance ne lui fut donnée; dans l'ordre matériel, comme toujours au lendemain des révolutions, les octrois, les impôts de consommation, privatifs pour le pauvre, furent momentanément supprimés, puis quand la ville eut réparé doucement le désordre de sa toilette, que chacun se fut casé, on les rétablit : tout fut oublié.

Les efforts de l'assistance publique sous le nouveau règne ont été louables, mais quand leur résultat aurait été double ou triple, quand les dons, cessant d'être volontaires, auraient revêtu

la forme de l'impôt, et se seraient élevés au chiffre énorme de la taxe des pauvres en Angleterre, et en admettant que la distribution en eût été faite avec intelligence et impartialité, sans distinction d'opinion ni de croyance, il n'y aurait eu encore là qu'un palliatif onéreux et insuffisant; car la masse saine du peuple ne peut être satisfaite que par le travail. Des caisses d'épargne furent fondées et leur nombre s'accrut rapidement; mais cette institution, excellente pour la petite bourgeoisie et la domesticité qui n'a pas à pourvoir à ses premiers besoins, ou même pour l'ouvrier célibataire, devait sembler une amère dérision aux familles de prolétaires traversant la vie entre la misère et la pauvreté.

L'instruction primaire avait été une des promesses de juillet. Gratuite comme la lumière, obligatoire comme l'impôt du sang, elle aurait élevé l'intelligence du peuple et sa moralité, elle aurait préparé de loin son admission aux droits politiques, et l'eût incorporé à la bourgeoisie. En 1833, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, a eu l'honneur de faire presque doubler par les Chambres le chiffre de 1,900,000 francs, consacrés à l'instruction; que M. Guizot ait élaboré seul le projet, ou l'ait rédigé sur des notes rapportées par M. Cousin de sa mission en Allemagne, cela n'enlève rien au mérite du ministre; mais il est triste de penser qu'il a fallu son talent

et son autorité pour faire accepter des Chambres une allocation de trois millions sur la répartition du budget, quand cinquante millions auraient été nécessaires pour conférer les connaissances premières à tous les Français. Nul fait peut-être ne montre plus clairement l'insouciance maladroite de la bourgeoisie à l'égard « de la vile multitude (1), » et sa répugnance à se l'assimiler.

Je n'entends nullement rendre le gouvernement responsable des conséquences inévitables de toute révolution.

Le faubourg Saint-Germain, privé de son roi légitime, suspendait ses dépenses; les industries de luxe chômèrent; les troubles politiques inquiétaient le commerce, effrayaient les capitalistes; on vendait peu; on cessait de fabriquer; le peuple souffrit et devint mécontent. L'ouvrier, condamné à l'oisiveté, assistait à l'émeute, s'y mêlait quelquefois. A côté des besoins, les sentiments; ces hommes à l'intelligence inculte, engourdie par l'excès des travaux journaliers ou par les dures privations du chômage, incapables de défendre leurs intérêts, sont sensibles à la gloire, à la grandeur du nom français, oublient leurs maux pour épouser la cause d'une nation opprimée : la paix achetée par l'abandon de la Pologne les avait indignés. Ses colères, qui avaient éclaté à l'oc-

(1) Expression de M. Thiers.

casion de la prise de Varsovie, jointes au souvenir encore chaud de la victoire de Juillet, au dénûment, au mépris de la vie, à l'attrait du danger avaient poussé en juin 1832 plus d'un enfant de Paris à s'unir aux insurgés républicains : il y en eut moins en 1834.

Les *Paroles d'un croyant,* lues par tous ceux qui savaient lire, avidement écoutées par les autres, avaient fécondé le germe démocratique. La masse tendait à se séparer de la bourgeoisie, mais n'était encore ni républicaine ni socialiste : ce sont les membres de la *Société des Droits de l'Homme* qui, les premiers propagèrent les doctrines communistes dans la classe ouvrière, et principalement comme moyen de recrutement; il y avait d'ailleurs analogie entre des Jacobins autoritaires et des communistes autoritaires.

Après la loi de 1834 contre les associations, il arriva ce que Garnier-Pagès avait prévu, elles se transformèrent en sociétés secrètes et en foyers permanents de conspiration. Les révolutionnaires les plus ardents de la *Société des Droits de l'Homme* créèrent la *Société des Familles:* en 1836, le nombre des initiés s'élevait à 1,200; un complot avorté amena l'arrestation des principaux chefs; une nouvelle organisation eut lieu sous le nom de *Société des Saisons,* qui ne comptait pas plus d'un millier d'adhérents. Par là, il est facile de voir

combien était restreint le nombre des soldats réguliers de l'émeute.

Deux hommes remarquables par leur vertu et leur dévouement à l'enseignement du peuple, Buonarrotti, ancien *carbonaro*, babouviste, et Charles-Antoine Teste avaient groupé autour d'eux des jeunes gens pauvres, laborieux, et quelques ouvriers ; avec des nuances, le *communisme*, c'est-à-dire le sacrifice de la liberté à l'égalité était le fond de leurs doctrines, seul il avait prise sur le peuple ; car le *saint-simonisme*, né sous la Restauration et qui avait eu son éclosion en 1830, avait passé sans exercer sur lui presque aucune action ; le *Positivisme* était trop scientifique, le *Fouriérisme*, quoiqu'il parlât à l'imagination avec sa théorie passionnelle et ses déductions féeriques, n'y avait pas trouvé d'accès ; jusqu'en 1838, on ne pourrait pas citer dix ouvriers phalanstériens.

Plus tard, j'aurai à constater une expansion graduelle des idées de réforme sociale et la naissance d'un certain nombre de feuilles populaires. Je résume ainsi la situation du peuple en 1838 : il ne comptait pas à Paris et à Lyon plus de huit à dix mille républicains, plus de trois à quatre mille socialistes, à peu près tous communistes ; mais, quoique moins misérable qu'en 1831, il était mécontent.

Tenu à l'écart du pays légal, il s'habituait à ne

rien attendre, à ne rien espérer de son roi ni de son gouvernement.

La scission devenait chaque jour plus profonde.

XXVII

LE CLERGÉ

De 1815 jusqu'à l'assassinat du duc de Berry, l'action du CLERGÉ avait été restreinte ou souterraine ; Louis XVIII le craignait plus qu'il ne l'aimait. Cependant l'entrée aux affaires de MM. de Villèle et de Corbières avait accru son influence ; les jésuites multipliaient leurs écoles, les missionnaires entraient en campagne ; de Maistre, de Bonald, de LaMennais avaient fondé et achevé l'édifice de la *philosophie catholique ultramontaine*. En 1825, le clergé était monté sur le trône avec Charles X ; par ses affiliations laïques, la Congrégation enveloppait les hautes classes comme dans un réseau ; mais la bourgeoisie, en grande partie, le peuple entier, lui étaient hostiles. Pour vaincre cette opposition, le clergé en majorité se montrait intolérant, provocant, persécuteur, soutien zélé de l'arbitraire, mauvais conseiller de son

roi. Comme saint Paul par la foudre sur la route de Damas, il fut soudainement éclairé par la révolution : de petit et intrigant qu'il était sous Charles X, il se fit grand pour se mettre au niveau du peuple qu'il voulait conquérir.

Ses fautes, son immixtion à la politique lui avait fait perdre un terrain immense; alors, et durant plusieurs années, son impopularité était telle que dans nos rues un vêtement ecclésiastique exposait à l'insulte : les scènes de destruction de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché donnent la mesure des haines que le clergé avait soulevées. Il voulut être modeste, désintéressé, mais indépendant : les abbés de La Mennais, Gerbet, Lacordaire et leur allié le comte de Montalembert ont eu la gloire de réclamer les premiers la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Église et de l'État; ils professaient les principes d'une démocratie universelle : à l'égard du Gouvernement, leurs efforts furent vains; ultramontains, ils furent condamnés, même par le Pape, leur chef spirituel. Néanmoins, l'opinion leur sut gré de leur généreuse tentative, et, chose bizarre, la publication des *Paroles d'un croyant*, qui signalait la rupture de La Mennais avec le clergé, et déversait les plus terribles accusations sur le pape souverain temporel, contribua à diminuer cette aversion dont le prêtre était l'objet.

Même depuis qu'ils avaient perdu dans M. de

La Mennais, l'homme qui les remorquait à la suite de sa popularité, les membres du clergé saisissaient avec un habile empressement toutes les occasions où leurs consciences de catholiques leur permettaient, comme à propos de la Pologne et de l'Irlande, de soutenir la cause de l'indépendance. S'ils attaquaient l'enseignement laïque de l'État, c'était au nom de la liberté d'enseignement : leur jeune chef, le comte de Montalembert, malgré sa soumission à l'Encyclique qui l'avait forcé à renier la plus forte part de ses doctrines, continuait à se croire libéral.

Une grande ligne de démarcation divisait le clergé en deux classes : *les Ultramontains et les Gallicans*. Tous reconnaissaient la suprématie spirituelle du pape et des conciles, mais les ultramontains voulaient le gouvernement de l'Église, la nomination aux dignités ecclésiastiques dépendant uniquement du saint-siége ; les anciens rédacteurs de l'*Avenir*, les jésuites, les moines, toute la partie militante et envahissante, était ultramontaine. Par un étrange abus du mot liberté, les gallicans se disaient défenseurs des *libertés gallicanes*, parce qu'ils préféraient à l'autorité du pape l'asservissement au pouvoir politique. Pour ne pas remonter plus haut, Louis XIV et Napoléon ont été les représentants absolus de ces *libertés ;* Bossuet les a subies, le comte Portalis les a formulées dans le Concordat ; MM. Dupin,

Thiers, et successivement presque tous les archevêques étaient gallicans.

J'ai voulu faire précéder d'un état de situation de la France en 1838 la continuation de ces Mémoires. Ce travail, je l'avais fait alors pour mon compte, et sur beaucoup de points, il différait du tableau que je viens de tracer. Je tendais alors de tous mes efforts vers la réalisation du gouvernement constitutionnel, dont les conditions me semblaient être : un roi régnant et ne gouvernant pas; une Chambre des Pairs indépendante par l'hérédité ou par l'élection; une Chambre des Députés rendue plus libérale par une large reforme électorale; des ministres désignés au choix du roi par la majorité parlementaire et sérieusement responsables; l'abrogation des lois de septembre.

Mes idées politiques n'allaient pas plus loin.

J'ai dit le succès que m'avait valu à la fin de la session, auprès des membres des deux Chambres, mon discours sur la conversion des rentes; la presse en général m'avait également bien traité, et le nouveau directeur du *Messager*, le comte Walewski, comme moi membre du Jockey-Club, ayant publié un article élogieux dans son journal, j'allai lui faire mes remercîments : de ce jour ont daté mes relations plus intimes avec lui.

XXVIII

LA COMTE WALEWSKI. — MA COOPÉRATION AU *MESSAGER*. — MA CONNAISSANCE AVEC ALPHONSE KARR. — PROCÈS GISQUET. — LE SALON DE M. THIERS. — MA PRÉSENTATION CHEZ M. ODILON BARROT. — LES CONQUÊTES DE M. THIERS.

Quel était le comte Waleswski? Né le 4 mai 1810, au château de Walewice, en Pologne, de la belle comtesse de Walewska, remariée depuis au général comte Ornano (1), un des lieutenants du grand capitaine et parent des Bonaparte, Alexandre Walewski Colonna perdit sa mère de bonne heure, et fit ses études à Genève. Comme beaucoup de ses compatriotes, il parlait avec facilité plusieurs langues, et quand, bien jeune encore, il se rendit pour la première fois en Angleterre, sa naissance presque illustre, sa figure et sa fortune lui valurent un accueil exceptionnel

(1) Nommé maréchal de France après le coup d'État.

du monde aristocratique. A l'âge où d'autres quittent à peine les bancs du collége, il fut un héros de la mode et lié avec lord Palmerston, alors dans tout l'éclat de sa réputation. Il épousa une fille de lady Sandwich, qui mourut après un an de mariage.

Dès le commencement de l'insurrection polonaise, il prend activement part à la défense de sa patrie, combat à la bataille de Grochow, et, à cause de ses relations, il est choisi avec MM. Zamoyski et Wielopolski pour aller à Paris et à Londres tenter de concilier à son pays l'appui de ces gouvernements: mais, quoique lord Palmerston fût à cette époque ministre du *Foreign office*, ses efforts furent vains ; il ne put surmonter ni la froideur de la France : ni l'indifférence de l'Angleterre. Varsovie prise, la ruine de la Pologne consommée, le comte Walewski entre au service de France, capitaine dans la légion étrangère, le 10 août 1833, en septembre, il passe aux chasseurs d'Afrique. Après s'être acquitté d'une mission confidentielle auprès d'Abd-el-Kader, avoir rempli les fonctions de chef de bureau arabe, il est naturalisé Français, sert, en 1835, dans le 4e hussards. En 1838, ayant acheté la propriété d'un journal du soir, *le Messager*, il donne sa démission.

L'habitude du monde, la distinction, la douceur et la réserve des formes, une mollesse qui

n'est pas sans grâce, ordinaire aux natures destinées à l'embonpoint, la générosité, une ambition vague, la curiosité de s'essayer dans des carrières diverses, le goût des plaisirs élégants sont les principaux traits de ce caractère bienveillant en dépit de ses précoces succès.

J'ai dit comment il avait accueilli mes remerciements; il ajouta que si je croyais lui devoir quelque chose, je pouvais m'acquitter en lui donnant mon avis sur une affaire grave. Depuis qu'il était en possession du *Messager*, un M. Foucaud, mû par un sentiment de vengeance contre l'ancien préfet de police Gisquet, lui avait apporté des preuves irrécusables de la mauvaise administration de ce magistrat au profit de ses passions personnelles. Devait-il s'en servir et les publier? Ma réponse fut que contre Gisquet fonctionnaire, je n'hésiterais pas pour l'affirmative, mais qu'il avait été destitué; que, député, il s'était joint à la gauche; que, préfet de police pendant six ans, il savait bien des choses; que, par suite, il pouvait être une force pour l'opposition; qu'enfin, la France était le pays des apparences et de l'oubli : par ces motifs, je conseillai le silence.

« — Mais le journal a déjà annoncé hier, sur son compte, d'importantes révélations.

« — En ce cas, il faut tirer le meilleur parti de la chose faite. »

Je me mis à l'œuvre, et j'écrivis un article qui.

en traçant le devoir des publicistes à l'égard des fonctionnaires, élevait et grandissait le rôle du *Messager*. Telle fut au moins l'impression de Walewski et de plusieurs journaux qui reproduisirent l'article le lendemain. Ce léger service accrut près de lui mon influence au point qu'il m'offrit de partager la direction du journal.

« — La proposition est séduisante, mais j'y vois deux objections : je ne pourrais acheter la moitié de votre propriété, et j'ignore si en politique nous sommes d'accord sur les principes et le but que nous poursuivons. »

Le comte Waleswski leva de suite le premier obstacle : il entendait garder seul les charges de sa propriété. Après quelques conversations sur les plus importantes questions du moment, nous parvînmes à nous entendre également sur le second point.

Il fut convenu que notre opposition serait constitutionnelle, notre but le gouvernement parlementaire, notre moyen la coalition, notre place entre le *Constitutionnel* et le *Siècle*; que nous marcherions à côté de M. Thiers, mais non derrière lui; qu'une discussion préalable aurait lieu, entre nous, des sujets nouveaux à mesure qu'ils se présenteraient.

Quant aux considérations personnelles, rien de plus honorable et de moins mystérieux : Walewski, déjà naturalisé Français après sa campagne

d'Afrique, ambitionnait les lettres de grande naturalisation qui lui donneraient le droit de représenter sa patrie d'adoption comme député ou pair; et j'ai à peine besoin d'indiquer l'avantage pour moi de soutenir à l'avenir à la tribune les questions telles que nous les aurions posées dans le journal, et surtout d'avoir un journal soutenant les questions telles que je les aurais posées à la tribune. Cet appui de la presse me tirait à la Chambre de mon isolement; je parlais au dehors, et, même dans l'enceinte législative, mes paroles acquéraient la valeur du journal et de la nuance que je représentais. Enfin, en me réservant le compte-rendu des séances de la Chambre des pairs, je poursuivais ma tâche de donner de la vitalité, et peut-être de l'indépendance au pouvoir dont je faisais partie. J'avais, en outre, le droit de rédaction quand bon me conviendrait. Ma collaboration était gratuite.

Tous ces arrangements conclus, Walewski me fit connaître la rédaction du journal.

En premier lieu, Boilay, intelligent, fin, lettré, prompt à découvrir les meilleurs arguments à l'appui de la thèse indiquée; talent souple, habile à s'assimiler les idées et même le style d'un directeur au point que, plus tard, M. Thiers disait en riant ne plus pouvoir distinguer ses propres articles de ceux qu'il lui inspirait.

Charles Rabou, honnête et ingénieux, tour à

tour publiciste et romancier, grand amateur d'ancienne musique et de contre-point.

Achille Brindeau, un de nos amis, habitué de la *Charte de* 1830, avait été recommandé par Nestor Roqueplan au comte Walewski comme gérant.

Enfin, le capitaine Tanski, officier polonais, l'homme des nouvelles et des correspondances étrangères.

Au rez-de-chaussée, deux écrivains fournissaient le roman et le feuilleton des théâtres : l'un, joli compagnon, brillant, susceptible, redoutable adversaire, frappant fort et juste, maniait avec art l'épée, non la plume ; le premier à l'escrime, le baron de Bazancourt vivait comme littérateur dans une banale obscurité ; l'autre, M. Édouard Thierry, le regard discret, les cheveux plats et gras, l'air doux et subalterne, alignait des phrases correctes et étudiées aussi dépourvues de l'éclat de la forme que de l'originalité de la pensée. Au bout de quelque temps, dans mon zèle pour le succès de la feuille à laquelle il m'avait associé, je proposai inutilement à Walewski de chercher à les remplacer par Alphonse Karr et Nestor Roqueplan.

Personne d'ailleurs n'avait moins que le directeur du *Messager* la vocation du journalisme ; ses qualités lui nuisaient : il regrettait la vivacité des attaques, il avait remords de blesser, et retranchant avec soin les paroles dures et acerbes, les

traits satiriques, il ne servait aux lecteurs qu'une polémique inoffensive, sans autre assaisonnement que la froide raison. Le bon-goût, la quantité de ses relations mondaines le gênaient dans sa marche ; il lui eût été trop pénible de rencontrer le soir les personnages dont il aurait grossi les fautes et les ridicules. Je me souviens de sa répugnance à accepter pour nous le mot de coalition qui, disait-il, ne se prenait qu'en mauvaise part.

A Paris, j'assistais souvent le matin chez Walewski à la préparation quotidienne du journal. La session terminée, je lui adressai d'Augerville une série d'articles sur la réforme électorale. J'avais lu le livre de Girardin : *De l'Instruction publique*, et frappé de la disproportion entre les crédits alloués et les fonds nécessaires à l'enseignement primaire, trouvant une connexion immédiate entre une large réforme électorale et la généralisation des connaissances, j'avais donné pour titre à mon travail : *De la réforme électorale par l'instruction primaire*. Il était d'ailleurs peu remarquable par la forme, mais l'association des idées était juste.

Le 19 août, une causerie d'Alphonse Karr dans la *Presse*, commençait ainsi :

« Quelques écrivains moroses vont se plaignant que la gaieté française est morte, que le Français ne sait plus *aimer*, *boire et se battre*, et que ce vieux vert-galant ne chante plus ni le *vin*, ni

l'*amour*, ni les *belles*, ni rien autre chose. Nous ne savons cependant rien de si gai que les gueuletons politiques qui se commettent dans les départements, avec circonstances aggravantes de toasts et d'improvisations.....

« La politique bachique me remet en mémoire un des plus splendides gueuletons de la Restauration. Il s'agissait de faire nommer un candidat libéral dans un arrondissement situé sur les confins de la Normandie ; les amis du candidat et le candidat lui-même allaient visiter les fermiers et sympathiser avec eux. »

Puis il racontait avec sa spirituelle ironie les details du festin terminé par la chanson séditieuse, répétée en chœur avec accompagnement de couteaux sur les verres, et il en citait les couplets les plus saillants.

I

Le général Vandamme
Ayant perdu sa femme,
Dit : c'est bien malheureux
De les pleurer tous deux.

CHŒUR.

Tirelonlaine, tirelonla.

II

Le général Kléber
A la porte d'Enfer, etc.

Au dernier, l'on faisait retirer les domestiques :

La garde nationale
Et la garde royale
Et la gendarmerie
La troupe de ligne aussi.. Tirelonlaine.

L'envie me prit de lui répondre en adoptant le personnage d'un *Prudhomme* politique, et je signai ma lettre : *Un électeur des* 221.

Ma plaisanterie réussit au point que, la semaine suivante, Alphonse Karr se moquait en ces termes de son correspondant :

« Notre dernier article nous a attiré une lettre pleine de reproches amers ; entre ces reproches il en est que nous reconnaissons fondés et d'autres contre lesquels nous nous permettons de réclamer.....

« Nous allons transcrire plusieurs passages de cette lettre signée : *Un électeur des* 221.

Dimanche, 20 août 1838.

« C'est avec un sentiment bien pénible que j'ai « vu, dans votre feuilleton de la *Presse* de ce « jour, tous les efforts de votre esprit employés « à ridiculiser les généreuses *menées* des élec- « teurs libéraux de la Restauration..... à livrer « au sarcasme le double sacerdoce de l'avocat et « du député. »

« Notre correspondant ne songe pas qu'avouer des *menées* c'est admettre la condamnation des démarches que l'on appelle ainsi soi-même. Je ne répondrai que par ces mots : la scène que j'ai retracée a eu lieu, et elle a eu lieu précisément comme je l'ai dit ; ce n'est pas ma faute si elle est comique. Le *Tartufe* n'attaquait pas la religion, mais les faux dévots ; les plaisanteries contre les élections grotesques et les gueuletons politiques n'attaquent que les gueuletons politiques et les élections grotesques.

« C'est ce que je répondrai encore à l'électeur des 221. — Quand il me reproche de traiter peu convenablement les souvenirs de l'Empire : personne de notre temps ne se défend d'une grande et sincère admiration pour Napoléon et pour les compagnons de sa gloire ; personne n'y est étranger et ne peut compter ses parents sans retrouver quelque soldat de l'Empire. C'est une raison de plus pour s'élever contre l'abus et le trafic qui se font des choses glorieuses. C'est une raison de plus pour traiter d'indigne bouffonnerie la tentative du jeune homme qui, à Strasbourg, se déguise en empereur comme M. Edmond du Cirque-Olympique, et croit faire des révolutions.....

« Si, comme moi, monsieur (continue l'électeur « des 221), vous aviez passé votre vie en pro-

« vince — MERCI! — vous sauriez qu'on n'a fait, « en préludant par des repas à des opérations « plus sérieuses, que se soumettre à l'usage enra- « ciné et constamment suivi lorsqu'il s'agit de « traiter d'affaires commerciales. — Sans doute « avec des *palais usés, des estomacs affaiblis* et « surexcités comme ceux des viveurs parisiens, « cette méthode pourrait avoir quelques inconvé- « nients; mais chez nous autres provinciaux, *race* « *robuste* et INTELLIGENTE, les fumées du vin « ne peuvent troubler la cervelle ou dominer la lu- « cidité de l'esprit. »

« Je ne suis pas Parisien, monsieur, répondons-nous à l'électeur, je ne suis pas Français; sans cela je trouverais fort mauvais le brevet de phthisie et d'imbécillité que vous donnez à une grande ville et à une capitale. — Du reste, j'admets facilement, monsieur, que vous tenez plus de vin que moi, et je ne conteste pas votre capacité; je ne vous connais pas, monsieur, et je dois m'en rapporter à vous sur vous-même, ô homme robuste et intelligent!

« Ensuite (ajoute toujours notre robuste électeur), je vous demanderai pourquoi *vous vous êtes permis* de changer le refrain. *Par quelle perfidie* avez-vous substitué au refrain si populaire de *Larifla flafla, larifla*, la répétition de *Tirelonlaine, tirelonla*, terminaison de *la Régence*, accompa-

gnement *ordurier* des couplets de *Vadé* et de *Piron*. »

Pour compléter mon succès, je me dénonçai en priant Alphonse Karr de dîner avec quelques amis communs. L'auteur de tant de romans délicieux, de pages pleines d'observation et de poésie, a le cœur aussi droit que l'esprit : à ce prologue si gai de notre connaissance a succédé entre nous une sérieuse amitié.

Vers cette époque eut lieu le procès en diffamation motivé par la publication dans le *Messager* des pièces compromettantes pour l'administration de l'ex-préfet de police. Le pauvre Gisquet, abandonné par l'opposition, livré avec entrain par le pouvoir aux sévérités de la magistrature, vivement attaqué, faiblement défendu, subit la parole violente et cruelle de Plougoulm au nom du ministère public. Par une décision tout à fait imprévue, le jury ayant déclaré le *Messager* coupable envers le fonctionnaire et non envers l'homme privé, le gérant fut condamné à cent francs d'amende; le directeur avait lui-même présenté sa défense avec convenance et modération.

Je fus présenté successivement chez M. Thiers et chez M. Barrot.

Le salon du chef du centre gauche, place Saint-Georges, était des plus animés; des groupes nombreux de députés et de journalistes s'entretenaient des préparatifs de la campagne parle-

mentaire; on causait tactique et stratégie; on se comptait; négligeant ceux dont on était sûr, on caressait les douteux et les tièdes, on déchirait les traîtres. Ce n'est pas un des moindres mérites de M. Thiers que l'amitié inaltérable qu'il a su inspirer à des hommes tels que MM. Mignet et Cousin : leur foi presque absolue dans son infaillibilité est la meilleure justification de celle qu'il avait dès lors, et qui s'est fortifiée, avec les années, de la supériorité de sa raison.

Malgré la récente alliance avec les doctrinaires et la gauche, MM. Barrot et Guizot restaient dans leur camp; les blessures mal cicatrisées reçues en se combattant pendant huit années, des scrupules de dignité personnelle les empêchaient de se rencontrer à mi-chemin place Saint-Georges; mais il n'en était pas de même de MM. de Rémusat, Jaubert, Duvergier de Hauranne, Chambolle et Léon Faucher; les séductions de l'esprit, le charme familier de M. Thiers les attiraient; cachant avec art l'action graduelle de sa volonté, il les habituait à sa direction, substituait une fusion dont il était l'âme à la coalition de trois armées distinctes, et se ménageait des soutiens dévoués dans la presse et des collègues dociles pour un futur cabinet.

Je tenais peu de place dans ce monde politique; par goût, je recherchais la conversation des femmes, d'ailleurs fort clair-semées. Madame

Dosne faisait les honneurs ; elle m'intéressait par la vivacité de son langage, la chaleur de son admiration et de ses antipathies, par une sorte d'éloquence naturelle et passionnée.

La jolie figure de madame Thiers exprimait un ennui que je partageais tout en regrettant d'être inhabile à le dissiper. La beauté de sa sœur, parmi tant d'hommes noirs et mal tournés, semblait une tête de Raphaël dans une collection de Callot.

De temps à autre, les boucles blondes de madame de Rémusat, le charme de son regard, la finesse de son rire, la fraîcheur de son teint, la blancheur de ses épaules éclairaient un groupe d'heureux causeurs qui avaient la chance de l'approcher ; mais elle ne venait que par exception.

C'est de jour que je me rendis chez M. Barrot ; il avait présidé un comité électoral, m'accueillit avec bienveillance et me présenta aussitôt à MM. Chambolle, Bissette, homme de couleur, et Havin, qui faisaient partie du comité. Je le revis, et à mesure que j'apprenais à le connaître, il me fut facile de découvrir que si beaucoup de talent, une loyauté et une honnêteté reconnues, une longue pratique de la vie parlementaire l'avaient placé à la tête de son parti, l'aspect rigide de sa physionomie servait d'armure à un caractère faible et hésitant ; sa profondeur n'était qu'à la

surface, son ambition timide inclinait à se subordonner à une influence supérieure.

Il y avait beau temps que M. Thiers le savait et ménageait d'autant plus ses susceptibilités qu'il était sûr à l'occasion de le faire parler et agir.

J'ai dit que M. Thiers, grand orateur, me semblait un petit homme d'État, et je persiste, mais en expliquant ma pensée. Il possédait plusieurs qualités essentielles du génie politique : la décision, la promptitude, l'habileté, la finesse, un don singulier d'attraction. Ce qui lui a toujours manqué, selon moi, c'est la solidité des principes et la grandeur du but.

Il devinait que la France voulait, par une attitude ferme et digne au dehors, fût-ce au prix d'une guerre, se replacer en Europe au premier rang ; mais alors pourquoi s'était-il opposé à la défense de la Pologne? Pourquoi n'avait-il pas réclamé le *veto* de la France à l'intervention autrichienne en Italie? Sa volonté d'intervenir en Espagne était-elle donc cette occasion tant attendue? Que devons-nous penser, surtout en 1840, de son dessein de guerroyer seul contre l'Europe coalisée, afin de conserver au pacha d'Égypte notre protection contre le sultan?

Il arrivera ministre, imposé par une majorité parlementaire. « Mais ce pouvoir, qu'en fera-t-il? Le pourra-t-il porter seulement? » Quelle idée fera-t-il triompher? Est-ce l'instruction primaire?

Elle n'est même pas sur son programme. Est-ce la réforme électorale? Il l'enterrera dans une commission. La conversion des rentes? Il la remet à la session suivante. Il n'attachera son nom à rien de grand; quoi qu'il en soit, dans la sphère des ambitions secondaires, il déploie de l'habileté; il a l'art d'inspirer confiance et sympathie.

A mon retour des chasses en Picardie, au début de la session, le comte Walewski chercha à me prouver qu'il y aurait avantage pour nous à se lier plus étroitement avec M. Thiers, et à lui remettre la direction du *Messager*. Je lui répondis que sans contester le moins du monde sa prééminence, je préférais lui continuer un appui indépendant. Toutefois, voyant mon ami propriétaire du journal, décidé à abdiquer, j'ajoutai qu'il était le meilleur juge de ses intérêts, et je bornai à l'avenir ma coopération au compte-rendu des séances de la pairie. Je n'en restai pas moins lié avec Walewski et en bons termes avec le véritable chef de la coalition.

Il serait trop long d'énumérer toutes les conquêtes de M. Thiers; j'en citerai pourtant une des plus curieuses et des plus durables: ses mesures énergiques à l'égard de la duchesse de Berry, le souvenir de Deutz, ses boutades révolutionnaires n'avaient pas suffi à arrêter le penchant qui entraînait Berryer vers lui; il était d'ailleurs naturel et réciproque; un certain mys-

tère, inutile aujourd'hui, en augmentait l'attrait. Les couloirs, la salle des conférences n'étaient pas les seuls lieux de rendez-vous. Dès 1836, un premier dîner tête à tête avait eu lieu au ministère de l'intérieur, plus tard on se retrouvait en maison tierce.

Deux dames du faubourg Saint-Germain ayant manifesté à Walewski le désir de connaître le *monstre*, il nous réunit : M. Thiers, la duchesse de Grammont, la comtesse Alexandre de Girardin, Berryer, le marquis de Brézé, un cent millionnaire, Jean Greffulhe, et moi. Un échange d'anecdotes et d'attaques bienveillantes entre les deux chefs politiques mit chacun à l'aise. Puis Berryer, s'effaçant, laissa la parole à l'historien de la Révolution, qui, sans trop de détours, amena la seconde campagne d'Italie, dont il raconta deux épisodes comme il sait raconter, tels à peu près qu'on peut les lire dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire;* car, suivant la préoccupation du moment, il essaie en conversation des fragments de ses discours ou du livre qu'il écrit.

Le repas fut animé, et la verve du personnage en exhibition intarissable. Par un suprême effort de galanterie, il surmonta, entre neuf et dix heures, ce sommeil de la digestion auquel tout le monde avait été préparé. On lui prodigua les compliments, et, même après son départ, on le

déclara éblouissant, étourdissant, adorable! Rien de mieux justifié que l'intérêt qu'il avait excité. Néanmoins, il y avait dans ces empressements et ces rapprochements un indice du premier rôle que son talent, aidé des circonstances, lui destinait : les femmes devinent la force et sont portées d'instinct vers le triomphateur.

Garnier-Pagès seul, avec son ironie tranquille et la sûreté de sa méfiance républicaine, restait insensible aux séductions de M. Thiers. Tout en combattant le gouvernement personnel par sa parole et ses votes, il se tint constamment en garde contre les illusions et les espérances qu'on plaçait dans le futur représentant du gouvernement parlementaire, et je dois à ses utiles avertissements les précautions que j'ai prises à la tribune, en 1840, contre l'inconsistance du président du 1er mars.

XXIX

DISCUSSION DE L'ADRESSE A LA CHAMBRE DES PAIRS ET A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

A la fin de décembre 1838, la discussion de l'adresse eut lieu d'abord à la Chambre des pairs; l'évacuation d'Ancône fut blâmée par le duc de Broglie, le partage de la Belgique par le comte de Montalembert.

Cousin dénonça en termes énergiques l'intolérance des prêtres refusant la sépulture au comte de Montlosier, parce qu'à sa dernière heure celui-ci ne consentait pas à désavouer son célèbre *Mémoire à consulter* contre les Jésuites. Il reprocha au ministère son indifférence devant les scandales de Clermont, devant les empiétements du clergé à Reims et à Lyon, et devant la résurrection des colléges tenus par un ordre légalement chassé de France.

Malgré les dénégations du Ministre de l'In-

struction publique comte de Salvandy, M. Villemain insista à son tour sur le réveil de cet esprit envahissant du clergé.

De mon côté, j'attaquai les tendances générales de la politique extérieure du ministère; sa neutralité favorable aux partisans de don Carlos, en Espagne, et surtout son action oppressive à l'égard de la Suisse, qu'il avait menacée de la guerre si elle n'expulsait pas le prince Louis, revenu d'Amérique à Arenenberg auprès de sa mère. On sait que, pour éviter un conflit, le prince dut aller demander un asile en Angleterre.

La discussion générale close, le débat recommença avec vivacité sur chacun des paragraphes de l'Adresse, malgré la certitude des votes approbatifs. A l'occasion de la Suisse, M. Villemain dit que « soustraire Louis-Napoléon aux lois du pays, par respect pour une sorte de légitimité impériale que l'on voyait rayonner de sa tête; déférer le procès Laity à la Cour des Pairs, que l'on établissait ainsi juges en matière de presse; puis, par un abus du droit du plus fort, méconnaître, dans la conduite avec la Suisse, ces principes généraux du droit public que les grands États doivent proclamer et maintenir en faveur des petits, c'était autant de fautes successives qu'il reprochait au gouvernement. »

Le président du conseil remplit la tâche facile de se défendre au milieu des applaudissements de

la Pairie. Mais l'attention publique se concentrait sur les débats de la Chambre élective.

La nomination à la présidence de Dupin, candidat du gouvernement, contre Passy, de l'opposition, fut emportée à une majorité de cinq voix; au contraire, parmi les membres de la commission de l'Adresse, six : MM. Thiers, Guizot, Duvergier de Hauranne, de la Redorte, Étienne et Passy appartenaient à la coalition; trois seulement : MM. de Jussieu, de la Pinsonnière, Debelleyme, au ministère.

Une Adresse telle qu'on n'en avait pas vu depuis celle des 221 fut rédigée par la majorité de la commission. Tous les griefs de l'opposition y étaient énergiquement reproduits; la protestation en faveur de la nationalité polonaise, le reproche de ne pas intervenir en Espagne conformément au traité de la quadruple alliance, l'accusation d'avoir évacué Ancône sans nécessité et sans dignité, une appréciation sévère des dissentiments suscités entre la France et la Suisse; la commission exigeait en outre la conversion des rentes, et résumait sa pensée dans cette phrase significative :

« Nous en sommes convaincus, Sire, l'intime union des pouvoirs contenus dans leurs limites constitutionnelles peut seule fonder la sécurité du pays et la force de votre gouvernement. Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les

sentiments généreux, faisant respecter, au dehors, la dignité de votre trône et le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage le plus sûr du concours que nous avons tous à cœur de vous prêter. »

La minorité ministérielle présenta en vain un contre-projet. Le président Dupin, élu par elle, et de droit présidant la commission, tira de sa poche un papier et dit :

« Messieurs je ne veux pas que l'on puisse penser que je cherche à m'envelopper par une inviolabilité sournoise. »

Il lut à son tour un factum contre M. Molé et ses collègues, qu'il gourmandait de ne pas « relever l'administration aux yeux du pays. » Devant cette volte-face impudente du hérault qui proclamait la victoire, les uns s'indignèrent, les autres eurent peine à conserver leur sérieux.

La discussion générale s'ouvrit, le 7 janvier, par le discours d'un aide de camp du roi, M. Liadières, contre l'Adresse. La physionomie tragique de l'orateur formait un contraste piquant avec les épigrammes qu'il lançait aux principaux rédacteurs.

A son appel, M. Guizot prit la parole et eut pour contradicteur son ancien collègue du 6 septembre, le président du 15 avril. Le premier, dans cette position, difficile et nouvelle pour lui, d'opposant, se montra égal à lui-même ; le second

surpassa en éloquence l'attente de ses meilleurs amis. De part et d'autre on sentait une rivalité d'ambition, une animosité personnelle qui n'existait pas au même degré chez les autres adversaires, et contribuait à passionner le débat. On se rappelle M. Guizot terminant par la citation de Tacite au sujet des courtisans : *Omnia serviliter pro dominatione*, et la belle réplique du comte Molé : « Ce n'était pas des courtisans que Tacite disait : *Omnia serviliter pro dominatione*, c'était des ambitieux. »

M. Thiers donna à son tour : il eut le rare bonheur, en déployant toutes ses qualités, de ne pas être long et de n'avoir à regretter aucune parole imprudente.

Malgré son habileté conciliante, le ministre de l'intérieur comte Montalivet ne parvint à atténuer qu'en partie l'effet du précédent discours.

Après MM. Passy, Billault et le ministre des travaux publics, M. Duvergier de Hauranne, s'attaquant à la corruption administrative, citant des faits et des noms, était interrompu par cette apostrophe du comte Molé.

« Votre discours n'est qu'un mauvais pamphlet. »

Ces éclats de colère permirent à M. Odilon-Barrot, dans un langage politique et modéré, de demander qu'on en finît avec les personnes et les récriminations sur le passé, pour en revenir aux

préoccupations du présent, aux questions constitutionnelles posées dans l'Adresse.

Bien que la discussion générale eût été close, celle du premier paragraphe en était la continuation. Aussi, Garnier-Pagès dit-il qu'il ne pouvait admettre comme M. Barrot l'amnistie du passé ; que s'il votait l'Adresse, c'est parce que dans le présent et dans le passé elle attaquait la politique immuable du gouvernement! Cette adhésion ainsi motivée de Garnier-Pagès, utile à l'opinion qu'il représentait, ne pouvait manquer d'être fatale à l'adoption de l'Adresse : le ministre de la justice, Barthe, s'en empara pour effrayer la majorité conservatrice.

Alors M. Guizot, répondant à la fois à Garnier-Pagès et à Barthe, maintient et glorifie la politique du juste-milieu ; ce n'est pas lui, c'est le ministère qui la déserte aujourd'hui ; par sa faiblesse et son insuffisance, il livre le pouvoir à l'anarchie. Puis, prenant l'adresse paragraphe par paragraphe, dans un admirable commentaire, il s'attache à prouver qu'elle est à la fois libérale et pacifique, conservatrice et constitutionnelle.

Dans cette lutte acharnée, M. Guizot appelle invinciblement le comte Molé à la tribune. « Je le reconnais, dit le président du Conseil, votre Adresse n'est pas révolutionnaire, mais elle est inconstitutionnelle. » Puis, s'adressant à MM. Thiers et Guizot : « Au fond, messieurs, on a beau par-

ler d'anarchie, c'est le pouvoir que l'on veut.

Non, réplique M. Thiers; car si j'avais voulu du pouvoir aux mêmes conditions que vous, j'y serais maintenant à votre place : « Ce que nous voulons, c'est empêcher la répétition des fautes qui ont perdu la Restauration. » Et il montrait l'administration, par son origine et par ses actes, entachée d'inconstitutionnalité.

Le comte de Montalivet se défendait en rappelant que ce reproche d'inconstitutionnalité avait été déjà adressé autrefois par M. Barrot à M. Thiers, ministre du 11 octobre, qu'il accusait de laisser remonter la responsabilité jusqu'à la couronne.

Lamartine s'était élancé à la tribune, et refusait de céder la parole à M. Thiers, qui voulait répliquer au ministre de l'intérieur : une pantomime s'ensuivit, ironique et hautaine de la part du poëte, dont la grande taille, exhaussée par les marches de la tribune, dominait son compétiteur, irrité du silence que lui imposait cette résistance inattendue.

L'orateur réclama d'abord la liberté de la tribune, qui ne devait pas être un monologue au profit de certains députés. Il ne se portait pas le défenseur du cabinet, qui peut-être n'était pas à la hauteur des nécessités du pays; mais il délimitait l'action constitutionnelle de la royauté, qu'il ne voulait pas voir reléguée hors du mouve-

ment politique comme une abstraction couronnée. Il disait aux chefs de la coalition :

« Ne vous fiez pas tant à vos talents; ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires. Si vous nous présentiez un programme conforme à de grands principes de progrès social; si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous..... Mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, je continuerai à voter pour le ministre de l'amnistie et de la paix contre ces ministres énigmatiques, dont les uns ont un pied dans le compte-rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. »

Par compensation, le philosophe Jouffroy se décidait, quoique à regret, à voter contre un cabinet dangereux par sa faiblesse ; s'il se rangeait pour cette fois dans l'opposition, c'était afin d'obtenir un gouvernement parlementaire appuyé sur une forte majorité.

Enfin, M. Amilhau présenta au paragraphe premier un amendement qui, au lieu d'attribuer à la *Chambre seule* la prospérité de la France et *le repos du monde*, proposait d'en féliciter le gouvernement du roi et les pouvoirs de l'État. Cet

amendement, combattu par MM. Sauzet et Guizot, ne fut voté, au milieu d'une extrême agitation, qu'à une majorité de sept voix : 216 contre 209. La deuxième partie de l'amendement, qui approuvait la politique extérieure du ministère, et entraînait la suppression du paragraphe 2 de l'Adresse, fut remise après la discussion et le vote séparé de chacune des questions de politique étrangère.

Successivement des amendements de M. Lanyer sur le paragraphe relatif à la Belgique, de M. Debelleyme sur l'évacuation d'Ancône, et le rejet du paragraphe 5 sur la question suisse, votés à une faible majorité, avaient transformé ou supprimé le blâme que l'Adresse infligeait à chacun des actes de la politique extérieure du cabinet, quand la discussion sur le paragraphe 2 et sur la deuxième partie de l'amendement de M. Amilhau, l'un censurant, l'autre approuvant l'ensemble de cette politique, rendit une nouvelle ardeur au débat.

Tous les hommes marquants ou illustres de l'Assemblée s'étaient dejà jetés dans la mêlée; Berryer, seul, se réservant, suivant de l'œil les fortunes diverses, s'apprêtait à décider le sort du combat; le moment venu il prit la parole. Un fait le frappait tout d'abord; c'était cette fusion singulière de toutes les opinions et de tous les partis sous le drapeau de l'opposition ; c'était cette

réunion étrange de tous les hommes qui, jusque-là, et avant le cabinet actuel, avaient exercé le pouvoir; c'étaient leurs sentiments si hautement manifestés et dans l'Adresse, et dans la défense de l'Adresse. D'où venait l'isolement du pouvoir? Il en trouvait l'explication dans la nécessité subie par les ministres actuels d'accepter l'héritage, les engagements, les paroles données de leurs prédécesseurs; en un mot, la continuation d'une politique permanente, avec l'impuissance d'en sortir. Il pouvait, lui, l'adversaire de tous les cabinets depuis huit ans, donner son opinion sur cette politique. La Pologne, catholique, guerrière, avant-garde de la France, la Pologne n'était plus; en Espagne, depuis la question successoriale, où tendait notre politique? A rien; en Belgique, il aurait fallu miner les résistances séculaires de l'Angleterre et attendre le moment de réunir la Belgique à la France; au lieu de cela, on avait donné la couronne à un prince appartenant à trois royaumes; Allemand d'origine, lié à l'Angleterre, lié à la France.

La question à présent était insoluble.

« Je me promène autour de la carte de France, ajoutait l'orateur, et je demande à tous les points qui nous touchent quels sont leurs sentiments pour nous. Je vois, au midi, l'Espagne, déchirée par deux partis qui, l'un et l'autre, au jour de la paix, seront vos ennemis. Au nord, la

Belgique que vous n'avez pas soutenue, que vous avez trahie dans son mouvement de juillet; la Belgique, que nous ne pouvons protéger dans ses sentiments généreux : la Suisse, l'avez-vous assez froissée? l'Italie, s'il y a dans son sein des amis de votre système, de vos principes, de votre politique, croyez-vous qu'ils s'éveilleront maintenant pour vous? Non, vous êtes abandonnés partout, vous êtes isolés, et voilà où en est réduite la France. Ma main se séchera avant de jeter dans l'urne une boule qui dira qu'un tel ministère est jaloux de notre dignité, qu'une telle politique est conservatrice de notre dignité, de nos alliances : jamais ! jamais ! »

Puis, publiant du haut de la tribune son estime et ses sympathies pour M. Thiers, il ne craignait pas d'approuver certains actes de son administration.

« Conséquent avec vos principes, avec la révolution qui s'était faite, avec le système qui triomphait en France par la révolution, disait-il au président du 22 février, vous avez usé de ses forces pour soutenir la dignité et les alliances de la France..... Vous avez voulu intervenir en Espagne pour être conséquent avec vous-même; vous avez voulu conserver la position d'Ancône; vous avez fait là deux actes honorables, monsieur; et si vous revenez au pouvoir, quelque distance qui doive naturellement subsister toujours entre

nous deux, faites pour la France quelque chose d'utile, d'honorable, de grand, et je vous applaudirai, parce qu'après tout je suis né en France, et je veux rester Français. »

Deux conséquences à cette magnifique harangue : d'abord, la nécessité de substituer à une politique fatale, à la politique permanente, immuable, acceptée par le comte Molé et ses collègues, qui la couvraient de leur responsabilité, une politique parlementaire, digne, hardie, concordant avec l'intérêt de la France ; ensuite la désignation de M. Thiers, le seul qui fût sorti du pouvoir plutôt que de s'associer à cette politique, comme le chef du futur cabinet que la coalition imposerait à la couronne.

Enfin, annulant tous les votes précédents par une impression dominatrice, elle subjugua l'Assemblée.

En vain M. Molé, mettant à profit la couleur légitimiste de l'orateur, chercha à démontrer que ses coups portaient moins sur le ministère actuel que sur la révolution de Juillet elle-même : M. Odilon-Barrot revendiqua au nom de la gauche les paroles patriotiques de Berryer.

Après des explications plus habiles que concluantes de M. Guizot, combattues par le garde des sceaux, et un résumé solide, clair et concis de M. Thiers, énumérant les trois politiques : celle d'enthousiasme et de propagande, celle des

alliances naturelles, celle de l'isolement; accusant le pouvoir d'avoir préféré la dernière, et suppliant une chambre patriotique de redresser une politique qui fléchissait chaque jour davantage, on vota : l'amendement de M. Amilhau fut rejeté par 219 voix contre 210.

J'ai dit déja combien les triomphes de l'éloquence sont éphémères; il est d'ailleurs sans exemple qu'au lendemain d'une résolution énergique contre le pouvoir, il ne se manifeste pas une tendance réactionnaire. Le 17, la Chambre, craintive, fatiguée d'émotions, embarrassée par ses votes précédents, que M. Cunin-Gridaine lui remettait sous les yeux, malgré les encouragements de MM. Vivien et Piscatory, les objurgations de M. Thiers, se laissa persuader par le président du conseil de rejeter le paragraphe de l'Adresse.

Le 19 venait en discussion le dernier paragraphe ; celui qui indiquait à quelles conditions la couronne pouvait compter sur le concours de la Chambre.

M. Debelleyme, au nom de la minorité de la commission, présenta un amendement qui, sans en supprimer tous les termes, en atténuait singulièrement la portée.

La lutte continua par des efforts désespérés.

A M. Dufaure, affirmant le droit de la Chambre en cas d'insuffisance du ministère d'en faire

remonter l'avertissement jusqu'au trône, Lamartine répondit ; mais en réalité sa réponse était dirigée tout entière contre le président du 22 février, car, dans cette terrible mêlée, chacun choisissait son adversaire, et le nouvel orateur de la majorité gouvernementale voulait frapper le chef proclamé de la coalition. La vraie cause du différend consistait, selon lui, dans la volonté manifestée par M. Thiers, ministre, d'entraîner le pays, en l'absence des Chambres, dans l'intervention espagnole : or, l'esprit général de l'Adresse indique une tendance radicale à substituer à la politique de paix suivie depuis 1830 une politique de guerre.

« Les grandes ambitions qui s'agitent aujourd'hui pour arriver aux affaires, se diront : L'Europe, déjà inquiète, l'Europe, qui depuis 1830 reste comme indécise, ne sachant pas si le monde reprendra son aplomb, l'Europe nous donnera des griefs ; nous menaçons les traités, non pas de 1815 seulement, mais de 1830, comme en Belgique, et une fois entrés dans une série de difficultés au dehors, la situation de la France sera si grave, qu'elle se pressera, au nom de son patriotisme, autour de nous, qu'elle nous donnera majorité dans les Chambres, et qu'étant une fois au pouvoir, on ne nous en laissera pas descendre ; car, tantôt au nom d'une victoire dont nous nous ferons un titre à la reconnaissance du pays, tan-

tôt au nom d'un péril, tantôt au nom d'une défaite à réparer, nous viendrons demander durée, force argent, hommes, dictature ministérielle à la Chambre, et la Chambre, pressée entre des nécessités impérieuses, ne pourra rien nous refuser! Nous dominerons aussi longtemps que l'on nous sentira nécessaires, et les circonstances fortes feront durer la nécessité.

« Oui, voilà la pensée non de tel ou tel homme en particulier — peut-être qu'aucun ne l'a conçue, — mais, je l'affirme, voilà la pensée instinctive du parti, voilà la pensée qui ressort de toutes les phrases de votre Adresse.....

« M. Thiers a dit dans la question belge qu'il fallait se refuser à l'exécution des traités dans leurs conditions relatives aux déchirements de territoire du Limbourg et du Luxembourg : ce fait-là résume la politique incendiaire de la coalition. »

Le représentant de la paix dans la coalition, M. Guizot, protesta contre les intentions calomnieuses qu'on prêtait à ceux qui en faisaient partie. Il ajouta que c'était la responsabilité morale et non légale que le ministère ne couvrait pas assez.

Le ministre de l'intérieur tenta de rendre force et courage à la majorité, en grossissant ses imperceptibles triomphes, et en attribuant à une sorte d'obscurité son unique défaite.

« Messieurs, dit M. Thiers, par cette modeste

apologie, le cabinet semble dire à la Chambre : Vous ne voulez pas me louer, je me résigne; mais ne me blâmez pas, je reste.....

« Je pense que le cabinet n'a pas la force, et il ne s'agit pas ici de talent, n'a pas, dis-je, la force politique, la force parlementaire, la force d'influence, de volonté, de caractère qu'il faut avoir lorsqu'on est à la tête d'un gouvernement. »

L'éloquent orateur, président du 15 avril, fit tête encore une fois à ses nombreux ennemis.

Puis, M. Barrot, déplorant la pénible agonie dans laquelle le ministère épuisait ses forces, s'écria : « Se réfugier ainsi derrière des questions de personnes, croyez-moi, c'est mal couronner une administration. »

Au scrutin, le ministère obtint une fois de plus 7 voix de majorité, et 13 voix sur l'ensemble de l'Adresse.

Le tableau rapide de la plus grande bataille parlementaire qui se soit livrée sous le règne de Louis-Philippe est forcément incomplet : ce que je n'ai pu rendre, c'est l'attente du public, l'émotion des tribunes, l'aspect houleux de l'Assemblée, les courses rapides des aides de camp, l'agitation fiévreuse des chefs, le tumulte des bravos et des murmures, les tempêtes furieuses, le silence de l'admiration, et, derrière les grands orateurs renouvelant à la tribune les merveilles de l'éloquence, les sarcasmes du président Dupin, les

scènes violentes ou grotesques de la salle des conférences, les bons mots des couloirs, les calembours de MM. Sauzet et Fulchiron; il y eut jusqu'à des chansons. J'ai retenu le couplet suivant :

Quatre voix de majorité,
En faveur de la royauté,
Dieu ! la belle victoire
D'Orléans, toi qui l'as porté !
Tu dois en être bien flatté.
A ta santé!
L'on ne saurait trop boire.

XXX

DISSOLUTION. — ÉLECTIONS DE 1839. — DÉMISSION DU MINISTÈRE MOLÉ. — CABINET PROVISOIRE. — DIVERSES COMBINAISONS. — ATTENTAT DU 12 MAI — MINISTÈRE DU 15 MAI.

Pendant les premières années de la monarchie de Juillet, la classe moyenne et son roi, étroitement unis, avaient comprimé, par les armes et les lois, l'esprit révolutionnaire se manifestant par l'insurrection. Depuis 1835, les deux alliés, rassurés sur le point essentiel de la sécurité publique, s'étaient divisés sur l'exercice de l'autorité : à qui appartiendrait la direction politique, ou de l'oligarchie censitaire de la Chambre élective, ou de la couronne ayant comme appendice la Pairie?

Au dehors, l'unité de volonté avait longtemps maintenu l'équivoque entre les rivaux; mais à présent, l'inexécution des traités de la quadruple alliance, le refroidissement avec l'Angleterre, les

avances aux gouvernements absolus, l'évacuation d'Ancône dénotaient une politique royale opposée à celle de la Chambre.

A l'intérieur, on avait successivement renversé les ministères qui avaient la confiance de l'Assemblée : le 11 octobre, le 22 février, le 6 septembre ; on avait fait refuser par la Chambre des pairs la conversion des rentes, votée deux fois en masse par la Chambre des députés : il était temps pour les représentants du pays de revendiquer leurs droits, s'ils ne voulaient se voir annulés à leur tour comme les membres de la Pairie.

Or, le résultat des votes ne laissait aucun doute ; la majorité dérisoire obtenue par le pouvoir héréditaire, malgré sa stabilité, ses immenses moyens d'influence et l'habilité de ses défenseurs, équivalait à la défaite.

Avant de s'avouer vaincus, le roi et ses ministres eurent recours à la dissolution ; elle fut prononcée le 31 janvier 1839.

Partout en France l'ardeur de la lutte électorale fut extrême. MM. Thiers à Aix, Odilon-Barrot à Chauny, Guizot à Lisieux, Duvergier de Hauranne à Sancerre, Chambolle à Napoléon-Vendée publièrent des manifestes combattant les envahissements de la prérogative royale, qui n'eut pour soutien indépendant que Royer Collard, dont la voix, jadis écoutée, se perdit au milieu

du tumulte et de la fermentation générale. A la tête du comité républicain, Garnier-Pagès, l'ancien secrétaire de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, avait conservé une correspondance, aussi active qu'étendue, avec ses débris dans tous les départements; aidé de Marchais, d'Étienne Arago, etc., anciens membres de cette société, il eut une part considérable au succès.

Les élections avaient eu lieu les 2 et 6 mars; elles assuraient le triomphe de la coalition. Devant la démission définitive du comte Molé et de ses collègues, ses chefs se réunirent afin de composer une administration qui, en dehors des deux fractions extrêmes, légitimiste et républicaine, donnerait à tous une juste satisfaction, et pourrait répondre à l'appel que le souverain adresserait sans doute, soit au maréchal Soult, soit à MM. Thiers ou Guizot, pour la formation du cabinet. Sous la présidénce du maréchal, la nomination de M. Thiers aux affaires étrangères, de M. Guizot à l'intérieur semblait une équitable répartition du pouvoir entre le centre gauche et les doctrinaires, et l'élection de M. Odilon-Barrot à la présidence de la Chambre contentait les ambitions faciles de la gauche dynastique. Cette combinaison avait l'inconvénient de livrer l'administration intérieure, les préfectures et l'action électorale à M. Guizot, le récent défenseur de la *loi de disjonction*, et l'allié bien nouveau de l'op-

position ; elle remettait en présence deux rivalités, celles de MM. Thiers et Guizot, que le roi parviendrait peut-être à ranimer au profit de sa prédominance ; pourtant elle était la meilleure, la seule qui permît de transformer en fusion la coalition. M. Thiers y donna son adhésion et obtint celle de M. Barrot. Mais, pendant sept années, la guerre entre la gauche et le chef doctrinaire avait été trop violente, les différences trop tranchées, la défiance à son égard était telle que les amis de M. Odilon-Barrot menacèrent de l'abandonner s'il persistait à livrer le ministère de l'intérieur à M. Guizot. Avec la connaissance que j'ai acquise du caractère de ce dernier, je crois que cette défiance fut une faute : sa volonté d'imposer au roi le gouvernement parlementaire était alors sincère ; il acceptait sans arrière-pensée le programme libéral, y compris la réforme électorale, et si, plus tard, il avait dû trahir, sa trahison eût été sans excuse. Ne lui concéder que le poste de ministre de l'instruction publique, c'était l'amoindrir plus que de raison ; c'était, en le blessant mortellement, le rejeter tôt ou tard vers la prérogative royale. En insistant sur cette faute, j'ai du moins le mérite de la franchise, car je dois me ranger parmi ceux qui ont mis le plus de zèle à la commettre.

Informé du consentement de M. Barrot, je me rendis chez lui, et mis tant de vivacité à lui expri-

mer mes craintes, à lui montrer les dangers du choix de M. Guizot comme ministre de l'intérieur, que je lui communiquai ma conviction, et ne le quittai que lorsqu'il m'eut promis de s'opposer à sa nomination. Malheureusement, sa facilité à recevoir l'empreinte d'une conviction forte ne lui permettait pas la stabilité. En sortant de chez lui, je vis s'arrêter à sa porte un petit fiacre qui contenait M. Thiers, et le soir, place Saint-Georges, madame Dosne se moqua agréablement de l'inutilité de ma politique personnelle, ainsi que du succès, heureusement passager, de ma démarche; M. Thiers avait tout réparé.

Mais le lendemain, les hommes les plus importants de son entourage parvinrent à réveiller les scrupules de M. Barrot; le risque d'une division parmi les membres de la gauche le ramena définitivement au système d'exclusion.

Dans une conférence suprême à laquelle assistaient MM. Thiers, Guizot et Barrot, M. de Rémusat, déployant une remarquable prévision politique, défendit, avec l'approbation de MM. Thiers et Guizot, le plan que j'ai déjà indiqué : il montra le faisceau que la coalition avait formé seul capable d'arrêter les empiétements de la prérogative royale, le danger de le rompre, et la responsabilité de ceux qui, en le brisant, seraient cause de l'asservissement de la Chambre. Il expliqua comment, dans la combinaison proposée, chaque

fraction avait sa part légitime, et déclara au nom de ses amis être prêt à faire de la nomination de M. Barrot à la présidence une question de cabinet. M. Chambolle, ayant cherché à justifier les répugnances de la gauche à accepter M. Guizot comme ministre de l'intérieur, s'efforça de prouver que la présence d'un homme supérieur dans un cabinet était le point capital, et le choix du portefeuille la question secondaire; que M. Guizot ministre de l'instruction publique aurait toujours dans le conseil la valeur et l'importance de M. Guizot. Celui-ci prit alors la parole dans sa propre cause, repoussa d'injurieux soupçons, et, pour mettre fin à une discussion pénible, offrit de prendre la présidence de la Chambre, laissant le ministère à M. Odilon-Barrot.

Cette dernière proposition n'ayant pas été acceptée, la rupture fut consommée.

Cependant, le 31 mars avait eu lieu la nomination d'un ministère intérimaire composé de : MM. de Montebello, Gasparin, Girod de l'Ain, Cubières, Tupinier et Gauthier; son rôle, annoncé au *Moniteur*, était d'ouvrir la session, de donner le temps aux partis de se compter, et au roi de former un cabinet parlementaire.

Les suites déplorables de la discorde entre les diverses fractions de la coalition furent évidentes dès le début de la session; M. Passy, qui avait été l'année précédente le candidat de l'opposition,

devint celui du gouvernement; fortifié d'une défection du centre droit et du centre gauche, il fut élu par 227 voix contre M. Odilon-Barrot, qui n'en compta que 193.

L'absence d'un pouvoir sérieusement responsable arrêtait l'examen et la discussion des lois, et pendant que les interpellations de M. Pelet de la Lozère à la Chambre des Pairs n'obtenaient que des explications insuffisantes, même au Luxembourg, des combinaisons ministérielles sans vitalité, sans accord préalable sur les questions capitales, ou condamnées d'avance par la mauvaise volonté du roi à un avortement inévitable, se succédaient au milieu du mécontentement général.

Il serait trop long d'énumérer ces essais stériles et ces mesquines intrigues. Le trait le plus saillant est le désir de se passer de M. Thiers et de le compromettre; aussi le voyons-nous aux Tuileries, à la cinquième tentative échouée, irrité des piéges contre lesquels sa finesse luttait en vain, en découvrant que ses futurs collègues l'abandonnaient et sur la question espagnole et sur celle de la conversion des rentes, s'écrier :

— « Je vous le disais bien, Sire, que ces messieurs valaient mieux que moi. »

Durant cet interrègne chaque député influent dressait sa liste, et un jour que l'on demandait à Garnier-Pagès pourquoi il ne se mettrait pas sur les rangs, il répondit :

— « J'accepterais volontiers un ministère à la condition que Louis-Philippe accepterait une ambassade. »

La crise cependant ne pouvait aller plus loin. A bout d'expédients, le roi semblait se résigner à une sixième combinaison présentée par M. Thiers, quand le dimanche 12 mai, pendant qu'une partie de la population était aux courses, au milieu de Paris à moitié désert et du calme le plus parfait, une bande de deux cent cinquante à trois cents insurgés, mal armés, essaya une révolution. Jamais entreprise plus insensée ne fut soutenue avec un plus aveugle courage; les serments prêtés par les initiés de la Société des *Saisons,* l'exaltation communiste et républicaine prolongèrent trois heures durant une lutte impossible. Puis l'ordre se rétablit; on détruisit les commencements de barricades; on releva les blessés et les morts : presque tous les conjurés furent faits prisonniers. Partout le peuple, surpris, était resté indifférent.

Soit qu'il s'y attendît, soit rapidité de son coup d'œil politique, le roi tira immédiatement parti de ce déplorable incident. On le grossit, on lui donna les proportions d'une guerre civile; on voulut effrayer la société menacée jusque dans ses fondements. Pour réveiller les craintes salutaires de juin 1832 et d'avril 1834, on déféra les accusés à la Cour des Pairs. Par un mot d'ordre transmis

à la presse gouvernementale, les *bons* journaux retentirent du récit des dangers auxquels on venait d'échapper. On ne se fit pas faute d'imputer aux mauvaises passions, déchaînées par la coalition, cette terrible levée de boucliers. Enfin, au moyen d'un certain nombre de défections, on créa un ministère ayant à sa tête le maréchal Soult, avec MM. Duchatel, Dufaure, Villemain, Passy, le général Schneider, Duperré, Cunin-Gridaine : sous le coup d'une panique factice, le nouveau cabinet s'intitula « le ministère du dévouement » et aurait pu s'appeler ministère d'occasion.

Le 13 mai, le maréchal Soult, au nom de ses collègues, lut successivement aux deux Chambres un programme politique, qui devait mettre fin aux luttes parlementaires, rappelait les motifs de dévouement qui avaient présidé à sa formation, et annonçait que « la France retrouverait toujours dans les discussions des questions étrangères les sentiments du *vieux soldat de l'Empire*, qui sait que le pays veut la paix, mais la paix noble et glorieuse. »

Puis les deux Chambres se rendirent en corps aux Tuileries féliciter Louis-Philippe de l'insurrection vaincue.

Cette habile mise en scène n'empêcha pas, le 14, la Chambre des députés de se scinder en deux parties presque égales pour le remplacement de son président : 213 voix ralliées furent données à

M. Sauzet, 206 restèrent fidèles à M. Thiers.

A défaut d'aucune des grandes mesures énergiques ou libérales à l'extérieur ou à l'intérieur inscrites sur le drapeau de la coalition, les ministres déclarèrent l'intention de mettre fin à la corruption politique, de supprimer les subsides aux feuilles officieuses, et firent du vote des fonds secrets, réduits de 1,800,000 fr. à 1,200,000 fr., la question de confiance qui déciderait de leur avenir. Après une discussion à laquelle les principaux orateurs demeurèrent étrangers, ces fonds furent votés au Palais-Bourbon et au Luxembourg, malgré un remarquable discours du marquis de Brézé, où, passant en revue les intrigues de la période intérimaire, il accusait le gouvernement « de fonder en France l'aristocratie de la médiocrité. »

Sur la proposition du baron Mounier, usant du droit d'initiative conféré aux trois pouvoirs, une loi sur la Légion d'honneur fut discutée et adoptée par la Chambre des pairs; elle avait pour but, en réglant les avantages accordés aux légionnaires, de limiter le nombre des nominations. Le débat fut vif : le baron Mounier insista sur le chiffre effrayant de 50,000 chevaliers, double et triple, malgré une paix continue, de celui des décorés sous l'Empire. Le ministre de l'instruction publique, M. Villemain, ayant fait observer qu'il était impossible de fixer des bornes à un moyen

d'action, ou tout au moins de justice, entre les mains du souverain, et que Napoléon, un an après la fondation de l'ordre, avait enfreint lui-même les limites qu'il s'était imposées, je répondis qu'il n'y avait aucune analogie à établir entre un gouvernement despotique et le régime constitutionnel; que si la loi votée posait aujourd'hui des limites, les ministres seraient bien forcés de la respecter. J'ajoutais :

« Sans doute, si la distinction de la Légion d'honneur n'était qu'un moyen de justice laissé entre les mains du roi, ou pour mieux dire du ministère, on ne devrait pas en limiter le nombre; mais il est arrivé trop souvent que ce moyen de justice est devenu un moyen d'action politique; c'est, si j'ose m'exprimer ainsi, un autre genre de fonds secrets. (*Mouvement.*) En effet, il faut bien le dire, il y a des hommes honorables qui repousseraient avec indignation toute tentative de corruption pécuniaire, et qui, cependant, par une étrange capitulation de conscience, se trouveront très-faibles, quand il faudra accepter en échange de la foi politique une distinction, un signe d'honneur. »

XXXI

JUGEMENT DES ACCUSÉS DE L'ATTENTAT DU 12 MAI. — BARBÈS. — ERREUR JUDICIAIRE. — LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Le 27 juin, la Pairie se réunit en cour de justice, à l'effet de juger les accusés du complot du 12 mai; le chancelier Pasquier présidait, et M. Franck Carré remplissait les fonctions de procureur général.

Dix-neuf accusés composaient une première série; à l'exception de deux, il n'avaient pas trente ans.

Ils étaient défendus par : Emmanuel Arago, Dupont de Bussac, Coraly député, Paillet, Jules Favre, Nogent-Saint-Laurent, Grévy, Madier de Montjau, etc., etc.

Je n'ai jamais été communiste, je n'étais pas encore républicain, et pendant une année mon âge me dispensait du devoir de juger les coupa-

bles; aussi rien ne gêne l'indépendance de mes impressions.

J'ai dit déjà, au chapitre du Peuple, que la Société des *Saisons* s'était formée, vers 1837, des débris de la société des Familles; qu'elle comptait un millier d'affiliés. Son organisation avait été entourée de toutes les précautions que suggère la méfiance du conspirateur : divisée en groupes de six, chaque chef de groupe était chargé du recrutement et de l'initiation des cinq hommes auxquels il commandait et qui ne connaissaient que lui, de telle sorte qu'un traître n'aurait pu dénoncer à la police que cinq des conjurés ; six membres composaient également le comité supérieur, chargé d'indiquer l'heure et le lieu d'une revue ou d'une prise d'armes : on se reconnaissait à certains signes, et les membres du comité ne se révélaient qu'à l'instant du combat.

Ce qui prouve avec quel soin les hommes avaient été choisis, c'est que, le 12 mai, près du tiers, trois cents environ, avaient été exacts au rendez-vous. Mais malgré les menaces de mort, et cette accumulation d'obstacles à la trahison, il serait absurde d'imaginer que quelques espions ne s'étaient pas glissés parmi les mille affiliés; la police avait très-certainement connaissance de l'existence de la Société, et il m'est difficile de ne pas voir l'action des agents de la préfecture dans la pression qui avait été exercée, à l'appro-

che du 12 mai, par les groupes sur les membres du comité pour le déterminer à précipiter un dénouement qui venait si à propos mettre fin aux embarras de la royauté. Il n'était pas besoin pour cela que les traîtres fussent nombreux, car parmi des hommes jeunes et ardents, la plus grande influence est toujours à ceux qui proposent les résolutions les plus téméraires ; les objections contre ce qui n'est ni opportun ni praticable exposent aux soupçons. Le dévouement généreux du jeune chef réclamant pour lui seul la responsabilité de l'attentat ne peut rien contre l'évidence des faits ; c'est d'en bas que vient l'impulsion qui détermine l'ordre du comité pour l'insurrection.

Sur les six membres du comité supérieur, Armand Barbès, Martin Bernard et Auguste Blanqui sont restés dans l'opinion publique les véritables chefs de la *société des Saisons*.

Le patient et habile organisateur Blanqui était en fuite.

La taille élevée de Barbès, l'élégance et la distinction de sa tournure, sa contenance mâle et fière, la beauté de sa physionomie frappaient d'abord d'une involontaire sympathie ; sa parole était chaude et convaincue, son langage imagé ; on se rappelle entre le chancelier et lui le dialogue suivant :

— « Quand le sauvage est fait prisonnier, il ne se défend plus et abandonne sa tête à l'ennemi.

— « Vous avez raison, Barbès, de vous comparer à un sauvage.

— « Le sauvage, monsieur, n'est pas celui qui est scalpé, c'est celui qui scalpe. »

Son intrépidité était reconnue, son abnégation chevaleresque, et pourtant, outre les charges générales relatives à la conspiration, une accusation d'assassinat pesait sur lui!

Assassinat! mot terrible qui s'appliquera un jour également à tous les faits de guerre offensive, mais qu'aujourd'hui les partis jettent successivement à la face des vaincus. Le crime, énorme à mes yeux, de Barbès et de ses compagnons fut de vouloir imposer, par la violence, à leur pays une réforme politique et sociale ; mais le principe admis, il est puéril d'inculper spécialement tel ou tel fait : en guerre appelle-t-on assassinat un embuscadé? Comment trois cents hommes, si fous qu'on les suppose, auraient-ils pu tenter une révolution en plein jour contre une armée de 15 à 20 mille hommes sans profiter de la première surprise de ceux qu'ils attaquaient.

Martin Bernard, trente ans, compositeur d'imprimerie, grand, vigoureux, énergique, participait de la bravoure de Barbès et de la fine intelligence de Blanqui; très-aimé des ouvriers typographes, qui, dans le cours du procès firent de nombreuses démarches auprès de mes collègues, et même auprès de moi, en faveur de leur cama-

rade, il lutta constamment de générosité avec Barbès pour assumer sur lui la plus grosse part de la responsabilité.

L'acte d'accusation était l'œuvre d'un magistrat éclairé et consciencieux ; je n'en citerai que la partie relative au meurtre du lieutenant Drouineau, attribué à Barbès, parce qu'elle est une effrayante démonstration de l'incertitude des jugements humains.

« Les factieux se présentèrent devant le poste du Palais-de-Justice : à leur tête était un homme de haute taille, ayant une longue barbe et des moustaches, vêtu d'une redingote courte, de couleur sombre, boutonnée jusqu'en haut : il était armé d'un fusil à deux coups. L'officier qui commandait le poste, le lieutenant Drouineau, avait été prévenu qu'il allait être attaqué ; mais il n'avait pas tenu compte de cet avis, que lui semblait démentir le calme profond qu'il voyait régner autour de lui, et ce fut seulement quand l'attroupement armé parut aux yeux du factionnaire que les soldats reçurent l'ordre de prendre les armes et de se ranger en bataille devant le poste ; leurs fusils n'étaient pas chargés. L'officier fait quelques pas vers les factieux ; le chef de ceux-ci lui intime l'ordre de rendre les armes. La réponse ne pouvait être douteuse : *Plutôt mourir !* s'écrie le brave, auquel on ne craint pas d'adresser une proposition déshonorante. Aussitôt celui qui l'a-

vait faite abaisse son fusil, tire successivement les deux coups presque à bout portant, et l'officier qui, animé d'une confiance généreuse, s'était porté au-devant des agresseurs, tombe sans vie aux pieds de son assassin.....

« Barbès commandait la troupe par laquelle a été assailli le poste du Palais-de-Justice. Au signalement donné du chef de cette troupe, il était impossible de ne pas le reconnaître, et parmi les témoins auxquels il a été représenté, il y en a cinq qui ont certifié l'identité de la manière la plus positive. L'un d'entre eux a prêté son témoignage avec une émotion qui le rend plus imposant encore. On doit donc considérer comme constant que Barbès est l'homme qui a sommé le lieutenant Drouineau de rendre ses armes, et qui, sur son refus, lui a donné la mort. »

Ainsi voilà un fait dont l'évidence semble démontrée : le ministère public est convaincu, les témoins affirment : les dénégations de l'accusé sont sans valeur ; c'est à peine si Emmanuel Arago et Dupont de Bussac, dans leurs éloquentes plaidoiries, luttant contre l'apparence de toute la force de la vérité, parviennent à jeter quelque doute dans l'esprit des juges.

Eh bien, Barbès est innocent du meurtre du lieutenant Drouineau !

Longtemps avant la journée du 12 mai, mon ami Emmanuel Arago était lié avec Barbès et

Martin Bernard ; appelé successivement auprès d'eux, il fut convenu que Barbès revendiquant toute la responsabilité de la conspiration, il ne le défendrait que de l'accusation relative à la mort du lieutenant Drouineau, et s'adjoindrait Dupont de Bussac afin de pouvoir présenter également la défense de Martin Bernard.

Interrogé par l'homme en qui il plaçait toute sa confiance, Barbès lui avait affirmé sur l'honneur n'avoir pas tiré sur Drouineau, et connaître, sans vouloir le nommer, l'auteur du meurtre.

— « En ce cas, lui dit Arago, voici ce que je prévois : comme chef avoué de l'insurrection, votre condamnation à mort est inévitable ; mais si Dupont de Bussac et moi nous parvenons à vous disculper de l'accusation qualifiée d'assassinat, j'espère une commutation. »

De là les efforts désespérés des deux avocats pour démontrer que sur ce point la condamnation de Barbès serait une erreur judiciaire.

Quoique moins affirmatifs que dans l'instruction, les témoins persistaient à constater la ressemblance de Barbès avec le meurtrier, quand, un matin, un homme dont le chapeau à larges bords était rabattu sur les yeux est introduit chez Arago qui, au premier abord, croit reconnaître Barbès.

— « Vous vous trompez, lui dit l'inconnu ; mais ma ressemblance avec lui serait cause de sa

condamnation. Écoutez. je ne peux cependant pas laisser tomber sa tête à la place de la mienne, c'est moi qui ai tué Drouineau... J'ai hésité à me livrer; c'était dur; mais à présent conduisez-moi devant les juges, j'avouerai tout. »

La position d'Arago était pleine d'angoisses; car en profitant de l'offre qui lui était faite, il sauvait peut-être la vie de son ami, mais à coup sûr il condamnait un homme à mort. Il réfléchit, prit le nom et l'adresse du coupable, exigea la promesse qu'il se présenterait à sa première réquisition, et lui demanda de faire auprès de Dupont de Bussac la même démarche qu'il avait faite près de lui.

Cet incident avait redoublé l'énergie de la défense; néanmoins, le 12 juillet, la Cour rendit son arrêt :

« En ce qui concerne Armand Barbès :

« Attendu qu'il est convaincu d'avoir, en mai dernier, commis un attentat dans le but de détruire le gouvernement.....

« Attendu qu'il est convaincu, dans l'exécution dudit attentat, d'avoir été un des auteurs du meurtre volontaire commis sur la personne du lieutenant Drouineau;

« Attendu enfin, que la peine doit être proportionnelle à la participation que chacun a prise au crime d'attentat;

« Condamne Armand Barbès à la peine de mort. »

Aussitôt l'arrêt prononcé, Emmanuel Arago mettait en demeure le véritable auteur du meurtre de Drouineau, et se rendait auprès du ministre de la justice, Teste, à qui il déclarait en hâte toute la vérité; celui-ci partait pour une réunion avec ses collègues, et lui promit d'en instruire le maréchal Soult, président du Conseil, à qui il l'engagea à aller plus tard répéter les mêmes confidences. Vers six heures, Arago, s'étant présenté de la part du ministre de la justice, fut admis chez le maréchal; mais quoi qu'il pût dire ou faire, il n'obtint du vieux soldat diplomate que des paroles évasives; celui-ci, affectant de ne pas le comprendre, se borna à lui réitérer qu'il n'avait pas siégé comme Pair pendant le procès, et par conséquent n'avait aucune part à la sentence.

Pendant ces démarches, celui qui avait été si fatal à Barbès par sa ressemblance avec lui, fidèle à sa parole, se mettait à la disposition de Dupont de Bussac.

Quand la nouvelle de la condamnation s'était répandue dans Paris, plus de trois mille jeunes gens, étudiants et ouvriers, avaient fait une démonstration pour demander la grâce de Barbès; mais cette manifestation, aussi menaçante que suppliante, manqua son but, et le soir, au Conseil, la majorité des ministres, voulant faire preuve d'énergie, opina pour l'exécution.

Le roi s'y refusa, et la commutation de peine fut décidée.

Cette résolution du roi fut-elle due aux communications du ministre de la justice, aux prières de la sœur de Barbès ou à un sentiment naturel d'humanité? Je voudrais la louer sans restriction; mais la commutation de la peine capitale à l'égard d'un homme comme Barbès en celle des travaux forcés à perpétuité en diminuait singulièrement le mérite.

Le lendemain, la commutation insérée au *Moniteur* était encore ignorée à la prison. Arago y court, demande Barbès, met au fait le directeur, et ce brave homme ému, joyeux, se retire, feignant d'oublier la clef de la double grille qui sépare les deux amis.

— Je n'espérais plus vous revoir, dit Barbès.

— Soyez-en sûr, nous nous verrons bien souvent encore.

— Ma peine est commuée?... En quoi?

— Je ne sais..., mais la commutation est officielle.

— J'en suis content pour ma sœur. »

Coupant la camisole de force, Arago put lui serrer la main.

Le roi, sur des observations pressantes, commua de nouveau les travaux forcés en détention perpétuelle.

Les faits qu'on vient de lire, attestés par Em-

manuel Arago, confirmés par M. Dupont de Bussac, ne laissent aucune prise au doute : l'humanité de Louis-Philippe a donc seule préservé la justice politique d'une confusion qui entraînait la mort.

Malgré des sympathies personnelles, j'ai donné sans adoucissement ma pensée sur la tentative du 12 mai : son but, la dictature révolutionnaire, était mauvais ; les moyens violents pour y arriver étaient coupables ; en somme, elle fut pour la royauté une bonne fortune.

Si, maintenant, je veux apprécier la question des sociétés secrètes, je dois avouer qu'en dépit de toutes les précautions elles ont toujours laissé pénétrer dans leur sein des espions ; qu'en subissant la pression des plus téméraires, elles sont souvent un danger pour leur cause ; mais il y aurait iniquité et ingratitude à nier les immenses services qu'elles ont rendu à l'indépendance et à la liberté des nations. Chez tout peuple qui subit la domination étrangère, elles sont comme chez l'homme, les pulsations qui révèlent la vie : le *carbonarisme* a resurrectionné l'Italie ; en France, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* a préparé les élections de 1827 et 1830 ; elle a organisé la resistance aux ordonnances, et ses débris ont activement concouru aux élections de 1839.

Mais l'association secrète n'a pu être utile

qu'à la condition de défendre un droit, d'attendre que le soulèvement fût dans les cœurs, et de servir de centre aux grandes insurrections populaires.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. — Mon origine. — Ma famille. — Lettre du général Hoche à mon grand-père. — Place d'Alton à Boulogne..... 1

II. — Comment, à neuf ans, je devins pair de France par hérédité. — Mon enfance à la campagne. — Mort de ma mère. — Le mari de ma sœur, M. Jaubert, avocat général, mon tuteur... 11

III. — Le collége Henri IV en 1822. — Entrevue avec le duc de Chartres. — Efforts religieux de la Restauration. — Mes croyances, mon incrédulité..... 17

IV. — La *Marseillaise*, première impression politique. — Entretien de mon tuteur avec Charles X..... 28

V. — Les pages. — Éducation religieuse et militaire. — Je reçois en secret le *Journal des Débats*. — Les cours de MM. Villemain, Guizot et Cousin. — Les officiers, les professeurs. — Mon dernier jour de service le 9 août 1829. — Nomination du ministère Polignac 32

VI. — Sorti officier, je pars pour l'Italie avec le vicomte de Lanoue. — Ma démission. — Rome. — Béranger, M. Drouin de Lhuys. — Lord Aylmer. — Les Calabres et la Sicile. — Malte. — L'amiral Malcolm, lord Adolphus Fitz Clarence. — Le capitaine Cooling. — Iles Ioniennes. 40

VII. — Séjour à Navarin. — Duponchel. — Révolution de Juillet. — *Pronunciamiento* du génie et de l'artillerie à la citadelle. — Fabreguet. — Le général Schneider passe le lendemain à la révolution. — Résistance de l'amiral de Rigny. — Intentions hostiles de l'escadre anglaise, sympathies de la population grecque. — Offre du commandant de Fresne; je reviens à Toulon sur l'*Atalante*. — De Toulon à Paris..... 50

VIII. — Paris. — Enthousiasme des premiers jours. — Chateaubriand et Berryer..... 57

IX. — Jugement des ministres. — Émeutes. — Le café de Paris..... 61

X. — Achille Bouchet. — Mes aspirations républicaines. — Raulin, rédacteur du *National*, me présente à Armand Carrel. — Émeute à l'occasion de la prise de Varsovie. — Ma conversation avec Armand Carrel..... 69

XI. — Littérateurs, artistes, économistes, saint-simoniens. — Le journal *l'Avenir*. — Abolition de l'hérédité de la pairie..... 77

XII. — Baron de Rosemberg. — Prince et princesse Belgiojoso. — Le major Fraser..... 84

XIII. — Alfred de Musset. — Bellini. — Henri Heine..... 106

XIV. — Vains essais de travail. — Gérusez. — Berryer. Simple spectateur des événements politiques. — Funérailles du général Lamarque. — 5 et 6 juin 1832..... 115

V. — Guerre civile dans l'Ouest. — La duchesse de Berry. — Ministère du 11 octobre. — Insurrection d'avril 1834, à Lyon, Paris, Lunéville, Arbois, etc. — La Mennais. — *Paroles d'un croyant*..... 124

XVI. — Voyage. — Mon admission au Jockey-Club et à la Chambre des Pairs. — Procès d'Avril. — Attentat Fieschi. — Lois de septembre. — Dissolution du ministère du 11 octobre. — Alibaud..... 134

XVII. — Mort d'Armand Carrel. — Émile de Girardin..... 155

XVIII. — Complot de Strasbourg. — État de l'opinion napoléonienne. — Le prince Louis-Napoléon. — Verdict du jury alsacien. — Lois de disjonction, etc. — Le journal : *La Charte de* 1830. — Nestor Roqueplan. — Ma réforme..... 180

XIX. — Séjour à Augerville. — Lectures, études. — Arrivée de ma sœur. — M. Jaubert..... 193

XX. — Je me loge près de la Chambre des Pairs. — Disposition de mes collègues. — MM. Villemain, comte Montalembert, marquis de Dreux-Brézé. — Mon premier discours. — Comte Molé..... 201

XXI. — La Charte de 1830..... 218

XXII. — Le roi..... 222

XXIII. — La Chambre des Pairs..... 242

XXIV. — La Chambre des Députés..... 252

XXV. — La bourgeoisie..... 264

XXVI. — Le peuple..... 266

XXVII. — Le clergé..... 273

XXVIII. — Le comte Walewski. — Ma coopération au *Messager*. — Ma connaissance avec Alphonse Karr. — Procès Gisquet. — Le salon de M. Thiers. — Ma présentation chez M. Odillon Barrot. — Les conquêtes de M. Thiers..... 276

XXIX. — Discussion de l'Adresse à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés..... 295

XXX. — Dissolution. — Élections de 1839. — Démission du ministère Molé. — Cabinet provisoire. — Diverses combinaisons. — Attentat du 12 mai. — Ministère du 15 mai..... 312

XXXI. — Jugement des accusés de l'attentat du 12 mai. — Barbès. — Erreur judiciaire. — Les Sociétés secrètes..... 323

PARIS. — IMPRIMERIE L. POUPART-DAVYL, RUE DU BAC, 30.

MES

MÉMOIRES

DU MÊME AUTEUR

—

Mémoires du vicomte d'Aulnis. 1 vol. gr. in-18 jésus:. 3 fr.

Mes Mémoires (1826-1839). 1re partie. 1 vol. in-8°.. 5 fr.

Mes Mémoires (1840-1847). 2e partie. 1 vol. in-8°.. 5 fr.

SOUS PRESSE :

Mes Mémoires (1847-1848). 3e et dernière partie. 1 vol. in-8°..... 5 fr.

MES

MÉMOIRES

(1826-1848)

PAR

LE Cte D'ALTON SHÉE

ANCIEN PAIR DE FRANCE

DEUXIÈME PARTIE

1840-1847

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Ce, ÉDITEURS

A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1869

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

MÉMOIRES

(1826-1848)

I

MISSION EN PERSE; MARQUIS DE LA VALETTE, VICOMTE DARU, COMTE CYRUS GÉRARD, M. FLANDIN. — L'ÉCOLE DU GRAND MONDE. — LE COMTE DE MORNY.

A la fin de la session de 1839, une discussion plus brillante qu'utile avait eu lieu dans les Chambres sur la question d'Orient. L'attention du gouvernement et du public était éveillée : l'intérêt politique de la France était-il de marcher avec le sultan ou de soutenir les ambitieuses tentatives du pacha d'Égypte? La lumière manquait, et nous verrons que jusqu'au dénoûment violent de juillet 1840, la vérité ne nous est pas parvenue. Ce n'est pas tout, deux des grandes puissances, exceptionnellement intéressées dans la solution

de la question d'Orient, la Russie et l'Angleterre, étendaient leurs conquêtes en Asie jusqu'à la Perse, devenue le théâtre de leurs intrigues et destinée à devenir plus tard leur champ de bataille.

A cause du siége d'Hérat, entre le shah et le résident anglais avait éclaté un différend, à la suite duquel celui-ci avait quitté le pays; excellente occasion pour entrer en rapport avec Méhémet-Shah, auprès duquel on n'aurait plus à lutter que contre la malveillance éventuelle de la Russie. Enfin, à la même époque était arrivé à Paris Hussein-Khan, envoyé par Méhémet pour renouer avec le roi des Français des rapports interrompus depuis la mission du général Gardanne en 1807, sous le premier empire, et demander à Louis-Philippe l'envoi d'officiers français pour l'instruction de ses troupes. Tous ces motifs réunis décidèrent, en octobre, la formation d'une mission extraordinaire en Perse.

Le comte de Sercey, fils aîné de l'amiral, d'une famille aimée par la maison d'Orléans, fut choisi comme ministre plénipotentiaire; après lui, le marquis de la Valette, secrétaire de légation, MM. d'Archiac, Gérard, de Chazelles; deux officiers, MM. de Beaufort, capitaine d'état-major, et Daru, capitaine de cavalerie, pour l'étude des questions militaires; MM. Desgranges, ancien drogman à Constantinople, et Kazimirski,

interprètes; MM. Coste, architecte, et Flandin, peintre, pour la partie artistique; enfin le docteur Lachèze.

Après un pénible voyage d'hiver dont l'intéressante relation a été publiée dans un remarquable ouvrage de M. Flandin sur la Perse, l'ambassade arriva à Téhéran. Le shah était allé comprimer un soulèvement à Ispahan. Malgré la splendide réception du Beglier-bey, M. de Sercey se hâta de le rejoindre dans son ancienne capitale. L'accueil fut magnifique, de grands honneurs furent rendus au représentant du monarque français; mais c'était seulement auprès du premier ministre Hadji-Mirza-Agassi qu'on pouvait obtenir des avantages sérieux.

L'incapacité de M. de Sercey, sa parcimonie, regrettable dans un pays où l'influence ne s'acquiert que par les présents, son impatience de revenir en France, nuisirent au succès politique de l'ambassade : des traités de commerce ont été ébauchés, des jalons posés, rien n'a été conclu.

A Téhéran, les personnes composant l'ambassade se séparèrent : sur l'ordre de M. de Sercey, le marquis de la Valette, MM. d'Archiac, Gérard et Desgranges prirent la route du Caucase et de la Russie, étudiant toute la partie septentrionale de la Perse.

MM. de Beaufort et Daru passèrent par Shi-

raz, l'île de Karak, sur le golfe Persique, Bassora, Bagdad, le grand désert, la Syrie et l'Égypte, examinant, outre la situation militaire de la Perse, celle des autres pays qu'ils parcouraient.

Enfin l'ambassadeur retourna sur ses pas par Trébizonde et Constantinople, accompagné de M. de Chazelles, du docteur Lachèze et de l'aumônier Scafi.

Seuls, les deux artistes, MM. Coste et Flandin, restèrent en Perse jusqu'à l'année suivante, visitant les ruines de Persépolis, Ninive, Babylone, et rapportant en France une riche moisson de dessins, d'inscriptions antiques et d'observations sur les mœurs du pays.

On a plaisir à rendre justice aux travaux de M. Flandin, et quoiqu'ils aient obtenu des résultats moins importants, MM. de la Valette et Daru avaient fait preuve d'énergie en quittant pour cette laborieuse expédition le Jockey-Club et l'Opéra.

Le marquis Félix de la Valette avait été d'abord employé dans la maison de banque de MM. Goupy et Busoni; puis, sous le ministère Polignac, secrétaire de M. de Montbel. Marié à une Anglaise et resté veuf, il était entré, en 1836, dans la diplomatie comme attaché à la légation de Suède auprès du comte Charles de Mornay, le brillant ami de mademoiselle Mars.

La mission de Perse fut le second échelon de sa carrière diplomatique.

En 1841, le retour du vicomte Paul Daru fut un sujet de joie pour ses nombreux amis : de la tenue, du tact, sa libéralité, sa droiture en faisaient le plus populaire parmi les hommes de notre génération.

Le jeune Cyrus Gérard, fils du maréchal, et dont la correspondance pendant le voyage rappelait pour l'esprit et le naturel celle de Victor Jacquemont, revint aussi, mais pour mourir quelque temps après d'une simple fièvre miliaire, victime de l'ignorance d'un médecin.

Aux approches de la session nouvelle, le comte Walewski, qui tenait par plus d'un lien au Théâtre-Français, me surprit en me proposant d'entendre la lecture d'une comédie dont il était l'auteur. La pièce, lue devant MM. Rabou, Achille Brindeau, Édouard Thierry et moi, ne rencontra que l'approbation de M. Thierry, qui y avait bien un peu travaillé. J'avais donné l'exemple de la franchise; Walewski ne m'en sut pas mauvais gré, mais la soumit à un autre auditoire. Cette fois, l'*École du grand monde*, interprétée par mademoiselle Anaïs, devant MM. Thiers, de Rémusat, Mignet, etc., etc., eut un succès plus grand que sincère. Walewski m'en ayant fait part, je conçus l'espoir de m'être trompé, et j'assistai à la première représentation

avec l'émotion d'un ami. Hélas! de cette salle, en majorité bienveillante, il n'y eut plus, après un certain temps, que le vicomte d'Albon et moi pour applaudir. A la fin, d'affreux sifflets se firent entendre. Mademoiselle Anaïs avait rempli le rôle principal avec autant de cœur que de talent; je l'allai voir dans sa loge, les Essler la consolaient. L'auteur semblait abattu; le général Michielski, son compatriote, me prit à part :

— Je viens de lui dire en polonais, pour ne pas l'humilier, combien sa pièce est mauvaise : je vous en prie, obtenez qu'il la retire.

Je parlai en ce sens, et je fus écouté; mais le lendemain Walewski me montra une carte de Victor Hugo sur laquelle on lisait : « Courage! vous avez des ennemis, c'est encore un succès. » L'*École du grand monde* eut une douzaine de représentations.

Vers le même temps, Morny venait assez fréquemment au *Messager*. Outre sa liaison déjà ancienne avec Walewski, il y était attiré par le désir de donner de la publicité à une brochure, claire et précise, qu'il avait composée sur les sucres. Je le connaissais dès 1831; mais je le vis là sous un aspect plus sérieux qu'au club ou dans nos parties de plaisir. Il y eut même entre nous un projet de travail commun : Walewski ayant eu l'idée d'une sorte de courrier hebdomadaire, j'offris de le rédiger par moitié avec Morny. Cha-

cun de nous, en rendant compte des débats parlementaires, aurait suivi son penchant : lui dans le sens du progrès conservateur, moi avec le ton d'une opposition plus avancée ; le plan lui plut, et j'écrivis un premier feuilleton ; mais ses occupations mondaines ou industrielles l'ayant détourné de la collaboration, je refusai de me laisser imprimer. Non-seulement nous avons vécu intimement ensemble, mais au 2 décembre il en a gardé la mémoire : relevant alors d'une longue maladie, n'étant ni représentant ni membre d'aucun comité, je ne figurais sur aucune liste de proscription ; néanmoins je fus dénoncé dans la journée du 4, et le 5, une discussion assez vive eut lieu entre le général Saint-Arnaud, qui tenait à me faire fusiller ou tout au moins transporter, et Morny, qui contestait l'utilité de la mesure. L'insistance de celui-ci l'emporta, et, mis au courant de tout par un ami commun, six semaines plus tard, quand il eut donné sa démission de ministre de l'intérieur, je lui adressai la lettre suivante :

« 24 janvier 1852.

« Mon cher Morny,

« Je dois à ton ancienne amitié de n'avoir encore été ni arrêté, ni exilé, ni transporté. J'ai accepté sans peine un service que j'aurais trouvé

tout naturel de te rendre si les rôles eussent été intervertis : et à présent que tu n'es plus au pouvoir, de bon cœur je te remercie.

« E. D'ALTON. »

Cela dit, je le peindrai tel qu'il s'annonçait en 1839.

Charles-Auguste, comte de Morny, né à Paris, le 21 octobre 1811, a été élevé par la comtesse de Flahaut, mère du général et connue dans le monde littéraire sous le nom de madame de Souza. Il fit ses études au collége Bourbon et eut pour précepteur M. Casimir Bonjour. Entré à l'école d'état-major, il en sortait sous-lieutenant au 1er lanciers le 19 décembre 1830. Ses états de service sont courts et brillants : après avoir fait la campagne de Mascara sous les ordres du général Changarnier, et plus tard, l'expédition de Constantine, dans laquelle il sauva la vie au général Trézel, en 1838, il quitta l'armée pour l'industrie. Il établit à Clermont-Ferrand une fabrique de sucre : dans la lutte soutenue par les fabricants de sucre de betterave contre le sucre des colonies, il fut élu président du comité par quatre cents d'entre eux. La brochure dont j'ai déjà parlé consolida sa position industrielle, et en même temps sa rapide intelligence, applicable à divers sujets, se tournait vers la politique ; mais

son âge ne lui permit de devenir député qu'en 1842.

Sans être véritablement beau, il avait la physionomie fine et bienveillante, de l'élégance, de la distinction : il était admirablement proportionné, fort adroit à tous les exercices, un de nos meilleurs gentlemen riders; ami, parfois rival heureux du duc d'Orléans, il avait obtenu près des femmes de nombreux et éclatants succès; instruit pour un mondain, ayant le goût de la paresse et la faculté du travail, une foi absolue en lui-même, de l'audace, de l'intrépidité, du sang-froid, un jugement sain, de l'esprit, de la gaieté, plus capable de camaraderie que d'amitié, de protection que de dévouement; amoureux du plaisir, décidé au luxe, prodigue et avide, plus joueur qu'ambitieux; fidèle à un engagement personnel, mais n'obéissant à aucun principe supérieur de politique ou d'humanité, rien ne gênait la liberté de ses évolutions; certaines qualités princières, la dissimulation, l'inconscience, le mépris des hommes et pourtant le besoin de leur plaire; il pratiquait la souveraineté du but, non au profit d'une religion, d'un système ou d'une idée, mais dans son propre intérêt.

II

SESSION DE 1840; MM. DE LAMARTINE ET THIERS SUR LA QUESTION D'ORIENT. — PRÉSENTATION DE LA LOI DE DOTATION DU DUC DE NEMOURS; REJET. — CHUTE DU MINISTÈRE.

Les craintes habilement exagérées du complot du 12 mai avaient permis au ministère de naître et de gagner la fin de la session; mais la présentation de quelqu'une des grandes mesures formant le programme de la coalition aurait pu seule le maintenir au pouvoir. Le roi, dont il n'avait pas su gagner la confiance, s'y refusa : le 21 décembre 1839, le discours de la couronne n'annonçait aucun changement dans la politique extérieure et passait sous silence la réforme électorale et la conversion des rentes.

Dès le lendemain, 24, au sujet d'une nomination de vingt-sept nouveaux collègues, j'attaquai le ministère à la Chambre des pairs.

« Messieurs, il y a huit mois à peine que mon

noble ami, le comte de Montalembert, et M. Villemain, alors défenseur éloquent et jaloux de la dignité de cette Chambre, blâmaient avec une juste amertume le peu de convenance qui avait inspiré la première promotion du 15 avril; deux résultats ont été obtenus par les débats : 1° la reconnaissance du droit acquis à tous les membres de cette Chambre d'attaquer, non, à coup sûr, la prérogative royale dans sa liberté de créer de nouveaux pairs, mais le ministère, quel qu'il soit, dans la convenance avec laquelle il use de cette prérogative. Une autre opinion généralement exprimée, c'est qu'il y avait faute, de la part d'un ministre, à choisir de préférence des députés non réélus pour les élever à la pairie, ou, comme on le disait alors, à ramasser les blessés sur le champ de bataille électoral pour les faire siéger parmi nous, ce qui tendrait à nous constituer en hôtel des invalides. C'est par suite de ce droit incontestable de contrôle que je viens reprocher à l'administration du 12 mai de n'avoir tenu aucun compte des avertissements donnés au ministère du 15 avril. En effet, malgré le souvenir si récent de ces débats, malgré les énergiques remontrances qu'a dû faire à ses collègues M. le ministre de l'instruction publique, pour peu qu'il ait tenu à demeurer conséquent avec lui-même, l'administration du 12 mai a, dans les promotions actuelles, commis les mêmes fautes, auxquelles,

pour être juste, elle en a ajouté quelques autres qui lui appartiennent en propre. Ainsi le ministère, non content de puiser, plus largement encore que ses prédécesseurs, dans cette catégorie des députés non réélus, a pris une autre part de ses candidats dans d'autres catégories également défectueuses, également sujettes à abaisser la pairie. L'une de ces catégories, par exemple, est celle des députés impossibles, c'est-à-dire des candidats qui ont échoué successivement (M. le ministre de l'instruction publique demande la parole) dans toutes leurs tentatives pour arriver à l'autre Chambre. Sans doute, rien de plus simple, de plus naturel que de succomber dans la lutte électorale, je dirai même, en certains cas, de plus honorable; peut-être même n'est-ce qu'à des susceptibilités trop rares, à une délicatesse vraiment puritaine qu'il faut parfois attribuer la défaite; mais il n'en est pas moins vrai que le ministère qui choisit le candidat toujours malheureux pour l'élever à la pairie, porte un tort réel à la considération politique de la Chambre des pairs.

« Enfin, quand un député, las de la vie politique, est parvenu, par un privilége que la révolution de Juillet n'a pu supprimer, à assurer l'hérédité à son fils dans une autre enceinte, alors il se retire parmi nous, et le ministère se trouve heureux de lui procurer dans la Chambre

des pairs une retraite décente et paisible à la fois. Ainsi, députés non réélus, députés impossibles, députés retirés, telles sont les trois catégories dont ce ministère progressif et réparateur a fait choix pour rendre force et indépendance à notre institution. Toutefois, en présence des noms honorables que contient la nouvelle promotion, j'eusse renoncé peut-être à cette énumération des fautes de l'administration du 12 mai; mais elles ne s'arrêtent pas là, un reproche bien plus grave pèse sur le ministère, pour peu qu'on réfléchisse à la malencontreuse précipitation, à l'inconcevable légèreté avec laquelle ont été lancées les nominations : l'un de nos collègues apprend, par son portier, qu'il a été fait pair; alors il se recueille, il calcule, il hésite... et il accepte. Bientôt, dans une lettre pleine de verve comique, il publie et la manière dont la dignité lui a été conférée et les raisons qui lui ont permis de l'accepter.

« Le ministère n'a pas toujours été aussi heureux. Un autre élu du 12 mai, en apprenant la faveur dont il était l'objet, a refusé positivement. Quinze jours d'efforts et de prières, de négociations ont été consacrés par nos imprudents ministres à obtenir l'assentiment, à vaincre les répugnances et l'antipathie d'un homme honorable pour une position qu'on lui avait faite à son insu. Enfin, touché sans doute du tort qu'il ap-

portait, bien malgré lui, par son refus à la considération d'un des grands pouvoirs de l'État, le pair involontaire s'est résigné.

« Messieurs, que penser d'un ministère dont l'impérieux devoir était de fortifier un pouvoir déjà trop affaibli, et qui ne trouve rien de mieux pour ariver à un pareil résultat que d'attirer sur la Chambre des pairs une succession de dédains et d'humiliations qui nous fait passer successivement du consentement motivé de M. Viennet à la résignation tardive de M. Bérenger?

« Songez-y bien, messieurs; que la crainte de cette accusation banale, d'agir dans votre propre cause, d'être dirigés par un sentiment mesquin et personnel, ne vous retienne pas; car avec vous s'écroulerait l'édifice entier du gouvernement représentatif, et notre mort politique une fois consommée, vous verriez bientôt l'application de ces paroles d'un publiciste bien connu : « Quand il y a deux pouvoirs dans l'État, il y en « a un de moins ou un de trop. »

« Ici, messieurs, s'arrête la tâche pénible de blâme que j'avais entreprise, et, sous un certain point de vue, je devrais des remerciements à l'administration du 12 mai, car ce ministère a du moins ce mérite à mes yeux d'avoir rendu évident pour tous ce qui était encore obscur pour quelques-uns; d'avoir fait toucher du doigt au plus incrédule le mal qui atteint la pairie... (M. le

marquis de Brézé : Très-bien !) et d'avoir, par l'excès même de ce mal, ému les plus indifférents et les plus stationnaires. Non, messieurs, il n'est plus de partisan sincère du gouvernement représentatif qui, voyant les conséquences déplorables de l'article 23 de la Charte, doive hésiter à en demander le changement; il n'est pas de véritable constitutionnel qui puisse assister en silence et sans protestation à l'anéantissement graduel d'un des trois pouvoirs de l'État. »

Malgré la vivacité de mes paroles, la majorité, blessée comme moi de la légèreté dont le ministère avait fait preuve dans ses choix, osa m'applaudir, et le ministre de l'instruction publique, M. Villemain, dans sa réponse, ne retrouva pas la bienveillance habituelle de l'assemblée. Le soir, je reçus les félicitations de M. Thiers, qui engageait les principaux journalistes présents, MM. Léon Faucher, Chambolle et autres, à faire valoir la justesse de mes critiques.

La discussion sur l'adresse s'étant ouverte le 6 janvier, je prononçai un discours dont voici le résumé :

« Monsieur le baron Dupin a félicité le ministère de l'affaissement des partis... Si ce calme provenait d'un accord entre des hommes d'une même opinion triomphante, je serais le premier à m'en féliciter; s'il ne provient, au contraire, que de la confusion des partis, je m'en effraie.

« Non-seulement l'insignifiance du discours de la couronne est telle qu'il pourrait être également l'œuvre du précédent ministère, mais le comte Molé et ses amis, en majorité dans notre commission, ont rédigé le projet d'adresse que les ministres du 12 mai acceptent et s'apprêtent à défendre contre nous.

. . . . . .

« Ministres du 12 mai, vous reprochiez au 15 avril de n'avoir pas une origine parlementaire, de s'être formé des débris d'un ministère déchu, repoussé par le vote des Chambres; vous aviez parfaitement raison : du moins ce n'est pas moi qui vous dirai le contraire. Mais que pensez-vous de votre origine? Croyez-vous être l'expression de la majorité dans les Chambres? Vous ne pouvez pas le supposer. Enfantés par l'émeute (murmures), d'après vos propres paroles vous n'avez été qu'un ministère de dévouement : opposés d'opinions et de principes, il vous tardait de vous séparer. . . . . .

« Qui vous a retenus au pouvoir quand la France était calme? Par quels sacrifices avez-vous cimenté votre union? Au profit de quelle opinion êtes-vous devenus ministère homogène?

« Depuis tantôt huit mois que ces questions passent de bouche en bouche et vous sont adressées, nous n'avons pu obtenir de réponse de votre part. Si vous éprouvez quelque embarras à

la faire, je la ferai donc à votre place. Il est certain, il est maintenant évident pour tous, que l'élément politique représenté dans le ministère par M. Cunin-Gridaine a absorbé tous les autres. (On rit.) Successeurs des ministres du 15 avril, vous avez pris leurs places et adopté leurs principes, c'est trop de moitié; il fallait opter. »

Le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, me répondit : son talent supérieur était embarrassé par la difficulté de sa position. Pour la première fois depuis mon entrée à la Chambre, j'essayai de répliquer; mais, quoique le début fût heureux, ma réplique était incomplète et insuffisante : Berryer y assistait, et j'eus le regret de ne pas le satisfaire entièrement.

Si la discussion fut courte à la Chambre des pairs, il n'en fut pas de même à la Chambre des députés : elle se prolongea sans autre résultat que de rendre plus évident l'avortement de la coalition. MM. Desmousseaux de Givré, Duvergier de Hauranne et Garnier-Pagès firent entendre d'utiles vérités. L'intérêt grandit quand on toucha la question d'Orient.

Dans un langage souvent sublime, M. de Lamartine, doué de prophétie, devina les dangers de la politique faible et cauteleuse suivie par le roi sous la responsabilité de ses ministres; nous montra notre isolement en Europe, l'hostilité de l'Angleterre et de la Russie comme l'issue fatale de

cette politique, et indiqua nettement deux solutions désirables : ou le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, d'accord avec l'Angleterre, mais alors la soumission du pacha d'Égypte révolté et l'influence des deux puissances alliées balançant à Constantinople celle de la Russie; ou le partage du cadavre turc entre les trois puissances et une magnifique occasion pour la France de briser les traités de 1815 en reprenant ses frontières naturelles : il penchait évidemment pour le dernier système. Il reprochait au gouvernement d'oser parler encore de « l'intégrité d'un tout coupé en deux ».

« Oui, nous jetons le masque, nous croyons à une nationalité arabe, et nous allons d'abord favoriser timidement, puis à visage découvert, l'établissement d'un second empire des khalifes sous la protection des chrétiens et sous le sabre d'un vieillard qui n'est ni Arabe, ni Égyptien, ni chrétien, ni musulman, mais qui est un grand homme ou au moins un aventurier heureux. Oui, voilà votre pensée, ministres du roi; voilà la pensée d'une partie de la Chambre, qui en cela répond à la vôtre; voilà la pensée fomentée par les organes de l'opinion, sous les influences et sous les préjugés anti-russes et anti-anglais.

. . . . . .

« Si aujourd'hui, à l'égard de l'Orient, sans plan arrêté, sans volonté claire et dite tout haut

(la première des habiletés diplomatiques), elle inquiète, elle complique, elle menace tantôt la Russie sur ses intérêts vitaux de la mer Noire, tantôt l'Autriche sur ses intérêts commerciaux de l'Adriatique, tantôt l'Angleterre sur son immense intérêt de commerce avec ses soixante millions de sujets dans l'Inde; si ces puissances vous voient tour à tour demander avec elles l'intégrité de l'empire et le *statu quo*, et pousser au démembrement; menacées chacune dans ses intérêts spéciaux et toutes dans leur orgueil, ne finiront-elles pas par voir en vous des agitateurs et des ennemis partout, et par concevoir contre la France les défiances qu'elles ne doivent qu'aux tergiversations de son cabinet? »

Au sujet du développement de la France :

« ..... Est-il besoin d'insister? Ceci, pour la France, est bien autre chose qu'un système : c'est une passion nationale, c'est un préjugé de la grandeur. Parlez du Rhin et des Alpes, et vous êtes compris avant d'avoir achevé. La gloire y est restée, son esprit y est encore, son drapeau y reviendra une fois.

. . . . . .

« Heureuse, dit-il en terminant (et ici la pensée politique de M. de Lamartine se révèle tout entière), heureuse, l'heure où l'Orient s'écroulera plus complétement encore et laissera place à tant de populations opprimées, mais fortes et actives,

que le poids du cadavre turc écrase à la honte de la civilisation, et où la France, leur tendant une main secourable entre les ambitions de la Russie et les susceptibilités de l'Angleterre, se placera entre ces deux puissances au centre même de l'Asie Mineure, les contrepèsera l'une par l'autre, laissera les Russes protéger les populations qui leur sont sympathiques; laissera les Anglais communiquer avec leurs Indes pour le bénéfice du monde; laissera l'Autriche dominer dans l'Adriatique, sa nouvelle mer, et au lieu de faire obstacle et empêchement à tous, trouvera son propre intérêt, sa propre influence, sa propre richesse dans une nouvelle balance de l'Orient, dont elle sera la tige en Europe et dont elle tiendra le contrepoids en Orient. »

Les lecteurs me pardonneront de leur remettre en mémoire, par ces courtes citations, un admirable discours où la beauté des images est sans cesse au service de la vérité.

La défense de M. Villemain, malgré l'éclat d'une éloquence rhétoricienne, était pauvre d'arguments.

M. Thiers, se plaçant à un point de vue moins élevé que M. de Lamartine, insista en faveur de la seconde solution, celle de l'alliance anglaise. Il accusa avec raison le ministère d'avoir refusé l'envoi dans le Bosphore d'une escadre anglo-française; mais son engouement pour le pacha

d'Égypte, fondé sur des renseignements inexacts, venait annuler ses efforts pour le maintien de l'union avec l'Angleterre.

Le ministère, qui avait adopté si complaisamment la politique royale en Orient, compromit les bons effets de sa soumission par un acte d'indépendance : le maréchal Sébastiani, ambassadeur à Londres, correspondait directement avec Louis-Philippe, sans s'astreindre à l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères; le maréchal Soult, blessé, exigea et obtint sa révocation, et le remplaça dans ce poste diplomatique par M. Guizot, le 9 février.

Dès lors, la chute du cabinet ne fut plus qu'une question d'opportunité.

Dans Paris des manifestations sérieuses eurent lieu en faveur de la réforme électorale. Il s'agissait non-seulement de l'adjonction des capacités, mais de l'extension du vote à la garde nationale. Plus de trois cents gardes nationaux, parmi lesquels un assez grand nombre d'officiers, se réunirent en uniforme pour porter leurs vœux et leurs remerciements à MM. Jacques Laffitte, Arago, Dupont (de l'Eure), Martin (de Strasbourg), députés de l'opposition.

M. Laffitte, répondant au capitaine Vallée, de la 4e légion, disait :

« Il m'est doux de vous revoir dans cette maison, qui fut le quartier général de la révolu-

tion de Juillet. Faite par le peuple et pour le peuple, cette révolution n'a pas encore porté ses fruits; elle imposait des devoirs, elle proclamait des droits; ces devoirs vous les avez loyalement remplis; ces droits, ils ne sont pas encore reconnus. »

La condamnation des officiers qui y avaient pris part augmenta l'irritation des esprits.

Dans la Chambre élective, la proposition Gauguier, relative aux fonctions incompatibles avec le mandat de député, avait été prise en considération pendant la session précédente, lorsqu'il y avait accord entre les diverses fractions de la coalition. Cette fois l'accord n'existait plus, et la discussion du rapport de la commission se perdit en paroles stériles. Toutefois, il est curieux de remarquer, parmi ceux qui contribuaient à annuler la proposition, M. Résumat, le futur ministre de l'intérieur du 1er mars.

Au contraire, M. Barrot résumait ainsi le débat :

« Si par le rejet de la proposition vous entendez qu'il n'y a rien à faire, ayez le courage de le décider; que les positions soient tranchées; que la Chambre s'élève à la hauteur d'un vote politique..... Si au contraire vous décidez qu'il y a quelque chose à faire, quelques modifications à apporter, il faut le décider avec une égale netteté, avec une égale franchise. »

III

FORMATION DU MINISTÈRE DU 1er MARS. — QUESTION DE CABINET POSÉE SUR LE VOTE DES FONDS SECRETS : DISCUSSION. — MON DISCOURS PRONONCÉ MALGRÉ M. THIERS. — PROPOSITION REMILLY.

Formée par une défection des chefs secondaires de la coalition, à la faveur d'une émeute, tolérée, puis abandonnée par le roi, se sacrifiant à la dotation du duc de Nemours, la dernière administration semblait avoir voulu mériter enfin le nom qu'elle s'était donné de ministère de dévouement. Combien sa sortie du pouvoir eût été différente si, lorsque lord Palmerston proposait au maréchal Soult d'unir les deux escadres et de forcer en commun les Dardanelles, celui-ci et ses collègues avaient respectueusement exigé de Louis-Philippe cet acte d'énergie, et, sur son refus, avaient donné leur démission. Cette faute capitale de leur politique en Orient, a eu de désastreuses conséquences pour leurs successeurs,

assuré sur ce point de l'appui du roi et de ses amis, ne furent pas justifiés; la commission, dans un rapport, favorable en principe, concluait cependant à des réductions et faisait de réserves.

Le 20 février, au jour de la discussion, par une convention arrêtée d'avance, tous les orateurs de l'opposition, à l'exception d'un seul, M. Couturier, renoncèrent à la parole. On avait hâte de voter : 226 boules noires contre 200 blanches renversèrent le cabinet du 12 mai.

III

FORMATION DU MINISTÈRE DU 1er MARS. — QUESTION DE CABINET POSÉE SUR LE VOTE DES FONDS SECRETS : DISCUSSION. — MON DISCOURS PRONONCÉ MALGRÉ M. THIERS. — PROPOSITION REMILLY.

Formée par une défection des chefs secondaires de la coalition, à la faveur d'une émeute, tolérée, puis abandonnée par le roi, se sacrifiant à la dotation du duc de Nemours, la dernière administration semblait avoir voulu mériter enfin le nom qu'elle s'était donné de ministère de dévouement. Combien sa sortie du pouvoir eût été différente si, lorsque lord Palmerston proposait au maréchal Soult d'unir les deux escadres et de forcer en commun les Dardanelles, celui-ci et ses collègues avaient respectueusement exigé de Louis-Philippe cet acte d'énergie, et, sur son refus, avaient donné leur démission. Cette faute capitale de leur politique en Orient, a eu de désastreuses conséquences pour leurs successeurs,

pour la dynastie elle-même, et, ce qui est plus grave, pour la France. A peine un petit nombre d'esprits supérieurs s'en préoccupaient alors; la grande question était l'enfantement du nouveau cabinet. Louis-Philippe s'étant résigné à aller chercher dans l'opposition le véritable chef de la ligue parlementaire, les négociations furent courtes, et M. Thiers eut bientôt choisi ses collègues. Pendant ces dix jours, j'allais souvent de Berryer au futur président du conseil, chargé d'exposer à quelles conditions la droite légitimiste pouvait lui accorder un vote de confiance, et de le pousser à prendre plus nettement la situation de ministre imposé. Ce qui n'est pas moins singulier que mon intermédiaire, c'est que ce n'était pas dans un journal légitimiste que Berryer déposait sa pensée politique; une feuille napoléonienne, *le Capitole*, recevait ses confidences, et j'ai encore un numéro du *Capitole*, avec des notes de l'orateur royaliste, signalées à M. Thiers et commentant les endroits importants d'un premier-Paris.

Journal *le Capitole*, numéro du 13 mars 1840, avec une note manuscrite de l'orateur royaliste, signalant à M. Thiers le sort qui l'attendait s'il fléchissait devant la royauté.

Ce remarquable article et la note prophétique de Berryer méritent d'être cités.

« MONSIEUR THIERS.

« La situation de M. Thiers, quoi qu'on en ait pensé, tient moins au Château qu'à la Chambre. Partout on se demande si les 221 se rallieront à lui, et selon que la réponse est favorable ou contraire, on augure son succès ou sa défaite. En cela on fait trop d'honneur à cette masse des 221, qui ne fut jamais aussi compacte qu'on veut bien le dire, et qui, assurément, ne resterait pas intacte et entière le jour où un ministère essayerait de s'en passer.

« Le côté gauche, en se ralliant au ministère et en prêtant à M. Thiers un appui qui ne fut jamais offert à aucun autre ministre, a sans doute eu en vue de combattre le centre pur et tous les serviles appuis de la cour; il se sera dit que si M. Thiers abordait la position avec franchise, avec énergie, prenant la gauche pour noyau de son parti, il verrait se grouper autour de lui non-seulement la gauche et la partie du centre qui l'avoisine, mais même l'opposition de droite. Il ne faudrait pour cela que quelques déclarations patriotiques et fermes, quelques-uns de ces exposés de principes qui rallient ensemble les oppositions et l'opinion publique elle-même, tels que M. Thiers pourrait les faire s'il voulait. Alors la droite et la gauche réunies soutiendraient le mi-

nistre, le reconnaissant comme l'expression d'une opinion nationale, et à ces deux extrémités de la Chambre se joindraient sans doute, pour former une majorité, les hommes qui, dans les 221 eux-mêmes, occupant ou désirant des emplois, ne sont jamais, malgré leur belle attitude, disposés à se brouiller définitivement avec un ministre.

« Si ce plan réussissait, M. Thiers, fortifié par une réunion des partis d'autant plus avouable qu'elle se ferait sur le terrain de la nationalité, dominerait d'autant mieux la Chambre, que la cour même ne pourrait l'en empêcher. Dans le cas où ses démarches éclatantes, énergiques, en faveur des opinions patriotiques invoquées contre les ignobles traditions du passé, ne seraient pas couronnées d'un succès que nous croyons possible, alors du moins M. Thiers tomberait avec honneur, avec gloire; organe de toutes les opinions consciencieuses, dont il se serait constitué le chef, il prendrait à témoin la nation, que ces opinions représentent, du triomphe de ses adversaires, qui ne représentent que des places, des honneurs et des intérêts privés. Son caractère politique s'ennoblirait par sa chute, et jamais rôle n'aurait été plus grand et plus noble depuis Mirabeau.

« M. Thiers est-il à cette hauteur politique? A-t-il dans le caractère assez d'énergie pour formuler patriotiquement un programme adressé à la

gauche et auquel toutes les nuances de l'opposition pourraient se réunir? Est-il capable d'une assez grande abnégation pour risquer de se mesurer, avec les hommes indépendants, contre tous ceux qui ne le sont pas, et à se préparer ainsi la plus noble des chutes ou la plus belle des victoires? Hélas! cette énergie, cette abnégation, nous voudrions y croire, et nous n'y croyons pas. Au lieu de déployer du caractère, M. Thiers va faire de la ruse et de l'esprit; au lieu de planter un drapeau d'indépendance qui l'honore aux yeux de la France, il déploiera comme tant d'autres un étendard ministériel pâle et sans couleur. Les députés de la gauche se repentiront de lui avoir prêté leur appui; la droite restera indifférente et immobile : IL TOMBERA MOQUÉ PAR LES CENTRES, ABANDONNÉ PAR LA GAUCHE. »

Ces derniers mots écrits en marge par la main de Berryer.

J'ai déjà eu occasion de montrer la sympathie réciproque de ces deux hommes éminents. L'entreprise de Berryer de prêter appui à celui qu'il supposait capable d'arracher le gouvernement aux mains du roi pour le faire passer dans le parlement, était logique, habile, mais hasardeuse; elle avait besoin, pour être justifiée, d'une fermeté inébranlable du chef du centre gauche, tandis que sa faiblesse amoindrissait ceux qui lui avaient donné leur concours. En ce sens, on peut

dire que l'influence de M. Thiers a été funeste à Berryer; sous la République, le contraire a eu lieu. Je serais tenté d'attribuer pour une large part au chef légitimiste, ami des Jésuites, la conversion de M. Thiers au catholicisme politique, et son adoption de la candidature présidentielle de Louis-Napoléon. Mais c'est là un point à traiter en 1848.

Évidemment, avant l'arrivée de M. Thiers et de ses collègues aux affaires, il y avait eu des ministères parlementaires : celui de Casimir Périer et celui qui, à deux reprises, avait eu pour président le duc de Broglie. Mais ces choix étaient dictés au roi par la majorité conservatrice ; c'était la première fois qu'il était forcé de prendre uniquement ses ministres dans les diverses nuances de l'opposition. Si MM. de Jaubert et de Rémusat avaient été autrefois d'ardents conservateurs, depuis deux ans ils ne s'étaient pas montrés moins fermes et moins résolus défenseurs de la prérogative parlementaire. La coalition avait donc obtenu, quant aux personnes, un résultat de sa victoire. La gauche dynastique croyait sage de consolider par son appui ce premier pas vers le progrès, et elle attendait de l'avenir une satisfaction sur les choses.

Moins confiant dans les personnes, Garnier-Pagès, au nom de la gauche radicale, demandait comme gage d'alliance une mesure libérale, si

modérée qu'elle fût : à défaut de la réforme électorale, une extension des incompatibilités, l'amendement de M. de Tocqueville, enfin quelque chose.

Berryer mettait à l'appoint de ses trente voix légitimistes la condition que M. Thiers se déclarât hardiment ministre imposé.

Tels étaient les auxiliaires que le président du 1er mars devait se concilier, tout en attirant à lui la grande masse flottante des centres. Il posa d'abord la question de cabinet sur le vote des fonds secrets, et, le 24 mars, ouvrant la discussion, M. Thiers exposa avec une remarquable habileté la cause de son arrivée au pouvoir, du choix de ses collègues, sa signification politique, et se qualifia lui-même de ministère de transaction.

Attaqué par MM. Desmousseaux de Givré et Lamartine, qui voulaient voir plutôt en lui un ministère de transition vers une opposition plus avancée, défendu par Odilon Barrot, sommé par Garnier-Pagès de donner caution, adjuré par Berryer de tenir plus haut son drapeau, M. Thiers fit un pas de plus.

« La question de principe, disait-il, s'est trouvée résolue le jour où la couronne est venue me chercher au sein de l'opposition pour constituer un cabinet : alors il est apparu que la révolution de Juillet n'était pas une déception, et qu'il

n'existait pas entre le gouvernement et l'opposition d'abîme infranchissable.

« ..... Je vous dirai une chose : si je *fléchis*, ce ne sera pas mon cœur, ce ne sera pas l'énergie de ma volonté ; si je *fléchis*, ce sera mon esprit ; ce sera parce que les circonstances seront plus grandes que lui ; mais jamais je ne *fléchirai* devant cette volonté de résister aux obstacles. *Je serai à la fois ministre de la couronne et ministre indépendant, et capable de lui dire avec franchise ce que je pense.* »

246 voix contre 160 accordèrent un vote de confiance ou d'espoir aux ministres du 1er mars.

Jamais la spirituelle ironie de Garnier-Pagès n'avait été mieux inspirée qu'en motivant sa défiance des hommes qui composaient la nouvelle administration ; néanmoins lui et ses amis se résignèrent à voter les fonds secrets.

Sans être à beaucoup près aussi soupçonneux, aussi découragé sur le libéralisme de M. Thiers, je résolus, quand la loi des fonds secrets fut portée à la Chambre des pairs, de prendre mes précautions et de faire mes réserves. J'étais amicalement accueilli au ministère des affaires étrangères ; ayant communiqué à M. Thiers le plan de mon prochain discours, il se récria sur les embarras que j'allais lui causer, et insista avec vivacité pour me détourner de prendre la parole ; je ne me laissai pas gagner à sa proposition de

reporter mon éloquence sur la question des sucres. Les embarras, d'ailleurs, n'existaient que dans son imagination ; deux années d'une triste expérience m'avaient convaincu de l'obéissance de la pairie à tout ministère, si antipathique qu'il fût à sa majorité.

« Membre de la gauche, ministériel rallié par une transaction, je ne viens pas apporter ici au ministère le faible appui de ma parole. Il n'en a nul besoin, et il y aurait quelque puérilité de ma part à l'entreprendre, quand M. le président du conseil a déjà soutenu et expliqué sa politique avec autant de talent, et je dirai (car je lui en sais gré encore) avec une noble franchise, dont, pour ma part, je le remercie.

« Je ne viens pas non plus lui porter le tribut de mon vote, car je ne vote pas encore ; mais à cela je trouve une heureuse compensation, en songeant que ses adversaires les plus déclarés, les hommes qui manifestent avoir le moins de confiance dans l'avenir de sa politique, tombent cependant d'accord sur la nécessité de voter en sa faveur.

« Une transaction a eu lieu au grand jour, publique, honorable; elle a été conclue sur les paroles échangées du haut de la tribune; je viens en maintenir les bases, je viens empêcher qu'on ne les change et qu'on ne fasse d'une transaction contractée avec honneur, dans l'intérêt du pays, une conversion impossible.

« Je vais donc rétablir dans leur vérité les motifs de notre confiance dans la politique extérieure et intérieure du cabinet.....

« Quels sont nos motifs de confiance sur la politique du cabinet à l'extérieur?... Certes, j'en suis convaincu, celui qui a combattu pour assurer par l'intervention la prépondérance de notre influence en Espagne, celui qui a combattu pour empêcher le morcellement de la Belgique, celui qui a combattu afin d'empêcher l'évacuation d'Ancône, celui-là voudra, à la tête du cabinet actuel, agir dans l'intérêt de notre dignité vis-à-vis des puissances étrangères, et conserver une active surveillance sur nos intérêts nationaux.....

« Quels sont nos motifs de confiance à l'intérieur?... C'est que le ministère actuel sort de l'opposition de gauche, au moins du centre gauche, et que de plus il est arrivé avec les principes de cette opposition, et qu'il les conserve au pouvoir...

« Le ministère du 12 mai avait lui aussi la prétention d'être parlementaire ; il faut donc que j'établisse en quoi les ministres du 1er mars diffèrent de leurs prédécesseurs. Ils diffèrent, quant à l'origine, en ce qu'il ne leur a pas fallu, comme le disait M. Villemain, une circonstance impérieuse pour justifier leur entrée au pouvoir; ils diffèrent en ce qu'ils ne subsistent pas au pouvoir dans l'incertitude et dans le doute, par l'absence

des principes et la confusion des nuances politiques. Enfin, messieurs, si le cabinet actuel devait sortir du pouvoir, sa chute ne serait pas pareille ; il n'en sortirait pas, comme le ministère du 12 mai, sur le rejet d'une loi dont, après bien des hésitations, ce dernier n'avait pas même osé faire une question de cabinet. Il diffère dans sa composition, en ce qu'il est formé dans son entier, sans mélange, sans alliage, des légitimes enfants de la coalition. (Mouvement.) Il diffère enfin en ce qu'il s'appuie déjà, dans une autre Chambre, sur une majorité forte, compacte, réunie par des principes communs, connus de tous, adoptés par tous ; car avant le vote de confiance ils avaient été proclamés à la tribune par M. le président du conseil.

. . . . . .

« Nous devons attendre de l'administration actuelle qu'elle se montrera l'agent éclairé à l'intérieur des principes conservateurs, non de ces conservateurs quand même du *statu quo* quel qu'il soit, qui, dans la crainte de toucher à l'édifice, consentiraient à ne conserver que des ruines, mais possédant à un haut degré l'intelligence de notre Constitution. Je crois les ministres disposés à y apporter des améliorations là où elles sont possibles, et des réparations là où elles sont indispensables.

. . . . . .

« Le ministère a dit : Nous ne vous apportons pas la réforme électorale ; c'est une question d'avenir, et l'avenir, nous ne voulons pas l'engager. Il a donc rectifié, ou, si l'on veut, expliqué cet ajournement indéfini, mentionné dans le rapport de votre commission, et il y aurait une bien grande imprudence, de la part du ministère actuel, à prendre des engagements sur cette question, lorsque déjà, dans une autre enceinte, une commission s'occupe de porter toutes ses investigations sur la masse des pétitions concernant la réforme électorale, et que la majorité de cette commission a prononcé le renvoi au ministère.

« Enfin, à côté et en avant, selon moi, de cette réforme électorale, il est une autre question dont je suis décidé, pour ma part, à poursuivre la solution toutes les fois que l'occasion s'en présentera : c'est la réforme de la pairie, réforme nécessaire, indispensable à la réalité du gouvernement représentatif. Eh bien, c'est surtout de ces hommes qui ont combattu depuis deux ans pour la réalité du pouvoir parlementaire, c'est de ceux qui défendent cette opinion que nous devons attendre qu'ils songeront à rendre, par tous les moyens et tous les efforts, les conditions d'indépendance politique nécessaires à la moitié du parlement ; c'est surtout de la présence au pouvoir de M. le président du conseil, qui a si noble-

ment lutté, en 1831, pour maintenir les garanties de cette indépendance. »

On se rappelle les paroles de M. Thiers répondant à mes instances d'inscrire sur son drapeau : *Réforme de la pairie :*

« Mon programme est déjà trop chargé ; mais, contre le rétablissement de l'hérédité, je donnerais le suffrage universel. »

Je ne les avais pas oubliées, et je poursuivais en toute occasion, avec une égale ardeur, la réforme de la pairie et la réforme électorale, espérant rallier à cette dualité les hommes intelligents, conservateurs ou libéraux, mais voulant la réalité du gouvernement des trois pouvoirs.

Le fonds secrets ayant été votés au Luxembourg à une majorité de 90 voix, le président du conseil me pardonna mon indiscipline.

Les débats à peine terminés, un député de l'ancienne majorité, M. de Remilly, reprenait dans une intention où, malgré ses dénégations, il était impossible de ne pas voir une tactique d'opposition, la proposition Gauguier et l'amendement Tocqueville sur les *incompatibilités*. Selon moi, le tort de M. Thiers et de ses collègues ne fut pas d'invoquer l'inopportunité, mais d'opposer la finesse, au lieu d'une ferme franchise, aux petites perfidies de leurs adversaires. Une lettre du comte de Jaubert à ses anciens amis conservateurs pour les engager à venir dans les bureaux *enterrer* la

proposition Remilly, lue à la tribune, produisit un effet fâcheux sur les nouveaux alliés de la gauche. L'opinion publique crut voir là un symptôme d'abandon pour les plus modestes réformes voulues en commun par la coalition.

IV

ENVOI DU COMTE WALEWSKI EN ÉGYPTE. — MES RAPPORTS AVEC M. THIERS. — CONVERSION DES RENTES REJETÉE. — PRIVILÉGE DE LA BANQUE MAINTENU JUSQU'EN 1855. — CHEMINS DE FER. — BATEAUX TRANSATLANTIQUES. — LOI DE TRANSLATION DES CENDRES DE NAPOLÉON : MM. GLAIS-BIZOIN, DE LAMARTINE.

Toutefois le ministère déployait une grande activité; outre une masse de projets, quelques-uns très-importants, à soutenir devant les Chambres, M. Thiers avait encore à satisfaire ceux qui, dans le parlement, dans la presse, avaient couru sa fortune.

Le Messager avait été un instrument utile, son rédacteur, le comte Walewski, un ami dévoué; MM. de la Redorte et Roger le lui remirent en mémoire. Le comte Walewski, indemnisé de la valeur de son journal, fut chargé d'une mission extraordinaire en Égypte, auprès de Méhémet-

Ali, afin de le déterminer aux concessions que les grandes puissances exigeaient de lui.

A quelque temps de là, le président du conseil eut la bonne grâce de me demander de lui-même s'il ne pouvait rien pour moi.

— Rien, lui dis-je; et, après réflexion, à moins que vous ne consentiez à demander pour moi la main de mademoiselle X***.

Il se mit à rire de bon cœur.

— Et pourquoi pas? ajouta-il; j'aime assez le rôle de M. Willamme(1).

En effet, peu de jours après, il m'apprenait l'insuccès de sa démarche.

Pour l'intelligence de ce que je viens de raconter, je dois entrer dans quelques explications personnelles.

Jusqu'en 1838, le bruit de mes plaisirs m'avait protégé contre toute tentative sérieuse de mariage de la part de ma famille ou de mes amis; mais mon ardeur au travail, le succès de mes débuts oratoires, en améliorant ma position, avaient animé leurs espérances. Lorsqu'un riche parti m'était proposé, je ne refusais pas positivement, mais je gagnais du temps; je mettais tant de mollesse dans mes démarches, tant de retard aux entrevues, que j'avais toujours évité de réussir. Au fond, j'avais peu de goût pour cet échange

(1) Agent matrimonial alors fort connu.

d'un titre, d'une dignité contre une fortune : le mariage de commerce me répugnait. Toutefois ma résistance n'était pas invincible. Après dix années d'expérience, j'avais acquis la conviction que dans notre pays la première condition d'influence était la richesse ; sans elle une carrière politique indépendante était difficile, et le triomphe des idées qu'on voulait faire prévaloir impossible. En même temps, trop pauvre pour continuer la vie hors du monde, au lieu de me borner à de rares apparitions dans les salons de ma sœur, de la princesse Belgiojoso et de la comtesse Merlin, je commençais à fréquenter plusieurs coteries du noble faubourg ; un ami plus âgé, le baron de Poilly, père de la belle comtesse de Fitz-James, avait été mon introducteur. Ma pairie, ma jeunesse, des promesses de talent, des passions légèrement portées m'avaient fait accueillir de la meilleure compagnie. Je ne faisais à ce milieu de luxe aristocratique aucune lâche concession, mettant mon amour-propre à être accepté tel que j'étais. Logé pour six cents francs dans un modeste entresol, servi par mon concierge, sans voiture, sans chevaux, ma pauvreté, franchement établie, semblait originale. Mon incrédulité philosophique, ma foi révolutionnaire piquaient la curiosité. Des légitimistes serraient volontiers la main d'un radical : on avait alors si peu la crainte d'une révolution ! Néanmoins quand,

dans l'intervalle des sessions, j'étais invité pendant quelques mois de château en château, je regrettais les chasses à cheval et les jouissances dispendieuses qui m'étaient interdites : toute vanité mise de côté, la contagion du bien-être me gagnait. Aussi quand madame Berryer, mon excellente amie, me dit qu'elle avait songé pour moi à une alliance avec une jeune fille immensément riche, je prêtai l'oreille, et quand elle ajouta que, malheureusement, les parents s'y opposaient, pour la première fois j'éprouvai un instant de déplaisir. Enfin, répondant aux ouvertures politiques de M. Thiers, je réfléchis rapidement que le père de la jeune fille, que d'ailleurs je n'avais jamais vue, était député, appartenait à la gauche modérée, et j'imaginai que le patronage du président du conseil exercerait une influence favorable. La déception ne me fut pas trop amère ; mais j'ai tenu à confesser la seule faiblesse qu'un éclair d'ambition m'ait fait commettre en ce genre. On verra la suite de l'anecdote en 1841. Revenons à la politique.

Le ministère ne pouvait se dispenser de présenter une loi sur la conversion des rentes ; mais, soutenue sans chaleur à la Chambre des députés, elle n'y obtint qu'une majorité de 45 voix, inférieure à celle des années précédentes, et s'en alla mourir devant le refus persévérant de la Chambre des pairs.

Une loi sur les sucres, réglant provisoirement l'impôt sur le sucre colonial à 45 francs et établissant un droit de 25 francs sur le sucre indigène, ne fut considérée que comme une trêve entre les deux intérêts rivaux.

Le privilége de la Banque de France fut renouvelé jusqu'en 1855, sans l'introduction d'aucune clause nouvelle en faveur du commerce ou de l'État. En vain Garnier-Pagès et MM. de Lanjuinais et Combarel de Leyval proposaient de lui imposer l'établissement de banques départementales, la faculté d'émettre des billets de 250 et 200 francs; M. Thiers déclarait ces réformes prématurées ou dangereuses.

Sur toutes ces questions, l'administration du 1er mars semblait uniquement préoccupée de rassurer le parti conservateur; toutefois elle sentait la nécessité d'imprimer une active impulsion aux travaux de chemins de fer, délaissés depuis les spéculations ruineuses et les entreprises avortées de 1837, ou ajournées par le célèbre rapport de 1838. Aussi MM. Thiers et Jaubert, sacrifiant leur préférence pour l'exécution par l'État, firent adopter par les Chambres les concessions du chemin de fer d'Orléans, de Rouen, de Bâle à Strasbourg, etc., à des compagnies particulières; le premier avec une garantie d'intérêt de 4 p. 100, les deux autres avec des prêts, venant ainsi en aide à la timidité des capitaux français. Ce fut là

un service utile rendu au pays; l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne nous avaient devancés de plusieurs années dans la construction des voies ferrées, et l'esprit d'association, à peine né, était tombé dans un tel état d'abattement que la ligne d'Orléans n'aurait pas trouvé de souscripteurs sans la garantie de l'État, et que pour celle de Rouen plus de la moitié des actions avaient été souscrites par des Anglais, qui avaient fourni l'ingénieur, les entrepreneurs, et avaient exigé, comme sécurité, un nombre égal d'administrateurs des deux nations.

L'établissement des différentes lignes de bateaux à vapeur transatlantiques ne fut pas moins profitable à la France, et marquait un pas définitif vers l'adoption du système de marine à vapeur.

Une seule mesure politique, la demande d'un crédit d'un million pour la translation des cendres de Napoléon, mérite d'être examinée avec soin. De la part du président du conseil, elle était une conséquence de son culte pour l'empereur, peut-être une préparation nationale à ses desseins de politique guerroyante. De la part de Louis-Philippe, un refus eût été difficile et même périlleux; depuis 1830, il s'était constamment entouré des illustrations de l'empire, s'en servant à propos pour couvrir son système *ultra*-pacifique. On lui fit valoir l'honneur pour lui d'avoir obtenu du

gouvernement anglais les restes du prisonnier de Sainte-Hélène, et la popularité pour sa dynastie, quand son fils, le prince de Joinville, ramènerait à Paris les cendres du conquérant.

Il y aurait une suprême injustice à soupçonner les intentions de M. Thiers à l'égard de la famille d'Orléans ; l'explication de cette faute immense est tout entière dans ce fait, que roi et ministres, raisonnant dans l'horizon borné de leur pensée habituelle, ne voyaient pas plus loin que la bourgeoisie ; incapables de pénétrer les sentiments des masses, imprévoyants du danger de réchauffer l'idolâtrie napoléonienne dans l'atelier et dans la caserne, dans les campagnes surtout, là où la légende et la tradition orale remplacent la lecture. Il y eut là comme un premier châtiment de la négligence des classes bourgeoises à l'égard du peuple. Pourtant les sages avertissements ne leur manquèrent pas : le bon sens, le talent et le génie, MM. Glais-Bizoin et de Lamartine, énoncèrent à la tribune des vérités d'autant plus salutaires et méritoires qu'elles bravaient le courant général de l'opinion.

M. Glais-Bizoin disait :

« ..... Si la Commission s'était bornée à nous demander notre concours..., si elle avait ajouté que c'était un moyen d'effacer les dernières traces de cette longue animosité qui a régné entre deux grandes nations, j'aurais gardé le silence. Mais

comme la Commission (qu'elle me passe l'expression), par un redoublement d'enthousiasme napoléonien (Réclamations), a renchéri sur la proposition du gouvernement, comme elle a en quelque sorte exigé le tribut de notre admiration sans réserve, sans distinction, pour le génie du bien et du mal qui a régné quinze ans sur la France, pour le grand capitaine comme pour le despote qui n'a pu vivre un seul jour en face de la liberté de la tribune et de la liberté de la presse, alors il m'est impossible de rester silencieux sur mon banc...

« J'ai senti le besoin de proclamer bien haut à cette tribune, dussé-je encourir le déplaisir de tous les barons de l'Empire... (Exclamations.) J'ai bien le droit de dire que le plus grand bienfait que la Providence ait départi à mon pays, tout en le frappant du même coup d'un malheur inouï, du malheur à jamais déplorable de la double invasion ; — je dis que le plus grand bienfait que la Providence ait départi à mon pays et à l'Europe, a été la chute du régime impérial... (Murmures).

« Eh! messieurs, vous n'auriez pas la satisfaction de m'interrompre ; vous ne seriez pas là si ce régime existait encore.

« Je dis qu'aujourd'hui le vœu le plus ardent de tout homme qui comprend le patriotisme comme l'ont compris nos pères de 1789, c'est de deman-

der que le pays soit à jamais garanti contre le retour d'un pareil régime...

« Aujourd'hui, je ne puis me ranger aux propositions qui nous sont faites ; elles tendent à nous faire entrer dans un nouvel ordre d'idées ; elles tendent à rétablir, à l'insu sans doute de la Commission, le culte napoléonien...

« Avant donc de quitter la tribune, je déclare que je m'associerais au vœu du Gouvernement d'aller chercher les restes de Napoléon, si les envoyés devaient laisser dans son tombeau les idées bonapartistes, LES IDÉES NAPOLÉONIENNES, QUE JE REGARDE COMME UNE DES PLAIES LES PLUS VIVES DE NOTRE ORDRE SOCIAL, COMME CE QU'IL Y A DE PLUS FUNESTE POUR L'ÉMANCIPATION DES PEUPLES, COMME CE QU'IL Y A ENCORE AUJOURD'HUI DE PLUS CONTRAIRE A L'INDÉPENDANCE DE L'ESPRIT HUMAIN. »

A son tour, M. de Lamartine :

« Je vais faire un aveu pénible : qu'il retombe tout entier sur moi ! J'en accepte l'impopularité d'un jour. Quoique admirateur de ce grand homme, je n'ai pas un enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance. Je ne me prosterne pas devant cette mémoire ; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté. Je ne crois pas qu'il soit bon de déifier ainsi la guerre...

Comme si la paix, qui est le bonheur et la gloire du monde, pouvait être la honte des nations... Les sophismes des gouvernements deviennent bientôt les crimes ou les malheurs des nations. (Profonde sensation. Très-bien ! très-bien !)

« Mais si je ne suis pas enthousiaste, je ne veux pas être hypocrite non plus ; je ne veux pas feindre un culte que je ne me sens pas dans le cœur, encore moins dans l'intelligence.

« J'ai passé ma jeunesse à admirer toujours et à accuser quelquefois ce gouvernement. Je lui dois beaucoup cependant ; je lui dois le sentiment, l'amour, la passion de la liberté, par ce sentiment de la compression publique qui pesait alors sur toutes les poitrines, et que son nom seul me fait encore ressentir. Oui, j'ai compris pour la première fois ce que valaient la pensée et la parole libres, en vivant sous ce régime de silence et de volonté unique dont les hommes d'aujourd'hui ne voient que l'éclat, mais dont le peuple et nous nous sentions la pesanteur.

« .... Ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. (Très-bien !) Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes, mais mille fois plus populaires, sous lesquelles nous vivons et pour lesquelles nos pères sont morts après avoir tant combattu. (Bravos à gauche et au centre gauche.) N'effaçons pas tant,

n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique · elle finirait par disparaître aux yeux du peuple (Sensation.)

« Les ministres nous assurent que ce trône ne se rapetissera pas devant un pareil tombeau ; que ces ovations, que ces cortéges, que ces couronnements posthumes de ce qu'ils appellent une légitimité... que ces bills d'indemnité donnés au despotisme heureux, ces adorations du succès, tout cela n'a aucun danger pour l'avenir de la monarchie représentative.

« Pour le gouvernement, je veux bien le croire ; pour l'esprit public, je n'ai pas la même sécurité. Puis j'ai peur, je l'avoue, qu'on ne fasse trop dire ou penser au peuple : « Voyez, au bout du compte, il n'y a de populaire que la gloire, il n'y a de moralité que dans le succès ; soyez grand et faites tout ce que vous voudrez ; gagnez des batailles et faites-vous un jouet des institutions de votre pays ! » Est-ce là que l'on veut en venir ? Est-ce ainsi qu'on apprend à une nation à apprécier ses droits ? (Sensation.)

« Si ce grand général eût été un grand homme complet ; s'il eût été le Washington de l'Europe ; si, après avoir défendu le territoire, intimidé la contre-révolution au dehors, il avait réglé, modéré, organisé les institutions libérales et l'avénement de la démocratie en France ; si, au lieu de

disperser les pouvoirs représentatifs il les avait appuyés de la force militaire, si, AU LIEU DE SE FAIRE LA RÉACTION VIVANTE DU PASSÉ ; si, au lieu d'abuser de l'anarchie, de profiter du désenchantement momentané de l'esprit public, il l'avait relevé ; s'il s'était fait le tuteur du progrès social, la Providence du peuple ; si, après avoir mis en mouvement les ressorts d'un gouvernement unitaire et tempéré, il s'était effacé lui-même comme Solon ou comme le législateur de l'Amérique ; s'il s'était retiré dans son désintéressement et dans sa gloire pour laisser toute sa place à la liberté, qui sait si tous ces hommages d'une foule qui adore surtout ce qui l'écrase lui seraient rendus ?

« Qui sait s'il ne dormirait pas tranquille, et peut-être plus négligé dans son tombeau ?

« *Une voix.* Vous offensez le pays.

« M. DE LAMARTINE. Non, monsieur, je ne fais que raconter l'esprit humain.

« Eh mon Dieu ! ce n'est pas une si étrange supposition. Vous êtes comme moi des hommes nourris des idées de 89... de ces idées de régénération libérale... Eh bien ! voyez ce que vous faites.... Mirabeau, le prophète de ces idées, l'homme dont chacune des paroles donnait une impulsion irrésistible aux vérités de ce nouvel évangile politique des peuples, où est-il ? Il repose dans je ne sais quel caveau d'un monument pro-

fané qui a servi deux fois de chemin à l'égout. (Profonde sensation.)

« La Fayette lui-même, qui communiqua à son pays la première contagion de l'indépendance d'Amérique ; La Fayette qui porta sans fléchir le poids du jour pendant quarante ans... (Bravos à gauche). Oui, pendant quarante ans de travaux, de patience, de cachot, d'exil, de persécutions ; qui ne voulut pas, lui non plus, s'incliner devant ce météore du despotisme... La Fayette repose sous l'humble croix d'une sépulture de famille, et l'homme à qui la France dut tout, excepté la liberté, la révolution triomphante va le chercher au-delà des mers pour lui faire une tombe impériale ! La révolution triomphante se demande si elle a sur la terre de France quelque monument assez grand, assez saint, assez national pour le contenir ! (Sensations diverses.)

« Laissez-moi tout dire... Je n'aime pas ces hommes qui ont pour doctrine officielle : *la liberté, l'égalité, le progrès*, et pour symbole *le sabre et le despotisme*.

« ... Souvenez-vous d'inscrire sur le monument où il doit être à la fois soldat, consul, législateur, empereur ; souvenez-vous d'y écrire la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre prudence : *A Napoléon seul !*

« Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps

à la France, à l'Europe, au monde, que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer en eux leurs fautes de leurs services (très-bien! très-bien!); elle sait les séparer même de leur race et de ceux qui la menaceraient en leur nom (très-bien ! longue sensation), et qu'en élevant ce monument, en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs. (Très-bien ! très-bien ! longue agitation.) »

M. Barrot ne négligea pas une si belle occasion de partager l'aveuglement de M. Thiers; avec un ancien soldat de l'empire, M. Gauguier, ils protestèrent de l'innocuité de la mesure. Néanmoins, sous la vive impression des discours de M. Glais-Bizoin et de Lamartine, le crédit, que la commission avait doublé, fut ramené au chiffre primitif d'un million.

Après le vote de la loi, le prince de Joinville partit pour le pèlerinage de Sainte-Hélène.

V

QUESTION D'ORIENT; TRAITÉ DU 15 JUILLET. — ULTIMATUM A MÉHÉMET-ALI. — MOUVEMENT DES ESPRITS. — MESURES MILITAIRES. — ATTENTAT DE BOULOGNE.

Cette laborieuse session était close le 14 juillet, et le lendemain la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre signaient avec la Turquie, à l'insu de la France, le *Traité du* 15 *juillet.*

Avant d'apprécier ce traité et ses tristes conséquences, je voudrais établir la part de responsabilité qui doit peser non-seulement sur Louis-Philippe et les deux cabinets du 12 mai et du 1er mars, mais aussi sur le chef du *foreing-office*, lord Palmerston.

Dans la mémorable discussion qui avait ouvert la session, M. de Lamartine, jugeant le ministère du 12 mai, avait dit: Vous ne vous alliez ni à la Russie ni à l'Angleterre; la solution de la question d'Orient aura lieu sans vous et contre vous. M. Thiers avait accusé, avec grande raison,

les imprudences d'une politique qui, arrêtant dans sa marche victorieuse sur Constantinople le pacha révolté, nous créait vis-à-vis de celui-ci des obligations difficiles à remplir ; les faiblesses d'une politique qui, en reculant devant l'action commune des escadres anglo-françaises, nous avait aliéné un gouvernement ami. Aussi, devenu ministre du 1er mars, n'avait-il accepté l'héritage de cette question d'Orient que sous bénéfice d'inventaire ; mais, en dépit de ses réserves, il devenait solidaire d'un dénoûment qu'il n'avait pas préparé, mais qu'il ne sut pas empêcher. Il crut, voyant la Turquie agonisante à Constantinople, Méhémet-Ali, le vainqueur de Nézib, le conquérant de la Syrie, le maître de la Mecque et des villes saintes, assez fort pour lui rendre la vitalité ; il épousa les prétentions d'un allié qui rassemblait contre lui les ambitions rivales de la Russie et de l'Angleterre ; il se méprit sur les dispositions de la diplomatie européenne, surtout du cabinet whig ; il imagina que les quatre grandes puissances n'oseraient rien résoudre sans notre concours ; il discuta, au lieu de se hâter de saisir un arrangement tolérable proposé par lord Palmerston, ou les offres officieuses, plus ou moins sincères, de l'Autriche et de la Prusse, quand il fallait se contenter de sortir le moins mal possible d'une question aussi mal engagée.

Je n'ai dissimulé aucun de nos torts ; la conduite

de lord Palmerston, quoiqu'elle ait reçu le bill d'indemnité du succès, me paraît bien autrement coupable; il a rompu une alliance de dix ans; il a failli ressusciter entre nos deux nations cette guerre sanglante et terrible qui, de 1792 à 1815, avait ajourné les progrès de l'humanité. Oui, malgré les ironiques dénégations dont il a daigné, devant son parlement, consoler notre fierté blessée, il a agi en ennemi. L'ancien disciple de Pitt et Castlereagh, tory teint en whig, avait conservé tous les préjugés aristocratiques de sa jeunesse contre la nation révolutionnaire. Les journées de juillet saluées avec enthousiasme par ses compatriotes, il avait suivi le courant d'opinion qui poussait à l'union avec la France, mais en accaparant pour son pays tous les avantages de cette alliance: ainsi, il en avait fait le prix du renoncement de Louis-Philippe à la Belgique, de son respect pour les traités de 1815, de son abstention de tout projet d'agrandissement. Il n'accordait d'ailleurs à notre gouvernement ni confiance, ni reconnaissance, car il savait avec quels humiliants dédains l'empereur Nicolas avait repoussé les avances du roi des barricades. Aussi, dès que le 27 juillet 1838, la France eut appelé naïvement les autres puissances à régler avec elle la question d'Orient, il se mit à l'œuvre, fomenta des troubles en Syrie, profita de nos lenteurs, de nos tergiversations, de nos imprudences et finit par s'en-

tendre à nos dépens, même avec la Russie. Après avoir applaudi à l'esprit de paix tant qu'une guerre de propagande aurait pu soulever la démocratie européenne, il reprenait ses vieilles haines, et trouvait dans le refus de forcer en commun les Dardanelles un motif suffisant pour se croire autorisé, lui, ministre libéral, à renouer contre nous la ligue des souverains absolus.

Que dire de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse? La première, surveillant avec l'œil affamé d'un héritier le dépérissement de la Turquie, voulait frapper dans Méhémet-Ali l'homme capable de prolonger son existence. De plus, en 1830, la chute de Charles X, l'allié de la Russie, juste sujet de joie en Angleterre, avait violemment irrité le czar, sans qu'aucune protestation, aucune considération d'intérêt pût surmonter son antipathie personnelle contre celui qu'il qualifiait d'usurpateur. Les souverains d'Autriche et de Prusse avaient partagé son mécontentement; néanmoins les actes virils de notre gouvernement, comme la prise d'Anvers et l'expédition d'Ancône, la force inhérente à notre révolution, leur avaient conseillé la prudence. Depuis, la soumission de Louis-Philippe à l'ultimatum de l'Autriche en Italie, son refus d'intervenir en Espagne conformément au traité de la quadruple alliance, l'évacuation d'Ancône avaient diminué un respect qu'ils n'avaient accordé qu'à la crainte ; unis à la

Russie et même à l'Angleterre, ils saisissaient avec empressement l'occasion de lui prouver impunément leur malveillance et son isolement.

Le traité du 15 juillet entre les quatre puissances contractantes et la Turquie avait pour but de maintenir l'intégrité (lisez: la décadence) de l'empire ottoman; elles s'engageaient, dans le cas où l'ultimatum qui y était annexé ne serait pas accepté par le pacha, à assurer son exécution par une action commune, à sauvegarder les détroits du Bosphore et des Dardanelles, et à établir immédiatement un blocus maritime entre l'Égypte et la Syrie.

L'ultimatum du sultan au pacha d'Égypte exigeait: 1° la reddition de la flotte turque; 2° l'évacuation des villes saintes, du district d'Adana et d'une partie de la Syrie. A ces conditions accomplies dans un délai de dix jours après sa notification, Méhémet-Ali conserverait la vice-royauté héréditaire de l'Égypte et l'occupation viagère du reste de la Syrie; après un nouveau délai de dix jours, l'Égypte seule lui serait accordée; enfin ce dernier terme expiré, il serait dépouillé de toutes ses possessions.

Le 17, il en fut donné connaissance à notre ambassadeur à Londres; plus tard, le ministère du 1er mars livrait les deux pièces à la publicité. Après un premier effet de surprise et de stupeur, l'irritation fut immense, elle gagna toutes les classes

et toutes les opinions. Tandis que, dans nos théâtres, les spectateurs chantaient la *Marseillaise*, beaucoup d'officiers royalistes démissionnaires de 1830 songeaient à rentrer dans l'armée; le roi se répandait en paroles énergiques; une ordonnance du 29 juillet appelait sous les drapeaux les soldats des classes de 1836 à 1839; on renforçait la marine. C'est au milieu de cet élan, de ces préparatifs que, le 6 août, le prince Louis-Napoléon Bonaparte débarquant à Boulogne tenta de s'emparer de l'empire: le moment ne pouvait guère être plus mal choisi.

J'emprunte à l'acte d'accusation devant la cour des pairs le récit des faits principaux de l'attentat. Après s'être étonné que le prince eût pu mettre si promptement en oubli le bienfait de l'acte de clémence auguste qui à Strasbourg l'avait couvert et protégé, l'accusation rappelle son court séjour en Amérique, son retour à Arenemberg près de sa mère malade, la reprise de ses menées politiques qui le forcent à aller habiter l'Angleterre, les brochures de 1837 et 1838, la condamnation Laity, la publication des *Idées napoléoniennes* et des *Lettres de Londres*, en 1839, la création à Paris du journal quotidien *le Capitole*, la distribution de pamphlets dans les casernes et spécialement à Paris et à Lille; depuis quelques mois, l'embauchage des principaux complices, les achats d'armes et d'uniformes français avec les

boutons d'un même régiment, le 40e de ligne; enfin, le 6 au matin, le départ de Gravesend sur un bateau à vapeur loué pour une partie de plaisir. Pendant la traversée, Louis Bonaparte réunit sur le pont tous les hommes de l'expédition, lit les proclamations et l'ordre du jour (1), distribue de l'argent; chacun revêt l'uniforme qui lui

(1) ORDRE DU JOUR

Après avoir pris les ordres du prince Napoléon,
Le major général a fixé la position de MM. les officiers dont les noms suivent :

Vaudrey, colonel d'artillerie, premier aide de camp du prince;
Voisin, colonel de cavalerie, aide-major général;
Parquin, colonel, commandant de cavalerie à l'avant-garde;
Laborde, lieutenant-colonel, commandant l'infanterie au centre;
Montauban, colonel, commandant les volontaires au centre;
Bacciocchi, commandant, à l'état-major;
Desjardins, chef de bataillon, à l'avant-garde;
Persigny, commandant les guides à cheval, en tête de la colonne;
Conneau, chirurgien principal, à l'état-major;
Bure, payeur général, à l'état-major;
Lombard, lieutenant, près le lieutenant-colonel Laborde;
Bataille, lieutenant, à l'état-major;
Bachon, lieutenant, vaguemestre général;
D'Alembert, lieutenant, aux guides à pied;
Orsano, lieutenant à la cavalerie, à l'arrière-garde;
D'Hunin, capitaine, à l'état-major;
Querelles, commandant les guides à pied;
Orsi, lieutenant des volontaires à cheval;
Forestier, lieutenant aux guides à pied;
Galvani, sous-intendant-militaire, vivres et convois;
Faure, sous-intendant-militaire, soldes et hôpitaux.

MM. les officiers de toute arme qui ne sont pas nommés dans le présent ordre du jour se tiendront près du prince pour être employés selon l'urgence.

Le major général, MONTHOLON.

Quartier général de Boulogne, le 11 août 1840.

était destiné et charge ses armes. Débarqués à Vimereux, à quatre kilomètres de Boulogne, ils rencontrent quatre autres conjurés, parmi lesquels le lieutenant Aladenize du 42e, dont le concours était d'autant plus précieux que deux compagnies de son régiment tenaient garnison à Boulogne...

« La troupe, commandée par Louis Bonaparte, était rangée autour d'un drapeau tricolore surmonté d'un aigle et rappelant par plusieurs inscriptions les grandes victoires de l'empire...

« Les conjurés arrivent bientôt à la caserne du 42e; il était cinq heures du matin et les officiers étaient encore absents. Le lieutenant Aladenize fait lever les soldats, leur fait prendre les armes, les fait descendre et mettre en bataille sur deux rangs. A l'instant il leur dit que Louis-Philippe a cessé de régner, et leur demande de se ranger sous la loi du neveu de l'empereur et de marcher avec lui sur Paris. En même temps, le drapeau s'avance : Aladenize donne au tambour l'ordre de battre au drapeau, et Louis Bonaparte, qu'il présente aux soldats, cherche à les ébranler encore par la séduction de ses paroles, en prodiguant les promesses de grades et de croix d'honneur.

« Cependant le capitaine Col-Puygellier et le sous-lieutenant de Maussion avaient été prévenus; ils arrivent en hâte, avec le sous-lieutenant Ragon, à la caserne; on veut leur en fermer l'entrée; un grenadier, portant le numéro du 40e,

veut arrêter le capitaine; il l'écarte en disant que ce n'est pas le 40e qui fait la police. Il arrive à quelques pas de la porte, obstruée plutôt que gardée par les nouveaux-venus. Un homme portant l'uniforme et les insignes de chef de bataillon va droit à lui et s'écrie :

« — Capitaine, le prince Louis est ici; soyez des nôtres, votre fortune est faite.

« Le capitaine lui répond en mettant le sabre à la main et en manifestant vivement par ses gestes et ses paroles la résolution d'arriver à sa troupe. Il est saisi de toutes parts; plusieurs personnes s'emparent de son bras armé; il pousse et résiste de tous côtés pour se débarrasser des obstacles et arriver à ses soldats. Avant d'y parvenir, et tout en continuant ses valeureux efforts, il essaye d'éclairer les conjurés eux-mêmes :

« — On vous trompe, disait-il, apprenez qu'on vous porte à trahir.

« Sa voix est étouffée par les cris de : *Vive le prince Louis !*

« — Où est-il donc ? s'écrie-t-il à son tour.

« Alors se présente à lui un homme de petite taille, blond et paraissant avoir trente ans, portant des épaulettes d'officier supérieur et un crachat. Il lui dit :

« — Capitaine, me voilà; je suis le prince Louis; soyez des nôtres et vous aurez tout ce que vous voudrez...

« Le capitaine l'interrompt:

« — Prince Louis ou non, je ne vous connais pas; je ne vois en vous qu'un conspirateur... Qu'on évacue la caserne!

« Tout en s'exprimant ainsi, M. Col-Puygellier continuait ses efforts. Ne pouvant parvenir à ses soldats, il veut au moins essayer de se faire entendre :

« — Eh bien! assassinez-moi ou je ferai mon devoir!

« Sa voix parvient alors à Aladenize, qui accourt, et le couvrant de ses bras, s'écrie énergiquement :

« — Ne tirez pas! Respectez le capitaine; je réponds de ses jours. »

Cette partie du récit fait naître de graves réflexions. Sous les phrases prudemment combinées du magistrat, il est aisé de voir qu'à l'appel d'Aladenize les deux compagnies s'étaient rangées aux ordres du prince; ce n'était là qu'un petit succès partiel, mais, par un élan généreux d'humanité, Aladenize l'arrêta dans son cours.

Il faut le reconnaître, à moins d'exercer le droit de représailles contre un tyran qui a violé les lois divines et humaines, le conspirateur doit se résigner au crime : dans l'exécution de ses plans, l'assassinat est toujours sous-entendu, prompt, rapide, impitoyable, élément nécessaire du succès; il devrait avoir sans cesse présentes

ces terribles paroles de Louvel. Le duc Decazes lui disait :

« — Malheureux ! avez-vous pu lever la main sur un prince?...

« — Le difficile n'est pas de lever la main, c'est de l'abaisser. »

Cela est profondément vrai : entre la volonté et l'action de frapper il y a encore un abîme.

Sans doute, de bien autres pensées avaient occupé l'imagination du chef du complot. Il avait rêvé un second retour de l'île d'Elbe, une série de triomphes sans combats, oubliant qu'alors les soldats ne se débandaient, les généraux ne trahissaient que pour rejoindre leur capitaine, l'homme des cent batailles, le génie de la guerre. Surpris par la réalité, il ne perdra plus la partie en refusant, comme à Strasbourg, de faire usage de ses armes.

L'acte d'accusation ajoute :

« Cette bruyante et vive altercation attire enfin l'attention des deux compagnies du 42e. Les sous-officiers accourent à la voix de leur chef ; ils l'aident à se dégager des mains des conjurés qui font un mouvement en arrière. M. le capitaine Puygellier, d'une voix forte, s'écrie : « On vous trompe, *vive le roi !* » Mais l'ennemi rentre à rangs serrés, Louis Bonaparte en tête. M. le capitaine Puygellier se porte vivement à sa rencontre, lui signifie de se retirer, ajoute qu'il va

employer la force, et, pour toute réponse, lorsqu'il est tourné vers sa troupe, il entend la détonation d'un pistolet que Louis Bonaparte tenait à la main, et dont la balle va frapper un des grenadiers à la figure. »

Inutile d'aller plus loin; la marche des conspirateurs, repoussés de la caserne, devient une déroute. Après avoir cherché en vain à entraîner la population, à s'emparer du château, ils fuient vers le rivage, espérant gagner le bateau qui les avait portés. Le prince Louis Bonaparte, le colonel Voisin, Faure, Maisonan, Persigny, d'Hunin entrent dans un canot qu'ils poussent au large. Refusant de s'arrêter malgré l'injonction qui leur en était faite par la garde nationale et la troupe accourues à leur poursuite, on tire sur eux. Faure est tué, le colonel Voisin grièvement blessé; l'embarcation chavire dans un brusque mouvement; le prince et ses compagnons, à l'exception d'Hunin, noyé, sont recueillis et faits prisonniers.

VI.

JUGEMENT DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON ET DE SES COMPLICES; MON VOTE

J'ai exposé avec impartialité le complot de 1836 à Strasbourg, éclatant dans une de nos premières places de guerre, grandi par la défection de trois régiments un colonel en tête, le concours d'une partie de la population, et s'arrêtant devant l'effusion du sang : le refus du chef de recourir à la violence atténuait singulièrement sa culpabilité. Au contraire l'attentat de Boulogne présente la confusion démoralisante du sanglant et du grotesque ; que les amateurs du ridicule dans le crime lisent les journaux du temps pour les détails de costumes, d'aigle apprivoisé, etc., etc. J'écarte avec soin le côté forain de la conspiration. A défaut du chancelier et du grand référendaire, morts aujourd'hui, que les curieux sollicitent les confidences de quelques membres

survivants de la commission judiciaire de la cour: à trente ans de distance la vérité serait encore trop cruelle. J'omets donc à dessein le récit des doubles trahisons, la disparition motivée de certains accusés, les forfanteries d'honneur de certains témoins complices, pour m'occuper surtout du chef du complot.

Les débats s'ouvrirent le 6 octobre, le duc Pasquier présidait la cour. Au banc de la défense Berryer et MM. Marie pour le prince Louis et le général de Montholon, Ferdinand Barrot pour le colonel Voisin, Jules Favre pour Aladenize, Barillon pour Fialin dit Persigny, etc., etc.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le chancelier procéda aux interrogatoires.

Le prince avait le regard déjà terne, la physionomie d'un rêveur éveillé; avec sa petite taille, son frac noir, et malgré le crachat dont il s'était décoré, quelque chose de mesquin, d'étriqué. Rien en lui ne faisait présager la majesté que développe immanquablement le rang suprême.

Il déclara se nommer Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, le 20 avril 1808, puis prononça quelques paroles dont je connaissais la substance, car, habitant alors Augerville, Berryer et moi venions ensemble à Paris, lui pour le défendre, moi pour le juger.

Il avait, disait-il, fait valoir les armes à la main les droits qu'il tenait de sa naissance et des suf-

frages de quatre millions de Français contre un gouvernement qui n'était ni la légitimité, ni l'expression de la volonté du peuple. Trahi par la fortune, il n'était pas un accusé devant ses juges, mais un vaincu à la merci d'ennemis politiques. Prêt à subir les conséquences de la défaite, il réclamait seul la responsabilité de l'entreprise; ceux qu'on s'apprêtait à juger avec lui n'avaient été que ses instruments : une heure avant d'arriver à Vimereux ils ignoraient ses desseins.

Enfin, ne reconnaissant pas la compétence de la cour, il annonçait sa volonté de ne plus répondre à aucune question.

Plus de quatre-vingts généraux de l'empire siégeaient à la cour. Aussi ses premiers mots avaient été écoutés avec une attention bienveillante, mais bientôt le prince s'arrêta court, et, après avoir inutilement cherché dans sa mémoire, prit dans sa poche un petit papier sur lequel il se mit à lire, ce qui diminua l'effet de son improvisation. Ce n'était qu'à l'aide d'un long travail et à force de coupures, de corrections et de substitutions que Berryer était parvenu à réduire les douze pages primitivement rédigées par son client à douze lignes simples et politiques qui agrandissaient sa position en exposant ses droits de prétendant. Il avait annoncé sa résolution de garder à l'avenir un silence absolu; néanmoins le duc Pasquier, insinuant et fin, mit tant de naturel

dans les questions qu'il lui posait, que dès la troisième ou quatrième, le prévenu oublia sa résolution de n'y pas répondre. Sur les représentations de ses avocats, il reprit son système de mutisme, auquel il manqua cependant deux ou trois fois encore dans le cours de son interrogatoire.

Berryer le défendit avec éloquence et d'autant plus de zèle, qu'à l'occasion d'un prétendant qui n'était pas le sien, il trouva moyen d'établir les droits supérieurs et antérieurs de la légitimité vis-à-vis de ce qu'il appelait une usurpation.

Je ne rappellerai du reste des débats que la persistance du chancelier à refuser à l'accusé Fialin le nom de Persigny, et les graves déclarations de celui-ci que, « dans la scène de la caserne, sans l'intervention d'Aladenize, il aurait tué à coups de baïonnette l'un des sous-lieutenants d'abord, et puis après le capitaine du 42e. »

J'étais le plus jeune des juges, et comme tel, j'exprimais le premier mon opinion. La question de culpabilité n'était pas douteuse, le crime était flagrant, avoué par Louis-Napoléon, qui en assumait la responsabilité; interrogé sur la pénalité, je votai la mort.

Les raisons qui déterminèrent ma conscience furent celles-ci. La peine du talion est la loi naturelle, mais dans l'état de notre civilisation, c'est bien moins par esprit de représailles que dans un but de préservation sociale que le législateur punit

un crime de la peine capitale. Les victimes des vengeances individuelles ou de la cupidité sont bien peu nombreuses comparées aux meurtres en masse que commet et ordonne le prétendant qui, dans un but d'intérêt privé, et pour faire valoir une fausse légitimité, porte la guerre civile au sein d'une nation. En outre, s'il réussit, il conquiert la fortune, la puissance, la gloire, tout ce qui peut séduire l'ambition; s'il échoue, en dépit de la loi, il échappe à l'infamie : une opinion erronée, mais dominatrice, protége son honneur, l'entoure de compassion et souvent augmente le nombre de ses partisans. Il m'a paru que la crainte du supplice pouvait seule détourner d'un crime promettant de tels avantages et une telle impunité.

Si mes souvenirs sont exacts, mon vote n'eut pas d'imitateurs. Le titre, la puissance du nom de l'accusé, le danger que ses prétentions, deux fois soutenues par les armes, faisait courir à notre pays, en motivant la rigueur de ma sentence, par un effet opposé, disposaient aux circonstances atténuantes la plupart de mes collègues.

Depuis un siècle, de beaux génies, des âmes généreuses réclament l'abolition de la peine de mort : le sentiment populaire est avec eux. Dans un éloquent rapport à l'Assemblée constituante, Duport a réuni en faveur de cette thèse les meilleurs arguments; toutes les œuvres du grand proscrit de Guernesey sont une admirable pro-

testation contre le droit, que s'arroge l'homme en société, d'ôter la vie à son semblable ; l'auteur des *Décrets de l'avenir* n'est pas moins explicite à cet égard. Je les ai lus sans que mes convictions aient été ébranlées. Si la société n'a pas le droit de priver un homme de la vie, elle n'a pas davantage le droit de le priver de sa liberté. Les progrès de l'humanité étant infinis, je crois qu'elle n'est pas éternellement condamnée à se décimer elle-même ; mais, pour être logique, avant de supprimer l'échafaud, elle devra supprimer la prison, les tueries privées sous le nom de duel, les exterminations en masse appelées guerres. Jusqu'ici les essais plus ou moins sincères des gouvernants pour obéir au courant philanthropique n'ont engendré que la pire des hypocrisies, l'hypocrisie de la loi ; on a inventé la mort masquée : tantôt par la déportation sous un climat pestilentiel on se débarrasse silencieusement et par milliers d'hommes coupables de simples délits ou même seulement suspects, dont aucun tribunal n'aurait osé prononcer la condamnation capitale : tantôt, par l'application ingénieuse du système cellulaire, on obtient l'hébétement, la folie, le suicide.

Ce sont là, il faut l'avouer, de funestes progrès.

Le prince Louis-Napoléon et son chef d'état-major, le général de Montholon, ayant été condamnés à la prison perpétuelle, il était à présumer

que la peine serait moindre pour leurs complices; il en fut autrement. Par un mouvement de généreuse camaraderie, Aladenize avait couvert de son corps le capitaine Col-Puygellier, il avait décidé l'insuccès du complot; mais il était officier en activité et se déclarait républicain : il fallait un exemple à l'armée. Plus de soixante voix prononcèrent la mort, la majorité vota la déportation. Je me dois cette justice de dire que mes efforts furent aussi fervents qu'infructueux pour démontrer aux autres juges l'excessive sévérité de leur arrêt. Dès lors, et sur le sort de tous les accusés, je parlai et votai avec les plus cléments.

Pendant le cours des débats, inquiet de l'imprudence de M. Persigny à se charger lui-même, je le fis avertir par son avocat. Cette légère marque d'intérêt m'a valu de sa part, quand six ans plus tard il était gracié, une visite cornée et l'hommage de son livre sur les Pyramides d'Égypte.

VII

LA QUESTION D'ORIENT D'APRÈS LE TRAITÉ DU 15 JUILLET. — CRÉDIT MILITAIRE. — 13 SEPTEMBRE, FORTIFICATIONS DE PARIS. — ULTIMATUM DU 8 OCTOBRE. — RENVOI DES MINISTRES. — CABINET DU 29 OCTOBRE. — RÉUNION DES CHAMBRES 5 NOVEMBRE, DÉBATS DE L'ADRESSE.

L'attentat du 6 août à Boulogne, le procès devant la cour des pairs et notre arrêt passaient presque inaperçus au milieu de la fermentation générale causée par le traité du 15 juillet. Le ministre qui portait avec lui toutes les espérances du gouvernement parlementaire, après avoir éludé toute réforme libérale à l'intérieur, avait, s'il voulait inaugurer à l'extérieur une politique indépendante de la Couronne, le devoir de convoquer immédiatement les chambres. Fortifié par la majorité parlementaire qui l'avait élu, il rendait alors le refus des mesures proposées par lui, adoptées par cette majorité, à peu près im-

possible. Au lieu de cela, il entreprenait de lutter de finesse avec le roi, il transigeait, il entrait dans la voie des atermoiements et des concessions. Ces fortifications de Paris, que Louis-Philippe poursuivait depuis tant d'années, le 13 septembre il les décrétait; il s'illusionnait par de ruineux préparatifs, s'étourdissait au bruit des armements qu'on lui permettait, à la condition de n'en faire aucun usage. Le 2 octobre, devant l'exécution violente du traité par l'escadre anglaise, il demandait au roi à envoyer notre flotte sur les côtes de Syrie. Repoussé, il donnait sa démission, puis la reprenait, faisait rentrer la flotte aux îles d'Hyères et posait enfin, le 8 octobre, un ultimatum aux puissances signataires. Par cette dernière transaction, il avait consenti à rester au pouvoir et à rappeler la flotte contre l'autorisation d'indiquer un cas de guerre, si le pacha était dépouillé de l'Égypte. Menace dérisoire, puisque le traité même du 15 juillet avait offert en principe à Méhémet-Ali, outre la possession héréditaire de l'Égypte, le gouvernement viager d'une partie de la Syrie. Ainsi joué par son royal adversaire, compromis, discrédité, ce mandataire infidèle de l'opposition tombait, le 29 octobre, à la risée des courtisans.

L'homme qui remplaçait au pouvoir M. Thiers et ses amis était précisément celui que la coalition victorieuse avait payé d'ingratitude, dont elle

n'avait voulu ni comme ministre de l'intérieur ni comme président de l'assemblée, qu'elle avait rejeté avec son talent et ses rancunes du côté de la prérogative royale. Les défectionnaires du 12 mai l'avaient nommé à l'ambassade de Londres; le président du 1er mars, désirant le neutraliser, l'avait maintenu dans son poste, après des explications dans lesquelles il l'avait rassuré contre toute réforme électorale. M. Guizot avait-il été jusqu'au dernier jour le représentant consciencieux de la politique ministérielle et l'informateur vigilant du chef du cabinet? Après avoir relu le volumineux dossier diplomatique de la question d'Orient, je dois le croire : à part quelques rayons fugitifs de clairvoyance, il avait vécu, sur les intentions définitives de lord Palmerston, dans une fausse sécurité.

A peine constituée sous la présidence du maréchal Soult à la guerre, MM. Guizot aux affaires étrangères, Duchâtel à l'intérieur, Villemain à l'instruction publique, Humann aux finances, Martin (du Nord) à la justice, Teste aux travaux publics, l'amiral Duperré à la marine et Cunin-Gridaine au commerce, l'administation du 29 octobre avait convoqué les chambres au 5 novembre. Un paragraphe du discours de la Couronne résumait son plan de politique extérieure.

« J'ai la dignité de ma patrie à cœur autant que sa sûreté et son repos. En persévérant dans

cette politique modérée et conciliatrice, dont nous recueillons depuis dix ans les fruits, j'ai mis la France en état de faire face aux chances que le cours des événements en Orient pourrait amener..... Je continue d'espérer que la paix générale ne sera point troublée. Elle est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe, au bonheur de tous les peuples et au progrès de la civilisation. »

Le marquis de Brézé ouvrit la discussion à la chambre des pairs. Après avoir qualifié d'injurieuse la conduite de l'Angleterre, il accusait la politique inconsistante, aveugle, inexplicable du 1er mars, ses notes ultra-pacifiques à côté de ses immenses armements, le décret par lequel il avait ordonné les fortifications de Paris sans le concours des chambres, l'ultimatum du 8 octobre, qui enfonçait une porte ouverte, et tous ses actes, « *mélange de forfanterie et de timidité.* »

Le comte de Montalembert, de retour d'un voyage en Orient, reconnaissait, malgré ses sympathies pour le cabinet tombé, que celui-ci s'était fourvoyé en embrassant la cause du pacha d'Égypte, dont il s'était exagéré la force et l'avenir. Sans doute, disait-il, la France a perdu son rang en Europe, mais c'est quand elle a refusé de venir en aide à la Pologne, à l'Espagne constitutionnelle, à la Belgique, là où la justice était d'accord avec son intérêt.

Après un échange de récriminations entre

M. Villemain, comme ancien ministre du 12 mai, et M. Pelet (de la Lozère), ex-ministre du 1er mars, M. Guizot prit la parole. Le gouvernement voulait la paix, mais *la paix armée*; de là la nécessité de voter tous les crédits extraordinaires et supplémentaires qui seraient demandés.

« La grande politique, l'intérêt supérieur de l'Europe et de toutes les puissances en Europe, c'est le *maintien de la paix partout, toujours...* »

Il restait à déterminer si le traité du 15 juillet était une injure à la France.

La nouvelle d'une tentative d'arrangement direct avec la Turquie et l'Égypte étant arrivée à Londres, le cabinet de Saint-James avait cru que cette tentative était l'œuvre de la France, qui, abandonnant la politique du 27 juillet, aurait ainsi tenté de se faire là une politique isolée, un succès isolé.

« J'ai dit, continuait le ministre, j'ai dit officiellement, particulièrement, que cela était faux, on ne m'a pas cru. »

Après les offres réitérées par les puissances, d'arrangements qui n'avaient pas été acceptés, leur conclusion, à quatre et à notre insu, était un mauvais procédé, non une injure.

On le voit, la grande politique philosophique et humanitaire trouvait chez nous de nombreux adhérents, et ceux qui avaient placé quelque

espoir dans l'énergie de M. Thiers étaient réduits à signaler ses fautes.

Il n'en était pas de même à la chambre des députés, dans la presse et dans le peuple. Les ressentiments de 1814 et 1815 avaient été réveillés par le traité du 15 juillet, le bénéfice de vingt-cinq ans de calme et d'oubli perdu; les passions renaissaient comme au lendemain de Waterloo.

Le 13 octobre, La Mennais avait placé face à face, dans des pages brûlantes, *le pays et le Gouvernement.*

Le 15, Darmès avait tiré sur Louis-Philippe un coup de carabine; mais le canon, chargé jusqu'à la gueule, avait éclaté dans ses mains.

Les journaux, dénaturant la pensée du ministre des affaires étrangères, dénonçaient ses paroles : « *La paix partout, toujours!* » comme l'humiliant aveu d'un pouvoir résigné à subir tous les affronts, à boire toutes les hontes.

Dès la lecture de l'adresse, l'irritation de la minorité éclata en murmures quand le rapporteur, M. Dupin, lut ces paroles :

« Mais si par hasard la paix devenait impossible... si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, son territoire menacé... »

L'opposition s'indignait à la seule idée que la France attendrait pour prendre les armes qne son territoire fût menacé.

Le président nominal du conseil, le maréchal Soult développa, en les entourant de son prestige militaire, les dispositions pacifiques du discours de la Couronne.

Au milieu de l'attente générale, le chef du ministère du 1er mars prit la parole. Résumant le passé de la question d'Orient, il chargeait d'un poids énorme la responsabilité de l'administration du 12 mai. Puis, arrivant à sa propre gestion, afin d'excuser son échec, il reprochait à M. Guizot, son ambassadeur à Londres, de l'avoir mal informé, de lui avoir recommandé la temporisation. Sur le point d'avoir favorisé un traité à deux entre le sultan et le pacha, il avouait ses vœux pour un arrangement direct; mais il avait enjoint à ses agents à Constantinople et au Caire de ne pas y travailler directement; il ne leur avait pas interdit les conseils, mais seulement ce qui aurait pu faire dire que la France voulait soustraire la négociation au congrès européen réuni à Londres.

« Je donne un démenti à quiconque dira qu'il y a eu manœuvre de notre part, et qu'il n'y a pas eu la loyauté la plus complète. »

Après ces explications ambiguës, terminées par un démenti dont l'audace n'est pas une démonstration, il accusait lord Palmerston d'avoir suscité par ses manœuvres le soulèvement de la Syrie, et caractérisait sa conduite à l'égard de la France « d'indigne tromperie ».

Que faire à la suite du traité du 15 juillet?

« Plus je rentrais en moi-même, plus je me disais que, si la France reculait cette fois, elle perdrait son rang dans le monde. Je savais bien que j'allais peut-être faire couler le sang de dix générations; mais je me disais : Si la France recule, toute l'Europe le sait...

« Faire la guerre immédiatement était impossible. Il n'y avait qu'une conduite à tenir : c'était de laisser aux événements leur cours et d'employer ce temps pour armer; de là notre proposition d'un armement de six cent trente-neuf mille hommes et de la mobilisation de trois cent mille gardes nationaux, ressources encore insuffisantes si la capitale n'eût pas été couverte; de là cette autre proposition faite, non pas en complaisant, mais en citoyen dévoué, de fortifier Paris... Il était évident que nous ne pouvions commencer la guerre qu'au mois de mai; pendant ce temps, nous conseillions au pacha de ne pas PASSER LE TAURUS, de conserver la défensive en Syrie, de couvrir Saint-Jean-d'Acre... Et *s'il eût fait durer la guerre jusqu'au printemps*, la France, à la tête de toutes ses forces, eût négocié pour lui. »

Le chef de l'État n'avait point partagé cette opinion : le ministère avait remis sa démission le 2 octobre; une dernière transaction avait eu lieu : de là la note du 8 octobre et la résolution de *con-*

centrer la flotte aux îles d'Hyères, d'achever les armements et de convoquer les chambres. Les difficultés avec la Couronne s'étaient reproduites au sujet du discours d'ouverture, et avaient entraîné sa sortie définitive. Il terminait par cette apostrophe à son successeur :

« En proclamant que vous espériez la paix, vous n'avez pas dit assez : vous êtes certain de la paix. »

En relisant, loin des passions du moment, ce plaidoyer faible et violent, on s'étonne qu'il ait rencontré les sympathies d'une partie de l'opposition.

L'accusation dirigée contre lord Palmerston d'avoir mis la main aux troubles de la Syrie, est plus que vraisemblable ; mais dans ma conviction celle du chef du *foreign office*, à l'égard de M. Thiers, d'avoir contribue à la chute du vizir Khosrew-Pacha, l'ennemi de Méhémet-Ali, et d'en avoir voulu profiter pour un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi, ne l'est pas moins. Malgré la discrétion officielle de l'agent français au Caire, le comte Walewski, il est incontestable aujourd'hui que Méhémet-Ali, n'ayant de force réelle que celle que lui prêtait la France, n'agissant qu'en vue de s'assurer son appui, devait consentir à toutes les conditions que notre agent lui imposerait.

Entre les deux hommes d'État, ce fut une lutte au plus fin.

Quant au traité du 15 juillet, il surprit également Louis-Philippe, son ministre et son ambassadeur.

Que dire de la résignation de M. Thiers à *faire couler le sang de dix générations* pour venger cette déconvenue, de son expectative au printemps pour commencer la guerre et de son conseil au pacha d'Égypte de résister jusque-là aux forces combinées des quatre grandes puissances et de la Porte?

En dehors des promesses imprudentes qu'on avait pu lui faire, notre intérêt à soutenir le pacha d'Égypte était discutable et secondaire; mais ce qui contribuait à passionner le débat, c'est que cette épreuve était la dernière d'une série d'abandons d'intérêts chers et sacrés : de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, de la Belgique ; le couronnement décennal du système de la paix.

Répondant à l'ex-président du 1er mars, M. Guizot reprenait d'abord sa place à la tête de l'ancienne majorité, revendiquant comme sienne la politique de la paix : « Avec nous, dites-vous, ce n'est pas l'espérance, c'est la certitude de la paix; avec vous la guerre est certaine. » Après s'être justifié comme ambassadeur, pendant qu'il examinait les conséquences du traité du 15 juillet, une interruption de M. Taschereau : « Nous n'avons pas été à Gand, » lui fournit l'occasion de donner le motif de ce voyage entrepris dans

l'intérêt de la Charte, au nom des royalistes constitutionnels. Il n'y a peut-être pas d'exemple plus frappant des injustices de l'opinion que cette accusation tant répétée, ce surnom d'*homme de Gand*, tant exploité contre M. Guizot, tandis que Chateaubriand, qui y était allé comme lui, Royer-Collard, qui l'avait décidé à partir, sont restés libéraux et populaires. Sa raideur, sa morgue, ses dédains expliquent l'erreur sans la justifier.

M. Barrot se retrouvait en face de son ancien adversaire : aussi ne voit-il dans la formation du cabinet du 29 octobre qu'une sorte de satisfaction donnée aux exigences de l'étranger. Il s'irrite, s'indigne; ramassant l'arme de M. Taschereau, il reproche lui aussi à M. Guizot son voyage à Gand, s'exposant à ce que celui-ci lui rappelle qu'il avait été volontaire royal sous le drapeau blanc. Mais ce n'était là qu'une partie de sa tâche : le chef de la gauche dynastique avait, au nom de ses amis, à demander à M. Thiers un compte sévère de la confiance qu'ils lui avaient accordée; en agissant ainsi, bien que M. Thiers eût fléchi, l'opposition et son chef restaient debout. Au lieu de cela, il délivra un certificat de courage et de patriotisme au président du 1er mars, couvrit ses fautes, épousa ses faiblesses, associa la gauche dynastique à sa défaite. Par ce fatal patronage, il descendait au second rang et pa-

ralysait pour longtemps l'action de son parti.

Le représentant de l'opinion légitimiste, Berryer, n'imita point cette indulgence, qui l'aurait rendu complice. S'il avait vu un progrès dans l'avénement du Ier mars, il n'hésitait pas à signaler la faute immense que M. Thiers avait commise en ne convoquant pas les chambres au lendemain du 15 juillet; il censurait sans pitié « cet amas d'hésitations funestes, d'efforts impuissants, d'espérances aveugles et déçues ». Mais il réservait à l'Anglais toute l'ardeur de son indignation, il poussait le cri de guerre contre l'homme qui avait pu dire, aux applaudissements de son pays : « Il viendra une résolution anglaise et la France accédera; après beaucoup d'humeur et de déplaisir, la France cédera, et l'affaire d'Orient aura été réglée comme l'Angleterre l'aura voulu. » Ajoutant : « On n'a pas dit cela de la France, Messieurs, mais de son gouvernement... »

« Je l'entends, je l'entends ce canon de Saint-Jean-d'Acre; j'entends le canon anglais qui brise Saint-Jean-d'Acre devant lequel Napoléon s'était arrêté. Et vous allez entendre un autre canon qui va vous annoncer les restes du prisonnier des Anglais. Aux funérailles de sa tombe, est-ce que vous ensevelirez sans gémir, sans protester, l'influence, l'ascendant qu'il vous avait conquis et que vous gardez encore?...

« Reculer quatre fois en dix ans, c'est trop! beaucoup trop ! »

Trois mois plus tôt, aux accents de cette *Marseillaise* légitimiste, peut-être l'Assemblée, la France entière se fût levée ; mais le temps des grandes colères qui excitent aux grands sacrifices était passé. On était fait à la perte de notre influence; l'amour de la paix, les calculs de l'intérêt, avaient repris leur empire sur la majorité ; le cœur de la bourgeoisie avait cessé de battre. Le peuple seul, resté à l'écart, comptait un grief de plus; il amassait dans sa lente justice les rancunes amères et les sombres ressentiments.

Loin d'avoir, comme M. Barrot, placé sa confiance dans le président du 1er mars, Garnier-Pagès n'a pas même eu l'espoir éphémère de Berryer; mais ses plus mauvais pressentiments ont été dépassés. Il attaque successivement les trois ministères : 12 mai, 1er mars, 29 octobre. A aucun d'eux, le roi n'a laissé poser un véritable cas de guerre; les deux premiers ont eu le tort d'être mal renseignés, d'avoir mal étudié l'état des choses en Syrie et en Égypte, de n'avoir pas clairement aperçu l'intérêt français. Il blâme la chambre pour avoir appuyé tous les ministres, pour s'être fractionnée de telle sorte que chaque groupe de vingt membres avait son ministère tout prêt; l'opposition pour n'être pas elle, pour s'être jetée sur les affaires et

ne pas les avoir laissé arriver forcément à elle.

« Ah! messieurs, quand je vois que dans mon pays nous discutons pour savoir si on doit envoyer la flotte en Syrie, et que ceux qui demandent qu'elle y soit envoyée savent qu'on ne pouvait pas l'y envoyer; quand je vois qu'on reproche au 1er mars la note du 8 octobre, qu'il a eu le tort de signer, mais qui a été faite à un moment où il n'était plus ministère... » (Vives réclamations au centre.)

Il n'y a pas de moment où il n'y ait plus de ministres, dit le président Sauzet : « La Couronne ne peut jamais être découverte. »

« J'ai bien le droit de dire, reprend le député du Mans, que du moment où la Couronne a résisté, les ministres n'étaient plus ministres. (Nouvelles réclamations.) Leur signature est coupable; s'il y avait responsabilité, ils l'encourraient. Mais au-dessus d'eux... » (Interruption.)

Revenant à la question intérieure :

« S'il se formait une coalition pour étouffer dans notre sein la pensée constitutionnelle, si l'on venait faire une propagande anti-révolutionnaire, oh! alors je vous conseillerais, et ce serait votre véritable force, d'en appeler aux majorités et aux minorités des peuples, d'opposer à une guerre anti-révolutionnaire une guerre révolutionnaire...

« Il est des impossibilités qu'il dépend de la

chambre de surmonter; il faut qu'elle se souvienne de son origine, qu'elle a été appelée dans cette enceinte pour faire prévaloir le gouvernement parlementaire. Tant que la position intérieure ne sera pas assurée, tant que le gouvernement parlementaire ne prévaudra pas, la politique extérieure de la France est impossible...

« Jusque-là nous n'avons rien à attendre des ministres qui se succéderont. »

Il était facile à M. Guizot de protester contre ces assertions comme hostiles à la Couronne, contraires à la Charte et aux principes du gouvernement constitutionnel; ce qu'il fit, aux applaudissements de la majorité. Pourtant ce langage d'un républicain n'impliquait pas autre chose que la réalité d'un gouvernement parlementaire; il aurait pu, il aurait dû être celui du chef de l'opposition dynastique.

L'adresse, paraphrase du discours de la Couronne, fut votée à une majorité de 86 voix.

VIII

ÉTAT DES PARTIS. — OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE CORBEIL. — G. DELAHANTE. — TRANSLATION DES CENDRES DE L'EMPEREUR. — LOIS DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. — LOIS DES FORTIFICATIONS; ADOPTION PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Ce débat mérite de fixer l'attention : il clôt la grande lutte commencée il y a trois ans entre l'Assemblée élective et Louis-Philippe, pour savoir si en France *le roi règne et gouverne* ou *ne gouverne pas*.

La coalition a son jour de triomphe; elle se désunit, arrive partiellement au pouvoir avec MM. Duchatel, Dufaure, Passy, etc.; semble se constituer, s'incarner dans M. Thiers, qui avait dit : « Si je *fléchis*, ce ne sera pas mon cœur, ce ne sera pas l'énergie de ma volonté; si je *fléchis*, ce sera mon esprit, ce sera parce que les circonstances seront plus grandes que lui. »

Hélas! incapacité ou défaillance, je lui laisse

le choix, ce qui est certain, c'est que le roi des Français; exclu du congrès européen qu'il avait créé, acceptant les compliments cruels de lord Palmerston sur sa sagesse et sa résignation, battu à l'extérieur, resta vainqueur au dedans.

Dès lors, sous la direction, souvent habile, toujours éloquente, du chef doctrinaire de la coalition, l'armée royale s'accroît, s'affermit : le découragement est au camp des vaincus. Louis-Philippe a trouvé son intermédiaire, son orateur, celui qu'il appellera plus tard : *ma langue*.

Les questions de politique intérieure perdent en importance. A l'extérieur, la volonté immuable du souverain a constamment refusé satisfaction aux susceptibilités nationales; elles arrivent à une sensibilité maladive, et plus tard on les verra souffrir de froissements imaginaires, comme sur une plaie enflammée la crainte seule du contact détermine une douleur aiguë.

Pendant ce débat solennel, je gardai le silence. Malgré les réserves explicites dont j'avais accompagné mon adhésion au cabinet du 1er mars, j'étais profondément attristé en voyant à quel point Garnier-Pagès avait eu raison de me les conseiller. Tout mon édifice de gouvernement constitutionnel, rajeuni et fortifié par la réforme électorale et la réforme de la pairie, était détruit sans retour : désormais *le roi régnait et gouvernait*, et mes intérêts, mes habitudes, mon mi-

lieu, me séparaient encore de l'idée républicaine.

Au plus fort des orages politiques, le 18 septembre, un travail productif était achevé; une fête industrielle, l'ouverture du chemin de fer de Corbeil, sur une étendue de 30 kilomètres, avait lieu. Qelques jours plus tard, l'ami auquel j'ai dédié ces mémoires, Gustave Delahante, dirigeant une locomotive, me menait avec ses frères et plusieurs membres du Jockey-Club, en vingt minutes, déjeuner à Corbeil. Gustave Delahante et moi, nous avions été longtemps camarades de plaisir, ardents, joyeux, insouciants, comme la jeunesse, tellement liés ensemble que pour nous la partie n'était pas complète si l'un des deux y manquait. Plus heureux que beaucoup de nos compagnons, le travail nous sauvait de la satiété : la journée entière aux occupations sérieuses, mais avec quelle verve accumulée on se retrouvait! quelle provision de gaieté à dépenser le soir! Lui, tour à tour mécanicien, constructeur, inspecteur, chef d'exploitation, remplissant tous les emplois, passant par tous les grades, contribuait pour sa large part à l'établissement de nos premiers chemins de fer, tandis que de mon côté je cherchais à m'acquitter de mon mieux des fonctions que je tenais de ma naissance.

Mais cette existence double est rude à porter; à la longue il est rare que plaisir ou travail ne

prenne pas le dessus : peu à peu il est resté le grand industriel, tandis que la passion politique m'absorbait. Par sa vie, mêlée sans cesse à la mienne, il interviendra souvent dans mon récit. J'aurai à dire, au lendemain de la révolution de Février, pour conjurer les plus graves embarras financiers sa liberté d'esprit et son courage, son cœur restant ouvert aux sentiments généraux de justice et d'humanité, les preuves de son affection fraternelle, quand, impuissant à conjurer les malheurs de mon pays, dévoué à la cause perdue, je tombais épuisé par la douleur et la maladie. Je ne veux à présent que l'annoncer au lecteur.

Il a toujours eu le goût très-vif des cérémonies publiques : aussi, forcé moi-même de garder la chambre, est-ce par lui et par le major Fraser que j'eus des détails sur la rentrée des cendres de l'empereur. Je crois inutile de décrire la magnifique machine traînée par seize chevaux empanachés et portant sur son piédestal le catafalque, le bouclier d'or et les quatorze statues, œuvre de MM. Visconti, Labrousse et Feuchères.

Malgré un froid rigoureux, tous étaient venus rendre hommage à celui qui, pendant quinze ans, avait fauché chaque printemps les générations nouvelles. Ce qui sera digne de l'histoire, c'est cet enthousiasme d'une nation pour celui qui l'avait glorifiée et dépeuplée. Le prince de

Joinville, l'épée nue, à la tête des marins de *la Belle-Poule,* eut dans cet immense cortége militaire, béni par le clergé, sa part de popularité.

Néanmoins le champion de l'idée de la paix, de l'idée juste, manquait de grandeur; la personnalité de Louis-Philippe disparaissait devant les cendres du représentant de la guerre. Les ministres et les autres amis du pouvoir revinrent de cette solennité effrayés du succès.

Je le répète, à l'avenir, c'est surtout dans le peuple, dans les masses ignorantes, incultes, mais sentant fortement, capables d'indignation et d'exécration, que le gouvernement trouve de dangereux ennemis. A la sortie du jugement qui avait condamné La Mennais à un an de prison, une manifestation nombreuse, presque entièrement composée d'ouvriers, se rendait chez lui; deux écrivains démocrates, Thoré, Alphonse Esquiros, surgissent, et leurs publications : *La vérité sur le parti démocratique* et *l'Évangile du peuple*, sont également déférées aux tribunaux. Enfin, le 9 janvier, à l'occasion des affaires de la Plata, discutées à la chambre des pairs, *le National* écrivait :

« Nous espérions une discussion sérieuse dans laquelle l'honneur de la France serait dignement défendu. Franchement, cette espérance nous souriait : voir de vieux généraux retrouver l'énergie du sentiment national; entendre des administra-

teurs, d'anciens magistrats, des hommes éprouvés dans la conduite des affaires, revendiquer pour notre pays le rang et l'influence qui lui appartiennent ; c'est un spectacle que nous aurions applaudi, car, dans cette situation abjecte où se traînent aujourd'hui les pouvoirs publics, notre mépris se fatigue, notre indignation s'épuise, et les lâchetés de l'opinion encouragent la dépravation du gouvernement.

« Nous sommes arrivés à la chambre des pairs avec un peu d'espoir ; nous en sommes sortis comme on sort d'un hôpital d'incurables. Non, jamais la vie ne pénétrera dans cet ossuaire ; il n'y a pas d'énergie possible quand il n'y a pas d'indépendance. Ce semblant de chambre que le bon plaisir du monarque a créée, se meut dans une atmosphère où ne pénètre ni la lumière, ni la chaleur. Il règne dans cette salle je ne sais quelle odeur de décrépitude qui vous refroidit et vous attriste. On dirait une comédie constitutionnelle jouée par des morts, une espèce de fantôme mécanique qu'on a hâte de voir fuir, de peur que les ressorts ne cassent. »

M. Séguier appela l'attention de ses collègues sur ce qu'il regardait comme injurieux pour la chambre, demanda des poursuites, et cita à l'appui un nouvel article :

« En vérité, c'est trop d'impudence : il y avait une pairie en 1830, le pouvoir l'a prudemment

assassinée, puis il a creusé une grande fosse où il l'a enterrée solennellement, et le voilà aujourd'hui qui nous accuse parce qu'après dix ans nous venons dire au public : Cet habit que vous voyez là n'est pas un corps vivant... c'est la pairie qui fut tuée en 1830. Eh ! messieurs, faites comme nous, priez pour elle ; mais c'est vous qui l'avez exécutée, ne nous accusez pas ! »

Ces deux articles étaient dus à la plume incisive, spirituelle, d'Armand Marrast. Le 8 mars, la chambre, malgré les efforts de notre petite opposition, s'étant réunie en cour de justice, après avoir entendu la défense de Me Marie, prononça contre le gérant, Delaroche, un mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende.

N'est-il pas curieux de voir *le National*, qui de 1830 à 1831 avait travaillé ardemment, ainsi que Louis-Philippe, à la suppression de l'hérédité, en déplorer la perte et demander, lui aussi, pour nous, l'élection ou l'hérédité?

« Rassemblez, disait-il, en parlant de tels ou tels pairs, rassemblez ces individualités recommandables, faites-en un corps politique qui ne doive son existence politique ni à l'élection, ni à l'hérédité : essayez alors de faire mouvoir cet étrange assemblage. Mais vous lui avez refusé la vie et vous lui demandez le mouvement! Vous l'avez enlevé du sol et vous voulez qu'il ait des racines ! »

Il est plus curieux de voir cette opinion soutenue par un journal conservateur, *le Courrier de Bordeaux*, qui avait traité la pairie d'*ossuaire*.

Mes efforts incessants pour la réforme de la pairie rencontraient des adhésions imprévues; l'idée de notre indépendance nécessaire à la monarchie constitutionnelle, parce qu'elle était juste, se généralisait, mais sans espoir d'application : il était trop tard, M. Thiers n'avait osé écrire sur son drapeau ni la réforme électorale, ni la réforme de la pairie ; son insuffisance avait étouffé en germe tous les fruits de la coalition.

Le 1er mars, après huit mois de séjour à l'hôtel des Affaires étrangères, laissait une énorme carte à payer. Le 7 décembre, le nouveau ministre des finances, M. Humann, proposait à la chambre des députés de transformer en loi de finances les ordonnances de crédit rendues par son prédécesseur. Le 12, le maréchal Soult présentait le projet des fortifications de Paris, tout en faisant dans l'exposé des motifs ses réserves sur le mode adopté, contraire à celui qu'il avait toujours soutenu en 1830, 1832, 1833.

La loi des fortifications fut discutée la première; la commission choisit pour rapporteur M. Thiers. Il exposait longuement, au point de vue militaire, l'utilité du projet, s'appuyant sur l'autorité de Vauban et de Napoléon; pour en démontrer la nécessité, il intimidait les esprits par un tableau

de la coalition des rois contre notre révolution, coalition que n'avaient pu désarmer dix années de sagesse, de prudence, de concessions de la part de celui qui gouvernait la France. Il cherchait ensuite à innocenter la mesure sous le rapport politique, et la déclarait sans danger pour la liberté.

Parmi tant d'éloquents adversaires du projet, je n'en citerai que deux : Lamartine et Garnier-Pagès.

Le premier rappelait que depuis près d'un siècle, depuis le grand Frédéric, la guerre avait changé de face; qu'on avait constamment négligé les places fortes. A dater de Napoléon, il n'y a plus que de grandes armées. Le monde se perd ou se gagne à jour dit, sur un champ de bataille grand comme une province. Quand la victoire a décidé entre deux masses pareilles, où la nation a résumé toutes ses finances, tous ses généraux, tout son enthousiasme, que signifient les débris? Tout est dit, une nation n'a pas deux armées, n'a pas deux peuples de soldats.

Quant à l'autorité de l'empereur, l'orateur croyait à ce qu'il faisait, non à ce qu'il disait après l'événement, car Napoléon n'a pas dit un mot à Sainte-Hélène qui ne fût le contrepied de ce qu'il avait fait en France. Napoléon n'a pas regretté un jour d'avoir négligé de fortifier Paris, excepté celui où toutes les fortifications du monde

ne lui auraient pas rendu l'univers et n'auraient pas ajouté une heure à sa fortune : c'est le jour où, voulant revenir sur Paris avec quarante-cinq mille hommes, dernier et fidèle débris de ce million que son ambition avait dévoré, il ne trouva plus d'empire, mais une nation anéantie, mais un sénat révolté, mais le monde entier las de sa tyrannie universelle, qui lui envoyait sa déchéance, et par qui? Par la main même de ses plus fidèles lieutenants. Le mot d'*abdication* n'est-il pas tombé de la bouche du *brave des braves*, de l'infortuné maréchal Ney?

Il montrait le projet faux en politique, faux en humanité, faux en liberté, parce que la liberté et le canon ne peuvent pas vivre impunément face à face.

Il terminait ainsi :

« On dit pour excuser, pour motiver, pour pallier tout cela, on dit pour électriser une opinion qui vous résiste : Regardez l'Europe ! vous êtes au ban du monde civilisé, du monde monarchique. La révolution, dont vous êtes le peuple, n'a que des ennemis implacables; partout on veut venir l'étouffer dans son foyer le plus lumineux, le plus détesté : défendez-la ! Élevez-lui un asile de bronze où elle soit à jamais inviolable aux haines coalisées qui la poursuivront jusqu'à son berceau. Que Paris fortifié soit la citadelle de la liberté dans le monde; que Paris crénelé soit

le réduit de la révolution ! c'est le mot. Vous êtes encore en 92, dit le rapport.

« Que Paris fortifié soit le réduit de la révolution! je dis, moi, qu'il n'y eut jamais une pareille insulte, un pareil blasphème contre la révolution, contre la puissance toujours croissante et déjà régularisée chez tant de peuples de ces idées généreuses, régénératrices de la dignité de l'homme, de la liberté, de la moralité humaines, écloses en 89 sur le monde, écloses ici, portées partout, acceptées, honorées, consacrées dans presque tout l'univers, et que nous appelons, nous, la Révolution française! la révolution hormi ses crimes, ses tyrannies et ses conquêtes!

« Quoi! il y a bientôt la moitié d'un siècle que cette révolution a jailli d'ici sur le monde, comme un astre lumineux et paresseux d'abord, comme un volcan plus tard, quand la coalition de Pilnitz voulut imprudemment mettre le pied du soldat sur la lave toute-puissante de nos idées et de nos droits ! Quoi ! nos pères sont morts presque tous, les uns en la combattant dans ses excès, les autres en la confessant sur les échafauds ; ceux-là en lui faisant un rempart de leurs baïonnettes pour défendre son sol sacré, ceux-ci en allant lui conquérir le monde avec son drapeau qui les fascinait encore, même quand un despote le portait devant eux. Quoi! elle a soulevé presque toutes les capitales de l'Europe, secoué tous les

trônes, emporté toutes les couronnes, modifié, libéralisé presque toutes les constitutions vieillies des peuples ; elle s'est répandue comme l'air et la lumière pendant cinquante longues années avec vos idées, votre nom, vos armes ; elle a éclaté avec la force d'explosion d'un évangile armé des temps modernes ; le monde entier est plein d'elle, de ses souvenirs, de ses vertus, de ses crimes, de ses exploits, de ses œuvres, de ses codes, et aujourd'hui, aujourd'hui qu'elle a un peuple de trente-quatre millions d'hommes unis, armés, invincibles pour elle, et la sympathie de la moitié du monde, vous la déclarez abandonnée, assez désespérée, assez menacée, assez timide pour avoir besoin de se creuser un réduit inexpugnable au cœur de notre sol, comme une bête féroce qui s'enfuit dans le repaire honteux où elle sent qu'on va venir la traquer ! » (Longue interruption)...

M. Guizot, peu zélé au fond pour la loi, ne pouvait se dispenser de la défendre. Jamais peut-être l'optimisme, qui est le trait dominant de son caractère, n'a été plus en relief que dans cette apologie. Après avoir abrité son incompétence militaire derrière l'autorité de Napoléon et du maréchal Soult, il parle comme de chose légère des centaines de millions que coûteront l'enceinte et les forts, et ne comprend pas les appréhensions des esprits chagrins au sujet de la liberté.

« J'ai encore plus de foi que l'honorable M. de Lamartine, et dans nos institutions, et dans le bon sens et l'énergie de mon pays. Je sais que c'est une condition laborieuse, rude; je sais qu'il en coûte d'avoir à se défendre contre l'invasion des factions et des brouillons : dans notre organisation sociale, il faut s'y résoudre, messieurs; c'est la liberté même; c'est à cette épreuve que les honnêtes gens, que les hommes sensés grandissent et deviennent les maîtres de leur pays. »

Les honnêtes gens, répondit Garnier-Pagès, sont ceux qui, dans la garde nationale, dans les élections, à la tribune, viennent dire et soutenir ce qu'ils pensent, sans intérêt personnel; les brouillons sont ceux qui trouvent mauvais quand ils sont dans l'opposition ce qu'ils ont trouvé bon quand ils étaient au pouvoir... Après avoir attaqué financièrement les fortifications, arrivant à la liberté, il s'adressait à l'opposition :

« Je supplie la gauche, disait-il en terminant, je supplie la gauche de se rappeler ses défiances passées, et de se demander si le discours de M. le ministre des affaires étrangères n'est pas assez clair. Je dirai de ce discours ce qu'a dit dans une autre circonstance un de ses plus honorables amis, M. de Broglie : Vous avez entendu M. le ministre des affaires étrangères; l'Europe est rassurée.

« La France ne doit pas l'être. Est-ce clair ? »

Pour combattre cette construction singulièrement chère à Louis-Philippe et à Marrast, rédacteur du *National*, Lamartine s'était noblement isolé du centre, et Garnier-Pagès avait eu le courage de rompre avec le principal organe du parti républicain.

Mais la gauche, pressée de voter le bill d'indemnité à M. Thiers, son nouveau chef, acceptant une loi qu'elle avait toujours repoussée, annula leurs efforts.

Le projet de loi obtint 75 voix de majorité.

IX

DISCUSSION DE LA LOI DES FORTIFICATIONS A LA CHAMBRE DES PAIRS

Le sort de la mesure ne faisait plus question pour personne, quand, à l'étonnement général, elle rencontra une sérieuse opposition à la chambre des pairs. Cette assemblée si calme, si dévouée au souverain, si docile au ministère, témoigna d'abord une répugnance invincible à laisser fortifier Paris. Diverses causes concouraient à ce réveil de son indépendance. En réalité, le maréchal Soult était hostile au système adopté par M. Thiers, et son opinion entraînait celle de la plupart de nos généraux. M. Guizot était indifférent; le ministre des finances mal disposé. Parmi nous, le comte Molé et ses nombreux amis gardaient encore d'âpres rancunes à l'ex-président du 1er mars, et ne voyaient pas avec moins de peine M. Guizot au ministère des

affaires étrangères. Les cinquante voix qui, un an auparavant, avaient refusé leur confiance à M. Thiers avaient plus que doublé après sa chute. La chambre en masse trouvait l'occasion bonne pour protester contre les dédains du pouvoir électif et les promotions inconsidérées de l'administration du 12 mai. Enfin les légitimistes et notre petite opposition libérale repoussaient la mesure elle-même. La majorité de la commission, défavorable au projet, choisit le comte Molé pour président, et le baron Mounier pour rapporteur; sans en proposer le rejet absolu, elle y substituait un autre mode de fortifications.

Afin de dissoudre l'obstacle, le roi invita et chapitra, un à un, la plupart de mes collègues. Plusieurs cédèrent, d'autres réservèrent leur vote, d'autres demeurèrent inébranlables. Le comte de Montalembert et moi nous étions parmi ces derniers.

Jamais je ne m'étais préparé par des études aussi approfondies à une discussion. Pour suppléer à mon insuffisance militaire, j'avais lu Jomini et les principaux écrivains stratégistes, puis, avec l'aide de mon ami Fraser, j'avais suivi sur la carte toute la campagne de 1814, acquérant ainsi une conviction justifiée, qu'à cette époque, Paris fortifié n'aurait empêché ni le succès de l'invasion, ni la chute de l'empire. J'avais comparé le prix métrique des terrains payés par les

compagnies de chemin de fer aux évaluations approximatives des partisans du projet. Pour sentir les dangers dont l'enceinte et les forts menaçaient la liberté, je n'avais besoin de consulter personne; mais je me souvins à propos de ce qui s'était passé sous la Constituante, et je grandis l'effet de mes alarmes en empruntant la parole de Mirabeau.

Le baron Mounier ayant déposé son rapport le 23 mars, la discussion s'ouvrit par un discours du duc de Broglie, qui rompait un long silence en venant en aide au ministère dont son ami, M. Guizot, était l'âme. Le mérite de son argumentation, froide et subtile, était tout entier dans le nom et la considération personnelle de l'orateur.

Sans communiquer davantage sa conviction, le duc de Coigny, chevalier d'honneur de la reine, mit une violente chaleur à soutenir la loi.

Le lendemain, le comte Molé la battit en brèche avec une grande habileté. Abordant la situation politique, il retraçait à cette majorité qui avait partagé ses revers, la naissance, la marche et les déplorables succès de la coalition. Sans nommer M. Thiers ni M. Guizot, il signalait ceux qui, oubliant leurs rancunes et voilant leur drapeau, s'étaient unis aux partis extrêmes, les dangers que le passage du 1er mars au pouvoir avait fait courir à la paix, et les nécessités compromettantes qu'il léguait à ses successeurs, « de

telle sorte que dans la question des fortifications, le président du conseil, maréchal Soult, avouait qu'un autre système de défense aurait bien pu encore être préféré, si les *nécessités politiques* n'avaient pas amené la combinaison des deux procédés. » La loi était, en effet, l'expression de la politique et des craintes du 1er mars. En modifiant le projet comme la commission le proposait, la chambre ramènerait le cabinet actuel à ses propres convictions.

Poussé ainsi dans ses derniers retranchements, le maréchal Soult préféra se déjuger en demandant à la chambre d'adopter la loi sans modification. Ses derniers mots devaient, évidemment, exercer une influence sur les résolutions de l'assemblée ; mais en les prononçant, la mauvaise humeur et la contrainte du maréchal avaient été si évidentes que, lorsque je montai à la tribune, j'avais cette bonne fortune, presque unique dans ma carrière, de me trouver en sympathie avec la majorité de la chambre des pairs.

Je m'exprimai ainsi :

« Je viens combattre le projet de loi dans son ensemble, comme inutile pour la défense de notre nationalité, ruineux pour nos finances, funeste à nos libertés.

Est-il utile que Paris soit couvert par des fortifications permanentes? Telle est la première question à examiner.

Depuis le commencement de ce débat, beaucoup de grands noms ont été invoqués ; on a cherché à influencer l'opinion par de hautes autorités militaires. On a voulu, pour ainsi dire, étouffer la discussion sous le poids du génie de Napoléon, et cela, de part et d'autre, car les adversaires comme les défenseurs du projet, sont arrivés à la tribune avec des citations également probantes, également incontestables. De là, j'ai dû conclure qu'il y avait deux manières de faire parler les morts. (On rit.)...

Je n'insisterai donc pas sur l'autorité des noms. Quant à l'autorité des faits, c'est autre chose : il faut compter avec elle, car c'est au moyen des souvenirs irritants de 1814 et de 1815, c'est par ces souvenirs mal expliqués, par leur exploitation, qu'on est parvenu à prêter au projet actuel une apparence de passagère popularité.

Ainsi, on a dit que si, en 1814, Paris eût été fortifié, Napoléon, rassuré sur le sort de sa capitale, eût poursuivi ses avantages sur Blücher, et rejeté au loin les débris de l'armée de Silésie. On a dit aussi qu'avec Paris fortifié, Napoléon, après l'échec d'Arcis-sur-Aube, aurait forcé la grande armée commandée par le prince Schwartzemberg à le suivre, et qu'ainsi la pointe sur Saint-Dizier n'eût pas été une faute.

Enfin, on a été jusqu'à dire que, si Paris fortifié eût tenu seulement vingt-quatre heures, l'arri-

vée de Napoléon, suivi de charrettes montées par des soldats de sa garde, eût, à coup sûr, changé les destinées de la France.

C'est assigner, suivant moi, de trop petites causes à de trop grands événements. M. le comte Molé, avec l'autorité de sa parole, vous l'a dit : Avec Paris fortifié, comme avec Paris non fortifié, la chute de l'empire était inévitable. Un jour, une semaine, un mois plus tard, notre brave armée eût été accablée sous le nombre, et cela se conçoit; du côté de l'étranger de nouveaux renforts de troupes arrivaient sans cesse. Du côté de Napoléon, la France, lasse du joug, lui disputait ses enfants. Messieurs, rien ne sert de nier l'histoire. La question fut tranchée du jour où l'Europe coalisée déclara ne faire la guerre qu'au despotisme de Napoléon et non à la France. Il y eut scission entre le pays et le chef de ses armées. Oui, la gloire elle-même, cette belle chose dont ma génération a seulement entendu parler, qu'elle n'a possédée qu'en songe, elle ne suffisait plus à nos pères, elle ne vous suffisait plus. (Très-bien! très-bien!) Ce fut à la fois une honte et un honneur, la cause et la compensation de nos défaites; mais Napoléon avait changé nos dieux; à la liberté il avait substitué la gloire; et, par une terrible réaction, la France un jour oublia sa gloire, sa nationalité même, pour relever le culte de la liberté. (Marques d'assentiment.)

Estimons donc le passé ce qu'il vaut, et occupons-nous d'un avenir qui, quand même vous adopteriez le projet de loi actuel, est encore loin de nous ; je veux parler de l'achèvement des fortifications. Nous sommes pour le moins en 1850, Paris est protégé par une enceinte continue, bastionnée, revêtue en maçonnerie, avec escarpe, etc. Nous sommes, je le répète en 1850 ; par une inconcevable succession de fautes, un ministère ambitieux et étourdi, tapageur et impuissant, aura trouvé moyen d'ameuter contre nous l'Europe coalisée. Il ne nous reste plus un allié. Notre territoire est envahi tout à la fois sur les frontières du côté de l'Espagne, du Piémont, de la Suisse, de la Prusse et de la Belgique. Enfin, une escadre de bateaux à vapeur armés en guerre opère un débarquement sur les côtes de l'ouest. Les premiers engagements nous sont défavorables. Aussitôt l'inquiétude commence à gagner les esprits...

« Enfin, une crainte aveugle de la famine et de l'incendie donne aux masses le courage du désespoir. Paris est pris d'assaut par ses propres habitants, et le parti vainqueur forcé de traiter avec l'étranger...

« En résumé, messieurs, les fortifications de Paris seront-elles utiles à Paris ? Mais ce n'est pas sérieusement qu'on peut soutenir que Paris fortifié, défiguré par une enceinte et des remparts,

Paris place de guerre, Paris contrarié dans son agrandissement, son commerce, son industrie, sera dans une meilleure situation. Ce n'est pas sérieusement qu'on soutiendra que Paris exposé aux horreurs d'un siège, à la famine et à l'incendie; Paris rendu susceptible d'être pris d'assaut, pillé, rasé pour son héroïque résistance, sera préférable pour ses habitants, à Paris ouvert, dangereux à prendre, impossible à garder, à notre Paris d'aujourd'hui.

« On a dit, et dans la bouche de M. le maréchal ces paroles sont excessivement graves : « Tout le monde sait que Paris pris il est impos- « sible de prolonger la défense du royaume. » Voilà ce qu'a dit M. le maréchal Soult tout à l'heure, et ce qu'avait dit hier en d'autres termes M. le duc de Broglie. Eh bien, comment justifie-t-on cette assertion? Par des exemples, par ces funestes exemples de 1814 et 1815. Je ne crains pas de le dire, les exemples empruntés à un gouvernement despotique ne peuvent me convaincre. S'il est une conséquence naturelle d'un gouvernement libre, constitutionnel, c'est que la patrie existe là où se transportent les pouvoirs élus qui la gouvernent; et, si vous n'avez pas d'arrière-pensée, si, comme moi, vous croyez à la durée de notre constitution, si vous la désirez sincèrement, vous devez croire aussi qu'avec un gouvernement libre, la France combattra tant que ses

représentants, tant que les pouvoirs nommés par elle trouveront une ville, un village pour refuge, d'où ils puissent diriger la défense, organiser la résistance, et maudire l'étranger. C'est un devoir pour nous tous d'en être convaincus. (Mouvement d'approbation.)

« En second lieu j'ai dit que le projet de loi me semblait ruineux pour les finances.

« M. le ministre des affaires étrangères a dit : Qu'est-ce que l'argent dans une question de défense nationale? L'argent, messieurs, mais il ne représente pas seulement une aggravation d'impôt, il représente des choses, des chemins de fer, des bateaux à vapeur armés en guerre.....

« J'arrive à la dernière considération et j'avoue qu'à mes yeux c'est la plus grave. Le projet de loi des fortifications est funeste à nos libertés.

« Un illustre orateur qui, avec des opinions fortement conservatrices et justement à cause de cela, possède à un haut degré le sentiment de la liberté, M. de Lamartine, a dit dans une autre enceinte, parlant de cet accord monstrueux entre des partis contraires dans un même désir de fortifier Paris : « Il y a là un mystère inexplicable, un double mystère peut-être. » Messieurs, c'est ce double mystère que je vais essayer d'expliquer.

« Paris fortifié sera une menace permanente contre Paris. Je ne suis pas assez insensé pour

croire qu'aucun gouvernement soit tenté de bombarder Paris, et cela parce que ce serait commettre un suicide, parce que, avant tout, on veut régner sur quelque chose, on veut être roi de France et de Paris ; mais il n'en sera pas besoin, l'effet moral de la menace suffira.

« Oh ! messieurs, que nous sommes loin de cette époque où, sur la seule nouvelle que des troupes commandées par le vieux maréchal de Broglie s'avançaient sur Paris, qu'elles allaient former un camp près Paris, l'assemblée nationale, composée de 1,200 membres, adoptait à l'unanimité, moins quatre voix, la motion de Mirabeau.

« Que diraient les fondateurs de la liberté, les premiers soutiens du parti constitutionnel en France, les Mounier, les Lally, s'ils apprenaient que cinquante ans après le commencement de leurs efforts, on agite, on délibère devant les pouvoirs politiques de la nation, la question de savoir si on les renfermera dans une capitale fortifiée ? Ne serait-ce pas le cas de répéter ces paroles de Mirabeau, lorsqu'après avoir démontré le danger de la mesure pour la capitale, pour les provinces, pour les travaux politiques de l'assemblée, il terminait ainsi :

« Le danger, Sire, est plus terrible encore, et jugez de son étendue par les alarmes qui nous amènent devant vous. De grandes révolutions ont eu des causes moins éclatantes ; plus d'une entre-

prise fatale aux nations et aux rois s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable. (Sensation.)

« Messieurs, la chambre serait en droit de suspecter ma bonne foi, si je prétendais qu'il n'y a que les ultra-amis du pouvoir et la section d'action du parti républicain qui soutiennent le projet de loi. Déjà, dans une autre enceinte, le chef du centre gauche a coopéré de son vote, de sa parole et de son immense influence à l'adoption du projet de loi; la gauche, cette gauche dynastique et constitutionnelle à laquelle j'appartiens, l'a voté en grande majorité. Ceci mérite explication.

« Sans doute l'honorable M. Thiers n'est plus au pouvoir, mais il y a été; et c'est quand il y était qu'en l'absence des chambres il a décrété les fortifications par ordonnance. Une fois sa responsabilité ainsi irrévocablement engagée, une fois ce grand acte inconstitutionnel accompli, il est tombé; mais son vote, celui de ses collègues du 1er mars n'était plus libre; ils ne pouvaient pas voter contre eux-mêmes; celui de ses adhérents du centre gauche ne l'était pas non plus; ils devaient, avant tout, un bill d'indemnité à leur chef.

« S'agit-il de la gauche, messieurs, on s'étonne que la gauche soit passée d'une extrémité à l'autre, et qu'après avoir soulevé l'opinion en 1833 contre les forts détachés, elle ait voté d'en-

thousiasme, en 1841, les forts avec l'enceinte continue. Rien n'est cependant plus simple : la gauche a changé d'opinion, en même temps qu'elle changeait de chef.

« Lorsque le 1er mars est arrivé aux affaires, quelques hommes de la gauche, en fort petit nombre, mais dont j'ai eu l'honneur de faire partie, tout en se réjouissant de son avénement parlementaire, ont, dès le premier jour, posé nettement les bases de leur concours. Avec ceux-ci, l'alliance a été fort courte.

« Une autre portion de la gauche, la plus nombreuse de beaucoup, s'est ralliée sans condition. Je ne les accuse pas; ils ont fait preuve, pendant toute la durée de ce ministère, d'un grand désintéressement de personnes, et malheureusement aussi de principes. (On rit.) Ils ont vu comme nous les fautes de chaque jour, mais ils ont espéré mieux pour le lendemain, et cet espoir les a soutenus jusqu'au bout. (Nouveaux rires.) Enfin, fidèles au malheur, ils ont suivi le 1er mars dans sa retraite, et conséquents avec eux-mêmes, ils ont dû voter un bill d'indemnité à leur nouveau chef.

« Restent les amis du ministère actuel. Ceux-là ont suivi la marche incertaine des ministres qu'ils avaient pris pour guide : ils ont cru d'abord qu'ils voteraient contre, et ils ont fini par voter pour.

« Messieurs, permettez-moi de soutenir cette opinion, qui est sincère chez moi, qu'il n'y a pas un seul des ministres du 29 octobre qui ait été primitivement favorable au projet qu'ils nous apportent.

« Serait-ce M. le président du conseil? Mais M. le maréchal Soult, le plus illustre des lieutenants de Napoléon, lui qui a pratiqué avec tant de succès la grande guerre, lui dont l'expérience est si consommée, dont l'opinion est si bien connue, il était pour les forts détachés; c'était là son projet; mais il l'a sacrifié, il le répétait encore tout à l'heure, à la nécessité politique.

« Serait-ce M. le ministre des affaires étrangères? Mais, malgré l'excessive modestie avec laquelle il s'est abstenu d'aborder la discussion du mode de fortification, puisqu'il voulait absolument, et bien à tort selon moi, adopter une opinion toute faite, n'est-il pas supposable que sa préférence devait plutôt incliner pour le système présenté par le président du 29 octobre que pour le système imaginé par le président du 1er mars? Mais lui aussi, il a obéi à la nécessité politique.

« Enfin M. le ministre des finances... (Hilarité générale à laquelle prend part M. le minstre des finances lui-même), lui qui voit de près la situation financière, lui qui, au tableau qu'en faisait hier M. le duc de Broglie, a d'abord acquiescé par des signes approbatifs, et qui, ensuite, s'y est

vivement opposé par ses signes négatifs, car je les ai vus de mes propres yeux (On rit); mais lui aussi il a été une des dernières victimes de la nécessité politique. (Nouvelle hilarité.)

« Quelle est donc cette nécessité politique qui vous domine tous? Quel est ce pouvoir devant lequel s'abaissent de si hautes intelligences? Après tout, cette nécessité politique ne serait-elle qu'une nécessité ministérielle?

« Messieurs, un seul mot encore, et c'est particulièrement à la chambre que je l'adresse. J'ai craint souvent que notre importance politique ne souffrît de notre indifférence apparente au milieu de ces luttes si vives, si animées, si intéressantes quand elles ont lieu, ce qui est rare, pour l'élévation ou la chute d'un ministère qui représente des principes. J'ai regretté, je l'avoue, l'absence de parti dans cette chambre; permettez aujourd'hui que je m'en félicite. Ce que je demande à vous tous, mes collègues, qui portez si haut la discussion des lois spéciales, c'est de considérer la question en elle-même, de la juger sans intérêt de parti comme sans arrière-pensée, c'est de suivre la pente de vos consciences, d'obéir à vos convictions; surtout, de ne pas condescendre à une complaisance fatale au pouvoir même qui semblerait l'exiger. La majorité s'est prononcée, que la majorité persévère! Ah! messieurs, vous avez condamné *le National* parce qu'il contestait

votre existence politique; ce n'est pas assez : bien d'autres, dans la presse, à la tribune, ont élevé des doutes sur votre indépendance; moi-même je me suis plaint, à diverses reprises, du vice de votre organisation. Eh bien (montrant l'urne), l'occasion est là; forcez-nous tous à une éclatante rétractation. Avec quel bonheur, avec quelle fierté je viendrai confesser mon erreur à cette tribune! Mais, je vous en supplie, ne nous justifiez pas. » (Sensation prolongée.)

Le sort de mon discours fut double. Dans la presse, peu de retentissement; les feuilles officielles ou officieuses le passèrent sous silence; *le Siècle* et *le Courrier Français*, Chambolle et Léon Faucher, ne pouvaient qu'être hostiles à un adversaire de MM. Thiers et Odilon Barrot; au *National*, Armand Marrast avait succédé à Carrel, sans le remplacer, tantôt le stimulant et tantôt l'attaquant, il avait du goût pour M. Thiers et n'échappait pas à son ascendant; d'ailleurs, il était un des plus ardents fortificateurs. Par contre, ma critique, trois fois motivée, avait été très-favorablement accueillie de l'assemblée.

La défense la plus éloquente du projet fut celle du général Dode de la Brunerie, qui était chargé de son exécution, plus spéciale que politique; mais sa parole claire, simple et facile, le choix de ses arguments, lui donnaient une grande force.

La majorité, néanmoins, semblait toujours ap-

partenir à l'opposition quand, incidemment, le marquis de Brézé protesta contre les injustes insinuations d'un orateur à l'égard des partisans de la légitimité, et, dans la chaleur de l'improvisation, appela le comte de Chambord du nom de Henri V ! Un tumulte violent éclata dans l'assemblée ; le rappel à l'ordre fut prononcé. Le duc d'Orléans assistait à la séance ; la plupart des membres se levèrent et le saluèrent de vives acclamations, tandis que quelques rares amis, le comte Molé, Montalembert et moi, venions serrer la main de celui qui n'avait eu d'autre tort que de contrarier par un mot les convenances parlementaires.

Beaucoup parmi ceux qui s'étaient prononcés contre la loi abusèrent de ce mot malheureux pour légitimer leur volte-face et revenir à leurs habitudes de complaisance.

La loi fut votée, mais, par une énergie exceptionnelle, 91 boules noires protestèrent.

X

CONSÉQUENCES DE MON DISCOURS; MM. GUIZOT, LAMARTINE, LE DUC D'ORLÉANS. — DÎNER CHEZ LA DUCHESSE DE POIX. — PRINCESSE DE LIÉVEN. — MADEMOISELLE ***.

Les conséquences de mon succès oratoire furent diverses et heureuses pour moi. En descendant de la tribune, les félicitations publiques de la plupart de mes collègues; puis, à la fin de la séance, au vestiaire, les éloges aussi flatteurs qu'imprévus de l'honorable M. Guizot, qui m'invita d'une manière générale à l'aller voir et causer avec lui.

Berryer, ému, m'embrassait, et il me semblait que son accolade m'élevait au rang d'orateur.

Le lendemain, je recevais cette lettre de Lamartine :

« Permettez à un homme que vous avez non-seulement nommé, mais si admirablement défini, de vous dire : Merci!

« Je n'ai pas seulement admiré votre discours parce que j'y avais une si belle place, mais comme un des plus beaux discours d'éloquence vive, forte et parlementaire que vos voûtes aient encore entendus.

« LAMARTINE. »

A la séance suivante, dans une salle voisine de nos délibérations, trois de mes collègues me félicitaient quand le duc d'Orléans, qui poursuivait ardemment comme son père le vote de la loi, parut dans le groupe sans que personne l'eût vu arriver. Le délit d'indépendance était flagrant : le prince sourit de l'embarras des coupables, et, avec la bonne grâce qui lui était naturelle, toutes réserves faites, joignit ses compliments aux leurs.

Ce triomphe d'un moment n'était pas fait pour exciter l'envie d'hommes tels que Brézé et Montalembert; cependant, je me rappelle avec reconnaissance la joie qu'ils m'en témoignèrent : nos relations amicales n'en devinrent que plus fortes.

Peu de temps après, je rendis un soir visite à Lamartine ; un monde d'admirateurs l'entourait; on recueillait sa parole; point de causerie, point d'égalité : il y avait dans ce salon comme une sorte de hiérarchie dont il était le sommet. Malgré des prévenances et des louanges fort au-des-

sus de mon mérite, j'étais gêné : je ne revis le poëte orateur qu'en 1848. Nul ne jouit mieux que moi du commerce avec une intelligence supérieure ; le respect ne me coûte pas, mais je tiens à faire moi-même la part de ma déférence : j'étais républicain dans les rapports sociaux avant de l'être en politique.

Par un contraste singulier, étant allé un matin chez le ministre des affaires étrangères, je me trouvai admis dans un intérieur où tout était simple et naturel. La raideur, ce quelque chose de sec, de dominateur, d'aspirant à l'impopularité, tous les dehors qui ont tant de fois soulevé les colères de l'opposition, M. Guizot les réserve au public : chez lui il est calme et serein, cause sobrement, écoute et répond, admet la contradiction, donne l'exemple de la fine plaisanterie. J'avais été amené par la politesse et un peu par la curiosité, je revins par goût.

Depuis notre sortie des pages, nous avions conservé, Antonin de Noailles et moi, des liens de bonne camaraderie. J'allais chez sa mère, la duchesse de Poix ; je fus invité à m'y rencontrer avec la princesse de Liéven : on me plaça à table à côté d'elle; mais, soit caprice, soit répulsion naturelle, je restai muet près de cette célébrité politique du congrès de Vienne; tous mes efforts d'amabilité s'adressèrent à mon autre voisine, la charmante sœur d'Antonin. Il est à croire que

de la part de la princesse l'antipathie fut au moins réciproque.

Des avantages que m'a valus un jour d'éloquence, j'en citerai un dernier, parce qu'il est le dénoûment d'une anecdote commencée dans un chapitre précédent.

La demoiselle dont, avec l'appui de M. Thiers, j'avais eu la faiblesse de rêver la fortune, était, par hasard, le 23 mars, avec son père, parmi mes auditeurs. L'impression me fut assez favorable pour que de leur part on me transmît la proposition d'une entrevue chez le comte Hyde de Neuville. J'étais flatté de cette victoire remportée sur des préventions très-explicables; aussi, je n'eus garde de manquer au rendez-vous.

Dans un salon modeste, doucement éclairé, divisées en deux groupes, huit personnes jouaient silencieusement au whist. On me fit asseoir; à la fin du robber, on m'assura que mademoiselle *** avait été empêchée par une violente migraine; ainsi se trouvait remis à quinzaine le premier chapitre de mon roman matrimonial. Malgré l'exquise politesse du maître de la maison, et les encouragements de mes amis, cette nouvelle attente attiédit mes projets d'avenir, l'attrait d'une union due à mon mérite, l'empressement à voir celle qui désirait me connaître.

En entrant pour la première fois chez le comte de Neuville, j'étais ému, enclin à la sympathie;

mon cœur était prêt à se donner à celle qui m'avait apprécié : une figure ordinaire m'aurait plu, un peu de beauté m'aurait charmé. Quinze jours plus tard, combien mes dispositions étaient différentes ! La soif de l'indépendance, une gaieté moqueuse ; je n'avais quitté un dîner de garçon que pour m'assurer de la présence de mademoiselle ***. Elle était là ; mon amour-propre sauf, je lui découvris un physique d'héritière, et, sans plus de frais, j'amusai de mes plaisanteries une jolie dame anglaise qui riait de confiance. On comprend qu'après un pareil trait, je fus jugé par les plus indulgents un mari impossible et condamné au célibat.

XI

RACHEL; SON SALON. — PHÈDRE. — LETTRE DE MONTALEMBERT. — CIRCULAIRE DU DUC DE MARMIER. — DÉCORATION. — MORT DE GARNIER-PAGÈS. — CHUTE DE CHEVAL DU COMTE DE CHAMBORD.

Depuis quatre ans déjà, la tragédie, morte avec Talma, avait repris naissance. Une jeune juive, de sa voix âpre et pénétrante, déchirante et passionnée, ranimait *Camille*, *Hermione*, *Émilie;* l'ironie, l'indignation, les ressentiments implacables n'ont jamais eu d'interprète plus puissant. Au milieu du désert produit au Théâtre-Français par la déclamation des chefs-d'œuvre classiques, Janin avait découvert l'artiste de génie. Le public, accouru à son appel, s'était pris d'un enthousiasme qui grandissait à chaque création de la tragédienne inspirée. Renchérissant sur la bourgeoisie, le faubourg Saint-Germain l'avait adoptée; il l'invitait, l'adulait; de nobles

demoiselles recherchaient son intimité, et, comme pour la duchesse de Berry, en 1823, des champions titrés répondaient de sa vertu.

Le jeudi soir, elle restait chez elle; Walewski me présenta à ses réceptions. Seule femme, elle faisait les honneurs; des académiciens, puis les ducs de Noailles, de Fitz-James, de Richelieu, le duc de Guiche s'empressaient autour d'elle. Ce qui donnait alors un intérêt particulier à ces soirées, c'est qu'avant d'aborder au théâtre le rôle de Phèdre, Rachel essayait sur ce public choisi l'effet de ses études et de ses méditations. Elle avait attendu l'entier développement de son talent avant d'aborder la plus osée, la plus humaine, la plus forte des œuvres de Racine; elle récita les deux premiers actes.

Elle possédait cette faculté maîtresse de n'avoir besoin, pour sentir et pour exprimer tous les degrés de la passion, ni du prestige de la scène, ni de l'aiguillon de la réplique. M. Mennechet, en habit noir, le livre à la main, tantôt *Œnone*, tantôt *Hippolyte*, suffisait; mais en elle tout concourait à l'illusion : sa longue robe blanche convenait aussi bien à Phèdre qu'à Rachel; la noblesse de ses traits, son geste souverain, la grâce antique de ses attitudes, la majesté de sa démarche, son front chargé de sombres pensées, le feu noir de son regard, son teint pâle et mat, ses lèvres brûlantes étaient de la

femme de Thésée en proie aux *novercales* amours, victime furieuse de Vénus.

Le lendemain, rencontrant le comte de ***, un de ses amis qui n'avait pu assister à la soirée, je lui exprimai mon admiration.

— Sans doute, dit-il, Rachel devait être sublime. Mais que pensez-vous de sa tenue, de son langage ? Est-elle vraiment du monde?

— Sa tenue est irréprochable; quant à son langage...

— Eh bien?

— Quelqu'un blâmait madame de Girardin d'avoir, l'autre jour, trop insisté près d'elle pour qu'elle récitât dans son salon les imprécations de Camille. « Que voulez-vous, a répondu Rachel, elle s'y est cru obligée comme *dame de maison.* »

Il faut, quand elle prononçait ces mots, qu'un certain sourire ait traversé mon visage, car lorsque le comte de *** revit la tragédienne, l'ayant plaisantée sur ce reste de parler bohême, elle m'accusa d'avoir retenu la phrase suspecte; mais on préféra lui dénoncer le duc de Richelieu.

Après la bataille livrée sur les fortifications de Paris, le calme était rentré dans la chambre des pairs; des lois d'un intérêt secondaire donnaient lieu à de petites discussions. Plusieurs de mes collègues étaient en congé, de ce nombre Montalembert. Il m'écrivait le 1er mai :

« Mon cher ami,

« Ma femme, qui déclare qu'elle a une confiance très-grande dans votre intrépidité, et qui tient au moins autant que vous et moi à l'honneur de notre chambre, si souvent déshonorée, me charge de vous communiquer une circulaire de M. le duc de Marmier, député de la Haute-Saône, à ses commettants. Vous y verrez comment il traite le bruit qui avait couru en 1839, qu'il devait être nommé pair...

« Cette pièce rentre trop spécialement dans l'étude savante que vous avez faite des catégories où l'on va recruter nos nouveaux collègues pour qu'on ait le droit de vous en priver. Nous espérons que vous en ferez bon usage, soit à la tribune, soit dans la presse. Je regrette vivement de n'être pas là pour vous appuyer; mais on est si bien, par le beau temps qu'il fait, dans la douce solitude et le repos de la campagne!...

« Ne vous endormez pas sur la belle victoire que vous avez remportée et qui a retenti jusqu'en Allemagne; car j'ai lu aujourd'hui dans l'infaillible *Allgemeine Zeithung* que le discours de *Graf* d'Alton avait été sans comparaison le plus remarquable de tous ceux qu'on ait entendus sur les fortifications.

« Tout à vous.

« Comte DE MONTALEMBERT.

« *P. S.* Si on vous donne la croix d'honneur pour le baptême, ne manquez pas de m'en informer, afin que je puisse vous féliciter à temps.»

Outre le plaisir de mériter les éloges de madame de Montalembert, j'étais fort aise de montrer que notre indépendance ne trompait personne, et de laisser tomber ces paroles de la bouche d'un des coryphées du parti conservateur. Pendant huit jours, je restai à l'affût, puis, à l'occasion d'une proposition Viennet sur notre règlement intérieur, je trouvai moyen de citer la dédaigneuse circulaire; de toutes parts on me demandait le nom de son auteur : je livrai enfin le duc de Marmier aux rancunes de la pairie. Depuis 1839, le pauvre duc avait réfléchi; il devait faire partie d'une prochaine fournée, et la lecture de sa circulaire rendit sa nomination impossible.

Le baptême en question dans le post-scriptum de Montalembert était celui du comte de Paris. Nous nous étions promis, lui et moi, d'échapper à la croix d'honneur; il avait déjà résisté à M. Thiers; plus tard, je refusai à M. Guizot, qui se contenta de me répondre en souriant : « Je vous comprends. »

Aux derniers jours de la session, le 2 juin, je parlai à propos des crédits extraordinaires et supplémentaires légués par le précédent cabinet. La tâche était ingrate, car dans ce pays de par-

don et d'oubli j'avais à rappeler les fautes d'un ministère mort muni des indulgences de l'opposition, qui avait recueilli et adopté pour chef l'ex-président du 1er mars. Je restais ainsi isolé de la gauche en refusant, pour ménager les personnes, de sacrifier les principes; isolé du ministère, qui ne m'offrait aucune garantie de liberté et de progrès, pour parler le majestueux langage de M. Guizot, je me retirai dans ma force.

C'est à la campagne, dans le département de l'Aisne, que j'appris la mort de Garnier-Pagès. J'eus le regret de ne pouvoir rendre les derniers devoirs à l'un des hommes que j'aimais et estimais le plus. Comme moi, il s'était séparé du *Siècle* et du *National* en combattant les fortifications. Il était digne de marcher à la tête d'un parti, car il avait la force de lui résister. De jour en jour, son génie pratique le rendait plus précieux dans la discussion des affaires : sans attendre l'avénement de la forme républicaine, il s'appliquait aux progrès partiels, améliorant, démocratisant chaque loi autant qu'il était en lui. Au privé, d'un esprit fécond en saillies, aimable et gai; je l'avais amené chez ma sœur, et il y était goûté : insensiblement ma ligne se rapprochait de la sienne; je me sentais porté à le suivre. On a pu voir, en 1848, combien sa perte fut immense, non-seulement pour les républicains, mais pour le pays. En 1841, la disparition de ce re-

doutable adversaire venait encore accroître la prépondérance du gouvernement du roi.

A l'extérieur, l'instigateur du traité du 15 juillet, lord Palmerston, chancelait; sir Robert Peel obtenait contre lui à la Chambre des communes un vote de non *confidence*; le Parlement dissous, pendant la période électorale, le 13 juillet, il se hâtait de signer le traité des détroits, par lequel la France rentrait dans le concert européen, et tombait, malgré les préférences avouées de la reine, devant une majorité torie.

Le 3 septembre, l'arrivée au pouvoir de sir Robert Peel, lord Lindhurst, Graham, du duc de Wellington, conservateurs imposés, poursuivant la rigoureuse exécution du pacte constitutionnel par la destitution des dames d'honneur de la reine, en même temps qu'elle inaugurait une ère de grandeur pour l'Angleterre, était un sujet de satisfaction pour Louis-Philippe.

Ce n'est pas tout; je ne crois pas me laisser aveugler par l'amitié en affirmant qu'à cette époque le chef du parti légitimiste était le premier de nos orateurs, et cependant la cause qu'il défendait perdait en vitalité. La génération des *ultra* de 1815 à 1830 s'éteignait et ne se remplaçait pas; les fils, qui, par respect paternel, avaient brisé leur carrière, le regrettaient tout bas; beaucoup cherchaient l'occasion, en gardant une certaine hostilité contre l'usurpateur,

de sortir de l'inaction, de servir leur pays. L'espoir commençait à leur manquer, et avec lui l'esprit de sacrifice : est-il besoin de rappeler que, tandis que la pauvre Irlande trouvait chaque année vingt mille livres sterling à offrir à O'Connell, défenseur de ses libertés, le parti le plus riche en France, malgré les généreux exemples des Fitz-James, des Brézé, n'avait pu compléter, une fois pour toutes, une souscription de trois cent mille francs en faveur de Berryer, qui renonçait à un revenu de plus de cent mille francs en désertant le barreau pour être l'avocat de la légitimité. Malgré mon désir de ménager une société qui me fut douce et indulgente, je dois convenir que si plusieurs, parmi les femmes, conservaient la crédulité religieuse et monarchique, les autres ne persistaient que pour se parer d'une foi qui leur semblait une distinction, une preuve de noblesse, une sorte de décoration. Chez les hommes, sauf le cas assez rare des convictions prolongées par delà l'espérance, à l'opposé des augures de Cicéron, c'était surtout lorsqu'ils étaient réunis, lorsqu'ils se regardaient, qu'ils prenaient leur opinion au sérieux; séparément plus d'un en faisait bon marché.

Au mois de septembre, j'étais invité à déjeuner près de Laon, dans un château dont la délicieuse architecture date de Henri II; la réunion était nombreuse, et la *Branche cadette* n'y comptait

pas un partisan. Avant le repas, la causerie errait, on parcourait les journaux ; le duc de Cérest, un géant, psalmodiait d'une voix d'enfant de chœur un article du *National ;* le dernier paragraphe annonçait la mort de Henri V, à la suite d'une chute de cheval. Il s'arrête interdit ; on lui fait répéter la nouvelle. Chacun s'observe : les simples comtesses fort émues... ma foi ! la duchesse prend son parti : elle se trouve mal. On l'emporte, on la fait asseoir, on l'entoure ; une cousine lui ôte ses gants, lui frappe dans les mains, et madame de Cérest, ouvrant un œil en quête de larmes, de s'écrier :

— Quelle horreur de songer que ceci va devenir légitime !

Je m'étais réfugié près d'une fenêtre afin de ne pas gêner l'expansion d'une douleur convenable.

— Franchement, me dit Charles de Saint-Vallier, la comtesse devait cette syncope à sa position.

Peu à peu, on convint de ne pas ajouter foi à la feuille républicaine, ce qui permit de déjeuner gaiement.

La chute du prétendant était réelle, mais ne détermina, au dire de ses partisans, qu'une imperceptible boiterie qui est une grâce de plus.

Je ne quitterai pas si bonne compagnie sans citer un joli mot du vicomte de Mérinville. A un dîner chez Hubart, avec Mouchy et plusieurs

blasonnés dont le moindre était comte, l'amphitryon, formaliste anglomane, faisait offrir de chaque plat, verser de chaque vin en commençant par le duc, puis le marquis, puis le comte, puis enfin l'infortuné vicomte, sans permettre qu'une seule fois l'on intervertît dans le service l'ordre des titres. Au sortir de table, Mérinville s'approche de lui :

— Parbleu ! mon cher, vous nous avez fait faire un excellent dîner, mais un simple baron y serait mort de faim.

Ainsi les soins de la grande propriété, les jouissances du luxe, l'élégance des manières, l'esprit même consolaient l'élite des sujets de Henri V de leurs illusions.

XII

PROCÈS DARMÈS. — TROUBLES CAUSÉS PAR LE RECENSEMENT. — ATTENTAT QUENISSET. — DUPOTY. — MON VOTE.

Le monarque français rentrant, par le traité des détroits, dans le concert européen, lord Palmerston, hostile, cédant la place à un ministère bien disposé; à l'intérieur, la coalition dissoute, le parti républicain privé de son chef, le parti légitimiste réduit à un chef à peu près sans armée, telles étaient les circonstances favorables au milieu desquelles Louis-Philippe voyait finir l'année 1841. Ce moment peut être considéré comme l'apogée de sa puissance.

Néanmoins, des agitateurs peu scrupuleux sur le choix des moyens excitaient les masses populaires contre la royauté découverte par sa victoire, son ministre, M. Guizot, les doctrinaires et la bourgeoisie censitaire. Tout devenait une arme entre leurs mains : les prodigalités stériles

du précédent cabinet avaient creusé un déficit; pour le combler en partie, M. Humann avait ordonné le recensement général des impositions; ceux qui avaient échappé jusque-là seraient forcés de contribuer au budget; mais on parvint à faire envisager cette mesure, qui n'était qu'une répartition plus régulière, onéreuse surtout aux riches, comme une aggravation de charges spécialement funeste aux pauvres. Des troubles éclatèrent à Lille et à Bordeaux, la lutte fut sanglante à Clermont-Ferrand; à Toulouse, par la pusillanimité du préfet, des magistrats, l'hésitation du général commandant la division militaire, l'insurrection resta quelques jours maîtresse de la cité. M. Mahul, directeur de la police générale du royaume, nommé préfet en remplacement de M. Floret, prenait la fuite; le procureur général Plougoulm, dont un zèle violent avait hâté l'avancement, se sauvait avec non moins de précipitation; le lieutenant général de Saint-Michel était mis en disponibilité; de nouveaux agents de la force publique, MM. Maurice Duval, le général Rulhières, Bocher, préfet d'intérim, rétablirent l'ordre.

Pourtant le succès, même éphémère, de la révolte avait accru bien des espérances. Dans le département de la Sarthe, Ledru-Rollin, avocat à la cour de cassation, républicain, avait été élu député en remplacement de Garnier-Pagès. Son

discours à la réunion électorale était poursuivi, ainsi que le journal qui l'avait reproduit. Il comparaissait devant la cour d'assises de Maine-et-Loire, assisté de MM. Marie, Odilon Barrot et patronné par François Arago ; Berryer défendait le rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*, Barthélemy Hauréau. Après des explications de Ledru-Rollin, des discours de l'ancien chef de la gauche et de l'illustre savant, Berryer prit la parole. Je ne citerai de son plaidoyer que quelques mots, remarquables parce qu'ils expliquent la conduite du partisan de la légitimité, non-seulement sous la monarchie de juillet, mais aussi sous la république de 1848.

« Ah ! messieurs, ne désespérez pas des hommes qui professent des opinions autres que les vôtres, ne les empêchez pas de faire entendre leurs voix dans les colléges électoraux. Moi-même, après avoir combattu en 1830 l'établissement nouveau, je n'ai pas désespéré du pays, et j'ai usé du droit que me donnait la constitution nouvelle pour essayer de faire prévaloir mes doctrines. Et vous-mêmes, hommes dévoués à la monarchie de 1830, si la république venait à triompher, renonceriez-vous, dites-le, à user des droits que les institutions républicaines vous laisseraient pour préparer, par votre part d'action publique, le retour du gouvernement auquel vous vous êtes dévoués ? »

Acquitté par le jury sur le fait du discours prononcé, mais déclaré coupable pour en avoir autorisé la reproduction, Ledru-Rollin et le rédacteur Hauréau se virent condamner à la prison et à l'amende.

Au sein d'une prospérité réelle, les attentats se succédaient contre la vie du souverain. L'attention se fatigue au récit périodique des régicides jugés par la cour des pairs. J'ai noté, le 15 octobre 1840, le crime de Darmès ; il comparut devant nous au mois de mai 1841, ainsi que deux autres accusés, Duclos et Considère : tous trois appartenaient à la société secrète des *Travailleurs égalitaires*. La culpabilité de Darmès était flagrante ; mais, malgré une instruction prolongée, les preuves incomplètes à l'égard des autres prévenus. Duclos, sur qui pesaient les charges les plus graves, le compagnon habituel de Darmès, se trouvait-il à côté de lui, sur la place de la Concorde, à l'heure de l'attentat ? Cette question de vie ou de mort devait être tranchée par la déposition de deux témoins ; rien de terrible comme le front baigné de sueur, le regard éperdu de Duclos pendant la confrontation ; cette torture dura plusieurs minutes ; enfin, les témoins, tout en croyant le reconnaître, n'osèrent affirmer son identité ; il fut acquitté ainsi que Considère.

Darmès seul, condamné à la peine capitale, subit la sentence.

Jusque-là le roi avait été l'unique point de mire des assassins ; descendant plus bas dans le crime, ils conjurèrent de frapper ses fils.

Le 13 septembre, le duc d'Aumale, à la suite d'une glorieuse campagne en Afrique, rentrait à Paris à la tête de son régiment. Deux de ses frères, le duc d'Orléans et de Nemours allaient au-devant de lui. Les trois princes marchaient en tête des troupes, quand, à la hauteur de la rue Traversière-Saint-Antoine, des cris répétés de : *A bas les traîtres ! A bas les complices de Dumouriez ! A bas l'homme de Gand !* partirent d'un groupe nombreux. Un coup de pistolet fut tiré sur le duc d'Aumale sans l'atteindre, l'assassin, Quenisset, dit *Papart*, arrêté malgré les efforts de ses compagnons pour faciliter sa fuite. Le même jour, une ordonnance du roi constituait la Chambre des Pairs en cour de justice.

Dans une lettre de Berryer, écrite le lendemain, je trouve cette réflexion : « Il aurait été plus sage au gouvernement de pratiquer la maxime du cardinal de Richelieu : *Taire cette affaire.* » Avec l'arbitraire absolu, l'absence de publicité, la faculté de supprimer les coupables sans jugement, cela était facile au cardinal-ministre, impossible à Louis-Philippe, après le retentissement du coup de pistolet en plein jour, répété par tous les journaux, et sous un régime légal et constitutionnel.

J'espère avoir déjà montré que ces mémoires ne sont pas une apologie, mais l'exposé sincère de mes actes, bons ou mauvais, erronés ou justes, applaudis ou impopulaires. J'en donnerai une preuve plus éclatante en dévoilant une seconde fois le secret de mon vote, et dans une affaire qui a vivement préoccupé les esprits, et au sujet d'un homme que sa position de journaliste républicain, l'éloquence de son défenseur ont fait considérer comme une victime des rancunes de la pairie contre la presse.

Il résultait du rapport de notre Commission, que le crime du 13 septembre, se rattachant aux neuf attentats qui l'avaient précédé, était non l'acte isolé d'un fanatique en démence, mais le signal d'un complot contre la vie des princes et la constitution monarchique de l'État. Trois sociétés secrètes, celle des *Travailleurs égalitaires*, qui avaient déjà fourni Darmès, celles des *Communistes* et des *Réformistes*, avaient choisi des délégués, peu de temps auparavant, pour s'unir dans un but commun ; des convocations, et parmi les affiliés un redoublement d'activité avaient préparé le mouvement. Le 12 au soir, des arrestations parmi lesquelles celle de Charavay, gérant de l'*Humanitaire*, avaient eu lieu. Malgré cela, le 13 au matin plusieurs membres s'étaient rencontrés dans le cabaret de Colombier, qui occupait une position importante dans les trois asso-

ciations. Là on prit la résolution d'attaquer le prince et son état-major, de ne frapper que les officiers, de crier : *A bas les complices de Dumouriez! A bas les traîtres! A bas les bastilles!* et aussi *Vive le* 17e *léger!* On distribua des cartouches, et chez Launois, dit *Chasseur*, logeant dans la même maison, délégué des *Travailleurs égalitaires* et président de quartier du *Comité réformiste*, plusieurs reçurent des armes.

On sait le reste. Il n'est heureusement pas rare de voir des conspirateurs reculer au moment de l'exécution; cette fois, Quenisset seul avait osé frapper; s'il eût atteint le duc d'Aumale, il est à présumer que ses complices, enhardis, auraient suivi son exemple. Je ne m'étendrai pas sur la part de culpabilité relative à chacun des dix-sept prévenus, les uns accusés d'attentat, les autres seulement de complot. Je ne veux traiter ici que la question relative à Dupoty, gérant et rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, dont le rapport de la commission et l'acte d'accusation semblaient établir la complicité au complot du 13 septembre. L'accusation de participation à l'attentat étant écartée à l'égard de Dupoty, par quel lien tenait-il au complot?

Le ministère public définissant le complot: *l'action arrêtée et concertée*... ne réclamait contre Dupoty que l'application du droit commun, de l'article 60 du Code pénal

« Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit... les auteurs de complots ou de provocations attentatoires à la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, même dans le cas où le crime qui était l'objet des conspirateurs ou des provocateurs n'aurait pas été commis. »

De l'article 102 du même Code :

« Seront punis, comme coupables de crimes et complots... tous ceux qui, soit par des discours tenus dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits imprimés, auront excité directement les citoyens à les commettre. »

Ce dernier article abrogé et remplacé par l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, ainsi conçu :

« Quiconque, soit par des discours... soit par des écrits, des imprimés... aura provoqué l'auteur ou les auteurs de tout crime et de toute tentative de crime à les commettre, sera réputé complice et puni comme tel. »

Il rappelait que le journal auquel Colombier était abonné, celui dont la lecture se faisait à haute voix dans son cabaret par les affiliés, était le *Journal du Peuple*; puis il citait l'article du 12 septembre, veille de l'attentat :

« ... Quant aux gardes nationaux indépendants, nous ne savons s'ils tiendront compte à l'avenir des ordres du jour de M. le maréchal; tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce sera toujours avec un nouveau plaisir que nous les

verrons faire naître ou saisir légalement l'occasion de crier, comme ils l'ont fait aux funérailles de Napoléon: *A bas l'homme de Gand! à bas les ministres de l'étranger! à bas les traîtres! à bas les complices de Dumouriez! à bas les bastilles!*

« Nous soumettons, en terminant, une simple réflexion aux gardes nationaux: Si la suspension peut frapper leurs officiers pour des manifestations légales, quelle peine peut atteindre leurs épaulettes de laine, à eux? Est-ce la réprimande? Est-ce vingt-quatre heures de lecture et de tranquillité à l'hôtel du quai d'Austerlitz?

« Ce n'est pas chose sérieuse.

« En face de pareilles sanctions pénales, ils peuvent donc toujours ce qu'ils veulent.

« C'est ce que nous tenions à leur rappeler. »

Puis l'article du 14, après l'insuccès du crime de Quenisset, dit *Papart*, dans lequel le journaliste cherchait à en diminuer l'horreur, à écarter l'idée du complot et à couvrir la retraite.

« ... Des personnes qui connaissent le maître scieur de long chez qui travaillait *Papart* sont venues m'informer ce soir que Papart était un ancien soldat du 17e léger, qui, ayant été mis dans le temps au cachot par ordre de M. le lieutenant-colonel Levaillant, avait déjà porté à ce dernier un coup de baïonnette dans la cuisse, et avait, malgré cela, conservé encore une profonde rancune. Suivant le même renseignement, Papart

n'aurait point dissimulé cette rancune, et aurait annoncé devant son patron l'intention où il était de tirer une nouvelle vengeance. Suivant cette version, donc ce serait contre M. Levaillant et non contre le duc d'Aumale qu'aurait été dirigé l'attentat d'aujourd'hui.

« L'instruction commencée éclairera sans doute bientôt cette affaire, qu'une ordonnance royale, dit ce soir *le Messager*, vient de renvoyer à la cour des pairs.

Troisièmement, l'article du 16, écrit dans le même but d'égarer l'opinion.

« ... Par quelle étrange aberration, un coup de pistolet vient-il donc, sinon renverser, c'est chose impossible, du moins déranger un moment dans leur marche certaines nuances de l'opposition et les lancer sur une mer de divagations? Est-ce de la peur ou seulement de l'étourdissement?...

«... C'est à qui fera retentir plus haut les grands mots d'attentats et les jérémiades; c'est à qui proclamera et insinuera que cette tentative a pris naissance dans les associations populaires...

«Assez! Vous avez beau entonner vos doléances, le recensement n'en sera pas plus légal, le système du pouvoir n'en sera pas moins humble devant l'étranger, moins menaçant pour nos libertés à l'intérieur avec ses bastilles, avec la permanence de ses soixante mille baïonnettes, avec le

bourrelet de fer qui comprime la tête du pays et sa législature.

« Nous concevons que vous déploriez le sang versé et même celui qui pouvait l'être ; mais, si vous êtes si prodigues de sensiblerie là où rien n'est arrivé, là où un cheval seul a été atteint, pourquoi donc avez-vous eu si peu de sensibilité pour les massacres de la rue Transnonain?

« Vous livrez de plein saut et sans réflexion à votre pairie cette nouvelle procédure, comme si une balle ne pouvait être adressée qu'à des princes !

« Quant à nous, voici un nouveau renseignement qui pourrait confirmer nos premières inductions. »

Et le rédacteur revenait sur la fable de *Papart* voulant se venger du lieutenant-colonel du 17e, lui qui n'avait servi que dans le 15e.

Le procureur général terminait en rappelant ces mots de Dupoty à l'occasion de l'attentat de Darmès :

« Oui, le canon qui vient d'abattre à Beyrouth le pavillon français, et les coups de hache qui préparent, autour de Paris, la place des bastilles nous empêchent d'entendre le bruit d'une carabine. »

Examinant la rédaction du *Journal du Peuple*, il la montrait composée de condamnés de toutes les insurrections : de Dourille, auteur du *Manuel*

du conspirateur, de Blaise, neveu de La Mennais, actuellement détenus pour société secrète, dont les brochures incendiaires se vendaient à cinq centimes dans les bureaux du journal. Enfin il scrutait les antécédents politiques de Dupoty, successivement rédacteur de deux autres feuilles républicaines, toujours militant, présidant les banquets réformistes des *Vendanges de Bourgogne* et de *Belleville* ; il désignait à l'attention spéciale de la cour ses fonctions de secrétaire général du comité réformiste, et, par là, il établissait ses rapports naturels, presque nécessaires, avec un des principaux accusés du complot, Launois, dit *Chasseur*, président de quartier du même comité.

Malgré la logique serrée de l'accusation, son habileté à faire concorder les écrits, les paroles et les faits de Dupoty, il n'y avait encore que des inductions, des présomptions, et, pour parler le langage de la défense, une sorte de complicité morale, point de preuve légale. Mais deux lettres de l'accusé Launois, dit *Chasseur*, vinrent ajouter à la complicité morale l'évidence matérielle.

Le vendredi 1er octobre le garde municipal Frémaux était en faction à la Conciergerie dans le corridor Sainte-Marie ; le détenu de la chambre n° 5, après avoir cherché à entrer en conversation avec lui, lui remit une lettre pour un de ses amis en le priant de la mettre à la poste ; une

heure après il lui en fit passer une seconde. Toutes deux ont été déposées entre les mains du chancelier et reconnues par Launois, dit *Chasseur*, comme étant de son écriture.

L'une des deux, portant pour suscription, *A Madame Defossé*, était adressée à son frère, et ainsi conçue :

« Cher frère,

« Je m'empresse de te faire passer quelques lignes en secret, ce qui n'est pas facile.

« Je te prie d'aller chez madame Poilroux ; tu lui diras, que si on allait chez elle s'informer si je faisais des réunions, de dire que non, et que, si on la faisait venir au tribunal, d'avoir bien soin de ne reconnaître personne. Tu auras soin de la tirer à l'écart pour lui communiquer cela, et qu'elle en prévienne sa demoiselle ainsi que son garçon. Tu iras de même chez mademoiselle Edmonde, à côté de ma chambre ; tu lui diras la même chose, ainsi qu'à Clemancy, dans la même maison. Tu diras à Clemancy qu'il en dise autant à Joret, parce que je les ferai citer devant le tribunal. Tu diras à mademoiselle Edmonde que j'aurai soin d'elle quand je serai sorti.

« N'oublie pas de dire à toutes ces personnes qu'elles gardent bien le secret, ou sans quoi je suis fini.

« Des compliments à toutes mes connaissances.

« Il y a des brigands qui nous ont tous vendus.

« Embrasse ta femme et ta petite.

« Ton frère,

« PAUL LAUNOIS. »

On le voit, le malheureux Launois, dans cette dangereuse lettre, dressait son acte d'accusation. Il confirmait la réunion chez la veuve Poilroux, racontée en détail par Quenisset et avouée par Boggio dit Martin; les réceptions dans sa chambre; recommandait à tous ses amis un secret d'où dépendait sa vie, et disait : « Il y a des brigands qui nous ont tous vendus. »

L'autre lettre était écrite à Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple,* à Paris.

« Cher citoyen,

« Je m'empresse de vous apprendre que ce traître de Papart nous a tous vendus pour échapper aux coups de la justice... Je vous prie donc, citoyen, de prendre notre défense autant qu'il vous sera possible, ainsi que *le National.* Ce monstre a soutenu devant le juge d'instruction qu'il avait été reçu dans une chambre en ma pré-

sence ; c'est une chose dont je ne me rappelle pas.

« Nous sommes toujours au secret depuis notre arrestation.

« Adieu, cher citoyen ; je vous serre à tous la main.

« En attendant un meilleur avenir.

« Le temps me manque.

« *Signé :* PAUL LAUNOIS, dit CHASSEUR. »

Le texte en est tellement clair, tellement compromettant, pour celui à qui il s'adresse, qu'en l'entendant, Dupoty ne trouva d'abord d'autre justification que de supposer Launois un agent provocateur. Comment admettre, en effet, qu'il eût répété à un inconnu les mêmes paroles qu'à son frère : « Ce traître de Papart nous a tous vendus, » et cette dernière phrase : « Je vous serre à tous la main en attendant un meilleur avenir. »

Le nouveau député du Mans, Ledru-Rollin, présenta la défense de Dupoty. Il conteste pour la forme la compétence de la cour, mais il s'attache par-dessus tout à prouver que l'accusation dirigée contre Dupoty n'est autre chose qu'un procès de tendance, un procès de presse, une complicité morale dans laquelle on pourrait englober également *le National, le Siècle*, et tous

les journaux qui avaient imprimé que l'acte de Quenisset n'était qu'une vengeance particulière. Opposant le rapport de la commission de la cour au réquisitoire de M. Hébert, il s'efforce d'établir que la cour n'admet pas la participation de Dupoty au complot. Il nous rappelle qu'en 1828, la Pairie a repoussé par son vote la loi de *tendance* et d'*amour*.

« Que m'imputez-vous? Vous m'imputez des articles de journaux. Pourquoi donc ne poursuivez-vous pas aussi *le National* et *le Siècle*? Est-ce parce que Dupoty a des opinions radicales que vous lui donnez la préférence?... Vous ne vous demandez pas si ces articles sont de moi; j'aurais le droit de vous prouver qu'ils ne sont pas de moi... Vous me poursuivez comme responsable, comme gérant. Vous dites qu'ils sont de moi, parce que j'ai signé le journal...

« Or, voici mon argument, qui me paraît décisif : Est-ce en vertu de l'*article* 60 *du Code pénal* que vous me poursuivez? Alors il faut que vous prouviez un fait direct, qui émane de moi, non d'un autre; il faut prouver qu'il y a une coopération qui émane de moi, non pas en tant que gérant du journal, mais comme individu responsable de son fait. Il faut que vous prouviez que c'est moi qui ai écrit les articles, et si vous ne le prouvez pas, alors vous vous retranchez derrière la *loi de* 1819, et vous nous faites un procès de presse.

« Remarquez que cette distinction est capitale, qu'elle est écrite dans la loi. Remarquez que, si la presse est punissable comme élément de complot, il faut que ce soit pour un fait direct ; ce n'est pas en tant que gérant que vous pouvez m'atteindre, mais comme écrivain.

« ... Dupoty a été poursuivi pour la lettre de Launois, à savoir pour un fait qu'on supposait lui être personnel.

« Vous nous dites : « Vous avez dû connaître « Launois. » N'est-ce pas à vous à en faire la preuve? Est-ce que ce n'est pas à vous à me dire : Vous avez connu Launois en telle et telle circonstance, et à me le prouver? Quand vous auriez prouvé que Dupoty et Launois se sont connus, il faudrait encore prouver qu'ils ont comploté ensemble...

« Le seul compte que vous ayez à me demander est d'un fait personnel, d'un fait qui vienne de moi. Aux termes du Code pénal, avez-vous démontré la participation directe?... Non.

« Voyons ce que vous avez dit sur la participation indirecte, sur ce que vous appelez la participation morale. Grand Dieu! pouvais-je m'attendre à défendre un *procès de tendance* en 1841?...

« Avez-vous dit : Je ramasse une foule d'articles; j'y vois le complot, arrêté, concerté, comme le veut la loi? Non. J'y vois, avez-vous

dit, une excitation à la haine et au mépris du gouvernement, quelque chose qui peut retomber sur lui, un je ne sais quoi qui puisse rattacher ses doctrines au bras qui s'est armé d'un pistolet.

« Et cela serait, il faudrait encore que vous reconnaissiez que c'est là un procès de presse, de tendance, que ce n'est pas un fait matériel personnel... qu'en supposant que j'aie excité d'une manière vague, indéfinie, illimitée, je n'ai pas dit à un homme : A un jour donné, prenez un pistolet, tuez tel homme. Je ne l'ai pas fait : vous avez donc intenté un procès de *tendance*.

« Voulez-vous me permettre de vous citer sur cette manière d'argumenter des paroles écrites par un homme très-sérieux?

« Ces paroles sont de M. Guizot. Elles sont de M. Guizot à une époque où il caractérisait le juge qui avait inventé aussi les faits généraux en matière de complot; ce juge se nommait Jeffryes. Ce juge reçut sans doute aussi ces éloges passagers d'un cabinet plus ou moins passager; « mais ce Jeffryes a laissé dans la postérité un « nom flétri par les faits généraux, qu'il avait in- « ventés. »

Pour innocenter son client, le défenseur confond sans cesse l'attentat, auquel Dupoty n'est nullement accusé d'avoir pris part, et le complot. Il omet sa double qualité de gérant et de rédacteur en chef, qui le rend réellement responsable

des articles insérés dans son journal. Le rapprochement par lequel il termine, destiné à frapper au dehors les imaginations, dépasse le but; dans l'esprit des juges, il s'annule par son exagération.

Il faut se souvenir qu'en exerçant leurs redoutables fonctions judiciaires, redoutables pour eux comme pour les accusés, les pairs réunissaient ce double caractère de juré et de magistrat : jurés, ils décidaient, sans autre guide que leur conscience, la question de culpabilité; juges, ils prononçaient la peine.

En dehors de mes devoirs comme membre de la cour de justice, je n'étais ni ami ni ennemi de la royauté; mon indifférence garantissait mon impartialité. Mais la tentative d'assassiner des jeunes gens dont le premier acte public avait été d'exposer leur vie à la tête de nos soldats me soulevait le cœur.

Quant au complot, je recherchais avec passion la vérité.

La plupart des témoins, appartenant aux sociétés secrètes, plaçaient leur serment d'affiliés au-dessus de celui qu'ils prêtaient devant nous; leur connivence, leurs réticences, leurs fausses déclarations m'indignaient. En entendant l'un d'eux se couper et mentir avec un redoublement d'effronterie, je crus devoir avertir le chancelier. Je n'ai pas oublié sa réponse :

« Si l'on poursuivait tous les témoins qui nous mentent, nous n'en finirions pas ; il faudrait sévir contre tous. »

Enfin l'attitude même de Dupoty, sa mise, son affectation d'élégance : manchettes, jabot, gants blancs, le soin avec lequel il s'étudiait à marquer la distance qui le séparait des simples ouvriers ses complices, mon éloignement pour ceux qui poussent à l'action sans y prendre part, aggravaient moralement les preuves légales de sa culpabilité.

Juré, je le déclarai coupable ;

Juge, je le condamnai à cinq années de détention (1).

Mon vote se confondit avec celui de la majorité.

J'avais agi sous l'empire d'une conviction entière : les ardents reproches de la presse opposante, les violentes menaces des sociétés secrètes n'étaient pas faites pour inquiéter ma conscience. Depuis, ma foi politique a changé : de constitutionnel monarchique, je suis devenu républicain. Mais en me félicitant de n'avoir plus le pénible devoir de les juger, mon opinion sur les fauteurs de complots est restée la même ; car si, aux

(1) J'ai plaisir à constater ici qu'en dehors des passions politiques, Dupoty était un homme honnête et doux, étranger à tout ressentiment personnel : après la Révolution de Février, il m'est venu voir, et a voulu soutenir ma candidature de représentant.

yeux du républicain, la suppression du droit d'association produisait fatalement les sociétés secrètes, si la loi électorale avec le cens et l'exclusion des capacités ne représentait ni le nombre ni l'intelligence, s'il fallait incessamment réclamer la réforme par la presse, par les banquets, par les innombrables pétitions de la majorité tenue à l'écart, le complot, la tentative armée de quelques centaines d'hommes de renverser le trône, ayant pour moyen la guerre civile, pour but la dictature, demeurait un crime de lèse-nation et de lèse-liberté; tout autre est l'insurrection d'un peuple résistant pour le maintien d'un droit ou d'une liberté aux gouvernements violateurs des lois.

XIII

SESSION DE 1842. — TRAITÉ DES DÉTROITS.

La session s'ouvrit le 27 décembre 1841.

Le discours de la couronne annonçait la conclusion du traité des détroits, et avec un avenir de paix la diminution des charges publiques. Dans les deux Chambres, la majorité en faveur du ministère n'était pas douteuse; aussi l'adresse ne fut-elle qu'une amplification du discours de la couronne.

Chez nous, l'opposition s'augmentait de deux nouveaux orateurs : La Moscowa, encore un peu terne et hésitant; Boissy, mélange d'esprit et de déraison, d'inconvenance et d'à-propos, employant bravement les mots au hasard; le *fou* de la pairie, le fléau du chancelier.

A la suite de ces *Mayden Speeches*, Montalembert, en maintenant les aspirations libérales de sa politique extérieure, son indulgence envers

le ministère tombé, recommandait la résistance à l'intérieur; il attribuait le mal des sociétés secrètes à l'absence de *foi* et à *l'instruction universitaire*, et faisait campagne en faveur du libre enseignement des corporations religieuses. J'essayai de lui répondre.

« ..... Je regrette, quant à la politique extérieure, de me trouver absolument opposé à la manière dont le comte de Montalembert apprécie le traité du 13 juillet. Il y a eu dans ces derniers temps de nombreuses transformations politiques.

« Ainsi, des hommes, qui, depuis 1830, avaient constamment prôné, recommandé la paix avec les puissances étrangères, même au prix des plus douloureux sacrifices, qui avaient voulu le respect et le maintien des traités de 1815, qui s'étaient le plus fortement opposés à la réunion de la Belgique à la France, à tout secours efficace porté, soit à la Pologne, soit à l'Italie révolutionnaire, ont éprouvé successivement de violentes mutations dans leurs idées : les uns, en 1836, sur la question d'Espagne, ont été grossir le parti de la guerre; d'autres, plus tardifs, ont rejoint seulement en 1839, à l'occasion du morcellement de la Belgique et de l'évacuation d'Ancône; d'autres enfin, à l'apparition de la convention du 15 juillet; et tous ensemble s'accordent aujourd'hui à déclarer humiliant et impolitique le traité du 13 juillet 1841.

« Tout au contraire, certains hommes, et je suis de ce nombre, partis du point absolument opposé, qui pensaient, au lendemain de notre révolution, l'occasion favorable pour briser les traités imposés par la Sainte-Alliance, qui croyaient la guerre non désirable par elle-même, mais préférable à une suite de concessions à l'égard des gouvernements étrangers, préférable à l'abandon de la Pologne, de l'Italie, de tous les alliés que le principe révolutionnaire nous avait conquis; ces hommes, après avoir vu passer devant eux, sans profit pour leur système, toutes les occasions de le réaliser; après avoir vu tomber, une à une, avec le temps et par la pratique persévérante du système contraire, toutes leurs espérances et jusqu'à ces illusions qui prolongent encore l'espérance, en sont venus, douze années écoulées, à regarder actuellement la paix (une paix honorable) comme le but vers lequel doit tendre notre politique, notre place comme marquée par notre intérêt bien entendu dans le concert européen; enfin le traité du 13 juillet comme honorable et avantageux pour la France; dans ce double revirement, de part ou d'autre, l'erreur est manifeste...

« Il y avait en 1830 deux systèmes contraires, mais tous deux alors également possibles, également praticables, entre lesquels il fallait opter : ou bien soutenir le principe révolutionnaire par-

tout où il serait tenté de se montrer, utiliser les sympathies des peuples en reprenant nos anciennes limites, dédaigner les troubles intérieurs, croire à notre union devant l'étranger, se fier dans la nationalité de notre cause pour réunir à la frontière les citoyens d'opinions diverses, mais tous enfants de la même patrie, ou bien concentrer notre révolution, la garder chez nous et pour nous, s'occuper avant tout d'organiser l'intérieur, et quant à l'extérieur, détourner la colère des rois, dissiper leur frayeur, gagner leur confiance, recommencer le travail lent et patient de la restauration; puis, après avoir fait nos preuves monarchiques, nos preuves d'ordre et de stabilité, rechercher dans le concert européen d'utiles alliances...

« Ces deux systèmes sont-ils encore en présence? Sont-ils encore aujourd'hui tous deux possibles et praticables? Pouvons-nous encore quitter l'un pour adopter l'autre? Avons-nous encore à choisir entre les sympathies des peuples et l'alliance des gouvernements? En d'autres termes, nous qui avons toujours combattu la politique de la paix, pouvons-nous encore raisonnablement, comme bons citoyens, comme amis de notre pays, poursuivre le triomphe de nos anciennes idées? Je réponds non, sans hésiter...

« Le sentiment de fraternité qui s'était éveillé chez tous les peuples a dépéri; l'égoïsme natio-

nal, dont les premiers nous avions donné l'exemple a repris ses droits. La conséquence logique, rigoureuse, inévitable du système préféré, a été de tuer l'autre politique et de la rendre impossible aujourd'hui... Le moment de la lutte a cessé ; tous les éléments de force sur lesquels notre système s'appuyait ont disparu...

« Que dire maintenant des hommes qui, après avoir rendu, par leurs constants efforts, notre système de guerre, de propagande révolutionnaire impraticable, en demandent aujourd'hui l'exécution? Quoi ! c'est lorsque, grâce à vous, les peuples se sont tendu vainement la main sans pouvoir se joindre ; lorsque, grâce à vous, il n'y a plus d'alliance possible que de gouvernement à gouvernement ; lorsque, grâce à vous, la nationalité polonaise n'existe plus que par la mention presque dérisoire que nous lui accordons chaque année dans une phrase de notre adresse ; lorsque, grâce à vous et par le secours des années, et par une adroite amnistie, l'Autriche a pu consolider sa domination en Lombardie ; quand les provinces rhénanes accueilleraient vos efforts pour les rendre françaises par une *Marseillaise allemande ;* quand les Espagnols repousseraient votre intervention par ce cri renouvelé de 1812 : *Mort aux Français !* c'est alors que vous viendriez nous demander sérieusement qu'à propos d'un démêlé entre le sultan et le pacha, pompeusement

qualifié par vous de question d'Orient, nous renoncions au système suivi jusque-là, que nous renoncions à tous les avantages possibles de ce système, pour entreprendre, seuls et sans alliés, la guerre contre l'Europe!

« En vérité, messieurs, mais il est trop tard. (Interruption.) La politique de paix était suivie avec constance depuis dix années, lorsqu'au 1er mars 1840, un ministère, qui se trompait de date, eut comme une velléité de changer le système; tentative funeste, car elle nous faisait perdre tous les bénéfices de la politique précédemment suivie, sans autre résultat que de créer un déficit et de nous réduire à l'isolement...

« A cette époque, on n'avait pas encore découvert tous les mérites, tous les charmes de la politique d'isolement; l'opposition n'avait pas encore imaginé, comme elle le fit plus tard, que c'était une belle position pour la France de se tenir à l'écart, de peser par son absence sur les conseils de l'Europe, de se retirer dans sa force, ou bien encore de faire le vide, et autres avantages de l'isolement tout aussi positifs, tout aussi saisissables, qui ne lui ont apparu que depuis que nous en sommes sortis.

« Le ministère a pensé, pour que le rapprochement fût honorable et durable, qu'il fallait que les avances fussent faites à la France par les

autres puissances; qu'aucune condition ne lui fût imposée; qu'avant d'entrer en négociation, le décret du 15 juillet fût déclaré éteint; qu'il n'existât plus; enfin que notre union fût rendue manifeste par un traité conclu en commun. Y a-t-il là un oubli, une négligence qui doive blesser même notre susceptibilité nationale exagérée? Eh bien, le traité du 13 juillet a rempli scrupuleusement toutes ces conditions.

« On demande ce que nous avons gagné : nous avons gagné de pouvoir mettre de l'ordre dans nos finances, de pouvoir désarmer. Mais on ne se contente pas de ces avantages, on voudrait qu'il y eût quelque chose de spécial et de particulier contenu en notre faveur dans le traité des détroits. Mais, en vérité, vouloir que les fautes de la politique du 1er mars nous tournent à profit, que d'une série d'imprudences résultent pour nous de notables avantages, c'est vouloir l'impossible.

« Le comte de Montalembert éprouve un sentiment pénible à la vue de ce traité. Qu'il me permette de le dire, dans son esprit logique, mais surtout généreux, dans son esprit judicieux, mais délicat, trop délicat peut-être à l'endroit de l'honneur, il a commis, je crois, une légère injustice. Il éprouve un sentiment de regret et d'amertume contre les événements qui se sont passés depuis deux ans; puis, ne pouvant se résoudre à pour-

suivre de sa critique un ministre déchu, il transporte le blâme à celui qui est au pouvoir. Il entoure d'indulgences celui qui nous a jetés dans des embarras inextricables ; il combat celui qui arrête le compte de nos pertes. Il pardonne celui qui a commis la faute et s'indigne contre celui qui y porte remède. Cela est sans doute fort noble, fort chevaleresque, mais à coup sûr cela n'est pas juste...

« Il y a enfin d'autres adversaires du traité, partisans aveugles, amis bien dangereux du ministère du 1er mars, qui, dans un esprit d'opposition, veulent trouver à tout prix dans ce traité du 13 juillet un échec pour la France. Dans ce but, les documents français ne sauraient leur suffire ; ils s'adressent à l'étranger, à l'Anglais, comme ils disent, à lord Palmerston, qui, après avoir déployé contre nous cette funeste habileté que donne la passion, s'est laissé aller à cette vanité puérile de publier les plus secrets témoignages de son antipathie. C'est de lui qu'ils attendent les preuves de notre honte. Ce n'est pas dans des pièces officielles qu'ils les puisent, c'est dans ces correspondances intimes où tour à tour lord Palmerston et lord Ponsonby se livraient à des épanchements de haine contre la France, c'est de lord Palmerston qu'ils mendient un certificat d'infamie pour le gouvernement de leur pays. »

En somme, au dehors, je combattais le système guerroyant après coup du 1er mars, tel que l'opposition l'avait adopté ; au dedans, sans attendre plus de M. Guizot que de M. Thiers en faveur de la réforme électorale, j'espérais d'un ministère conservateur l'économie dans les finances, la réduction de l'armée, la satisfaction des intérêts matériels du pays.

XIV

CHAMBRE DES DÉPUTÉS; QUESTION DE PRÉSIDENCE; MM. SAUZET ET LAMARTINE. — DISCUSSION DE L'ADRESSE. — LOI DES INCOMPATIBILITÉS. — RÉFORME ÉLECTORALE. — FONDS SECRETS. — LOI GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER. — CONCESSION DIRECTE DE LA LIGNE DU HAVRE. — AJOURNEMENT DE LA QUESTION DES SUCRES.

A la Chambre des députés, sur la question de présidence, le cabinet commit, selon moi, une faute qui devait entraîner de graves conséquences : pour se concilier l'appui de MM. Passy et Dufaure, il porta M. Sauzet avec le centre pur, le préférant à Lamartine, que soutenaient les conservateurs progressistes. Faut-il attribuer uniquement ce choix de M. Guizot à une considération de tactique ou à une ombrageuse antipathie? Ce qui est certain, c'est que le poëte orateur, blessé dans son ambition légitime, ne tarda pas à se souvenir qu'il n'avait accordé au gouver-

nement personnel le service un peu dédaigneux de sa parole que par horreur pour une guerre injuste, intempestive, et parce que les chefs de la coalition ne lui promettaient à l'intérieur la conquête d'aucune réforme libérale ou sociale. L'événement le plus remarquable de la session fut sa transformation, son passage à l'extrême gauche de l'assemblée.

Dans la discussion de l'adresse, le ministre des affaires étrangères se présentait à la Chambre comme réalisant la belle devise de 89 : « Paix et Liberté. »

Après des attaques assez vives de MM. Duvergier de Hauranne et de Valmy, M. Thiers, affectant la modération, s'efforce, malgré le traité des détroits, de montrer l'Europe toujours hostile, et quittant les ministres pour s'adresser à la couronne :

« Non, je le dis franchement, toutes mes opinions (et les gens qui me connaissent le savent bien) ne me portent pas à l'opposition; mais je suis convaincu que si vous n'avez pas un jour la force d'une grande résolution, ce gouvernement que j'aime, ce gouvernement auquel je suis dévoué aura la honte ineffaçable d'être venu au monde pour amoindrir la France. »

M. Passy, rallié, lui réplique avec une supériorité de raison qui compensait et au delà la différence du talent.

Le paragraphe II traitait des finances. M. Humann eut peu de peine à justifier du reproche de fiscalité la mesure du recensement, et nota d'infamie les dangereuses calomnies à l'aide desquelles des agents de désordre avaient soulevé les crédules habitants des campagnes, leur persuadant qu'on allait faire l'inventaire des moindres meubles de leurs maisons et compter tous les animaux, parce que meubles et animaux devaient être frappés d'une taxe nouvelle.

Pour la première fois un jeune avocat député, ambitieux et éloquent, M. Billault, entama devant les Chambres la discussion du *droit de visite;* ce droit consacré par le traité de 1831, développé par la convention de 1833, ayant pour objet de rendre impossible, par une surveillance réciproque, la traite des noirs, venait de donner lieu entre la France et l'Angleterre à la signature d'un traité complémentaire en 1841. M. Billault le combattit :

1° Comme portant une atteinte profonde aux principes fondamentaux du droit international maritime ;

2° Comme abattant la fierté de nos marins ;

3° Comme dépouillant la France de sa position de tête de colonne des marines secondaires contre l'Angleterre ;

4° Comme préjudiciable à nos intérêts commerciaux.

M. Guizot, après avoir sommairement rappelé l'historique des traités, essaya de repousser sur ce point l'accusation d'égoïsme adressée à la politique anglaise.

« Je ne contesterai jamais la présence, le mélange des intérêts personnels, temporels, au milieu des plus nobles, des plus désintéressés sentiments. Cela existe, c'est la condition de notre nature, la condition de la société humaine; mais ne croyez pas qu'il ait jamais été donné à des intérêts égoïstes d'exciter dans le monde un mouvement pareil à celui qui a déterminé de grands peuples à s'imposer de grands sacrifices pour abolir la traite des nègres. Ne croyez pas qu'il ait été donné à une prétention ambitieuse d'imprimer une telle impulsion aux hommes et d'atteindre de tels résultats. Non, messieurs, quel qu'ait été le mélange des intérêts personnels, de l'ambition ou de l'égoisme national, c'est un mouvement moral, c'est l'ardent désir de mettre fin à un commerce honteux; c'est ce désir d'affranchir une portion de l'humanité (Très-bien! très-bien!) qui a lancé et accompli cette œuvre. »

L'occasion était trop belle de faire la guerre à l'Anglais en incriminant la condescendance du gouvernement français, pour que MM. Thiers, Odilon Barrot et Berryer la laissassent échapper. Mais à la surprise du ministère et de l'opposition, un banquier conservateur, M. Jacques

Lefebvre, renchérissant sur les amendements de MM. Billault et Lacrosse, en proposa un qui infirmait le principe même du droit de visite. Ce dernier ayant été adopté à une immense majorité, M. Guizot réserva néanmoins au ministère la faculté de ne pas s'y conformer sous sa responsabilité.

Un court débat s'engagea au sujet de l'Espagne. La reine régente, Christine, avait été chassée, Espartero investi à sa place des fonctions de régent pendant la minorité d'Isabelle, l'ambassadeur de France avait reçu l'ordre de ne remettre ses lettres de créance qu'à la reine, et sur le refus d'Espartero, il était revenu sans avoir rempli sa mission.

Le ministre des affaires étrangères soutint qu'au point de vue monarchique il n'avait pu agir autrement.

« La minorité dans une monarchie, ce n'est pas la mort, ce n'est pas l'éclipse du monarque : il est inactif, il n'est pas absent. Il y a des devoirs qui s'adressent à lui : si cela n'était pas, vous verriez bientôt dans les minorités placées au milieu des révolutions, vous verriez bientôt disparaître la monarchie. »

M. Barrot se chargea de lui répondre que la constitution espagnole transportait au régent, sans aucune restriction, l'exercice et l'autorité du pouvoir royal

« Vous faites un nouveau pas dans la réaction de notre politique extérieure, qui va se rabaissant, s'éloignant de son principe, de son origine : ce n'est pas cette politique révolutionnaire et nationale qui faisait notre force et notre gloire; c'est une politique d'étiquette et de personnes; une politique concentrée dans quelques intérêts ou dans quelques prétentions de famille. »

Paroles parfaitement justes dans la bouche d'un radical, non de la part d'un membre de l'opposition dynastique. On verra que, dès lors et jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, M. Barrot a constamment joué le rôle du *républicain sans le savoir*.

Après le vote de l'adresse, à une imposante majorité, la Chambre fut saisie de la proposition, renouvelée à chaque session, sur les incompatibilités. Cette fois elle était l'œuvre d'un député conservateur, M. Ganneron. Combattue par le ministère, elle échoua, surtout par les critiques de Lamartine. Il la jugeait mesquine, insuffisante, incompatible avec la dignité de l'électeur et de l'élu. Néanmoins, dans le portrait qu'il trace de ces hommes qui parviennent par l'absence de conviction politique, on pressent l'orateur de l'opposition.

« Me croyez-vous donc un homme assez imaginaire pour me refuser à voir ce qui entre dans tous les yeux? Est-ce qu'il n'y a pas partout et

toujours une race d'hommes amphibies qui exploitent non-seulement leur parti quand il triomphe, mais qui exploitent à la fois le ministère et l'opposition? Hommes dont La Bruyère a oublié le portrait; hommes dont le nom, si on les nommait, deviendrait le type, le hiéroglyphe de l'avancement; qui ont un pied sur l'échelle que leur tend l'opposition, un autre pied sur l'échelle que le pouvoir leur prête, et qui, en se portant tantôt sur un échelon, tantôt sur l'autre, selon que le pouvoir chancelle ou que l'opposition triomphe, s'élèvent de complaisance en complaisance et de défection en défection! Que les ministères ou que les oppositions s'écroulent, que nous importe! Le degré est franchi: tout le monde tombe; et nous, nous montons toujours! Voilà ces hommes.»

La proposition fut rejetée à la faible majorité de huit voix.

M. Ducos présenta un projet de réforme électorale; il consistait dans l'adjonction des listes du jury et de ce qu'on appelait les capacités. Le ministre de l'intérieur, M. Duchatel, fit tout d'abord du rejet de la question une affaire de cabinet.

A la suite d'une longue discussion, M. Guizot, élevant la question, la colorant de son optimisme philosophique, à la grande joie du centre, déclara pour longtemps prématurée une modification de la loi électorale, traita de superficiel, de mensonger le mouvement de la presse et des pétitions

en faveur de la réforme ; signala comme déjà faites les trois grandes choses à fonder : une société nouvelle, la grande démocratie moderne, jusqu'ici inconnue dans l'histoire du monde ; des institutions nouvelles, le gouvernement représentatif, jusqu'ici étranger à notre pays, et enfin une dynastie nouvelle. Attribuant à une poignée de brouillons et de factieux les signes sanglants de division entre les prolétaires et la bourgeoisie, il se félicite au contraire de leur union, de l'égalité des droits, de la similitude des intérêts, et résume les besoins actuels de la politique en stabilité et en bonne conduite des affaires de chaque jour. Il voyait le véritable but de la proposition dans l'espoir de renverser le cabinet, et il s'étonnait qu'on ne le dît pas tout haut.

Cette fois, Lamartine, se séparant des centres parce qu'ils refusent de marcher, a la satisfaction de combattre dans M. Guizot le chef de la politique stationnaire. Il l'accuse d'abaisser le débat au niveau d'une question de portefeuille, d'effrayer à tort la majorité sur les dangers de la réforme proposée.

« Il en a toujours été ainsi, disait-il, toutes les fois que la liberté la plus mûre, la plus mesurée, la mieux préparée, a voulu faire un pas : on lui a prédit un abîme et une chute. Cependant toutes les institutions libérales, la société démocratique, la liberté de la presse, la garde nationale se sont

établies sans amener les tristes conséquences qu'on leur présageait. Les libertés dangereuses sont celles que le peuple arrache, ce ne sont pas celles qu'on lui donne; ce sont celles qu'on accorde un jour de faiblesse, ce ne sont pas celles qu'on prépare et qu'on mesure avec justice quand l'heure de les livrer a heureusement sonné. Pourquoi les journaux et les comités ont-ils été chercher cette question au sein du pays? C'est qu'elle y était.

« Je suis un obscur ouvrier de ce travail des nations et des siècles, qui consiste à déplacer les vieilles choses pour faire place aux nouvelles, pour introduire lentement, laborieusement, prudemment quelques idées de plus dans la masse compacte et immobile des idées acceptées et des faits stationnaires. »

Puis il établissait que le vrai sens, le sens tout entier de la révolution de 89 avait été d'enlever les élections aux corps, aux priviléges, aux corporations, aux castes, pour les individualiser. Il y avait un grand danger à laisser dans la main et dans la cause des factions un droit légitime et incontesté par la raison du pays : c'est avec ce droit, qu'on leur dispute, qu'ils se font une arme pour attaquer et ensuite pour renverser plus tard le gouvernement.

Et il terminait :

« Mon Dieu ! il y a eu de tout temps et par-

tout des hommes bien honorables, bien intentionnés, mais bien aveugles dans les corps politiques, dans les majorités : ce sont ceux qui se refusent à tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées. (Murmures au centre.)

« C'est en vain que les pouvoirs s'altèrent, se décomposent, se dénaturent, abdiquent sous leurs yeux; ils ne veulent pourvoir à rien : ils se cramponnent, immobiles et toujours tremblants, à quoi que ce soit; *ils saisiraient même le fer chaud d'un despotisme pour se préserver de la moindre agitation;* ils ne voient qu'un seul mal pour eux : le mouvement; qu'un seul danger pour les institutions : le mouvement. On a beau avoir loyalement servi ces hommes intimidés dans tous leurs intérêts légitimes... on a beau s'associer à eux, on a beau les défendre et périr avec eux pour préserver ou la paix du monde ou les prérogatives du pouvoir autour duquel ils se réfugient, tout cela est perdu! (Longs applaudissements à gauche.)

« Vous pouvez avoir leur estime; mais du jour où vous leur proposerez une mesure d'innovation, la plus prudente selon vous, la plus sage, la plus avantageuse au parti conservateur (Réclamations au centre.), de ce jour-là vous êtes leur ennemi. (A gauche, oui! oui! c'est cela!)

« Eh! mon Dieu, il y en a eu à toutes les

époques : en 1789, en 1815, en 1830, aujourd'hui. C'est de l'histoire que je raconte, ce n'est pas de la personnalité que je fais. (Bravos aux extrémités.)

« S'il y avait de pareils hommes ici, et plût à Dieu qu'il ne s'en retrouvât jamais de ces hommes que l'on pourrait marquer de quelque chiffre sinistre à cause de leurs fautes ! (A gauche, très-bien ! très-bien !) Oui, s'il y avait de ces hommes dans le pays, s'il y en avait même ici, c'est à eux que je m'adresserais surtout, c'est à eux que je dirais : Daignez me croire, daignez ajouter quelque foi aux grands intérêts d'ordre, de famille, de propriété, de conservation que nous avons en commun. Ne vous refusez pas aujourd'hui à l'amélioration bien modérée qu'on vous demande, ou plutôt offrez-la vous-mêmes !

« On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, implacables... (Vive approtion à gauche.)

« Oui, implacables à toute amélioration. Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État, chargé de diriger un gouvernement, à quoi bon le génie d'un homme d'État ? Une borne y suffirait. »

Dès lors, une borne devenait le symbole de la

politique servie par M. Guizot et les ministériels pétrifiés dans l'inertie.

L'illustre orateur avait frappé trop fort et trop juste sur les ingrats qui, pendant deux ans, s'étaient glorifiés de son éloquence ; ils en conçurent une irritation profonde.

La proposition fut repoussée à plus de 40 voix de majorité.

Le 10 mars, la loi des fonds secrets donnait lieu à un dernier vote de confiance en faveur du cabinet ; transmise à la Chambre des pairs, elle était adoptée, le 2 avril, presque sans discussion. Toutefois, je saisis cette occasion de formuler nos plaintes sur l'inégale répartition des projets de loi entre les deux Chambres, qui depuis trois mois paralysait nos travaux. J'accusai un ministère conservateur de suivre à cet égard la routine de ses devanciers, routine coupable, car elle avait pour conséquence de frapper de stérilité le double examen des lois : en effet, apportées d'abord presque toutes à la Chambre des députés, elles nous arrivaient si tard que le moindre amendement équivalait à un rejet.

« Ah ! sans doute, il est commode, pour un ministère, de n'avoir sur chaque loi à redouter qu'une discussion et qu'un vote ; mais ce succès facile a les inconvénients les plus graves. Comment, vous, ministres conservateurs, ne les voyez-vous pas ? Comment n'ont-ils pas déjà

frappé vos regards ? Comment ne savez-vous pas qu'en évitant le concours réel de la Chambre des pairs dans la confection des lois, en éludant sa discussion, en paralysant son vote, vous apprenez au pays à se passer de nous, vous lui apprenez à regarder la Chambre des pairs comme un ornement de la charte, comme une superfluité, comme un pouvoir parasite! Déjà, dans la langue politique, dans la presse, on en est venu à dire : *la Chambre*. La Chambre, c'est-à-dire celle qui agit, celle qui fonctionne, qui fait et défait les ministres, et aussi les lois.

« Ne savez-vous donc pas que ce repos que vous nous imposez, ce sommeil que vous nous demandez sans cesse, c'est la mort ? car l'inaction prolongée pour un pouvoir politique, c'est la mort...

« On trouvera peut-être ces doléances injustes, adressées à un ministère si bien disposé pour nous, si respectueux, si conservateur. Eh ! qu'importe la manière de nous assoupir, si la mort doit venir à la suite de cet assoupissement? Qu'importent les apparences? Qu'importent les égards? Les égards, je sais bien qu'on ne nous les épargne pas. Les Anglais vendent l'opium aux Chinois; nous, on nous le donne pour rien. (On rit.)

« Ah ! l'on fait bien les choses ! On nous choye, on nous gâte, notre salle est splen-

dide (1), et le jour où, à la suite d'une extase léthargique, la Chambre des pairs ne se réveillera plus, on lui fera, j'en suis sûr, de magnifiques funérailles. »

En mai, la discussion s'ouvrit au Palais-Bourbon sur un projet de loi générale pour la construction des chemins de fer. Il combinait ingénieusement les ressources limitées de l'État avec le crédit naissant des compagnies, et afin d'attirer les capitaux individuels aux associations de souscripteurs, il proposait de leur livrer les chemins pour un certain nombre d'années, ne laissant à leur charge que l'achat et la pose des rails, le matériel et les frais d'exploitation. De la sorte, le réseau des grandes lignes commençait partout; ni la ligne du Nord, ni celle de Paris à la Méditerranée n'étaient l'objet d'une préférence exclusive; la France entière avait part aux bienfaits des voies nouvelles. Mais une opposition systématique ne vit dans ce mode que l'inconvénient de commencer sur beaucoup de points à la fois, sans rien achever; elle donna au projet le nom de *Loi des tronçons*. M. Thiers, opposé aux progrès matériels dès qu'il n'était plus au pouvoir, alla jusqu'à demander, comme en 1838, si l'œuvre des chemins de fer valait bien l'immense effort que l'on imposait au pays.

(1) Une nouvelle salle des séances, chargée d'or et de velours, venait d'être achevée.

La loi fut adoptée par l'une et l'autre Chambre.

L'année précédente, le ministère s'était engagé à résoudre la question des sucres, cependant, sans opinion arrêtée, craignant de mécontenter, à l'approche des élections, telle ou telle fraction de la majorité, il se résigna sans peine à l'ajournement.

Une dernière loi de concession directe du chemin de fer du Havre ayant été votée, la session fut close le 13 juin, et le même jour fut prononcée la dissolution de la Chambre élective.

XV

MON ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE INDUSTRIELLE; ADMINISTRATEUR DU CHEMIN DE FER DU HAVRE. — ÉLECTIONS GÉNÉRALES. — MORT DU DUC D'ORLÉANS. — LOI DE RÉGENCE.

Revenant à ce qui m'est personnel, à l'extérieur, j'avais approuvé le traité des détroits et notre rentrée dans le concert européen; à l'intérieur, l'ordre dans les finances, l'économie, la diminution de l'armée. Si je n'attendais du ministère aucune réforme, aucun progrès politique, depuis le funeste passage de M. Thiers aux affaires, je n'en espérais pas davantage de l'opposition qu'il dirigeait. La loi générale des chemins de fer avait été une grande mesure d'intérêt matériel, je pouvais donc raisonnablement compter qu'après les élections les ministres du 29 octobre apporteraient à la session suivante la solution des principales questions commerciales et industrielles.

J'ai dit qu'une voie ferrée de Rouen au Havre avait été votée. J'en devais être un des administrateurs. Je voyais souvent Adolphe Thibaudeau, secrétaire de la compagnie de Rouen; mon intimité avec Gustave Delahante, employé supérieur du chemin de fer d'Orléans, me tenait au courant des progrès de la nouvelle industrie; enfin Charles Laffitte, banquier, un des fondateurs du Jockey-Club, administrateur de la ligne de Rouen, avait préparé, avec ses collègues anglais, la souscription et la demande de concession du prolongement de Rouen au Havre. Par la position que j'avais acquise à la Chambre et une certaine connaissance de l'anglais, il lui parut que j'apporterais un concours utile à l'entreprise : j'acceptai les fonctions d'administrateur qu'il me proposait. Je me croyais nommé, mais quelque temps après, il m'apprit qu'ayant jugé à propos de soumettre la liste des membres du conseil à M. Guizot, celui-ci avait ratifié son choix; désigné par Ch. Laffitte, approuvé au ministère des affaires étrangères, en janvier 1843, l'assemblée générale des actionnaires me confirma définitivement.

Mais que de graves événements dans cet intervalle!

Aux élections, M. Guizot s'était flatté d'obtenir une majorité formidable et presque compacte : cette fois encore ses illusions furent déçues; le cens électoral lui rendit la même majorité, va-

riable et facile à désunir. A Paris, sur douze députés, dix étaient élus par l'opposition.

Un fait à consigner est la division qui se manifesta parmi les légitimistes : les uns, avec l'abbé de Genoude et *la Gazette de France*, prêchant le suffrage universel à deux degrés, la démocratie catholique sous un roi légitime, avaient pour représentants le duc de Valmy et le marquis de Larochejaquelein, tandis que Berryer, à la tête des députés royalistes du Midi, maintenait la doctrine pure du droit divin.

Le gouvernement parlementaire avait sombré ; depuis le 29 octobre, la question était pratiquement résolue ; mais les animosités politiques, plus ardentes que jamais, grossissaient les obstacles, les créaient au besoin, irritaient la fibre nationale et révolutionnaire.

C'est alors qu'un prince aimable, distingué, brave et populaire, étudiant depuis douze ans sous son père le métier de roi, périt à trente-deux ans. Le matin du 13 juillet, le duc d'Orléans se rendait à Neuilly, dans une voiture très-basse attelée à la d'Aumont ; les chevaux s'emportèrent, il eut l'imprudence de sauter à terre, et tomba si malheureusement qu'il ne reprit plus connaissance. Je ne décrirai pas la douleur des siens. Sa mort fut un deuil pour la grande majorité de la nation, qui n'était ni légitimiste ni républicaine. Il laissait deux fils, et quatre princes ses frères

pouvaient, après Louis-Philippe, porter une régence.

Pourtant, devant cette espérance perdue, tous ceux qui étaient attachés à la dynastie se serrèrent autour du trône.

Le 26 juillet, il y eut une session extraordinaire pour l'adoption d'une loi de régence. En annonçant le projet, le roi prononça quelques paroles interrompues par les sanglots, qui émurent l'assemblée.

La loi présentée par le gouvernement, sans embrasser toutes les éventualités de l'avenir, posait cependant un principe organique, le principe de l'hérédité appliqué à la régence ; elle statuait que la régence appartient au prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la déclaration de 1830, et âgé de vingt et un ans accomplis. Elle lui conférait le plein et entier exercice de l'autorité royale au nom du roi mineur, et par suite l'inviolabilité. Elle lui imposait le serment de fidélité au roi, d'obéissance à la charte et aux lois du royaume. Si les Chambres étaient assemblées au moment du changement de règne, le régent prononçait le serment devant les Chambres, sinon il le faisait insérer au *Bulletin des Lois*, avec promesse de le renouveler devant les Chambres, qu'il devait convoquer au plus tard dans le délai de quarante jours. La garde et la tutelle du roi mineur appartiendraient à la reine

ou princesse sa mère, non remariée, et à son défaut, à la reine ou princesse son aïeule paternelle, également non remariée ; la majorité du roi était fixée à dix-huit ans.

Immédiatement après la vérification des pouvoirs, M. Dupin ayant déposé son rapport, la discussion s'ouvrit. Toutes les opinions du dehors eurent leur représentant à la tribune.

Dans un discours d'une éloquence sévère, Ledru-Rollin, au nom des républicains, s'exprimait ainsi :

« Le pouvoir constituant ne saurait être invoqué, dites-vous ; ce pouvoir n'est qu'une vaine utopie, un souvenir suranné de la fin du dernier siècle ; né dans un temps orageux, son existence a été éphémère. La révolution de Juillet, ajoute-t-on, a tout simplifié ; depuis la charte de 1830, la question est nettement posée.

« Plus de pouvoir constituant qui soit supérieur aux Chambres ; elles seules et le roi ont le droit d'accommoder les institutions au cours des événements.

« Vous osez dire que le pouvoir constituant n'existe pas, qu'il vous faut des textes. Je prie la Chambre d'écouter un moment l'analyse rapide des lois qui justifient l'existence de ce pouvoir.

« Je ne parlerai pas de la loi de 1791, vous savez, mieux que moi, que l'Assemblée consti-

tuante avait reçu mandat spécial, son nom l'indique, et qu'elle n'eut pas besoin de soumettre la déclaration des droits à l'approbation du peuple. La Convention avait été investie du droit de faire une constitution, et cependant elle la fit ratifier par le peuple.

« La constitution de 1795 fut également soumise à l'assentiment du peuple, et vous n'ignorez pas que celle de l'an VIII reçut aussi la consécration des suffrages populaires.

« Le consulat à vie fut soumis au vote de la nation, et quand Bonaparte voulut revêtir la pourpre impériale, quand il voulut disposer d'une régence et instituer un régent (notez bien ceci), il déféra cette loi constitutive qui le saluait empereur, et prévoyait les cas possibles d'une régence, aux suffrages du peuple. (Réclamations au centre.)

« Relisez la loi du 28 floréal, an XII, le texte est formel.

« Si donc, messieurs, nous jetons un regard sur le passé, depuis 1791 jusqu'en 1814, toutes les lois constitutives, toutes sans exception, ont été ratifiées par le peuple, soumises à l'assentiment du peuple.

« Ce droit de la souveraineté directe du peuple, que vous contestez aujourd'hui, nos ennemis les plus implacables l'ont reconnu. Cette Europe coalisée, qui, pendant vingt ans, avait combattu

sur tant de champs de bataille les principes de notre immortelle révolution, cette Europe, maîtresse de Paris, foulant le sol de la grande et noble cité, oh! douloureux souvenir de ma jeunesse! déclarait, en 1814, par l'organe d'Alexandre, que le peuple français serait libre de *se donner la constitution qui lui paraîtrait préférable*, tant ce peuple était encore redoutable et majestueux dans sa défaite. (Mouvement prolongé.)

« En effet, le sénat de 1814 décréta une constitution, et déclara, par l'article 29, qu'elle serait soumise aux suffrages du peuple français, qu'elle ne pourrait pas être acceptée si elle ne recevait le vœu du peuple légalement exprimé d'après les constitutions antérieures. Voilà la constitution faite en 1814 par le sénat au milieu des baïonnettes étrangères. Sans doute cette constitution ne fut pas exécutée par les Bourbons, mais vous savez aussi comment succomba la branche aînée...

« Nous touchons à 1815 : Napoléon est ramené triomphalement du golfe Juan aux Tuileries. Permettez-moi de mettre sous les yeux de la Chambre, puisqu'on demande des textes, la déclaration qui, à ce moment, est faite par le conseil d'État :

« *La souveraineté réside dans le peuple; il est la seule source du pouvoir, etc.*

« *Les adhésions données par des individus et par*

des fonctionnaires sans mission ne peuvent anéantir, ni suppléer LE CONSENTEMENT DU PEUPLE.

« Vous n'avez pas oublié que Napoléon fit un appel au peuple français et lui proposa l'acte additionnel.

« *Le Moniteur de Gand* soutenait que l'acte additionnel, n'ayant été revêtu que de quinze cent mille signatures, n'avait pas été suffisamment accepté, parce que la volonté nationale aurait dû être constatée par huit millions de votes au moins. Nouvel hommage rendu à la sanction du peuple par le JOURNAL DE L'ÉTRANGER.

« Quand Napoléon partait pour la bataille de Waterloo, l'assemblée des représentants lui faisait entendre ce langage : .

« *La Chambre est appelée à se faire une constitution, et cette constitution devra être ratifiée par le peuple.* »

« Le canon gronde aux barrières, le palais de la Chambre est déjà entouré de soldats étrangers, et la Chambre décrète un programme des droits du peuple, testament suprême qu'elle lègue à l'approbation, à la sanction du peuple. Écoutez, messieurs, les termes mêmes de cette déclaration :

« *La Chambre déclare qu'un monarque ne peut offrir de garantie réelle, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale et acceptée par le peuple.* Ainsi, tout gou-

vernement qui n'aurait d'autres titres que des ACCLAMATIONS et les volontés d'un parti n'aurait qu'une existence éphémère, etc. »

« De 1791 à 1830, les droits souverains de la nation ont été permanents, continus, consacrés sans interruption...

« Deux monarques y ont failli, Napoléon et Charles X : le premier a été abandonné par le peuple, le second a été chassé par lui.

« Et vous demandez encore où est le pouvoir constituant?

« Je demande, moi, où il n'est pas. (Agitation dans l'assemblée.)

« Vous me demandez où est le pouvoir constituant, je crois vous l'avoir montré avec ses profondes et impérissables racines.

« Quoi! depuis quarante ans, tant de sang aurait été versé, nous aurions amassé tant de gloire et éprouvé de si immenses revers pour un mot, pour une abstraction, pour une frivolité! Non, non, que le peuple se rassure; ses droits sont imprescriptibles; parler autrement, c'est blasphémer. (Mouvement. — Extrême gauche, très-bien! très-bien!)

« Vous prétendez que le pouvoir de modifier les institutions existe aujourd'hui dans le vote des deux Chambres réunies et dans l'assentiment de la couronne. En 1830, comment cette harmonie des trois pouvoirs se serait-elle rencontrée? Où

était la couronne? Elle était dans les rues, sur le pavé de Juillet, où la Chambre de 1830 l'a ramassée. Où était la Chambre des pairs? Vous la proscriviez, vous la décimiez... »

Le principe de la souveraineté du peuple une fois admis, il était plus facile de murmurer que de briser un seul chaînon de cette vigoureuse dialectique.

Après lui, Larochejaquelein lut un violent factum légitimiste : par deux fois rappelé à l'ordre, il descendit de la tribune.

« ... Chacun de nous a à examiner non-seulement quels sont ses devoirs, mais aussi quels sont ses droits. Le gouvernement monarchique a été renversé en 1830. (Réclamations nombreuses.)

« Le Président. La France a conservé le gouvernement monarchique constitutionnel.

« Larochejaquelein. Si l'on voulait soutenir que nous vivons sous l'empire des principes anciens, la révolution de Juillet serait une révolution de palais : ma place ne serait pas ici. (Rumeurs.)

« Le Président. Je ferai observer à l'orateur (Bruit.) qu'on ne peut appeler une révolution de palais le gouvernement que la France a légitimement fondé en 1830.

« Larochejaquelein. On vient demander un acte constituant. Moi qui n'aurais pas participé à

la création d'une royauté nouvelle, je ferais une royauté temporaire ! Non, je n'ai pas reçu une pareille mission.

« Je comprends qu'on ait voulu voir l'expression de la volonté nationale dans une insurrection triomphante. (Murmures violents. — Plusieurs voix : A l'ordre ! à l'ordre !)

« Le Président. Il m'est impossible de laisser comparer la révolution de Juillet à une insurrection triomphante : en conséquence, je rappelle l'orateur à l'ordre.

« Larochejaquelein... Je comprends qu'on ait voulu voir l'expression de la volonté nationale dans le concours de la garde nationale de Paris, et, il faut le dire, dans le silence des provinces étonnées de cette chute d'un trône... (Murmures; cris : A l'ordre!)

« M. Dufaure. Il n'y a pas eu silence de la part des provinces ; il y a eu adhésion, et adhésion éclatante.

« Le Président. Je serai forcé de rappeler de nouveau l'orateur à l'ordre.

« Larochejaquelein. J'explique l'origine du gouvernement de Juillet. Laissez-moi compléter ma pensée... (A gauche : Continuez ! continuez!) Tenir aujourd'hui ces faits comme non avenus, voir uniquement la volonté nationale dans la déclaration de 219 députés. (Bruyantes réclamations au centre.)

« LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Il n'est pas possible de tolérer un tel langage.

« LAROCHEJAQUELEIN. Telle ne peut être votre pensée, messieurs, le bon sens s'y refuse...

Après un deuxième rappel à l'ordre, l'orateur descend de la tribune :

« Je proteste contre la loi qui vous est présentée. J'ai voulu parler au nom du droit monarchique, vous m'avez interrompu au nom du droit révolutionnaire. »

Il est difficile de démêler le but précis du discours de Lamartine ; cependant, à travers les oscillations de sa pensée, il fait une critique amère de la loi :

« ... Non, dit-il, la loi que vous proposez n'est ni conservatrice ni dynastique... On l'appelle conservatrice, et elle est grosse de révolutions ; on l'appelle dynastique, et elle est grosse d'usurpations. Elle chasse la mère du berceau, et y place le compétiteur et le rival. »

Après de longs circuits historiques, il conclut contre la régence du duc de Nemours, à laquelle il préfère celle de la princesse Hélène.

« ... Une régence de femme, c'est le pouvoir au pays, c'est le gouvernement dans le parlement, c'est la dictature de la nation à la place d'un dictateur royal. »

Sans aborder nettement, comme Ledru-Rollin, la question du pouvoir constituant, il marchait

au radicalisme et terminait par cette apostrophe aux amis trop zélés de la dynastie.

« ... Ainsi vous donnez prétexte aux malveillances : vous faites dire que le pouvoir est insatiable de dons à offrir à la dynastie que vous voulez fortifier; vous faites dire que l'on saisit les émotions, les peurs, les afflictions même du pays pour le dépouiller, pièce à pièce, des droits, des facultés, des attributions que lui ont conquis et légués cinquante années de révolutions, de marche, de progrès vers la liberté. »

Répondant à tous les adversaires du projet, M. Guizot, dans un noble langage, imposait confiance à la majorité :

« ... Oui, la dynastie de Juillet a essuyé un affreux malheur; mais de son malheur même est sortie à l'instant la plus évidente démonstration de sa force (Mouvement.) la plus éclatante consécration de son avenir. Plus l'épreuve qu'elle subissait a paru grave, plus la nécessité de sa présence et la grandeur de sa mission ont été vivement et universellement senties. Elle a reçu partout chez nous, hors de chez nous, le baptême des larmes royales et populaires; et le noble prince qui nous a été ravi a appris au monde en nous quittant combien sont déjà profonds et assurés les fondements de ce trône qu'il semblait destiné à affermir. (Mouvement.) Il y a là une

joie digne encore de sa grande âme et de l'amour qu'il portait à sa patrie.

« ... Non, nous n'avons pas besoin d'apporter à la dynastie que nous soutenons des forces extraordinaires, des forces d'emprunt contraires aux intérêts et aux libertés du pays. »

S'autorisant de ce qui avait déjà été fait en 1830, il écartait comme pleine de danger l'idée de recourir à un pouvoir constituant.

« ... Les pouvoirs constitutionnels ont suffi pour fonder la royauté de Juillet, et aujourd'hui nous n'aurions pas le droit, nous, pouvoirs constitutionnels, établis, éprouvés depuis douze ans, nous n'aurions pas le droit de fonder une loi de régence, quand ils ont fait une royauté en 1830! Cela choque le simple bon sens, cela est contraire aux plus évidentes leçons de l'expérience du monde et de la nôtre.

« Si l'on prétend qu'il existe et qu'il doit exister au sein de la société deux pouvoirs, l'un ordinaire, l'autre extraordinaire, l'un constitutionnel, l'autre constituant, l'un pour les jours ouvrables (permettez-moi cette expression), l'autre pour les jours fériés, en vérité, messieurs, ont dit une chose insensée, pleine de danger et fatale...

« Hors de nous il n'y a, je le répète, qu'usurpation et révolution. »

Tocqueville contesta la légitimité de l'applica-

tion du principe héréditaire à la régence. Dans ce système, le hasard peut faire tomber le pouvoir aux mains d'un enfant. Pourquoi donc placer à côté de ce hasard de la naissance, qui rend le roi incapable de régner, un autre hasard de la naissance qui crée, à côté de ce pouvoir, un régent incapable de tenir sa place? M. de Tocqueville voulait que l'on conférât à la législature le droit d'élection.

La diatribe sans tact et sans mesure de Larochejaquelein avait soulevé les colères de la Chambre; elle rendait plus difficile la tâche du chef légitimiste : aussi Berryer eut-il quelque peine à faire admettre que son opinion sur la loi de régence fût dégagée de toute arrière-pensée. Il ne demandait pas pour la loi la sanction du peuple, dont il n'admettait pas la souveraineté, mais il combattait, comme contraire à l'esprit des institutions de l'ancienne monarchie, le principe de l'hérédité de la régence, comme une nouveauté sans exemple l'exercice entier de l'autorité royale confiée au régent; à toutes les époques, ce pouvoir avait été limité soit par les lois, soit par l'existence d'un conseil. Selon lui, la loi réunissait les principes de la constitution de 1791, qui avait tué la royauté, aux principes de la constitution de l'an XII, qui avait tué la liberté. Il se prononça pour la régence, en tout cas élective, et souvent confiée aux femmes avec avantage.

On le voit, fidèle à la doctrine du droit divin, il repoussait également et le pouvoir constituant et le suffrage universel. Tribun de la classe moyenne et des électeurs censitaires, vis-à-vis d'une royauté usurpée, ses efforts tendaient à l'affaiblir et à fortifier contre elle le gouvernement parlementaire. Pour la première fois depuis des années, son discours, habile, n'exerça qu'une influence secondaire sur les résolutions de l'Assemblée.

Avec une égale habileté, le ministre de l'instruction publique, M. Villemain, suffit à la réplique.

Plus dynastique que jamais, M. Odilon Barrot protesta de son adhésion à la royauté de 1830 : aucun établissement politique dans ce monde n'avait été plus légitime, plus national, plus environné de tous *les droits qui créent le droit sur cette terre*. Il repoussait toute discussion relative au pouvoir constituant ; il s'associait sincèrement à un grand acte de prévoyance nationale ; mais il se séparait du gouvernement lorsqu'on lui demandait d'établir la légitimité de la régence au détriment du droit d'appréciation parlementaire, de se prononcer pour les effets du hasard aveugle au mépris des pouvoirs intelligents de l'État. Il blâmait les paroles si imprudentes, si dangereuses, si téméraires du ministre des affaires étrangères : « Nous avons fait un roi, nous pouvons bien faire un régent. »

Et il ajoutait : « Nous avons fait une Charte, prétendez-vous avoir le droit d'en faire une autre? »

Il reproduisait ensuite la plupart des arguments de Berryer et de Lamartine, et concluait comme eux à la régence éventuelle de la veuve du duc d'Orléans.

M. Thiers, par une démarche d'une apparente grandeur, se séparant de tous ses anciens alliés de la coalition, apporta son puissant concours au ministère, ou, pour mieux dire, à la monarchie de Juillet. Sa parole, d'une rare habileté, frappa impitoyablement et Ledru-Rollin, l'orateur du pouvoir constituant, et Lamartine, la nouvelle conquête du parti radical, et Berryer, le dangereux conseiller du gouvernement parlementaire, et M. Barrot, le chef inconséquent de l'opposition dynastique. Les amitiés personnelles, les souvenirs d'une campagne faite en commun, d'une victoire perdue par sa faute, la reconnaissance envers ceux qui l'avaient recueilli après sa chute, tout fut immolé à sa foi monarchique.

« Ce que je fais ici, ce n'est pas un discours, c'est un acte... Et fussé-je seul, s'écria-t-il, je persisterai à soutenir la loi telle quelle, sans modification, sans amendement. »

Fidèle à ses antécédents, il proclamait qu'il avait peu de respect, point de respect pour le pouvoir constituant, qui serait la violation immé-

diate de la Charte. La loi actuelle était une simple loi, révocable comme toutes les lois, et pouvant être modifiée au gré des législateurs à venir. Après avoir montré l'inviolabilité royale, instituée non dans l'intérêt du roi, mais dans celui du pays :

« Croyez-vous que je sois effrayé, alarmé, de voir donner au régent les pouvoirs de la royauté? Eh! messieurs, je ne suis pas effrayé de les voir donner au roi, à un roi tel que la charte l'a fait; je n'en connais pas d'autre, je n'en ai pas servi d'autre et je n'en servirai jamais d'autre. Je ne suis pas effrayé de les voir donner au roi, et vous croyez que je serais effrayé de les voir donner à un régent, qui aura cent fois moins de puissance que le roi? »

Il repoussait le principe de l'élection, non comme un danger, mais comme contraire à la dignité du gouvernement parlementaire; il avait été humilié que l'on pût espérer le triomphe de ce que l'on appelait l'esprit parlementaire, le jour où l'individu chargé de la régence serait une femme trop faible pour résister au parlement, c'est-à-dire le jour où le parlement pourrait lui imposer ses volontés.

« L'opposition bien conduite, savez-vous ce qu'elle doit faire? Au lieu de faire ce qu'ont fait toutes les oppositions depuis cinquante ans, au lieu de se détacher vite et vite des gouvernements

qui ne réalisaient pas leurs espérances, pour courir à des gouvernements qui ne les réalisaient pas davantage, savez-vous ce que doit faire une opposition sage? Au lieu de se décourager, de se retirer, elle doit s'appliquer davantage à corriger le gouvernement existant; s'il se trompe, tâcher de le relever; quand elle n'a pas pu se former une majorité, elle doit s'y mieux appliquer une autre fois. On améliore, on redresse et l'on ne déserte pas un gouvernement...

« Si, malgré quelques mécontentements personnels, je n'ai pas cessé de vouloir notre gouvernement autant qu'il y a douze ans, c'est que, pour moi, derrière le gouvernement de Juillet, il y a la contre-révolution, je l'appelle par son nom, et que devant il y a l'abîme de l'anarchie...

« Je vois derrière nous la contre-révolution; je ne suis pas la dupe de son langage, je sais bien ce qu'elle nous dit; je sais bien qu'elle prétend s'être corrigée; (On rit.) je sais qu'elle prétend qu'il lui fallait une grande expérience, et il faut convenir que ç'a été une cruelle expérience que celle des *ordonnances*. Elle ajoute qu'elle serait libérale aujourd'hui, patriotique, qu'elle ne s'appuyerait plus sur l'étranger, qu'elle n'arriverait plus par l'étranger. Messieurs, quand on a trompé un pays aussi gravement qu'on l'a fait il y a douze ans, il ne faut plus prétendre à lui inspirer de confiance. Je sais ce que c'est que la contre-révo-

lution. Elle a donné la charte en promettant de l'observer, et quand la charte est devenue sérieuse, elle l'a violée. Elle a dit qu'elle serait patriote? comment donc! On appelait Masséna le fils chéri de la victoire, et on faisait fusiller le maréchal Ney aux portes d'un des grands palais de Paris. Des promesses, on ne m'y prendra plus, on ne m'y a jamais pris. (On rit.)

« On dit qu'on ne veut plus de l'appui de l'étranger, savez-vous quand je croirai qn'on n'en veut plus? C'est quand je verrai qu'on en a un autre; et comme je suis convaincu qu'on n'en trouvera pas dans le pays, je suspecterai toujours la contre-révolution de vouloir celui qui lui a donné le pouvoir en 1815...

« Je croyais en 1830, et je le crois encore aujourd'hui, que ce qui est en avant est incapable de se gouverner soi-même et de gouverner le pays. J'ai cru et je crois encore qu'en avant il n'y avait que l'anarchie, et voici ce que j'appelle l'anarchie : des hommes incapables (je ne veux faire aucune application personnelle, à Dieu ne plaise!) des hommes incapables de s'entendre pour faire un gouvernement, de maintenir l'ordre dans un pays, et de faire autre chose que ce qu'ils ont fait il y a quarante ans, peut-être avec la gloire de moins... (Sensation.)

« Je reste sur le terrain où la charte nous a placés. Je conjure mes amis de venir faire sur ce

terrain un travail d'hommes qui savent édifier, et non pas un travail d'hommes qui ne savent que démolir. »

J'ai réduit les citations de ce remarquable discours à ce qui était strictement nécessaire pour en résumer la portée. Son effet fut immense ; il détacha de M. Barrot la plupart des membres de l'opposition dynastique. Avec le double appui de M. Guizot et de M. Thiers, la loi de régence fut votée par 310 voix contre 94.

Il sera curieux de voir, six ans plus tard, la régence de la duchesse d'Orléans, soutenue par MM. Thiers et Odilon Barrot, renversée par Lamartine.

XVI

CONSÉQUENCES DE LA MORT DU DUC D'ORLÉANS. — VIEILLESSE DU ROI. — LE DUC DE NEMOURS. — MES RAPPORTS AVEC M. GUIZOT; SON INTÉRIEUR. — PROCÈS HOURDEQUIN. — MORT DE MADAME BERRYER.

Dans le chapitre précédent, j'ai usé de nombreuses citations; mon excuse est la nécessité de faire connaître les hommes nouveaux, leurs qualités d'orateurs; d'indiquer les transformations, les positions prises par les membres les plus considérables du Parlement. Depuis lors et jusqu'à la fin du règne, la ligne adoptée par chacun d'eux varie peu : les radicaux affirment et développent en toute occasion l'idée républicaine; les légitimistes, empruntant ses armes à la liberté, battent en brèche le trône constitutionnel; des amis maladroits le sapent et le minent en voulant l'amender; les ambitieux mécontents travaillent sans relâche à un changement de ministère, tandis que M. Guizot s'immobilise à la tête des satisfaits.

Malgré la majorité imposante qui vota la loi de régence, malgré les efforts combinés des amis de la dynastie pour l'affermir, le mal causé par la mort du duc d'Orléans fut incurable.

Je n'ai guère connu de ce prince que les apparences : séduisant, réservé, capable de commander aux autres et à lui-même, formé, pétri par son père, en admettant qu'il n'en dût être que la continuation, il avait sur lui l'incontestable supériorité de la jeunesse; au roi, qui lui communiquait son expérience, il communiquait à son tour les idées de l'heure présente; l'influence était réciproque. En le perdant Louis-Philippe resta seul livré à ses soixante-neuf ans, car le duc de Nemours n'eut sur lui aucune action, et une trop grande différence d'âge lui fit dédaigner plus tard comme inconsidérés et presque irrespectueux les avis de ses plus jeunes fils. A cette époque commence, selon moi, le déclin de sa royauté. Je ne puis que m'associer aux réflexions de mon ami Dupont White, lorsqu'il remarque que, « si les rois meurent vieux, on voit dans le même homme une succession d'hommes et d'esprits du degré le plus inégal, l'impéritie qui vient des années étant un fait naturel et physiologique, » et les partisans de la monarchie devraient au moins adopter sa proposition d'une limite d'âge.

(1) *Le Progrès politique en France*, par Dupont White.

Sans avoir été de son intimité, j'ai connu le duc de Nemours, que la loi venait de désigner comme régent. Rarement l'opinion publique s'est plus complétement trompée qu'à son égard : après la Révolution de juillet, les légitimistes, l'opposant à son père et à son aîné, le réclamaient comme un des leurs; ils lui supposaient des regrets, même des remords de ce qu'ils appelaient *l'usurpation de la branche cadette*. De ces faux bruits lui vint une réputation d'aristocratie, de morgue, de roideur. La vérité est que, n'étant porté d'aucune passion vers l'exercice de la puissance, il n'avait senti aucune joie à être rapproché du trône : sa roideur était de la timidité, sa morgue de l'embarras; une fois la glace rompue, on le voyait bienveillant, facile, enjoué, désireux de loisir et de liberté.

« Que vous êtes heureux ! me disait-il un jour, vous pouvez circuler, vivre à votre guise ; vous n'êtes pas sans cesse reconnu, observé, épié. »

Et d'un accent vrai, il déplorait sa servitude, le supplice d'être prince partout, toujours. Dépourvu d'ambition, il aurait accompli sans peine ses devoirs de régent constitutionnel, et le gouvernement aurait sous lui fonctionné régulièrement.

Ainsi que je l'ai dit, j'allais de temps à autre au ministère des affaires étrangères. Un soir, la conversation étant tombée sur une question de politique extérieure, M. Guizot me prit à part :

« Vous parlez bien, me dit-il; mais, comme tous les hommes d'opposition qui n'ont pas été aux affaires, vous ne savez jamais le vrai, le fond des choses. Voici ce que je vous offre : je mettrai à votre disposition les correspondances confidentielles aussi bien que les pièces destinées aux débats publics; quand vous les aurez lues, vous me ferez connaître le sens, le canevas de votre discours. Si, des armes que je vous aurai fournies, devait résulter un dommage sérieux pour ma politique, je vous le ferai connaître; en tout cas, j'ai confiance dans votre loyauté. »

J'étudiai de la sorte les questions d'Espagne, de Grèce, etc. J'appris beaucoup, et j'ai plaisir à en marquer ici ma reconnaissance.

Je ne crois pas manquer à la discrétion que je m'étais imposée en extrayant de ces correspondances un curieux exemple de vanité folle, mais inoffensive. Le comte de Salvandy, nommé ambassadeur extraordinaire près de la jeune Isabelle, écrivait à son entrée en Espagne : « Rien ne peut rendre l'accueil enthousiaste des populations; mais leur enthousiasme s'adresse bien moins à l'envoyé de la France qu'à l'auteur d'*Alonzo* (1). »

Par suite de ces travaux, je déjeunais souvent à l'hôtel des Capucines, avec le ministre, sa mère,

(1) Roman oublié du comte de Salvandy.

ses deux filles, sa belle-sœur, madame de Meulan, tantôt le baron de Barante ou quelque célébrité européenne, comme le comte de Humboldt, l'auteur du *Cosmos*, causeur spirituel et infatigable.

La noble figure de madame Guizot est gravée dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connue : un petit bonnet de veuve, des vêtements sombres, la dignité du maintien ; ses traits semblaient taillés dans un marbre antique légèrement jauni par le temps ; l'énergie, la foi indomptée, l'indépendance, la résignation, la sérénité après la souffrance se lisaient sur sa physionomie. Au terme d'une longue vie, ses qualités, à l'état pur et natif, n'avaient pas été usées par le frottement du monde ; la société ne lui avait rien enlevé de son individualité : elle était ce que son fils aurait voulu être, la chose la plus rare en France, un caractère. Je ne doute pas que ses conseils n'aient été maintes fois utiles à l'homme public : elle devait l'encourager à donner ou maintenir une démission, à ne pas joindre à ses fautes la responsabilité de mesures qu'il savait être des fautes, à ne pas condescendre aux volontés obstinées d'un vieillard, fût-il le roi.

Madame de Meulan, autrefois blonde, une laide négligée, instruite, bonne, aimable, de jugement droit, assidue, dévouée, dirigeait le *home*. Confiées à ses soins, ses nièces, deux jolies têtes

entre l'enfance et la jeunesse : l'aînée au regard doux, rappelant sans doute la mère qu'elle avait perdue; l'autre plus vive, plus animée, plus semblable à son père, tempéraient l'austérité de cet intérieur. En créant leurs corps distingués, frêles et délicats, on aurait dit que la nature avait voulu économiser la matière; la prédominance des facultés intellectuelles et morales, trop cultivées au détriment du physique, intéressait et inquiétait.

J'ai toujours attaché un grand prix à l'équilibre, à l'égalité de développement et de soin entre ces deux parties indivisibles de notre être, que le christianisme a arbitrairement séparées et opposées l'une à l'autre. Comme j'exprimais d'une manière générale mes idées à ce sujet, je trouvai dans M. Guizot un contradicteur absolu : c'est un des traits les plus accusés de sa personnalité que le mépris des qualités physiques, surtout de la force musculaire. La prétention des spiritualistes est de dominer la matière : l'ancien chef de l'école doctrinaire, Royer-Collard, janséniste impitoyable, a fourni de fréquentes applications de la rigidité de ses principes; son successeur, plutôt que son ami, le calviniste M. Guizot, n'a pas eu moins d'aptitude à refouler les affections terrestres. Son stoïcisme a éveillé une admiration que je ne partage pas. Si le dix-huitième siècle a commis des excès de sensibilité,

s'il a prodigué les larmes, il ne faut pas trop s'enorgueillir de les avoir taries; une certaine sécheresse m'a toujours paru, au milieu des afflictions, le plus puissant auxiliaire d'une parfaite possession de soi-même. M. Guizot fait mentir la belle image de Montaigne, comparant aux épis vides la tête droite et creuse des sots, aux épis pleins et mûrs le front courbé des savants, chargé de connaissances et de réflexions, car il porte la tête non-seulement droite, mais penchée en arrière. Cette attitude tient à deux causes : son optimisme et sa passion de l'autorité. Personne n'a contesté la beauté de son regard; son sourire est indulgent et fin; son rire, au contraire, dérange et vulgarise la noble expression de ses traits. Sa conversation, la confiance qu'il me témoignait, mes progrès dans son intimité m'attachaient à lui de plus en plus : je jouissais de sa supériorité, car son talent à la tribune a constamment grandi jusqu'en 1848, et ce n'est qu'à l'user que je me suis rendu compte des qualités essentielles qui manquaient à l'homme d'État. Son ambition était juste et méritoire, mais on doit lui reprocher d'avoir trop aimé le pouvoir, d'en avoir eu la vanité, d'en avoir fait un but, non un moyen; d'avoir exagéré jusqu'à la bravade le courage de l'impopularité, affrontant l'opinion non seulement pour faire prévaloir ses convictions, mais pour défendre des idées qu'il avait

combattues au sein du conseil et qu'il avait eu le tort de se laisser imposer; d'avoir ainsi inutilement grossi, amoncelé les haines qui l'ont rendu dangereux, puis impossible. Il consumait son énergie dans la résistance au mouvement, redoutait l'initiative, l'action, la décision; enfin tout ce luxe d'impopularité, ses défis, ses superbes dédains, autant d'expédients à l'aide desquels il faisait illusion, autant de protestations contre le défaut qu'il aurait voulu se cacher à lui-même, sa faiblesse. Oui, l'homme inflexible au milieu des orages parlentaires cédait, cédait sans cesse au souverain; il le sentait, et sa réputation d'inébranlable fermeté le consolait à peine de sa complaisance. Aussi l'étendue des connaissances, l'élévation des idées, la majesté du langage, l'honnêteté personnelle, le désir du bien n'ont pas suffi à en faire un grand citoyen : il a été l'orateur du roi, non le ministre de la nation. Témoin des grandes choses accomplies en Angleterre par un ministère conservateur, quand à la voix de sir Robert Peel le Parlement substituait l'échelle mobile au droit énorme sur l'entrée des céréales, supprimait les droits prohibitifs, réduisait à 5 pour 100 les tarifs sur tous les objets de consommation, et, pour ramener l'équilibre dans les finances, votait la taxe proportionnelle sur le revenu au-dessus de 150 livres sterling; quand, grâce à ce génie simple et pratique, la liberté

commerciale était fondée, M. Guizot devait naturellement être tenté de l'imiter; il le fut en effet et conçut de vastes desseins d'amélioration des intérêts matériels; il les annonça, il y crut; seulement il les remit, et, de session en session, ne les réalisa jamais.

J'ai toujours jugé l'instruction primaire non moins indispensable que l'enseignement supérieur, et les progrès matériels nécessaires aux classes laborieuses non moins urgents que les réformes libérales, profitant d'abord à la bourgeoisie; j'avais donc suivi avec admiration les discussions de la Chambre des communes et les résultats économiques obtenus par sir Robert Peel. Je me trouvais tout disposé à partager les espérances du ministre français, et, pendant plusieurs années, j'ai vécu sur ses promesses.

Les questions des sucres, linière, vinicole, demandaient une solution; l'union douanière avec la Belgique était proposée, mais des obstacles politiques arrêtaient les projets du gouvernement. Une fraction de la majorité était composée de députés des bassins houillers et de maîtres de forges, conservateurs non-seulement du *statu quo* politique, mais avant tout des droits prohibitifs ou protecteurs de leurs industries. Comment avec de tels alliés, faire un pas vers le libre échange? Et M. Thiers qui, dans la loi de régence, s'était montré si profondément dynastique, n'était-il pas

là, lui l'administrateur des mines d'Anzin, le défenseur constant, acharné, des priviléges du travail national, prêt à devenir le représentant au pouvoir de ces mécontents qui auraient déplacé la majorité? Situation inextricable. En supposant que le chef du ministère la voulût, une réforme libérale lui eût aliéné le roi, une réforme, économique, la Chambre. Il ne pouvait sortir de son inertie qu'au prix du pouvoir; mais s'il avait consommé volontairement le sacrifice, si avec les ressources de son magnifique talent d'orateur il avait fait voter, à l'assemblée surprise, par une majorité temporaire, une grande mesure d'intérêt général, qu'il eût été beau de tomber ainsi, et quelle force il eût puisée dens sa chute! Il devait encore sur ce point recevoir de sir Robert Peel une glorieuse leçon. Au lieu de cela, M. Guizot répondait aux représentations des chambres de commerce : « Nous aviserons »; aux plaintes des 6 millions de travailleurs vivant de la culture de la vigne : « Soyez forts, nous vous soutiendrons»; aux partisans de l'union douanière : « Patience, sachons attendre ». Il serait injuste, en condamnant son système de temporisation, de ne pas tenir compte de l'indifférence routinière des masses, et, dans la Chambre, de l'ignorance des uns, de la partialité intéressée des autres. Mais les remèdes à ces maux s'appelaient : la gratuité de l'instruction primaire, la liberté de réu-

nion, l'esprit d'association. Comment son plus beau titre, l'honneur d'avoir commencé l'organisation de l'instruction primaire, d'en avoir doublé le budget en 1833, ne l'a-t-il pas encouragé à persévérer?

C'est avec répugnance et contraint par la vérité que je me résigne à amoindrir les hommes considérables de notre pays; pourtant il est un défaut commun en France à tous ceux qui se succèdent au pouvoir, funeste héritage de plusieurs siècles de monarchie : c'est la coutume de couvrir, de pallier, de justifier les erreurs et les méfaits des agents de l'autorité. Que le chef d'une association de malfaiteurs en lutte contre la société les soutienne, rien de plus naturel; mais conçoit-on que le gouvernement prenne fait et cause pour des fonctionnaires qu'il a dû choisir dans l'élite des honnêtes gens, quand l'un d'eux trompe sa confiance par un acte d'improbité? N'importe, l'autorité ne doit jamais avoir tort, voilà le dogme; dangereux anachronisme, erreur mortelle au respect de l'autorité, mortelle plus tard à la monarchie de Juillet.

L'affaire Hourdequin est la première en date d'une succession de procès et de scandales, symptômes d'une corruption qui n'avait chance d'être guérie que par la sévérité du gouvernement sollicitant la rigueur des magistrats.

Au lieu de cela, nous voyons l'administration

en majorité recommander l'indulgence envers les employés dont le déshonneur la gagne, et se plaindre de la courageuse fermeté du président de la cour d'assises, M. de Froidefond des Farges. Ce procès révèle de graves enseignements : la généralisation de l'immoralité et de l'improbité chez les employés subalternes, la connivence ou l'insouciance coupable de leurs supérieurs. La préfecture de la Seine est seule en cause, néanmoins déjà une partie du ministère voudrait, dans l'intérêt fort mal entendu du pouvoir, étouffer ces débats. Le président, M. de Froidefond des Farges, est blâmé, menacé, tombe en disgrâce ; sa conduite, déférée au conseil des ministres présidé par le roi, trouve des censeurs, mais aussi des apologistes, je les nomme avec joie : MM. Guizot et Villemain ; tous deux ont compris cette fois qu'une politique habile autant qu'honnête devait pousser au châtiment de tout fonctionnaire atteint de prévarication. Pourquoi, avec un sentiment si net des devoirs de l'homme d'État, le chef moral du 29 octobre n'a-t-il pas persévéré ?

Quelques lignes, empruntées aux journaux de 1842, donneront une idée de l'émotion publique pendant ces débats. On lit dans *le Commerce* du 15 novembre :

« Les séances de la cour d'assises de la Seine continuent à préoccuper vivement l'esprit public.

Tout le monde comprend qu'on ne peut plus conserver à la tête de l'Hôtel de Ville les administrateurs qui, pendant des années entières, ont pu ignorer tant de malversations et ont fermé les yeux sur elles...

« ... Il semble que ces premiers scandales ne soient que les avant-coureurs de beaucoup d'autres. On ne s'aborde plus dans Paris sans entendre raconter une foule de détails qui tendraient à prouver que la corruption et la fraude ont fait des progrès qui remonteraient haut et loin.

« ... Les paroles sévères et nobles du président de la cour d'assises, sa conduite digne et ferme pendant tous ces débats sont déjà d'heureux symptômes des alarmes que ces progrès du mal jettent dans le cœur de tous les hommes honnêtes...

« Nous avons remarqué en effet que le président de la cour d'assises avait plusieurs fois laissé percer la pensée que la sévérité n'était pas partout également applaudie... Cela est tout simple d'ailleurs : un gouvernement corrupteur ne peut pas voir avec tranquillité flétrir la corruption. »

Le même journal, dans son numéro du 20 novembre :

« Ces débats, ces désordres, ces révélations scandaleuses resteront comme un des symptômes,

comme une des manifestations les plus graves de ce mal profond qui, par l'administration, décompose la société. »

Enfin, j'emprunte à la *Gazette des Tribunaux* une partie du résumé du président à l'audience du 19 novembre :

« ... A l'occasion des soustractions de plans dont sont accusés plusieurs de ceux que vous allez juger, il était de toute nécessité, et dans leur intérêt et dans celui de la société, de révéler le désordre criminel du bureau des plans, la dilapidation des deniers publics et les manœuvres frauduleuses de certains employés et d'agents d'affaires au sujet de la confection et de l'emploi de ces plans. Il fallait que vous sussiez qu'en peu d'années, comme le disent les trois chefs de division de la préfecture, neuf cent mille francs avaient été absorbés pour le travail et la confection des plans, et qu'un résultat peu satisfaisant avait été obtenu ; que, d'après le dire de ces mêmes hommes, le matériel de ce bureau était comme une proie jetée aux agents d'affaires.

« A l'occasion des accusations de suppression de pièces et de corruption portées contre certains employés, il fallait vous prouver l'organisation d'un système arrêté depuis longtemps dans le bureau de la grande voirie, par des employés de connivence avec des agents d'affaires, pour décourager les citoyens, les conduire à leur ruine

et les forcer à vendre à vil prix leurs propriétés ou leurs droits.

« Il fallait vous faire entendre leurs plaintes restées impuissantes, et sur lesquelles, d'après la déposition et l'aveu d'un témoin important par sa position, on s'était blasé. Il fallait vous représenter le riche comme le pauvre, le puissant comme le faible, victimes de ce système odieux et ruineux.

« Il était du devoir du magistrat de porter les plus sévères investigations sur ces faits : dans l'intérêt de l'administration, pour corriger les abus et maintenir la confiance ; dans l'intérêt des particuliers, pour assurer la garantie de leurs droits et de leurs propriétés. »

Deux accusés furent acquittés.

Trois condamnés :

Morin, à trois ans de prison ;

Boutet, à trois ans de prison ;

Hourdequin, à quatre ans de la même peine.

Le comte de Rambuteau, préfet de la Seine ; M. Alexis de Jussieu, chef de division, ont été maintenus dans leurs fonctions.

Le 15 novembre de cette même année, madame Berryer, mon excellente amie, mourut à Augerville. Elle se faisait saigner de temps en temps, et soit que la lancette employée eût gardé le virus de quelque plaie, soit toute autre cause, une phlébite l'enleva en deux jours. La douleur

de son mari fut extrême ; il perdait en elle la compagne des bons et des mauvais jours, le conseiller prudent et résolu, la femme d'ordre et de dévouement. A cette perturbation violente de son existence venaient se joindre la lassitude, le découragement politique, l'amertume des ingratitudes dont il souffrait dans son parti. Il revint à une pensée de sa jeunesse, celle de quitter le monde pour le cloître, la tribune pour la chaire. En effet, élevé à Juilly par les Pères de l'Oratoire, il s'était senti, au moment de s'en séparer, un désir d'entrer dans les ordres que sa famille avait eu quelque peine à combattre. Un an plus tard, travaillant chez l'avoué, il passait au théâtre les soirées qu'il pouvait dérober à l'étude, se prenait d'enthousiasme pour la Comédie-Française et la belle Contat à son couchant ; je l'ai entendu parler du charme de cette intimité passagère, qui avait fait naître un instant en lui comme une velléité d'aborder la scène, et dont il n'avait gardé que l'art incomparable de bien dire. On sait quels furent dès le début l'avocat et plus tard l'orateur ; mais au travers des préoccupations d'affaires, des bouleversements politiques, des triomphes oratoires, des jouissances mondaines, une idée dominante le ramenait toujours vers la carrière du prédicateur ; des dégoûts, un cuisant chagrin lui inspiraient la résolution de renoncer aux luttes des partis, car sa

foi était plus religieuse que politique. J'ai déjà dit comment, après la révolution de 1830, le catholicisme lui avait paru un obstacle à la proposition de Chateaubriand de devenir ensemble les guides d'une France républicaine; comment, à toutes les époques, il faisait sa lecture favorite des sermons de Bossuet et de Bourdaloue; je citerai encore le résumé d'une causerie de Berryer notée en 1841; il racontait:

« En 1837, un soir, chez le prince Paul de Wurtemberg, la conversation tourna sur la religion; le prince parlait en faveur du protestantisme. Tout à coup Thiers se tourna vers moi et me dit : « Je voudrais bien que quelqu'un pût me « démontrer d'une façon persuasive le droit divin « du christianisme; vous seul, mon cher, y eus- « siez réussi, et je vous y attends; car vous étiez « né prêtre, vous aviez au suprême degré le ta- « lent de la chaire, et qui sait?... » Cette apostrophe était d'autant plus singulière qu'à cette époque je n'avais encore eu aucune intimité avec Thiers, et il ignorait complétement les agitations d'esprit que ma vocation pour l'état de prêtre a apportées dans toutes les phases de ma vie. »

La mort de madame Berryer l'avait porté d'un élan qui semblait définitif vers la conversion et la retraite. Informé de sa détermination, je me mis à son point de vue, ne songeant qu'à sa gloire. Dès la fin du dix-septième siècle, l'éloquence sa-

crée n'avait plus eu de représentant; la chaire était vide : franchissant l'abîme de nos croyances opposées, je l'imaginai quittant un parti sans avenir pour propager la foi qui vivait dans son cœur, prêchant la parole sainte, entraînant de la voix et du geste, attendrissant par ses larmes les âmes rebelles : c'est de lui que Jean-Jacques aurait pu dire : *Sa voix sonnait au cœur;* aux premiers mots qui tombaient de ses lèvres, on l'aimait, on pensait avec lui. Dans mon zèle amical, je lui écrivis pour le féliciter. Je m'étais trop hâté; il devait donner de longues années encore à la chose publique. Toutefois, de ce jour jusqu'en 1848, son génie est moins fier, moins sûr de lui-même, il exerce moins d'empire sur l'assemblée.

XVII

1843, SESSION : DISCUSSION DE L'ADRESSE, DROIT DE VISITE, FONDS SECRETS, LOI DES SUCRES. — UNION DOUANIÈRE AVEC LA BELGIQUE; TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE, AJOURNÉS. — INSUFFISANCE DE CUNIN-GRIDAINE, IMPUISSANCE DU MINISTÈRE DANS LA QUESTION COMMERCIALE.

L'Europe était calme à l'ouverture de la session de 1843 : les deux cabinets d'Angleterre et de France s'étaient rapprochés; le maréchal Soult et sir Robert Peel, lord Aberdeen et M. Guizot suivaient en Orient et en Espagne la même politique.

Le droit de visite seul restait en suspens. Se conformant à la volonté du parlement exprimée dans l'amendement de M. Jacques Lefebvre, le gouvernement avait dû refuser la ratification du traité complémentaire signé par notre ambassadeur à la fin de 1841. Du passage aux affaires de lord Palmerston et de M. Thiers il était resté

en France une animosité qui s'attaquait au principe même du droit de visite; on demandait l'abrogation des conventions de 1833 et 1831; c'est dans ce sens que parlèrent à la Chambre des pairs la plupart des orateurs.

Seul, j'osai déclarer injuste et impolitique le dessein de rompre ou d'éluder ces traités : je remontai à leur origine ; elle avait été une concession à l'esprit libéral né de la révolution de Juillet; Lafayette, de Tracy, Odilon Barrot en étaient les parrains ; proposés par le duc de Broglie et M. Thiers, ministres, l'opposition à la Chambre et dans la presse les avait obtenus de la majorité conservatrice. Dans la pratique, jusqu'en 1837, ils n'avaient donné lieu de part et d'autre à aucune réclamation; c'est seulement lorsqu'il y avait eu refroidissement entre le comte Molé et lord Palmerston que celui-ci rédigea des instructions spéciales dont l'exécution avait éveillé la susceptibilité de nos marins. Depuis sa chute, ces instructions, examinées, sur la demande de lord Aberdeen, par le conseil de l'amirauté, avaient été déclarées illégales et annulées. La pensée du traité de 1841 appartenait-elle au ministre actuel des affaires étrangères? Non, le projet s'était élaboré lentement depuis cinq ans ; il avait reçu l'approbation de tous les ministères, y compris celui du 1er mars. D'où venait donc l'acharnement avec lequel l'opposition, mêlée à une frac-

tion considérable de conservateurs, l'avait combattu?

« La question d'Orient était close, la question d'Espagne stagnante, l'Europe était au calme; mais l'ouverture de la session des chambres approchait; l'opposition de toutes nuances était en quête d'une idée, elle cherchait vainement un thème à discussion sur la politique extérieure contre un ministère déjà vieux d'un an. (Mouvement.)

« ... Ce sont deux journaux conservateurs, *la Presse* et *le Globe*, qui ont soulevé les objections contre le droit de visite... Sans hésitation et presque sans réflexion, l'opposition tout entière se jeta sur cette idée... Que dire de plus? elle eut la main heureuse. (Murmures d'approbation.)

« ... Il fallut bien, pour se servir utilement de cette machine de guerre, que l'opposition se résignât à de durs sacrifices, comme par exemple de renier tout son passé, d'abandonner ses plus chères théories, de méconnaître ses enfants d'adoption, ses créatures, ses traités de 1831 et 1833. N'importe! Les revirements brusques n'ont d'inconvénients que pour ceux qui sont au pouvoir... Enfin elle avait cet immense avantage de marcher de concert avec une portion notable des conservateurs; mêlée dans leurs rangs et confondue avec eux, elle pouvait espérer

renverser le ministère sans trop effrayer le pays. »

Le ministère, éclairé lui-même par la discussion sur les inconvénients de l'extension des zones, ne crut pas devoir faire de l'adoption du traité une question de cabinet ; fort de la volonté des Chambres, il refusa d'abord de le ratifier, et plus tard demanda à s'en retirer.

« Il pouvait arriver qu'une rupture s'ensuivît entre les deux gouvernements. Cependant telles étaient les bonnes dispositions du cabinet anglais que sir Robert Peel et ses collègues passèrent outre, et malgré l'expression du mécontentement des associations des amis des noirs, si puissantes en Angleterre, sans aigreur, sans récrimination, il laissa d'abord ouvert, pendant un an, le protocole du traité de 1841, puis il consentit à l'annulation du traité.

« Cette conduite du ministère anglais, j'ignore si elle a frappé tous mes collègues autant que moi. Cependant je n'hésite pas à dire hautement que, dans cette conduite de sir Robert Peel et ses collègues, je vois une compensation, une réparation envers la France du mauvais procédé de lord Palmerston au 15 juillet.

« A l'opposition, l'année dernière, l'annulation de ce traité suffisait; mais c'était à une condition, c'est que le ministère ne l'obtiendrait pas. Forcée d'exiger davantage aujourd'hui pour continuer

d'être opposition, elle demande l'abrogation des traités de 1831 et 1833.

« Quelle conduite devons-nous conseiller au gouvernement? Sans doute il y aurait injustice à exiger de lord Aberdeen ce que nous n'avions pas cru devoir exiger de Palmerston; mais laissons ces considérations d'équité.

« J'oserai dire qu'au point de vue de notre intérêt, nous restreignant à l'égoïsme national, nous aurions tort d'exiger aujourd'hui la modification des traités de 1831 et 1833. Et en effet, depuis que nous avons conclu ces traités, toutes les marines secondaires ont adhéré, à notre exemple, au droit de visite.

« Or, quelle a été la politique constante de la France, la bonne, la sage politique? C'est de rester à la tête des marines secondaires, pour faire contre-poids à la puissance navale de l'Angleterre.

« Eh bien, que ferions-nous par une modification actuelle de ces traités?

« Nous nous retirerions, il est vrai, nous nous affranchirions du droit de visite, mais nous laisserions exposées à ce droit toutes les marines secondaires; nous les y laisserions exposées, quand leurs seules garanties, en adhérant aux traités, étaient dans le droit de visite réciproquement exercé par la France. Par une retraite inconsidérée, nous les abandonnerions sans défense au joug de l'Angleterre. (Mouvements divers.) »

Après avoir combattu un à un les arguments de ceux qui demandaient la rupture des traités comme attentatoires au grand principe de la liberté des mers :

« Enfin les plus habiles, les plus retors parmi nos adversaires nous disent : Laissez-nous faire, nous trouverons bien moyen, par l'article 5, d'arriver, sans les rompre, à l'abolition des traités.

« L'article 5 est ainsi conçu :

« Des bâtiments de guerre réciproquement au-
« torisés à exercer la visite seront munis d'une
« autorisation spéciale de chacun des deux gou-
« vernements. »

« Il est certain que, si l'on tirait de cet article la conclusion que nous avons le droit de ne délivrer aucun brevet, nous arriverions tout naturellement à l'annulation des traités. Mais évidemment cette interprétation est purement littérale, contraire à l'esprit des traités, et je ne crains pas de le dire, si le gouvernement suivait l'avis de ces subtils conseillers, il perdrait dans l'estime des peuples à se faire ainsi procureur ou casuiste, et il ne gagnerait rien comme éloignement des chances de guerre, à amortir, au moyen d'un sophisme, une résolution injuste, mais grande du moins par son danger.

« Ainsi, au bout de tous ces moyens, il y a rupture et peut-être guerre.

« Je dirai, en terminant, à l'opposition : Libre à vous de tenter la chute du ministère sur cette question ; mais je vous mets au défi d'élever au pouvoir un ministère qui serve votre politique à l'égard des traités ; je vous mets au défi de former un ministère qui remplisse au pouvoir les engagements qu'il aura pris dans vos rangs ; et si, par un hasard qui, je l'espère, n'aura pas lieu, vous parvenez à rencontrer une telle combinaison d'ambitions désespérées, je vous mets au défi surtout de trouver une majorité qui l'appuie. »

Après moi, le marquis de Brézé fit entendre, au nom de l'extrême droite, des récriminations amères contre la politique du cabinet.

Le ministre des affaires étrangères, résumant les débats, se félicita de l'amélioration de notre situation au dehors, en Égypte, en Syrie, à Constantinople, en Espagne. Quant au droit de visite, refuser au bout de dix ans l'exécution des traités de 1831 et 1833, c'était une faiblesse ou une folie ; il n'y consentirait jamais. C'était sur la demande, par les efforts de la France que les traités de 1831 et 1833 avaient été généralisés, acceptés par les autres puissances ; se retirer, c'était livrer les autres puissances au droit de visite de la seule Angleterre. Était-ce à dire qu'il n'y eût rien à faire ? Non, il fallait en exiger l'exécution, négligée depuis dix ans ; mais leur

révocation ne pouvait avoir lieu que s'ils devenaient sans objet, par la cessation absolue de la traite des noirs, ou si des faits nouveaux venaient révéler des dangers inaperçus.

M. de Broglie, rapporteur, ayant eu la plus grande part autrefois, comme ministre, aux mesures adoptées pour la suppression de la traite des noirs, prit également la défense des traités.

L'adresse fut votée à une immense majorité.

A la Chambre des députés, la commission, favorable au ministère, avait néanmoins introduit un paragraphe au sujet du droit de visite, dans lequel elle se reposait sur la vigilance et la fermeté du gouvernement de la stricte exécution des traités ; mais, frappée de leurs inconvénients, elle appelait de tous ses vœux le moment où le commerce de la France serait replacé sous la surveillance exclusive du pavillon national. Le débat fut long et animé, mais ne produisit de part et d'autre aucun argument nouveau. M. Guizot, au nom du ministère, déclara que, quand le cabinet croirait que les traités pourraient se dénouer d'un commun accord, il l'entreprendrait, pas auparavant, mais alors certainement.

Lamartine accentua encore davantage son opposition, motivée non sur telle ou telle faute, mais sur le système du gouvernement, dont il faisait remonter la responsabilité plus haut que le ministère.

L'adresse obtint une énorme majorité.

Dans l'intervalle qui précéda le vote des fonds secrets, MM. Dufaure, Passy et leurs amis s'étaient détachés du ministère, et l'opposition entra en lutte avec ces nouvelles forces. Mis en demeure par M. Desmousseaux de Givré d'expliquer la cause de sa défection, M. Dufaure répliqua, au nom de ses amis, qu'aucun engagement ne les liait au cabinet du 29 octobre, et qu'ils croyaient arrivé le moment de réformes sages et modérées.

En vain Lamartine s'écria:

« Oui, je vous le dis avec l'accent du découragement le plus réfléchi, il est temps que ce jeu finisse, car il n'y a plus de milieu, il faut que la France cesse d'être la France, ou que vous cessiez de la gouverner. »

Une majorité de 45 voix accorda sa confiance au cabinet.

Il est à remarquer que dès lors, à part quelques concessions que Lamartine fit encore à son passé, Ledru-Rollin et lui tiennent le même langage, et dirigent tous deux leurs attaques non contre le ministère, mais contre le système imposé à tous les ministères.

A plusieurs reprises, le chef moral du 29 octobre s'était annoncé comme le protecteur éclairé des intérêts matériels du pays, et il avait évidemment le désir de leur venir en aide, mais le

talent de M. Guizot, élevé, généralisateur, supérieur dans les débats de la politique ou de la diplomatie, manquait d'aptitude aux questions commerciales; les connaissances économiques lui faisaient défaut; il n'avait pas ce goût des chiffres, cette facilité applicable à tous les sujets qui permettait à M. Thiers d'être le *maître Jacques* d'un cabinet. M. Cunin-Gridaine était insuffisant; ne pouvant différer plus longtemps d'apporter une solution à la question des sucres, il présenta un projet de loi contenant une échelle mobile de tarifs pour le sucre indigène et le sucre des colonies. Ce système eut le malheur d'être rejeté par la commission, qui lui substitua un droit fixe annuel, augmenté d'année en année, jusqu'à égalité d'impôt entre les deux sucres; c'est ce projet, amendé quant aux chiffres, par MM. Garnon, Passy et Muret de Bord, qui fut adopté.

Le ministre s'était vu contraint d'ajourner l'union douanière avec la Belgique.

Un échec non moins grave est celui du traité de commerce négocié avec l'Angleterre, par lequel, en échange d'une diminution considérable des droits d'entrée sur nos vins, eaux-de-vie, articles de modes, etc., nous accordions un dégrèvement égal sur les houilles et les fers. Ce traité, annoncé par sir Robert Peel à la chambre des communes, fut différé, puis retiré par M. Gui-

zot. Sans doute il recula devant la crainte de diminuer sa majorité, et, dans l'état d'animosité du sentiment national, de donner prétexte aux accusations de condescendance envers l'Angleterre ; mais il n'aurait pas faibli s'il s'était senti de force à démontrer tous les avantages du double abaissement des droits pour la masse des consommateurs. Il possédait la conviction nécessaire pour approuver la mesure, non les connaissances spéciales pour la défendre et la faire triompher dans le parlement. A son défaut, cet ensemble de lois et de traités, dont il devinait l'utilité pour le pays, dont il pressentait l'avantage pour la durée de sa politique, auraient dû être soutenus par un ministre du commerce d'un grand talent et d'une grande volonté : c'est ce second qu'il lui aurait fallu trouver, il ne le chercha même pas.

XVIII

OUVERTURE DES CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS, DE PARIS A ROUEN. — UTILES CONSÉQUENCES DE L'ASSOCIATION DES CAPITAUX ANGLAIS. — CHEMIN DU NORD AJOURNÉ. — CONCESSION DES LIGNES D'ORLÉANS A TOURS ET D'AVIGNON A MARSEILLE. — CLOTURE DE LA SESSION.

Le 2 mai eut lieu l'ouverture du chemin de fer de Paris à Orléans; les fils du roi, ministres, pairs et députés, tout un monde officiel, les journalistes, quelques hommes de plaisir, presque tous membres du Jockey-Club, assistaient à l'inauguration. Arrivés à Orléans, pendant que le canon et les cloches accompagnaient la voix de l'évêque bénissant les locomotives, à table, nous portions gaiement la santé de G. Delahante. Ce jour-là il fut décoré, et c'était justice; car avec M. Banès il avait accompli la tâche difficile d'organiser pour la première fois dans notre pays le service et l'exploitation d'une grande ligne. Le

conseil d'administration, mêlé de Génevois et de nationaux, banquiers en majorité, se distinguait par le puritanisme de son désintéressement : aucun traitement, mais toutes facilités offertes à la spéculation. L'établissement de la voie n'avait pas rencontré de sérieuses difficultés : plusieurs ponts, mais ni tunnels ni viaducs. L'entreprise était éminemment française : l'ingénieur sortait du corps des ponts et chaussées, et parmi les employés, conducteurs, mécaniciens, chauffeurs, dans les ateliers de réparation et de construction, on ne comptait pas un étranger.

L'ouverture du chemin de Paris à Rouen, qui se fit le lendemain, présentait un contraste frappant. D'abord la composition du conseil : le président, à peu près honoraire, Jacques Laffitte, âgé de soixante-seize ans, déchu de son ancienne splendeur, était retenu par la maladie ; sous son patronage, son neveu, Charles Laffitte, Edward Blount et Cie, à la tête d'une honorable maison de banque de second ordre, avaient créé l'entreprise. Le premier avait épousé la charmante miss Cunningham ; Blount, cadet de noblesse catholique, tenait par lui-même et par la famille de sa femme à l'aristocratie anglaise. Leurs relations de l'autre côté de la Manche les avaient mis à même de lancer une affaire appelée à des bénéfices certains, pourvu qu'elle fût bien conduite. Comme gage de sécurité, les souscrip-

teurs exigèrent pour ingénieur Williams Locke, le plus capable après Stephenson, pour entrepreneurs Mackensie et Brassey, et le droit de fournir la moitié des membres du conseil d'administration. Naturellement, les plus gros porteurs, MM. Chaplin, Attwood, Lawrence, Uzielly, le directeur du *Morning Chronicle*, sir John Easthope, composèrent cette moitié; du côté français, outre les trois que j'ai déjà nommés, MM. de L'Espée, de Kersaint, Alban de Villeneuve, député, et Williams Reed. On réussit à faire accepter ce dernier comme notre compatriote; vrai tour d'adresse, car je n'ai jamais connu d'échantillon plus fortement estampillé de la race britannique. Adolphe Thibaudeau, également spirituel et disert en anglais et en français, était le secrétaire de la compagnie. Les administrateurs recevaient un traitement.

La cérémonie présenta peu d'incidents: des croix d'honneur distribuées à l'ingénieur Locke et au nouveau chef d'exploitation Dussart, ex-rédacteur du *National;* le clergé s'efforçant par des démonstrations publiques en faveur de l'industrie nouvelle de reprendre son rôle de *religion d'État.* Mais le parcours avait offert un puissant intérêt: de grandes difficultés vaincues à travers un pays riche et pittoresque, la Seine suivie et passée d'une rive à l'autre sur une série de ponts élégants et hardis, cinq tunnels, dont un, celui de

Rolleboise, de 3,600 mètres, avaient provoqué l'admiration.

Et pourtant les obstacles moraux avaient été encore plus ardus à surmonter : ce fut, dès l'origine, une lutte continue, acharnée, entre la théorie et la pratique, entre l'esprit de corps des ponts et chaussées et l'indépendance des ingénieurs séculiers, entre la réglementation et la liberté, entre les partisans traditionnels des travaux d'art méthodiquement, longuement, coûteusement édifiés, destinés à devenir des monuments, et les novateurs étrangers, uniquement préoccupés de l'intérêt commercial, terminant en hâte des travaux utiles, hardis, économiques, parfois peu durables; joignez à tout cela, des deux parts, les rivalités, les jalousies, les préjugés nationaux, et vous comprendrez la tâche lourde et délicate de conciliation accomplie par les administrateurs et le secrétaire du conseil.

Sur les plans et sous la volonté de fer de Locke, sous la direction des entrepreneurs Brassey et Mackensie et la surveillance de sous-ingénieurs libres, dix mille ouvriers anglais avaient achevé, en deux ans, ces immenses travaux. Les fêtes que leur donnaient les entrepreneurs présentaient le spectacle curieux des mœurs britanniques : des repas homériques, des bœufs entiers rôtis, entourés comme par un édifice ardent de charbon de terre, dépecés et mangés en un seul festin, des

tonnes de bière, de vin, d'eau-de-vie, des chants moins harmonieux que patriotiques.

Le côté essentiel et grave, c'est que ces ouvriers anglais étaient bientôt imités par des milliers de terrassiers français; c'est que MM. Buddicom et C°, établissant à Sotteville des ateliers de construction de locomotives, wagons, etc., chargés de la traction, et, dans ce double but, transportant de leur pays 1,500 mécaniciens, les remplaçaient peu à peu, si bien qu'un jour il ne resta plus que trois Anglais dans leur usine.

Au-dessus de cet enseignement mutuel, de cette initiation des Français par leurs voisins à l'industrie des chemins de fer, je signalerai des résultats d'un ordre plus élevé et d'une importance capitale. En nous apportant leur argent, leur crédit, leur puissance d'association, les souscripteurs n'avançaient pas seulement d'un quart de siècle l'achèvement de nos voies ferrées; ils faisaient mieux pour ramener l'union entre les deux peuples que toutes les conventions, les plus éloquents discours contre la guerre, et les plus beaux morceaux de rhétorique humanitaire. C'était déjà beaucoup de les rapprocher par le temps, mais plus encore de les mêler par l'intérêt. Quand les capitalistes anglais sont devenus actionnaires pour des centaines de millions de nos chemins de fer français, ils ont rendu sincères,

presque forcées les protestations de leurs ministres du désir de vivre avec nous en bonne intelligence; ils sont venus en aide à l'esprit de modération et de sagesse de sir Robert Peel et de ses collègues; ils ont contribué autant que Cobden et Bright à grossir la ligue du *libre échange* et des *amis de la paix*.

A qui revient l'honneur de l'heureuse conception qui a déterminé le premier essai?

Adolphe Thibaudeau, esprit ingénieux, sagace, observateur, réfugié républicain de 1834, avait vécu à Londres jusqu'à l'amnistie; il y avait étudié l'industrie des chemins de fer. De retour à Paris, la tête pleine de projets, il avait été le promoteur infatigable, l'écrivain et l'orateur de la compagnie de Rouen (tracé des plateaux); mais nos principaux financiers, après l'avoir appuyée de leur nom et de leurs souscriptions quand de fortes primes semblaient inévitables, l'avaient honteusement abandonnée dans la crise de découragement de 1838, suite des spéculations insensées sur le cul-de-sac de Saint-Germain et les deux lignes de Versailles.

Impuissant chez nous, l'esprit d'association florissait chez nos voisins. Thibaudeau porta à Charles Laffitte et Blount ses plans, ses idées, ses espérances, mit à leur service son talent de rédaction et d'exposition, et ceux-ci, avec le concours de leurs correspondants de Londres,

MM. Devaux et Uzielly, formèrent le noyau de la compagnie anglo-française.

Le succès fut éclatant.

Depuis plusieurs mois, notre administration de Rouen au Havre offrait un second exemple de la fusion des mêmes éléments.

Après les ouvertures d'Orléans et de Rouen, trois projets furent soumis aux chambres : celui du chemin de fer du Nord subit l'ajournement; on vota la ligne d'Orléans à Tours, construite, selon la loi de 1842, en partie par l'État, et concédée à une compagnie dont le duc de Mouchy était le président, et Mackensie et Brassey les entrepreneurs; elle continuait l'association d'hommes et de capitaux entre les deux nations. Enfin, on adopta la ligne d'Avignon à Marseille, ayant pour directeur M. Talabot.

La session fut close.

XIX

LA REINE D'ANGLETERRE AU CHATEAU D'EU. — PÈLERINAGE DE BELGRADE-SQUARE. — DISCUSSION DE 1844. — BELGRAVE-SQUARE; LES DÉPUTÉS FLÉTRIS. — TAÏTI; FONDS SECRETS.

Le 2 septembre, sur l'invitation du roi des Français, la reine Victoria, accompagnée de lord Aberdeen, traversait la Manche à bord de son yacht et descendait au Tréport. Louis-Philippe et le prince de Joinville, lord Cowley et M. Guizot étaient allés au-devant d'elle; Marie-Amélie, avec le reste de la famille d'Orléans, le comte de Saint-Aulaire, le maréchal Sébastiani, les aides de camp, l'attendaient au rivage, et tous ensemble se rendaient au château d'Eu. Entre les deux souverains l'entrevue avait été cordiale, et, de la part du roi, tendre et presque paternelle. Le séjour se prolongea : entre les chefs des deux États et les ministres des deux pays, des rapports s'établirent, des conversations utiles,

libres, amicales, s'échangèrent; mais le cabinet anglais, respectant d'anciennes prescriptions, n'osa pas autoriser sa souveraine à visiter Paris. Cette fâcheuse circonspection empêcha le voyage de porter ses fruits; il fut un grand événement pour le roi et son gouvernement, moindre pour la nation. La présence de la jeune reine dans notre capitale aurait peut-être apaisé au sein des masses les souvenirs irritants, ravivés depuis le traité du 15 juillet.

Quoi qu'il en soit, dans le monde politique européen, l'effet fut considérable; le parti légitimiste surtout s'en émut, et essaya d'en faire oublier l'importance par une contre-manifestation.

Pendant les années précédentes, le duc de Bordeaux avait successivement habité Vienne, Dresde et Berlin, accueilli avec égards, mais avec prudence par les souverains, surveillé par nos ambassadeurs, qui usaient de leur influence pour empêcher un séjour trop prolongé. Au mois d'octobre, le duc de Lévis prévint lord Aberdeen de l'intention du prince de visiter l'Angleterre; le ministre anglais informa le gouvernement français, qui, de son côté, ne tarda pas à apprendre qu'à Paris les plus zélés partisans de Henri V s'agitaient pour aller en troupe porter leurs hommages à leur roi. Une correspondance diplomatique s'ensuivit, et le chef du *foreign office* ayant fait savoir que, reconnaissante de

l'hospitalité reçue, et mécontente du rôle que le duc de Bordeaux s'apprêtait à jouer dans la libre Angleterre, la reine serait disposée à ne pas lui donner audience, notre ambassadeur requit l'exécution de cette preuve d'amitié; elle était, d'ailleurs, la seule que la souveraine constitutionnelle pût donner, car le prétendant jouissait du droit d'asile commun à tous les étrangers. Il tint une petite cour à Belgrave-Square, reçut foi et hommage de trois cents jeunes légitimistes, la fleur du parti, qui avaient choisi pour interprète le nouveau duc Jacques de Fitz-James. Le salon retentit des cris de : *Vive Henri V!* Cette démarche, qui ne devait être suivie d'aucun acte, et qui, par le dénombrement des pèlerins, ne servait qu'à constater l'impuissance du parti, encourut d'abord le blâme des hommes plus expérimentés; malheureusement, après l'avoir déconseillée, désapprouvée, Berryer s'y laissa entraîner; le chef obéit aux soldats.

En somme, deux mille personnes des deux sexes s'étaient rendues en pèlerinage à Belgrave-Square; il y avait eu des effusions et des larmes; un enthousiasme de bonne compagnie. Tant que les réceptions avaient duré, au faubourg Saint-Germain on se communiquait les correspondances racontant les *mots* de Henri V, les protestations de ses sujets fidèles; on s'animait, on se montait jusqu'au délire. Quelqu'un m'écrivait, au sortir

d'une de ces réunions : « ... Madame de Crève-cœur, renchérissant sur les plus exaltés, a proposé d'envoyer de Paris douze ouvriers à Belgrave-Square pour y prendre l'amour du roi et le rapporter au peuple. »

Deux ou trois fonctionnaires, victimes de leur dévouement à la *branche aînée*, furent destitués ; jusqu'à l'ouverture des chambres, la persécution n'alla pas plus loin.

En 1842, la mort ayant frappé M. Humann, M. Lacave-Laplagne avait été nommé ministre des finances. Après la clôture de la session de 1853, M. Guizot m'avait annoncé comme certain le remplacement du ministre de la justice, Martin (du Nord) et de Teste, ministre des travaux publics. Sa prévision ne se réalisa qu'à demi : Louis-Philippe ayant désiré garder Martin (du Nord), Teste seul reçut sa démission, et encore, comme compensation, fut-il élevé à la pairie et au poste de président à la cour de cassation. C'est ainsi que les intentions de M. Guizot et de ses collègues mollissaient devant la volonté royale, ou n'obtenaient satisfaction qu'au prix de coupables complaisances.

Le successeur de Teste, M. Dumont, ami particulier des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, orateur plein de talent, une force à la tribune, manquait également de résistance dans le conseil.

Comme on s'y attendait, le 27 décembre, à l'ouverture de la session de 1844, le discours de la couronne contenait l'expression de la *cordiale entente* entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre, cimentée par le voyage de la reine et des preuves réciproques de bon vouloir.

Un paragraphe relatif à la liberté de l'enseignement portait :

« Un projet de loi sur l'instruction secondaire satisfera au vœu de la Charte pour l'enseignement, en *maintenant l'autorité et l'action de l'Etat* sur l'éducation publique. »

Aucune allusion n'était faite aux manifestations de Belgrave-Square : sur ce point l'adresse de la Chambre des pairs et celle de la Chambre des députés, qui partout ailleurs n'étaient que la reproduction en d'autres termes de la pensée du Gouvernement ne gardèrent pas le silence.

Au Luxembourg on disait :

« Les factions sont vaincues, et les pouvoirs de l'État, en dédaignant leurs vaines démonstrations, auront l'œil ouvert sur leurs manœuvres criminelles. »

Le duc de Richelieu se justifia personnellement, en déclarant que son voyage, non politique, avait été déterminé par la religion des souvenirs.

Au palais Bourbon, ce furent deux membres de l'opposition, MM. Bethmont et Ducos, qui firent adopter par la majorité conservatrice et vo-

ter à l'unanimité au sein de la commision la phrase suivante :

« La conscience publique flétrit de coupables manifestations ; notre Révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. »

Après ce que j'ai raconté de l'adhésion tardive et presque involontaire de Berryer au pèlerinage de Belgrave-Square, on comprendra qu'il n'ait pas abordé ce point sans embarras dans la discussion générale : sa parole fut terne, son argumentation manqua de netteté et de force ; c'est qu'en effet, à cette époque, le serment politique était debout ; la république de 1848 ne l'avait pas encore aboli pour tous les citoyens, le président excepté ; celui-ci ne l'avait pas violé.

Le chef moral du cabinet répondit au chef légitimiste dans un langage ferme et modéré, à la suite duquel l'incident fut clos.

Mais quand, dix jours plus tard, la discussion se rouvrit sur le paragraphe, un changement considérable s'était opéré dans les esprits : non-seulement les légitimistes, mais des conservateurs, avaient été blessés du mot *flétrit*, employé par la commission et que le ministère lui-même avait hésité à accepter. La gauche dynastique avait été la première à le proposer ; mais telle était son animosité contre un homme que, du moment où il avait adhéré à sa pensée, elle n'eut pas honte

de s'unir aux *sujets* de Henri V pour en voter la suppression.

Ce n'est pas tout : Berryer, deux fois vaincu à la tribune, forcé sous d'humiliantes interprétations de préciser son serment, exaspéré, poussé à bout, indigné de sa défaite, eut le malheur d'emprunter à MM. Taschereau et Odilon Barrot une arme qui éclatait dans la main d'un royaliste; il osa, lui aussi, reprocher à M. Guizot son voyage à Gand.

La verité méconnue, la justice outragée fournirent au ministre une des plus belles inspirations de sa carrière oratoire. En vain, accouplés dans la haine, les extrêmes tentèrent d'étouffer sous les imprécations et les injures une justification trop facile; dominant un instant le tumulte, il s'écriait :

« On pourra épuiser mes forces, on n'épuisera pas mon courage. Quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on pourra les multiplier, les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain. »

On vota la flétrissure sans amendement; mais cette qualification excessive dépassait le but; les cinq députés qu'elle atteignait, ayant donné leur démission, furent tous cinq réélus.

Le paragraphe relatif à l'instruction secondaire fut voté presque sans discussion, chacun se réservant pour le moment où la loi annoncée serait

soumise à l'examen des Chambres; l'adresse fut adoptée à 30 voix de majorité.

Une proposition de M. Gustave de Beaumont sur la corruption électorale, après avoir constaté bien des scandales, avoir suscité des débats orageux, fut repoussée.

Un écrivain somnifère, connu par d'estimables travaux dans la *Revue des Deux Mondes*, le comte de Carné, un parvenu de l'ennui, s'était constitué l'organe du parti clérical à la Chambre des députés; il adressa des interpellations au ministère sur les événements de Taïti. Il demanda si les conventions du protectorat avaient été exécutées par la reine Pomaré; quels étaient les faits que l'amiral Dupetit-Thouars, dans sa lettre au ministre de la marine, du 3 novembre 1853, qualifiait de provocateurs et insultants pour notre nationalité, et il insista sur les manœuvres des missionnaires anglicans qui avaient décidé la reine Pomaré à substituer un pavillon offert par eux à celui qui avait été salué d'abord par l'escadre française.

M. Guizot exposa que le gouvernement, en établissant le protectorat des îles Marquises, n'avait eu en vue que d'assurer à notre marine marchande et militaire une station commode et sûre, nullement d'établir une prise de possession ou de fonder une colonie; que sans doute l'influence des missionnaires anglicans avait été

hostile, mais que ce n'était là qu'une rivalité religieuse avec les missionnaires catholiques; qu'on ne pouvait dénier à la reine Pomaré le droit de choisir son pavillon; que la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars lui avait paru, ainsi qu'à ses collègues, brusque et précipitée, dangereuse en ce qu'elle substituait la prise de possession au protectorat; que, du reste, ces événements sans portée ne pouvaient altérer en rien les rapports des deux gouvernements.

MM. Billault et Dufaure apportèrent à l'opposition leur ardeur et leur talent. Ducos formula une proposition d'ordre du jour qui entraînait un blâme pour le ministère. L'ordre du jour fut rejeté à une forte majorité.

Les mêmes thèmes d'attaque contre la politique ministérielle reparurent dans la discussion des fonds secrets; seulement, pour Ledru-Rollin et Lamartine, c'était la politique immuable qu'ils combattaient.

Quelques paroles de Lamartine caractérisent mieux que tous les commentaires l'état de l'opinion : jamais, sous une apparence plus calme, la situation n'a présenté plus de gravité réelle, des symptômes plus inquiétants.

« Laissons l'intérieur, disait-il; le sens de deux révolutions faussé, les idées apostasiées une à une, comme si le sort de la Révolution française était d'être successivement désavouée par tous

ceux qui sortent de ses flancs et qu'elle élève à la puissance; laissons la représentation rétrécie, les masses refoulées hors du droit représentatif, l'intérêt national absorbé dans les préoccupations dynastiques, l'ancien régime sous de nouveaux noms : ce n'est pas cela qui me préoccupe...

« Ce qui m'alarme, ce qui ne se corrige pas à volonté, c'est une situation mal prise au dehors.

« C'est le sentiment de la subalternité de la France, sentiment tellement aigri que tout devient danger pour la paix, ombrage pour la liberté, que vos actes les plus innocents, les plus louables souvent, deviennent des sujets d'accusation contre vous.

« Vous vous hâtez de proclamer ici à toutes les tribunes, le lendemain de votre retour de Londres, la paix, la paix, la paix toujours! Eh! oui, sans doute la paix! mais quand on la veut digne et solide, on la prépare, on ne la demande pas!...

« Et qu'en est-il résulté? Il en est résulté que, si un de vos officiers, à quatre mille lieues d'ici, a eu à tirer un coup de canon, la France, avant que l'affaire soit instruite, avant l'arrivée des documents qui doivent le juger, lui vote son enthousiasme, et à vous son blâme et son indignation, avant de savoir si vous les méritez. »

Quoique la loi sur la liberté d'enseignement n'eût aucun rapport avec celle des fonds secrets,

telle était l'impatience des esprits qu'il y eut comme un prélude à la discussion de cette loi.

M. Isambert, au nom des libertés gallicanes, accusa le ministre des cultes, Martin (du Nord), d'abaisser le pouvoir en se soumettant par de continuelles concessions aux exigences du clergé.

Martin (du Nord) s'excusa en rappelant qu'il avait déféré l'écrit de l'évêque de Châlons au Conseil d'État, et en blâmant doucement les intempérances de langage d'une fraction du clergé, que M. Dupin tança à son tour avec rudesse.

Le comte de Carné, interprète des néo-catholiques, déclara l'influence et la grandeur de la France en Europe intimement liées à celle du catholicisme.

Le comte de Montalembert, à la Chambre des pairs, également à propos des fonds secrets, portant un défi à l'esprit du siècle, termina son ardent réquisitoire en s'écriant :

« Nous, catholiques, au milieu d'un peuple libre nous ne voulons pas être des ilotes; nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblerons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat; nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. »

Dangereusement malade au moment où mon éloquent et spirituel ami hasardait ces singulières paroles, je refusais d'y croire. Quelle puissance

d'illusion ne lui fallut-il pas pour parler sans rire de l'ilotisme des catholiques, se présenter en successeur des martyrs, et comparer Louis-Philippe, leur obséquieux protecteur, à Julien l'Apostat !

XX

AGITATION DU CLERGÉ; LES JÉSUITES. — DISCUSSION DE LA LOI D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A LA CHAMBRE DES PAIRS.

La loi de l'enseignement secondaire fut d'abord soumise à notre examen. En apparence, c'était une heureuse dérogation à la routine, une satisfaction aux justes plaintes de la pairie, en réalité une déférence envers le clergé. On savait le parti catholique plus nombreux, plus influent parmi nous, et l'on avait espéré que la loi sortirait de cette première épreuve atténuée, amendée, et pourrait ensuite, sans que le gouvernement se trouvât compromis, être acceptée par la Chambre des députés.

Afin de faire bien comprendre l'importance de la question, il nous faut remonter en arrière.

J'ai esquissé l'état et la marche du clergé jusqu'en 1839. Habile à se faire oublier pen-

dant le succès éphémère de la coalition, quand MM. Thiers et Cousin étaient au pouvoir, depuis l'installation d'un ministère conservateur, le 29 octobre 1840, il avait dépouillé sa fausse modestie et repris ses plus envahissantes prétentions. La première était le retour à la *religion d'Etat*, la seconde, non moins persévérante, non moins obstinée, celle de soustraire la jeunesse à l'enseignement universitaire. Dans ce but, dès 1842, l'archevêque de Paris s'adressait au roi, à l'occasion de sa fête.

« ... Nous avons l'espoir que, dans un avenir peu éloigné, il sera possible au gouvernement de Votre Majesté de faire cesser les travaux publics pendant les jours consacrés à Dieu, et qu'entraînés par ce puissant exemple, tous les Français respecteront les saints jours...

« Travailler *plus librement* à former le cœur et l'esprit de la jeunesse est un autre vœu que j'exprimai au roi lorsque j'eus l'honneur de lui adresser la parole pour la première fois; qu'il me soit permis de le déposer de nouveau à ses pieds ! »

L'exemple est suivi par d'autres prélats; mais aussitôt ils passent de l'humble prière à la satire de mauvaise foi. L'évêque de Chartres s'attaque à l'Université, la personnifie dans le philosophe Jouffroy, qualifié d'*athée* et d'*impie;* pour le rendre odieux, il tronque, il dénature sa pensée.

Celui-ci, cherchant la méthode propre à prouver la spiritualité de l'âme humaine, a dit :

« Il est évident que la science des faits intérieurs de la conscience est la route ; mais il n'est pas moins évident que, dans l'état actuel de notre science, *cette question est prématurée.* »

Le prélat en conclut que si l'on demande : « Puis-je en conscience enlever le bien d'autrui, piller les héritages? le philosophe répondra : — *Question prématurée.* — Puis-je me plonger dans les voluptés les plus infâmes, bouleverser la société? — « *Question prématurée.* » — Enfin, étouffant le cri de la nature, puis-je égorger mon vieux père, dont les jours retardent la félicité des miens? — Encore et toujours, *question prématurée.* »

A cette honnête appréciation succède, en 1843, l'ignoble pamphlet du chanoine Desgarets contre le monopole universitaire, qu'il accuse, en termes cyniques et grossiers, de dresser la jeunesse à tous les crimes. Il dénonce le ministre Villemain à l'exécration publique, et salit en l'invoquant le nom de la liberté.

Le ministre de l'instruction publique opposa aux calomnies du clergé un remarquable rapport au roi sur l'enseignement secondaire. Non-seulement il justifiait l'Université, c'est-à-dire l'État enseignant, de l'accusation de monopole, puisqu'à côté des 362 colléges fonctionnaient plus de

1,100 établissements, sur lesquels 1,000, à peine soumis à une surveillance incomplète, et 125 séminaires exemptés de toute surveillance; mais il avouait avec une sincérité triste et louable le nombre décroissant des enfants admis à recevoir l'instruction secondaire. Les chiffres méritent d'être cités : en 1789, 72,000 élèves sur 25 millions de Français; en 1843, 69,000 sur 35 millions, auxquels il est juste d'en ajouter 20,000 instruits dans les séminaires, tandis qu'autrefois ils recevaient l'éducation laïque jusqu'au moment d'entrer dans les ordres; la diminution du nombre des bourses, dues à des fondations particulières ou instituées par l'État, c'est-à-dire la diminution des élèves instruits gratuitement a quelque chose d'effrayant : en 1789, 40,000 bourses, en 1843, 6,000 laïques, et 20,000 au clergé.

Seule l'instruction primaire a été créée, a suivi un développement lent et partiel; mais il semble qu'on n'ait pu donner au peuple un commencement de connaissances qu'en restreignant celles de la bourgeoisie; en somme, il y a eu déplacement dans l'application des fonds du budget de l'instruction publique, il n'y a pas eu de sérieuse augmentation : quelle dépense plus nécessaire a été constamment votée par les Chambres avec une plus inepte avarice!

Dans un autre pamphlet ultramontain, l'abbé Védrine, curé de Lubersac, imprime que l'Uni-

versité *protestantise* la France, et il revendique l'enseignement pour le clergé, *auquel il appartient de droit divin.*

Puis vient une brochure de Mgr Affre, l'archevêque de Paris, pleine d'onction, de prudence, désavouant les Védrine et les Desgarets, mais au fond réclamant les mêmes choses, poursuivant le même but en termes modérés.

La controverse s'échauffe. Desgarets proteste, écrit à *l'Univers* et est soutenu par des prélats dans son insubordination. Prilly, évêque de Châlons, encourt la censure dérisoire du Conseil d'État; M. de Bonald proclame la suprématie du clergé sur les écoles de l'État. Ce n'est plus seulement au nom de la liberté, c'est au nom de l'égalité que le comte de Montalembert veut que le gouvernement accorde au clergé d'iniques priviléges; il s'attendrit sur les jésuites légalement exilés, se fait leur champion, et voit dans leur institution, dans leur enseignement et leur influence, l'antidote souverain aux doctrines impies, républicaines et communistes. Enfin l'ardent désir d'accaparer les jeunes générations décide le clergé à avancer d'un pas : si le gouvernement résiste à ses exigences, il sera traité en ennemi, il le combattra politiquement et se ralliera logiquement au roi *de droit divin.*

De l'autre côté, les droits de l'enseignement laïque eurent d'éminents défenseurs. Dans ses

Lettres sur l'Etat, le clergé et l'enseignement, Lamartine eut l'honneur de signaler le vrai remède : la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, vérité mûre aujourd'hui, mais dont l'audace faisait alors reculer les universitaires. Michelet et Quinet, appuyés sur la science et la raison, discutèrent les principes et tracèrent l'historique de la question.

Il y avait division parmi les membres du cabinet.

Par sa forme, vive, brillante, par les habitudes voltairiennes de son esprit, M. Villemain était naturellement avec les laïques.

M. Guizot souriait de la fureur débile des pieux pamphlétaires et de la turbulence des prélats; il n'aurait plus traduit Gibbon, mais il n'était pas encore l'ultramontain protestant converti par la Révolution de février, imitateur du Pape, fondant l'orthodoxie du libre examen. Son tort consistait à ne pas s'inquiéter assez.

Les deux illustres professeurs d'histoire et de littérature suspendus en 1827, retenus par un glorieux passé, restaient universitaires.

L'homme du roi, Martin (du Nord), se confondait en avances au clergé, rachetait les sévérités de la loi par des amendements qui en énervaient l'efficacité, caressait en ayant l'air de frapper.

Duchâtel gardait une sorte de neutralité.

Le projet de loi présenté par le ministre de

l'instruction publique reposait sur le grand principe de l'État dirigeant ou surveillant l'enseignement. Le degré de liberté politique ne faisait que rendre l'intervention de l'État plus nécessaire; il fallait l'exercer en assurant les droits de la conscience et de la famille, faciles à distinguer des exagérations du faux zèle et des spéculations des partis.

Rappelant l'histoire des universités sous l'ancienne monarchie, l'exposé des motifs constatait qu'à mesure que la société civile s'était dégagée de l'Église, elle avait exigé de tous les établissements destinés à l'instruction publique la collation des grades et l'autorisation spéciale : tel avait été le terrain de la lutte entre les universités et la société des jésuites jusqu'à leur expulsion. La révolution avait toujours maintenu ces garanties; l'empire en créant l'unité universitaire, avait fondé le monopole de l'éducation, comme par les tribunaux le monopole de la justice; la Restauration l'avait respecté, et, par les ordonnances organiques de 1828, avait limité à 20,000 le nombre des élèves des petits séminaires, restreint leurs priviléges, et fermé cinquante-trois établissements tenus par des corporations interdites par la loi. L'article 69 de la Charte de 1830, en promettant la liberté d'enseignement sous la surveillance de l'État, avait pour corollaire la suppression de l'autorisation préalable et l'égalité dans

le droit commun. Aussi, en 1836, un premier projet soumettait les petits séminaires au droit commun; celui de M. Villemain, en 1841, leur accordait, avant de rentrer dans le droit commun, un délai de cinq ans; enfin, celui de 1844 dérogeait, article 17, sur un point essentiel, par une concession aux petits séminaires, aux ordonnances de 1828.

Ainsi à mesure qu'on s'éloignait de la révolution de Juillet on faiblissait.

Le titre I déterminait l'enseignement secondaire et ses variétés.

Le titre II, à quelles conditions tout Français pouvait ouvrir un établissement particulier; ces conditions excluaient l'autorisation discrétionnaire en y substituant des grades, un brevet spécial d'aptitude, et une déclaration conforme au droit public du pays.

Une seule disposition nouvelle : l'affirmation écrite de n'appartenir à aucune association ni congrégation religieuse non légalement établie en France.

Le 12 avril, le duc de Broglie déposait son rapport, dont les conclusions avaient été adoptées à l'unanimité par la commission. Moins timide que le projet ministériel à l'égard du clergé, sans aller jusqu'à l'égalité absolue, il supprimait le deuxième paragraphe de l'article 17 devenu article 30 du projet, qui accordait aux petits sémi-

naires le droit de présenter leurs élèves au baccalauréat, en les affranchissant des obligations imposées aux établissements laïques. Sous un langage froid et impartial, on y sentait cependant un profond désir de venir en aide au développement de l'esprit religieux.

Quoique le souvenir de ces débats ait plus que jamais aujourd'hui son utilité et son application, je m'efforce d'en condenser le résumé.

Le vrai champion, ferme, éloquent, résolu de l'État enseignant, fut le philosophe Cousin.

« L'esprit de notre Révolution veut un enseignement philosophique dans toutes les écoles secondaires, respectueux pour toutes les religions sans appartenir à aucune; du moment où il reposerait uniquement sur le culte catholique, il ne pourrait plus être donné au nom de l'État, mais au nom de la société catholique; il deviendrait absurde que des laïques fussent juges d'un enseignement autorisé donné par l'Église. Or, l'Université étant la société tout entière, l'unité des écoles ne confirmait-elle pas l'unité de la patrie? S'il y avait un enseignement reposant sur les principes d'un culte particulier, les enfants des autres cultes en seraient exclus; il faudrait des colléges catholiques, luthériens, calvinistes, juifs, etc.

« Dès l'enfance, nous apprendrions à nous fuir les uns les autres, à nous renfermer comme

dans des camps différents, des prêtres à notre tête : merveilleux apprentissage de cette charité civile qu'on appelle patriotisme. »

L'article 17 inaugurait un principe nouveau, celui d'établissements exempts des conditions communes imposées à tous les autres, à ce titre seul qu'ils seraient établissements ecclésiastiques.

Ainsi : 1° les directeurs et professeurs des petits séminaires n'auraient pas besoin de brevet de capacité ;

2° Les petits séminaires ne seraient point surveillés, c'est-à-dire qu'on y pourrait enseigner tout ce qu'on voudrait, dans des ténèbres où l'œil de l'État ne pénétrerait jamais.

De tels priviléges surpassaient ceux que posséda jamais aucune congrégation religieuse enseignante sous l'ancien régime : ils créaient le plus redoutable des monopoles. Ainsi se trouvait renversé le principe de la sécularisation de l'instruction publique et celui non moins sacré de l'égalité devant la loi.

« Quels appuis moraux se veut-on ménager pour de tels sacrifices? Quelle est cette étrange politique, au milieu des difficultés qui commencent à paraître, de décourager des amis certains dans l'espoir d'acquérir des amis douteux, toujours prêts à devenir des ennemis inexorables?

« Écoutez ce qu'ils demandent et voyez ce

qu'ils osent... On soutient qu'une société fameuse. abolie par tant de lois, n'a pas même besoin d'une loi nouvelle pour reparaître à la face du jour et de nos institutions, sous le rempart d'une liberté indéfinie... Vous avez interdit toute association politique, et il se trouve des hommes pour prendre ouvertement l'habit et le nom de congrégations religieuses qui semblaient à jamais éteintes. Je me demande où est le respect dû à la loi, ce qu'est devenu l'œil et le bras de l'État, et si le gouvernement est aveugle et sourd devant de pareilles prétentions et de pareils actes!...

« Aux timides remontrances d'un gouvernement incertain, on répond par la menace d'une rupture ouverte.

« S'il reste la moindre trace du privilége et du monopole déposé dans l'article 17, je voterai contre la loi. »

Après MM. de Saint-Priest, Rossi, Mérilhou, défenseurs de la loi amendée par la commission, et MM. du Terrage, de Fréville, Beugnot, qui l'attaquaient comme ne faisant pas assez pour l'enseignement clérical, le ministre des affaires étrangères exposa la pensée politique du gouvernement.

Il déclarait la situation nouvelle et inattendue; jusqu'en 1842, les rapports de l'Église avec l'État étaient non-seulement paisibles, mais bons et harmonieux. Le clergé gagnait tous les jours

en ascendant moral sur les esprits, le gouvernement le secondait hautement.

Qu'était-il donc survenu pour expliquer la lutte présente?

Aujourd'hui comme avant, la majorité du clergé ne songeait qu'à accomplir sa mission religieuse et morale.

Mais une grande question, la liberté de l'enseignement, avait été posée. Elle avait excité dans une partie du clergé une grande opposition contre l'enseignement laïque; opposition sincère chez quelques-uns, systématique chez d'autres, qui, sans s'enrôler sous le drapeau d'aucun gouvernement, d'aucune dynastie, conservent pour le clergé des espérances inconciliables avec la situation actuelle de la société : c'était ce qu'il appelait l'opposition ecclésiastique.

Enfin, une faction politique faisait de grands efforts pour attirer à soi une portion du clergé, pour s'en faire un instrument de ses desseins, et jusqu'à un certain point, y avait réussi.

Ces diverses oppositions avaient usé et abusé de la presse et de toutes nos libertés pour faire prévaloir leurs idées.

Qu'avait à faire le gouvernement? Il devait éclairer l'opposition sincère sur le véritable caractère de l'éducation laïque, dissiper les calomnies, les préventions; il fallait prouver que l'État a besoin qu'une institution laïque, profondément

unie à la société, exerce l'influence morale sur la jeunesse.

Quant à l'opposition ambitieuse ecclésiastique :

« Nous sommes chargés au nom de la société, au nom du pays (je ne dis pas l'Université, mais nous, Gouvernement), nous sommes chargés de défendre d'abord trois grands intérêts fondamentaux de notre temps : la liberté de la pensée et de la conscience, qui est la première de nos libertés, celle avec laquelle nous avons conquis toutes les autres. La liberté de la pensée et de la conscience, ce ne sont pas les influences religieuses qui l'ont conquise au profit du monde : ce sont des influences civiles, des pouvoirs civils. C'est au nom de la société civile que la liberté de la pensée et de la conscience a été introduite dans le monde ; ce sont des idées laïques, des pouvoirs laïques qui ont fait pour le monde cette grande conquête. Eux seuls peuvent la garder, comme eux seuls ont pu la conquérir.

« On s'est servi d'une expression très-fausse, à mon avis, et très-inconvenante quand on a dit : L'État est athée. Non, certainement l'État n'est point athée, mais l'État est laïque et doit rester laïque pour le salut de toutes les libertés que nous avons conquises. »

Malgré l'état de lutte le gouvernement ne changera ni de sentiment ni d'attitude ; on ne s'inquiétera point, on ne s'irritera point de l'usage

prudent ou imprudent, convenable ou inconvenant qu'on pourra faire de telle ou telle liberté; on ne se laissera engager dans aucune polémique, on fera son devoir de gouvernement et rien de plus. Il s'agissait pour la société nouvelle de s'accoutumer à l'influence de la religion, pour la religion de s'accoutumer aux mœurs, aux tendances, aux libertés de la société nouvelle.

On le voit, l'esprit généralisateur de M. Guizot posait les principes, mais évitait de toucher à aucun des points en discussion dans le projet de loi.

Montalembert fit entendre l'apologie du clergé et la critique violente de l'Université : selon lui, « il est à peine un élève sur dix qui sorte chrétien de ses écoles. » Le fait peut être exact, mais est-ce une raison suffisante de fausser l'histoire et de supprimer les études philosophiques ?

Le ministre de l'instruction publique répondit, allant au fond de la question, qu'il ne s'agissait pour M. de Montalembert et ses amis ni d'un meilleur enseignement, ni de la liberté d'enseignement, mais de relever la domination du clergé, de remettre la Compagnie de Jésus à la tête de la société européenne absolutiste.

MM. de Kératry et Lebrun acceptaient le projet amendé de la commission.

Avec autant de chaleur que Cousin, M. Passy vint en aide à l'Université.

La discussion générale close, deux articles passionnèrent le débat :

L'article 1er, qui, en fixant le programme de l'enseignement secondaire, imposait l'étude de la philosophie.

M. de Ségur-Lamoignon formula un amendement, qui restreignait le cadre de cette étude à la logique et à la psychologie ; puis il en prit occasion d'attaquer comme impies les doctrines philosophiques de Cousin.

Après d'éloquentes réfutations de Cousin et de Villemain, le comte de Montalivet, s'associant à la pensée de l'amendement qui ôtait à la philosophie son caractère obligatoire, rappela la déclaration de la charte : que la religion catholique était celle de la *majorité* des Français, et en conclut qu'il fallait faire une concession au clergé de la majorité.

Le duc de Broglie, tenant compte des scrupules de MM. de Ségur et de Montalivet, vint, au nom de la commission, proposer un amendement qui déférait au gouvernement la fixation du programme du baccalauréat ès-lettres au moyen d'une ordonnance royale.

Le comte Portalis, allant plus loin dans sa défiance de l'Université, proposa que ce programme fût réglé par le Conseil d'État.

Le ministre de l'instruction publique combattit pour la forme un amendement qui le dépouillait

de son droit, en déférant la fixation du programme au Conseil d'État, et finit par l'accepter.

M. Cousin fit remarquer que la Commission, par son amendement, démentait tout à coup et les conclusions de son rapport et ses précédentes résolutions. Il s'étonnait de la concession faite par le ministre à une mesure qui abaissait le conseil royal de l'instruction publique. Il craignait qu'elle ne compromît la haute signature apposée au règlement du programme, et qu'elle ne vouât au ridicule le Conseil d'État, chargé de délibérer sur chacune des questions de la métaphysique et de la logique.

L'ancien collègue de M. de Montalivet au 15 avril, l'ex-carbonaro Barthe appuya l'amendement: « Il fallait dans un enseignement qui s'adresse à l'adolescence retrancher toutes les matières trop élevées, toutes les questions qui pourraient inquiéter de jeunes consciences. »

L'article 1er, avec l'amendement de la Commission, fut adopté à une forte majorité.

L'article 17, devenu l'article 30 de la Commission, renfermait les conditions spéciales aux petits séminaires ; il ne supprimait pas, mais il limitait par son amendement les concessions du ministre au clergé en dehors du droit commun.

Montalembert, maudissant la loi dont il profitait, parce qu'elle ne donnait pas assez, déclara se retirer de la discussion ; il accompagnait sa

retraite de la menace d'une résistance lente, mais invincible de la part de l'Église.

M. Guizot, après lui avoir rappelé que personne n'avait le droit de se retirer d'une discussion parce que son opinion n'avait pas prévalu, se livrait à un examen comparé de l'éducation du prêtre avant 89 et de nos jours, et il ne pouvait se défendre d'un profond sentiment de tristesse.

« Comment se recrutait, comment s'élevait autrefois le clergé ?

« Il se recrutait dans toutes les classes de la société, dans les plus élevées comme les plus humbles. Il s'élevait au milieu de toutes les classes de la société, en commun avec elles, sous le même toit, respirant le même air, nourri du même lait. Il recevait une éducation aussi forte, plus forte que celle des classes laïques.

« Comment se recrute-t-il et s'élève-t-il aujourd'hui ?

« Il se recrute à peu près exclusivement dans les classes les plus obscures de la société ; il s'élève, depuis le début jusqu'au terme de sa carrière, séparément, isolément, loin de tout contact avec le reste du pays. Il n'ose pas, il ne croit pas pouvoir accepter, pour sa propre éducation, les garanties, les conditions, les épreuves de capacité exigées pour l'éducation commune des classes laïques.

« Quel changement ! quel déclin !

« Cela ne vaut rien à coup sûr pour l'Église ; je suis profondément convaincu que cela ne vaut pas mieux pour l'État.

« L'État a besoin que le clergé vive en commun avec la société civile, que le clergé connaisse bien la société civile et en soit bien connu, qu'il la pénètre et en soit pénétré, que l'esprit national s'unisse en lui, s'unisse profondément à l'esprit religieux. Cela est bon, cela est nécessaire, non-seulement dans l'ordre moral et social, mais dans l'ordre politique même, pour le jeu facile et régulier des ressorts du gouvernement. »

Après avoir si bien parlé, le ministre concluait en acceptant comme des nécessités transitoires les concessions de l'article 30 en faveur des petits séminaires. Nul n'a poussé plus loin que lui l'art de céder avec noblesse, de reculer avec dignité. Il terminait en disant :

« Le gouvernement du roi aime la religion, aime l'Église, aime le clergé, mais il ne le craint pas. »

Cousin, sans se rebuter par la certitude de l'insuccès, livra un dernier assaut à l'article 30, qui établissait deux poids et deux mesures, abrogeait les ordonnances de 1828, et autorisait l'inégalité par une loi. Il en prévoyait les dangers : le clergé n'aimait pas les jésuites, il les redoutait même, mais il leur livrerait les petits séminaires transformés en maisons générales d'instruction,

parce qu'il les haïssait et les craignait moins encore que l'Université.

« Ce corps, qui demande l'enseignement public au nom du droit divin, est condamné, le sachant et le voulant, à s'appuyer sur un autre corps mystérieux qui enseignera dans l'ombre, tandis que l'autre se présentera seul au public et à l'État, couvrant tout ce qui se fera de son altière infaillibilité. De là, à la longue, non plus comme aujourd'hui des éducations diverses et mélangées, entre lesquelles l'esprit du pays et du siècle finit aisément par établir un niveau commun, mais deux éducations essentiellement contraires : l'une cléricale et au fond jésuitique, l'autre laïque et séculière. De là deux générations séparées l'une de l'autre dès l'enfance, imprégnées de bonne heure de principes opposés et un jour peut-être ennemies. Prenez-y garde ! Nos pères ont vu des guerres civiles politiques ; qui sait si l'avenir, préparé par une législation téméraire, ne réserverait pas à nos enfants des guerres de religion. »

L'article 30 de la commission fut adopté, et ensuite la loi elle-même.

Les belles paroles de Cousin, de MM. Guizot et Villemain semblent d'hier. On essayerait en vain de tracer une peinture plus saisissante des maux produits par l'éducation et l'instruction cléricale ; mais l'éloquence des deux ministres

est en contradiction avec leurs actes ; elle entretient les colères du clergé, qui, fort de leur faiblesse, poursuit ses avantages ; elle déplaît au roi. Soit que, depuis la mort de leur fils bien-aimé, la dévotion de la reine ait gagné sur son esprit, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il espère trouver dans le clergé le meilleur allié de ses efforts vers une légitimité de la *branche cadette*, Louis-Philippe favorise sous main ses empiétements ; les dépositaires de sa pensée intime, les anciens membres de son ministère de prédilection : Martin (du Nord), Montalivet, Barthe parlent et agissent en ce sens, en même temps qu'ils préparent une reconstitution du 15 avril.

XXI

PROTESTATION DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE PARIS. — DISCOURS DE MONSEIGNEUR AFFRE A LA FÊTE DU ROI. — LA LOI D'ENSEIGNEMENT A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ; M. THIERS, RAPPORTEUR. — DÉMISSION VILLEMAIN. — PROJET DE RENVERSEMENT DU MINISTÈRE.

Enhardis par ces symptômes, les évêques de la province de Paris publient une protestation. Le ministre des cultes est forcé de leur adresser une réprimande ; mais, peu de jours après, l'un des signataires, l'évêque de Versailles, est promu à l'archevêché de Rouen, et, de tous les siéges du royaume pleuvent des adhésions aux protestations épiscopales de Paris. Enfin, à l'occasion du 1er mai, Mgr Affre, s'adressant directement au roi, insiste sur la nécessité de confier librement l'enseignement au clergé.

Cette fois la mesure était comble.

Sa Majesté répondit qu'elle croyait avoir donné

assez de gages de sa volonté de maintenir la liberté de la religion, d'entourer le clergé de tout le respect, de toute la vénération qui lui sont dus, pour qu'il fût peut-être inutile de le lui rappeler de cette manière.

Le contre-coup de ces menées et de ces scandales se fit sentir lorsque la loi, le 10 juin, fut portée à la Chambre des députés : dans la commission nommée, six membres sur neuf appartenaient à l'opposition ; M. Odilon Barrot fut élu président, M. Thiers rapporteur, et, bien que la session se trouvât trop avancée pour procéder à la discussion, l'assemblée entendit le rapport et applaudit à ses conclusions. Elles se formulaient ainsi :

La promesse de l'article 69 de la Charte est entièrement réalisée ; nous supprimons l'autorisation préalable directe et indirecte.

La concurrence est libre : quiconque aura prouvé sa science et sa vocation sera instituteur de plein droit.

L'étendue et les objets de l'enseignement secondaire sont maintenus, savoir : les langues anciennes, l'histoire, les sciences, la religion et la philosophie. Les études philosophiques ne seront pas restreintes, et le programme sera fixé par le conseil royal de l'instruction publique, sous la responsabilité du ministre de l'instruction publique.

Enfin, les ordonnances organiques de 1828, applicables aux petits séminaires, restent entières et deviennent lois de l'État.

M. Thiers accompagnait cette transformation de la loi de réflexions remarquables par leur justesse et leur netteté.

« A cette heure, si les principes souffrent, ce ne sont point ceux qui protégent l'Église, ce sont ceux qui protégent l'égalité des cultes...

« On commence à discuter dans les écoles, et la discussion ne consolide pas toujours la foi...

« Si le clergé, comme tous les citoyens, sous les mêmes lois, veut concourir à l'éducation, rien de plus juste, mais comme individu, à égalité de conditions et pas autrement...

« L'Église a triomphé des persécutions, mais elle ne triomphera pas de la raison calme, respectueuse, mais inflexible. »

Aux travaux politiques s'étaient jointes mes occupations industrielles, j'avais surmené par l'étude une constitution robuste sans vouloir renoncer aux plaisirs : aussi, frappé d'une cécité momentanée, retenu par de cruelles souffrances, je n'avais pris aucune part aux débats de la session. Au bout de quatre mois, encore chancelant, je fis une visite au ministre des affaires étrangères. Il m'accueillit comme si je l'avais quitté la veille.

— Eh bien, me dit-il, vous avez été indisposé.

Et nous causâmes de la question du jour. Il m'eût semblé ridicule de me plaindre à M. Guizot de son oublieuse sérénité ; mais, dès lors, je résolus de garder une amitié qu'on ne me demandait pas, et qu'on songeait moins encore à me rendre.

Les bénéfices de l'exploitation des chemins de fer d'Orléans et de Rouen suivaient une progression croissante. A la Bourse on escomptait l'avenir ; les autres lignes déjà votées et en cours d'exécution jouissaient de primes considérables ; on commençait à se passionner pour le jeu des placements industriels ; on spéculait non d'après l'étude réfléchie des produits de telle ou telle ligne, mais sur le nom des banquiers qui la lançaient, sur l'avis des intermédiaires les moins autorisés.

Cependant, à travers ce mélange de bon et de mauvais, de raisonnable et d'insensé, le capital se mobilisait, l'esprit d'association se formait en France aux mêmes conditions qui lui avaient acquis en Angleterre un si immense développement. Les chambres discutèrent et votèrent un grand nombre de projets de lois relatifs aux voies ferrées. La ligne de Paris à la frontière du Nord, construite conformément à la loi de 1842, ne fut concédée à aucune compagnie ; les ingénieurs de l'État chargés de la pose des rails, on remit encore une fois la solution. L'ensemble du réseau qui

devait couvrir la France fut arrêté, et pendant six ans une allocation annuelle de soixante millions devait subvenir à leur construction pour la part de l'État.

Ainsi finit la session.

En septembre, Louis-Philippe, avec deux de ses ministres, MM. Guizot et de Mackau, l'ambassadeur comte de Sainte-Aulaire et une suite nombreuse, arriva à Windsor : il rendait sa visite à la reine d'Angleterre. L'événement le plus important de ce voyage est la démarche, sans précédent, du lord-maire et des *aldermen* de la cité de Londres, se déplaçant pour féliciter le monarque, et saluer en lui le représentant éclairé de la civilisation et du peuple français.

Malgré les paroles sévères du roi à l'archevêque de Paris, malgré l'adhésion éclatante de la majorité de la chambre au rapport de M. Thiers, le mouvement du haut clergé ne s'était pas ralenti. Derrière les prélats, la compagnie de Jésus, comme une araignée au centre de sa toile, tenait les fils. La calomnie me répugne, même envers ceux qui la prodiguent avec si peu de scrupule, mais il est difficile d'attribuer à d'autres qu'aux *Bons Pères* les sombres menées dirigées avec une odieuse persévérance contre le ministre de l'instruction publique. Ils avaient pénétré sa faiblesse; dès lors tout un ensemble de persécutions intimes, de pronostics menaçants, d'infâmes

lettres anonymes était ourdi contre lui, à l'effet de l'intimider, de briser sa volonté, peut-être même d'égarer sa raison. Peu à peu sa santé s'altéra, M. Villemain tomba malade ; et, le 30 décembre, parut au *Moniteur* l'ordonnance qui acceptait sa démission.

Un grand goût de sa conversation, de son intelligence, un intérêt fortifié par les calomnies dont il était l'objet, une amitié arrêtée dans sa croissance, l'admiration de son talent d'orateur, tels étaient les sentiments que m'inspirait alors M. Guizot ; j'entrevoyais les défauts de l'homme d'État, son inaptitude aux questions spéciales et pratiques, son habitude de ne se mouvoir que dans l'enceinte du Parlement, de ne penser, de ne parler, de n'agir qu'en vue des Chambres ; son ignorance de tout ce qui n'était pas le pays légal, son indifférence pour la démocratie, qu'il décomposait en une masse immense, moutonnière, absorbée dans les travaux matériels et une poignée de factieux ; il me restait encore à connaître son irrésolution, son adhérence au pouvoir, son arrachement lorsqu'il fallait le quitter, et, plutôt que de souffrir une séparation si cruelle, son assujettissement au souverain.

Pendant la discussion de la loi d'enseignement au Luxembourg, les ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique avaient défendu les droits de l'État, l'enseignement laïque et

l'Université beaucoup plus par leurs paroles que par leurs actes ; il y avait eu néanmoins, dans leur langage et leur attitude, une différence marquée avec l'obséquieuse connivence de Martin (du Nord) à l'égard du clergé. J'ai appuyé déjà sur la piété politique de ses deux anciens collègues du 15 avril, le comte de Montalivet, réclamant des priviléges en faveur du catholicisme, *religion de la majorité des Français*, et Barthe, voulant *préserver les consciences adolescentes de l'examen des questions philosophiques*.

On ne s'en tint pas là, et malgré les témoignages apparents d'estime et d'affection que le roi accordait à M. Guizot, compagnon de son récent triomphe en Angleterre, on s'occupa activement de lui donner pour successeur le comte Molé. Cette reconstitution, désirée par Louis-Philippe, du cabinet renversé en 1839 par la coalition, n'avait rien de contraire à la lettre de la Charte, pourvu qu'elle fût le résultat d'un déplacement de la majorité parlementaire. Le roi croyait-il le moment venu d'un nouveau relais ministériel ; jugeait-il prudent d'abandonner l'homme impopulaire ; la longévité de l'administration du 29 octobre lui portait-elle ombrage ; craignait-il que l'appui constant d'un parti compacte et discipliné ne donnât à M. Guizot des tentations d'indépendance, la force de résister à son gouvernement personnel ? Ou bien voulait-

il, débarrassé du protestant universitaire, resserrer l'union du trône et de l'autel, ou, déjà las de son intimité avec la reine de la Grande-Bretagne, sacrifier le glorificateur de l'*entente cordiale* à l'espoir de gagner les bonnes grâces de l'autocrate russe? Il y avait de tout cela dans ses encouragements à ses plus anciens et dévoués serviteurs pour remplacer le chef moral du 29 octobre. Des indiscrétions calculées avaient mis les conservateurs influents dans le secret; le monde politique était si bien informé des dangers qui menaçaient l'existence ministérielle que, dès le 30 octobre, le duc de Broglie écrivait de Coppet à M. Guizot:

« La session prochaine sera rude et difficile...

« Tout s'use à la longue, et les hommes plus que tout le reste, dans notre forme de gouvernement. Il y a quatre ans que vous êtes au ministère; vous avez réussi au delà de toutes vos espérances... Le moment est venu pour vous d'être le maître ou de quitter momentanément le pouvoir. Pour vous, il vous vaudrait mieux quelque temps d'interruption: vous vous remettriez tout à fait, et vous rentreriez promptement avec des forces nouvelles et une situation renouvelée...

« Je ne puis donc trop vous conseiller de faire, avant l'ouverture de la session, vos conditions *à tout le monde*, de les faire sévères et de les tenir, le cas échéant, sans vous laisser ébranler par les *sollicitations et les prières*. Mettez le marché à

la main à vos collègues et à la majorité. Gouvernez votre ministère et la Chambre des députés, ou laissez-les se tirer d'affaire. Dans l'un comme dans l'autre cas, la chance est bonne, et la meilleure pour vous serait une sortie par la grande porte. »

Les passages qu'on vient de lire montrent quelles craintes concevait le duc de Broglie sur la fidélité à M. Guizot des députés conservateurs. Il est fort à présumer qu'il n'était pas non plus sans appréhension du mauvais vouloir du monarque, lui qui en avait été deux fois victime. En somme, il indiquait assez clairement à son ami que le moment était venu de résigner ses fonctions; mais ce parti extrême ne convenait qu'à celui qui le conseillait.

Le ministre se prépara à une résistance désespérée. J'étais au courant de l'intrigue ; elle faussait l'esprit de notre Constitution : je résolus, non de défendre la position de M. Guizot, mais de mettre l'occasion à profit pour dévoiler l'abus du gouvernement personnel, rendre évidente l'impitoyable vanité du souverain, pour qui la stabilité, la durée d'un ministère, l'importance trop marquée, le talent, même assoupli, de son chef devenaient des raisons suffisantes de changement. La difficulté était de mettre en scène la personne royale devant une Chambre des pairs, d'exposer les faits avant que le rappel à l'ordre vînt me

couper la parole. Il me parut qu'une citation de l'histoire parlementaire d'Angleterre me permettrait de tourner l'obstacle : le renvoi du ministère de lord North par Georges III présentait, en effet, une complète analogie avec la situation présente.

XXII

1845. — ADRESSE. — LUTTE ENTRE M. GUIZOT ET LE COMTE MOLÉ.

La session s'ouvrit.

Le discours de la couronne respirait la paix et la prospérité :

« Dans la visite que j'ai faite à la reine d'Angleterre, j'ai été entouré des manifestations les plus satisfaisantes pour la France et pour moi... »

Du reste, aucune grave préoccupation.

Cependant, dès le début, à la Chambre des députés, la nomination d'un des vice-présidents avait été vivement disputée par l'opposition : dans un scrutin de ballottage, le candidat ministériel, M. Debelleyme, ne l'avait emporté que de quatre voix sur Billault. Ainsi se faisait sentir le mécontentement d'un certain nombre de conservateurs ; les motifs allégués étaient : le droit de visite

toujours existant malgré l'engagement pris de le modifier, la suite des événements de Tahiti, l'indemnité Pritchard, etc.

Le 13 janvier, le comte Molé devait faire connaître à la Chambre des pairs les causes du dissentiment des conservateurs. J'avais déjeuné le matin chez M. Guizot, et je l'avais prévenu de mon intention de prendre vivement part aux débats. Sans s'expliquer il me témoigna quelque inquiétude.

Au Luxembourg, l'assemblée était nombreuse, animée par la nouveauté du spectacle : une question de cabinet soumise d'abord à notre jugement. Il ne s'agissait pas d'un assaut d'éloquence, mais d'un duel avec des armes acérées, peut-être empoisonnées ; des deux côtés, les seconds, à leur poste, prêts à entrer en ligne au premier signal. Depuis le jour où les deux ennemis s'étaient renvoyé mutuellement les paroles de Tacite : *Omnia serviliter pro dominatione*, entre eux point de rencontre sérieuse ; aujourd'hui, rivaux pour la seconde fois, ils se disputaient avec acharnement le pouvoir.

Le comte Molé commença en caractérisant le système de M. Guizot de politique *partout et toujours à outrance*, jusque dans ses faiblesses. Funeste à la cause qu'il voulait fortifier, il avait exagéré, par sa convention de 1841, l'étendue des zones où se pratiquait le droit de visite, il

l'avait décrié, il avait amené une réaction qui s'attaquait au principe même du traité.

Dans l'affaire de Tahiti, ses fautes avaient été plus graves encore. C'est en pleine et entière liberté que M. le ministre des affaires étrangères avait ratifié sa prise de possession de cette île de l'Océanie, et qu'il voulait y fonder un établissement pour la France à titre de protectorat.

« Quoi! c'est un si chaud partisan de l'alliance anglaise qui a voulu établir sur ce point du globe, si éloigné de nous, sans intérêt pour nous, et d'où le premier coup de canon, tiré sur nous, nous forcerait de sortir, qui a voulu placer le protectorat de la France en face du protectorat des missionnaires anglais! M. le ministre des affaires étrangères n'a-t-il pas agi, en cette occasion, au moins avec légèreté? Devait-il espérer que le cabinet de Londres userait de tolérance envers de pareils projets? Ne devait-il pas se rappeler qu'en Angleterre le gouvernement est obligé de compter avec les hommes et le sentiment religieux? Si le chef moral du cabinet du 29 octobre l'avait compris plutôt, il eût épargné à nos bons rapports avec l'Angleterre cette dangereuse épreuve, et à la France le sang de ses braves marins et de ses soldats, qui ont payé de leur vie notre douteuse occupation d'un rocher où il semble qu'on ne sache plus comment rester, et d'où on ne sait comment sortir. »

Telles avaient été les fautes principales du ministère : aujourd'hui les difficultés accumulées autour de lui étaient graves, et il ne paraissait pas qu'il lui fût donné de les résoudre. L'ancien président du 15 avril terminait en déclarant qu'on l'avait forcé de prendre la parole. Quant à lui, malgré ses doutes, jamais il n'avait fait, jamais il ne ferait d'opposition systématique à aucun cabinet : il voterait pour tout ce qu'il approuverait et même pour ce qu'il ne désapprouverait pas, tant il croyait utile et raisonnable d'aider à la marche régulière, quoique plus ou moins éclairée, du pouvoir.

A son tour, M. Guizot démontrait qu'en dehors des questions de personnes, il n'y avait pas de différence appréciable entre la politique suivie par lui et celle recommandée par l'ancien président du 15 avril. Sur la question du droit de visite, il s'était conformé à l'opinion des Chambres, des commissaires mixtes étaient nommés, et l'on cherchait de bonne foi les moyens de se passer des traités de 1831 et 1833, tout en réprimant efficacement la traite des noirs.

On lui reprochait de n'avoir pas fait tantôt plus, tantôt moins, ou autrement ou mieux ; cela fût-il vrai, y avait-il là des motifs suffisants pour décider un homme grave à faire un acte d'opposition éclatant?... N'étaient-ce pas assez d'obs-

tacles, sans qu'on vînt se joindre aux factions révolutionnaires?

Que voulait M. Molé et que ferait-il s'il arrivait au pouvoir? Aurait-il cette situation si nette, si simple et si forte de l'administration actuelle, appelée aux affaires pour rétablir la paix menacée, l'alliance anglaise affaiblie, de l'administration actuelle, entourée et soutenue par une majorité animée des mêmes sentiments, des mêmes désirs? Non; M. Molé arriverait au pouvoir pour dégager de ses fautes cette politique qu'il approuve; y entrerait par l'impulsion et l'appui de tous les hommes qui n'ont pas cessé de combattre cette politique; pour faire et faire mieux les affaires du parti conservateur, il prendrait le pouvoir, poussé, porté, soulevé par toutes les oppositions. Ce serait là une position radicalement fausse et impuissante que de se trouver entre une portion considérable, importante du parti conservateur, mécontente, méfiante, irritée, et, d'un autre côté, entre des oppositions exigeantes qui voudraient faire payer leur appui.

On reprochait au ministère de compromettre l'alliance anglaise; était-ce là un reproche sérieux à faire à ceux qui avaient précisément rétabli, maintenu cette alliance, qui l'avaient fait prospérer par la solution paisible et régulière de questions épineuses, par des manifestations amicales de la plus haute portée?

« Voulez-vous que je vous dise qui compromet l'alliance anglaise; quels sont les hommes vraiment dangereux pour la paix et pour les bons rapports des deux nations? Ce sont d'abord ceux qui, soit à dessein, soit par aveuglement, saisissent tous les incidents, toutes les difficultés, toutes les questions qui s'élèvent entre les deux pays, et les grossissent, les enveniment, et, volontairement, courent le risque d'en faire sortir entre eux la rupture ou du moins la froideur.

« Voilà les premiers, les véritables compromet-teurs, passez-moi le mot, de la paix et de l'alliance anglaise.

« Les seconds sont ceux qui, lorsque de pareilles questions s'élèvent, lorsque l'opposition les grossit et les envenime, accueillent à moitié, ou ne repoussent qu'à moitié les attaques et les efforts de l'opposition; ceux qui, tout en parlant de la bonne politique, de leur amour pour la paix, de leur désir de maintenir de bons rapports avec l'Angleterre, prêtent de loin, de très-loin, très-indirectement, mais enfin prêtent un certain secours, une certaine force aux hommes qui se sont emparés de tous ces incidents, de toutes ces questions, pour éloigner, pour brouiller ces deux pays.

« Voilà les vrais compromettеurs de la paix et de l'alliance anglaises, voilà les hommes qui lui créent de véritables dangers.

« Eh bien, nous les combattrons les uns et les autres :

> Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
> Et les autres pour être aux méchants complaisants,
> Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses. »

Les paroles d'Alceste étaient bien osées dans la bouche d'un ancien *leader* de la coalition, devenu le chef du parti conservateur. Cette audacieuse déclaration de guerre à tous ceux qui seraient tentés de l'abandonner en imposa aux indécis, aux timides, on crut y voir une preuve de l'appui de la couronne, et ce soupçon d'un soudain revirement de la faveur du maître paralysa les projets d'opposition de nos conservateurs.

En vain le comte Molé protesta contre l'explication de son attitude, en vain, d'un ton bref, saccadé, nerveux, débordant d'amertume, il s'écria :

« Cessez de parler des ambitions personnelles qui vous attaquent, et dont vous ne pouvez ici prendre l'idée que dans vos propres souvenirs.

« Si vous pouviez juger du fond des cœurs, autrement que par le vôtre, vous sauriez mieux les intentions qui m'animent et les motifs qui m'ont décidé à signaler au pays les embarras que vous lui avez donnés. Vous m'avez jeté une sorte de défi; vous avez cru que je ne vous dirais pas ce que je pensais de votre politique; eh bien, je

vous l'ai dit en toute conscience et avec une profonde conviction; en finissant, je le répète : les questions si graves que vous croyez ou que vous dites terminées sont encore toutes vives; elles se produiront encore plus d'une fois au sein des Chambres, et elles vous donneront encore, croyez-moi, de mauvais moments. Surmontez-les, réussissez, c'est ce que je demande, et, permettez-moi de dire les gros mots : ce n'est pas votre place que j'ambitionne; ce que je voudrais, c'est que vous puissiez tirer la France des difficultés qu'elle vous doit. »

Les coups qu'il frappait pouvaient venger, non empêcher sa défaite.

J'avais demandé la parole dès le commencement du combat. Le vainqueur, M. Guizot, n'avait obtenu l'avantage qu'en persuadant à la majorité que le roi marchait avec lui; un récit franc et hardi de l'intrigue, mes attaques contre l'auguste complice détruisaient l'illusion; il le sentit, et le duc de Cazes vint, sans succès, à deux reprises, me prier de sa part de garder le silence; enfin, sur quelques mots de M. Guizot lui-même, je cédai: c'est la seule fois qu'il m'ait été donné de lui prouver ma gratitude.

La lutte devait continuer à la chambre des députés : là, les conservateurs, mieux renseignés, plus indépendants, se divisaient en amis du roi et en amis du ministère. Pour arriver à une combi-

naison viable, des démarches avaient été tentées près du chef du centre gauche, et, il faut le dire à l'honneur de M. Thiers, elles n'avaient pas réussi. Mais en refusant de s'associer aux ambitions de cour, de sacrifier l'enseignement laïque à l'espoir d'un rapprochement entre le trône et le clergé, il ne mettait pas moins d'ardeur à renverser le chef du 29 octobre. Aussi, après avoir désavoué sa candidature au pouvoir, il reprochait au ministère trois fautes :

Relativement au droit de visite, d'avoir été incapable de tenir les engagements que les Chambres lui avaient imposés ;

Au Maroc, de n'avoir pas profité de la victoire d'Isly, remportée par le maréchal Bugeaud, d'avoir par crainte de complications avec l'Angleterre, ratifié le traité conclu par le prince de Joinville, traité sans garantie et sans indemnité;

A Taïti, d'avoir voulu flatter par un semblant de conquête ceux qui demandaient un peu de grandeur; de s'être emparé des Marquises pour racheter toutes les faiblesses commises, sans prévoir qu'on y rencontrerait de nouveaux écueils.

Enfin, il faisait ressortir la coïncidence étrange de ces deux dates : le 29 août, désaveu de M. d'Aubigny, consentement à l'indemnité Pritchard; le 30, évacuation de Mogador.

A ces accusations, M. Guizot opposait le désir sincère, réciproque des deux gouvernements de

maintenir la paix; loin de se soustraire aux engagements pris dans la session précédente, il espérait un prompt dénoûment des traités du droit de visite. Il citait avec complaisance ces paroles de lord Aberdeen :

« Ma conviction est que la volonté des deux gouvernements de maintenir l'entente cordiale rend presque impossible que des incidents puissent aboutir à autre chose qu'à une issue amicale. »

Il rappelait les importantes manifestations qu'avait provoquées le voyage du roi en Angleterre.

« Il y a loin de cette région haute et vraie à l'arène intérieure et confuse des prétentions, des agitations, des luttes de parti, de coterie, de personnes à travers lesquelles on nous traîne depuis un mois... La chambre décidera. »

Bien d'autres orateurs prirent part aux débats. Je ne nommerai que M. Dupin : procureur général de l'assemblée, ses attaques étaient des indices certains des rigueurs de la majorité, ses sarcasmes désignaient le condamné, sa tranchante ironie avait la valeur d'une sentence. Il se prononça contre le cabinet.

« Ministres faibles et imprévoyants, votre politique est une abdication continue : quand la majorité n'est pas avec vous, vous êtes avec elle. »

Un amendement de M. de Carné ajoutait au paragraphe de l'adresse ces mots :

« ... Des complications qu'une conduite prévoyante et ferme aurait pu prévenir ou terminer d'une manière plus satisfaisante. »

Soutenu par M. Billault, combattu par M. Hébert, rapporteur de la commission, il fut repoussé par 28 voix de majorité.

Un deuxième amendement de M. de Malleville eut le même sort.

Mais le paragraphe qui approuvait la conduite du cabinet ne passa qu'à 8 voix de majorité.

L'opposition, regardant avec raison ce résultat comme un échec définitif pour l'administration du 29 octobre, s'abstint de voter sur l'ensemble de l'adresse.

Le soir, vers dix heures, j'allai au ministère des affaires étrangères ; sans madame de Meulan et le baron de Barante la solitude aurait été complète. M. Guizot m'apprit qu'il avait donné sa démission, je l'en félicitai sincèrement. Par malheur il la retira le lendemain : une démarche des principaux députés conservateurs, les instances du roi l'auraient fait revenir sur sa détermination. Je ne nie pas ces faits : qu'en présence des difficultés insurmontables qui attendaient la formation d'un cabinet Molé, des délégués lui ayant exprimé les regrets de la majorité, Louis-Philippe ait désiré garder le ministre qu'il venait

d'humilier, rien de plus naturel ; mais, à mon sens, la raison décisive de cet acte de faiblesse fut son incurable passion du pouvoir.

Je n'ai reçu aucune confidence des paroles échangées entre le roi et le ministre, mais, à dater de ce jour, chez M. Guizot toute velléité d'indépendance disparut ; il servit le *maître* dans tous ses projets contre-révolutionnaires, et jusque dans ses fantaisies monarchiques, cessa de défendre l'Université, adopta le système des concessions au clergé. Le 1er février, le comte de Salvandy, le littérateur diplomate dont j'ai déjà parlé, homme aimable, frotté de légitimiste et doux aux jésuites, était nommé ministre de l'instruction publique.

Je ne mentionne qu'à cause du nom de son auteur une proposition de Ledru-Rollin, rejetée presque sans discussion, pour l'abolition du cens d'éligibilité et le traitement des députés.

M. Crémieux, remuant, infatigable, demanda cette année l'adjonction des capacités ; ce projet eut le même sort que dans les sessions précédentes.

La conversion des rentes, adoptée à une immense majorité par la Chambre des députés, vint mourir comme à l'ordinaire devant l'opposition de la chambre des pairs.

XXIII

INTERPELLATIONS DE M. THIERS RELATIVES AUX JÉSUITES. — CONVENTION DU 29 MAI ENTRE L'ANGLETERRE ET LA FRANCE. — ROSSI ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE A ROME. — LE PAPE GRÉGOIRE XVI DISSOUT L'ORDRE DES JÉSUITES EN FRANCE. — CERCLE DE L'UNION. — LE PRINCE SCHWARTZENBERG. — VICTOR HUGO, PAIR DE FRANCE.

Le 2 mai, M. Thiers adresse des interpellations au ministère sur l'inexécution des lois relatives aux corporations non autorisées. Après avoir rappelé l'expulsion des jésuites en 1763, confirmée par la Constituante, la Législative, les articles organiques du concordat, la décision de la cour royale en 1826, les ordonnances de 1828; avoir montré les Pères de la Foi tolérés en France comme individus depuis 1830, peu à peu se formant en communauté, s'étendant, se ramifiant, divisés aujourd'hui en deux provinces : celles de Lyon et de Paris, possédant 27 maisons et un nombre quatre ou cinq fois plus con-

sidérable de profès non avoués, il terminait en déclarant que son but n'était pas de créer des embarras au gouvernement, mais de lui venir en aide; qu'il ne devait pas souffrir qu'il y eût un État dans l'État, qu'il existât des congrégations affranchies de sa surveillance, et qu'il n'aurait le droit ni d'autoriser, ni de dissoudre.

« Nous ne sommes pas des ennemis perfides venant vous dire : Jetez-vous dans les difficultés pour que nous ayons le plaisir de vous y voir. » Non, qui que vous soyez sur ce banc, le jour où, pour faire triompher les lois du pays, vous rencontrerez des difficultés graves, nous vous apporterons le moyen de les vaincre.... Mes amis et moi nous serons de moitié avec vous...

« Il n'a pas manqué de conseillers qui nous ont dit que les opinions que nous représentions devaient, en songeant à un avenir, peut-être prochain, ménager de grandes influences. J'ai répondu, et mes amis ont répondu avec moi, que le désir de faire triompher les lois du pays est le premier de nos désirs; que notre cause, dût-elle souffrir à quelque degré, dans quelques occasions, de l'énergie que nous apporterons dans notre conduite, nous nous résignerons, car, avant tout, nous voulons que les lois du pays s'exécutent, et que l'esprit sage et modéré de la Révolution française triomphe de ses ennemis. »

Après un discours incolore et vague de Martin

(du Nord), le comte de Carné ayant cité les paroles de Bossuet et de Fénelon :

« Malheur au royaume, si l'on entend jamais les libertés de l'Église gallicane comme les entendent les magistrats, et non comme les entendent les évêques! »

Dupin les rétorque en disant :

« Malheur à la France, si l'on entend jamais ces libertés comme les entendent les jésuites! »

Il déclare la question non religieuse, mais politique, ajoutant que le jésuite, dont le chef est à Rome, n'est plus Français ; que l'existence du rétablissement de l'ordre est juridiquement démontrée par les scandales du procès Affnaër.

Berryer défend les jésuites en niant la validité des lois sur les congrégations. Enfin M. Hébert exprime l'opinion du gouvernement.

« Les lois existent et sont efficaces : la sagesse conseille peut-être de les laisser dormir pour un temps ; car la paix vaut mieux que la guerre, et la persuasion mieux que la force; mais si la paix n'était plus possible, si la persuasion n'était pas efficace, les lois existent et elles doivent être exécutées. »

M. Thiers propose l'ordre du jour motivé :

« La Chambre, se reposant sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État, passe, etc... »

Odilon Barrot s'y associe en faisant remonter

au gouvernement le reproche d'une tolérance dangereuse.

Il est adopté à une immense majorité.

La fin de la session fut politiquement heureuse pour M. Guizot. Le 29 mai, les deux délégués d'Angleterre et de France, le docteur Lushington et le duc de Broglie signaient la convention destinée à remplacer le droit de visite : à l'avenir, deux escadres anglo-françaises de vingt-six bâtiments, en croisière sur les côtes d'Afrique, où se faisait le commerce des noirs, empêcheraient le trafic et l'exportation des esclaves.

Cette grande difficulté résolue, restait celle non moins grave de l'application des lois contre les jésuites. Créés au seizième siècle pour faire prévaloir la foi contre l'esprit d'examen, M. Guizot ne se dissimulait pas que leur tendance était encore l'absolutisme « spirituel et même temporel ». Mais, afin d'éviter des conflits qui auraient froissé le clergé, il avait proposé au roi d'obtenir du pape, par voie de négociation, leur dissolution en France, Dans ce but, dès la fin de 1844, il avait chargé d'une mission extraordinaire à Rome M. Rossi, l'homme le plus capable de réaliser son projet.

Rossi, Italien réfugié à cause de ses efforts pour l'indépendance de sa patrie, tour à tour adopté par la Suisse et par la France, avait été connu, apprécié du duc de Broglie, auquel il

s'était attaché, et par celui-ci mis en rapport avec le ministre du 29 octobre. Une chaire de professeur de droit administratif, des lettres de grande naturalisation, la pairie avaient été les promptes récompenses de son mérite. Fin, insinuant, sagace, patient et ferme, il savait parvenir; de connaissances très-variées, de figure régulière, de tenue distinguée, écrivain et orateur, il était maître de sa parole un peu lente; seul son accent bergamasque, en lui donnant un air de parenté avec Arlequin, troublait la noblesse de l'ensemble. En qualité de collègue, j'avais eu ma part de ses flatteries; un jour, entre autres, il me dit qu'il faisait apprendre mes discours à ses enfants.

La conduite de toute cette affaire fut également honorable pour lui et pour celui dont il recevait les instructions.

Avant d'arriver au résultat, je citerai quelques lignes de la dépêche de Rossi du 27 avril 1845 : elles résument avec une rare pénétration l'esprit de la compagnie de Jésus, la décomposent, indiquent son but, ses espérances, ses immenses ressources et sa double préoccupation, qui est actuellement la même sous Pie IX qu'alors sous Grégoire XVI, la France et le conclave :

« Les jésuites sont mêlés ici à tout; ils ont des aboutissants dans tous les camps; ils sont, pour tous, un sujet de craintes ou d'espérances.

Les observateurs superficiels peuvent facilement s'y tromper, parce que la *société de Jésus* présente trois classes d'hommes bien distinctes. Elle a des hommes purement de lettres et de sciences, qui devinent peut-être les menées de leur compagnie, mais qui y sont étrangers, et peuvent, de bonne foi, affirmer qu'ils n'en savent rien. La seconde classe se compose d'hommes pieux et quelque peu crédules, sincèrement convaincus de la parfaite innocence et abnégation de leur ordre, et qui ne voient dans les attaques contre les jésuites que d'affreuses calomnies. Les premiers attirent les gens d'esprit, les seconds les âmes pieuses. Sous ces deux couches se cache le jésuitisme proprement dit, plus que jamais actif, ardent, voulant ce que les jésuites ont toujours voulu, la contre-révolution et la théocratie, et convaincus que dans peu d'années ils seront les maîtres...

« Il est certain que leurs moyens sont considérables ; ils disposent de millions, et leurs fonds augmentent sans cesse ; leurs affiliés sont nombreux dans les hautes classes...

« Il est notoire que, malgré la bonne santé de Grégoire XVI, leurs efforts se dirigent en ce moment, d'une manière toute particulière vers deux points, la France et le futur conclave (1). »

(1) Voir les Mémoires de M. Guizot, tome VIII.

Le 6 juillet 1845, on lisait dans *le Moniteur* :

« Le gouvernement du roi a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La congrégation des jésuites cessera d'exister en France, et va se disperser d'elle-même ; ses maisons seront fermées et ses noviciats seront dissous. »

Néanmoins, devant cet échec, Montalembert, le chef du parti, ne se décourageait pas, et le 15 juillet, à notre tribune, il adressait au ministre cette fière déclaration :

« Si l'avant-garde catholique a dû déposer les armes, il reste le gros de l'armée, il reste les quatre-vingts évêques qui, l'année dernière, ont protesté contre la loi d'enseignement ; tout cela n'est pas dissous par ce qui vient de se passer à Rome... Irez-vous demander à Rome l'approbation du monopole universitaire ?

« Une main sur l'Évangile et l'autre sur la Charte, nous continuerons la lutte que nous avons engagée contre le monopole ; nous vous attendons sur ce terrain-là l'année prochaine. »

Avec un admirable instinct de ce qui leur est profitable, les jésuites et le clergé en général l'avaient adopté, et il était alors, par son ardeur, son audace, sa sincérité, ses illusions de libéralisme, le chef qui convenait le mieux à la situation et au progrès de leur doctrine.

En 1833, chez le jeune compagnon de la Men-

nais, l'encyclique avait refoulé et non étouffé l'esprit d'indépendance ; il éclatait avec d'autant plus de force dès que la foi ne comprimait pas son essor : ainsi dans les questions de Pologne et d'Irlande, ou lorsqu'il s'indignait avec moi de la servitude politique de la pairie, ou même quand, à l'exemple de l'aristocratie anglaise, il avait combattu dans les rangs de la coalition le gouvernement personnel du roi; s'agissait-il enfin de ruiner par une concurrence privilégiée, déloyale, l'enseignement laïque de l'État, de le confisquer au bénéfice des Pères de la foi, ce qu'il attaquait, c'était le monopole, ce qu'il détestait, c'était la tyrannie universitaire ; pour populariser l'erreur, il abusait du vocabulaire de la liberté.

Le 26 mai 1844, présenté par le marquis d'Hertford et le comte de Biencourt, je fus admis au cercle de l'*Union :* il était sous la présidence du duc de Luxembourg le plus ancien, le plus aristocratique de tous les clubs. Composé par moitié d'étrangers et de Français, tous les membres du corps diplomatique en faisaient partie: les ambassadeurs d'Angleterre, les lords Granville, Cowley, Normanby, le chargé d'affaires de Russie, comte de Medem et plus tard l'ambassadeur comte Palhen, le premier secrétaire Kisseleff, l'ambassadeur de Prusse, comte d'Arnim, les ministres de Belgique et de Suède, le prince de

Ligne et le comte de Lœvenhielm y avaient leurs habitudes.

Lord Granville, pendant dix ans habitant de Paris, de grande mine, de bon accueil, alliait deux traits de caractère en apparence contradictoires : la passion du whist et une vie de famille irréprochable. Il perdait de grosses sommes, et chaque nuit réveillait sa femme pour lui conter les coups les plus piquants de la partie.

Normanby, célibataire, était l'effigie déjà usée d'un homme à bonne fortune ; jadis brillant, toujours léger ; écrivain de haute noblesse fécond en souvenirs ; trop lié avec lord Palmerston pour aimer la Révolution française.

Le comte de Médem, sec et fin, aimable à volonté.

Kisseleff, une autre épreuve également bien réussie de l'agent politique russe.

Je n'ai jamais eu avec le comte d'Arnim la moindre intimité, mais le docteur Pétroz, mon ami, lui donnait des soins. Je le vis un jour sortant de l'ambassade.

— Qu'avez-vous, cher docteur, vous semblez préoccupé ?

— Oh ! oh ! il se prépare de bien graves événements.

— Chez nous ?

— Non. Mais le comte d'Arnim m'assurait tout à l'heure que les doctrines communistes pre-

naient une telle extension en Allemagne, qu'avant peu d'années elles seraient celles de la majorité.

Cette curieuse appréciation est de 1844.

Le prince de Ligne, grand seigneur, avait hérité du nom d'un homme d'esprit : rien de plus méritoire que ses efforts pour être le fils de son père.

Lœvenhielm, le doyen du corps diplomatique, ancien page de Gustave III, présent à l'assassinat du monarque, avait gardé, avec les traditions de la cour de Marie-Antoinette, le culte de la vieille gaieté française; admirateur et ami de Virginie Déjazet.

Un général russe, le prince Tuffiakin, était contemporain du ministre suédois. En 1815, pour prix de ses services, il avait obtenu de l'empereur Alexandre la permission de vivre et de mourir à Paris. Une perruque brune et frisée sur une tête caduque, un visage grotesque, un cou tors, une tournure rembourrée, une démarche oblique n'avaient pas même effleuré ses prétentions ; il croyait de bonne foi donner la mode et être aimé. Il entretenait publiquement une courtisane, ce qui ne l'empêchait pas, quand, une fois l'an, il ouvrait ses salons, d'y voir accourir la bonne compagnie : prince, riche, et surtout étranger, on l'avait accepté.

Dans le groupe des Plutus, plusieurs, ayant

des galeries de tableaux, passaient pour protéger les arts. Se disputer à des prix ridicules les toiles des maîtres morts, payer des signatures sans tenir compte ni du sujet ni de son exécution, mettre à la mode telle ou telle école secondaire à l'exclusion de toutes les autres, ce n'est pas encourager les artistes, c'est, tout au plus, augmenter la bande des copistes et des contrefacteurs; c'est une manifestation du luxe, une forme de la vanité, une constatation de la richesse qui peut s'allier à l'avarice et à l'ignorance du beau; souvent un placement, quand ce n'est pas une spéculation, car, l'an dernier, un banquier en détresse acheta 50,000 fr. en vente publique, pour relever son crédit, un Berghem qu'il ne connaissait pas même de nom. Aux yeux de la foule éblouie, ce rôle de dispensateur a suffi de tout temps à excuser l'accumulation des richesses, ou à faire oublier leur origine; mais encore faudrait-il s'y préparer par l'étude, le développement du goût, le dilettantisme de l'art.

Il y a une jouissance délicate à découvrir le talent jeune et pauvre, à l'aider, à lui rendre confiance, parfois à le pousser au génie. Le duc d'Ossuna, mort en 1845, Anatole Demidoff étaient entrés dans cette voie, où bien peu ont essayé de les suivre.

Le vieux baron Pourtalès permettait aux élus de visiter sa galerie.

Lord Hertford avait établi la sienne à Bagatelle.

L'émigration polonaise comptait de nobles représentants. Le général Mitchielski, franc, spirituel et brave, excédé de son oisiveté, jouant sa fortune aux cartes, faute de pouvoir la risquer sur les champs de bataille, très-peu mystique pour un Polonais, avait cependant un coin réservé au merveilleux; il s'entourait d'inventeurs chimériques, dont un lui vendit le secret de remplacer tous les tabacs avec de la sciure de bois diversement préparée.

L'esprit indépendant, la pénétration, la variété des connaissances faisaient du comte Gourrief, l'homme le plus remarquable de la colonie russe.

Le prince Paul, fils aîné de madame de Liéven, très-apprécié dans les salons de Londres, dont il avait été le *lion* plusieurs saisons de suite, ne faisait à Paris que de courtes apparitions et répondait par une froideur extrême aux politesses empressées de notre ministre des affaires étrangères.

Le baron James de Rothschild était de la fondation du cercle, mais n'ayant pu réussir à faire admettre d'autres membres de sa famille, il vivait d'ordinaire au *Jockey*. C'est là que je l'entendis s'écrier, dans une discussion sur le courage :

— Eh pien, fous me croirez si vous foudrai,

ché sais qu'il y a tes chours où je ne me pattrais pas.

Les Français étaient en majorité légitimistes, néanmoins le célèbre joueur de whist Des Chapelles, de première à tous les jeux, même au billard, quoique manchot, avait été autrefois arrêté, prévenu de conspiration républicaine. Dans les papiers saisis chez lui figurait une liste des richards du club : Pourtalès, Galliera, Jean Greffulhe, etc., et à côté de chaque nom, ces mots : *citoyen inutile*.

Une autre notabilité était le comte de Montrond; le brillant de l'esprit, le courage aventureux, l'insolence, la beauté physique, l'élégance, la prodigalité ont longtemps doré ses vices. Instrument favori du prince de Talleyrand, il exécutait ses pensées, et devait avoir rendu quelque signalé service au roi des Français, qui lui paya, jusqu'à sa mort, une pension de 40,000 fr. Quand son âge ne lui permit plus de monter l'escalier du cercle, il obtint licence, en dépit de la loi, de tenir une banque de creps et de roulette à domicile ; curieux spectacle que celui de ce vétéran de la débauche, sur son grand fauteuil, le menton enfoncé dans la cravate blanche du Directoire, le rire fin, le propos cynique, ayant toujours une ancienne amie à sa portée, accueillant, à partir de minuit, les compagnons de ses veilles.

Je ne saurais préciser si c'est en 1844 ou 45

que le prince Félix de Schwarzemberg, celui qui devait être le successeur de Metternich après la révolution de février, vint passer quelques mois à Paris. Le comte de Leipseltern, autrefois son tuteur et celui du major Fraser, les avait envoyés tous deux dans le corps des cadets à Saint-Pétersbourg; ils avaient fait en Russie leurs premières armes ensemble. Pendant que Fraser gagnait péniblement ses grades, le prince autrichien, rentré dans sa patrie, l'avait représentée comme ambassadeur à Londres et à Naples. Ils se retrouvaient intimes, après vingt ans de séparation; le major me mit en rapport avec son ancien camarade.

Le diplomate jusque-là renommé seulement par le scandale de ses enlèvements et de ses bonnes fortunes, le don Juan autrichien, était un homme grand, sec, de mise négligée, une mince cravate noire roulée en cordon autour d'un long cou, un habit boutonné, trop large; de beaux traits, des yeux intelligents, un grand nez en train de devenir aquilin, la bouche sensuelle, la physionomie fatiguée. Il était peu soucieux d'ordre et d'étiquette; ennemi de toute gêne. A une ambition endormie, aux plaisirs de l'esprit et de la causerie, il alliait un goût violent des jouissances matérielles. Gros mangeur et intempérant, il avait étudié la médecine à ce point de vue, et se piquait d'avoir trouvé un moyen infaillible de hâter la di-

gestion : il consistait à prendre un bain de pieds brûlant en sortant de table. J'ai toujours pensé que cette belle invention avait été cause de sa mort subite en 1852.

C'est de lui que j'appris alors que, sous le gouvernement papal, la tyrannie, la misère, le chaos étaient arrivés à un tel excès que l'Autriche elle-même, dont l'intérêt était que son joug en Italie parût tolérable par comparaison, craignait une catastrophe et conseillait les améliorations à Grégoire XVI. Nous pouvions donc sans timidité nous montrer aussi libéraux que l'Autriche, et Rossi, devenu notre ambassadeur près du saint-siége, devait, un an plus tard, diriger naturellement ses efforts vers l'élection d'un pape moins insensé, et lui recommander un système de réformes administratives et même politiques.

Les qualités et les défauts de Schwartzemberg en ont fait un des grands coupables du siècle; car, voyant le vrai, le juste et le mieux, il devait, après 48, tendre une volonté inflexible, une énergie redoutable, toutes ses facultés vers un but qu'il savait mauvais : la résurrection, en Autriche, de la contre-révolution; l'oppression de l'Italie. L'ambition, le désir de protéger l'aristocratie, dont il était membre, de laisser une trace profonde de son passage sont de vaines excuses; la seule admissible, la foi religieuse ou politique, lui manquait.

Il avait gardé un souvenir amer de son temps de service en Russie, et ne cachait pas son invincible antipathie contre le czar. Aussi, quand sous son ministère, en 1849, la monarchie autrichienne était à deux doigts de sa perte, Fraser ne pouvait croire qu'il se décidât, pour la sauver, à solliciter l'aide de l'empereur Nicolas, et, après le service rendu, nous restâmes en dehors du «*monde qu'il devait étonner par l'immensité de son ingratitude.*»

Le 17 avril 1845, un grand poëte, le chef du mouvement littéraire en France, était venu s'asseoir parmi nous ; c'est à notre tribune qu'il a fait ses débuts oratoires : le respect de la vie humaine, le droit supérieur à la force, l'indépendance de la Pologne, le rappel des Bonapartes exilés, sont les causes qu'il a noblement défendues avant d'être le représentant du peuple à la Constituante et à la Législative, le vengeur de la République trahie, de la démocratie abusée, le proscrit du second Empire.

XXIV

CHEMINS DE FER; AGIOTAGE. — MANIFESTE ÉLECTORAL DE LA GAUCHE. — DISCOURS DE M. GUIZOT A SES ÉLECTEURS. — SALVANDY; DESTITUTION DE M. QUINET. — ORDONNANCE DU 7 DÉCEMBRE.

Cette même année, la fièvre de spéculation atteignit le monde parisien et une grande partie de la nation; les valeurs de chemins de fer s'élevèrent à leur plus haut degré de prospérité. Les Chambres autorisèrent le gouvernement à concéder à des Compagnies les chemins de fer du Nord, de Lyon à Paris, de Tours à Nantes, de Paris à Strasbourg, à Dieppe, etc. Comme du temps de Law, les primes devançaient les produits, avec cette heureuse différence que, sur nos chemins français, les bénéfices deviendraient des réalités; mais l'ardeur, l'ignorance, l'étourderie, la cupidité étaient les mêmes. Sous prétexte d'affaires, les hommes achetaient, revendaient, brocantaient, se lançaient à l'aventure, se précipi-

taient aux grandes distributions. Les femmes à la mode, au lieu de parfiler, faisaient la chasse aux primes, poursuivaient, assiégeaient les banquiers. Genevois, Protestants, Israélites, avaient leur public à satisfaire; MM. Charles Laffitte, Dacier, Fould, apaisaient les appétits de la finance, de la bourgeoisie aisée; le baron de Rothschild eut la spécialité du faubourg Saint-Germain; les dames de *haults titres*, et, comme disait Brantôme, les plus *saiges* et les plus *honnestes*, se faisaient présenter à la baronne. Combien peu de salons nobles ou choisis furent garantis de la contagion!

Dès mon entrée dans la carrière industrielle, je m'étais mis au travail. Au Havre, nous n'étions que quatre administrateurs français; nos luttes constantes avec le conseil des ponts et chaussées, la nécessité de maintenir d'accord les ingénieurs, entrepreneurs, chefs du contentieux, etc., la direction, en un mot, pendant la période active de la construction me fournissait d'amples occupations.

Au bout d'un an, j'étais membre du comité d'exploitation de la ligne de Rouen. Puis étaient survenues les grandes affaires; pendant une maladie de M. Charles Laffitte, nous avions dû, Thibeaudeau et moi, le suppléer en partie pour la constitution des Compagnies anglo-françaises du Nord et de Lyon; j'avais donc place au centre de

la fournaise, et, au moment des fusions, je me trouvais administrateur désigné de la Compagnie de Lyon. Je cesserais d'être sincère, si je prétendais avoir seul échappé au désir d'une fortune rapide, mais je puis dire, avec vérité, que je n'en voulais qu'à certaines conditions. Ainsi, dans le conseil de Lyon, la majorité ayant voté contre mon opinion sur deux points importants : le placement en rentes des vingt-six millions réalisés par la souscription, qui se trouvaient de la sorte exposés aux fluctuations de la hausse et de la baisse, et la réunion dans les mêmes mains de deux intérêts opposés, celui de l'ingénieur en chef, ne se préoccupant que de la prompte livraison des terrains, et celui du chef du contentieux, chargé de les acquérir à bon marché, je donnai ma démission.

Veut-on un exemple, entre mille, de l'ignorante légèreté des souscripteurs : pour compléter le réseau normand, nous avions obtenu la concession des embranchements de Rouen à Dieppe et de Rouen à Fécamp, par abréviation des chemins de Dieppe et de Fécamp. Le premier versement s'opéra en cinq jours, à prime aussitôt supérieure au versement. Eh bien ! élu président, je ne tardai pas à m'apercevoir qu'en dépit de nos prospectus explicatifs, la plupart des personnes qui jetaient comme à l'envi leur argent dans cette entreprise, avaient cru souscrire à une

ligne au bord de la mer, sans trafic possible, de Dieppe à Fécamp.

Pendant cette prospérité de passage, parfois d'énormes fortunes tombaient à l'improviste sur des hommes qui en étaient écrasés. Un de nos entrepreneurs, Mackensie, fut une de ces victimes de la richesse. En arrivant en France avec son associé, à la tête d'une armée de dix mille ouvriers, il disposait de capitaux nombreux et d'un crédit considérable ; toutes ses entreprises réussirent à souhait. Grand, robuste, le teint rouge, les traits grossis, les cheveux grisonnants ; comme beaucoup de ses compatriotes, enfant il avait été beau. L'activité, les rudes fatigues, la vie en plein air compensaient en lui l'abus des spiritueux.

Embarrassé de millions, il voulut se prouver à lui-même qu'il était riche : le hasard des spéculations l'avait mis en rapport, pour le chemin de fer d'Orléans à Tours, avec le président du conseil, duc de Mouchy. Dès lors, il avait trouvé son rêve de distinction dans l'opulence ; sa vanité s'alluma ; il résolut d'avoir son luxe, de changer d'existence, de faire connaissance avec les loisirs. Sur des indications faisant autorité, le pauvre homme eut sa loge aux *Bouffes* et à l'*Opéra ;* tandis que sa dame, empanachée, étalait en devanture un assortiment d'étoffes éclatantes, lui, la figure marbrée d'un réseau de petits vais-

seaux rompus, empourprée, gonflé de vins fins et d'eau-de-vie française, ronflait au fond.

Cette manière d'aimer la musique le conduisit fatalement à l'apoplexie.

Outre le nombre démesurément accru des joueurs à terme, les gens soi-disant raisonnables achetaient au comptant, avec la totalité de leur avoir, des masses d'actions, sans se préoccuper des versements ultérieurs. L'effet de cette surcharge générale devait être, inévitablement, une crise de panique succédant à la crise de confiance aveugle.

Mais la France, arriérée de vingt ans sur l'Angleterre, les États-Unis et la Belgique, n'avait eu, pour les rejoindre, que le choix des dangers.

L'exécution par l'État, à moins de se prolonger durant un siècle, ne pouvait avoir lieu que par un emprunt de plusieurs milliards; or, le gouvernement n'aurait pas osé alors le proposer directement à la nation, qui, elle-même n'aurait pas répondu à son appel; il eût été forcé de s'adresser à l'intermédiaire des banquiers, et l'agiotage effréné se serait produit sur les actions de l'emprunt comme sur les actions de chemins de fer. La loi de 1842, combinant toutes les forces, fut pratique et efficace, les concessions aux Compagnies de puissants auxiliaires.

Nos fils et nos juges, qui auraient autant de

peine aujourd'hui à imaginer l'absence des chemins de fer que nous en avions nous-mêmes à prévoir les immenses résultats de leur établissement, seraient ingrats d'oublier, à cause des folies du jeu, de la masse des ruines particulières, de cet ensemble de mécontentement qui contribua pour sa part à la révolution de Février, des bienfaits tels que la mobilisation, le cosmopolitisme du capital, qui entraîne le cosmopolitisme intellectuel, politique, économique, la rareté, la brièveté des guerres, en attendant leur suppression. A chacun sa tâche : à nous la construction coûteuse des voies rapides de communication, le rapprochement de l'espace par le temps, œuvre de la classe moyenne et à son profit ; à eux l'abaissement des prix de parcours, le rapprochement de l'espace par le bon marché, œuvre démocratique à l'avantage de tous.

Quoique les élections ne dussent pas avoir lieu avant l'année prochaine, de chaque côté on s'y préparait. La session close, un comité électoral de la gauche, dont les principaux membres s'appelaient Odilon Barrot, Chambolle, Havin, Abattucci, de Tocqueville, Bethmont, Gustave de Beaumont, etc., publia son manifeste; on y lisait en substance : « La France subit, depuis cinq ans, le ministère du 29 octobre: faiblesse au dehors, corruption au dedans, horreur des réformes les plus nécessaires, sa politique peut se

résumer ainsi. » Puis venaient les conseils aux électeurs.

D'autre part, M. Guizot, dans un discours aux électeurs de Lisieux, se livra à une éloquente glorification des quinze années de régime constitutionnel sous la monarchie de Juillet : elle a réussi à fonder un gouvernement au dedans par la légalité, au dehors par la paix. « C'est au roi, c'est à sa sagesse que sont dus ces bienfaits. » On est frappé, en lisant cette pièce tant de fois rappelée, du soin constant avec lequel il s'efface et laisse dans l'ombre le ministère tout entier pour faire remonter au roi seul le mérite et la louange.

Il voudrait également persuader que le parti conservateur est uniquement en mesure de donner le progrès, et, sous ce rapport, il s'engage par de formelles promesses.

On se rappelle enfin la célèbre apostrophe à ses commettants, au sujet de la corruption électorale : « Vous, qui pratiquez sans cesse les élections, parce que vous avez obtenu des églises, des ponts, des chemins, *vous sentez-vous corrompus?* »

Le maréchal Soult, président nominal du 29 octobre, sans prendre officiellement sa retraite, se fait déjà remplacer comme ministre de la guerre par le lieutenant général Moline de Saint-Yon.

A l'instruction publique, le comte de Salvandy

commence à prouver au clergé son bon vouloir par la destitution d'Edgar Quinet, le hardi professeur du Collége de France, et surtout en nommant, le 7 décembre, une commission de réforme de l'Université prise en dehors de ce corps.

XXV

CRISE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE. — SESSION DE 1846 : DÉNONCIATION DES EXCÈS DE L'AGIOTAGE ; AJOURNEMENT DE LA LOI D'ENSEIGNEMENT. — INSURRECTION POLONAISE. — VISITE DU GRAND-DUC CONSTANTIN. — ATTENTATS LECOMTE ET HENRI. — ÉVASION DE LOUIS BONAPARTE. — CHUTE DE SIR ROBERT PEEL. — MINISTÈRE WIGH, LORD PALMERSTON. — MORT DE GRÉGOIRE XVI. — ÉLECTION DE PIE IX. — MARIAGES ESPAGNOLS. — DISETTE. — INONDATIONS. — MON DERNIER ENTRETIEN AVEC M. GUIZOT.

Cette année, si prodigue de promesses et d'espérances, finissait sous de fâcheux auspices. La spéculation, gorgée de valeurs de toute sorte, ne pouvait faire face à ses engagements; les primes s'abaissaient sous des ventes forcées; les capitaux anglais, retenus par une crise industrielle sur leur propre marché et une première apparition de la maladie des pommes de terre dans la Grande-Bretagne, refusaient leur concours;

en Belgique, en Hollande, en France, la récolte sur les céréales était médiocre, les finances obérées : une réaction commença.

La session ouverte le 27 décembre, la Chambre des pairs fut à peu près muette sur les excès de la spéculation et le désordre moral qui avait accompagné la marche précipitée de l'esprit d'association dans notre pays.

Au contraire, la Chambre des députés retentit de plaintes tendant à rendre le ministère complice de ces écarts. Lherbette, d'une parole dure et incisive, attaqua vivement l'immixtion des personnages politiques, pairs et députés, dans les conseils d'administration; car leurs noms honorables encourageaient la spéculation et l'agiotage. Il vit, dans l'autorisation de fusion de plusieurs compagnies pour le chemin de fer du Nord, une manière d'éviter la concurrence, puisque la compagnie concessionnaire n'avait consenti qu'à un rabais de trois ans sur la durée de la concession. Il signala les primes énormes qui avaient salué l'émission de ce chemin, et dénonça, ainsi que son collègue Grandin, les encouragements que le ministre des finances aurait donnés à la formation, pour le chemin de Lyon, d'une compagnie des receveurs généraux.

Malgré l'habile défense du ministre des travaux publics et les dénégations du ministre des finances, un amendement Grandin fut proposé :

« La Chambre a vu avec douleur les abus qui se sont produits à l'occasion des transactions sur les chemins de fer; elle espère que le gouvernement de Votre Majesté saura prendre les mesures nécessaires pour en prévenir le retour. »

Repoussé à 49 voix de majorité; mais la Chambre adopta un amendement presque identique de M. Darblay, conservateur.

Les lignes de Tours à Bordeaux, de [illegible] à Cette, de Creil à Saint-Quentin, votées dans le cours de la session, en multipliant les titres, augmentaient encore la confusion et les [illegible] financiers.

La seconde question qui préoccupa le Parlement fut celle des ordonnances du comte de Salvandy, du 7 décembre, changeant la nature du conseil royal de l'Université, [illegible]

[illegible]

universitaire de M. de Salvandy, M. Thiers, revenant à la charge, demanda la discussion de la loi d'enseignement secondaire, dont il avait lu le rapport à la fin de la session précédente, aux applaudissements de la majorité.

Le chef du 29 octobre, avec l'appui de Berryer et l'alliance des légitimistes cléricaux, réussit à faire voter l'ajournement.

Depuis plusieurs années déjà, la fusion de la gauche, du centre gauche et des doctrinaires restés fidèles à la coalition était accomplie; à côté du chef honoraire, M. Barrot, le chef réel, M. Thiers, se montrait de plus en plus. MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne et de Malleville n'étaient pas moins ardents, moins prononcés que MM. Chambolle et Gustave de Beaumont contre le gouvernement personnel et la corruption électorale.

Cette année, ce fut M. de Rémusat qui déposa la proposition pour les incompatibilités, et, pour la première fois, M. Thiers prit la parole en soutenant la nécessité d'une réforme électorale :

« Accuserez-vous des hommes comme Rémusat, Vivien, Barrot lui-même, d'être hostiles à la royauté de Juillet ? Vous seriez bien insensés ! Quant à moi, je suis trop fier pour me justifier. Mais nous voulons la réalité du gouvernement représentatif. Le roi règne et ne gouverne pas. — Vous le comprenez autrement ? Ah ! il fallait

le dire en Juillet 1830 ! Demander l'incompatibilité des employés de la liste civile, des aides de camp du roi, ce n'est pas être hostile à la royauté. »

Le ministre de l'intérieur se contenta de lui répondre :

« Ce qui fait la sincérité du gouvernement représentatif, c'est de marcher avec la majorité. Ayez la majorité, et vous ferez les réformes que vous voudrez. »

Et, sûr du nombre des votes, il en appela au scrutin.

La proposition fut rejetée à 40 voix de majorité.

Le 17 février, une insurrection polonaise avait éclaté dans le duché de Posen et en Gallicie ; la ville libre de Cracovie avait été comme le point de départ de cette tentative bientôt noyée dans le sang. La voix publique, indignée, accusait le prince de Metternich d'avoir soldé en Gallicie une sorte de *jacquerie* des paysans contre les nobles polonais. Le 13 mars, des interpellations furent adressées au gouvernement à cette occasion. M. Guizot traita ces accusations contre le ministère autrichien, d'avoir promis 25 francs par tête de noble ou de prêtre, de fables inventées par les journaux de l'opposition ; c'étaient là, suivant lui, des moyens à l'usage des révolutionnaires : il était pleinement rassuré par la correspondance du prince de Metternich. On devait aux Polonais

des secours, des consolations; il ne fallait pas leur laisser d'illusions; le gouvernement aurait à remplir envers eux des devoirs onéreux, peut-être embarrassants, il les accomplirait. La France doit être un refuge pour le malheur, non un foyer de conspiration et de révolution.

La même discussion se reproduisit avec plus de force dans la Chambre des pairs. Non-seulement Montalembert, mais Victor Hugo, abordant pour la première fois la tribune, le duc d'Harcourt, dans un langage incisif et violent, firent entendre d'éloquentes protestations sans plus de résultat.

En somme, la préoccupation des élections prochaines frappait de stérilité les débats parlementaires, et pourtant des crimes, des calamités publiques, des événements d'une importance européenne devaient faire de cette année une des plus remplies, des plus décisives du règne de Louis-Philippe : le 16 avril Lecomte, le 29 juillet Joseph Henri, tiraient sur le roi, qui, deux fois encore, échappait aux balles des assassins.

Notre gouvernement continuait, en apparence, à être intime avec celui de l'Angleterre; mais, en Espagne, la question imminente du mariage des deux filles de Marie-Christine, la reine mineure Isabelle et sa sœur dona Luisa-Fernanda, faisait déjà naître des difficultés entre lord Aberdeen et M. Guizot. Les engagements réciproques étaient

verbaux, formulés dans de simples conversations à Windsor et à Eu, consignés dans des mémoires qui avaient peut-être trop d'intérêt à ne se les rappeler qu'imparfaitement.

Le choix des princesses était limité à la maison de Bourbon; la reine Isabelle ne devait épouser ni un Cobourg ni un fils du roi des Français. Pour sa sœur, le duc de Montpensier pouvait y prétendre, mais à la condition que ce second mariage n'aurait lieu qu'après que la jeune reine, devenue mère, aurait assuré un héritier à la couronne. Telle est la version de notre ministre des affaires étrangères.

Lord Aberdeen se prête avec une sagesse pleine de froideur à ces combinaisons; on sent que son esprit sain serait peu disposé à encourager les visées de sa reine et surtout du prince Albert en faveur de Léopold de Cobourg, et comprend moins encore la passion dynastique de Louis-Philippe et de son ministre. Un désir sincère de maintenir l'alliance française lui fait accepter avec indulgence les puériles ambitions du vieillard. C'est évidemment à son insu que sir Henri Bulwer, l'agent actif de Palmerston, conservé par les tories dans son poste de ministre à Madrid, l'ennemi constant de l'influence française en Espagne ou en Orient, a tramé l'union du prince Léopold avec Isabelle, et, quand l'intrigue lui est dévoilée, il n'hésite pas à en re-

pousser la responsabilité ; mais il est évident que désormais l'*entente cordiale* dépend de lui seul.

En lisant le récit de cette négociation dans les *Mémoires* de M. Guizot, je ne veux pas dire que l'intérêt manque ; mais l'on est étonné de la complaisance avec laquelle un homme supérieur entre dans les plus minces détails de la poursuite de ces mariages : la grande politique se rapetisse aux proportions d'un arrangement de famille, d'une mesquine machination de cour. L'union du duc de Montpensier, subordonnée à la fécondité d'Isabelle, a quelque chose d'indécent et de ridicule.

Ce qui est plus grave, c'est de voir l'empressement de M. de Brunow, l'ambassadeur russe, à nous faire confidence de ce qui peut amener une brouille avec l'Angleterre, et si l'on rapproche ce fait de l'arrivée du grand-duc Constantin et d'une escadre russe à Toulon, en février 1846, du séjour de ce prince en France, des honneurs qui lui sont rendus, du traité de commerce conclu le 19 juin avec la Russie, et du grand cordon de Saint-Alexandre Newski conféré à la même époque au baron de Barante, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il devient évident que le rapprochement si ardemment souhaité et si longtemps attendu par Louis-Philippe est en train de s'opérer. On remarquera que tous ces faits, antérieurs à la chute du ministère Peel et Aberdeen, le

29 juin, à la rentrée aux affaires de lord Palmerston, à la surprise en septembre des mariages espagnols et la rupture de notre intimité avec l'Angleterre, ne se justifient pas par le besoin de remplacer son alliance. C'est au plus fort de l'*entente cordiale* que le roi, comme un amant blasé sur les faveurs de la souveraine constitutionnelle, et qui ne se serait servi d'elle que pour vaincre les anciens dédains de la Russie, adresse ses empressements à l'autocrate ; en surcroît, il lui sacrifie une seconde fois la Pologne, et se contente, quelques mois plus tard, d'une protestation isolée, dérisoire, contre l'incorporation à l'Autriche de la ville libre de Cracovie.

Afin de ne pas fatiguer mes lecteurs par des redites, je laisserai à MM. Thiers et Guizot, plaidant devant les Chambres, à l'ouverture de la session de 1847, le soin de compléter le récit des mariages espagnols et de leurs conséquences.

Mais, si avare que je sois de hors-d'œuvre, je ne puis m'empêcher de rappeler la glorieuse chute de sir Robert Peel, vainqueur du *corn-bill*, et les belles paroles qu'il prononçait en quittant le pouvoir.

« Dans quelques heures, j'aurai déposé le pouvoir, que j'ai gardé cinq ans. Je le déposerai sans peine, et je me rappellerai plus vivement les marques de confiance que vous m'avez données, que votre opposition récente. Je quitte le pouvoir

avec un nom sévèrement blâmé par beaucoup d'hommes honorables qui, par principe, regrettent profondément la dissolution des liens des partis, et cela, non par intérêt, mais parce qu'ils regardent la fidélité aux engagements et l'existence de forts liens de parti comme très-utiles au bien public. Je laisserai un nom en horreur à tout monopoleur et à beaucoup d'hommes qui veulent le monopole, non par des motifs honorables, mais par égoïsme. Mais peut-être mon nom sera-t-il quelquefois répété avec des expressions de bienveillance dans les habitations modestes où résident les hommes dont le lot est le travail, et qui gagnent leur pain quotidien à la sueur de leur front; peut-être prononceront-ils mon nom avec bonté quand ils se reposeront de leurs fatigues, en prenant une nourriture abondante, d'autant plus douce qu'elle ne leur rappellera pas l'injustice de la législation. »

Quelle grandeur et quelle modestie! Quelle préoccupation des intérêts vrais, primordiaux, démocratiques! N'est-il pas évident, après les avoir lues, que sir Robert Peel, lord Aberdeen et leurs collègues devaient contempler avec une suprême indifférence cette pâle imitation de Louis XIV, les efforts du roi et de son ministre pour marier un fils de France à la sœur de la reine d'Espagne?

Le 25 mai, déguisé en maçon, le prince Louis

Bonaparte s'évadait du château de Ham et cherchait un refuge en Angleterre.

Le 1er juin mourait Grégoire XVI, laissant les finances de l'Église dans un tel état de délabrement qu'un an avant sa fin, il avait consenti à faire imprimer secrètement un projet de réforme. Notre ambassadeur Rossi exerça une heureuse influence sur le choix de son successeur.

Jean Mastaï Ferretti, évêque d'Imola, élu pape sous le nom de Pie IX, était Italien, âgé de cinquante-quatre ans. Il acceptait volontiers les réformes administratives, et publia, le 16 juillet, une amnistie politique. Louis-Philippe approuvait la conduite de Rossi, qui consistait à guider Pie IX dans la voie des améliorations modérées, à introduire quelques nobles Romains, représentant l'élément laïque, dans le gouvernement. La popularité du nouveau pape grandit vite; le bienfait de l'amnistie, ces progrès administratifs et politiques, si faibles qu'ils fussent, étaient accueillis avec enthousiasme par l'Italie opprimée; de toutes les parties de la péninsule les yeux et les espérances se tournèrent vers le pontife.

Comme je m'étonnais de son penchant vers la liberté, le marquis de Los Llanos, depuis ministre de la reine d'Espagne, m'apprit que le prêtre Mastaï avait vécu plusieurs années au milieu des républiques de l'Amérique du Sud, où il

avait vu fleurir une foi aveugle à côté des libertés politiques.

Aussitôt après la dissolution de la Chambre des députés, le pays légal s'était trouvé vivement agité par les élections. Chaque couleur, chaque nuance avait eu son comité et son programme; celui de la gauche et du centre gauche réunis, un peu vague, se bornait à recommander aux électeurs de voter, non pour le candidat de leur opinion, mais pour l'opposant qui aurait le plus de chances; le comité des cléricaux, ayant en tête Montalembert, de Vatimesnil, de Riancey, imposait à tout candidat un engagement signé de voter l'entière liberté d'enseignement. L'action du ministre de l'intérieur, d'autant plus habile qu'elle était latente, donnant satisfaction aux intérêts locaux et privés, eut un plein succès.

Le résultat de ce mouvement de la classe moyenne fut la consolidation et l'accroissement de l'ancienne majorité conservatrice, tandis que des « passions hostiles » animaient le gros de la nation. Sur ce point M. Duchâtel ne dissimulait pas le danger à son collègue.

A peine nommé, M. Guizot réunit ses électeurs et leur renouvela les plus belles promesses du progrès, « que pouvait seul leur procurer le triomphe du parti conservateur ».

Le 17 août, la Chambre se réunit pour la vérification des pouvoirs.

Plusieurs élections étaient entachées de corruption ; les preuves étaient flagrantes au sujet de M. Drouillard, député de Quimperlé, qui avait dépensé cent cinquante mille francs pour sa nomination : son élection fut annulée, et l'affaire déférée aux tribunaux.

Cent vingt voix environ composaient la majorité conservatrice ; mais un grand nombre de députés nouveaux, non disciplinés, jeunes, ennemis de l'immobilité.

Les Chambres prorogées, on se sépara.

La crise industrielle et financière, dont j'ai esquissé la première apparition vers la fin de 1845, s'était développée et avait pris des proportions menaçantes ; un emprunt de quatre cent soixante millions par l'Etat l'avait aggravée, la disette et les inondations devaient porter à son comble la détresse générale. Pendant la session, le gouvernement, absorbé dans les luttes politiques à l'intérieur et les négociations au dehors, n'avait proposé aucune mesure capable de restreindre la crise et d'en atténuer les effets : telle eût été par exemple une garantie d'intérêt par l'État sur le capital de toutes ces actions cotées d'abord si haut, puis tombées si bas, mais dont il était à même de connaître la valeur. Un intérêt de cinq pour cent sur des lignes d'un trafic certain te d'un produit bien supérieur aurait rendu la sécurité à la masse ignorante et effarouchée des

petits acheteurs. Toutes mes suggestions à cet égard avaient été vaines. J'avais mis d'autant plus de chaleur dans mes tentatives qu'un déplorable accident venait de jeter l'alarme parmi les actionnaires de la compagnie du Havre, dont j'étais administrateur. Le 9 mai, quand cette ligne si chargée de travaux d'art, viaducs, tunnels, etc., était en voie d'achèvement, le viaduc de Barentin, composé de 27 arches de 15 mètres d'ouverture et de 33 mètres dans leur plus grande hauteur, s'écroula. Nous étant rendus sur le lieu du désastre, il devint évident que le sinistre était dû à la négligence coupable des entrepreneurs, qui, en beaucoup d'endroits, avaient employé la chaux grasse à la place du ciment romain. Ils acceptèrent sans discussion une reconstruction à leurs frais ne s'élevant pas à moins de quatorze cent mille francs. Mais cette réparation ne compensait nullement un retard de plus d'une année dans l'exploitation du chemin, et les adjonctions inutiles de contre-forts, etc., imposées à tous nos travaux d'art par les ingénieurs des ponts et chaussées, dont nous étions forcés de subir désormais les exigences.

La compagnie de Dieppe, que je présidais, ressentait le contre-coup de ces événements; les versements ne se faisaient plus. Pour continuer la construction, il fallait donner l'exemple du sacrifice et de la confiance : il fut décidé entre

nous que les administrateurs remettraient leur traitement à des temps plus heureux, qu'ils doubleraient le nombre de leurs actions ; enfin, mon collègue et ami Edward Blount obtint des entrepreneurs d'accepter plusieurs milliers de titres en payement de la suite des travaux.

D'autres entreprises furent suspendues.

D'autres enfin, comme le chemin de Bordeaux à Cette, ne reçurent même pas un commencement d'exécution.

C'est sous l'impression causée par le paroxysme de cette crise qu'en octobre je me rendis un jour à Auteuil, chez M. Guizot, afin d'avoir avec lui un entretien qui devait être le dernier. Je lisais encore alors, et pendant que ma voiture traversait le bois de Boulogne, je souris à cette phrase de la Bruyère :

« Le génie de l'ambitieux est accompagné de l'illusion la plus trompeuse, qui couvre ses faiblesses du nom d'amour du beau, de la vertu et de la gloire. »

Les avis sincères, les remontrances respectueuses, les plaintes plus vives étaient épuisées ; j'étais las de vagues promesses de progrès, d'attente indéfinie, d'optimisme au milieu de la tempête. La corruption électorale et administrative ne motivait pas ma séparation, car tous ces symptômes de gangrène sociale, que l'euphémisme de M. Guizot devait qualifier à la tribune de *petits*

faits, ne se déclarèrent que dans la session suivante.

Trois causes principales m'éloignaient

Dépouillé de ses idées, de sa personnalité, M. Guizot n'était plus que l'ombre responsable du souverain, « *sa langue* ».

Il était entré dans la voie des concessions au clergé. Il partageait l'incurie, l'inaptitude de ses collègues à soulager les maux dont souffrait le monde industriel.

A mon arrivée, je fus accueilli avec la bienveillance accoutumée, et dans une promenade j'exposai d'abord mes griefs contre le ministre des travaux publics.

Il y a des hommes de second rang dont les facultés et le caractère complètent le chef politique d'une administration; le grave inconvénient de M. Dumont, c'est que, par ses qualités et ses défauts, il ne faisait que doubler M. Guizot : comme lui éloquent, facile, ingénieux, naturellement orateur, sa parole avait le don des anesthésiques, il calmait, chloroformait la majorité. Hier encore, le premier au Conseil d'État, il en avait gardé les habitudes; sa voix dans le conseil des ministres continuait à n'être que consultative. Caractère mou, indécis, fuyant les solutions, il n'avait rien fait et se refusait à prendre aucun engagement de venir sérieusement en aide aux compagnies.

On m'écouta sans humeur, mais sans s'arrêter à une conclusion. Je traitai les deux autres sujets, personnels à M. Guizot avec plus de ménagement. De sa conversation je ne puis citer exactement que cette phrase : « Vous ne savez pas ce que c'est que l'obstination d'un vieillard, » et il me montrait un avenir de progrès, les plus riantes perspectives pour le pays en prévision d'une régence du duc de Nemours. Ma patience n'allait pas si loin, je le dis, et néanmoins nous nous quittâmes en termes convenables avec mon éminent contradicteur.

XXVI

DISCUSSION DE L'ADRESSE DE 1847. — PROJET DE LOI RELATIF A LA RESTAURATION D'UN CHAPITRE ROYAL DE SAINT-DENIS : MON DISCOURS.

Le 11 janvier 1847, le discours de la Couronne contenait un appel aux Chambres de venir en aide à la détresse des classes laborieuses, déplorait la cherté du pain. Au dehors, deux points culminants : les mariages espagnols et l'incorporation de Cracovie. Il se félicitait de la conclusion du traité de commerce avec la Russie, et insistait sur son ferme espoir du maintien de la paix générale.

« Le mariage de mon bien-aimé fils, le duc de Montpensier, avec ma bien-aimée nièce, l'infante d'Espagne Louise Fernande, a complété les satisfactions et les consolations que la Providence m'a accordées dans ma famille... Cette union sera un nouveau gage de ces bonnes et in-

times relations entre la France et l'Espagne, dont le maintien est si désirable pour la prospérité des deux États...

« Un événement inattendu a altéré l'état des choses fondé en Europe par le traité de Vienne: Cracovie a été incorporée à l'Autriche. J'ai protesté contre cette infraction des traités de 1815. »

A la Chambre des pairs, tout l'effort de la discussion porta sur l'incorporation de Cracovie.

Répondant à MM. Villemain, Montalembert, duc d'Harcourt, le ministre des affaires étrangères lut une note dans laquelle l'empereur Nicolas niait l'intention de détruire les derniers vestiges de la Pologne au moyen d'une incorporation à la Russie : « Il n'y avait eu dans les mesures adoptées qu'une simple question de douane. »

A la Chambre des députés, le débat fut ardent; de nombreux orateurs prirent la parole : Roger (du Nord), Odilon Barrot s'indignèrent de la confiscation de la ville libre, demandèrent quelle confiance on pouvait avoir dans la politique du cabinet quand, pendant six mois, sa diplomatie avait été ignorante ou complice de ce qui se préparait. Par la violation des traités de 1815, la France avait retrouvé sa liberté d'action : elle devait en user.

« C'est là, dit M. Guizot, une question de mesure; le Gouvernement a pris acte de la violation des traités, il a protesté ; il n'a pas vu là un cas

de guerre. Il a toujours voulu deux choses : au dedans, le maintien des lois; au dehors, le maintien des traités, et il persiste à les respecter, *même quand les autres les violent.* »

M. Thiers traita la question espagnole. Après un exposé clair et détaillé des négociations, qui mettait en relief les fautes du gouvernement français, il cherchait quel pouvait être le profit pour la France de ces mariages auxquels on avait sacrifié l'alliance anglaise, et déclarait funeste l'influence en Espagne au moyen des unions de famille. A l'appui de son opinion, il invoquait le témoignage de l'histoire. C'était Philippe V, le petit-fils de Louis XIV se séparant de son aïeul, et après sa mort faisant la guerre au régent; c'étaient encore les deux mariages projetés de mademoiselle de Montpensier, fille du régent, avec un fils de Philippe V, et d'une fille de Philippe V, avec le roi mineur Louis XV. Le régent meurt, le duc de Bourbon le remplace, espérant faire épouser au jeune roi sa fille, mademoiselle de Vermandois, il renvoie la princesse espagnole; à son tour, Philippe V renvoie la fille du régent, et forme une ligue avec l'Allemagne contre nous. Enfin, en 1808, Napoléon met son frère Joseph sur le trône d'Espagne ; aussitôt celui-ci devient Espagnol, résiste à son frère, qui le menace de le faire arrêter à Bayonne, et des témoins dignes de foi assurent que vers la fin de l'empire Joseph

avait traité avec les Anglais. Selon lui le plus grand bonheur pour la France serait que la reine Isabelle eût un héritier, c'est-à-dire que le mariage du duc de Montpensier n'eût aucun résultat.

M. Guizot. — Il n'y aurait eu, selon M. Thiers, ni utilité dans les mariages espagnols, ni loyauté dans leur conclusion. Sur la question de loyauté, il reprenait tout l'historique des négociations ; quant à l'utilité, il s'élevait contre ce matérialisme politique qui voulait chiffrer les avantages, sans tenir compte des sentiments et des affections. Le mécontentement de l'Angleterre serait passager ; les trois grandes puissances du Nord avaient refusé de s'associer à la politique anglaise en Espagne, et en persévérant dans cette politique de conservation et d'ordre européen, nous pourrions compter sur leur sagesse. Enfin il n'hésitait pas à appeler l'affaire des mariages espagnols « la première grande chose que nous ayons faite depuis 1830. »

M. Thiers, abordant successivement les autres points de la politique extérieure, montrait partout en Europe l'inconvénient pour la France de s'être privée de l'alliance de l'Angleterre.

« En Italie, dans une nuit, depuis les montagnes de la Ligurie jusqu'à celles de la Calabre, les Apennins se sont trouvés tout à coup illuminés. Qu'est-ce qui a produit ce singulier phéno-

mène? C'est l'espérance. Oui, messieurs, l'Italie espère aujourd'hui... elle est agitée : pourquoi? Un saint pontife, qui joint à la piété d'un prêtre les lumières d'un prince éclairé, a formé ce projet si noble, de conjurer les révolutions en accordant aux peuples la satisfaction de leurs justes besoins. Il l'a entrepris : c'est une œuvre admirable que celle-là ; ce n'est pas la première fois qu'elle est tentée dans le monde. Les royautés plus d'une fois ont essayé de conjurer les révolutions... Qu'est-ce qui les a empêchés de réussir?

La force leur a manqué.

« Le Saint-Père aujourd'hui tente cette belle œuvre. S'il pouvait réformer, non pas seulement l'État romain, mais par imitation, par contagion entraîner les autres princes d'Italie à réformer leurs États, oh ! il rendrait un bien grand service à l'humanité...

« Que lui faut-il? Écoutez ce peuple italien plein d'intelligence... Suivant le Saint-Père dans les rues de Rome, il lui dit : « Saint-Père, « courage ! courage ! » et moi aussi, je dis : « Courage, Saint-Père, courage ! » Mais qu'est-ce que la voix d'un individu? Supposez que la France et l'Angleterre, unies malgré la différence de leur foi dans un même but d'humanité et de politique, supposez qu'elles lui disent : « Cou- « rage, Saint-Père, courage ! » Ne croyez-vous

[illegible]

que ce prince, agité dans la grande résolution qu'il a à prendre, ne serait pas plus fort s'il voyait à côté des deux puissances qui l'ont entraîné dans l'acte de Cracovie, la France et l'Angleterre unies dans des vues communes? Méconnaissez, si vous voulez l'événement de Cracovie ; mais avez-vous donc méconnu l'état du monde? »

Sur la politique intérieure, à Ledru-Rollin prédisant la banqueroute, le ministre des finances opposa un tableau rassurant, il soutint qu'en dehors de la crise métallique, la situation n'était nullement inquiétante.

Le jeune chef des conservateurs progressistes, vicomte de Castellane, réclama sans succès l'exécution des promesses de progrès, telles que la réforme postale, la suppression de l'impôt du sel, des octrois, et comme conséquence de la politique de la paix, une économie sur notre système militaire, « qui occupe cent mille hommes de plus qu'en 1833 et absorbe plus d'un million par jour. »

Un autre conservateur progressiste, l'économiste Blanqui, défenseur de l'association naissante du libre échange, s'élève contre le timbre des journaux et accuse le ministère d'en avoir exempté son journal, l'*Epoque*, rédigé par Solar et par Granier, de Cassagnac.

Lacave-Laplagne confesse l'abus et promet qu'il ne se renouvellera plus.

Un amendement de MM. Gustave de Beaumont et Léon de Malleville, qui demandait qu'une politique libérale assurât au gouvernement l'autorité morale qui lui était nécessaire, à l'administration le respect que la probité commande, etc., fut repoussé. Mais M. de Beaumont put dire, aux applaudissements de la gauche, que la Chambre avait cessé d'être un pouvoir, depuis que le ministère faisait prévaloir la prérogative royale sur l'influence parlementaire.

L'adresse fut votée à plus de cent voix de majorité.

Malgré ma scission avec le chef du 29 octobre, je gardai le silence pendant plusieurs mois. La présentation d'un projet de loi sur le chapitre royal de Saint-Denis, restaurant l'édifice du catholicisme monarchique, m'imposa le devoir de le rompre. Je crus qu'il y avait faiblesse à ne pas signaler la marche rétrograde du gouvernement; qu'il importait de constater publiquement, par un exemple, le droit de la libre pensée, et que l'occasion était bonne pour réclamer la séparation absolue de l'Église et de l'État. Le plein exercice de la critique religieuse, la tranquille audace des systèmes philosophiques professés au grand jour en Allemagne me faisaient honte de notre timidité. Voyant les efforts combinés du Gouvernement et du clergé pour nous ramener insensiblement à la religion d'État, il me semblait nécessaire

qu'une voix s'élevât pour protester. Je ne me faisais pas illusion sur la gravité de ma détermination; le 15 mai, j'écrivais à Marly, à ma sœur :

« N'allez pas croire, chères sœur et nièce, que je vous oublie, et que l'envie me manque de passer la bonne partie de mon temps près de vous. Le travail, et le *travail seul* me retient à Paris. Il n'y a pour moi ni courses, ni Chantilly, ni parties de plaisir. Je me concentre en moi-même. Je lis, je fouille et je réfléchis, et tout cela pour aller porter à la tribune quelques idées vraies, qui parce qu'elles sont vraies me feront honnir par tout le monde, à l'exception de Molènes et de Montalembert; mais la passion de la vérité, comme celle de l'indépendance, vit de sacrifices.

« Qui m'aurait dit, il y a dix ans, que je préférerais à tous les plaisirs l'étude et la réflexion. »

On sera peut-être étonné du nom de mes deux approbateurs : un de mes plus chers amis, G. de Molènes, écrivait alors l'éloge de Voltaire dans le *Journal des Débats;* j'étais, je le confesse, dupe du libéralisme de Montalembert. Eh! comment ne l'aurais-je pas été? Il l'était lui-même, il l'est encore à cette heure. Oui, Montalembert, enchaîné à l'axe immobile du catholicisme, en dépit des rudes secousses qu'il a ressenties dès qu'il voulait s'en écarter, s'obstine à oublier sa chaîne; le défenseur du Sunderbund, l'instigateur

de l'expédition de Rome et de la *campagne de Rome à l'intérieur*, le napoléonien du 10 décembre et du 2 décembre, répète toujours d'un ton convaincu le mot liberté.

Jusque-là personne en France n'avait eu la franchise de ses opinions philosophiques : le gouvernement, M. Dupin, M. Thiers lui-même se disaient gallicans; les catholiques logiques dans leur foi se proclamaient *ultramontains*. Au fond, les uns voulaient le trône sur l'autel, les autres l'autel sur le trône : nul ne renonçait, comme moyen de domination, à l'union du trône et de l'autel.

Le 18 mai, je pris la parole.

« ... Aujourd'hui que nous n'avons plus, Dieu merci ! ni rois par droit divin, ni catholicisme religion de l'État, j'avoue que je ne comprends plus l'existence des libertés gallicanes. Elles me semblent avoir fait leur temps, elles me semblent aujourd'hui mortes et sans application comme sans but. Mais la suppression de la religion d'État et de tout ce bagage du passé entraîne, à mes yeux, bien d'autres conséquences.

« A savoir : la suppression du salaire de l'État pour tous les cultes, la renonciation de la part du gouvernement au droit de nommer aucun des dignitaires ecclésiastiques, et enfin la renonciation de la part du pouvoir politique au droit de s'immiscer en quoi que ce soit dans les affaires du

monde spirituel. Je voudrais, entre ces deux mondes si divers, une barrière infranchissable, une séparation complète et absolue. Ces idées, elles ne sont pas seulement les miennes sur plusieurs points importants, elles sont également celles de la portion la plus libérale, la plus avancée des catholiques.

« L'on accuse de trop d'habileté ces catholiques qui réclament tant de libertés, on craint qu'elle ne serve de couvercle à autre chose. Quant à moi, ces accusations, je les repousse, je les crois absolument injustes, mais, fussent-elles vraies, elles ne m'arrêteraient en aucune façon, car, sachez-le bien, le jour où la liberté fait une conquête nouvelle, le jour où la liberté marche, elle écrase de son premier pas les imprudents, les insensés qui voulaient s'en servir comme instrument.

« Messieurs, je ne veux tromper personne, je ne tiens à capter l'approbation de personne, mais je crois devoir et aux autres et à moi-même d'indiquer franchement, librement, et mon point de départ et le but que je poursuis : ainsi ne voyez en moi ni l'un de ces catholiques fervents réclamant pour leur religion les conséquences de notre révolution de Juillet, l'un des membres de ce que vous appelez le parti catholique, de ce que j'appelle, moi, les véritables, les seuls catholiques; ne voyez pas en moi surtout

l'un de ces chrétiens politiques qui, du haut de leur intelligence, protégent la religion à cause de son utilité. Je ne suis ni catholique ni chrétien. (Nouveau mouvement.) J'ai pour but de chasser de nos mœurs l'hypocrisie religieuse et politique qui fait de la France d'aujourd'hui la patrie des apparences. (Mouvement.)

« J'ai pour but d'obtenir le gouvernement constitutionnel réel, complet, appuyé sur un ensemble de lois homogènes, et non sur un composé bizarre de vieux débris monarchiques, d'impérialisme et de liberté.

« Vérité ! liberté ! sur ce terrain neutre je puis me rencontrer avec les catholiques de bonne foi et unir loyalement mes efforts aux leurs. Pour ce qui est de ces habiles politiques dont je parlais tout à l'heure, qui, dans leur hypocrisie transcendante et leur culte des convenances, redoutent la vérité comme une faute ou comme une trahison, quand nous nous rencontrerons désormais, ce sera pour nous livrer un combat acharné, qui ne finira que le jour où mes forces ne répondront plus à ma volonté, ou bien encore le jour où, suffisamment démasqués, ils auront perdu tout pouvoir de nuire. (Mouvement.)

« ..... Je la combats parce qu'à mon sens, dans la portée politique de la loi, elle nous fait faire un progrès vers le passé; je la combats parce qu'elle augmente encore le nombre des

nominations par le pouvoir dans l'ordre religieux ; je la combats parce qu'elle recule le moment où nos libertés religieuses pourront marcher sur un pied d'égalité avec nos libertés politiques.

« Messieurs, je ne referai pas, après tant d'autres, l'histoire des libertés gallicanes ; je me permettrai seulement d'appeler l'attention de la Chambre sur deux observations.

« La première, c'est que les dignités de l'Église catholique en France ont été électives jusqu'en 1515. C'est seulement à cette époque, et par le concordat conclu entre Léon X et François 1^er^, que le pape, moyennant le rétablissement des annates, vendit au roi le droit de nommer aux dignités ecclésiastiques.

« Maintenant, messieurs, ma seconde observation est celle-ci : c'est que, de 1228 à 1682, de saint Louis jusqu'à Louis XIV et à Bossuet, pendant cette suite de siècles, tant que le catholisme fut religion de l'État, les libertés de l'église gallicane ont toujours été se fortifiant et grandissant ; c'est qu'aussi, pendant toute cette période, l'intégrité du dogme catholique fut maintenue par l'intolérance et la persécution. Ainsi, messieurs, chaque jour le clergé de France et la couronne s'unissaient plus étroitement pour maintenir les libertés gallicanes, comme il appert par la déclaration de 1682, et en même temps chaque jour la couronne s'unissait plus étroitement au

clergé, mettait à son service tous les moyens de coercition en son pouvoir pour maintenir l'intégrité du dogme catholique, comme il appert par la révocation de l'édit de Nantes et par les autres édits de cette époque contre les dissidents. Le catholicisme, religion de l'État, entraîne ces deux conséquences, et cela est si vrai, que Bossuet, qui est sa plus haute expression, est, en même temps que le défenseur intrépide des libertés gallicanes, persécuteur et intolérant quand il s'agit de maintenir l'intégrité des dogmes en France; ce qui me fait dire que Bossuet fut le représentant le plus élevé d'une foi plus monarchique encore que catholique.

« J'arrive, messieurs, en 89, ou du moins en 90, année de la constitution civile du clergé : alors disparaissent et la religion d'État et les libertés gallicanes.

« J'arrive au concordat. Quel était l'état religieux de la France au moment du concordat ? Je citerai *le Recueil des discours, rapports et écrits relatifs au concordat de* 1801, par M. Portalis.

« On y lit en parlant de la religion catholique :

« La multitude devenait chaque jour plus étran-
« gère aux habitudes et aux croyances reli-
« gieuses; elle était entretenue dans l'opinion
« que les pratiques du culte n'étaient que de
« vaines cérémonies inventées pour l'asservir,

« et considérait les prêtres comme des ennemis « du peuple et de toutes les libertés... Le catho- « licisme expirait en France ; c'est de cet état « désespéré que le concordat de 1801... »

« Ainsi le rétablissement de la foi catholique et la conclusion du concordat lui-même n'étaient pas, comme on l'a prétendu, un besoin des âmes ; c'était dans d'autres motifs qu'il fallait chercher l'origine de ce concordat.

« Lorsque le premier consul en eut conçu l'idée, les historiens ont attribué ses efforts pour cette rénovation de la foi catholique aux principes qu'il avait reçus dans sa famille, au pays dans lequel il était né, à des souvenirs d'enfance, ou bien encore aux impressions musicales et religieuses tout à la fois que le son des cloches excitait dans son âme. (Sourires ironiques.)

« Je crois, messieurs, que les motifs du premier consul ont été beaucoup plus graves. Le premier consul a vu dans le rétablissement de la religion catholique et dans le concordat les moyens de se faciliter le pouvoir absolu, de le stabiliser entre ses mains, et plus tard, de le diviniser dans sa personne.

« Il construisit tout un édifice de despotisme, et y employa les ressources du génie ambitieux ; et ce qui le rendit plus dangereux encore, c'est qu'il conserva toutes les dénominations libérales et républicaines : ainsi, tribunat, corps

législatif, etc. Sans doute il se rappelait ces paroles de Bossuet : « que, quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle pourvu qu'elle en entende seulement le nom. »

« Messieurs, le célèbre auteur du *Consulat et de l'Empire* nous raconte qu'à cette époque Napoléon était nourri de la lecture de Bossuet ; le fait est non-seulement historiquement vrai, mais il est vraisemblable, à ce point, que je l'aurais deviné s'il ne s'était pas rencontré dans l'histoire.

« Napoléon y avait lu, soyez-en certains, « que la piété est utile à établir la domination ; » il y avait lu « que l'indifférence religieuse prive les gouvernements d'un certain frein qui seul est capable de tenir les peuples; car les peuples ont dans le cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe si on leur ôte ce frein nécessaire ; et on ne leur laisse plus rien à ménager, quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion. » Ce je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe, ce sentiment dangereux qu'il fallait à tout prix étouffer dans son germe c'était l'amour de la liberté.

« Bossuet avait raison, messieurs : un peuple ne jouit pas impunément de l'indépendance religieuse sans marcher immédiatement à la conquête des libertés politiques. (*Une voix.* C'est vrai !)

« Et réciproquement j'espère que nous, qui vivons sous un régime de libertés politiques, nous saurons exiger aussi toutes nos libertés religieuses.

« Le premier article, par lequel le gouvernement de la république reconnaissait que la religion catholique, apostolique et romaine, était la religion de la grande majorité des citoyens français, souleva de graves discussions.

« Le pape avait demandé qu'au lieu de cet article il fût mentionné que la religion catholique serait la religion de l'État.

« On lui fit observer que, tout en étant d'accord sur le fond, c'était là une rédaction impossible, inadmissible, vu l'état des esprits. M. de Cacault, qui était alors notre ambassadeur à Rome, écrivait à cette époque au citoyen premier ministre des affaires étrangères, « que l'on était « d'accord sur le fond, et qu'il n'y avait plus « que des discussions de forme et de rédac- « tion. »

« Toutefois ces discussions de rédaction consistaient à savoir par quoi on pourrait remplacer la religion de l'État. Le célèbre abbé Bernier, esprit ingénieux, trouva la rédaction qui est insérée en tête du concordat.

« Maintenant les autres avantages que retirait le premier consul de la conclusion du concordat étaient le serment de soumission et de fidélité or-

donné par le pape, le *Domine salvos fac consules*, et enfin l'art. 17, celui, je n'en doute pas, auquel le premier consul attachait le plus d'importance. Il était ainsi conçu :

« Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la république française les mêmes droits « et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement. »

« Deux ans plus tard, le premier consul était sacré empereur, et, deux ans plus tard, il créait le chapitre impérial de Saint-Denis pour la sépulture des empereurs.

« Permettez-moi de vous citer deux fragments bien courts, mais très-curieux, et qui serviront à vous montrer jusqu'à, je ne dirai pas quelle reconnaissance, mais quelle idolâtrie les hommes les plus honorables de cette époque poussèrent la gratitude envers le premier consul, restaurateur de la religion officielle.

Lettre à l'empereur, au sujet des anniversaires des victoires nationales.

« Sire, la fête de saint Louis excitait autrefois pour nos anciens rois des sentiments d'amour et de dévouement dont la manifestation exaltait l'esprit public ; la fête du roi était celle du royaume. Que la France fête saint Napoléon! Votre Majesté impériale et royale peut fixer

elle-même le jour auquel saint Napoléon sera fêté. »

Il n'y a en effet aucune espèce d'inconvénient. (On rit.)

« Si votre Majesté préférait unir cette fête à celle de l'Assomption, il suffirait de donner plus d'éclat à la célébration de cette solennité... »

Et plus loin :

« On a proposé à Votre Majesté impériale et royale de déposer dans un édifice national l'épée victorieuse qu'elle a ceint à la journée d'Austerlitz. On a voulu que cette épée, recevant un culte religieux comme l'oriflamme chez nos pères, ne sortît du temple qu'avec solennité et dans les grandes occasions...

« Le culte y serait exercé par un chapitre qui aurait le titre de chapitre de Saint-Napoléon et auquel la garde de l'épée impériale serait confiée. » (Mouvement prolongé.)

« Je n'ajouterai aucune réflexion.

« Je ne dirai qu'un mot des libertés gallicanes sous l'empire; elles peuvent se résumer dans l'omnipotence impériale pour tout ce qui regarde l'organisation du catholicisme en France.

« Qu'est-il arrivé sous la Restauration? Rien de plus simple. Sous la Restauration, nous avions le catholicisme religion de l'État. Nous avons eu, par conséquent, la suite indispensable d'une re-

ligion de l'État, c'est-à-dire de nombreux et éloquents défenseurs des libertés gallicanes.

« La restauration a eu également son chapitre de Saint-Denis, chapitre royal de Saint-Denis, ayant à sa tête un primicier, grand aumônier de France.

« Maintenant, messieurs, j'arrive à 1830.

« En 1830, toute une restauration religieuse et politique a été commencée et terminée en trois jours. Il fallait nous sauver de l'anarchie; il fallait que cette révolution fût terminée aussitôt que possible; il fallait donc que la charte de 1830 fût immédiatement rédigée et adoptée; le temps manquait pour la discussion, même pour la réflexion. Dans l'état des esprits, on ne pouvait songer à conserver le catholicisme religion de l'État, et il eût été dangereux de ne pas le remplacer par quelque chose; on chercha donc à emprunter une formule au passé. On choisit l'impérialisme, parce qu'à cette époque, en nous confisquant soigneusement la chose, la liberté, on en avait laissé le nom. On prit donc la formule toute faite, et l'on décréta que la religion catholique était la religion de la majorité des Français.

« Aujourd'hui, messieurs, je crois que le moment est arrivé de s'exprimer librement sur ces grandes questions.

« On a inséré dans la charte de 1830, que la

religion catholique était la religion de la majorité des Français; d'abord, messieurs, je pourrais demander : Qu'en savez-vous? (Réclamations nombreuses.)

« Permettez, avec la liberté de conscience, avec la possibilité de conversion, ou si vous voulez d'apostasie, il est impossible de considérer cela comme un fait authentique; nous pouvons tous en être convaincus, j'en suis convaincu tout le premier, mais ce n'est pas là un fait authentique.

Il n'y a pas chaque année un recensement des catholiques; mais, messieurs, je l'admets, cela est vrai. Oui, la religion catholique est la religion de l'immense majorité des Français : cela est vrai, si vous appelez catholiques tous ceux qui ne vous disent pas le contraire; si vous appelez catholiques tous ceux qui, suivant l'expression énergique de Montaigne, sont catholiques au même titre qu'on est Périgourdin ou Allemand; si vous reconnaissez comme catholiques tous ceux qui, à peine nés, ont reçu le sacrement du baptême, alors qu'ils ne pouvaient encore ni parler, ni reconnaître leur mère; si vous reconnaissez enfin comme catholiques tous ceux qui, après avoir passé leur virilité dans l'indifférence religieuse la plus complète, arrivés à une vieillesse qui touche à l'enfance, le corps usé, l'intelligence éteinte, à leur dernière heure,

consentent à balbutier machinalement quelques paroles latines et chrétiennes. (Murmures.)

« *Plusieurs pairs.* De telles paroles ne peuvent être prononcées dans une Chambre.

« *De toutes parts.* A l'ordre! à l'ordre!

« M. LE CHANCELIER. Je rappelle l'orateur à l'ordre, pour les paroles qu'il vient de prononcer...

« M. LE COMTE D'ALTON SHÉE. Quelle que soit ma déférence, et elle est profonde, pour M. le Chancelier, ce n'est pas une locution oratoire, c'est une vérité, je ne puis accepter le reproche sévère qu'il m'a adressé. Tout ce que j'ai dit, le blâme que j'ai déversé, ne s'applique qu'aux faux chrétiens, qu'aux mauvais chrétiens, qu'aux gens qui ne sont pas catholiques, qu'aux catholiques d'apparence; mais je respecte, parce que je suis libre, parce que je veux pour les autres la même liberté que pour moi, je respecte du fond de mon cœur les vrais catholiques.

« Eh bien, je le demande aux catholiques sérieux, convaincus, comme nous en avons tant dans cette Chambre, je le demande à mon noble ami le comte de Montalembert, qui les représente et les défend si bien, reconnaît-il catholiques, veut-il catholiques, désire-t-il garder parmi ses frères en religion, et ne repousse-t-il pas, au contraire, de toutes ses forces et de tous ses dédains les catholiques d'apparence, ces chrétiens

par habitude, par convenance ou par politique? (Réclamations. Interruption.)

« M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Puisque le noble orateur me fait l'honneur de m'interpeller directement, je me vois forcé de lui répondre que je ne me crois pas appelé à exercer, au nom de la religion, un droit d'admission ou de répulsion quelconque. (Très-bien). J'ajouterai toutefois que je regarde la plupart de ses observations comme très-fondées, et je demande instamment que la Chambre respecte la liberté de la tribune et lui permette d'exposer toute sa pensée. (Nouvelles rumeurs.)

M. LE CHANCELIER. Je respecte toute opinion prononcée à cette tribune, je crois l'avoir montré en toute circonstance; mais je ne saurais considérer comme l'expression d'une opinion des jugements de la nature de celui que vient de porter l'orateur, et qui peuvent blesser cruellement tant de gens de cœur et de conscience dans leurs sentiments les plus respectables et les plus intimes.

M. LE COMTE D'ALTON SHÉE. Je m'arrête, messieurs, satisfait d'avoir énoncé les doctrines que je regarde comme seules vraies, comme seules capables de mettre notre liberté religieuse au niveau de de notre liberté politique.

« Maintenant un seul mot, un dernier mot, sur le projet de loi en lui-même au point de vue politique. (Murmures d'approbation.)

« Quand, en 1806, Napoléon, parvenu de droit divin, consacrait par une loi les caveaux de Saint-Denis à la sépulture des empereurs, il reliait la chaîne interrompue du passé; IL SUPPRIMAIT LA RÉVOLUTION et destinait les tombes de Saint-Denis à une QUATRIÈME RACE DE SOUVERAINS PLUS DESPOTIQUES ENCORE COMME EMPEREURS QUE LES PRÉCÉDENTS COMME ROIS.

« Quand Louis XVIII, roi légitime, dans un but monarchique et religieux, établissait le chapitre royal de Saint-Denis, il faisait ce qui convenait et à sa situation personnelle et à ses antécédents; il préparait pour lui une tombe à la suite de ces trois races de rois, relevant comme lui de Dieu seul.

« Maintenant on nous demande, dans un but monarchique et religieux (ce sont les expressions de l'exposé des motifs), d'élever un chapitre royal à Saint-Denis. A quel propos? Les caveaux de Saint-Denis sont sans avenir aujourd'hui, curieux seulement pour l'archéologue et l'historien; aurait-on l'intention de les destiner à un autre usage?

« Messieurs, à la tête du chapitre de Saint-Denis on propose de mettre un primicier. Le primicier, c'était le grand aumônier de France sous la restauration. Allons-nous donc avoir un grand aumônier? L'aumônier de qui? Enfin, messieurs, on nous dit que c'est pour un service national.

« Je connais l'empire des mots, et je m'en défie; toutes les fois qu'on est embarrassé, qu'on veut couvrir quelque chose, on se sert du mot national. (Rires.)

« Ainsi, pour vous citer un exemple tout à fait en dehors de la présente discussion, en opposition avec le système de la liberté des échanges, nous avons le système de la protection du travail *national;* comme si le consommateur n'était pas beaucoup plus nombreux et tout aussi national, que les représentants de certaines industries. (Mouvements divers.)

« Enfin M. le comte Portalis, dans son savant rapport, nous fait, au sujet du mot national, cette observation : que royal et national sont synonymes.

« M. LE COMTE PORTALIS. Non. Royal et politique.

« M. LE COMTE D'ALTON SHÉE. Dans tous les cas, monsieur le comte, j'accepte la définition; et nul ici ne désire plus que moi qu'elle continue toujours à être vraie; mais je vote le rejet de la loi, parce qu'à mon sens son adoption aurait pour effet d'établir entre les deux mots une grande différence.

XXVII

ATTAQUES DONT JE SUIS L'OBJET. — MA RÉPONSE DANS LA REVUE INDÉPENDANTE

Intervenant dans la discussion politique d'une loi religieuse après les gallicans et les ultramontains, je confessais hautement *n'être ni catholique ni chrétien;* je combattais la portée rétrograde de la loi. Afin de rendre impossible le retour à une religion d'État, je demandais la suppression de la déclaration équivoque de l'article 5 de la Charte : « *Le catholicisme religion de la majorité des Français;* » afin d'empêcher les empiétements des gallicans sur le pouvoir spirituel et des ultramontains sur le pouvoir politique, je demandais la séparation absolue de l'Église et de l'État et la suppression du budget des cultes; enfin, je sommais les catholiques de se joindre à moi au nom de cette liberté qu'ils invoquaient sans cesse.

Mon vœu solitaire ne présentait aucun danger actuel, et en reconnaissant, avec les réserves et précautions nécessaires, mon droit de libre pensée, les chefs catholiques avaient l'avantage de rester fidèles à leur mot d'ordre. Aussi, Montalembert, m'écrivant que ce qu'il détestait le plus après l'hypocrisie c'était le despotisme, m'envoyait un article du journal catholique *l'Espérance*, de Nancy, dans lequel on exaltait ma franchise, me fit lire *l'Univers*, où M. Veuillot, après avoir déploré mon aveuglement, maintenait la plénitude de mon droit, et me conduisit au célèbre écrivain, qui n'avait pas encore imaginé sa distinction entre la bonne et la mauvaise liberté.

Les grondements orageux de l'assemblée n'avaient guère été qu'un hommage rendu aux convenances : parmi les militaires, le pieux capitan n'était pas encore de mode, des magistrats, des savants restaient, *in petto*, fort indépendants; les poignées de main furtives, les approbations tête-à-tête ne me manquèrent pas. De ces adhérents en sourdine je n'en citerai que deux, morts aujourd'hui : MM. Meynard et Troplong. Mais, au dehors, à l'exception des habiles du parti catholique, la gent dévote se souleva; ce fut un déchainement, des fureurs : en quelques jours, je reçus une centaine de lettres anonymes; plusieurs, joignant la menace à l'injure, me prophé-

tisaient un châtiment divin : « mon corps tombant en pourriture, mes entrailles dévorées par des chiens, » et autres gentillesses empruntées à l'Ancien Testament.

Par compensation, quelques gens de bien m'envoyèrent leurs ouvrages et des paroles d'encouragement : l'un d'eux, le vénérable M. de Lasteyrie, républicain-philosophe, accourut, malgré ses 83 ans, pour avoir le plaisir de me serrer la main.

Dans la presse, mon franc parler n'arrangeait personne ; le radicalisme de mes propositions effrayait la plupart des opposants : les feuilles légitimistes crièrent au scandale, celles du ministère jugèrent prudent d'éviter le bruit. *Le Constitutionnel* et *le Siècle* se disaient gallicans ; *le National* lui-même se rappelait que sur la question des fortifications et sur presque tous les points de la politique extérieure, depuis six ans, j'avais été en désaccord complet avec lui, il soutint que pour une déclaration si grave ma parole manquait d'autorité ; seul, le journal républicain *la Réforme* osa m'approuver sans restriction.

Je résolus de répondre à tant d'attaques diverses dont j'étais l'objet. Mais la difficulté était de savoir qui donnerait asile à ma réponse : *la Revue des Deux Mondes* me refusa une hospitalité compromettante ; le directeur de la *Revue indépendante*, Pascal Duprat, m'accueillit, mais il

transforma le titre : *Ni catholique ni chrétien* en : *Opinion du comte d'Alton Shée sur les religions d'Etat.*

En voici quelques fragments :

« Pair de France, je devais d'abord énoncer mes idées à la tribune ; je viens aujourd'hui les discuter dans la presse.

« Avant de procéder à l'examen des principes, deux mots de la critique personnelle dont j'ai été l'objet. Les reproches ont été nombreux : je ne les relèverai pas tous ; je choisirai ceux qu'ont accueillis le plus grand nombre d'esprits et surtout qu'ont débités le plus grand nombre de bouches.

« — En déclarant, avec une cynique audace, du haut de la tribune, que vous n'étiez ni catholique, ni chrétien, vous avez été l'auteur d'un immense scandale. »

« Quoi donc ! aurais-je apporté à mes auditeurs la révélation d'un fait inouï ?... Serais-je, en France, une déplorable exception ?... On a bien essayé de le dire, personne ne le croit, les véritables catholiques moins que personne.

« J'ai déclaré que je n'étais ni catholique, ni chrétien, mais j'ai cela de commun avec le gouvernement, avec la charte et avec la loi. Le scandale, selon moi, eût été d'envelopper d'hypocrisie mon incrédulité, et voulant obtenir le rejet d'un projet de loi catholique, d'invoquer ces préten-

dues libertés gallicanes, si commodes d'ordinaire pour favoriser les envahissements de la puissance politique dans le monde spirituel.

« On dit encore :

« — Mais à quoi bon cette profession de foi ? Elle n'était pas nécessaire. »

« A cela je réponds qu'elle était utile dans l'intérêt général et, de plus, indispensable pour moi. Le droit par lequel j'ai pu faire cette profession de foi négative, je le tiens de l'article V de la Charte ; il n'a donc été, il ne pouvait donc être contesté par personne. Cependant les droits les mieux établis se perdent dans l'oubli ; ils se périment quand ils ne sont pas exercés. Dix ans encore de cette politique qui tend à nous ramener par une pente insensible à la religion d'État, dix ans passés sans une protestation, sans un seul usage de nos droits, peut-être ces droits eussent-ils été méconnus, peut-être ma déclaration tardive eût-elle été interrompue, cette fois, par une admonition pleine d'onction et de convenance de M. le chancelier, me rappelant que du moment où je n'étais ni protestant, ni juif, ni musulman, je devais être chrétien et catholique, par cela même que j'étais Français.

« J'ai compris qu'il fallait un exemple, et après mûre réflexion je l'ai donné, sauf à en supporter les conséquences : par cela même que mon noble ami, le comte de Montalembert, s'est glorifié

tant de fois, et avec juste raison, d'être chrétien et catholique, j'ai avoué simplement que je n'étais ni l'un ni l'autre. Mes paroles ont jeté dans un grand embarras tous ces chrétiens *métis* dont quelques-uns ont un reste de foi sans pratique, dont la plupart conservent encore certaines pratiques sans la foi.

« — Autre objection : « Votre déclaration est insignifiante ; elle ne renferme qu'une négation. On sait ce que vous n'êtes pas, on ignore ce que vous êtes. »

« Appelé à discuter une loi catholique devant la Chambre des pairs, je n'avais à l'éclairer que sur un seul point : savoir si j'étais moi-même catholique et chrétien. Le reste ne lui importait guère, et un exposé de mes opinions religieuses eût été en cette circonstance aussi ridicule que hors de propos.

« — Il y a des choses bonnes à dire dans un salon qui ne doivent pas s'émettre à la tribune. »

« Cette réflexion appartient aux chrétiens par convenance : pour moi, qui ai cru trouver dans les convenances l'arme la plus dangereuse dont se servent les hypocrites, je ne consens pas à en obscurcir la vérité : ma conscience se refuse à admettre la vérité nue dans l'intimité, parée dans un salon, masquée à la tribune.

« Quelques personnes bienveillantes m'as-

surent qu'elles ont vu avec regret que par cet aveu, « je m'étais rendu impossible. »

« Je les remercie sincèrement de leur bon vouloir, mais je crains que ces regrets ne viennent chez elles d'une méprise à mon sujet. Qu'est-ce qu'un homme impossible?... Et quelles peuvent être pour moi les conséquences de cette impossibilité?... Hélas! me faudrait-il renoncer à tout espoir d'être un jour l'un de ces hauts fonctionnaires qui ne dirigent rien, l'un de ces gouvernants qui ne gouvernent pas?... Aurais-je perdu mes titres à faire partie de cette pépinière d'hommes dans laquelle on va prendre les ministres gérants et avocats du pouvoir?... Serais-je assez malheureux pour avoir, par l'imprudente sincérité de mon langage, manqué l'occasion de remplacer MM. de Mackau à la marine, Moliné à la guerre, Laplagne aux finances?... Ou bien encore faudrait-il faire à jamais mon deuil de la survivance de M. Cunin-Gridaine?...

« Si, depuis cinq ans, j'ai déserté le monde politique à ce point qu'il a à peu près oublié mon nom, et consent aujourd'hui à grand'peine à me reconnaître; si j'ai abandonné pour un travail nouveau à apprendre, une carrière nouvelle à me faire, le travail pour lequel j'étais né et la carrière qui m'était toute faite; si j'ai donné mon temps et ma peine à la direction des grandes entreprises industrielles; si, à cause de cela, j'ai

encouru la disgrâce et bravé l'anathème de l'honorable M. Crémieux, doublé de l'honorable M. Grandin, c'était afin d'acquérir, au prix de tant de sacrifices, cette indépendance de fortune qui est la compagne la plus sûre de l'indépendance du cœur et de l'esprit. C'était afin de pouvoir me rendre impossible... Comprenez-vous à présent?...

« Quelle pauvre ambition que celle qu'une place peut contenter! Celle-là seule est durable, celle-là digne qu'on l'avoue et qu'on s'en glorifie, qui s'attelle au triomphe des idées.

« Enfin j'arrive à la dernière objection et la plus singulière de toutes : « *Vous n'aviez pas*, « m'a-t-on dit, cette réputation d'austérité né- « cessaire pour émettre des vérités aussi har- « dies. »

« O les plaisantes gens, qui veulent des costumes de Puritains pour la raison, pour la sagesse, voire même un pour la vérité! Montaigne ne disait-il pas en parlant de la tristesse : « Le « monde a entrepris comme à prix fait de l'ho- « norer de faveur particulière : ils en habillent « la sagesse, la vertu, la conscience... sot et « monstrueux ornement! »

« Et le divin Socrate, combien il était dénué de ces deux qualités chéries de la médiocrité qui suffisent aujourd'hui à en remplacer tant d'autres : la tenue, le respect des convenances. Qu'il

eût mal représenté dans notre représentation nationale, lui qui n'était ni solennel, ni austère, ni gourmé, ni pompeux, ni emphatique, mais inhabile dans la science des dehors, simple en son air, joyeux en son humeur, vêtu comme tout le monde, trompé comme tout le monde, aimant à souper jusqu'à l'ivresse, et donnant de préférence ses leçons chez Aspasie.

« Je sais bien que je ne suis pas Socrate, mais il n'était pas question pour moi de professer la sagesse, il s'agissait simplement de confesser la vérité. Je ne suis pas Socrate, mais vous n'êtes pas non plus les Athéniens du grand siècle : M. Guizot n'est pas Périclès, M. de Salvandy n'est pas Alcibiade, et je suis encore à la recherche d'Aspasie !

« En somme, et pour en finir avec le moi, je ne suis ni pour ni contre la religion catholique, je suis en dehors.

« Ceci m'amène naturellement à la discussion des idées.

« La première émise par moi à la tribune a été celle-ci :

« La révolution de juillet ayant supprimé la religion d'État, des considérations politiques purement transitoires, des motifs d'une utilité temporaire, ont seuls déterminé l'insertion de cette phrase : « que la religion catholique était celle de la majorité des Français. » Pour rentrer dans la

logique et dans la vérité, n'est-il pas temps d'en demander la suppression?

« Cette déclaration a trois inconvénients.

« D'abord elle est inutile.

« Si l'article 5 de la Charte qui assure de la part du gouvernement une protection égale à tous les cultes est une vérité, à quoi bon une mention dont le seul but pourrait être d'accorder une préférence au culte de la majorité?

« En second lieu, elle est dangereuse.

« Car elle présente au gouvernement une porte toujours ouverte, et derrière cette porte un plan incliné vers la religion d'État.

« Enfin elle est inexacte, n'en déplaise à M. le garde des sceaux.

« M. Hébert, en me répondant, m'a contesté le droit d'établir une statistique des vrais catholiques, et de ceux qui ne le sont que de nom. Il a appelé cela fouiller dans les consciences, et s'est passé la singulière fantaisie de me transformer en grand inquisiteur.

« L'inquisition poursuivait la recherche de la vérité de deux manières, par l'espionnage et par la torture. Puis, quand elle avait enfin reconnu l'hérétique caché sous l'apparence du catholique, elle le brûlait. Aujourd'hui on ne brûle plus les hérétiques, et j'ai bien quelque intérêt à m'en féliciter; mais il est encore, il sera toujours permis de démasquer les catholiques par hypocrisie. Je

n'ai pas besoin pour cela ni de fouiller dans les consciences, ni de sonder les secrets des âmes; je n'ai qu'à tirer les conséquences de ce que tout le monde sait, à mettre en relief ce que tout le monde voit, à proclamer bien haut ce que, depuis le rétablissement de la foi catholique, depuis la conclusion du célèbre concordat, chacun dit à l'oreille de son voisin.

« Cette prétendue majorité des catholiques en France peut se diviser en trois classes : ceux qui sont catholiques, ceux qui se croient catholiques et qui ne le sont pas, ceux qui, ne l'étant pas, consentent ou cherchent à passer pour tels.

« Je n'ai rien à dire des catholiques.

« A la tête de ceux qui croient l'être et qui ne le sont pas, vient naturellement se placer l'honorable M. Dupin. M. Dupin a fait en 1844, un ouvrage intitulé : *Manuel du droit public ecclésiastique français*. Cet ouvrage a été censuré par l'archevêque de Lyon, avec l'adhésion de tous les évêques de France et l'approbation pontificale, déclaré faux, hérétique et blasphématoire. Donc M. Dupin n'est pas catholique.

« Mais ce n'est pas tout : le conseil d'État a censuré les prélats et approuvé l'ouvrage. Donc le conseil d'État n'est pas catholique, ni aucun de ceux qui pensent comme le conseil d'État et M. Dupin.

« Personne ne peut évaluer le nombre de ceux

qui consentent à rester catholiques par insouciance, par habitude, ou parce que, dans l'état actuel de nos mœurs, une profession de foi opposée entraînerait pour eux plus d'inconvénients que d'avantages.

« La statistique est facile à faire, elle est toute faite des membres de cette religion officielle qui, par convenance, par politique, à un jour, à une heure donnés, sortent leur religion d'un tiroir comme un costume de cérémonie, un habit de cour, que l'on serre de nouveau, la cérémonie terminée : tous ceux qui vont à la messe à cause de leurs femmes ou de leurs filles, ou bien encore à la campagne pour donner l'exemple, parce qu'ils sont seigneurs de village, comme Voltaire à Ferney ; tous ceux qui s'accommodent à certaines pratiques, parce qu'ils appartiennent à certaine opinion (légitimiste) ou à certaine coterie (faubourg Saint-Germain) ; tous ceux qui font maigre certains jours de l'année, à cause des domestiques ; tous ceux enfin qui protègent la religion parce qu'elle est bonne pour le peuple. Bonne pour le peuple ! mais leurs prédécesseurs en disaient autant de l'ignorance, il y a soixante ans.

« Bonne pour le peuple ! mais meilleure encore pour les puissants ; car si elle console le peuple, elle le distrait, elle le calme, elle l'endort, comme l'opium qui trompe la douleur sans la guérir. Elle l'empêche de songer incessamment à revendi-

quer ses droits, sa part de ce bien-être matériel, qui suffit pourtant, il faut bien le dire, à remplacer le christianisme auprès de tant de membres des classes élevées. Elle le fait patienter ici-bas, pauvre, misérable, déshérité, pendant ces quelques années d'une existence éphémère avec le leurre d'une autre vie, mais céleste, mais éternelle, pleine de jouissances infinies, dans laquelle les derniers deviendront les premiers et les premiers les derniers, les opprimés les élus, et les oppresseurs les damnés; offrant ainsi aux malheureux le double appât du bonheur et de la vengeance.

« Rien n'est plus loin de ma pensée que de calomnier les intentions du divin inventeur; je me condamnerais moi-même si je méconnaissais la sublimité de cette conception que Jésus-Christ, navré du spectacle des douleurs et des injustices humaines, a livrée au monde malheureux. Mais la religion catholique, comme tout ce qu'il y a de meilleur et de plus parfait ici-bas, a deux faces : une médaille et un revers On ne peut nier qu'avec sa doctrine de l'homme né pour souffrir, de cette vie terrestre si courte et si méprisable, épreuve nécessaire, préface indispensable de l'autre vie, en même temps qu'elle encourage l'un à souffrir, elle ne facilite à l'autre la tranquille possession du bien-être matériel. »

XXVIII

LE CATHOLICISME ET LA LIBRE PENSÉE EN 1847 ET EN 1869.

— « Pourquoi, me dit Berryer, ne t'es-tu pas contenté de dire que tu n'étais pas catholique? »

Comme apprécіateur de mon intérêt du moment, le politique d'un tact si sûr, l'homme qui a le plus habilement disposé sa fin, avait raison. En effet, le grand apostat du catholicisme, Lamennais, n'avait pas été au delà ; les illustres professeurs Michelet et Quinet, sacrifiés aux exigences du clergé, ne sortaient pas du christianisme ; la philosophie, accusée d'impiété, était hautement spiritualiste ; l'Université, la magistrature, le monde politique, MM. Dupin, Thiers, Hébert, gallicans ; le gouvernement retrempait sa dynastie et son autorité dans une union plus intime avec l'Eglise. D'autre part, la chimérique alliance du catholicisme avec la liberté répandait sur l'Europe

sa trompeuse clarté ; Montalembert et Berryer la célébraient à la tribune ; Lacordaire et le père Ventura l'annonçaient en chaire ; Timon (Cormenin), la popularisait ; Pie IX semblait sur le point de la réaliser.

Le vice capital d'une vérité inacceptée, tranchant avec les précautions du langage, est de permettre aux amis du convenu, à la foule des malveillants de condamner celui qui l'énonce sans lire ni entendre, de les dispenser de toute discussion, de tout examen, en leur fournissant l'équivalent du *tarte à la crême* de *l'Ecole des Femmes*. *Ni catholique, ni chrétien*, cela répondait à tout : à quoi bon chercher des raisons pour combattre celui qui demandait la suppression de l'article 5 de la Charte : « LE CATHOLICISME, RELIGION DE LA MAJORITÉ DES FRANÇAIS, » du budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État ; qui soulevait tant de questions dangereuses ou embarrassantes pour la religion officielle, le Gouvernement et la société ? N'était-il pas plus commode de dire et de répéter sans cesse : *Parbleu ! ni catholique, ni chrétien !* De même deux phrases tronquées de Proudhon : « *Dieu, c'est le mal ; la propriété, c'est le vol,* » ont suffi pendant des années à la plupart des réactionnaires honnêtes et modérés, pour réfuter les deux admirables volumes des *Contradictions économiques*, qu'ils n'avaient jamais lus.

Mon audacieuse rupture avec le christianisme

n'eut donc d'abord d'autre résultat que d'attirer sur moi une nuée d'ennemis incommodes, noirs, tenaces, à jamais attachés à mes pas. Mais si elle a été nuisible à l'individu, l'exemple a profité à tous ; il a élargi le débat, rajeuni les droits de la franchise : il a frayé le retour aux négations puissantes de l'histoire et du bon sens que la science devait rendre définitives.

En peu de mois, la guerre du Sunderbund et l'expulsion violente des jésuites du canton de Vaud, ramenaient pour toujours à l'absolutisme le pape et son clergé. Couchés à terre par la tempête de Février, à genoux devant les arbres de la liberté, les cléricaux se redressaient sous la dictature expectante du gouvernement provisoire; l'Assemblée constituante, en échange de leur hypocrite adhésion, consacrait le budget des cultes, perpétuait l'union de l'Église et de l'État. Le Prince-Président, nommé avec leur concours, concevait l'expédition romaine; dominée par eux, l'Assemblée législative la votait; Pie IX rentrait dans la ville éternelle sur les cadavres de ses sujets.

Durant vingt ans, pas une parole, pas un écrit, pas un acte depuis les sanglantes exécutions des patriotes, le joug immobile de la triple tiare, jusqu'à la seconde expédition et au combat de Mentana, jusqu'au Syllabus et à la lettre à l'archevêque de Paris, qui ne soient au temporel et

au spirituel une indéniable démonstration de l'alliance impossible du catholicisme et de la liberté, vérité acquise aujourd'hui, unique profit de tant de catastrophes.

Quel a été pendant cette longue période de 1848 à 1869, le double travail de la foi dogmatique et de la libre pensée ?

Sans doute le décret signé Ledru-Rollin, qui débaptisait Sainte-Geneviève et rendait le Panthéon aux grands hommes en réparant les ingratitudes de la patrie, le décret qui chargeait un peintre républicain, Paul Chenavard, de reproduire sur ses murs l'histoire philosophique de l'humanité, cet acte significatif du Gouvernement provisoire fut amer aux cléricaux ; les trois mois de *laissez faire* et *laissez passer*, jusqu'aux journées de Juin, jusqu'à la dictature militaire du général Cavaignac, ont vu des opinions anti-religieuses se montrer au grand jour : en même temps qu'il écrivait ses articles sur les Malthusiens, Proudhon, dans sa traduction du *Miserere*, donnait un modèle de critique appliquée à *l'Ancien Testament*. Mais l'attention n'était pas là : les questions de salariat, d'organisation du travail, de droit au travail, d'impôt proportionnel, de transmission de la propriété l'absorbaient entièrement. Je dirai en son temps, comment l'habileté des cléricaux parvint à faire considérer le catholicisme comme le salut suprême de la société, à le vivifier en l'acco-

lant à la propriété, et, pour toucher et effrayer les simples, à réunir dans le même faisceau la famille; ils présentèrent à la nation, comme devant tomber sous les coups des républicains-socialistes, cette trinité indivise : LA RELIGION, LA FAMILLE, LA PROPRIÉTÉ. On avait eu le catholicisme officiel, on eut le catholicisme politique, la religion de l'intérêt; j'aurai à expliquer le protestant, le juif, le sceptique, l'athée catholique, les conversions effarées de la rue de Poitiers.

La campagne de Rome à l'intérieur accrut les conquêtes de la religion; son triomphe fut complet à la suite du 2 décembre; dès le 5, un des premiers décrets du dictateur proscrivit les grands hommes et restaura Sainte-Geneviève. Le budget des cultes reçut le don de joyeux avénement; l'archevêque de Paris, les cardinaux entrèrent au sénat; si le Pape ne sacra pas Napoléon III, il fut le parrain du Prince impérial. Dans ces années de silence et de ténèbres, les frères et les sœurs de la doctrine chrétienne supplantaient les instituteurs primaires; les ordres autrefois chassés se multipliaient, s'enrichissaient, envahissaient l'enseignement secondaire; l'occupation romaine se prolongeait sans terme et sans conditions; ce fut, pendant sept ans, un échange non interrompu de bons procédes entre la Religion et l'Empire.

L'accord cessa avec la campagne d'Italie; ce

fut bien pis quand les Marches et l'Ombrie se séparèrent des États de l'Église, et que l'armée de la Foi se débanda à Castelfidardo.

Mais un air de martyre et de persécution n'a jamais nui à la sainte cause. Chaque maison noble, ou aspirant à l'être, voulut avoir son zouave pontifical; Bretons et Vendéens, natures chevaleresques, fils de famille ruinés, s'élancèrent vers Rome. La souscription au denier de Saint-Pierre servit d'aliment à l'activité des femmes; loteries, bals, concerts, ventes publiques, rien ne fut négligé : quel plaisir de jouer à l'opposition, et de chiffrer, au moyen d'une œuvre pie, la valeur de son titre, de sa beauté, de sa puissance de séduction, non-seulement sur des amis, mais sur des inconnus, même des mécréants; d'être la plus renommée pour le goût, l'éclat, l'inattendu de sa toilette, et pour le succès de ses quêtes. Autrefois, la dévote, simple en sa mise, austère en son maintien, prude en son langage, ne souriait guère que des plaisanteries de son directeur. Nous avons changé tout cela : on voit aujourd'hui la dévote effrontée, peinte, fardée, étrennant les modes impudiques, le verbe haut, le propos risqué, transportant son luxe à l'église et au théâtre, écrasant ses rivales par la cherté de son missel et la splendeur de ses diamants, capable de vider dans son aumônière la bourse de son mari, affolée d'un prédicateur, se pâmant au sermon; galant

missionnaire, elle a ses fidèles qu'elle attire dans son tourbillon religieux.

Parmi les hommes, les uns ont une dévotion qui remonte à la rue de Poitiers, ils ont donné l'exemple de hanter les églises, d'autres y vont au spectacle, d'autres y cherchent une intrigue, un mariage, un rapide avancement ; car la voie du salut est aussi celle de la fortune. De tout temps, la dévotion a été regardée par les gouvernements comme une garantie de discipline, d'obéissance et de dévouement.

A côté de l'Empereur, accordant à la religion la valeur d'un rouage politique, il faut placer l'Impératrice à la tête d'une pieuse opposition, l'Impératrice, régente, présidant le conseil en l'absence du chef responsable, dévouée à Pie IX parrain de son fils, exerçant une influence progressive, une action de détail sur les nominations ; c'est ainsi que, sous Louis XVIII, le comte d'Artois, héritier du trône, entouré d'une camarilla congréganiste, préparait son règne.

La foi est une vertu, un mérite, un profit, une mode, la franc-maçonnerie de la bonne compagnie. Comblé de faveurs et de priviléges, chaque jour le catholicisme se rapproche de la religion d'État ; le nombre des gallicans plaçant le trône au dessus de l'autel, décroît, tend à disparaître : l'archevêque de Paris, pour avoir louvoyé, subit la réprimande. Un joli ambitieux, l'abbé Bauer.

a été d'abord chercher à Rome le titre de monsignor ; toutes les forces vives du parti clérical : docteurs, prédicateurs, conférenciers, écrivains, journalistes, pamphlétaires, ordres et confréries sont ultramontains. L'abbé Dupanloup, l'inquisiteur des candidats académiques, comme le tendre Père Hyacinthe, libéral d'intention, le polémiste Gratry, comme le comte de Falloux, le sinistre rapporteur de la loi qui fermait les ateliers nationaux, le directeur du *Correspondant*, comme le rédacteur en chef de *l'Univers*, tous s'inclinent devant Pie IX reculant les bornes du surnaturel, écrasant la raison. Et néanmoins, ils ne renoncent pas à la liberté pour enseigne, et chargent leurs savants d'entreprendre la conciliation de la Bible avec la science. Ils ont du talent, de l'esprit, de l'intrigue, une organisation puissante, d'immenses trésors, le pouvoir compte avec eux, et, chose plus singulière, une certaine opposition dirigée par de naïfs Machiavels, compte sur eux. Ils ont la majorité au Sénat, au Corps législatif, à l'Académie ; ils occupent les postes les plus élevés dans l'administration, la magistrature et l'armée ; ils tiennent toutes les avenues du pouvoir, et se croient assez forts aujourd'hui pour dire à *Orgon :*

« *C'est à vous d'en sortir.* »

Car *Orgon*, après avoir été leur bienfaiteur,

leur compère, a eu le tort impardonnable d'inquiéter, d'irriter ceux qu'il ne faut que servir ou asservir. Ils célèbrent le jubilé en l'honneur du pape-roi, la théocratie commence une ère nouvelle, la Foi semble sur le point d'atteindre le sommet de la puissance politique.

Je me suis efforcé de résumer en quelques traits la marche envahissante et triomphale des cléricaux ; il me reste à signaler dans son parallélisme le progrès moins apparent, plus dégagé d'alliage et d'intérêts parasites, de la libre pensée.

En tête des affranchis du christianisme, à la suite de la révolution de Février, il faut citer Lamennais, Quinet, Michelet, la plupart des hommes marquants de la république et de la démocratie, tous les chefs d'écoles socialistes et leurs adhérents. Et cependant la Constituante ne prit pas une seule des mesures nécessaires à la séparation de l'Église et de l'État ; il eût été puéril de les attendre de la majorité royaliste et cléricale de la Législative.

Aux premiers jours de cette assemblée remonte une éclatante conquête de la libre pensée. C'est avec les mots : ORDRE, MODÉRATION, c'est au nom du CATHOLICISME MENACÉ, que les réactionnaires travaillaient à étouffer la république : Victor Hugo le voit, et dès lors il leur fait une guerre acharnée ; le souvenir est vivant des luttes ardentes

entre l'orateur de l'obscurantisme et le génie défendant la lumière.

Après le *Te Deum* chanté à Notre-Dame, le 4 janvier 1852, en actions de grâces du coup d'état, le second Empire avait des engagements à remplir à l'égard du clergé ; il les tint fidèlement. Philosophique ou politique, la pensée s'était retirée au fond des consciences ; mais un certain nombre de journaux et de revues ayant continué à paraître, leur tâche devenait d'une difficulté insoluble : comment parler et de quoi parler sans danger à une époque où le *Journal des Débats* avait été menacé de suppression pour avoir critiqué un ballet dans un feuilleton sur l'Opéra ? En dehors des actes et discours officiels, des faits Paris, des débats judiciaires, des annonces, les articles consacrés au mouvement industriel occupaient la plus grosse place ; pour combler les vides, les directeurs intelligents donnèrent une large extension aux comptes rendus des séances académiques, aux découvertes, à la SCIENCE. Parmi ceux qui s'emparèrent avec le plus de bonheur et d'habileté de cette ressource féconde, je nommerai M. Buloz ; de tout temps, la *Revue des Deux Mondes* avait eu un asile réservé aux savants, elle l'agrandit ; peu à peu des articles de philosophie spiritualiste, le *rationalisme*, défendu avec autant d'esprit que de courage, par M. de Rémusat, firent leur réapparition. M. Ré-

ville essaya la critique religieuse. Lanfrey inaugurait ses études historiques par : *l'Eglise et les philosophes au dix-huitième siècle.*

Girardin avait le premier préparé l'élection du 10 décembre : à peine revenu d'exil, il reprenait dans *la Presse,* les libres allures d'un homme envers qui la sévérité aurait eu l'odieux de l'ingratitude ; chaque jour, à chaque ligne, il manifestait son indulgent dédain des croyances. A ses côtés, Nefftzer, esprit clair et précis, contenait les néo-catholiques, A. Peyrat leur opposait les arguments de l'histoire.

Au *Siècle,* M. Pelletan ramenait le rire en défaisant le miracle de la Salette, Havin, Jourdan, Edmond Texier, Léon Plée consolaient leur mutisme politique en dénonçant l'invasion des Jésuites.

Au *Charivari,* Taxile Delord et Clément Caraguel les harcelaient sans relâche.

La Constitution excluait absolument la liberté politique, mais le chef de l'État n'aurait pas été fâché de nous distraire par d'autres libertés ; il suivait donc d'un œil indifférent la résistance de l'esprit philosophique à la foi dogmatique. Son cousin, le prince Napoléon, révolutionnaire et même libéral, A L'EXTÉRIEUR, connu par ses opinions anti-religieuses, usait de son influence pour que la balance devînt moins inégale entre l'affirmation de l'orthodoxie et la négation du libre

examen : aussi Proudhon put-il publier d'abord impunément son ouvrage de *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise ;* mais, sur les clameurs du clergé, on se décida à le poursuivre, et le libre penseur impénitent, condamné à trois ans de prison, dut chercher un refuge en Belgique.

Avec l'appui du roi Jérôme et de son fils, principaux actionnaires, le journal *l'Opinion nationale* était fondé, le rédacteur en chef, M. Guéroult, ancien saint-simonien, doué de sens pratique, était un nouvel auxiliaire contre les cléricaux. Victor Meunier, plus osé, moins providentiel, vulgarisait dans de spirituels feuilletons les résultats obtenus en astronomie, en géologie, en physique, tous également fatals à la légende biblique.

L'heure approchait de la délivrance de l'Italie. Si incomplet qu'ait été le traité de Villafranca, en dépit du rêve de confédération avec Pie IX président, la papauté avait reçu une atteinte mortelle, l'air retentissait des colères ultramontaines. La glorieuse campagne de 1859 devait avoir en France son contre-coup inévitable : le gouvernement qui avait brisé le joug autrichien, publia l'amnistie et le décret du 20 novembre. On respirait, on retrouvait la parole, on était tenté d'écrire ; à cette date, il faut placer la naissance des *Revues nationale* et *germanique*, imbues toutes deux de l'esprit philosophique, l'une plus préoc-

cupée de politique, l'autre naturalisant à notre profit l'élite des critiques et des penseurs allemands.

Le *Journal des Débats* donnait libre carrière à ses rédacteurs : Taine, le plus brillant, le plus philosophique des normaliens ; Renan, cœur doux et ferme, honnête et sincère, qui entré au séminaire pour y étudier les preuves authentiques de sa foi, l'avait sentie s'évanouir, et avait donné le rare exemple d'une carrière brisée par scrupule de conscience ; John Lemoine, le dangereux adversaire de la papauté, témoin désabusé des nouveaux dogmes qu'elle créait, et qui commençait à douter des anciens.

De nouveaux organes de la pensée indépendante, *le Temps*, *l'Avenir National* se fondaient.

Même au *Figaro*, Ulbach, Villemot, Rochefort entraient en campagne contre le catholicisme en vogue. L'un avec la verve charmante, les armes perfectionnées, la plaisanterie fine et délicate d'un lettré ; l'autre avec la gaieté railleuse du bourgeois de Paris ; l'autre avec le sarcasme âpre, dur, pénétrant, l'ironie démocratique d'un *Swift* français.

Publiciste et poëte, Laurent Pichat écrivait *les Poëtes du combat.*

Littré publiait : *Auguste Comte, et la Philosophie positive*, sans autre pénalité que la privation d'un siége à l'Académie.

Taine, à cause de son *Histoire de la littérature anglaise*, ne subissait qu'une disgrâce analogue.

Une pièce d'Émile Augier, d'abord intitulée *les Cléricaux*, remportait, sous le nom de : *le Fils de Giboyer*, un succès populaire.

Ainsi, tantôt la haute raison des philosophes et des savants, tantôt la verve comique et la malice gauloise protestaient contre la Foi.

Il y a des livres dont l'apparition satisfait les besoins d'une époque ; en 1801, la portion jeune, virile de la nation était aux armées ; la *société polie :* prêtres sortis de leur cachette, nobles rentrés de l'émigration, femmes attendries par de pénibles épreuves, spéculateurs enrichis, nouveaux fonctionnaires, tous ceux qui devaient composer la cour du futur empereur adoraient après Dieu, Bonaparte, qui restituait les domaines, les traitements, les positions, rétablissait les castes, rouvrait les temples, restaurait le culte, reconstituait le passé ; ils aimaient la religion comme une chose abolie par la Révolution, comme une garantie de conservation et de stabilité. Ils voulaient y croire ; ils attendaient le poëte qui mettrait le feu à leur enthousiasme : Chateaubriand publia *le Génie du christianisme*.

En 1863, la *société polie* existe toujours, mais l'activité, l'énergie n'est plus dans les camps ; des générations nouvelles ont grandi, une jeunesse ardente, studieuse, rebelle à l'abêtissement ; la

France sort d'un mauvais rêve, honteuse de sa torpeur, altérée de vérité. *La Vie de Jésus*, par M. Renan, son éloquente destruction du surnaturel, était un premier apaisement.

L'immense succès de l'auteur tient encore à ce qu'il ne se contente pas de détruire, il remplace; à l'aide de textes épars, de recherches patientes, souvent heureuses, il suit l'homme pas à pas; avec quel art il substitue son histoire simple et touchante, mêlée de regrets, de descriptions admirables d'exactitude et de poésie, à la légende merveilleuse tombée sous les coups de sa critique! Il orne de magnifiques bas-reliefs l'autel vide du dieu, et cet art, ces ménagements, ces regrets sont sincères, car le premier il a souffert, il a encore l'impression vive de la douleur que ressent l'humanité à se voir privée de ses chimères.

MM. Havet, Peyrat, Larroque, Boutteville continuent l'œuvre commencée.

Dans les feuilles libérales le langage des savants s'accentue, enhardi par de récentes découvertes. Fonvieille dans *la Liberté*, G. Pouchet et Guillemin à *l'Avenir national*, les vulgarisent et en font ressortir les conséquences. Non-seulement l'âge du globe remonte à des millions d'années, mais Boucher de Perthes a trouvé l'homme fossile et démontré sa présence sur la terre depuis des milliers de siècle. Les doctes catholiques sont ré-

duits à fonder une école alexandrine justifiant la lettre des textes saints à l'aide d'images et de symboles. Les esprits s'agitent sur les questions de création spontanée, d'origine de l'humanité. La *Revue des Deux Mondes* présente le spectacle d'une éruption de la science. A côté des spiritualistes Janet, Frank, Caro, racontant le panthéisme de Gœthe, les positivistes, n'estimant plus dans la métaphysique qu'une gymnastique de l'intelligence, abandonnant l'inutile recherche des causes premières et finales, fixant les bornes entre lesquelles l'entendement humain doit étendre ses conquêtes. MM. Berthelot, Claude Bernard exposent la méthode du déterminisme, Savenay l'unité de substance, Laugel les problèmes de la nature, Eugène Burnouf la doctrine boudhiste. Jamin résume et ajourne la solution des créations spontanées, Grimard nous fait assister aux phénomènes de la végétation. Quatrefage, malgré des restrictions et réserves contradictoires, éclaire le système de Geoffroy Saint-Hilaire, de Darwin et de Woght.

Cette exégèse des diverses branches du savoir, mise à la portée des ignorants, ne donne qu'une faible idée de l'effacement complet des préjugés religieux chez ceux qui étudient, qui enseignent et font progresser la science.

Les hommes de la foi s'en émurent.

Le 29 mars 1867, au Sénat, M. Ségur d'A-

guesseau s'indigne contre l'indifférence coupable du Gouvernement « à l'égard de ce courant de matérialisme et d'athéisme qui emporte les masses, » et reproche à M. Rouland, lorsqu'il était ministre de l'instruction publique, certaine nomination *scandaleuse* qui devait être un *remords* pour lui... Sans lui permettre d'aller plus loin, l'illustre sceptique Sainte-Beuve prend avec fermeté la défense de l'auteur de la *Vie de Jésus* Le nom de Renan déchaîne une tempête parmi les cléricaux en robe et en épaulettes; c'est, avec la politesse en moins, une répétition des colères que j'avais soulevées dans la même enceinte vingt ans plus tôt.

Au mois de juin suivant, des habitants de Saint-Étienne, presque tous affiliés à une société bien connue, adressent une réclamation au Sénat contre la composition des bibliothèques populaires, d'où ils voudraient exclure tous les auteurs condamnés à Rome par le tribunal de l'Index. M. Suin, rapporteur, est favorable à leur pétition. Prenant en main la cause de la liberté, Sainte-Beuve brave de nouveau l'irritation des Canrobert et des Maupas. Enfin, en 1868, sur la question de l'enseignement, il flétrit les dénonciations d'athéisme lancées contre les professeurs de l'école de médecine, Vulpian, Sée, Charles Robin; signale le deni de justice dont, à propos d'une thèse sur le libre arbitre, le jeune docteur

Grenier vient d'être victime, et revendique les droits du GRAND DIOCÈSE de la libre pensée.

Mieux que de longs commentaires, un fait indiquera la direction présente des esprits : Ces dernières années ont vu naître une imitation, une traduction, une étude de Lucrèce; deux poëtes, M. André Lefebvre, le remarqnable auteur de l'*Epopée terrestre*, M. Sully Prudhomme, un philosophe, M. Martha, se sont inspirés de l'amant passionné de la nature, le sublime Titan qui a tué les dieux.

Enfin, M. Vacherot fait au sujet de Dieu le père un travail analogue à celui de M. Renan sur le fils de Dieu; son livre : *La Religion*, est empreint de la même modération, de la même indulgence, des mêmes regrets pour les croyances qu'il combat; Littré dirige une revue positiviste; le XIX^e^ siècle aura comme le précédent son *Dictionnaire philosophique*, sans parler du *Réveil* et de *la Démocratie*, trois journaux non politiques, créés par des hommes de conviction et de dévouement, propagent la *Morale indépendante*, la *Pensée nouvelle* et la *Libre pensée*.

Ainsi deux armées, deux forces sont en présence : la Foi et la Raison, le Miracle et la Science, la Volonté providentielle et les Lois générales; il faut que l'une des deux succombe. Si, comme au XVIII^e^ siècle, la France marchait seule en tête de l'Europe, on pourrait peut-être douter de la

victoire; mais, prises en masse, l'Allemagne philosophe, la Hollande et la Suisse protestantes nous devancent; l'Angleterre prononce en faveur de l'Irlande la séparation de l'Église et de l'État. On peut prévoir le jour où elle en fera autant pour elle-même. Ralentie par la mort de Cavour, l'Italie s'efforce, par des mesures sans cohésion, d'arriver à *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Enfin, l'Espagne des moines et de l'inquisition, délivrée d'Isabelle, se cherche, balbutie les mots *tolérance* et *liberté*.

Partout les ténèbres se dissipent : ce n'est pas le jour, c'est déjà l'aube qui annonce la lumière.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Mission en Perse; marquis de la Valette, vicomte Daru, comte Cyrus Gérard, M. Flandin. L'*École du grand monde*. — Le comte de Morny.....

II. — Session de 1840 : MM. de Lamartine et Thiers sur la question d'Orient. — Présentation de la loi de dotation du duc de Nemours; rejet. — Chute du ministère..... 10

III. — Formation du ministère du 1er mars. — Question de cabinet posée sur le vote des fonds secrets. — Discussion. — Mon discours prononcé malgré M. Thiers. — Proposition Remilly..... 25

IV. — Envoi du comte Walewski en Égypte. — Mes rapports avec M. Thiers. — Conversion des rentes rejetée. — Privilége de la Banque maintenu jusqu'en 1855. — Chemins de fer. — Bateaux transatlantiques. — Loi de translation des cendres de Napoléon : MM. Glais-Bizoin et de Lamartine..... 39

V. — Question d'Orient; traité du 15 juillet. — Ultimatum à Mehemet-Ali. — Mouvement des esprits. — Mesures militaires. — Attentat de Boulogne. 53

VI — Jugement du prince Louis-Napoléon et de ses complices : mon vote..... 65

VII. — La question d'Orient d'après le traité du 15 juillet. — Crédit militaire. — 13 septembre, fortifications de Paris. — Ultimatum du 8 octobre. — Renvoi des ministres. — Cabinet du 29 octobre. — Réunion des chambres, 5 novembre. — Débats de l'Adresse..... 72

VIII. — État des partis. — Ouverture du chemin de fer de Corbeil. — G. Delahante. — Translation des cendres de l'empereur. — Lois des crédits supplémentaires. — Loi des fortifications : adoption par la chambre des députés..... 87

IX. — Discussion de la loi des fortifications à la chambre des pairs..... 101

X. — Conséquences de mon discours; MM. Guizot, Lamartine, le duc d'Orléans. — Dîner chez la duchesse de Poix. — Princesse de Liéven. — Mademoiselle ***..... 117

XI. — Rachel; son salon. — *Phèdre*. — Lettre de Montalembert. — Circulaire du duc de Marmier. — Décoration. — Mort de Garnier-Pagès. — Chute de cheval du comte de Chambord..... 122

XII. — Procès Darmès. — Troubles causés par le recensement. — Attentat Quenisset. — Dupoty. — Mon vote..... 132

XIII. — Session de 1842. — Traité des détroits..... 153

XIV. — Chambre des députés : question de présidence; MM. Sauzet et Lamartine. — Discussion de l'adresse. — Loi des incompatibilités. — Réforme électorale. — Fonds secrets. — Loi générale des chemins de fer. — Concession directe de la ligne du Havre. — Ajournement de la question des sucres..... 162

XV. — Mon entrée dans la carrière industrielle; administrateur du chemin de fer du Havre. — Élections générales. — Mort du duc d'Orléans. — Loi de régence..... 177

XVI. — Conséquences de la mort du duc d'Orléans. — Vieillesse du roi. — Le duc de Nemours. — Mes rapports avec M. Guizot; son intérieur. — Procès Hourdequin. — Mort de madame Berryer... 198

XVII. — 1843. Session : Discussion de l'adresse, droit de visite, fonds secrets, loi des sucres. — Union douanière avec la Belgique, traité de commerce avec l'Angleterre, ajournés. — Insuffisance de Cunin-Gridaine. — Impuissance du ministère dans la question commerciale..... 216

XVIII. — Ouverture des chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à Rouen. — Utiles conséquences de l'association des capitaux anglais. — Chemin du Nord ajourné. — Concession des lignes d'Orléans à Tours et d'Avignon à Marseille. — Clôture de la session..... 227

XIX. — La reine d'Angleterre au château d'Eu. — Pèlerinage de Belgrave-Square. — Discussion de 1844 : Belgrave-Square, les députés illétris ; Taïti, fonds secrets..... 234

XX. — Agitation du clergé; les jésuites. — Discussion de la loi d'enseignement secondaire à la chambre des pairs..... 246

XXI. — Protestation des évêques de la province de Paris. — Discours de Mgr Affre à la fête du roi. La loi d'enseignement à la chambre des députés; M. Thiers, rapporteur. — Démission de M. Villemain. — Projet de renversement du ministère. 266

XXII. — 1845. Adresse. — Lutte entre M. Guizot et le comte Molé..... 276

XXIII. — Interpellations de M. Thiers relatives aux jésuites. — Convention du 29 mai entre l'Angleterre et la France. — Rossi envoyé extraordinaire à Rome. — Le pape Grégoire XVI dissout l'ordre des jésuites en France. — Cercle de l'Union. — Le prince Schwartzenberg. — Victor Hugo, pair de France..... 288

XXIV. — Chemins de fer, agiotage. — Manifeste électoral de la gauche. — Discours de M. Guizot à ses électeurs. — Salvandy, destitution de M. Quinet. — Ordonnance du 7 décembre..... 304

XXV. — Crise industrielle et financière. — Session de 1846 dénonciation des excès de l'agiotage; ajournement de la loi d'enseignement. — Insurrection polonaise. — Visite du grand duc Constantin. — Attentats Lecomte et Henri. — Évasion de Louis Bonaparte. — Chute de sir Robert Peel. — Ministère Wigh, lord Palmerston. — Mort de Grégoire XVI. — Élection de Pie IX. — Mariages espagnols. — Disette. — Inondations. — Mon dernier entretien avec M. Guizot..... 312

XXVI. — Discussion de l'adresse de 1847. — Projet de loi relatif à la restauration d'un chapitre royal de Saint-Denis; mon discours..... 329

XXVII. — Attaques dont je suis l'objet. — Ma réponse dans la *Revue indépendante*..... 354

XXVIII. — Le catholicisme et la libre pensée en 1847 et en 1869. 367

PARIS. — IMPRIMERIE J. TOUSART-DAVYL, RUE DU BAC, 30

Stanford University Libraries
3 6105 124 416 657

DC
255
A6A

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

STANFORD LIBRARIES
DEC 01 1986
I. L. L.